UC-NRLF
$B 769 845

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GIFT OF
The government of the
French Republic

EX LIBRIS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juin 1893.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE DE MON TEMPS

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

PUBLIÉS PAR

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

RÉVOLUTION — CONSULAT — EMPIRE

I. — 1789-1811

TOME PREMIER

Portraits en héliogravure

Sixième Édition

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1894

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AVANT-PROPOS

Après avoir relu tout ce que j'ai écrit depuis huit ans, je me suis d'abord demandé quel titre je mettrais en tête des volumes assez nombreux que ce travail a produits; puis j'ai cherché à me rendre compte du jugement qui en sera porté, s'il lui est un jour donné d'avoir des lecteurs.

Dans tous les cas, ce jour n'arrivera, si ma volonté est suivie, qu'assez longtemps après ma mort.

Le titre de *Mémoires* est bien usé; je ne tiens pas d'ailleurs une place assez haute dans ce long écrit, les événements que j'y raconte sont trop grands, pour qu'il puisse me convenir de me mettre en première ligne; d'autre part, le titre d'*Histoire* est bien solennel, et puis sera-t-il suffisamment rempli? J'ai passé sous silence tant de choses, j'ai marché si vite à certains moments!

Si j'ai cherché à abréger le récit des événements si connus de la Révolution française, j'ai plus longuement parlé de la Restauration; j'ai dû tracer l'histoire de la politique générale de l'Europe pendant une période de temps où les faits ont été de la plus haute importance;

355086

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les révolutions d'Espagne, celle de Naples et de Piémont ont éclaté, la Grèce a jeté les fondements de l'indépendance qui parait être assurée à ce pays, si grand par le souvenir de son glorieux passé; là se trouvent les germes des événements qui rempliront peut-être le dix-neuvième siècle.

En réfléchissant sur la meilleure manière de caractériser ce qui peut se trouver contenu dans ces pages, je suis arrivé à croire que l'intitulé : *Histoire de mon temps* serait le plus convenable.

Ce qui importe plus que le choix du titre de l'ouvrage, c'est de savoir comment j'aurai su en remplir le cadre, quelle impression, surtout, sa lecture devra laisser sur le compte de l'auteur; toutefois, je prie qu'on veuille bien croire que le soin dont je suis le moins occupé est celui de défendre et de faire valoir les très faibles mérites littéraires qui s'y peuvent rencontrer. Sur ce point, je me résigne, sans nulle arrière-pensée, à la sévérité des jugements qui me sont réservés.

Il ne servirait guère de dire que le peu de talent naturel dont je pouvais être doué n'a pas été fortifié par de premières études approfondies, qu'ensuite l'oisiveté, le découragement, où m'ont jeté les dix ou douze premières années de la Révolution, m'ont complètement détourné du travail sérieux qui aurait pu remédier à cet inconvénient.

Lorsque je me suis vu entraîné dans le tourbillon des affaires, elles m'ont absorbé trop complètement pour qu'il m'ait été possible de regagner le temps perdu, de me créer ce qu'on peut, à juste titre, appeler un style;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais cette concession ne suffit pas; on sera fondé à remarquer que l'ensemble de l'ouvrage n'a pas été conçu d'un seul jet, que le travail auquel il a donné lieu n'a pas toujours été poursuivi dans l'ordre rigoureux des dates. On pourra trouver enfin que l'étendue accordée à chacune de ses parties n'est pas suffisamment proportionnée à leur importance réelle.

Sur tout cela, je demande l'indulgence; ce qui m'importe au plus haut degré, c'est l'opinion qu'on pourra concevoir de ma manière d'apprécier les choses et les hommes, surtout de la liaison, de l'accord qui se rencontrent dans mes impressions, de l'esprit de suite qui a dicté les jugements que je porte, suivant les différentes situations dont je rends compte.

J'ai commencé à écrire en 1822; il est hors de doute que mes opinions sur les matières politiques avaient dû subir de grandes modifications depuis 1787, époque de mon entrée au Parlement; mes idées, mes sentiments, avaient fait route dans un sens qui n'est pas celui dans lequel les esprits marchent le plus communément. Ainsi les jeunes gens sont presque toujours enclins aux idées d'indépendance et de liberté; il n'est pas rare qu'ils les adoptent avec passion, avec emportement.

L'âge plus mûr leur apporte la démonstration de certains besoins sociaux qui sont très favorables au développement du pouvoir, et, quand la vieillesse arrive, ce pouvoir, fort habituellement, les trouve enrôlés sous sa bannière.

J'ai, comme les autres, obéi, en commençant ma carrière, aux inspirations de mon jeune âge; mais les scènes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des mois de juillet et d'octobre 1789 m'ont promptement rejeté dans le parti de la royauté, sinon absolue, du moins très prépondérante.

Les horreurs de 1793 et 1794, le dégoûtant spectacle du gouvernement du Directoire ne pouvaient que m'y maintenir; par une conséquence naturelle, la toute-puissance du chef de l'État, sous le gouvernement consulaire et sous le gouvernement impérial, ne m'est d'abord apparue que comme une garantie dont l'ordre social ne pouvait se passer.

C'est alors, aussi, que je me suis décidé à rentrer dans les affaires; mais, bientôt, elles ont fait luire à mes yeux un jour tout nouveau; je n'ai pas tardé à reconnaître les écueils où venait presque nécessairement se briser le pouvoir absolu.

Apprenant, d'ailleurs, à mieux apprécier les conséquences de la Révolution, à mieux connaître la situation réelle, et par conséquent les besoins de la France, j'ai salué la Restauration comme une ère qui devait enfin la replacer dans la condition qui pût lui convenir, celle d'un gouvernement monarchique, mais tempéré, tel enfin que la charte de Louis XVIII n'a pas tardé à le promettre.

Une fois entré dans cette voie, mes jugements, mes actes ont été constamment d'accord avec mes opinions. Voilà comment s'explique en 1822, au moment où j'ai pris la plume, la disposition d'esprit qui a dicté toutes mes paroles, qui a dirigé toutes mes actions.

Fallait-il mettre d'accord tous les jugements, qui sont tombés de ma plume, avec le point de vue sous lequel je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

considère aujourd'hui les hommes et les événements?

Je pouvais, sur tous les faits, sur tous les actes, distribuer l'éloge ou le blâme suivant les principes qui sont devenus les miens; je m'en suis gardé. Je n'aurais alors écrit l'histoire que comme le peuvent faire les écrivains qui viennent longtemps après les événements qu'ils racontent, et pour qui ces événements n'ont jamais été un sujet de douleur ou de joie; j'ai cru, au contraire, qu'en reproduisant sans nulle altération mes opinions, mes sentiments, et même autant que possible mes jugements de chaque époque, je ferais connaître, en beaucoup d'occasions, ce qu'on ignore trop souvent, les véritables dispositions des contemporains, soit qu'on les prenne et les étudie dans leur ensemble, soit qu'on s'attache à telle ou telle partie, plus ou moins importante, de l'ordre social dont ils sont les éléments.

Considérés sous ce rapport et pris comme symptômes, mes incertitudes, mes changements même sont encore de l'histoire, et n'en sont peut-être pas la partie la moins instructive.

Après cette franche explication, il ne reste plus qu'à me livrer, à m'abandonner tout entier, fort de la justice que je crois pouvoir me rendre que j'ai écrit sur tout, et sur tout le monde, sans passion, sans haine, sans envie, que je n'ai eu pour but que la vérité, que je l'ai dite sans détour, dans la vue d'être utile à ceux qui la recherchent et qui savent en faire sortir les leçons dont elle abonde toujours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

CHAPITRE PREMIER

Enfance du chancelier Pasquier. — Son éducation première. — Relations de sa mère avec J.-J. Rousseau, et de son grand-père avec Voltaire. — Son entrée au collége de Juilly, tenu par les Oratoriens. — Ses condisciples : Molé, d'Étampes, Mézy, Arnault, auteur de *Marius à Minturnes*. — Ses vacances au château de Coulans, près Le Mans, et au château de Tubeuf chez Mme Berryer, mère de Mme de Lamoignon. — Mgr Grimaldi, évêque du Mans. — Mme de La Châtre. — Rôle du grand-père du chancelier dans l'affaire de M. de Lally et le procès de M. de Labarre. — Réponse aux diatribes de Voltaire et de La Harpe. — Lettre d'excuse (inédite) de Voltaire. — L'éducation du jeune homme sous l'ancien régime. — Le monde de la magistrature. — Amour des sciences et des lettres chez les membres du parlement de Paris.

L'ancien régime, celui qui a précédé la Révolution de 1793, ne m'avait point été inconnu; avant sa chute, j'étais déjà établi dans le monde.

Ma mémoire, qui a toujours été assez fidèle, peut me fournir des détails qui ne seront peut-être pas sans intérêt pour ceux qui aimeraient à connaître les mœurs, les usages, les habitudes d'un temps dont ils ne sont, en réalité, séparés que par un peu plus d'un demi-siècle, et qui, cependant, attendu le nombre prodigieux d'événements survenus depuis, est aussi inconnu de la génération

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présente que si deux ou trois cents années s'étaient écoulées.

Cela est vrai même pour le temps de l'Empire, dont on ignore les mœurs, les idées; on n'en a retenu que les batailles, et encore imparfaitement. La Restauration, qui est si près, d'où est sorti le régime constitutionnel, a laissé seulement le souvenir des ordonnances de Juillet et des trois journées qui ont amené sa chute; faut-il donc s'étonner que les dernières années de Louis XV et le règne de Louis XVI tout entier soient si complètement inconnus?

Je suis né en 1767, dans une situation qui semblait présager une douce existence et une grande fortune que je n'ai jamais recueillie; les soins qui furent donnés à mes premières années se ressentirent de l'engouement inspiré par les méthodes enseignées par Rousseau; j'en ai beaucoup souffert. Sous prétexte de m'aguerrir aux intempéries, pendant deux hivers rigoureux (j'étais dans ma quatrième et ma cinquième année), on me menait aux Tuileries fort légèrement vêtu; là je devais, assurait-on, me réchauffer en faisant de l'exercice; on me disait de courir, le froid m'en ôtait la force; le résultat de ce procédé a été de me laisser l'un des êtres les plus frileux qu'on puisse rencontrer.

Il était puissant et sans doute excusable l'entraînement que l'éloquence passionnée du citoyen de Genève faisait subir alors aux imaginations, à celle des femmes surtout. J'ai su depuis que ma mère n'avait pu résister au désir très naturel de voir d'un peu près ce Jean-Jacques si célèbre et si extraordinaire. Elle s'était servie pour arriver jusqu'à lui du prétexte généralement usité, celui de lui porter de la musique à copier. Ma mère était spirituelle, et l'attrait de sa conversation fut assez vif pour que le prétendu philosophe témoignât le désir de la revoir. L'exil du Parlement, qui survint en 1771, mit fin à ces relations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'ai été inoculé à une époque où très peu de personnes l'étaient. Un médecin anglais nommé Horloch, dont la venue à Paris précéda celle des Suton, fut appelé pour l'un des frères de ma mère, atteint de la petite vérole; on désespérait de le sauver; il le tira d'affaire. Ma mère étant dans un état de grossesse fut atteinte de cette cruelle maladie; son médecin, le célèbre Bouvard, avait déclaré qu'il fallait se résigner à perdre la mère ou l'enfant. Horloch, appelé de nouveau, sauva l'une et l'autre. Après un pareil succès, il proposa de me vacciner. Mon père accepta pour moi, mais ne put obtenir pour ma sœur le consentement de ma mère. Bientôt après, ma sœur prit la petite vérole, en fut très malade et en est restée marquée.

Cette résistance s'expliquerait difficilement si on ignorait qu'à cette époque, parmi les personnes d'une haute dévotion, et ma mère était de ce nombre, il n'en manquait pas qui disaient que c'était tenter Dieu que de donner à une créature humaine une maladie qui ne lui serait peut-être pas venue naturellement. Une notable partie du clergé abondait dans ce sens.

Mon éducation devait porter la double empreinte des vieilles idées, des usages d'un monde qui allait disparaître et aussi de l'esprit philosophique, irréligieux et essentiellement novateur qui s'était développé depuis cinquante ans. Celui-là n'avait qu'un médiocre succès dans l'intérieur de ma famille où étaient fortement enracinées les tendances opposées de l'ancienne magistrature dont mon grand-père, qui mourut en 1783, était le fidèle représentant.

Condisciple de Voltaire, avec lequel il avait fait sa rhétorique, sous le plus célèbre des professeurs du grand Collège des Jésuites, le Père Porée, il n'avait point subi les entraînements de l'école voltairienne et encyclopédique dont l'influence avait échoué contre sa ferme raison, contre ses principes bien arrêtés en matière de religion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sa piété sincère n'avait aucune exagération; il fuyait les discussions sur ces matières et se bornait à témoigner de sa croyance par la régularité de ses pratiques. Je me souviens d'une circonstance qui, depuis, s'est souvent représentée à ma pensée : il avait près de quatre-vingts ans, j'en avais douze, j'étais venu passer mes vacances avec lui au château de Coulans. A cette époque, il surveillait mon éducation avec un soin tout particulier; nous assistions tous les dimanches à la messe qui se disait dans la chapelle du château, et l'un de ces dimanches, celui qui devait la servir ne se trouvant pas présent, je vis mon grand-père, après m'avoir regardé d'une manière très significative, quitter sa place et se mettre à genoux pour remplacer le répondant, qui, heureusement, vint bientôt le relever de cette fatigante position.

Ma première éducation sous le rapport des connaissances humaines ne fut pas très heureuse. Ce qu'il y eut de plus pénible pour moi dans son début résulta d'une disposition particulière de ma mémoire; bien qu'elle soit susceptible d'applications étendues en certaines matières, et m'ait très heureusement servi dans la carrière que j'ai parcourue, elle s'est toujours refusée au mot à mot. Mes dégoûts à cet égard ont commencé de bonne heure; ma mère, qui avait au plus haut degré la faculté qui me manquait, ne pouvait comprendre que j'en fusse si privé; dès ma première enfance elle voulut donc m'imposer des tâches auxquelles il m'était impossible de satisfaire et qui me valurent, avec beaucoup de réprimandes, de nombreuses punitions.

L'éducation des enfants, qui est devenue si caressante, était alors, chez le plus grand nombre des parents, fort grondeuse; elle avait aussi, comme aujourd'hui, le tort de ne pas assez étudier les facultés naturelles, de demander à tous les sujets les mêmes choses, les mêmes efforts. Il arrive souvent qu'en exigeant des enfants des travaux dont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ils sont incapables, on néglige des dispositions dont on pourrait tirer grand profit.

Lorsque j'eus atteint l'âge de sept ans, je fus mis entre les mains d'un précepteur; j'en ai eu deux successivement : le premier tomba un peu trop, sur l'étendue de ma mémoire, dans l'erreur de ma mère; il était instruit, très assidu dans ses soins pour moi, mais dur, acerbe ; il aurait voulu obtenir de moi plus que ne le permettaient ma santé frêle et la mesure d'attention dont j'étais susceptible; il fut remplacé par l'homme qui peut-être lui ressemblait le moins. L'épreuve ne fut pas plus heureuse, tous deux répondirent mal à la confiance de mes parents ; mais on ne saurait se dissimuler que les éducations privées réussissent rarement ; les changements de direction auxquels l'élève est exposé n'en sont pas un des moindres inconvénients.

J'ajoute que, mettant à part quelques rares exceptions, cette éducation est à mon sens pleine de dangers, elle amène le plus souvent pour la santé ou le caractère les plus fâcheuses conséquences. Sous le rapport de la santé, le manque d'exercice nuit au développement des forces physiques, elle fait naître l'ennui si difficile à supporter à tous les âges.

J'avais onze ans et quatre mois quand je fus mis à Juilly; on allait vite à cette époque dans les études, ce qui doit faire penser avec raison que généralement elles n'étaient pas fortes. Le collège de Juilly était tenu par les Oratoriens, c'était le plus renommé de leurs établissements.

Le Père Petit, qui était alors supérieur, jouissait d'une considération fort méritée; il avait plusieurs collaborateurs très habiles, parmi eux le Père Mandar dont la réputation pour la chaire était assez établie pour qu'il fût sur la liste des prédicateurs du Roi. Il était chargé de préparer les élèves à leur première communion ; je lui ai dû d'accomplir ce grand acte avec le plus profond assentiment de mon cœur et de mon esprit. L'impression que ce jour fit sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moi fut aussi douce que solennelle et la mémoire m'en est souvent revenue avec un grand charme.

On sait que les Oratoriens étaient plus près du jansénisme que du molinisme. Cette circonstance avait décidé le choix fait par ma mère d'un collège dirigé par eux; son extrême dévotion l'avait jetée dans le jansénisme, dont elle suivait la doctrine et les pratiques. Les plus marquants de ce parti par leur esprit et leur habileté s'étaient groupés autour d'elle; dans leurs inspirations, elle puisait non seulement les règles de sa conduite, mais celle des devoirs qu'elle eût voulu inspirer à ses enfants. Le Père Mandar n'avait point fait de moi un docteur, mais un néophyte plein de foi et de bonnes résolutions.

Les vacances me ramenèrent pour deux mois dans ma famille. Ma mère m'interrogea sur ma religion et me trouva d'une profonde ignorance; pour m'en tirer elle me mit entre les mains un catéchisme de Naples en trois ou quatre volumes que je dus dévorer pendant mes vacances. Ce catéchisme était adopté avec passion par tout ce qui avait un nom dans le jansénisme. L'étude que je fus obligé d'en faire fut pour moi assommante; elle avait jeté dans mon esprit un grand trouble que le calme, la régularité de la vie collégiale, et surtout la douce simplicité des instructions des Pères purent seuls apaiser.

Il est difficile de ne pas penser que ceux qui soutiennent que l'éducation publique est aujourd'hui aussi religieuse qu'elle l'ait jamais été, n'ont pas vu de leurs yeux ce qui se passait à l'époque dont ils invoquent la comparaison, ou n'en ont pas conservé un fidèle souvenir. Les corporations religieuses étaient plus soigneuses sur ce point que les collèges laïques, mais la différence n'était pas grande; là même, où les idées philosophiques dominaient, les actes extérieurs étaient trop commandés pour qu'il fût possible de les négliger.

J'ai eu pour condisciples : Molé, d'Étampes, Mézy

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(celui-là est resté tant qu'il a vécu mon ami le plus intime), Arnault, de l'Académie française : son esprit était alors peu développé, il était morose et chagrin. Jamais étonnement ne fut plus grand que le mien, lorsqu'au bout de quelques années, après la représentation de *Marius à Minturnes*, je reconnus dans l'auteur mon ancien camarade. On sait la carrière qu'il a depuis parcourue.

Nos vacances commençaient à la même date que celles du Parlement. Mon grand-père m'emmenait avec lui à Coulans ou à Tubeuf chez sa plus vieille amie, madame Berryer.

La joie du vieux conseiller de grand'chambre en rentrant chez lui après de longs mois de sa vie laborieuse était grande. Il disait adieu à ses dossiers comme l'écolier disait au revoir à ses dictionnaires. Cette vie paisible et heureuse, après les labeurs vaillamment acceptés, rendait l'homme aux douces joies de la famille ; la vie campagnarde et ses saines jouissances retrempaient sa vieillesse en lui rendant les émotions de ses jeunes années.

La terre de Coulans possédée depuis longtemps par ma famille, érigée pour elle en baronnie, est située à trois lieues du Mans, dans une province sur laquelle s'étendait la juridiction du parlement de Paris, et cette circonstance contribuait beaucoup à la considération dont ses propriétaires jouissaient. L'existence des parlementaires, quand leurs propriétés étaient loin de Paris, loin de Versailles surtout, était fort grande et leur valait beaucoup d'égards de la part de la plus haute noblesse.

Les transmissions de propriétés, les partages dans les successions, donnaient lieu à de nombreux procès. On avait souvent recours à leur influence; les membres des nombreuses juridictions inférieures étaient fort empressés à leur apporter leurs hommages; tout contribuait à leur assurer, quand ils savaient s'en rendre dignes, l'existence la plus honorable et la plus enviée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mes ancêtres avaient tout fait pour la mériter, aussi avaient-ils dans la ville du Mans, dans les environs de leur résidence, de nombreux amis, choisis parmi tout ce que la province renfermait de plus distingué. Le Mans, qui était loin d'être une ville importante, renfermait cependant de grandes ressources de société; dans la noblesse, dans la magistrature, dans la haute bourgeoisie et les propriétaires fonciers, il y avait des hommes de mérite, instruits, distingués, des femmes spirituelles, agréables, aimant le plaisir, inspirant ce goût à tout ce qui les entourait. Société facile, assez légère, trouvant, et cela peint les mœurs de cette époque, plus que de l'indulgence dans le haut clergé.

L'évêché du Mans était au nombre des plus enviés. Le revenu en était considérable, le palais épiscopal fort beau; il avait pour dépendance une charmante maison de campagne, située à une lieue de la ville. Ce siège depuis assez longtemps avait été occupé par des prélats de haute naissance, graves, observateurs scrupuleux des devoirs de leur saint ministère. Étant venu à vaquer dans les dernières années du règne de Louis XV, il fut donné à l'abbé Grimaldi, jeune ecclésiastique d'une grande maison, fort agréable de sa personne, ayant autant de grâce dans l'esprit que dans les manières; du commerce le plus facile, il était de plus très susceptible d'attachement pour ceux auxquels il faisait l'honneur de les mettre au rang de ses amis, et il le prouva dans le choix des grands vicaires dont il jugea à propos de s'entourer. C'étaient, en général, des cadets de famille peu favorisés de la fortune qui ne pensaient à s'engager dans les liens de l'état ecclésiastique que pour se frayer la voie vers une condition meilleure; lié avec eux pendant les années passées au séminaire de Saint-Sulpice, il leur avait promis de les appeler auprès de lui, dès qu'il serait évêque. Cet engagement pris, il n'hésita pas à le tenir, et on vit arriver au Mans, avec lui, une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

troupe de grands vicaires, qui ne tardèrent pas à mettre l'évêché sur un pied fort différent de celui qu'on avait vu jusqu'alors.

Ils se répandirent dans toutes les sociétés, s'attachant surtout à celles où se pouvaient former les liaisons les plus agréables. L'évêque regardait cette vie agitée d'un œil sinon complaisant, au moins fort indulgent. Dans son diocèse, ses tournées pastorales étaient rares, et longues étaient ses stations dans les châteaux où il trouvait une société de son goût.

Le château de Coulans était un de ceux où il s'arrêtait volontiers. Ses visites commencèrent à l'époque de l'exil du Parlement par M. de Maupeou. L'esprit de ma mère lui plaisait infiniment, et les sermons qu'elle ne lui épargnait pas étaient toujours reçus de fort bonne grâce.

Mgr Grimaldi s'était appliqué à embellir sa maison de campagne; il y traça un jardin anglais, le premier sans doute qu'on eût vu dans la province, et en fit une habitation délicieuse. Il quitta l'évêché du Mans pour passer à un siège plus élevé, celui de Noyon, lorsque la Révolution l'a jeté en Angleterre, où il a, je crois, fini ses jours; il s'y est montré non seulement régulier, mais austère et fort intolérant à l'égard des évêques, ses confrères, et des prêtres, qui ont cru, en 1800, qu'il était de leur devoir de ne pas refuser leur concours au gouvernement de la France.

Le régiment qui tenait garnison au Mans était celui des dragons de Monsieur, commandé par M. de La Châtre; le corps des officiers qu'il avait sous ses ordres était des plus distingués, des plus brillants, appartenant aux meilleures familles; fort protégés à la Cour, ils étaient tous fort élégants.

M. de La Châtre possédait à une petite distance du Mans une assez belle terre, et son château de Malicorne, dont Mme de La Châtre vint plusieurs fois faire les honneurs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était pour toute la province le rendez-vous du beau monde; on peut ajouter, en parlant comme Corneille, le séjour des galanteries.

Mme de La Châtre n'était pas d'une austérité très imposante; fort à la mode, elle recherchait tout ce qui pouvait égayer un peu la vie de château, et tâchait de prendre en patience sa séparation avec une personne qui lui avait témoigné le dévouement le plus passionné. Il ne faut pas s'étonner si bientôt les querelles, les duels, les scandales éclatèrent dans ce pays autrefois si paisible, et si plusieurs eurent un dénouement tragique.

Nous finissions les vacances à Tubeuf, grand et beau château, bâti en briques, entouré de larges fossés, au milieu d'un parc étendu, avec des sapins séculaires. On y vivait simplement, sans aucune des élégances déjà fort répandues. L'ameublement avait été magnifique, mais était passé de mode. Je me souviens encore du meuble de salon, fauteuils et tentures en satin jaune, venu de Chine quarante ans auparavant, brodé avec des nœuds de soie à la navette par Mme Berryer. Suivant le vieil usage, les domestiques étaient nombreux; deux ou trois vieux valets de chambre se tenaient toujours dans la première pièce du grand appartement, ils travaillaient à la tapisserie.

Mme Berryer, veuve de M. Berryer qui avait successivement occupé de grandes places (il avait même été ministre de Louis XV), était mère de Mme de Lamoignon; elle avait une fortune considérable; sa santé d'une extrême délicatesse l'astreignait au plus sévère régime; à côté d'un service somptueux, elle vivait de la façon la plus frugale. Elle n'avait qu'un souffle de vie; cependant, soutenue par une énergie morale peu commune, elle a vécu jusque dans les premières années du siècle. Douée d'un esprit fin et juste, ayant passé sa vie au milieu des hommes mêlés aux grandes affaires, ayant par conséquent beaucoup vu, beaucoup appris, elle possédait au suprême degré

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le talent de tenir son salon, de faire à chacun sa place en occupant toujours celle qui lui appartenait.

Cette société grave sans doute n'excluait pas les distractions intelligentes et de bon goût. On y jouait la comédie sur un théâtre dressé dans l'orangerie. Il me souvient d'avoir, à l'âge de onze ou douze ans, tenu ma place dans l'une de ces pièces dont le rigorisme le plus susceptible ne pouvait être effarouché, car elle était l'œuvre de l'un des membres du nombreux clergé qui ressortissait à la seigneurie de Tubeuf.

La terre de Tubeuf était une de celles, en France, où le seigneur nommait à un plus grand nombre de cures, onze ou douze, je crois, dont plusieurs richement dotées. L'exercice d'un droit aussi étendu entraînait une grande responsabilité que Mme Berryer ne s'était jamais dissimulée ; elle avait donc pris pour l'alléger toutes les précautions convenables, avait établi auprès d'elle une sorte de conseil qui l'éclairait dans ses choix, sur lesquels d'ailleurs elle s'entendait fort bien avec son évêque.

La nombreuse famille de M. de Lamoignon (il avait trois fils et quatre filles, dont deux, à l'époque dont je parle, étaient déjà mariées) venait dans le mois de septembre passer quelques jours à Tubeuf, puis retournait à Basville où M. de Lamoignon se ruinait.

Des quatre filles de M. de Lamoignon, la troisième, Mlle Louise, avait été confiée à sa grand'mère Mme Berryer ; elle était charmante et je me souviens encore, malgré les soixante-six années qui se sont écoulées depuis, de cette douce et candide figure auprès de laquelle je passais la plus grande partie de mes soirées, assis à côté d'un grand clavecin sur lequel elle répétait les leçons de Balbatre : c'était alors le maître le plus en réputation.

Mlle Louise de Lamoignon dut à la confiance qu'inspirait l'éducation qu'elle avait reçue sous l'aile de sa grand'mère le très beau mariage qu'elle ne tarda pas à faire. Le nom de Lamoignon s'alliait sans doute naturellement à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

celui de Molé; cependant la gravité des mœurs de l'hôtel Molé et du château de Champlatreux se serait difficilement accommodée d'une jeune personne élevée dans le tumulte bruyant de Basville.

J'ai perdu mon grand-père dans l'hiver de 1783; aucune maladie caractérisée ne l'avait atteint; le jour de sa mort, son amie Mme Berryer le quittait à une heure, après une longue conversation sans fatigue apparente; à deux heures, il s'était éteint. Sa fin fut douce, le ciel la lui avait réservée, en dédommagement des labeurs, des agitations de sa longue carrière. Les luttes parlementaires, dans les dernières années du règne de Louis XV, avaient été très pénibles; elles s'étaient terminées par la suppression du Parlement, sous le ministère de M. de Maupeou, et par l'exil de tous ses membres.

Parmi les affaires dans lesquelles mon grand-père eut un rôle important, deux surtout lui avaient été pénibles, celle de M. de Lally, dont il fut le rapporteur, et celle de Labarre, relative à un sacrilège commis à Abbeville. Quelque violentes qu'aient été les critiques soulevées par les deux arrêts rendus, il s'était fait une loi de n'y pas répondre, respectant les sentiments qui inspiraient les efforts du fils de M. de Lally, pour obtenir la cassation du jugement qui condamnait son père. Une fois seulement, poussé à bout par les diatribes de M. de Voltaire, il lui écrivit pour se plaindre de l'injustice de ses procédés. J'ai retrouvé dans ses papiers, après sa mort, la réponse de Voltaire, elle est encore entre mes mains.

En 1801, les mêmes calomnies étaient reproduites dans la Correspondance de La Harpe, publiée par le *Journal des Débats;* je crus de mon devoir d'y répondre comme suit, en publiant la lettre de Voltaire :

Puisque vous avez jugé à propos, Monsieur, d'imprimer dans votre journal l'article de la Correspondance de M. de La Harpe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

relatif à la mort de M. de Voltaire, sans doute vous ne refuserez pas d'y insérer aussi une lettre de Voltaire lui-même; elle servira de réponse à cet article en ce qui concerne mon aïeul. Des considérations particulières qui tenaient au devoir de son état, et plus que tout, le témoignage de sa conscience auquel il dut le courageux mépris qu'il eut toujours pour la calomnie, le déterminèrent à ne donner à cette lettre, même après la mort de M. de Voltaire, aucune publicité. Il n'était pas dans ses principes, comme tant de gens en ont donné l'exemple depuis, je ne dirai pas d'abuser, mais d'user de ce qui lui avait été écrit dans le silence du cabinet et dans la confiance d'une correspondance particulière. Sans doute il voulut, pour sa propre satisfaction, arracher à M. de Voltaire un aveu qu'il était sûr que celui-ci ne pouvait refuser à la force et à l'évidence des raisons qu'il mettrait sous ses yeux, mais il s'en tint là et se crut suffisamment vengé. Il en dut coûter à M. de Voltaire d'écrire cette lettre et de confier à un homme qui avait à se plaindre de lui le secret de ses inconséquences et de sa légèreté dans des choses si graves et d'une si haute importance.

M. de Voltaire n'eut point à se repentir de s'être fié à la générosité d'un caractère auquel il ne pouvait refuser sa *véritable estime* et même sa *vénération*.

J'ignore ce qui a pu porter M. de La Harpe à insérer des affirmations hasardées dans une correspondance qu'il intitule littéraire. L'indiscrétion avec laquelle il se permet de rappeler des souvenirs que de si longues années et tant de malheurs si récents avaient pu effacer de la mémoire, de rouvrir des blessures que l'on pouvait croire cicatrisées, cette indiscrétion seule a pu me décider à repousser enfin une attaque inconsidérée à laquelle je devais si peu m'attendre.

J'ai pourtant hésité aussi longtemps que j'ai vu cette attaque ensevelie dans les nombreuses pages de quatre gros volumes; mais aujourd'hui que l'isolement où elle se trouve dans le feuilleton d'un journal répandu a dû nécessairement la faire connaître et remarquer davantage, je manquerais à ce que je dois à la mémoire d'un aïeul que j'ai tant de raisons de chérir et de vénérer, si je n'usais des moyens qui sont entre mes mains pour repousser la calomnie qui le poursuit plus de vingt ans après sa mort. C'est un devoir sacré que je crois remplir, et si quelqu'un pouvait douter de la légitimité de mes motifs, je n'en voudrais d'autre juge que M. de Lally-Tollendal lui-même, que ce fils courageux qui sut, dans une si malheureuse affaire, faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant de choses pour la mémoire de son père, qui en fut loué de tout le monde, et à la considération duquel plus qu'à toutes autres choses j'ai cru devoir, depuis plus de trois mois que paraît cette correspondance, garder un silence que je ne romps enfin qu'avec le plus pénible regret.

LETTRE DE M. DE VOLTAIRE

« Ferney, 20 septembre 1776.

« MONSIEUR,

« Je reçois la lettre dont vous m'honorez, mes yeux de quatre-vingts ans la lisent avec beaucoup de difficulté, mon cœur est très touché, et ma vieille raison me fait comprendre que j'aurais dû ne jamais écrire.

« Je vois évidemment que l'avarice de quelques libraires m'a imputé plusieurs ouvrages qui ne sont pas de moi, et a falsifié ceux dont j'ai eu le malheur d'être l'auteur. J'ai vu quatre éditions du même écrit dont vous voulez bien me parler, et ces quatre éditions sont absolument différentes.

« Si je pouvais raisonnablement espérer ou craindre de vivre encore quelques années, je ferais moi-même une édition correcte que j'avouerais, et assurément vous n'en seriez pas mécontent.

« Ma famille, Monsieur, qui a eu l'honneur de jouir souvent de votre société, m'a appris ce qu'on doit à votre mérite personnel, à votre éloquence et à la bonté réelle de votre cœur; j'ai tant de confiance en cette bonté que je vous avouerai ingénument la manière dont les choses dont vous me parlez se sont faites.

« C'est le fils du brave, du malheureux, de l'indiscret officier dont vous me parlez qui, dans le désespoir le plus juste, ou du moins le plus pardonnable, a écrit les mémoires dont on a fait usage, et vous excuserez sans doute un fils qui veut justifier son père.

« Puisque vous m'enhardissez, Monsieur, à vous faire des aveux dont je suis sûr qu'un homme de votre rang et de votre âge n'abusera pas, je vous dirai encore que le très vertueux ami d'un jeune infortuné qui serait devenu un des meilleurs officiers de France, ayant échappé à la catastrophe épouvantable de ce jeune ami, aussi imprudent que vertueux, a passé deux années entières chez moi entre la France et Genève.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Ce jeune homme, traité aussi cruellement que son ami, est devenu un des meilleurs ingénieurs de l'Europe. J'ai eu le bonheur de le placer auprès d'un grand Roi qui connaît et récompense son mérite. Je vous demande en grâce de lui pardonner aussi. En vérité, c'est tout ce que nous devons faire à l'âge où nous sommes, vous et moi, Monsieur, que de passer nos derniers jours à pardonner. Quand on regarde, du bord de son tombeau, tout ce qu'on a vu pendant sa vie, on frissonne de tant d'horribles désastres. Heureux ceux à qui on peut dire avec Horace :

Senior ac melior fit accidente senectâ.

« Je vous souhaite, Monsieur, une santé plus forte que la mienne, une longue jouissance de l'extrême considération où vous êtes, du repos après le travail et toute l'indulgence si nécessaire pour les hommes, dont vous connaissez la faiblesse et la misère.

« J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, de véritable estime et de vénération, Monsieur... »

Il n'est pas besoin sans doute de vous faire remarquer, Monsieur, ainsi qu'à ceux qui liront cette lettre de M. de Voltaire, que ce n'est point un de ces désaveux qu'il se permettait si souvent dans les feuilles périodiques au sujet des ouvrages auxquels il n'osait mettre son nom. Ici, c'est dans une cause au contraire où il s'était plu à jouer un rôle éclatant, où, loin d'avoir rien à craindre, il n'avait vu que la renommée à acquérir; c'est sur la simple mais terrible provocation d'un homme juste à répondre la vérité, qu'il se trouble, que sa conscience lui arrache un désaveu secret; c'est quand il ne peut répondre aux raisons qui lui sont données, aux reproches qui lui sont adressés, et cela sans bruit, sans éclat, c'est alors qu'il prend le parti de rejeter sur un autre l'ouvrage dont il se glorifiait peut-être, quelques moments auparavant, de demander, pour un autre, le pardon que sans doute il n'osait espérer pour lui; c'est ainsi, je le répète, lorsque nulle autre puissance que la vérité et sa conscience ne l'y forcent, qu'il prodigue les témoignages d'*estime*, de *considération*, de *vénération*, à celui qu'il a si cruellement déchiré, et à la foi duquel il ne craint pas de remettre un témoignage si puissant contre lui.

Qu'on juge maintenant entre Voltaire et mon aïeul.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mes études achevées, je fis mon droit sans grande application. Comme tous les jeunes gens à cette époque, monter à cheval, faire des armes, apprendre à danser, me paraissait le meilleur emploi que je pusse faire de mon temps. Rarement nous assistions aux leçons de M. Sareste, Christian de Lamoignon, de Monbreton et moi ; nous n'y perdions guère, car le premier ouvrage qu'il nous avait mis entre les mains, et qu'il commentait devant nous, était le *Contrat social*. Ce fait peint bien l'esprit qui régnait à cette époque. Les usages avaient bien changé depuis les jours où s'étaient formés les habiles jurisconsultes dont le barreau et la magistrature française se sont tant honorés.

Comment se fait-il qu'il soit sorti d'un enseignement si incomplet des hommes qui, dans toutes les carrières, dans la magistrature surtout, où l'instruction solide est si nécessaire, ont rempli des postes importants avec éclat dans des temps particulièrement difficiles? Par une raison très simple : La vie des affaires commençait beaucoup plus tôt qu'aujourd'hui, on entrait plus jeune dans la carrière; à quinze ans, on entrait dans l'armée, à quatorze, dans la marine; les officiers de ce corps passaient pour les plus instruits de l'Europe. On entrait plus tard, il est vrai, dans le génie; à vingt ans, les officiers étaient aussi habiles dans la théorie que dans la pratique; la place qu'ils ont occupée en 1792 dans l'armée française prouve la justesse de cette assertion.

On entrait dans la magistrature à vingt ans, on avait voix délibérative à vingt-cinq ans.

Ce qui se pratiquait dans les Parlements était aussi usité dans les juridictions inférieures, et on sait à quel point elles étaient nombreuses. Il en était de même pour la Cour des comptes, pour les Cours des aides, etc. Dans l'administration proprement dite, c'est-à-dire dans les bureaux de toutes les administrations financières, aucune règle n'était prescrite pour l'âge et, généralement, cet âge était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

très précoce. On ne pouvait imposer aux jeunes hommes qui se présentaient aux diverses carrières des conditions d'admission aussi sévères qu'à ceux qui se présentent après des cours qui souvent les ont conduits jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans. Était-ce un mal? Était-ce un bien? Pour les services militaires de terre et de mer, j'ai dit que les officiers français étaient, sous le rapport de la science, supérieurs aux officiers des autres nations. Cependant ils ne savaient pas la dixième partie de ce que savent aujourd'hui ceux qui sortent des écoles préparatoires.

On serait très fondé à dire que Vauban lui-même n'eût pas été en état de satisfaire à l'examen que doit subir, pour y être admis, un élève qui aspire à l'École polytechnique.

On a toujours dit qu'il y avait l'instruction spéciale technique qu'on peut acquérir sur les bancs de l'école. Ce n'est pas tout, il faut d'autres qualités morales et physiques qui s'acquièrent ailleurs. Il y a deux éducations, l'une succède à l'autre. La première est le produit des études classiques ou spéciales, mais, après celle-là, vient celle qui résulte du milieu dans lequel le jeune homme vit à sa sortie de l'école, des exemples, des impressions, des traditions qu'il recueille. Aujourd'hui cette seconde instruction a perdu la plus grande partie de sa valeur et de sa puissance. Le jeune homme, qui n'entre dans le monde qu'à vingt-deux ou vingt-trois ans, croit n'avoir plus rien à apprendre; il a le plus souvent une confiance absolue en lui-même et un profond dédain pour tout ce qui ne partage pas les idées, les opinions qu'il s'est déjà faites.

Il en était autrement sous le régime précédent.

La jeunesse, à laquelle le monde était ouvert de si bonne heure, n'y entrait qu'avec timidité, elle ne pouvait se dissimuler son insuffisance. Ajoutez que le monde, au milieu duquel il fallait s'ouvrir une route, était spirituel, distingué, solidement établi sur une hiérarchie immuable, consacrée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par le temps, qu'on y était né, qu'on y devait vivre, qu'on y devait mourir.

Je prends pour exemple celui où je fus admis à l'âge de dix-sept ans, celui de la magistrature dans lequel le parlement de Paris tenait une si grande place. Malgré l'influence que les mœurs du siècle y avaient déjà exercée, les habitudes y conservaient une certaine gravité qui s'alliait, dans un bon nombre de familles, à une élégance de vie assez recherchée, dans toutes, à un goût très vif pour les jouissances de l'esprit, et dans quelques-unes, à des connaissances fort étendues dans les sciences les plus élevées. Ainsi le Parlement renfermait dans son sein le président Bochart de Saron dont tous les loisirs étaient consacrés, et avec beaucoup de succès, aux recherches astronomiques, et M. Dionis du Séjour qui suivait d'Alembert de très près dans les hautes régions de la géométrie. La poésie même y avait ses adeptes; M. Ferrand composait des tragédies, et M. de Favières se laissait aller à faire représenter des opéras-comiques qui, à la vérité, n'étaient pas donnés sous son nom. Celui de *Paul et Virginie* fut une de ses œuvres.

Plus de trente salons se trouvèrent donc ouverts pour moi où les causeries agréables et solides ne manquaient pas; elles étaient d'autant plus attachantes qu'elles avaient lieu habituellement entre personnes accoutumées à se retrouver, à échanger leurs idées. Les très grandes réunions étaient rares, habituellement elles ne dépassaient pas trente ou quarante personnes.

Dès que j'y fus admis, je sentis mon ignorance et j'éprouvai le vif désir d'en sortir. Alors, se manifesta en moi ce goût des lectures suivies et attentives, qui depuis ne m'a jamais abandonné.

Je suivis les cours du lycée qui venait de s'ouvrir.

Les professeurs étaient M. de La Harpe, M. de Fourcroy, M. Garat, M. de Parcieux, presque tous les hommes enfin qui avaient une réputation faite dans les sciences ou dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les lettres. L'élite de la société parisienne se pressait pour entendre leurs leçons; elle en retirait, outre le fonds d'instruction personnelle, les éléments de conversation. On se ferait aujourd'hui difficilement une idée de ce mouvement intellectuel.

Jusqu'en 1788, la politique y tenait une très petite place, mais les ouvrages nouveaux, les pièces de théâtre, les livres les plus sérieux comme les plus légers y passaient continuellement en revue. Ils y étaient l'objet de jugements, de controverses, dans lesquels des esprits très exercés déployaient toutes leurs ressources. Il me semble être encore au jour où parut le *Voyage du jeune Anacharsis;* il défraya à lui seul les causeries de tout un hiver et il eût été difficile, en effet, de lui fournir une plus agréable matière.

Pour moi, la seconde éducation du monde dont j'ai dit la puissance commença dès l'instant où je fus rentré dans la maison paternelle. Là il n'y avait pas de jour où, soit pendant, soit après le dîner, quelque conversation ne s'engageât entre mon père et quelques-uns de ses amis ou de ses collègues, sur les affaires qui s'étaient, le matin, agitées dans le Palais, soit aux audiences, soit dans l'intérieur de la grand'chambre. Dans ces causeries, le pour et le contre étaient débattus, le mérite des avocats, celui des rapporteurs et des opinions étaient appréciés.

L'impression de ces instructions était vive sur un esprit qui n'était pas incapable d'en sentir le prix et qui avait un vif désir d'être un jour en état d'y prendre part.

Une fois entré dans le Parlement, avant d'avoir voix délibérative, il était fort instructif d'assister, pendant cinq années, à toutes les discussions; ce noviciat complétait cette seconde éducation dont je m'efforce de montrer la valeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE II

Entrée du conseiller Pasquier au Parlement. — L'assemblée des notables. — Ministère de M. de Calonne, puis de M. de Fourqueux, et enfin de M. de Brienne. — Résistance du Parlement aux édits. — Composition de cette compagnie. — La grand'chambre. — Le grand banc des présidents à mortier. — MM. de Saint-Fargeau, d'Aligre, de Trudaine. — Le Parlement demande les États généraux. — Exil du duc d'Orléans. — Emprisonnement des conseillers Sabattier et Freteau. — Continuation de la guerre entre le Parlement et la Cour de 1787 à 1788. — Enlèvement et arrestation des conseillers d'Éprémenil et Goislard de Montsabert. — Édit de convocation des États généraux. — Renvoi de M. de Brienne; suicide de M. de Lamoignon. — Rentrée aux affaires de M. Necker. — M. l'abbé Sieyès. — Ouverture des États généraux. — Considérations sur le régime qui a précédé la Révolution. — Heureuse situation de la France depuis 1783 jusqu'à 1789. — Corruption de la Cour : l'excès du luxe, le relâchement des mœurs, l'esprit irréligieux, frondeur et utopiste.

J'ai été reçu conseiller au parlement de Paris dans le courant de ma vingtième année. C'était au mois de janvier 1787, au moment où l'annonce de l'assemblée des notables occupait tous les esprits.

M. de Calonne avait eu besoin de lettres de jussion pour faire enregistrer son dernier emprunt de 80 millions; il lui fallait encore 60 millions pour solder l'exercice de 1786; n'osant affronter de nouveau le Parlement, il avait imaginé une assemblée de notables où il espérait obtenir, pour ses différents projets, une sorte de sanction nationale qui le placerait au-dessus des résistances parlementaires; il comptait faire approuver la conversion de l'impôt des vingtièmes en une subvention territoriale perçue, suivant d'égales proportions, sur toutes les propriétés, même sur celles du clergé. Il voulait encore reculer les barrières aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

frontières du royaume, abolir définitivement la corvée personnelle, en la remplaçant par une prestation pécuniaire justement répartie.

Pour faire mieux accueillir ces changements, il proposait l'établissement des assemblées provinciales, dans toutes les provinces qui n'avaient pas d'états particuliers. Ces vues pouvaient être bonnes, mais M. de Calonne avait une légèreté d'esprit qui ne lui permit pas de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur adoption. Il n'avait pas suffisamment veillé à la composition de cette assemblée, et avait laissé s'y introduire, sur des sollicitations auxquelles il ne sut pas résister, les hommes les plus propres à lui causer de l'embarras. C'est là que M. de La Fayette a fait ses débuts. Le terrain choisi par lui était de nature à lui concilier la faveur publique. Il demanda la suppression des lettres de cachet et des prisons d'État. Peu après, il joignit à cette demande celle de la restitution de l'état civil aux protestants, et de la prochaine convocation des députés de la nation.

Quant à M. de Calonne, son travail n'était pas même complètement arrêté à l'époque de l'ouverture de l'assemblée. Il y avait encore, dans ce moment si important, de l'incertitude dans quelques-uns de ses plans ; on le savait, et il était impossible qu'on n'en profitât pas. Personne n'ignore comment il fut renversé par les notables qu'il avait appelés ; comment, après le très court ministère de M. de Fourqueux, les intrigues de la Cour, qui n'avaient mis en avant cette éclatante incapacité que pour se donner le temps de préparer d'autres batteries, parvinrent enfin, malgré la répugnance personnelle de Louis XVI, à amener M. de Brienne, archevêque de Toulouse. Il ne fut d'abord chargé que de l'administration des finances, mais ne tarda pas à être nommé principal ministre.

Le magistrat qui remplissait les fonctions de garde des sceaux était disposé à le seconder dans ses folles entre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prises. Il portait l'un des plus beaux noms de la magistrature; il avait su se faire une réputation de capacité fort au-dessus de sa valeur réelle. M. de Lamoignon, dans les derniers jours du ministère de M. de Calonne, avait remplacé M. de Miromesnil. Il nourrissait depuis longtemps l'espérance de cette grande situation; elle devait lui assurer la place de chancelier que l'âge avancé de M. de Maupeou pouvait à tout moment rendre vacante, et il comptait sur cet héritage pour rétablir sa fortune dérangée par les dépenses les plus inconsidérées. Ce désordre pouvait bien être regardé comme un symptôme manifeste de la décadence où était tombé l'esprit de la magistrature, naguère si jalouse de la considération que lui assuraient la gravité de ses mœurs et la régularité de sa vie intérieure.

Comment concevoir par exemple que Mlle de Lamoignon ait été inconsolable d'avoir épousé l'unique héritier du nom de d'Aguesseau, parce que ce mariage ne la faisait pas présenter à la Cour? Il était trop certain que M. de Lamoignon ne refuserait son concours à aucun des actes qu'il croirait nécessaires pour conserver une position dont il ne pouvait sortir sans tomber dans un abîme. Il se dévoua donc à l'archevêque, et se fit fort auprès de lui de triompher, s'il en était besoin, de toutes les résistances des parlements et, notamment, de celle du parlement de Paris où il croyait avoir un parti très puissant.

Fort de cette assurance, M. de Brienne, après avoir pourvu aux nécessités du moment par une création de 6,000,000 de livres de rentes viagères, se débarrassa de l'assemblée des notables; afin de satisfaire à ses engagements, ainsi qu'à des besoins d'argent toujours plus pressants, il s'empara de tous les plans de M. de Calonne, et rédigea les édits qu'il ne tarda pas à porter au parlement de Paris.

L'établissement d'assemblées provinciales et une déclaration sur la liberté du commerce des grains ne souffrirent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

point de difficultés ; mais il en fut autrement quand vinrent les édits du timbre et de la subvention territoriale. Ce fut alors que se manifesta la grande résistance du parlement de Paris. Il y avait sept mois que je faisais partie de cette compagnie, et j'ai vu commencer avec cette résistance la série des faits qui nous ont conduits sans interruption jusqu'à la révolution de 1789.

Il n'entre point dans mes vues de suivre pas à pas le cours des débats qui s'élevèrent alors entre la Cour et la magistrature. Je ne veux point redire ce qui est écrit dans tous les Mémoires du temps, ce qu'on trouve surtout exposé jusqu'aux moindres détails dans un ouvrage de M. Sallier, comme moi ancien conseiller au Parlement. Je ne veux présenter sur ce sujet que quelques aperçus qui me semblent propres à mieux faire comprendre l'ensemble des événements.

Le parlement de Paris fut sans aucun doute téméraire dans son opposition, et surtout dans les moyens qu'il employa pour la rendre efficace. Il céda trop facilement à un besoin de popularité au-dessus duquel sa gravité naturelle aurait dû le placer. Il ne se contenta pas de refuser les enregistrements d'impôts ; il se déclara inhabile à en enregistrer jamais, et c'était la plus grande faute qu'il pût commettre, parce que c'était disposer d'un avenir qui ne lui appartenait pas.

Demander des États généraux indispensables, c'était plus qu'une imprudence, c'était une violence faite à l'autorité royale, et dans les principes de la magistrature (je parle ici son langage, je me place dans son esprit ordinaire), elle ne devait jamais se permettre une telle violence. Je ne suis donc point aveuglé sur les torts de ce Parlement, dont j'ai fait partie; mais, en les avouant ainsi, je crois acquérir le droit d'être non moins sincère sur ceux de la Cour. Je dis la Cour, parce qu'alors c'est là que se trouvait le gouvernement. Que de fautes, que de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

malhabiletés dans sa conduite! M. de Calonne prend l'initiative de toutes les innovations, il donne l'impulsion et se refuse à suivre le mouvement né de cette impulsion. C'était cependant le seul moyen de le diriger; au lieu d'employer l'adresse, il recourt à la force; de tous les ressorts qu'il manie, ceux qui lui manquent sont précisément ceux dont il devait être le plus assuré.

Dès les premiers jours, le Parlement lui échappe, surtout et presque uniquement parce qu'il est en même temps Cour des pairs.

Pour rendre ceci parfaitement intelligible, j'ai besoin d'entrer dans quelques détails sur la composition et sur la situation intérieure du Parlement à cette époque.

La tête de la Compagnie, ce qu'on appelait la grand'-chambre, ne renfermait aucun talent hors ligne, aucun personnage jouissant d'une très haute considération. L'exil de 1771 avait avancé la fin ou amené la retraite de beaucoup de vieux magistrats; on était depuis cette époque entré dans la grand'chambre de quarante à cinquante ans, ce qui n'arrivait auparavant que de cinquante à soixante. Le grand banc, c'est-à-dire celui des présidents à mortier, était encore occupé par les grands noms de la magistrature, donnant l'exemple des vertus les plus estimables, mais, parmi ces noms, il n'y avait aucun mérite éminent, et surtout aucun talent pour la parole, hors celui de M. de Saint-Fargeau; soit paresse, soit peur de se compromettre ou par d'autres motifs encore, que la fin de sa carrière explique, M. de Saint-Fargeau n'usait presque jamais de ce talent.

La première présidence était remplie par M. d'Aligre, homme d'esprit, assez habile comme juge, mais dont l'ardeur à accroître sa fortune avait diminué l'autorité. Par ces différents motifs, la grand'chambre et les magistrats qui la composaient n'obtenaient pas, dans le reste de la compagnie, le crédit qui aurait dû leur appartenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La jeunesse avait secoué le joug de ses anciens. Livrée à elle-même, éprise des idées nouvelles, elle renfermait dans son sein quelques hommes heureusement doués, dont plusieurs même pouvaient passer pour éloquents, mais qui, presque tous, étaient dominés par la fougue de leur imagination. N'ayant pas d'autres guides, est-il donc étonnant que cette jeunesse ait été entraînée par la séduction des exemples qui lui furent donnés par les plus grands noms de France, les La Rochefoucauld, les d'Harcourt, les Luynes, les d'Aumont, les Luxembourg, les Praslin, et tant d'autres encore? C'était dans la constitution de cette époque une particularité très digne de remarque que les éléments divers dont se composait le parlement de Paris, en tant que Cour des pairs. Sur 150 magistrats, la moitié au plus appartenait à des familles vouées depuis longtemps aux hautes fonctions de la magistrature; l'autre moitié tirait son origine assez récente des magistrats du second ordre et de la haute finance. Tous se trouvaient appelés, dans les assemblées de chambre, à partager leurs fonctions avec les hommes revêtus des plus hautes dignités de l'État.

Dans les délibérations, la voix du moindre conseiller des enquêtes comptait autant que celle du plus ancien duc et pair, du prince du sang même, puisque les princes du sang avaient séance à la Cour des pairs. Une telle disposition, dans une monarchie, était sans doute ce qu'on pouvait imaginer de plus populaire ou de plus libéral, pour me servir d'un mot consacré aujourd'hui.

Cependant cette libéralité apparente pouvait, devait même le plus souvent tourner au profit de l'autorité royale, puisque l'influence des princes du sang et des ducs et pairs ne pouvait manquer d'être grande dans un corps ainsi organisé, et devait naturellement appartenir à la couronne. Que si cette influence venait à se tourner contre elle, le danger, à la vérité, en devenait d'autant plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grand; mais n'était-ce pas toujours la faute du gouvernement? Son inhabileté à cet égard s'était manifestée plus d'une fois dans le cours du dix-huitième siècle. On avait vu, depuis cinquante ans, des ducs et pairs, des princes du sang même, prendre part à de misérables querelles suscitées presque toujours par de très fausses mesures, et quelquefois même par des persécutions religieuses. En ce sens, les querelles du jansénisme et du molinisme ont été fort graves. Ce sont elles qui ont plus spécialement enseigné la résistance, qui y ont accoutumé les esprits pendant le règne de Louis XV. L'infortuné Louis XVI en a recueilli le déplorable héritage.

En 1787, presque tout ce qu'il y avait de marquant dans la Pairie, presque tout ce qui joignait à l'éclat de cette grande dignité celui d'un esprit cultivé et distingué, se déclara dans le Parlement pour la résistance. Je ne saurais avoir oublié combien fut puissant dans l'esprit des jeunes magistrats l'attrait qu'ils trouvèrent à suivre de pareils guides. Ils se virent tout d'un coup en liaison de parti avec ces grands noms, avec ces grandes existences; or, on sait à quel point l'esprit de parti rapproche, confond même les conditions. Une intimité si séduisante et si peu accoutumée tourna facilement les têtes; il fallait peu de chose pour nous gagner : un mot obligeant, la bonne grâce à mettre du prix à notre opinion avaient bientôt tranché la difficulté; puis, quand nous rentrions dans nos foyers, nos esprits s'animaient encore par le souvenir de tout ce qui s'était passé dans les assemblées de chambre. A la suite de ces assemblées, nous étions une vingtaine qui dînions habituellement ensemble, et le plus souvent chez notre collègue M. de Trudaine, dont la tête est depuis tombée sur l'échafaud.

Des hommes plus habiles ou plus avancés que les autres prenaient soin d'exploiter notre effervescence. Ainsi, ce fut dans un ces dîners, auquel assistait M. d'Éprémenil, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. l'abbé Sabattier, assez intimement lié avec le duc d'Orléans, prononça pour la première fois le mot d'États généraux. Ce mot nous étonna d'abord, mais il eut bientôt fait fortune. Lorsqu'il fut peu de jours après répété dans une assemblée de chambre, il y fut diversement accueilli; mais peut-être n'y eut-il aucun banc où il causa moins d'étonnement que sur celui de MM. les Pairs. Les têtes graves de la grand'chambre en furent troublées. Je ne puis avoir oublié ce que me dit alors un de ces vieux magistrats qui, passant derrière mon banc et remarquant que j'étais assez échauffé, s'arrêta et me dit : « Jeune homme, une semblable idée a été souvent mise en avant du temps de votre grand-père; voici ce qu'alors il nous a toujours dit : « Messieurs, ceci n'est pas un jeu d'enfant; « la première fois que la France verra des États généraux, « elle verra aussi une terrible révolution. »

Cet avertissement et beaucoup d'autres, qui nous étaient donnés par des personnes dont les avis avaient cependant quelque poids, faisaient hésiter un bon nombre d'entre nous. La plupart furent entraînés par la fausse démarche d'un homme de talent qui a commencé en ce jour la série de maladresses qu'il a commises depuis. C'était M. Ferrand. Il parlait bien, il était estimé et avait de l'influence; c'était lui qui rédigeait ordinairement les remontrances; il imagina, pour écarter la demande des États généraux, de montrer combien l'existence du Parlement serait nécessairement amoindrie par celle des États.

Cette idée qui aurait pu faire de l'impression sur quelques esprits calmes et réfléchis, si, les prenant à part, il la leur avait adroitement présentée, produisit sur la masse de l'assemblée un effet tout contraire à celui qu'il en avait attendu. Du moment où notre intérêt fut clairement mis en jeu, nous ne vîmes rien de plus beau que d'en faire le sacrifice à ce que nous regardions comme le bien public. Les sentiments généreux s'emparèrent de nous, et il n'y eut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aucun moyen de nous retenir. J'ai commencé, dès ce jour, mon cours d'expériences sur les assemblées nombreuses. Ce trait me frappa, et je m'en suis plus d'une fois souvenu depuis.

Le Parlement demanda donc les États généraux et se déclara inhabile à voter l'impôt. On sait son transfert à Troyes, et comment il en revint après avoir formé une véritable coalition avec tous les autres parlements de France.

Deux mois après, le ministère reprit la lutte. Lorsqu'il venait de se trouver si bien de la voie des négociations, il jugea à propos, sans ombre de nécessité, et lorsqu'on s'y attendait le moins, de recourir à la force et à la violence. Sans aucun avertissement préalable, à l'issue des vacances, lorsque les membres du Parlement étaient à peine rassemblés, il fit tenir par le Roi une séance royale, où furent apportés deux édits des plus importants : l'un statuait sur l'état civil des protestants, l'autre portait création d'emprunts successifs et graduels pendant cinq ans. Ces emprunts montaient ensemble à 420 millions. Cette dernière mesure était certainement des plus hardies. Son adoption aurait supposé une confiance absolue dans le gouvernement, et cette confiance n'aurait pu s'établir que par la communication préalable du plan des finances le plus habilement conçu et dont l'exécution aurait été parfaitement garantie.

C'était apparemment pour donner confiance sur ce point que l'édit, autre imprudence, contenait la promesse d'une convocation d'États généraux avant l'expiration des cinq années. Le leurre était par trop grossier et ne trompa personne. Le Roi ayant laissé la liberté à chacun d'exprimer son opinion, l'édit fut très fortement combattu, mais les voix ne furent pas comptées. Beaucoup ont pensé que si elles l'eussent été, la majorité aurait été favorable. Je ne le crois pas cependant. Et à la suite d'une discussion, libre en apparence, le chancelier prononça, par ordre du Roi, l'enregistrement comme dans un lit de justice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce fut alors que M. le duc d'Orléans, en protestant contre cette violence, demanda qu'il fût au moins consigné sur le registre que c'était du *très exprès* commandement de Sa Majesté. Tel fut son premier acte patent d'opposition. Il était d'une haute gravité. Jamais gouvernement n'avait fait plus beau jeu à ses adversaires.

Cette levée de boucliers fit un grand effet dans le public, et elle causa en même temps dans la Cour la plus violente irritation. Le duc d'Orléans fut exilé, le lendemain, à Villers-Cotterets, et pour que rien ne manquât de ce qui pouvait échauffer les esprits, deux conseillers au Parlement, MM. Sabattier et Fréteau, furent enlevés et conduits dans des châteaux forts. Ils n'avaient d'autre tort que d'avoir usé de la permission que leur avait donnée le Roi d'exprimer librement leur opinion devant lui. J'avais assisté à cette séance royale, et il est sans doute peu nécessaire de dire à quel point fut vive l'impression qui m'en resta, et combien je fus révolté de ses conséquences. Si je note mes impressions et mes sentiments en cette occasion, c'est parce que, n'étant, au fond, dominé à cette époque par aucune opinion politique arrêtée, il est sensible que ce que j'éprouvais devait être ressenti non moins vivement par la masse des citoyens.

Je ne dissimule pas cependant que mon jeune esprit était fortement ébranlé par le talent de nos orateurs, que j'étais surtout dans l'enivrement de celui de M. d'Éprémenil. Il s'était surpassé dans la séance royale, et n'avait échappé à la mesure violente qui avait frappé ses deux collègues que par l'émotion qu'il avait causée au Roi lui-même. Un autre membre du Parlement fut, comme lui, préservé de la vengeance ministérielle par la propre volonté du Roi. C'était M. Robert de Saint-Vincent. Le fait est à remarquer parce qu'il offre une nouvelle preuve de la bonne foi de Louis XVI. M. de Saint-Vincent avait parlé avec plus de véhémence que personne, mais son langage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était familier, trivial même, et le Roi avait cru y voir un caractère de loyauté et de franchise qu'il n'avait pu reconnaître dans le ton mielleux de M. Fréteau, et dans les tournures spirituelles de M. l'abbé Sabattier. Celui-ci passait, d'ailleurs, pour être un des conseillers secrets de M. le duc d'Orléans.

Le Roi lui-même défendit M. de Saint-Vincent auprès de ses ministres, auxquels il abandonna les deux autres. Ce malheureux prince avait été bien peu à son avantage dans cette scène parlementaire. Son émotion pendant le discours de M. d'Éprémenil n'avait servi qu'à prouver qu'il n'avait pas le courage de suivre ses impressions propres, et lors de la protestation du duc d'Orléans, il n'avait su que prononcer, d'un ton très peu royal, quelques mots pour dire que telle était sa volonté.

Il devint évident qu'une prochaine convocation des États généraux était inévitable.

Si, donc, le gouvernement avait été susceptible de la moindre clairvoyance, il ne se serait plus occupé que des moyens d'arriver à cette convocation, sans trop de secousses et en conservant dans ses mains assez de force pour être en état de tenir tête aux orages que cet événement pouvait amener. M. d'Éprémenil avait fait à la séance royale une proposition qui était, dans ce sens, tout ce que le Parlement pouvait offrir de mieux. Il accordait l'enregistrement des emprunts pour les deux premières années, mais sous condition que le Roi promettrait formellement de convoquer les États dans l'année 1789. Aussi était-ce cette proposition qui avait ébranlé le Roi. Ses ministres l'avaient vu, et peut-être faut-il attribuer à la peur qu'ils en ressentirent l'empressement avec lequel ils poussèrent Sa Majesté à des mesures qui ne laissèrent plus de chances aux négociations.

La guerre continua entre le Parlement et la Cour, pendant la fin de 1787 et les premiers mois de 1788. Cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerre fut conduite de la part du Parlement avec une mesure dans les formes et dans le langage, qui rehaussa beaucoup, aux yeux du public, les avantages de sa position. Sa querelle personnelle ne l'empêcha pas de remplir ses devoirs envers l'État, le prince et les particuliers; et il ne retomba pas dans la faute, qu'il avait commise à d'autres époques, d'interrompre l'administration de la justice. Loin de là, il parut redoubler d'activité pour satisfaire à tout ce que l'on attendait de lui. Ayant à s'occuper, après la séance royale, de l'édit sur l'état civil des protestants, il le fit avec une sagesse digne d'éloge. Quelques changements dans la rédaction ayant été réclamés, M. de Malesherbes, auteur de l'édit, s'empressa d'appuyer la proposition dans le conseil du Roi, et l'édit fut enregistré à la presque unanimité des suffrages.

Ce fait est très digne d'attention, le parlement de Paris étant peut-être, à cette époque, la réunion d'hommes où il y avait le plus de principes religieux et le plus d'attachement à la religion de nos pères. Ces principes étaient joints à beaucoup de lumières, et il doit faire regretter d'autant plus qu'un si précieux avantage ait été sitôt dédaigné et rendu de nulle valeur.

On ne cessa pas de demander la liberté et le retour des magistrats qui avaient été enlevés. Les réponses inspirées au Roi par ses ministres, étaient toujours non seulement négatives, mais même d'une remarquable sécheresse. Il en résulta que la discussion passa d'un fait isolé aux questions générales. Des remontrances furent rédigées sur les enregistrements forcés, sur les lettres de cachet, sur les dangers d'un pouvoir qui ne connaîtrait de bornes que sa volonté. Ces remontrances, toujours respectueuses, étaient cependant fortes de raisons. Aussi agirent-elles puissamment sur les esprits, et c'est alors que le Parlement se vit porté au plus haut degré dans l'estime publique et dans la faveur populaire. Déjà, à l'époque du transfèrement de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la compagnie à Troyes, des scènes tumultueuses avaient eu lieu sur le Pont-Neuf et aux environs du Palais. Au mois de mars et d'avril 1788, les salles intérieures du Palais devinrent le théâtre de ces manifestations moins populaires, mais par cela même plus dangereuses. Ce n'était plus en effet la basoche seulement, c'est-à-dire les jeunes avocats et les clercs de procureurs, mais bien presque toute la jeunesse instruite et la mieux élevée de la capitale, qui entourait le lieu où se tenaient les assemblées de chambre et accompagnait de ses acclamations les magistrats, suivant qu'elle les supposait plus prononcés dans les opinions qui avaient la faveur du jour.

Je ne saurais nier que beaucoup d'entre nous ne fussent très sensibles, plus sensibles qu'il ne convenait, à ces acclamations; que quelques-uns ne les provoquassent même par des communications au moins fort indiscrètes. Il en résultait que, si, dans l'intérieur de la salle où les chambres se trouvaient assemblées, on n'entendait que le langage d'une indépendance contenue dans les bornes d'une décence qu'aucun membre de la Compagnie n'aurait osé franchir, il en était tout autrement dans les salles environnantes et notamment dans celle des *Pas perdus*.

Là, les discours, les propos étaient plus que hardis, ils étaient séditieux : quel que fût mon entraînement dans ces jours d'agitation, il m'était cependant difficile de me défendre de quelques inquiétudes sur les conséquences du spectacle qui frappait mes yeux. Mon cardinal de Retz me revenait à la pensée, et je croyais bien m'apercevoir que notre manière d'agir ressemblait un peu trop à celle de *la Fronde*.

Un jour entre autres, ayant été plus que de coutume frappé de cette ressemblance, je fus sur le point de le dire en pleine assemblée de la chambre, au moment où, suivant l'usage, le greffier appelait mon nom pour prendre mon avis. Le courage me manqua, et je me bornai, comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de coutume, à être de l'avis de M. tel ou tel. Si j'avais cédé au mouvement qui me poussait, j'aurais produit un assez grand scandale, mais il me serait resté de cette témérité, d'avoir eu, bien jeune, une prévoyance qui manquait à trop de gens auxquels elle convenait mieux qu'à moi.

Toutefois, je dois cette justice à mes collègues qu'aucun, même parmi les plus entraînés, n'aurait alors envisagé la Fronde sans un mortel effroi. On était rassuré par la pureté de ses intentions; on avait d'ailleurs dans le progrès cette niaise confiance qui était destinée à tromper tant de monde; et puis, il faut l'avouer, nous étions bien légers, bien peu réfléchis. Nous avions toute l'inexpérience d'un long repos et toute l'étourderie née d'un besoin de plaisirs, dont les plus graves affaires n'avaient pas le pouvoir de nous distraire : le matin à l'assemblée de chambre, le soir au bal de l'Opéra.

Il est vrai que les plus jeunes s'y rencontraient avec les plus graves, les plus augustes personnages. Un jour, j'y fus accosté par un gros masque de beaucoup d'esprit qui se plut à me faire un rapprochement fort piquant des plaisirs du bal et de ceux de l'assemblée de la Chambre à laquelle il m'avait vu le matin. Ce masque n'était autre que Monsieur, depuis Louis XVIII. Lorsque j'ai eu l'honneur d'être son ministre en 1815, il s'est plu à me rappeler cette anecdote; on la peut ajouter à tant d'autres qui ont prouvé que Sa Majesté avait une des meilleures mémoires de son royaume.

Le gouvernement marchait chaque jour à de plus grands embarras. Déjà il n'était plus permis de se faire aucune illusion sur l'impossibilité de réaliser les emprunts successifs dont l'enregistrement avait été si malheureusement imposé à la séance royale; c'était une ressource à laquelle il fallait renoncer. Le vingtième, accordé à Troyes, ne se payait que très difficilement dans les provinces. Les autres Parlements, voyant le peu de succès qu'avait eu la condescendance de celui de Paris, mettaient à cette perception

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous les obstacles imaginables; plusieurs allèrent jusqu'à refuser l'enregistrement de l'édit qui la devait autoriser.

Il y avait eu des transfèrements, des exils, des mandements à Versailles. Ce fut alors qu'au reproche de despotisme, adressé par les magistrats aux ministres du Roi, ceux-ci répondirent par le reproche d'aristocratie. Il fut même consigné dans une réponse royale. Ainsi sortit pour la première fois, de la bouche du Roi même, cette accusation si souvent répétée depuis par les échos révolutionnaires. Cependant, ce n'était pas avec de semblables récriminations que le gouvernement pouvait sortir de la position insoutenable où il s'était placé; il y fallait des remèdes plus énergiques.

On s'arrêta au trop célèbre projet de la Cour plénière. M. de Lamoignon n'avait pu suffire, seul, à cette conception. Il s'était fait seconder par plusieurs collaborateurs (l'abbé Maury était du nombre) dont quelques-uns apparemment furent peu discrets. Les plans furent connus. Le 3 mai 1788, le parlement de Paris, dans une séance à laquelle MM. les Pairs assistaient, prit un arrêt où, rappelant les points fondamentaux de la constitution monarchique de France, il dénonçait à la nation ce qui se préparait contre les libertés publiques dans le conseil du Roi, et protestait à l'avance contre tout ce qui se ferait. On peut dire de cette pièce, conçue avec une rare habileté, qu'elle tua la Cour plénière avant sa naissance. Ceux qui la rédigèrent avaient eu connaissance des édits préparés.

Du moment où l'arrêté qu'elle produisit fut venu à la connaissance des ministres, il excita leur colère, et l'emprisonnement de M. d'Éprémenil, qui en était considéré comme le principal auteur, fut aussitôt résolu. On lui adjoignit, il serait difficile de dire pourquoi, M. Goislart de Montsabert, contre lequel on n'avait d'autre grief que d'avoir, quelques jours auparavant, dénoncé dans une assemblée de chambre une exaction du fisc, dans la perception des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vingtièmes. C'était donner à la vengeance ministérielle un caractère de puérilité; elle devint odieuse au dernier degré, lorsque MM. d'Éprémenil et Goislard, s'étant, pour échapper à leur arrestation, réfugiés dans la grand'chambre du Palais, furent enlevés au milieu de l'assemblée des chambres par un officier aux gardes, porteur des ordres du Roi.

Cet enlèvement, l'investissement du Palais qui l'avait précédé, les détails de cette espèce de siège, qui dura à peu près vingt-quatre heures, attirèrent sur ceux qui n'avaient pas craint de recourir à de tels moyens, autant de haine que de mépris. On ne saurait comprendre comment, au moment de dissoudre le Parlement, le ministère n'avait pas senti qu'il fallait s'abstenir d'une vengeance désormais sans objet et qui ne pouvait qu'accroître les embarras de sa situation. MM. d'Éprémenil et Goislard avaient été sur le point de se sauver par les souterrains du Palais, où se trouvait une ouverture sur la rivière. Je les ai vus déguisés, et au moment d'exécuter cette évasion ils furent assez bien conseillés pour y renoncer. Ils furent conduits, l'un à Saint-Michel, l'autre aux îles d'Hyères.

Ce fut le 8 mai que se tint, à Versailles, le lit de justice où furent lues et promulguées, au nombre de six, les lois qui anéantissaient l'ancienne magistrature pour la remplacer par les grands bailliages, destinés à rendre toute justice, et par la Cour plénière, destinée à tenir la place des Parlements pour la vérification et l'enregistrement des lois. Afin qu'aucune inconvenance ne manquât, on eut le tort de donner à cet acte de la toute-puissance royale les formes d'une vengeance particulière.

Le discours du Roi commençait par ces mots : « Messieurs, il n'y a pas d'écarts auxquels mon parlement ne « se soit livré depuis une année. » C'était donc pour punir le parlement de Paris, ou pour dire plus vrai, pour punir quelques membres de cette compagnie, dont on croyait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoir à se plaindre, qu'on détruisait cette magistrature française, si digne de respect, qui avait rendu tant de services à l'État et qui tenait par des racines si profondes aux fondements de la monarchie! Et l'homme qui était le principal auteur de cette si grave mesure était un descendant de l'illustre famille des Lamoignon, qui tirait tout son lustre du parlement de Paris!

Malgré tant de fautes, le lit de justice ne fut troublé par aucun acte qui pût dénoter la moindre résistance à la volonté royale. L'expression de cette volonté fut entendue dans le silence le plus respectueux. J'ai assisté à cette scène, dont le spectacle me frappa d'autant plus que, pendant tout le temps qu'il dura, on aurait pu se croire transporté au milieu d'une fête de Cour.

A peine y avait-il place dans la salle du Trône pour les membres du Parlement, tant était grand le nombre des femmes qui garnissaient tous les côtés de la salle, dans l'éclat de leur plus grande parure. La cérémonie était à peine terminée, que déjà commençaient les désappointements ministériels.

Les membres de la grand'chambre, destinés à faire partie de la Cour plénière et qui avaient eu ordre de rester à Versailles, écrivirent au Roi, pour déclarer à Sa Majesté l'impossibilité où ils se trouvaient d'accepter les nouvelles fonctions qui leur étaient réservées.

Rentrés à Paris, les conseillers des autres chambres essayèrent de se réunir au Palais, mais il était gardé par des soldats. S'étant alors assemblés chez les doyens, ils adressèrent tous au garde des sceaux des protestations individuelles contre ce qui s'était passé au lit de justice.

Les ministres, dans le premier moment, crurent ou feignirent de croire, pour le persuader au Roi, que la résistance n'était qu'une affaire de forme et qu'elle tomberait d'elle-même. Si cette illusion était sincère, elle dut être d'une courte durée, car bientôt ils ne purent ignorer que,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans tout le royaume, la conduite de la magistrature avait été la même et que, dans plusieurs grandes villes, les commissaires du Roi, chargés de porter les édits à l'enregistrement, avaient été conspués, quelquefois même maltraités. A peu d'exceptions près, les magistratures inférieures suivirent l'exemple du Parlement. Le Châtelet de Paris était la plus importante de ces magistratures, et le garde des sceaux n'avait compté sur aucune plus que sur celle-là; ce fut celle qui se prononça contre lui avec le plus d'énergie.

Outre les sentiments naturels qui dictaient cette résistance, une grande leçon avait été donnée au commencement du règne même de Louis XVI, et le souvenir qui en était encore présent avait assez de puissance pour soutenir le courage des plus faibles. Malgré quatre années d'existence, on avait vu à cette époque une acclamation générale accueillir la chute du parlement Maupeou et saluer le retour de celui qui avait été si sévèrement proscrit dans les années précédentes. Tous les hommes dont il était composé avaient de plus expié d'une manière bien sévère le tort de leur complaisance pour l'autorité, car, depuis près de vingt ans que cet événement s'était passé, l'opinion publique semblait encore les poursuivre de son animadversion. Or, l'ouvrage de M. de Brienne et de M. de Lamoignon n'était certainement pas de nature à inspirer plus de confiance que celui de M. de Maupeou, et on ne pouvait nier que la cause des Parlements, en 1788, ne fût bien autrement populaire qu'elle ne l'était en 1771.

L'assemblée du clergé joignit sa protestation à celle de la noblesse. Ce fut en Bretagne et dans le Dauphiné que la noblesse fit éclater ses sentiments avec le plus de force; bientôt, l'exemple donné par les gentilhommes de ces provinces fut suivi avec non moins d'énergie par ceux de Bourgogne, de Franche-Comté, du Languedoc et du Béarn.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En vain les commissaires du Roi, les commandants militaires déployaient dans ces provinces les forces qui étaient mises à leur disposition; en vain les lettres de cachet atteignaient les plus récalcitrants, les résistances allaient croissant. Le gouvernement n'eut plus, pour calmer les esprits, d'autre ressource que de renouveler l'engagement d'assembler ces états généraux si ardemment souhaités.

Les ministres firent paraître, le 15 juillet, un édit par lequel ils annonçaient leur convocation pour le mois de mai suivant. Ils invitaient tous les corps et tous les particuliers à donner leurs idées sur la meilleure manière de les composer, de les constituer. Faiblesse inutile. Un mois était à peine écoulé, depuis la publication de cet édit, que le ministère impuissant et déconsidéré quittait le pouvoir. Le nouvel ordre de judicature n'avait pu s'établir.

La pénurie du Trésor était arrivée à un point qui ne permettait plus de tenir aucun engagement ni d'assurer aucun service, et il avait fallu suspendre beaucoup de payements. Prélude de tous les maux qui devaient accabler la France, une grêle horrible avait ravagé les provinces les plus productives; un emprunt fut ouvert pour subvenir aux besoins les plus pressants; le peu d'argent que cet emprunt produisit fut vite dépensé. M. de Brienne n'avait pas craint de violer un dépôt aussi sacré. Il fallut le sacrifier à l'indignation publique, et son renvoi fut décidé à la fin d'août! Il partit, comblé d'honneurs, de dignités, avec l'assurance du chapeau de cardinal, en attendant, pourvu des plus riches bénéfices.

M. de Brienne ne pouvait être remplacé que par M. Necker, dont le crédit personnel était devenu indispensable, pour faire face aux premiers besoins. M. Necker fut donc appelé, et encore malgré la répugnance du Roi.

M. de Lamoignon fit en vain quelques efforts pour conserver sa place dans la nouvelle administration; il devait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tomber avec M. de Brienne, dont il avait partagé toutes les responsabilités, et se retira, lui aussi, courbé sous le poids des faveurs royales. Il eut la promesse d'un duché pour son fils aîné, et, outre la pension de retraite accoutumée, une somme de 400,000 francs lui fut accordée comme gratification ; cette somme était alors la seule dont le Trésor royal pût disposer. Il en exigea la moitié comptant. Ce secours fut insuffisant pour couvrir ses dettes ; désespéré, il se suicida dans le parc de Basville.

La rentrée de M. Necker à la tête des affaires, dans des circonstances si critiques, fut un véritable triomphe. Celle du Parlement n'était pas moins brillante ; elle fut signalée par des feux, des illuminations, enfin par tous les témoignages d'une joie populaire qui ressembla un peu trop, dans quelques endroits, aux élans d'une faction victorieuse.

Le dernier ministère avait eu l'imprudence de déclarer, ainsi qu'on l'a vu, qu'il n'existait aucune règle pour la convocation, la composition, la constitution des États généraux. Il avait appelé la France entière à donner son avis sur cette importante matière.

La grande question de la proportion dans laquelle les trois ordres devaient être représentés dominait toutes les autres. *Qu'est-ce que le tiers?* s'écriait M. l'abbé Sieyès dans une brochure qui fit, alors, la plus vive impression ; et, quand on l'avait lue, on découvrait que le tiers était *tout* ou à peu de chose près. M. Sieyès, lui-même, entrevoyait-il toute la portée de sa brochure ? Il est permis d'en douter lorsqu'on l'a vu, si peu de temps après, entreprendre d'une manière si tranchante la défense des biens du clergé ; mais il n'en avait pas moins porté le doigt sur la partie troublée de l'ordre social, il n'en avait pas moins abordé la grande question de l'époque, en France et hors de France.

Au milieu de cette effervescence, le parlement de Paris

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

crut qu'il lui appartenait de fixer les règles à suivre. Il déclara par un arrêt que les formes suivies pour la convocation des États en 1614, les derniers qui eussent été tenus, étaient encore celles qui devaient être observées, si on ne voulait pas se jeter dans des innovations dont les suites ne pouvaient se calculer.

Cette décision, fort malheureusement pour lui, ne se trouvait en rapport ni avec l'inclination la plus générale dans le pays, ni surtout avec celle du ministre influent, M. Necker. Celui-ci convoqua les notables précédemment assemblés par M. de Calonne, et fit annoncer par un édit du Roi que l'intention de Sa Majesté était de les consulter sur cette importante matière.

Une lutte, d'un genre tout opposé à celles des années précédentes, s'engagea aussitôt entre le Parlement et le ministère. Le résultat fut de fournir à des hommes plus habiles l'occasion qu'ils attendaient pour anéantir une influence dont ils voyaient bien que la direction ne leur appartiendrait pas. L'effet de leur manœuvre fut si prompt qu'avant la fin de 1788 il était déjà fort généralement établi que le Parlement revenait sur ses pas, qu'il abandonnait les intérêts de la nation, qu'il ne voulait plus des États généraux.

Ce qu'il y avait de vrai dans cette accusation, c'est que la compagnie, rendue à elle-même, avait le pressentiment d'une révolution prochaine et ne voulait pas laisser croire qu'elle voulût y donner les mains. J'ai parfaitement présentes à l'esprit les délibérations qui furent prises en cette occasion; elles avaient une physionomie toute nouvelle : plus d'entraînement, plus d'enthousiasme, plus d'efforts, plus d'effets d'éloquence; on raisonnait froidement, il semblait qu'un voile sombre eût été tendu sur l'assemblée. Son importance était effacée, on ne songeait plus à elle, elle n'en imposait plus à personne. Les États généraux apparaissaient dans un avenir trop prochain pour que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toutes les pensées ne fussent pas tournées vers eux.

J'ai assisté à l'ouverture des États généraux et, malgré la pompe qui entourait encore l'autorité royale, j'y ai vu expirer l'ancien régime.

Le régime qui a précédé 89 me paraît devoir être considéré sous deux rapports : celui de la situation générale du pays, celui de la situation du gouvernement vis-à-vis du pays. Sous le premier rapport, je crois fermement que, depuis le commencement de la monarchie, la France, à aucune époque, n'avait été plus heureuse qu'elle ne l'était alors. Aucune grande calamité ne s'y était fait ressentir depuis la chute du système de Law. Le long ministère du cardinal de Fleury, peu glorieux sans doute, mais sage, circonspect, avait réparé les pertes et allégé les charges que la fin du règne de Louis XIV avait amenées; que si, depuis cette époque, quelques guerres malhabilement entreprises, plus malhabilement conduites, avaient compromis au dehors l'honneur de ses armes et la considération de son gouvernement, si elles avaient même dérangé assez gravement ses finances, il est juste de dire que le désordre qui en était résulté n'avait compromis que la fortune de quelques créanciers et n'avait pas atteint les sources de la prospérité publique; loin de là, ce qu'on appelle l'administration publique avait fait de constants progrès; si l'État n'avait pas eu de grands ministres, les provinces avaient eu des intendants fort éclairés et très habiles.

Les communications s'étaient ouvertes sur beaucoup de points; partout elles avaient été rendues plus faciles. Il est impossible de méconnaître que c'est au règne de Louis XV que ce bienfait est principalement dû. Son plus important résultat avait été une amélioration progressive dans l'agriculture.

Le règne de Louis XVI était venu favoriser cette heureuse impulsion que la guerre maritime entreprise pour l'indépendance de l'Amérique n'avait pas arrêtée. On avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vu s'élever de nombreuses filatures de coton; l'impression des toiles avait fait d'immenses progrès, il en était de même de la fabrication des cuirs et de l'acier.

Ces progrès étaient d'ailleurs favorisés par ceux des sciences naturelles et exactes. Déjà la chimie faisait entrevoir le secours qu'elle allait incessamment donner à tous les arts utiles; les Lavoisier, les Berthollet, les Fourcroy et leurs élèves entraient dans cette carrière où ils marchaient à pas de géant. La Révolution a tué Lavoisier, mais ses collègues, qui lui ont survécu et qui ont rendu de si grands services, s'étaient formés comme lui sous le règne de Louis XVI auquel ils appartenaient : ce monarque donnait une grande attention à leurs travaux ; il favorisait aussi l'agriculture de toute sa puissance; déjà elle lui devait l'introduction des mérinos, de cette race si précieuse qui a tant enrichi nos cultivateurs et nos fabricants de drap. Il avait établi des fermes expérimentales : il offrait donc à la fois la théorie et les applications. On construisait dans la capitale, on bâtissait dans les villages. Les étrangers affluaient dans Paris; il y régnait un faste élégant qui n'a jamais été surpassé.

J'ai vu les magnificences impériales, je vois chaque jour, depuis le Restauration, de nouvelles fortunes s'établir et s'élever, rien n'a encore égalé à mes yeux la splendeur de Paris dans les années qui se sont écoulées depuis la paix de 1783 jusqu'à 1789. D'admirables demeures s'élevaient dans le quartier du Marais et l'île Saint-Louis. Qu'est-ce que le faubourg Saint-Germain d'aujourd'hui comparé au faubourg Saint-Germain d'alors? Et, quant au luxe extérieur, pour ceux qui se rappellent un jour de revue, de courses à Longchamps, ou seulement l'aspect du boulevard, combien la foule des voitures à deux, quatre ou six chevaux, toutes plus magnifiques les unes que les autres, encombrant ces lieux de réunion, ne laisse-t-elle pas loin derrière elle cette file de carrosses, de remises,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entremêlés de quelques voitures élégantes, et dont les mêmes espaces sont aujourd'hui couverts?

Je suis loin de fermer les yeux sur ce qu'il y a de réel dans la prospérité publique dont nous jouissons; je sais ce que nos campagnes ont gagné; je n'ignore pas que ce qui repose sur cette base solide, même avec une apparence plus modeste, doit de beaucoup être préféré à un extérieur plus magnifique, mais qui couvrirait un fonds moins assuré. Je ne suis pas détracteur du temps présent, tant s'en faut, j'accorde ce que peuvent avoir d'avantageux sous beaucoup de rapports, les résultats de la Révolution, cette division de la propriété, si souvent attaquée, et qui doit, tant qu'elle n'aura pas passé de certaines bornes, multiplier les richesses en portant l'aisance dans une foule de familles où elle était inconnue; mais toutefois, quand j'interroge ma raison et ma conscience sur ce que serait la France de 1789, si la Révolution n'avait pas éclaté, si les dix années de destruction qu'elle a enfantées n'avaient pas pesé sur ce beau pays, si Saint-Domingue, par exemple, avait continué de verser sur lui ses trésors, si les améliorations progressives que j'ai décrites n'avaient pas été entravées par de grandes catastrophes, je reste convaincu que la France sans révolution serait, au moment où j'écris, encore plus riche, plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

C'est Rivarol, si je ne me trompe, qui a dit des peuples dans la situation que je viens de dépeindre : *La maladie du bonheur les gagne.* On ne pouvait mieux dire. Il n'a pas achevé son tableau en montrant, ainsi qu'il l'aurait dû, comment cette maladie gagne aussi les gouvernements d'une manière non moins dangereuse.

Quel était alors le gouvernement de la France? Ce n'était plus celui de l'antique monarchie féodale, où le trône, entouré de ses puissants vassaux, tenait le reste de la nation à une si grande distance de lui, où le pouvoir, qui descendait de ce trône, imprimait aux masses populaires,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même aux classes intermédiaires, un respect qu'on pouvait appeler superstitieux; où le souverain pouvait bien se trouver exposé aux révoltes de quelques-uns des plus turbulents entre ces grands vassaux; où ces révoltes pouvaient enfanter la *Ligue* et la *Fronde*, mais où elles se terminaient toujours par quelque traité au profit de ceux qui avaient su se rendre plus redoutables, traités dont la nation et le pays faisaient, comme de raison, tous les frais.

Richelieu et, après lui, Louis XIV avaient dompté ces turbulences et abattu ces puissances féodales; l'édifice qu'elles composaient et qu'elles soutenaient avait été remplacé par un édifice d'apparat, par une monarchie de représentation, si on peut se servir de cette expression, dans laquelle le Roi seul était resté grand et fixant tous les regards. Louis XIV, en la faisant à sa taille, lui avait donné quelque chose de son air si imposant; malgré les revers de la fin de son règne, malgré les petitesses dont les dernières années de sa vie avaient donné le spectacle, tel était le prestige du commencement de son règne, qu'on ne pouvait point encore dire qu'il fût effacé au moment de sa mort.

L'autorité royale, sous la Régence, sous Louis XV et sous Louis XVI, passa entre tant de mains faibles ou inhabiles, elle fut surtout subordonnée à tant d'intrigues de cour, même de boudoir, qu'il en dut résulter un amoindrissement fort sensible dans la considération dont le pouvoir, sous un gouvernement monarchique, peut se passer moins aisément que sous tout autre.

C'était l'administration qui avait produit le bien-être, c'est le gouvernement, au contraire, qui a enfanté la révolution sous laquelle il devait succomber; et ce gouvernement cependant n'était ni dur ni vexatoire. Tout ce qui, dans le droit, n'y était pas tempéré par les lois, l'était dans le fait par les usages et par les mœurs. La propriété y était parfaitement respectée; pour l'immense majorité des Français,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la liberté individuelle y existait presque complètement; sans doute, elle n'était pas intacte, puisque, malgré les continuelles représentations du Parlement, le pouvoir d'arrêter, d'emprisonner, d'exiler s'exerçait par des lettres de cachet.

Dans les dernières années du règne de Louis XV, les abus de ce pouvoir avaient été d'autant plus nombreux et plus révoltants qu'ils s'étaient exercés, non seulement pour obtenir le triomphe de telle ou telle opinion religieuse, fort peu digne d'attention en elle-même, mais bien encore pour satisfaire les haines, les vengeances, les caprices de telle ou telle maîtresse du souverain, peut-être même des ministres qui disposaient de cette arme terrible. Cet odieux scandale avait fini avec Louis XV; à l'avènement de Louis XVI, les prisons, grâce aux soins de M. de Malesherbes, avaient été ouvertes aux prisonniers d'État; pendant le cours de son règne jusqu'en 1787, l'usage des lettres de cachet avait été assez modéré pour qu'on pût y voir plutôt la violation d'un principe et une insulte à la justice qu'un réel dommage apporté à la société. Cet usage même n'avait eu lieu le plus souvent qu'à la sollicitation des familles et pour mettre fin aux déportements de quelques-uns de leurs membres. Le célèbre Mirabeau avait été détenu à Vincennes sur la demande de son père.

On ne peut cependant s'empêcher de noter, en 1785, un révoltant abus de cette faculté d'enlever et de détenir arbitrairement des citoyens. M. de Beaumarchais, au milieu du triomphe des représentations de son *Figaro,* était en contestation avec le lieutenant de police pour une préface qu'il voulait mettre en tête d'une édition de sa pièce; on l'accusait aussi d'avoir composé une chanson fort piquante contre un mandement de l'archevêque de Paris; il fut arrêté et, en vertu d'une lettre de cachet, conduit à la maison de Saint-Lazare.

Le parlement de Paris s'était vu enlever en pleine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assemblée de chambre deux de ses membres immédiatement transférés dans les prisons d'État; des députés de Bretagne étaient venus à Paris pour porter au pied du trône les représentations de leur ordre, ils avaient été pareillement enfermés à la Bastille.

Il faut reconnaître qu'en dehors de quelques personnes dont les actes étaient pour le gouvernement un sujet particulier d'irritation, le reste des citoyens jouissait de la liberté de fait la plus complète; on parlait, on écrivait, on agissait avec la plus grande indépendance, on bravait même l'autorité avec une entière sécurité. La presse n'était pas libre de droit, cependant tout s'imprimait, tout se colportait avec audace. Les personnages les plus graves, les magistrats mêmes, qui auraient dû réprimer ce désordre, le favorisaient. On trouvait dans leurs mains les écrits les plus dangereux, les plus nuisibles à toute autorité. Si quelque dénonciation était de loin en loin lancée dans le Parlement par quelques-uns de leurs membres plus zélés, plus consciencieux, elle paraissait presque ridicule et demeurait le plus souvent sans résultat. Si on nie que ce fût là de la liberté, il faudra convenir au moins que c'était de la licence.

Quant à l'action journalière des autorités locales sur les citoyens, action si irritante et dont nous avons tous, depuis trente ans, souffert tant de fois, elle était insensible, presque inconnue. Ce qui restait de la puissance féodale n'était plus qu'un mot à peu près vide de sens, elle était venue se fondre dans celle de la couronne.

Il y avait bien encore des droits pécuniaires appartenant aux fiefs sur les domaines qui en relevaient, mais c'était une propriété comme une autre, qui pouvait être possédée par des roturiers comme par des nobles; la puissance des seigneurs sur la personne des vassaux n'existait plus que dans les romans; une sorte d'obligation de patronage envers ces vassaux était à peu près tout ce que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les seigneurs avaient gardé de l'ancien pouvoir féodal.

Louis XVI, lors de son avènement à la couronne, avait achevé de détruire ce qui restait encore d'exorbitant dans l'exercice de ce pouvoir. Il n'y avait donc plus entre la noblesse et les autres citoyens comme entre ces citoyens et le clergé qu'une question en débat, celle des privilèges pécuniaires et de l'avantage pour ces deux premiers ordres de n'être imposés ni pour la forme ni pour la quotité comme l'était le dernier.

L'action du clergé ne pesait pas beaucoup plus sur les individus que celle de la noblesse; ce qui venait d'être accordé aux protestants pour leur état civil n'avait rencontré aucun obstacle dans la puissance ecclésiastique, rien ne prouvait mieux à quel point elle était devenue tolérante. Le haut clergé partageait ce qu'on appelait les *lumières du siècle*. Quant aux curés qui agissaient sur le peuple, c'était pour lui prodiguer leurs soins paternels et la meilleure partie de leurs revenus.

D'où venait donc cette passion de réforme, ce besoin de tout changer qui se manifesta à la fin du dix-huitième siècle? Il tenait plus à un grand mouvement dans les idées qu'à des souffrances réelles; on avait tant écrit, tant disserté sur les questions politiques, que tout avait été remis en question. L'autorité souveraine avait été plus particulièment atteinte, et la cour de Louis XVI n'avait pas su relever le prestige de la majesté royale, même dans l'éclat extérieur qui bien souvent suffit pour commander l'obéissance de la foule.

La Cour, sceptique et corrompue, était composée des descendants des plus nobles familles de France, mais aussi de parvenus auxquels la faveur avait tenu lieu de services; la hauteur de leurs prétentions était en raison inverse de leur mérite, et leur morgue insolente les avait rendus odieux.

L'oisiveté, le besoin d'argent avaient amené de nom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

breux scandales; les Mémoires du temps en sont remplis et me dispensent d'insister; malheureusement, dans un pays comme la France, la Cour ne se corrompt pas seule; depuis longtemps les rapports entre la cour de Versailles et Paris étaient trop fréquents, trop intimes, pour que l'exemple de l'un ne fût pas tout-puissant sur l'autre.

Dirai-je tout ce que le luxe insolent qui s'étalait dans les lieux publics a causé de ruines dans les familles? Si je me lançais dans les récits anecdotiques, j'aurais l'air d'écrire une satire. Il me suffira de dire que, quand je suis entré dans le monde, j'ai été présenté en quelque sorte parallèlement chez les femmes légitimes et chez les maîtresses de mes parents, des amis de ma famille, passant la soirée du lundi chez l'une, celle du mardi chez l'autre, et je n'avais que dix-huit ans, et j'étais d'une famille magistrale!

L'esprit irréligieux, frondeur et philosophique, l'inexplicable engouement pour toutes les utopies, toutes les chimères, l'abaissement des mœurs, surtout la perte du respect pour les institutions séculaires, les vieilles traditions familiales, ont favorisé le développement des passions qui devaient entraîner bientôt et pour toujours la vieille société française, l'*ancien régime*.

La convocation des États généraux fut précédée par les émeutes populaires, que les querelles parlementaires avaient si malheureusement suscitées, d'abord dans Paris, puis, dans les différentes parties du royaume; elles avaient été tolérées, pendant deux années, par les magistrats qui auraient dû les réprimer.

L'une des plus graves fut celle du faubourg Saint-Antoine, contre un fabricant de papier nommé Réveillon, dont l'établissement fut incendié. Cette scène populaire mérite qu'on s'y arrête parce qu'elle servit, évidemment, à préparer les moyens qui firent, un peu plus tard, triompher l'insurrection du 14 juillet. Je l'ai vue de très près; elle avait surpris le beau monde de Paris au milieu des plaisirs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une course qui avait lieu dans le bois de Vincennes. Aussitôt que l'événement y fut connu, chacun se hâta de regagner Paris, en prenant soin d'éviter le redoutable faubourg. Un des jeunes gens avec lesquels je me trouvais s'obstina à y passer (1). Nous fûmes trois ou quatre qui ne voulûmes pas l'abandonner. Nous étions à cheval, et nous sortîmes heureusement de notre téméraire entreprise, grâce à la fantaisie qui prit à un même nombre des plus déguenillés de la bande insurgée de se placer sur la croupe de nos chevaux. Ces étranges compagnons nous firent arriver à bon port jusqu'au boulevard, où ils nous abandonnèrent. Cette émeute était évidemment factice; les malheureux qui y figurèrent ne savaient ni ce qu'ils voulaient, ni ce qu'ils faisaient, et il était clair que leur fureur était de commande.

Je me trouvais encore à cinq heures du soir sur les boulevards, lorsque deux ou trois compagnies de gardes suisses et de gardes françaises y passèrent, marchant contre le faubourg avec trois ou quatre canons, mèches allumées. Elles eurent bientôt mis fin à ce désordre. Ce fut la première occasion dans laquelle la force militaire, armée de canons, ait été employée de nos jours dans Paris. Ce spectacle fit un grand effet. On ne prévoyait guère, alors, à quel point il faudrait s'y accoutumer. Comme on le voit, les gardes françaises étaient encore fidèles, mais l'expérience de cette fidélité fut un avertissement pour le parti qui travaillait à la révolution. Il reconnut que le moment était venu de travailler l'esprit de ce corps, et tout le monde sait ce qui en est advenu.

Les États généraux s'ouvrirent donc avec ces redoutables préliminaires et tout faisait présager, pour un prochain avenir, de grosses difficultés. Comment supposer, en

(1) Ce jeune homme était M. d'Oilliamson, dont la tragique fin a eu cela de fatal qu'il a été le dernier émigré fusillé en France pour fait d'émigration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

effet, que les hommes, qui n'avaient pas été capables de conduire les affaires avec toutes les ressources d'une autorité si longtemps incontestée, seraient ou plus heureux ou plus habiles, en présence d'une assemblée de douze cents membres dans laquelle les intérêts, les ambitions les plus opposées allaient se trouver aux prises.

La seule question sur laquelle on allait se trouver d'accord était la nécessité de renverser tout ce qui existait. La première illusion détruite fut celle qui s'attachait à l'influence exercée par Necker. J'ai entendu la lecture du mémoire volumineux où il croyait avoir tracé aux États généraux leur marche et dicté leur règle de conduite. La séance était à peine levée, et déjà le mémoire était oublié; personne n'en parlait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE III

Le conseiller Pasquier à la prise de la Bastille, ainsi que Mlle Contat, de la Comédie-Française. — Le théâtre, école de la jeunesse. — La première du *Figaro* de Beaumarchais. — Les succès de Grétry à l'Opéra-Comique. — Le lendemain du 6 octobre aux Tuileries; physionomie du Roi et de la Reine. — État des esprits en 1789. — Tendances royalistes de la garde nationale. — Le club de *Valois*. — Inutilité fâcheuse de la première émigration. — La fuite de la famille royale à Varennes. — Vive inquiétude causée à Paris par le départ du Roi. — Caractère de M. de Saint-Fargeau : ses haines, son flegme, sa violence. — Dissolution définitive des Parlements. — Le nouvel ordre judiciaire. — Protestation de l'ancienne magistrature. — La fin de l'Assemblée constituante. — Les décrets contre les émigrés, contre les prêtres. — Le pillage des épiceries de Paris. — Première apparition du bonnet rouge.

J'ai assisté à la prise de la Bastille; ce qu'on a appelé le *combat* ne fut pas sérieux, la résistance fut complètement nulle. Il n'y avait dans la place ni vivres, ni munitions; il ne fut même pas besoin de l'investir.

Le régiment des gardes françaises qui s'était chargé de l'attaque se présenta du côté de la rue Saint-Antoine, devant la porte principale, fermée par un pont-levis. On tira quelques coups de fusil, auxquels il ne fut pas répondu, et quatre ou cinq coups de canon. On a prétendu qu'un de ces coups de canon avait coupé les chaînes du pont-levis; je ne m'en suis point aperçu et cependant j'étais placé fort près du point d'attaque. Ce que j'ai vu parfaitement, c'est l'action des soldats, invalides ou autres, rangés sur la plate-forme de la haute tour, levant la crosse de leur fusil en l'air et exprimant par tous les moyens usités en pareille circonstance leur volonté de se rendre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On sait les conséquences de cette prétendue victoire, qui a attiré tant de faveurs sur la tête des prétendus vainqueurs; la vérité est que ce grand combat n'a pas un instant effrayé les nombreux spectateurs qui étaient accourus pour en voir le résultat. Parmi eux se trouvaient beaucoup de femmes très élégantes : elles avaient, afin de s'approcher plus aisément, laissé leurs voitures à quelque distance.

J'étais appuyé sur l'extrémité de la barrière qui fermait, du côté de la place de la Bastille, le jardin longeant la maison de Beaumarchais et sur lequel il fit mettre, peu de jours après, l'inscription suivante : *Ce petit jardin fut planté l'an premier de la liberté.* A côté de moi était Mlle Contat, de la Comédie-Française; nous restâmes jusqu'au dénouement et je lui donnai le bras jusqu'à sa voiture, qui était place Royale. Jolie autant qu'on peut l'être, Mlle Contat joignait aux grâces de sa personne, à son admirable talent, un des esprits les plus brillants. Pour ce qui s'appelle le trait, les saillies imprévues, je n'ai connu que Mme de Staël qui pût rivaliser avec elle.

Mme de Coigny, qui avait en ce genre une réputation fort justement établie, ne lui était pas supérieure, je ne crois pas qu'elle lui fût égale. Je ne me souviens pas comment, mais les relations étaient fréquentes entre elles, elles s'écrivaient souvent et, quand elles se rencontraient à la sortie des spectacles, Mme de Coigny ne manquait jamais de s'approcher de Mlle Contat et de saisir l'occasion de lui dire quelques mots obligeants.

A la Comédie-Française, sa loge, qui était meublée avec la plus grande recherche, était toujours assiégée par tout ce que la salle contenait d'hommes distingués. Il en était de même le soir dans son salon. Ainsi parmi les hommes de cour : M. de Narbonne, le vicomte de Ségur, le marquis de Chauvelin, M. de Lauzun, M. de Saint-Blancar, Archambaud de Périgord; parmi les gens de lettres : l'abbé Delille,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chamfort, Beaumarchais, Collin d'Harleville, Vigée, Desfaucherets.

Comme il arrive toujours en pareille circonstance, les femmes n'étaient pas de même rang; Mlle Raucourt et les principales actrices du Théâtre-Français y venaient quelquefois, ainsi que les principaux acteurs en renom : Molé, Fleury, d'Azincourt et Talma, jusqu'au moment où il déserta la Comédie-Française pour aller au théâtre du Palais-Royal.

Mlle Contat se faisait remarquer au milieu de ce monde brillant par la parfaite aisance et la correction de ses manières. Tout chez elle indiquait une incontestable supériorité; en la voyant si à sa place au milieu de ce monde, où se rencontraient beaucoup de distinctions très réelles, je me suis dit souvent qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner du naturel exquis, de la verve piquante avec lesquels elle a représenté Célimène.

Le théâtre tenait une grande place dans la vie sociale à cette époque : trois fois par semaine on jouait les chefs-d'œuvre de la scène française. Tout ce qui avait rang à la Cour et dans le monde se disputait les places; dans les entr'actes on se réunissait au foyer. Les habitués se livraient aux discussions, aux commentaires les plus animés; les vieilles traditions comme les idées nouvelles avaient leurs défenseurs; c'était pour la jeunesse une excellente école. Je manquais rarement à une des représentations. J'ai fait ainsi pendant deux années, en m'amusant beaucoup, un cours de littérature théâtrale.

J'étais à la première représentation du *Figaro* de Beaumarchais, il n'y en eut jamais de plus brillante; l'ardeur pour y assister était telle que plusieurs femmes du plus haut rang ont passé la nuit qui l'a précédée dans les loges des actrices. La pièce avait été interdite par la police, l'interdiction avait été levée sur les instances de la Reine. La noblesse et la Cour allaient ainsi au-devant des critiques les plus redoutables, des traits les plus sanglants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La vérité est que la partie politique de l'ouvrage, ses conséquences si graves pour l'avenir furent, dans le premier moment, ce dont on s'occupa le moins; on pensait à s'amuser; l'esprit jeté à pleines mains, le jeu des acteurs (on n'a peut-être jamais vu une réunion de talents aussi remarquables), la perfection de la mise en scène, tout contribuait au succès inouï qui se soutint pendant plus de cent représentations.

A l'Opéra-Comique, le grand succès fut pour Grétry; *Richard Cœur de lion* fit courir tout Paris et la romance de Blondel,

« O Richard, ô mon Roi! l'univers t'abandonne! »

devint peu de temps après le chant des serviteurs fidèles d'un Roi plus à plaindre que Richard, et plus digne que lui de leur amour, de leur pitié et de leur dévouement; mais le moment est proche où cette vie va cesser; elle sera brutalement brisée par la Révolution, qui emportera pour toujours non seulement une organisation politique consacrée par des siècles de gloire, mais une société dont les mœurs, l'esprit, la délicatesse avaient exercé une si grande influence en Europe.

A la prise de la Bastille et aux scènes d'horreur qui l'avaient accompagnée succédèrent les journées du mois d'octobre.

Deux jours après, engagé dans la rue de Richelieu que remplissait une immense populace, ne sachant pas ce qui réunissait cette foule, et voulant m'en dégager, j'ai failli tomber, en le heurtant du pied, sur le corps de M. Foullon qui était dans le ruisseau et que je ne voyais pas. C'était un moment de halte pour la horde qui traina ainsi ce cadavre pendant une partie de la journée. Le lendemain, je vis arriver sur la place de Grève le cabriolet dont la couverture était enlevée, et où se trouvait le malheureux Berthier qui dix minutes après n'existait plus. Enfin, lors de l'entrée que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fit le Roi dans sa capitale, je l'ai suivi depuis la barrière jusqu'à ce dôme de baïonnettes et d'épées nues sous lequel on le fit entrer à l'Hôtel de ville.

Le hasard m'a fait assister à l'ouverture des États avec un jeune homme dont le nom a acquis une assez grande célébrité. Cette circonstance établit entre nous des rapports qui, par la suite, ont eu quelque importance. C'était le fils d'un riche négociant de Bordeaux; il se nommait Ducos. Il a été en 1791 député à l'Assemblée législative et ensuite à la Convention. En 1789, il habitait Paris depuis quelques mois, à la suite d'un assez long séjour en Hollande, durant lequel il avait eu occasion de bien observer la lutte qui était venue aboutir au triomphe des Orangistes sur les républicains.

Il s'était fort attaché au parti vaincu et aux principes de ce parti. J'ai connu peu d'hommes d'un esprit plus brillant, d'une imagination aussi vive, et cependant d'un plus aimable caractère.

Par suite de notre première rencontre et de quelques liaisons communes, nous nous vîmes assez souvent pendant les mois qui s'écoulèrent entre l'ouverture de l'assemblée et le 6 octobre. Les événements qui se passèrent sous nos yeux dans cet intervalle nous firent à peu près la même impression. Ils achevèrent de me rendre ce qu'on appelait *aristocrate,* et, malgré sa tendance première, ils l'avaient presque jeté dans la même voie; mais il partit pour Bordeaux, y retrouva des liaisons qui le ramenèrent à ses premières idées, il revint ce que l'on appelait *patriote*.

L'impression générale qu'avaient laissée dans mon esprit les horreurs du 6 octobre fut encore accrue par celle que j'avais reçue en accomplissant un bien triste devoir. Le lendemain du jour où la famille royale fut traînée captive aux Tuileries, le Parlement fut, suivant l'ancien usage, obligé de se présenter devant elle pour la complimenter. Très peu de membres de cette compagnie se trouvèrent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Paris, et je fus du petit nombre de ceux que le premier président parvint à retenir autour de lui. Les traces de violence qui frappaient nos yeux, le désordre de ce palais, l'air morne et consterné des serviteurs, l'attitude hautaine et triomphante des individus qui, sous les ordres de M. de La Fayette, s'étaient emparés de la garde du château, et dont il nous fallut traverser les rangs, ne nous avaient encore que faiblement préparés au déchirant spectacle qui nous attendait, lorsque nous fûmes introduits en présence de nos malheureux souverains. Il semblait que, dans l'espace de dix jours, dix années se fussent écoulées sur leurs têtes.

La physionomie du Roi était empreinte d'un caractère de résignation, il comprenait que ses maux n'étaient pas arrivés à leur terme. La douleur de la Reine avait quelque chose de plus ferme et qui laissait percer l'indignation. Elle tenait son fils sur ses genoux, et, malgré le courage dont elle avait donné depuis quarante-huit heures tant d'héroïques preuves, on ne pouvait s'empêcher de croire que ce fils était une sauvegarde dont elle acceptait la protection. Lorsqu'elle nous reçut, il fut facile de lire dans ses yeux qu'elle voyait dans les nôtres à quel point les tristes félicitations que nous apportions étaient en contradiction avec les sentiments de nos cœurs, combien il nous en coûtait d'avoir à prononcer ces phrases banales, consacrées par l'usage en des temps de bonheur, et de ne pouvoir en articuler d'autres.

L'émotion que cette scène me causa fut aussi profonde que durable : tout ce que j'avais dans l'esprit et dans le cœur d'attrait et de goût pour une liberté sage et réglée par les lois s'évanouissait en présence du douloureux spectacle qui m'indignait. Chaque jour, en effet, voyait se multiplier sous toutes les formes les désastres, les spoliations, les crimes; mes sentiments étaient froissés, rien de ce que je m'étais accoutumé à vénérer n'était respecté; je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'étais ni assez léger pour m'étourdir sur ce spectacle, ni assez stoïque pour le considérer comme une condition nécessaire des hautes destinées qui attendaient la France régénérée.

A Dieu ne plaise cependant que je prétende nier aujourd'hui l'enthousiasme sincère et sans doute légitime qui avait saisi à cette époque beaucoup d'âmes élevées et de cœurs généreux. Je me hâte de reconnaître que cet enthousiasme a dû être bien entraînant, puisqu'en 89, 90 et 91, la grande majorité de la France a très certainement appartenu à la révolution par ses sentiments, par ses inclinations et par ses vœux.

L'année 1789 vit disparaître la douceur de cette vie sociale qui avait fait si longtemps le charme de la France. Les querelles politiques, les discussions violentes, les passions troublèrent la société et ne tardèrent pas à en disperser les éléments. On ne connaîtrait pas les mœurs de cette époque si on ne savait pas combien de femmes partagèrent ces passions. Leur empire se manifestait habituellement par la nuance des cocardes, par la couleur qui y dominait. C'était surtout l'habit de la garde nationale dont l'adoption ou le refus était le symptôme d'opinion le plus caractéristique.

Dans ces premiers moments, la garde nationale n'apparaissait aux royalistes que comme un instrument d'insurrection. Celle de Paris avait été menée à Versailles le 6 octobre par M. de La Fayette, et, bien qu'on ne pût lui imputer les forfaits de cette nuit d'horrible mémoire, bien qu'elle en eût au contraire arrêté le cours, elle n'en avait pas moins ramené le Roi en triomphe à Paris, et quel triomphe! Elle partageait donc l'animadversion qui s'attachait à son chef. Cependant, tel que je l'ai vu depuis, je ne fais aucun doute que, si le commandement de cette garde fût échu à un autre homme que M. de La Fayette, qui n'a presque jamais su en faire qu'un instrument de parade, un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

instrument de sa vanité, qui n'a su l'employer d'une manière efficace qu'au moment où il allait en quitter le commandement; que si, par exemple, M. de Bouillé ou un homme de sa trempe se fût trouvé à sa tête, il y a eu telle circonstance où elle aurait fait prendre aux affaires un tout autre cours, où elle aurait pu même rendre le Roi indépendant de l'insubordination de son armée.

J'ai eu l'occasion d'apprécier cette garde, quoique n'en faisant point partie. Voici comment : J'avais un oncle, homme de bien s'il en fut jamais, et fort peu ami de la Révolution; il était administrateur des postes et avait accepté le commandement du bataillon de son quartier qui était aussi le mien. Je crois que M. d'Oigny, intendant général des postes, lui en avait donné l'ordre de la part du Roi. Quoi qu'il en soit, il avait fini par prendre goût à ce commandement, et, comme il demeurait avec ma famille, tout ce qui avait quelque grade important dans son bataillon était reçu dans notre maison.

J'étais donc sans cesse au milieu de ces messieurs, nous causions, discutions, disputions même. Ils me surent d'abord assez mauvais gré de ne pas vouloir du bonnet de grenadier, ni même du commandement de la compagnie; mais nous finîmes par n'en être pas moins assez bons amis, et je dois convenir qu'au bout de six mois ils étaient, à quelques nuances près, tout aussi royalistes que moi. Ils l'ont depuis manifesté à toutes les époques et notamment à celle du 10 août. Aussi une bonne partie d'entre eux a-t-elle porté sa tête sur l'échafaud au temps de la Terreur.

Or il faut observer que ce bataillon était celui d'un des quartiers les plus marchands de Paris, et qu'il représentait parfaitement l'opinion de la bourgeoisie de cette ville; presque tous les autres étaient, à la fin de 1790, dans les mêmes dispositions, et tous, presque sans exception, les auraient partagées si, au lieu de tourner sans cesse la garde nationale en ridicule, on l'eût franchement adoptée, si par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exemple la Reine avait pu se déterminer à lui témoigner une sincère confiance.

Malgré mes opinions royalistes, une certaine facilité de caractère, qui ne m'a jamais manqué, me faisait, en dépit des reproches qu'elle ne méritait que trop souvent, de la part de mes parents et de mes amis, vivre encore en assez bonne intelligence avec quelques personnes d'une opinion autre que la mienne. J'en voyais un assez bon nombre dans un club qu'on appelait de *Valois*, le seul peut-être où la similitude d'opinions ne fût pas une condition rigoureuse d'admission. J'ai dû à cette circonstance d'avoir un peu plus regardé les deux côtés de la question, d'avoir constamment lu les journaux de toutes les opinions, d'avoir ainsi reçu, dès cette époque, quelques leçons de tolérance politique, d'avoir enfin compris qu'on pouvait, sans être un scélérat, un homme à pendre, avec de l'esprit, un cœur droit et un caractère estimable, juger des affaires politiques autrement que je le faisais. J'ai dès lors aussi pris en horreur ces plaisanteries grossières, injurieuses même qui, trop habituellement, faisaient la joie de nous autres aristocrates. Souvent je touchais du doigt leur injustice, et toujours je pouvais juger du mal qu'elles faisaient.

Il faut encore l'avouer, tout en restant convaincu que nous défendions la bonne cause, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître que nos adversaires avaient plus de conduite, plus d'habileté que nous. Beaucoup d'entre nous avaient adopté le système (je n'ai pas du moins partagé leur erreur) que, pour aller au mieux, il fallait passer par le pire. Cette idée fausse a dirigé la majeure partie du côté droit de l'Assemblée constituante. J'assistais fréquemment à ses séances, j'en ai eu trop souvent le déplorable spectacle. Tout ou presque tout se faisait alors, dans le parti opposé à la Révolution, par entraînement, et rien par raisonnement.

Qui a raisonné, par exemple, l'émigration? Souvent on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'est demandé comment une résolution aussi extraordinaire avait été prise ; comment il a pu entrer dans l'esprit d'homme doués de quelque sens qu'il y avait de l'avantage à quitter tous les postes où on exerçait encore de l'autorité ; à abandonner à ses ennemis les régiments qu'on commandait, les places dont on avait le gouvernement, à livrer complètement, aux suggestions du parti contraire, les paysans sur lesquels, dans beaucoup de provinces, il n'était pas impossible d'exercer une utile influence, parmi lesquels on avait encore beaucoup d'amis ; et tout cela, pour revenir conquérir, à la pointe de l'épée, des positions dont une partie au moins pouvait être conservée sans combat.

Sans doute on a pu dire que les paysans brûlaient les châteaux, que les soldats se révoltaient contre leurs officiers. Cela n'était pas vrai pour ce qu'on a appelé la première émigration, tout au moins tout cela n'était point général ; mais le danger est-il donc une bonne raison pour abandonner un poste important ? N'est-il pas vrai même que ce danger, plus grand dans les premiers moments, était fort diminué précisément quand l'émigration a pris son plus grand essor ? A tout cela, que répondre ? Rien autre chose que ceci : l'émigration volontaire de presque toute la noblesse de France, de beaucoup de magistrats qui ne devaient jamais tirer l'épée, enfin d'un grand nombre de femmes et d'enfants, cette résolution, sans exemple dans l'histoire, n'a pas été conçue, délibérée comme une mesure d'État ; elle est née du hasard ; quelques-uns ont d'abord suivi les princes, obligés, au 14 juillet, de chercher leur sûreté hors de France. Ceux-là en ont appelé d'autres.

Il n'a été d'abord question que d'un voyage agréable. Hors de France, on avait le plaisir de tout dire, de tout croire sans contradictions ; on n'était gêné par rien dans ses anathèmes contre la Révolution, on ne trouvait presque partout que des gens qui disaient comme vous. Les plus riches ont commencé à faire les dépenses de ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voyage, et quelques femmes brillantes et aimables de la Cour ont contribué à rendre fort attrayant le séjour de plusieurs villes étrangères situées sur la frontière.

Peu à peu ces petites réunions se sont accrues, alors on a songé à en tirer parti. Il est tombé dans l'esprit de quelques hommes, placés autour de M. le comte d'Artois et dirigés surtout par M. de Calonne, qu'il leur serait facile de créer à leur prince un royaume français hors de France, que, s'ils ne parvenaient pas ainsi à le faire régner sur des provinces, il régnerait au moins sur des personnes; que ce serait un moyen de lui donner de l'importance aux yeux des puissances étrangères, et de les décider à embrasser sa cause.

Les femmes ont mis en avant le devoir, l'honneur, ont menacé les récalcitrants du plus ineffaçable ridicule, ont enfin envoyé des *quenouilles* et se sont crues des disciples de saint Bernard prêchant une nouvelle croisade. Mais les croisés de saint Bernard allaient conquérir une terre étrangère, et ne partaient pas pour revenir conquérir la leur.

En 89, donc, en 90 et 91, pour quelques-uns, un danger réel à éviter, pour le très petit nombre, un véritable enthousiasme, pour beaucoup, un point d'honneur auquel ils obéissaient sans le discuter; pour la grande majorité, la mode, le bon air; pour tous ou presque tous, des espérances entretenues par les plus folles correspondances et par les menées de quelques ambitieux qui croyaient élever l'édifice de leur fortune; voilà ce qui a entraîné cette masse si confiante alors, si à plaindre depuis, dont la meilleure partie a, par son courage et sa résignation, honoré son infortune chez l'étranger, mais dont les malheurs n'en ont pas moins constamment pesé sur la France et lui causent encore un malaise intérieur dont elle se ressentira longtemps.

Le Roi blâmait la conduite de ses frères sortis de France, entraînant avec eux tant de personnes sur le dévouement desquelles il aurait voulu pouvoir s'appuyer. Il sentait que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur conduite augmentait les méfiances de ses ennemis et par conséquent les dangers si pressants qui le menaçaient. L'émigration répugnait sans aucun doute à sa droiture et à sa raison; a-t-il eu la force de s'y opposer nettement?

La malheureuse facilité avec laquelle il modifiait ses résolutions, la contradiction qui souvent existait entre ses paroles et ses actes ne fut jamais plus éclatante que dans la triste entreprise de sa fuite à Varennes. Il avait déclaré en quittant Paris qu'il n'était pas libre, qu'il ne pouvait tolérer plus longtemps cette situation illégale et humiliante, et deux mois après il sanctionne la Constitution et n'a pas le courage de déclarer que la sanction, s'il la donnait, ne pouvait avoir de valeur qu'autant qu'on lui rendrait une liberté au moins apparente. Il ne sait pas profiter d'une situation qui aurait mis ses ennemis dans le plus grand embarras.

J'ai vu, pendant les vingt-quatre heures qui suivirent le départ de la famille royale, l'effet que cette nouvelle imprévue produisit dans Paris. Personne dans le premier moment ne mettait en doute le succès de l'entreprise. Le Roi avait douze heures d'avance, comment supposer que, sur quelque route qu'il se dirigeât, des mesures n'avaient été prises pour assurer son voyage, soit qu'il voulût passer la frontière, ce qu'on croyait généralement, soit qu'il eût l'intention de fixer sa résidence dans quelque ville importante du royaume? Dans l'une et l'autre hypothèse, les habitants de Paris jugeaient leur position très critique. Ils avaient toujours considéré la présence du Roi au milieu d'eux comme une garantie contre les dangers et les vengeances qui les pouvaient menacer.

Presque toute la garde nationale joignait à ce sentiment un attachement vrai pour la personne du Roi et pour sa famille qu'elle avait eu, depuis deux ans, l'honneur d'approcher souvent, honneur auquel un bourgeois de Paris était encore fort sensible. Il y avait donc là beaucoup de difficultés pour les hommes de la Révolution, et ils ne savaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trop à quel parti s'arrêter ni à qui se fier. L'armée ne leur donnait pas moins d'inquiétude. Il faut si peu de chose pour retourner l'esprit des soldats; en voyant le Roi au milieu d'eux, ils pouvaient bien redevenir royalistes, et mêmes royalistes très ardents (1).

Le hasard me fit dîner ce jour-là avec le président de l'Assemblée, M. de Beauharnais, MM. de Barnave, Menou, Lameth, et enfin M. de Saint-Fargeau. Tous étaient venus se réfugier dans une très petite pièce attenant au club dont j'ai parlé plus haut. Un restaurateur nommé Robert faisait le service de cette salle, où n'étaient admis que des membres du club. Ces messieurs arrivant de l'Assemblée avaient besoin de respirer, de déposer pour quelques moments le rôle d'apparat qu'il leur avait fallu jouer tant qu'avait duré la séance. Et ils ne se gênèrent pas devant moi, ni devant deux ou trois autres habitués avec lesquels je dînais. Leur conversation eut tous les caractères d'un absolu découragement; ils ne savaient où donner de la tête, et je vis clairement qu'ils étaient dans une complète ignorance de la route suivie par le Roi; j'ai par conséquent la conviction que M. de La Fayette, dans l'intimité duquel ils vivaient tous, n'en savait rien non plus, et que toutes les suppositions qu'on a bâties à ce sujet sont sans aucun fondement.

Un seul homme parmi ces messieurs m'étonna, ce fut M. de Saint-Fargeau, président à mortier au parlement de

(1) Une anecdote dont je puis garantir l'exactitude prouve à quel point cette crainte était fondée. Le régiment de la Couronne, en garnison à Lille, était depuis quelques jours insurgé contre son colonel, M. de Lameth, et le tenait aux arrêts. C'était l'aîné des quatre frères, le seul qui fût aristocrate. Je tiens de lui-même le fait qui va suivre : La nouvelle arrive à Lille que le Roi a quitté Paris et est à Metz à la tête de la garnison de cette ville; trois heures après, le régiment envoie une députation à son colonel pour le supplier de se mettre à sa tête et de le conduire à Metz auprès du Roi, le régiment de la Couronne devant être nécessairement un des premiers à se ranger autour de sa personne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris et député; il fit ce jour-là éclater, pour la première fois, les sentiments de haine et de violence qui étaient au fond de son cœur. Son extérieur était froid, avec la morgue magistrale héréditaire dans sa famille. Il s'était peu prononcé dans les assemblées de chambre, et, quoiqu'il eût beaucoup de talent pour la parole, je ne crois pas l'y avoir jamais entendu articuler trois phrases de suite. Arrivé aux États généraux, il était resté, tant que dura la division des ordres, dans la majorité de la noblesse, c'est-à-dire opposé à la réunion des trois ordres, et par conséquent à l'acte le plus nécessaire aux progrès de la Révolution.

Il se plaça peu à peu, mais toujours silencieusement, dans la majorité de l'Assemblée constituante, c'est-à-dire au sein du parti qui faisait la Révolution, et il vota constamment avec ce parti; mais, hors cet assentiment, il ne se mêlait de rien et passait presque toutes ses soirées au club, n'ouvrant la bouche sur aucune question politique, uniquement occupé à jouer au billard et y perdant, avec un grand sang-froid, beaucoup d'argent.

Ce jour-là, pour la première fois, il rompit le silence, et sur ce que MM. de Beauharnais et Menou semblaient convenir, en se le reprochant, qu'on avait par trop pressé le Roi, et qu'on n'était pas sans quelques torts à son égard, nous l'entendîmes, à notre grande surprise, se répandre en invectives des plus véhémentes contre le Roi et la Reine. En vain ses collègues s'efforcèrent de le calmer, et de lui faire comprendre que le moment de la sagesse et de la modération était venu; ils n'y gagnèrent rien, et nous le vîmes se lever de table et quitter la salle avec tous les signes d'une violente colère. Voilà l'homme qui, depuis, a non seulement donné son vote pour la condamnation de Louis XVI, mais qui, par son ardeur à gagner des voix pour cette condamnation, a contribué plus que personne à la faire prononcer. Le lendemain de la scène que je viens de décrire, il reprit son flegme accoutumé et n'eut plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'air de penser qu'à sa partie de billard. Il en fut ainsi jusqu'au 10 août 1792. Je ne me suis plus rencontré avec lui à partir de cette époque.

Je me crois fondé à conclure que, malgré la bonne contenance des chefs dans l'Assemblée constituante, ils étaient au fond très consternés. Tout le monde sait comment la scène changea de face le lendemain.

La captivité du Roi a inspiré à des royalistes dévoués la touchante pensée d'offrir des otages qui seraient emprisonnés à sa place. Sans doute, il était insensé de croire qu'une telle proposition serait adoptée, et cependant elle était faite par le plus grand nombre avec une entière bonne foi. J'en ai connu plusieurs, un surtout, nommé M. Bernard, président à la Cour des aides, âgé de soixante ans, ayant au moins soixante mille livres de rente. A peine sa lettre était-elle partie que déjà il avait quitté sa terre près de Chartres et était venu s'établir à Paris, en ayant soin d'avertir le maire du lieu de sa demeure, afin qu'on l'eût toujours sous la main en cas de besoin, et osant à peine sortir de chez lui de peur de faire attendre quand on viendrait le chercher. Malgré ses soixante ans, il a émigré peu après et est entré, le mousquet sur l'épaule, dans une compagnie noble à Coblentz; il est mort à la peine. Quand on se sacrifie ainsi à ses principes, on a le droit au respect même de ceux qui ne les partagent pas, et il y a eu dans notre Révolution plus de gens de ce caractère qu'on ne l'a cru généralement.

Un des actes de l'Assemblée constituante devait avoir pour moi de douloureuses conséquences. Quoique résolu, l'anéantissement des Parlements n'avait pu marcher aussi vite qu'on l'aurait voulu, parce qu'il fallait mettre quelque chose à leur place, ce qui demandait un assez long travail et ne pouvait se faire sans quelque réflexion. Un des premiers actes de l'Assemblée fut de décréter que les chambres de vacation qui se trouvaient en fonction au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mois d'octobre 1789 continueraient seules, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, à juger toutes les causes, tant civiles que criminelles. Il n'y eut donc pas de rentrée de Parlement au mois de novembre suivant, et il n'y en a pas eu depuis.

La chambre des vacations de Paris, tant que dura cette espèce d'interrègne, fut chargée d'un travail immense, et elle s'en acquitta d'une manière qui fit beaucoup d'honneur à ses membres.

L'Assemblée avait décrété que l'instruction criminelle serait publique. C'était à beaucoup d'égards une fort bonne chose, mais cela ne s'était jusqu'alors jamais pratiqué en France. Le premier rapport à faire suivant ce mode échut à mon père, et c'était pour une accusation de faux assignats, je crois, ou de papiers équivalents. Elle était portée contre deux frères d'une famille bourgeoise très honorable, les frères Agasse. Ils avaient été entraînés à cet acte par quelques désordres de jeunesse, et on ne pouvait s'empêcher de prendre intérêt à leur sort; on en prenait surtout un fort grand à leur famille. Ils furent condamnés à mort et subirent leur jugement, mais cette exécution fut l'occasion d'une grande lutte entre une opinion bien enracinée, celle du reflet honteux que jetait sur toute une famille une condamnation infamante, et le principe établi par l'Assemblée que les fautes, les crimes et les peines sont entièrement personnels.

Il fut heureux, pour le principe, que les premiers individus qui donnèrent lieu à son application appartinssent à une famille aussi estimée que l'était la famille Agasse; il y eut en sa faveur un concours d'efforts très remarquable, et, dans cette occasion, les partis mêmes s'effacèrent un peu en présence d'un si grand malheur. Ce fait honore la bonté du caractère français, voilà pourquoi je le cite; tant d'autres lui sont contraires à la même époque!

Le principe triompha donc, et la famille Agasse resta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en possession de son existence et de sa position dans la société. Mon père contribua beaucoup à ce résultat par la manière dont il fit le rapport, et il y trouva quelque dédommagement à tout ce qu'avaient de pénible les fonctions qu'il remplissait. Elles cessèrent enfin; le nouvel ordre judiciaire fut installé et la chambre des vacations fut dissoute : sa disparition compléta celle du Parlement.

L'Assemblée nationale, en prononçant la dissolution de cette chambre, ne put s'empêcher de rendre hommage à la conduite qu'elle avait tenue et de reconnaître les services qu'elle avait rendus.

Mais avant de se disperser, dans le dernier moment où ces magistrats se trouvaient réunis, lorsqu'ils formaient pour ainsi dire la marche des funérailles de cette antique et honorée magistrature française, devait-on se séparer en silence? Ce fut chez M. de Rosambo, président de la chambre, qu'on délibéra. M. de Malesherbes, beau-père de M. de Rosambo, fut consulté.

Il ne fut d'abord question que d'une déclaration, d'une sorte d'adieu de l'ancienne magistrature de France aux Français, d'un témoignage qu'elle croyait avoir le droit de se rendre publiquement, qu'en remettant le dépôt sacré de la justice, elle le remettait pur et intact, tel qu'elle l'avait reçu de la puissance souveraine, ne craignant pas de souhaiter pour le bonheur public que ceux auxquels il serait dorénavant confié n'en fissent jamais un plus mauvais usage.

Il y eut plusieurs rédactions conçues dans ce sens; je les ai toutes vues; il y en avait de fort belles. Cependant, de rédaction en rédaction, la déclaration changea de caractère. On en vint à penser qu'une protestation était plus convenable, était même indispensable, qu'on ne pouvait consacrer, par un acquiescement sans réserve, un acte aussi exorbitant que celui de la destruction complète de ces parlements qui avaient, pendant si longtemps, défendu presque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seuls et la liberté des sujets et les droits de la couronne; n'était-il pas évident que cette destruction avait pour principal but d'achever le renversement de toutes les barrières qui pouvaient encore s'élever entre le trône et les novateurs?

Quand de telles idées sont une fois mises en avant, on a rarement la force d'y résister. Une protestation fut donc rédigée et adoptée sans difficulté; mais il fallut savoir ce qu'on en ferait. Mon père était d'avis de la rendre publique, et je le confirmai dans cette idée autant qu'il dépendit de moi. Nous nous disions qu'on imprimait encore tout ce qu'on voulait avec une parfaite liberté, que les journaux étaient remplis de protestations de tous genres, que ces sortes de pièces, dont nous ne prisions pas beaucoup la valeur, n'en pouvaient cependant avoir quelque peu que par l'effet qu'elles produisaient sur l'opinion. Nous étions, d'ailleurs, en droit d'ajouter que, si on tenait cachée celle dont on venait de convenir, il ne serait pas digne de la mettre en lumière dans le cas où le Parlement serait rétabli; que ce triomphe, remporté sans danger, aurait quelque chose de puéril, pour ne pas dire davantage.

Mon père, convaincu de la solidité de ces raisons, ne négligea rien pour les faire valoir auprès de ses collègues, mais il ne put les amener à son opinion, et on décida à une grande majorité que la protestation serait tenue secrète. M. de Rosambo fut chargé de la mettre en sûreté.

Deux ans après, elle fut livrée par l'homme qui avait travaillé avec lui à la cacher, et elle fut l'occasion de la guerre à mort que le Comité de sûreté générale déclara d'abord aux membres de la chambre des vacations, puis à tous les parlementaires. Il est possible, il est même probable que, si ce prétexte ne se fût pas présenté, on en aurait trouvé d'autres, mais enfin celui que cette malheureuse pièce a fourni était des plus commodes : publiée à l'époque de sa rédaction, elle eût été oubliée le lendemain, comme tant d'autres, au lieu que, quand elle vint à être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

connue pour la première fois, dans les derniers jours de 1793, ce fut en quelque sorte un crime nouveau.

La Constitution promulguée, l'Assemblée constituante n'eut plus qu'à se retirer tout entière. J'ai été témoin de la confiance avec laquelle les royalistes se réjouissaient de voir rentrer dans la foule tous les députés constituants. En vain était-il évident, par les nouvelles qui nous arrivaient chaque jour des choix auxquels la nécessité de les remplacer donnait lieu, que leurs successeurs seraient des ennemis bien plus violents et bien autrement redoutables; cet avertissement ne fut d'aucun poids.

J'eus une occasion toute particulière d'apprécier ce qu'on en devait attendre. M. Ducos, avec lequel j'avais, ainsi que je l'ai dit plus haut, suivi une partie des événements de 1789, arriva comme député de Bordeaux.

Quoique nos relations eussent été interrompues depuis plus d'une année, à peine débarqué, il m'engagea par un billet fort pressant à l'aller voir dans l'hôtel où il était descendu, très fatigué et un peu malade. Je l'y trouvai entouré de toute cette députation de la Gironde qui a joué un si grand rôle dans l'Assemblée législative et dans les commencements de la *Convention*. C'étaient les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Boyer-Fonfrède, etc. Il me retint à déjeuner avec eux, et j'y passai la matinée entière.

Tous étaient dans l'ivresse des succès qu'ils se promettaient, et ils ne dissimulèrent pas devant moi, quoique je leur eusse été présenté comme un franc royaliste, sinon leurs projets, du moins leurs idées, qui étaient républicaines. Je ne fus pas moins frappé de la folie de leurs théories. L'éloquence de Vergniaud éclatait même dans la conversation, et elle me parut destinée à devenir, au profit du parti qu'il embrassait, l'arme la plus redoutable. J'étais surpris de voir le profond dédain dont ces messieurs faisaient profession pour leurs devanciers les Constituants, et comment ils les traitaient de gens à petites vues, à pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jugés, et qui n'avaient jamais su tirer parti des circonstances.

Je sortis de cette matinée très convaincu que nous étions destinés à de bien autres périls que ceux dont nous avions été entourés depuis trois ans.

Au bout d'un mois, je dus cesser de voir Ducos et ses amis ; une trop grande distance nous séparait. Les événements, en effet, ne tardèrent pas à se précipiter. Le mois d'octobre fut signalé par les massacres d'Avignon, la glacière fut comblée des cadavres de ceux qu'on accusait d'être opposés à la réunion de ce pays à la France. Avant la fin de l'année fut rendu un décret qui requérait Monsieur de rentrer en France dans un délai de deux mois, faute de quoi il était déchu de son droit éventuel à la Régence.

Déjà avait été porté le premier décret contre les émigrés, et il avait eu cela de remarquable que, quoique la discussion eût été longue, aucune voix ne s'était élevée contre l'injustice des mesures proposées ; il n'y avait eu de difficultés sérieuses que sur l'étendue des peines à infliger aux récalcitrants.

Ce décret fut le premier sujet de dissentiment ouvert entre la législature et le Roi. Il refusa d'y donner sa sanction. Peu après, il opposa également son *veto* à un décret rendu contre les prêtres ; celui-là privait de tout traitement et de toute pension ceux d'entre eux qui refusaient de prêter le serment civique.

Quelques jours après, Pétion fut élu maire, et Manuel fut nommé procureur syndic de la commune de Paris. Ces deux hommes étaient les agents dévoués d'un Comité de surveillance formé dans le sein de l'Assemblée législative ; par eux le parti révolutionnaire était maître de Paris.

Le premier jour de 1792 fut signalé par un décret qui mettait en état d'arrestation, s'ils venaient à se présenter, les frères du Roi, ainsi que quelques chefs d'émigrés, et qui chargeait la haute cour d'Orléans de les juger. Par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un autre, en date du 9 février, toutes les propriétés des émigrés furent frappées de séquestre.

Les 23 et 24 janvier, les épiciers de Paris avaient été abandonnés à la populace, qui pilla impunément les boutiques, et j'ai vu, dès le 11 février, les Tuileries traversées par une députation de pillards qui marchait vers l'Assemblée, le bonnet rouge en tête. C'était la première fois que ce signe révolutionnaire apparaissait en public.

La députation fut reçue, et elle félicita les législateurs sur leurs heureux travaux. Les législateurs répondirent aux félicitations qu'ils avaient reçues en laissant, peu de jours après, massacrer le maire d'Étampes dans l'exercice de ses fonctions, en décrétant l'impunité du chef des assassins d'Avignon, Jourdan, surnommé *Coupe-tête*, et en proclamant une amnistie en faveur de tous les crimes et délits commis pour faits de révolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE IV

Physionomie du Palais-Royal, centre du mouvement révolutionnaire : les cafés, les tripots, les filles de joie. — Protestation platonique de Louis XVI contre l'attentat du 20 juin. — Isolement de M. de La Fayette. — Activité nouvelle du parti révolutionnaire. — La fête de la Fédération. — La belle Mme de Fontenay, depuis Mme Tallien. — La Reine à l'Opéra, à la Comédie italienne. — L'assaut du château le 10 août. — Triomphe de l'anarchie. — Les massacres de septembre. — Entrée des Prussiens en Champagne. — Les motifs de la prompte retraite du duc de Brunswick. — Les préférences monarchiques de la province, à la chute de la royauté. — Le procès de Louis XVI. — Les complaintes sur le sort du Roi. — Le jour du jugement; la condamnation. — L'exécution du 21 janvier. — Le conseiller Pasquier en face de l'échafaud; profond émoi de la foule et douleur publique. — L'assassinat de M. de Saint-Fargeau. — La fureur des révolutionnaires. — La loi des *suspects*. — Le mariage du conseiller Pasquier.

La marche rapide de la Révolution ne nous laissant aucune illusion, la guerre extérieure allait augmenter sa puissance. Je passais ma vie au club de Valois, composé en grande partie d'hommes partageant mes opinions et avec lesquels j'échangeais mes tristes appréhensions. Il était établi au Palais-Royal, d'où est parti pendant si longtemps le signal de toutes les folies, de toutes les atrocités qui se sont produites durant les premières années de la Révolution. On ne savait rien, on n'avait rien vu, on n'était au courant de rien, quand on ne l'avait pas traversé au moins deux ou trois fois par jour.

J'y ai donc vu Camille Desmoulins monté sur cette chaise d'où il a, le 14 juillet, prêché la croisade contre la Bastille. J'y ai vu, le 6 octobre, arriver processionnellement les furies portant, fichées sur des piques, les têtes des gardes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du corps massacrés sur le seuil des appartements du Roi et de la Reine, et qui, depuis Versailles, avaient précédé le cortège qui amenait si « librement » à Paris le Roi et la famille royale.

Un cirque était creusé au milieu du jardin, dont la porte avait une bouche de fer; c'est là qu'on déposait, avec la commodité de l'anonyme, toutes les folles élucubrations que leurs auteurs n'osaient produire à visage découvert. L'abbé Fauchet y pérorait; on le chassa bientôt pour le traîner à l'échafaud. Chaque parti tour à tour est venu y chercher son point d'appui, chaque parti y est venu tomber aussi, victime de celui aux mains de qui la victoire était demeurée la veille.

Ainsi, pour ne m'arrêter qu'à un des exemples qui ont dû me frapper le plus, ce M. d'Épréménil, l'objet de mon admiration en 1787, dont la faveur populaire était alors au plus haut degré, dont le nom était prononcé dans cette enceinte comme celui d'un héros, dont le portrait était étalé dans toutes les boutiques, je l'ai vu, à la fin de 1791, traîné sanglant. La garde nationale vint à bout de l'arracher des mains de la populace, et elle le conduisit, à moitié mort, à l'hôtel voisin de la Trésorerie. Ce fut là qu'il dit à M. Pétion, maire de Paris, et accouru pour le voir, ces paroles d'un sens si prophétique : « Et moi aussi, monsieur, j'ai été porté en triomphe par le peuple ! »

Il n'a manqué à la gloire du Palais-Royal de cette époque que de compter, au nombre des clubs de toute nature dont il était rempli, le club des Jacobins, et plus tard celui des Cordeliers, mais du moins les communications les plus actives n'ont pas cessé un seul jour entre ses cafés, entre ses groupes, et ces réunions puissantes.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport des scènes politiques ou populaires qu'on peut dire que le Palais-Royal a, pendant toute la durée de l'Assemblée nationale, de l'Assemblée législative et de la Convention, offert un spec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tacle dont on trouverait difficilement le modèle dans l'histoire; il faut y ajouter celui de tous les désordres d'une société en dissolution.

Qu'on se figure un des plus mauvais lieux de la capitale, agrandi jusqu'au point d'occuper l'espace entier du jardin, des galeries et des bâtiments adjacents. Qu'on se représente toute cette surface envahie en plein jour, et aussi avant dans la nuit que le permettait la fermeture des grilles, par une nuée de filles de mauvaise vie dont l'effronterie ne connaissait aucune borne; puis les petits spectacles les plus ignobles où elles étaient presque toujours admises sans payer, parce qu'elles y attiraient les spectateurs; puis les jeux publics, les tripots de toute nature ouverts en dix endroits différents, d'abord avec pleine liberté, et ensuite, lorsqu'ils vinrent à être défendus, avec l'attirail des grilles de fer établies sur tous les escaliers, d'étage en étage, et bravant ainsi l'autorité publique qui, au travers de tant d'obstacles, n'arrivait jamais que pour trouver les tables nettes. Ajoutez les nombreux restaurateurs où se faisaient les orgies, prélude nécessaire des complots, des pillages et des émeutes.

Nous avions dans notre club deux hommes de partis tout à fait contraires; l'un était le vicomte de Noailles, député constituant : il allait servir dans l'armée qui devait entrer en Belgique sous les ordres du général Dillon, et il faisait ses équipages; l'autre était M. de La Briffe, officier dans le régiment du Roi. Celui-ci retournait à Coblentz, d'où il était venu à Paris pour chercher de l'argent et se munir de tout ce qui est nécessaire pour entrer en campagne. Ils travaillèrent en commun à la recherche des chevaux dont ils avaient besoin, s'aidant mutuellement de leurs conseils et de leurs découvertes; je les assistai l'un et l'autre dans cette recherche; il y a loin d'une telle camaraderie encore un peu chevaleresque à cette fureur sanguinaire qui, quatre mois après, exigeait qu'on fusillât les émigrés, lorsqu'ils étaient pris les armes à la main.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Notre réunion de Valois, composée d'hommes si divers de sentiments et d'opinions, a eu au reste cela de remarquable que, pendant les quatre années de sa durée, des querelles assez vives ont eu lieu dans son sein, et par suite des propositions de duel assez facilement accommodées, mais qu'il n'en est sorti, ni pendant ni après, aucun acte qui ait compromis aucun de ses membres. On s'y disputait sur la foi des gentilshommes et lorsque, durant le règne du Comité de sûreté générale, la liste des abonnés fut demandée comme très propre à servir d'élément à celle des *suspects*, elle se trouva perdue, et ne fut suppléée par la mémoire d'aucun des domestiques de l'établissement.

Louis XVI se borna à constater, par une proclamation en date du 22 juin, les indignités auxquelles il avait été en butte, et à déclarer que jamais la violence n'arracherait son consentement aux décrets qu'il jugerait contraires à l'intérêt public. Ce fut tout ce qu'on crut pouvoir faire pour la défense de la monarchie, et cependant l'attentat du 20 juin était la circonstance la plus favorable pour rallier autour du trône une foule de bras qui ne demandaient qu'à le secourir.

Mais il fallait un signal, et ce signal ne pouvait partir que du trône même; le trône resta muet. Le parti constitutionnel de l'Assemblée constituante fit seul quelques démonstrations, mais il ne disposait plus d'aucune force réelle; son chef principal, M. de La Fayette, commandait bien une armée, mais on n'a pas tardé à savoir à quel point elle dépendait peu de lui. Il avait écrit, le 16 juin, une lettre très forte à l'Assemblée, et le 28, il parut à la barre, demandant, au nom de cette armée, la punition des auteurs de l'attentat du 20 juin. Sa principale espérance, en hasardant cette démarche, reposait sur la garde nationale qu'il croyait émouvoir par la vue de son ancien chef. Il s'était apparemment flatté de la réunir autour de lui et n'avait pas douté qu'elle ne dût lui prêter secours, lorsqu'il s'agissait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de dicter la loi aux factieux. En ce sens, l'entreprise était belle, mais elle était mal conçue et n'aurait pu réussir que si elle eût été combinée avec le Roi et secondée par le ministère et par l'action du château.

Loin de là, M. de La Fayette resta complètement isolé. La garde nationale n'osa s'engager sous un chef qui n'était plus le sien, qu'elle ne voyait que passagèrement, et il ne recueillit de sa démarche, la plus honorable peut-être de sa vie, que la perte du peu d'influence qui lui appartenait encore.

Après la terrible journée du 20 juin, le parti révolutionnaire et anarchique redoubla d'activité et d'énergie, à mesure que la faiblesse du parti qui lui était opposé se manifestait davantage. Il repoussait avec dédain les adresses qui arrivaient des départements et licenciait, avec l'état-major de la garde nationale de Paris, celui des gardes nationales des villes de cinquante mille âmes, sachant bien que ces états-majors pourraient renfermer quelques éléments de résistance. Puis il déclarait la patrie en danger et soutenait Pétion et Manuel contre l'administration départementale de Paris qui les avait suspendus; il ordonnait leur réintégration. Enfin partout il désarmait les honnêtes gens et armait la lie de la nation.

On s'attendait que le 14 juillet, époque du renouvellement annuel de la fédération, serait un jour de crise; mais cette attente fut trompée; quelques préparatifs manquaient encore, et la catastrophe fut ajournée.

J'ai assisté à cette fédération. Le hasard me fit y rencontrer, au moment où j'arrivais, la belle Mme de Fontenay, qui a été depuis la célèbre Mme Tallien. Elle partageait alors toutes mes craintes sur le présent, toutes mes anxiétés sur l'avenir. Je me suis souvent rappelé cette circonstance, où nous nous sommes trouvés dans une sorte d'intimité et qui a précédé de si près l'époque où nos destinées nous ont emportés sur des routes si divergentes; la sienne la condui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sit, à travers les cachots de la Terreur, en passant par la couche de Tallien, de Barras, d'Ouvrard, jusqu'à son mariage avec le prince de Chimay.

Quoi qu'on puisse dire et penser de sa vie privée, tous ceux qui ont eu occasion de la bien connaître ne sauraient lui refuser, outre l'hommage qui est dû à la beauté la plus admirable, le tribut d'une sincère estime pour la bonté de son cœur, et pour le bonheur qu'elle a constamment trouvé à rendre service dans les plus difficiles et les plus périlleux moments.

Voilà donc en quelle compagnie j'ai vu Louis XVI jurer pour la dernière fois, en face de l'autel de la patrie, fidélité à la Constitution. Il me semble voir encore Panis et Sergent, parcourant le Champ de Mars, à cheval, et avec leur écharpe tricolore. Ils étaient plus puissants que leur souverain, et devant eux seuls s'ouvrait avec respect cette foule de *sans-culottes* qui portaient écrit sur leur chapeau : « Vive Pétion! »

Les fédérés jurèrent, comme le Roi, l'observation de la Constitution et, trois jours après, une partie de ces fédérés, paraissant à la barre de l'Assemblée, demandait audacieusement la suspension du pouvoir exécutif dans la personne du Roi. Ils demandaient aussi la mise en accusation de La Fayette, la punition du directoire du département de la Seine et le renouvellement des corps judiciaires. A toutes ces demandes, le président, M. de Vaublanc, se bornait à répondre qu'il ne fallait pas désespérer du salut public.

De semblables démarches furent renouvelées dans les jours suivants, et enfin le terrain demeura si évidemment aux factieux que les membres du directoire du département de la Seine, seul pouvoir administratif qui ne leur appartînt pas dans la capitale, se crurent obligés de donner leur démission. M. Rœderer, procureur-syndic, demeura à son poste.

A cette même époque, des massacres toujours impunis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avaient lieu dans plusieurs villes de la Provence, et notamment à Arles. Ils étaient le signe précurseur de l'arrivée à Paris de ce fameux bataillon des *Marseillais* qui a joué un rôle décisif dans la journée du 10 août.

Jamais peut-être aucun parti n'a procédé aussi franchement, aussi audacieusement à l'œuvre de la plus grande des destructions. Plus de théories, plus de phrases vaines, tout marche au but. On a impatience de porter les coups; on le dit; l'action suit de près la menace.

Et que savent opposer à tant d'activité, à tant d'audace, ceux qui ont mission de les réprimer? Quels étaient les éléments de la résistance? On se faisait, hélas! de grandes illusions. J'ai vu dans ces derniers mois notre pauvre Reine, à l'Opéra, à la Comédie italienne, saluée par les acclamations d'un public de salon qui s'empressait de venir lui offrir cette consolation. J'ai entendu les transports de ce public, lorsque Mme Dugazon chantait avec Meunier le duo des *Événements imprévus*, qui se termine par ces paroles : « Oh! comme j'aime mon maître! Oh! comme j'aime ma maîtresse! » Et l'on ne manquait de lui dire, en rentrant aux Tuileries, qu'elle venait d'entendre la véritable expression des sentiments de ses sujets.

Les plus sérieux et les plus habiles perdaient un temps précieux dans d'obscures et d'insignifiantes intrigues, essayant de gagner à prix d'argent un petit nombre de députés.

Parce qu'on avait échappé au 20 juin sans l'avoir prévu, on semblait croire qu'en se tenant sur ses gardes, on n'avait presque plus rien à redouter. Tant de personnes d'ailleurs avaient la folie de penser que ce n'était qu'un mauvais moment à passer, et regardaient comme si prochain le secours promis par le duc de Brunswick : il ne fallait, disaient-elles, qu'un peu de patience!

Toutefois, en attendant, on se préparait avec courage et dévouement, il le faut reconnaître, à soutenir, s'il en était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

besoin, un jour d'assaut dans le château. On avait à sa disposition un reste du régiment des gardes suisses, et quelques bataillons de la garde nationale, d'une fidélité non douteuse. Ces moyens de défense naturellement indiqués étaient accrus de tous ceux que pouvait offrir le zèle d'un bon nombre d'hommes dévoués, auxquels l'entrée du château avait été accordée, et dont la résolution était bien arrêtée de faire à la famille royale un rempart de leur corps.

J'avais eu, ainsi que le prince de Saint-Mauris, la pensée de me ranger parmi ces derniers et, le 9 août au matin, nous avions écrit à M. de Champcenetz pour lui demander des cartes d'entrée; elles ne nous étaient pas arrivées le soir et, dans la nuit du 9 au 10, nous fîmes inutilement beaucoup d'efforts pour pénétrer dans le château, alors menacé. Je note ce fait, non pour son importance réelle, mais à cause de deux circonstances qui s'y rattachent, dont l'une fut bien fatale et l'autre singulièrement heureuse. La carte, que j'avais demandée le 9, m'est arrivée par la petite poste deux jours après, lorsque tout était consommé. Comment avait-elle été autant retardée, sans être interceptée? Comment alors ne m'a-t-elle pas fait arrêter? C'est un bonheur que je ne me suis jamais expliqué. La fatalité porta sur le prince de Saint-Mauris. Sa bonne volonté n'avait pas eu plus de résultat que la mienne, avec cette différence que sa carte ne lui est pas parvenue, et qu'il n'en a jamais entendu parler. Cependant il a depuis porté sa tête sur l'échafaud, et a succombé sous l'accusation d'avoir été un des défenseurs du château.

Nous avions vu, l'un et l'autre, toutes les scènes. Nous étions sur le passage du Roi dans le jardin des Tuileries lorsqu'il le traversa, cédant au conseil de se rendre à l'Assemblée et de se mettre sous sa protection. Les coups de canon traversaient déjà le jardin, quand nous en sortîmes. Combat de peu de durée, mais qui suffit à détruire la plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puissante et la plus ancienne dynastie régnant en Europe.

La suite de cet événement fut ce qu'elle devait être, c'est-à-dire une horrible confusion, une véritable dissolution de la société au milieu de laquelle il n'y eut plus de sûreté pour personne. Nul ne pouvait être assuré d'un lendemain. La mienne fut compromise de la manière la plus grave par une imprudence de costume. J'eus le tort, le 11 au matin, de sortir de chez moi les cheveux tressés et relevés avec un peigne. Je n'avais pas songé que c'était une partie ordinaire de l'uniforme suisse. Sur ce léger indice, je me trouvai en un moment assailli sur le boulevard de la Madeleine par deux ou trois cents furieux qui se précipitèrent sur moi et, sans qu'il me fût possible de faire entendre une parole, m'entraînèrent du côté de la place Vendôme où on lanternait ce qu'on pouvait retrouver de Suisses et de fuyards du château.

Je fus sauvé par un petit tambour de la section, qui me reconnut. C'était lui qui apportait habituellement mes billets de garde, et, comme je ne faisais jamais mon service, je payais assez largement le soin qu'il prenait de me trouver un remplaçant. Il se précipita au milieu de la horde furieuse, obtint silence à force de battre de sa caisse, cria que je n'étais pas un Suisse, dit mon nom, mon domicile. Sur son témoignage, je fus ramené chez moi en triomphe. Je témoignai ma reconnaissance au petit tambour en faisant les frais de son équipement dans une compagnie de volontaires.

Ce qu'on pouvait faire de mieux, c'était de fuir au plus vite le théâtre de tant d'horreurs. Ma famille en prit la résolution; mais les barrières étaient fermées, et rien n'était plus difficile que d'obtenir des passeports. J'y travaillais en vain depuis quatre ou cinq jours, lorsque Ducos, que je ne voyais plus depuis plusieurs mois, en fut informé. Je regrette vivement de n'avoir pas gardé le billet qu'il m'écrivait en cette occasion. C'était l'expression des reproches les plus délicats, mêlée de tristesse sur ce que des diffé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rences d'opinion avaient pu nous éloigner assez pour que je ne me fusse pas adressé à lui dans l'embarras où je me trouvais.

J'allai le trouver, et il contribua de toutes ses forces à me faire obtenir les papiers qui m'étaient nécessaires pour quitter Paris. Je fus ainsi dans le cas de le voir plusieurs fois, et toujours je l'interrogeais et l'écoutais curieusement sur les trames qui avaient amené la sanglante catastrophe que nous venions de subir. Dans l'exaltation de son succès, il ne dissimulait rien, et il me raconta, ce que les mémoires de Mme Roland ont confirmé depuis, la résolution prise dans leur conciliabule de sacrifier un des leurs et de le faire tomber sous les coups d'un assassinat qu'on imputerait à la Cour, si on ne trouvait pas d'autre moyen de soulever le peuple contre elle.

Un nommé Grangeneuve s'était, je crois, dévoué, et devait être la victime sacrifiée. Le logement de Ducos donnait sur la place Vendôme. On voyait de sa fenêtre les hommes qui travaillaient à abattre la magnifique statue équestre de Louis XIV; je ne craignis pas d'en appeler d'une telle barbarie à l'élévation de son esprit, même à son goût très vif pour les arts. « Sois tranquille, me répondit-il, la liberté élève cent fois plus de monuments qu'elle n'en abat! » Malgré ce langage d'enthousiaste, il me fut facile de reconnaître que les vainqueurs n'étaient pas sans inquiétude; Ducos était de ceux qui, dans le cours de la Révolution, ont préparé tant de journées dont ils ne voulaient pas le lendemain.

Je n'avais pu partir de Paris que le 29. A peine arrivé à Abbeville, où je m'étais décidé à chercher un asile avec les miens, j'y reçus la nouvelle des massacres de septembre. Pendant ce temps les Prussiens entraient en Champagne. Comment se fit-il que cette marche des armées étrangères, qui avait dû être combinée avec tant de soin, qui s'opérait au milieu de circonstances si favorables en apparence, put

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

être arrêtée cependant avec une si grande promptitude? On ne sut guère alors comment expliquer ce phénomène.

Comme il arrive toujours dans les cas extraordinaires, on parla beaucoup de trahison, de corruption. Les révélations qui ont eu lieu depuis ne laissent aucun doute sur la cause de ce premier échec qu'éprouva la coalition et dont la conséquence fut pour l'Europe une succession de combats qui a duré plus de vingt années.

Les souverains avaient cru l'entreprise dans laquelle ils s'engageaient tellement facile, qu'elle ne leur avait pas inspiré la pensée de faire trêve à leurs rivalités.

La Prusse et l'Autriche étaient encore plus occupées des avantages que chacune d'elles pouvait obtenir, que de la réussite d'une campagne dont le principal résultat leur paraissait assuré. Les princes français et les émigrés, avec lesquels ils s'étaient consultés, leur avaient communiqué leur confiance, ne cessant de répéter qu'il suffirait de se montrer pour que les villes de guerre ouvrissent leurs portes, pour que les régiments se débandassent, si même ils ne venaient, du plus loin qu'ils l'apercevraient, se ranger sous l'ancien étendard français.

Il arriva que l'Autriche s'occupa avant tout des acquisitions qu'elle méditait en Flandre pour l'agrandissement de ses provinces des Pays-Bas, et qu'une trouée, exécutée en Champagne par une armée de 60 à 70,000 Autrichiens et Prussiens sous les ordres du duc de Brunswick, fut jugée suffisante pour faire éclater en France une contre-révolution.

Mais lorsqu'il se trouva que les places les plus importantes résistaient aux sommations qui leur furent faites et paraissaient disposées à soutenir des sièges; lorsqu'on vit les troupes que commandait Dumouriez, après avoir soutenu une première attaque, prendre confiance au lieu de se débander, le duc de Brunswick commença à regarder autour de lui. Arrivée au cœur de la Champagne, son armée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souffrait beaucoup de maladies engendrées par un automne assez pluvieux, elle allait s'affaiblissant de jour en jour. Il ne voyait, en cas de désastres, d'autre issue que cette trouée fort étroite par laquelle il était entré, et en traversant de nouveau un pays complètement épuisé. Ce n'était pas, se dit-il, avec 60,000 hommes qu'on pouvait se hasarder à continuer sa marche sur une capitale de 800,000 âmes dont la population pouvait être poussée à une défense désespérée, et qui, d'ailleurs, était encore couverte par une armée beaucoup moins méprisable qu'on ne l'avait supposé. Ajoutez le mécontentement de son souverain, indigné de la faible coopération de l'Autriche. Il se décida à entrer en pourparlers avec le général français. Dumouriez ne se montra pas difficile sur les conditions d'une retraite qu'il désirait aussi vivement que son adversaire.

Je revins à Paris avec ma famille dans le courant de novembre. La connaissance que j'avais été dans le cas de prendre des départements du Nord, de ceux dont se composaient les anciennes provinces de Normandie, de Picardie et de Flandre, me fit rentrer dans cette ville avec la douloureuse conviction que, jusque dans la nuit du 10 août, si on avait pu décider le Roi à se mettre à la tête des gardes suisses, soutenus de deux ou trois bataillons de la garde nationale, et à faire retraite dans cette partie de la France, rien n'était encore perdu pour lui ni pour sa cause.

L'aspect des départements dont je viens de parler mérite d'autant plus d'être remarqué qu'à travers tant d'événements divers, il a subi peu de changements et est encore à peu près le même au moment où j'écris. Ce n'était pas un royalisme aussi ardent que celui de la Vendée, mais c'était un ferme attachement à l'ordre, au devoir, au serment prêté; c'était l'horreur prononcée de toutes les violences. On y était constitutionnel sans doute, mais on ne séparait pas la royauté de la Constitution, et on était d'autant plus disposé à défendre la première qu'on ne faisait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aucun doute que sa chute n'entraînât la destruction de la seconde.

Il est démontré à mes yeux qu'au moment où Louis XVI a succombé, il avait beaucoup plus de partisans en France que lorsqu'il avait entrepris, un an plus tôt, sa retraite sur Varennes. Malheureusement, sa véritable situation lui était inconnue, et les sentiments nationaux étaient mal appréciés aux Tuileries. C'est ainsi que d'erreur en erreur, de malheur en malheur, nous nous trouvâmes, à la fin de 1792, livrés sans défense aux projets des vainqueurs du 10 août et des massacreurs de septembre.

Le procès du Roi fut celui dont ils s'occupèrent le premier. Parlerai-je des horribles journées que ce procès m'a fait passer? Oui sans doute, car si jamais cet écrit est publié, s'il est seulement conservé dans ma famille, je dois vouloir qu'on n'ignore pas que nous avons, mon père et moi, autant qu'il dépendait de nous, contribué à la défense de notre malheureux Roi. Mon père, particulièrement lié avec la famille de M. de Malesherbes, ayant eu dans sa carrière parlementaire de fréquents rapports avec MM. Tronchet et De Sèze, avocats au parlement de Paris, se trouva naturellement placé pour lui offrir son assistance en tout ce qui dépendait de lui. Il entra dans leurs délibérations intimes et s'établit, pendant tout le cours des débats, dans la tribune réservée aux défenseurs du Roi, prenant des notes avec eux, les aidant dans leur travail (1).

Pendant ce temps, je ne quittai pas les tribunes publiques et les corridors de la salle, allant aux renseignements, recueillant les moindres indices et les rapportant à mon père, qui en faisait part à ces messieurs. C'est alors qu'ayant vu de mes yeux les indignes manœuvres de M. de Saint-Fargeau, j'ai acquis la certitude qu'il

(1) Voir sur ce fait ce qui est dit à la page 401 du deuxième volume de l'*Histoire du procès de Louis XVI*, publiée en 1814 par Maurice Méjean.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait, plus que qui ce fût, contribué à la mort du Roi.

Pendant quelques moments on se laissa aller à des illusions. Les rues (qui le croirait?) retentissaient de complaintes sur le sort du Roi. Il y en avait une sur l'air du *Pauvre Jacques;* elle se terminait par ces mots : *Louis n'eut ni favori ni maîtresse;* mais cette émotion n'avait pas le pouvoir de franchir les murs qui entouraient la salle de la Convention. Là on comptait froidement les voix.

Dans la tribune des défenseurs du Roi, on les calculait d'après ce qu'on croyait savoir des opinions de chacun, d'après quelques engagements pris, et les résultats de ce calcul étaient pour l'acquittement. La belle âme de M. de Malesherbes surtout ne pouvait se fermer à l'espérance, il en avait besoin pour soutenir ses forces.

Le jour du jugement, je le vois encore marquant les votes sur son carnet, à mesure qu'ils étaient prononcés, passant de la crainte à l'espérance, de l'espérance au désespoir. Les paroles qu'il alla prononcer à la barre, lorsque l'appel nominal fut terminé, prouvent assez que, jusqu'au dernier moment, il lui avait été impossible de croire à l'accomplissement de tant d'iniquité.

Au milieu des haines qui l'entouraient, Louis XVI devait périr ; mais quelle différence, s'il n'eût succombé que sous le fer de quelques assassins ! Le crime alors n'aurait appartenu qu'à un petit nombre de misérables désavoués, poursuivis par ceux mêmes qui les auraient suscités, et nous n'aurions pas eu ces conventionnels régicides qui, tant que leur vie a duré, ont repoussé la maison de Bourbon.

Quelques tentatives qui pouvaient, qui devaient être faites ne l'ont pas été ou l'ont été trop tard. De justes reproches peuvent à cet égard être adressés à tous les cabinets de l'Europe. Un seul homme fit quelques efforts; ce fut M. Oscaritz, ministre d'Espagne. Il n'avait aucune instruction de son gouvernement, aucun moyen, aucun fonds n'étaient mis à sa disposition. Je le rencontrais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assez souvent chez la famille Lecoulteux, et je savais ses tribulations. Ce fut dans cette famille qu'il trouva des ressources. On lui avança une somme assez considérable. Il gagna quelques voix, mais cet effort était au-dessous de ceux qu'il aurait fallu tenter. C'étaient Danton, Santerre, des hommes de cette trempe qu'il fallait gagner. Plusieurs millions auraient dû y être employés, et peut-être alors...?

Il me reste à dire que j'ai assisté au 21 janvier. Je demeurais dans une maison qui donnait sur le boulevard, au coin de l'église nouvelle de la Madeleine. Mon père et moi étions, depuis le matin, en face l'un de l'autre, abîmés dans notre douleur, sans avoir la force de prononcer une parole. Nous savions que le cortège s'avançait en suivant les boulevards.

Tout à coup un assez grand bruit se fait entendre. Je me précipite, poussé par la pensée que, peut-être, il se fait une tentative pour la délivrance du Roi. Comment n'aurais-je pas jusqu'au dernier moment conservé cet espoir? J'arrive; ce n'étaient que les clameurs des forcenés qui entouraient la voiture; je me trouve enveloppé dans la foule qui la suivait, qui m'entraîne jusque sur la place, me porte et me fixe en quelque sorte en face de l'échafaud. J'ai donc subi cet épouvantable spectacle.

A peine le crime était-il consommé qu'un cri de *Vive la Nation!* s'éleva du pied de l'échafaud, fut répété de proche en proche; il traversa la foule immense. A ce cri succéda le plus profond, le plus morne silence. La honte, l'horreur et l'effroi planaient déjà sur ce vaste espace. Je le traversai une seconde fois, emporté par le flot qui m'avait porté. Chacun marchait lentement, osant à peine se regarder. Le reste du jour se passa dans une profonde stupeur; elle s'était étendue sur la ville entière. Deux fois je fus obligé de sortir, et deux fois je trouvai les rues désertes et silencieuses. Les assassins avaient perdu leur audace accoutumée. La douleur publique s'imposait, ils se taisaient devant elle. Ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la respectèrent du moins tant que dura cette journée, mais la trêve fut de courte durée, et l'assassinat de M. de Saint-Fargeau, en leur montrant l'imminence d'un danger personnel, eut bientôt rendu à leur férocité son énergie accoutumée.

Depuis le mois de janvier jusqu'au mois de mai, j'avais traîné dans Paris ma pénible existence. A cette époque, j'en sortis seul pour retourner à Abbeville, peu de jours avant le 31 mai. Il y avait mille raisons, si j'étais tombé sous la main des commissaires chargés de recueillir les suspects, pour que je n'échappasse pas à un sort qui déjà devenait très commun. Ce fut alors que les prisons commencèrent à se remplir.

La fureur des révolutionnaires était excitée par les dangers qui se multipliaient; dans l'intervalle de moins de quatre mois, il lui avait fallu subir la défection de Dumouriez et la révolte de Lyon. La place forte de Condé avait été enlevée par les coalisés que ce succès établissait à quarante lieues de la capitale; d'autre part, le soulèvement de la Vendée avait acquis par la prise de Saumur un caractère très sérieux, et enfin une armée départementale s'organisait, dans le Calvados, sous la conduite des suspects qui avaient su se dérober à la proscription du 31 mai; cette armée s'apprêtait à marcher sur la Convention. C'est le plus grand danger dont elle ait été menacée; il fut conjuré parce qu'on fut très promptement informé en Bretagne et en Normandie que ces députés ne travaillaient pas pour le rétablissement de la royauté. Cette découverte paralysa les efforts qui, dans le premier moment, s'étaient faits en leur faveur. Eux-mêmes en sont convenus dans les écrits qu'ils ont laissés.

Dès le mois de mars, les tribunaux révolutionnaires avaient été organisés, ainsi que les Comités de sûreté générale et de salut public. Les émigrés, les aristocrates, les ennemis de la Révolution furent mis hors la loi, et une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

armée révolutionnaire fut chargée spécialement de les poursuivre et de les atteindre.

La loi des *suspects* étendait un vaste réseau auquel nul ne pouvait se flatter d'échapper. Partout de nouvelles prisons s'ouvraient, et elles suffisaient à peine à la foule des malheureux qu'on y entassait. La Convention lança sur tous les points de la République des députés choisis dans ce que la Montagne renfermait de plus féroce et de plus pervers. La France fut livrée sans défense à ces représentants du peuple revêtus des pouvoirs les plus étendus, et disposant à leur gré de la liberté, de la vie de tout individu qu'il leur plaisait d'appeler *contre-révolutionnaire*.

Dans tous les départements, dans toutes les villes, ils trouvaient pour dociles instruments de leurs fureurs une trentaine de misérables, tous ou presque tous sortis de la lie du peuple, sachant à peine signer leur nom, mais revêtus du titre de membres du Comité révolutionnaire. Pour exécuter les ordres, ils mettaient en réquisition cette masse inerte de citoyens qui ne sait que gémir et obéir, et c'est ainsi que, pendant dix-huit mois, celui-là même qui devait être arrêté le lendemain a été employé aux arrestations de la veille, que celui qui devait périr la semaine suivante a escorté jusqu'à l'échafaud, une pique sur l'épaule, les victimes de la semaine courante. Officiers, soldats, généraux, administrateurs, riches, pauvres, tout tremblait devant les modernes proconsuls, et quiconque avait les moyens de fuir, fuyait à leur approche. Mais combien il était difficile de leur échapper quand on appartenait à la classe proscrite ? J'avais d'abord trouvé à Abbeville un asile assez sûr, grâce au caractère bon et humain des habitants de cette ville et des pays environnants ; mais il fallut m'en éloigner aussitôt que s'en approchèrent les représentants Lebon et André Dumont, auxquels était confié le soin d'extirper, des départements composant l'ancienne Picardie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le mauvais esprit qui y régnait, disait-on ; je dus, sans hésiter, disparaître devant eux.

Je regagnai les environs de la capitale et fus me cacher dans un village appelé Champigny, qui n'en était qu'à trois lieues. J'habitais une chambre que m'avait procurée le chirurgien de la commune dans le château de l'ancien seigneur émigré, dont les propriétés étaient devenues nationales. Ce château se trouvait occupé par un assez bon nombre de paysans qui, comme moi, y avaient pris leur gîte, en louant à la municipalité les appartements qui avaient encore des portes et des fenêtres.

De cette retraite, il m'arrivait quelquefois de franchir les barrières de Paris où je venais visiter ma famille. Je fus même obligé d'y demeurer plusieurs jours de suite pour les arrangements que nécessita mon mariage. Quand on repasse les événements de cette époque, quand on songe à la vie qu'on menait, aux dangers dont on était sans cesse entouré, à tout ce qui aurait dû briser l'âme et déchirer le cœur, on a de la peine à comprendre qu'il fût possible de penser à autre chose qu'à ces dangers, qu'on osât songer à se marier.

La Providence réserve aux hommes des secours proportionnés aux épreuves qu'elle leur inflige, et celui qu'elle leur accordait dans ces terribles rencontres consistait principalement dans la faculté de s'étourdir sur les périls les plus certains. Cette faculté semblait s'accroître à mesure qu'ils devenaient plus redoutables. Ce n'était certainement pas de la résignation, c'eût été une vertu ; la vertu n'est pas si commune. Je n'hésitai pas à braver les dangers qui accompagnaient jusqu'aux formalités d'un mariage. A l'aide de quelques protections subalternes qui me procurèrent l'avantage de paraître à la municipalité dès le point du jour, et lorsqu'il n'y avait encore que peu d'assistants, avec la précaution de ne prendre que d'anciens domestiques pour témoins, je me tirai heureusement de cette difficile entreprise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il n'y avait alors qu'une municipalité, dont les séances se tenaient à l'Hôtel de ville et dans laquelle se célébraient tous les mariages. Celui d'un prisonnier pour cause de suspicion devait avoir lieu à la même heure que le mien. On lui avait accordé la permission de sortir de prison accompagné de deux gardiens, pendant le temps nécessaire pour la cérémonie. Il avait apparemment de fortes raisons pour tenir autant à engager sa foi, et la première de toutes était peut-être la prévoyance de sa fin prochaine. Sans connaître aucun détail de sa situation particulière, elle n'en était pas moins très touchante, et nous fit une vive impression. Cette cérémonie était un lugubre accompagnement pour notre hymen, qui fut, comme on voit, entouré de peu de pompe; il avait fallu le celer avec autant de soin qu'on en aurait mis, en d'autres temps, à dissimuler une mauvaise action.

La bénédiction nuptiale nous fut donnée par l'abbé Salamon, conseiller clerc au parlement de Paris. Il était originaire du comtat d'Avignon, et avait reçu secrètement de la Cour de Rome les pouvoirs de la nonciature. Il nous donna les dispenses dont nous avions besoin, attendu le degré de parenté qui nous unissait déjà. Je restai avec ma femme à Champigny, cachant de notre mieux notre modeste bonheur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE V

Incarcération de M. Pasquier père. — La prison considérée comme un asile. — Les certificats de résidence et de civisme. — Les tribulations du conseiller Pasquier réfugié à Montgé, près Juilly. — Sentiments généreux de la classe bourgeoise de Paris. — Mme Tavaux. — La citoyenne Mottei. — La gratitude de Levasseur; portrait de ce conventionnel. — Le citoyen Félix, frère de Le Peletier de Saint-Fargeau. — Jugement et exécution de M. Pasquier père. — Arrestation, à Amiens, du conseiller Pasquier. — Son entrée à Saint-Lazare, le 8 thermidor, avec Mme Pasquier. — Une prison sous la Terreur. — Le 9 thermidor. — La mise en liberté des détenus. — Fouquier-Tinville devant le tribunal et sur l'échafaud. — Ovation faite à Tallien et à Mme Tallien au théâtre de l'Odéon. — La France après thermidor. — Les Vendéens. — L'existence de M. et Mme Pasquier à Croissy. — Leurs relations avec Joséphine de Beauharnais. — Mme de Beauharnais, l'aînée, belle-sœur de Joséphine. — Le prix exorbitant des denrées; la disette.

Les démarches que mon mariage avait nécessitées m'avaient un peu aguerri au séjour de la capitale. J'y venais de temps en temps passer une journée avec mon père. Dans une de ces journées, et pendant que nous dînions ensemble, l'abbé Salamon accourut nous prévenir que l'arrêté de la chambre des vacations avait été livré par le valet de chambre de M. de Rosambo, et que le Comité de sûreté générale avait aussitôt donné l'ordre d'arrêter tous les signataires de cette pièce et, en même temps, plusieurs autres conseillers au Parlement.

M. Salamon me croyait du nombre de ces derniers. Il allait se cacher et avait eu le courage de parcourir la ville dans tous les sens pour prévenir ceux de ses collègues qu'il savait y résider encore. Cet acte de dévouement était d'autant plus méritoire que personne ne courait plus de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dangers que lui, attendu les fonctions religieuses qu'il remplissait secrètement depuis plusieurs mois, et dont la découverte ne pouvait manquer de le conduire immédiatement à l'échafaud. Il nous exhorta à prendre la fuite, à ne pas perdre un moment pour nous cacher.

Nous nous séparâmes donc, mon père et moi, après nous être serrés dans les bras l'un de l'autre, et sans presque avoir la force de proférer une parole; nous ne nous sommes jamais revus. Je regagnai Champigny. Il fut se cacher à la Muette où il avait occupé un petit appartement durant le cours de l'été précédent; deux jours après, il se livrait lui-même, sur la crainte que ma mère ne fût arrêtée à sa place. A peine entré dans la prison qui lui était destinée, et qui renfermait M. de Malesherbes, toute la famille Rosambo, et un grand nombre de ses amis, il éprouva un sentiment de soulagement qui, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, peint l'horreur de la vie que nous étions depuis un an condamnés à mener. Hors de prison, en effet, on n'osait se rencontrer, se voir, se parler, presque se regarder, tant on craignait de se compromettre réciproquement; les parents, les amis les plus intimes vivaient dans un isolement absolu. Entendait-on frapper à sa porte, on supposait aussitôt que les commissaires du Comité révolutionnaire arrivaient pour vous enlever. Derrière les verrous, au contraire, on se trouvait en quelque sorte rentré dans la vie sociale; on était entouré de ses parents, de ses amis; on les voyait sans contrainte, on causait librement avec eux.

Les grands massacres judiciaires (c'était dans le mois de janvier 1794) n'étaient pas encore commencés. Il se passait peu de jours cependant qui ne vît succomber quelques victimes, mais la quantité des détenus était si grande que le danger pour chacun paraissait assez éloigné. Enfin, une fois entré en prison, beaucoup finissaient par s'y croire plus en sûreté que dehors. Là, on ne pouvait plus (ils le pensaient du moins) les accuser de conspirer,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et, si les armées ennemies faisaient de grands progrès, comme on était assez fondé à le supposer, ils y seraient peut-être plus qu'ailleurs à l'abri des fureurs populaires.

Ces impressions agirent si puissamment sur l'esprit de mon père, qu'au bout de peu de jours, ayant trouvé moyen de me faire parvenir une lettre, il m'engagea à réfléchir sur ma situation, à voir si la vie que je menais, et qu'il connaissait par expérience, n'était pas cent fois pire que la sienne; puis, supposant le cas où je prendrais le parti de me faire arrêter, il me prévenait d'un arrangement qu'il avait fait avec le concierge de la prison pour garder à lui seul, pendant quelques jours encore, la chambre qu'il occupait, et où nous pourrions loger ensemble.

Je résistai et quittai peu de jours après le village de Champigny. J'allai, avec ma femme, chercher un autre asile à Montgé, à dix lieues de Paris, auprès de Juilly, ancien collège de l'Oratoire où j'avais été élevé. Je ne dirai pas toutes mes tribulations pendant la fin de cet hiver; elles ressemblent à tant d'autres racontées partout!

L'honnête propriétaire qui me donnait asile, qui avait le courage de me recéler, était un homme plein d'humanité, du meilleur et du plus facile caractère. Patriote en 1789, il l'était encore un peu, tout en détestant les actes de cruauté qui se commettaient chaque jour; il avait besoin, pour son repos, d'y croire le moins possible, et sinon de les excuser, du moins de les expliquer. Ainsi, chaque fois que le *Moniteur* nous apportait la liste de ceux qui tombaient sous la hache révolutionnaire, il cherchait dans les antécédents de leur vie, dans les motifs de leur condamnation, une raison qui pût la rendre moins inique. C'était toujours, selon lui, quelque cas particulier qui n'entraînait aucune conséquence redoutable pour les personnes qui n'étaient pas dans un pareil cas. Cette manière de raisonner excitait entre nous les plus vives discussions, ce qui ne l'empêchait pas de continuer à nous donner asile, ainsi qu'à une autre famille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont la position était fort semblable à la nôtre, et qui ne transigeait pas plus que moi avec ses faiblesses.

Heureux, mille fois heureux si je n'avais eu que cette pénible contradiction à supporter; mais chaque jour venait aggraver les difficultés de ma situation. Dans la crainte de rendre celle de mon père plus dangereuse, en l'exposant à la qualification de père d'émigré, j'étais obligé d'envoyer à ma mère de trois en trois mois des certificats de résidence qu'elle pût produire en cas de besoin. Or, il survint une loi qui m'imposa l'obligation d'en obtenir un d'une forme nouvelle et qui devait remonter jusqu'à 1790. Pour obéir à cette nécessité, il me fallut revenir à Paris. J'eus le bonheur de surmonter cette nouvelle épreuve et de me tirer des mains de deux Comités révolutionnaires.

Je ne saurais taire à quel point je trouvai secours et assistance dans la classe si estimable de la bourgeoisie de Paris. Ne pouvant prendre gîte sans danger, ni dans la maison de mon père, ni dans aucun hôtel garni, je fus successivement caché chez plusieurs marchands des rues que j'avais habitées, et notamment chez une Mme Tavaux, marchande mercière, qui demeurait à la porte de la maison que ma famille avait si longtemps occupée rue Bourg-l'Abbé. Son mari était arrêté depuis deux ou trois mois et même très compromis pour la manière dont il s'était montré, au 10 août, dans le bataillon de la garde nationale dont il faisait partie. Cela n'empêcha pas Mme Tavaux, non seulement de me donner asile pendant deux ou trois nuits, mais de prendre tous les soins imaginables pour me trouver les témoins qui m'étaient nécessaires. La plupart de ceux qu'elle me procura ne me connaissaient en aucune façon, et cependant, sur sa seule parole, ils affrontèrent, pour me tirer de peine, le danger de se compromettre de la manière la plus grave. Je recueillis ainsi le fruit de quelques légers services rendus en d'autres temps par les miens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je venais d'obtenir enfin l'un de ces précieux certificats de résidence après lesquels je courais. Il m'avait été accordé en assemblée générale de la section qui se tenait dans l'église de la Trinité. J'étais au moment d'en sortir, lorsqu'un petit homme m'accoste d'un air bénin, et me tire à part sous prétexte d'avoir deux mots à me dire. Je le suis avec confiance, le prenant pour un de ces témoins qu'on m'avait procurés et que je ne connaissais pas. C'était un membre du Comité révolutionnaire qui, sans plus de façon, me remit, à deux pas de là, entre les mains d'un factionnaire. Celui-ci eut ordre de me conduire au Comité, où je demeurai sous sa garde jusqu'au moment où tous les membres furent assemblés; aussitôt interrogé, il ne fut pas difficile de constater que j'étais un ci-devant conseiller au parlement de Paris, que mon père était déjà arrêté. Nul doute, par conséquent, que je ne fusse de bonne prise, et on me signifia, en dépit de toutes mes représentations, que j'allais être conduit à la prison du Luxembourg.

Comme il fallait rédiger le mandat d'arrêt et l'ordre d'écrou, on me fit, pendant qu'on travaillait à cette rédaction, repasser dans une salle où je me retrouvai sous la garde de la même sentinelle. Mon bonheur voulut qu'une femme, jeune, d'assez bonne apparence, vînt à y entrer presque au même instant. Elle avait l'air très jovial, et m'en trouvant un fort attristé, elle ne put s'empêcher de m'apostropher sur ma piteuse mine. Il me fut aisé de lui en donner raison. Quand je lui eus conté mon affaire : « Quoi! me dit-elle, il n'y a rien de personnel contre toi, et ils veulent t'envoyer en prison parce que tu es le fils de ton père! mais cela n'a pas le sens commun; attends, je vais leur parler. » Et de frapper à la porte du Comité, de se la faire ouvrir impérieusement, et d'entrer comme chez elle. Or, cette femme n'était rien moins que la citoyenne Mottei, épouse du président du Comité et toute-puissante sur son mari qui, de son côté, dirigeait en-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tièrement ses collègues. Bientôt j'entendis un débat fort animé dans lequel la voix de Mme Mottei dominait. Enfin elle ressortit en me disant qu'elle avait fait de son mieux et que mon affaire pourrait s'arranger. Quand le cœur des femmes est bon, il est presque toujours excellent.

En effet, on me fit rentrer, et je fus interrogé de nouveau, mais cette fois avec beaucoup plus de soin et de détails. Ce fut alors qu'il se trouva heureusement constaté que je n'avais jamais fait partie de la garde nationale liberticide de La Fayette. Enfin le président me dit que, comme il n'y avait contre moi aucune charge personnelle, le Comité serait assez disposé à me relâcher, si je pouvais trouver quelque bon patriote qui voulût répondre de moi, et après avoir cherché pendant quelques instants, le nom de Levasseur me vint sur les lèvres, et je le prononçai. Il excita un grand étonnement; on ne pouvait croire que j'eusse à invoquer un tel témoignage, mais enfin, comme je persistai, il fut décidé que deux membres du Comité me conduiraient le lendemain matin chez le représentant du peuple, et qu'en attendant je passerais la nuit au violon. On appelait ainsi la prison provisoire attenant à chaque corps de garde. De ce lieu, je trouvai moyen d'écrire à ma mère et à ma sœur, que j'informai de ma triste situation et du parti que j'avais pris de me réclamer de Levasseur. Le lendemain, à six heures du matin, elles étaient chez lui.

Levasseur, excellent chirurgien, mais d'un extérieur peu agréable et d'un caractère assez rude, bien que ne manquant pas de nobles qualités, avait eu, à son début, peu de faveur dans la ville du Mans où il exerçait son art. Mon père et ma mère l'apprécièrent mieux que ses concitoyens, s'appliquèrent à le faire valoir et parvinrent enfin à établir sa réputation. Il en fut très reconnaissant, devint un des commensaux les plus habituels du château de Coulans, et fut associé par ma mère à tous les soins qu'elle donnait et faisait donner aux pauvres habitants sur sa terre. Sa véné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ration pour elle et son attachement pour mon père se manifestèrent dès lors en toutes occasions et, dans une grande maladie qu'eut mon père, il ne quitta pas le chevet de son lit pendant plus d'un mois, et lui sauva très probablement la vie. Lorsque la Révolution vint à éclater, il s'y précipita avec une ardeur qui dut aussi influer sur ses habitudes, et, de ce moment, on commença à le voir beaucoup moins.

Les désordres qui ne tardèrent pas à agiter la province du Maine, l'une des plus troublées à cette époque, en éloignèrent d'ailleurs presque entièrement ma famille, durant le cours des années 1790, 1791 et 1792. Au moment où la Convention se réunit, nous étions hors de Paris et, lorsque nous y rentrâmes, Levasseur s'était déjà signalé par une violence qui ne lui permettait pas d'entretenir avec nous la moindre relation. Bientôt après, il vota la mort de Louis XVI, et ce vote élevait entre nous une barrière infranchissable. Il avait été chargé de plusieurs missions auprès des armées, et s'en était acquitté avec un zèle et une énergie qui avaient encore singulièrement accru sa réputation révolutionnaire; voilà donc quel était l'homme devant lequel ma mère et ma sœur allaient se présenter. Il les reçut avec un embarras manifeste; puis, après quelques phrases sur la difficulté de ce qu'on lui demandait : « Mais cependant, ajouta-t-il en s'adressant à ma mère, il y a quelque chose de plus difficile encore, madame, c'est que je vous refuse quoi que ce soit. Je ferai ce que je pourrai. » Je fus conduit chez lui entre huit et neuf heures du matin. Son premier accueil fut presque brutal. A peine eut-il l'air de me reconnaître. Puis quelques phrases bien grossières sur les aristocrates, sur les contre-révolutionnaires, sur l'exécrable esprit des anciens nobles, surtout des anciens parlementaires. Mes conducteurs auguraient mal pour moi de ce début, et leur physionomie se rembrunissait singulièrement. « Cependant, « ajouta-t-il, il faut être juste pour tout le monde, même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« pour ces gens-là, et, quant à celui-ci, je me rappelle fort « bien que, causant avec mon ami, le martyr de la liberté « (Le Peletier de Saint-Fargeau), deux jours avant son « assassinat, et parlant précisément de ce détestable par- « lement de Paris, qu'il connaissait mieux que personne, « il me dit formellement que, parmi les cent cinquante « membres dont il se composait, on n'en rencontrait pas « plus de sept ou huit avec lesquels il fût possible de parler « raison, qui fussent en état de l'entendre, et, parmi les « sept ou huit, il me nomma le citoyen. Ce témoignage « est imposant, mais c'est à vous de l'apprécier. »

L'ébahissement fut grand de la part des membres de mon Comité révolutionnaire en entendant prononcer un tel nom, et en le voyant invoquer en ma faveur. Il y eut encore quelques pourparlers, mais courts; le représentant du peuple avait beaucoup d'affaires et nous dûmes nous retirer promptement; il était déjà convenu qu'on pouvait me laisser aller. Je n'étais pas cependant au bout de mes tribulations. Levasseur demeurait rue Saint-Honoré, à côté des Jacobins, et en sortant de chez lui, comme nous passions par la place Vendôme, voilà que mes deux acolytes imaginent que, du moment où j'étais en si bon renom près du martyr de la liberté, je devais aussi être connu de son frère, le citoyen Félix. Or le citoyen demeurait sur cette place, et ils me proposèrent, ce que je n'osai refuser, de venir avec eux lui demander à déjeuner. Il était sorti et fort heureusement pour moi, car nul homme ne m'était plus hostile.

Échappé à ce danger, je croyais n'avoir plus qu'à retirer mes papiers du Comité, puis à prendre congé et à retourner dans mon asile des champs. Hélas! non, il me fut signifié qu'on ne me rendrait ces papiers que le lendemain matin. Quelques soupçons planaient encore dans les esprits. On avait résolu de recourir à un supplément d'information auprès du citoyen Félix. C'était le coup le plus sensible

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui pût m'atteindre : après beaucoup d'hésitations, et en suivant le conseil de ma mère et de ma sœur, je me décidai à faire une démarche auprès de lui. Je retournai à la place Vendôme; on me dit au domicile du citoyen qu'il ne rentrerait probablement pas de la journée; mais, si j'étais pressé de le voir, je le trouverais chez sa nièce, rue Culture-Sainte-Catherine, où il avait coutume de dîner. Je n'hésitai pas à me transporter aussitôt à cette autre extrémité de la ville.

Mais il est ici nécessaire de donner une idée du costume dont je me trouvais revêtu et qui consistait en ce qu'on appelait alors une *carmagnole*, c'est-à-dire une veste courte et un pantalon de même étoffe. Cette étoffe, telle que je la portais, était des plus communes, en gros molleton brun foncé à longs poils. Comme, depuis trois ou quatre jours, je n'avais cessé de courir les rues au travers de la boue et de la pluie, comme de plus je n'avais eu le temps de prendre aucun soin de toilette, la boue me couvrait jusqu'au-dessus des jarrets. Voilà donc en quel état je me présentai à l'hôtel de Mlle Le Peletier, rue Culture-Sainte-Catherine. Je demandai son oncle; il n'était pas arrivé, mais on croyait bien qu'il ne tarderait pas. Je sollicitai la permission, qui ne me fut pas refusée, de l'attendre dans la loge du portier, auprès du poêle. Je m'y tenais fort tranquille, lorsque, après quelques allées et venues de la loge à l'hôtel, je vis paraître un jeune valet de chambre en carmagnole, comme moi, mais quelle carmagnole! la mieux tenue, la plus élégante qu'il soit possible de se figurer.

« Citoyen, me dit-il, la citoyenne Le Peletier vient d'ap-
« prendre qu'il y avait ici un sans-culotte qui attendait
« son oncle; elle ne peut souffrir qu'il demeure en ce lieu
« et le prie de vouloir bien passer au salon. » Je voulus me défendre de cet honneur, mais, au second message, il me fallut céder, et j'entrai dans ces beaux et grands appartements que j'avais si souvent traversés en d'autres temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je trouvai, dans une des petites pièces au bout de la longue enfilade, Mlle Le Peletier, qui n'était pas beaucoup au-dessus de l'enfance, mais qui paraissait fort avancée pour son âge. Auprès d'elle se trouvait une gouvernante de très bonne façon et qui m'accueillit avec beaucoup de politesses. La conversation, comme on le doit penser, fut assez embarrassante. Je restai là deux mortelles heures. Il était clair que le citoyen Félix ne viendrait pas dîner ce jour-là; je pris donc enfin congé et me retirai fort désappointé, lorsque la gouvernante me rejoignit dans un des salons et me dit, en me priant d'excuser son indiscrétion, qu'elle se trompait fort si je ne lui étais pas connu, qu'il se pouvait que j'eusse quelque chose d'important à dire ou à demander à l'oncle de son élève et que, si je ne craignais pas de mettre confiance en elle, elle m'offrait ses services. Il n'y avait pas moyen de résister à une telle obligeance. Je lui dis mon nom, et aussitôt ce furent des exclamations sur ce qu'elle ne s'était pas trompée en croyant me reconnaître. Elle se souvenait si bien de m'avoir vu venir tant et tant de fois dans cet hôtel avec mon grand-père et mon père! Puis, informée de ce que j'avais à demander au citoyen Félix, elle me pria de me tenir tranquille, qu'il viendrait certainement dans la soirée, qu'il n'avait rien à refuser à sa nièce, et que je lui serais recommandé par elle de telle manière qu'il ne pourrait s'empêcher de se conduire comme il le devait.

Les choses, en effet, se passèrent le lendemain ainsi que je pouvais le désirer, mais sans que j'aie su aucun détail. Cette dernière consultation étant faite, le Comité révolutionnaire n'hésita plus à me rendre mes certificats de résidence, ainsi que mon passeport, sur lequel il avait aussi mis la main et qu'il eut l'obligeance de viser. Je repartis le lendemain matin pour Montgé, ayant lieu plus que jamais de bénir la Providence qui m'avait encore une fois tiré de ce péril.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voulant remercier les braves citoyens qui m'avaient si généreusement servi de témoins, Mme Tavaux m'en indiqua un dont l'état était de fabriquer et de vendre des cocardes et des bonnets de police. Elle me conseilla de lui en acheter un. Je n'y manquai pas, et le priai de choisir et de me donner ce qu'il avait de plus beau. Il me présenta un superbe bonnet de police dont le fond retombant faisait bonnet rouge, et dont le bord bleu était orné d'un côté du portrait de Marat, de l'autre de celui du martyr de la liberté. Je n'eus garde, comme de raison, de repousser un tel choix, et le lendemain, ayant à passer la barrière dans la voiture publique de Dammartin, comme ce passage n'était jamais sans quelque danger, je jugeai à propos d'ajouter à la garantie de mon passeport celle du magnifique bonnet dont je m'affublai.

S'il produisit sur le poste de la barrière l'effet que je pouvais désirer, il ne manqua pas en revanche de terrifier tous mes pauvres compagnons de voyage qui, pendant une ou deux lieues, crurent avoir au milieu d'eux quelque commissaire au moins du Comité de sûreté générale. A la fin, cependant, leur erreur se dissipa à leur grand soulagement, et par une circonstance non moins extraordinaire. Cette voiture transportait aussi un membre de la Convention, et, qui le croirait? celui-là était le meilleur des hommes, un certain Bailly, ancien Oratorien, sous lequel j'avais fait une partie de mes études à Juilly, et qui depuis s'était marié à Dammartin. Il était le protecteur de tout le canton, et plusieurs des voyageurs que contenait notre diligence vivaient littéralement sous son aile.

Nous finîmes par nous reconnaître, et, quand on vit que je me trouvais avec lui dans une sorte d'intimité, les idées sur mon compte eurent bientôt pris un autre cours; le voyage s'acheva donc pour tout le monde sous de beaucoup meilleurs auspices qu'il n'avait commencé.

J'ai retrouvé plus tard Levasseur. En 1799, il revint dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sa ville natale, pauvre et chargé de famille, n'ayant de ressource que son savoir de chirurgien, car sa probité au milieu des orages révolutionnaires est toujours restée intacte. Il avait peine à vivre, à cause de l'éloignement qu'il inspirait à toutes les classes de la société qui sont en état de payer honnêtement les soins qu'on leur rend. J'étais revenu dans la terre de mon père; ayant besoin d'être soigné, je n'étais pas de ceux qui pouvaient, après le service qu'il m'avait rendu, tenir rigueur à Levasseur. Je le fis donc appeler; il ne vint point et m'envoya un autre chirurgien chargé de me dire qu'il valait mieux, pour lui et pour moi, que nous ne nous vissions jamais.

Il en eût été ainsi, suivant toutes les apparences, sans le mauvais service qui lui fut rendu par le préfet que Napoléon, durant les Cent-jours, envoya dans le département de la Sarthe. Levasseur eut la faiblesse d'accepter je ne sais quelles fonctions qu'on lui offrit et qui me le firent rencontrer un jour dans l'hôtel de la préfecture. Nous ne nous dîmes que quelques mots de simple politesse et qu'il abrégea, d'ailleurs, le plus possible. Six mois après, il fut atteint par la loi qui prononça le bannissement de tous les régicides. Il se retira alors en Belgique, où l'exercice de sa profession l'a peut-être fait vivre moins malheureux qu'il ne l'eût été en France. Toujours fidèle à son inflexible caractère, il vient de publier des Mémoires où se trouve pour la première fois la glorification de la conduite des conventionnels qui ont, en 1793 et 1794, installé le régime de la Terreur.

Je n'ai pas besoin de dire avec quel bonheur je me retrouvai dans le village de Montgé, dont la tranquillité contrastait avec les passions qui régnaient dans Paris. J'habitais encore ce paisible village lors des fêtes de Pâques, à l'époque où eut lieu l'exécution de tous les parlementaires qui avaient, en 1789 et 1790, composé la chambre des vacations à Paris, de M. de Malesherbes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de sa famille. Ce fut à Juilly, dans ces lieux où s'étaient écoulés si heureusement les jours de mon enfance, que j'appris le coup qui venait de me frapper. La mort de mon père me fut annoncée par des Oratoriens qui habitaient encore cette maison, dont plusieurs avaient contribué à mon éducation, et par qui seuls je conservais encore quelques relations avec le reste du monde. L'intérêt qu'ils me témoignèrent, la part qu'ils prirent à mon malheur ne s'effaceront jamais de ma mémoire.

J'ai recueilli depuis quelques détails sur les derniers actes de la vie de mon père. Il était aimé dans ce qu'on appelle « le Palais », c'est-à-dire les avocats, les procureurs, les officiers inférieurs de la magistrature. Tout ce monde avait plus ou moins conservé sinon de l'influence, du moins des habitudes auprès des nouveaux tribunaux, quelque horribles qu'ils fussent.

Fouquier-Tinville, accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire, avait été procureur au Châtelet et au Parlement; plusieurs de ses anciens camarades l'approchaient encore quelquefois, et il faut leur rendre cette justice que c'était toujours dans l'espoir de secourir quelques malheureux. L'un d'eux m'a raconté que le jour de la condamnation de M. Angran d'Alleray, ancien lieutenant civil, il avait osé demander à Fouquier-Tinville, qu'il rencontra sur le Pont-Neuf sortant du tribunal, s'il avait jamais connu un homme plus vertueux que celui qu'il venait de condamner. « Non », lui répondit Fouquier en portant la main à son front, et il passa aussitôt de l'autre côté du pont. M. d'Alleray avait fait au tribunal cette belle réplique. Interrogé s'il ignorait la loi qui défendait d'envoyer de l'argent aux émigrés : « Je connais cette loi, dit-il, mais j'en sais une qui passe avant celle-là et qui ordonne à un père de nourrir ses enfants. »

Il y eut donc entre les gens du Palais un concert d'efforts pour sauver mon père, et ils arrachèrent de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fouquier et du président la promesse que, s'il y avait possibilité de séparer sa cause de celle de ses collègues, si lui-même avait l'adresse d'en fournir l'occasion, on ferait en sorte de l'acquitter. Mon père en reçut l'avis. Ses collègues l'avaient choisi pour rédiger une adresse commune, et la rédaction en était déjà faite. Je ne dirai pas qu'il repoussa le moyen de salut qui lui était offert, car il ne voulut pas même en écouter la proposition. Cependant, lorsqu'il se trouva en présence du tribunal, il fut le seul de tous les coaccusés auquel le président accorda la parole : c'était une conséquence de l'engagement pris. Il lut alors ce qu'il avait composé pour la justification commune, et il obtint la récompense qu'il méritait, celle de mourir comme il avait vécu.

Je me suis souvent rencontré depuis avec une personne qui avait eu connaissance de cette défense, avant qu'elle fût prononcée. C'était M. Muraire, premier président de la Cour de cassation sous l'empire, et enfermé en 1794 dans la même prison que les membres du parlement de Paris; ces messieurs jugèrent qu'il était bon de le consulter; leur confiance ne pouvait être mieux placée. M. de Rosambo et mon père obtinrent donc du geôlier, dans la nuit qui précéda leur transfèrement à la Conciergerie, d'avoir une entrevue avec lui, et ils lui portèrent leur ouvrage. M. Muraire m'a dit qu'il était remarquable par une noble candeur mêlée à la plus haute dignité; mais ce dont il ne revenait pas, c'était de la confiance que leur conscience magistrale avait fini par prendre dans la bonté de leur cause. Du moment où ils se voyaient devant un tribunal, ils ne pouvaient séparer l'idée de justice de celle de jugement. Malgré tout ce qu'ils savaient, tout ce qu'ils voyaient, ils ne pouvaient consentir à ne reconnaître que des assassins dans les hommes assis sur les mêmes sièges qu'ils avaient occupés si longtemps. M. Muraire n'a jamais pu parler de cette scène sans avoir les larmes aux yeux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Deux mois d'horribles angoisses s'écoulèrent pour moi dans le lieu où j'en avais reçu l'affreuse nouvelle. C'était, il m'en souviendra toujours, au milieu des plus beaux jours d'un admirable printemps; c'était éclairés par le soleil le plus radieux que tant d'horribles forfaits se commettaient impunément. Seul avec ma douleur, j'errais souvent pendant des journées entières dans les bois, sur les collines qui environnaient notre retraite. Je regardais le ciel; je lui demandais compte et vengeance des crimes de la terre, et parfois je me prenais à penser qu'ils ne pouvaient rester impunis, que justice nous était due, et qu'elle ne se ferait pas attendre longtemps.

Dans le courant de juin, je fus informé que ma retraite venait d'être dénoncée par un domestique que j'avais renvoyé depuis dix-huit mois. Le Comité de sûreté générale avait lancé contre moi un mandat d'arrêt qui devait être mis à exécution, le lendemain, par les commissaires d'un comité révolutionnaire de Paris, spécialement chargé de la recherche de tous les membres du Parlement. Les commissaires ne me retrouvèrent plus; j'étais parti dans la nuit avec ma femme pour la Picardie. Dans cette bonne province, je rencontrai encore bien des gens secourables, auxquels il suffisait de laisser apercevoir le danger de ma situation pour en recevoir l'assistance la plus généreuse; c'étaient des maîtres de poste, des aubergistes, des fermiers. J'errai pendant près d'un mois entre Amiens et la frontière, cherchant à émigrer; c'était le seul moyen qui me restât d'échapper au péril.

La bataille de Fleurus gagnée par les Français, en reculant les frontières de vingt lieues, avait rendu l'exécution de mon projet tout à fait impraticable. La nouvelle de cette bataille me parvint à quelques lieues d'Abbeville, la veille du jour fixé pour ma sortie de France. Je devais être conduit par les personnes employées ordinairement pour le service des prêtres qui venaient courageusement de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Belgique porter des secours religieux jusque dans Paris.

Mon plan d'évasion étant renversé, il me fallut revenir à Amiens. J'y fus rencontré dans une auberge par les membres du Comité révolutionnaire de Paris chargés de m'arrêter. Ils avaient cependant perdu ma trace, ne pensaient plus à moi et étaient venus à Amiens pour une autre expédition. Ils s'emparèrent de moi, ainsi que de ma femme, nous placèrent séparément dans deux chaises de poste et nous ramenèrent à Paris, chacun de nous ayant à ses côtés un de ces odieux personnages. Celui auquel je tombai en partage était un petit bancal, dont le corps était aussi hideux que l'âme était perverse; sa plus grande jouissance fut de me raconter comment il me connaissait depuis mon enfance, comment il avait été loueur de chaises de la paroisse sur laquelle habitait ma famille, ne manquant pas d'ajouter qu'il conserverait un éternel souvenir de la générosité de mon père et de mon grand-père qui lui avait constamment donné un louis pour ses étrennes. C'était un fervent adepte de la philosophie moderne, et sa mémoire était farcie de passages tirés des œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques. Ainsi, en passant devant je ne sais quel château qu'on démolissait : « Un château ne tombe jamais, s'écria-t-il, qu'on ne voie s'élever vingt chaumières à la place. »

En entrant dans le village de Sarcelles, il me donna un curieux échantillon de la régénération des mœurs à laquelle lui et ses pareils travaillaient tous les jours avec un zèle si persévérant. Lui ayant fait remarquer une maison de campagne de meilleure apparence et un peu mieux tenue qu'aucune de celles qui s'étaient jusqu'alors offertes à notre vue, car tout, à cette époque, présentait le spectacle du délabrement et de l'abandon : « Je le crois bien, me répon-« dit-il, c'est celle de notre ami Livry. Nous y venons « souvent; il a toujours ses 50,000 livres de rente, mais « aussi c'est un bon enfant, nous venons de le marier,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« il vivait depuis longtemps avec la citoyenne Saulnier « (première danseuse de l'Opéra). Ah çà, lui avons-nous « dit, il est temps que ce mauvais train finisse; à bas les « préjugés! Il faut que le ci-devant marquis épouse la « danseuse. Il l'a épousée et a bien fait, autrement il « aurait peut-être déjà sauté le pas, ou serait au moins à « l'ombre derrière les murailles du Luxembourg. » Fort heureusement, nos deux conducteurs joignaient aux beaux sentiments, dont je viens de donner l'aperçu, un goût passionné pour l'argent, et ce fut ce goût qui nous sauva.

Afin d'avoir le temps de me dépouiller du peu d'assignats que je possédais encore, ils nous placèrent, en arrivant, dans une petite maison située près de leur comité, et dans laquelle ils nous gardèrent sept à huit jours, sous la condition d'une énorme dépense pour chaque journée. Ainsi fut différée mon entrée à Saint-Lazare, où je ne fus conduit que le 8 thermidor au soir. Si j'y étais arrivé deux jours plus tôt, j'aurais sans doute trouvé place sur les charrettes qui enlevèrent dans ces deux jours plus de quatre-vingts personnes, et les conduisirent à l'échafaud. Tout ce qui avait appartenu au parlement de Paris, un de mes beaux-frères, plusieurs de mes amis, fut sacrifié ce jour-là. Si j'eusse été au milieu d'eux, je ne pouvais manquer de partager leur sort.

Je fus cependant encore reçu dans la prison par deux beaux-frères et par un frère à peine sorti de l'enfance, mais qui n'en était pas moins détenu depuis huit mois. Quel aspect que celui de cette prison, au moment où j'y fus déposé ! Ce n'était plus comme aux jours où mon père n'avait pas été éloigné de voir un asile dans celle de la Bourbe : la mort avait fauché tant de victimes que nul ne pouvait se faire illusion sur le sort qui l'attendait.

Pour aller plus vite, on avait, dans les dernières semaines, inventé le système des conspirations qui se tramaient, disait-on, dans les prisons, pour le renversement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la République. Le principe admis, les conséquences découlaient naturellement; mais ce qui ajoutait, s'il est possible, à l'horreur de cette invention, c'était le moyen pratiqué pour le mettre en œuvre. Il y avait dans chacune des grandes prisons un certain nombre de misérables, détenus en apparence comme les autres prisonniers, mais appostés pour dresser des listes et présider au choix des victimes. Plusieurs d'entre eux avaient fini par être connus, et, chose incroyable! ils ne périssaient pas sous les coups de ceux au milieu desquels ils accomplissaient cette honteuse mission. Bien plus, on les ménageait, on les courtisait. J'avais à peine franchi le premier guichet, en suivant le geôlier qui me menait à la chambre que je devais occuper, lorsque je rencontrai sur mon passage M. de Montrond, déjà connu par l'éclat de quelques succès passablement scandaleux, et dont les aventures ont fait depuis tant de bruit dans le monde. Il s'approcha de moi, sans avoir l'air de me regarder, et me jeta à l'oreille ce salutaire avis : « Ne parlez ici à personne que vous ne connaissiez bien. »

Arrivé avec Mme Pasquier dans le gîte qui nous était destiné, et d'où étaient sorties deux des victimes de la veille, nous y fûmes bientôt environnés de nos parents et de quelques amis qui s'empressèrent de nous offrir tous les secours qui étaient en leur pouvoir. Nous jouissions, autant qu'on peut jouir de quelque chose en une telle situation, de ces témoignages d'intérêt et d'amitié, lorsqu'un de mes beaux-frères, regardant par la fenêtre, se mit à dire : « Ah! voilà Pépin Dégrouettes qui commence sa promenade; il faut que nous allions nous montrer; venez avec nous. » « Et pourquoi donc? » On m'apprit qu'il était le principal entre les scélérats dont j'ai dit l'abominable rôle; on les désignait sous le nom de « moutons », c'est un nom consacré dans l'argot des prisons. Chaque après-dîner, il faisait ainsi sa tournée dans la cour, et c'était pour lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'occasion d'une espèce de revue du troupeau qu'il devait envoyer successivement à l'abattoir. Malheur à qui avait l'air de se cacher, d'éviter ses regards ! Celui-là était aussitôt noté, et sa place se trouvait marquée dans la prochaine tournée. Il est tel galant homme dont la mort a été décidée sur un retard de quelques minutes à descendre dans cette cour et à passer devant lui. C'était apparemment une manière d'implorer sa pitié en se mettant à sa discrétion. Nous accomplimes cette formalité, et c'est une scène qui ne sortira jamais de ma mémoire ; je le vois encore, haut de quatre pieds sept à huit pouces, bossu, tordu, bancal, roux comme Judas. Un cercle l'environnait ; il s'en trouvait qui marchaient à reculons devant lui, briguant la faveur d'un regard.

On nous dit dans les jours suivants que, lors de la confection de la dernière liste, lui et ses acolytes avaient été saisis d'un mouvement de pitié pour mon jeune frère, qui s'y trouvait porté, et qu'ils avaient rayé son nom. Son caractère gai, franc et ouvert, joint à l'habitude de le voir (il était, malgré son jeune âge, le doyen de la prison), leur avait inspiré un intérêt dont ils n'avaient pu se défendre, et c'est ainsi qu'il n'a point partagé le sort du jeune de Maillé qui fut envoyé à l'échafaud pour un délit qui leur était commun, celui d'avoir jeté à la figure du concierge de la prison des harengs pourris dont il leur conseillait ironiquement de se régaler. Le jeune de Maillé n'avait pas encore atteint l'âge où les lois permettent l'application de la peine de mort. Ce fut plus tard un des crimes imputés à Fouquier-Tinville, et qui ont motivé l'arrêt sous lequel il a succombé.

La soirée du jour où j'entrai à Saint-Lazare et la journée du lendemain furent employées en douloureuses communications avec ceux des nôtres auxquels nous nous trouvions réunis, et nous avions beaucoup à nous apprendre. L'espèce de séquestration où j'avais été tenu avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mme Pasquier depuis huit jours m'avait laissé ignorer les atrocités de la dernière semaine, et il n'y en avait jamais eu de plus meurtrière.

Nous devions tous nous regarder comme des victimes dévouées, et il ne venait plus à la pensée d'aucun de nous qu'une seule chance de salut nous fût encore réservée, lorsqu'éclata cette journée du 9 thermidor. Elle s'écoula sans que le moindre bruit de ce qui se passait au dehors eût pénétré dans l'intérieur de notre prison. Le 10 au matin, quelques-uns furent informés, par des guichetiers qu'ils rétribuaient pour leur service particulier, que Robespierre avait été amené dans la nuit, et que ceux qui le conduisaient avaient voulu le déposer dans la prison, mais que le concierge avait refusé de le recevoir. Cela seul suffisait pour démontrer qu'un événement de grande importance avait eu lieu, et, dans le reste du jour, on parvint à se procurer des journaux qui ne nous laissèrent plus rien ignorer.

Mais que d'incertitudes encore, que de transes, que d'inquiétudes dans les jours qui suivirent! La tribune de la Convention et celle des Jacobins surtout ne retentissaient-elles pas encore trop souvent du plus violent langage, et les plus odieuses motions ne s'y faisaient-elles pas toujours entendre? Je me souviens du jour où une poudrière, située dans la plaine de Grenelle, vint à sauter; l'explosion fut terrible, et les vitres furent brisées dans la moitié de Paris; les murs de Saint-Lazare en tremblèrent littéralement : le vent arrivait de ce côté, et bientôt un nuage de fumée vint nous envelopper. Avant que la véritable cause de cette commotion fût connue, jusqu'où ne s'égarèrent pas nos imaginations! Pendant plus d'une heure, on ne rêva que révolution nouvelle, que massacres qui devaient en être la suite.

Ces angoisses pesèrent sur moi plus que sur aucun autre, car je fus du nombre de ceux qui restèrent assez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

longtemps en prison. J'éprouvai alors qu'il est plus aisé de supporter une position sans illusions possibles que de résister aux alternatives d'espérance et de crainte devant une solution qui sans cesse nous fuit.

Nous étions entrés à Saint-Lazare, ma femme et moi, résignés et en quelque sorte désintéressés de nous-mêmes. Nous avions défendu notre vie avec courage et persévérance, la fatalité avait été la plus forte, et il ne nous restait qu'à courber la tête. Mais, lorsqu'au bout d'un mois les portes, qui s'étaient déjà ouvertes pour tant de monde, demeuraient fermées devant nous, lorsque nous n'avions presque plus pour compagnons de notre captivité que les terroristes qui étaient venus prendre la place de leurs victimes, une profonde mélancolie s'empara de notre âme, et je ne sais comment nous y aurions résisté si notre liberté, qui vint au bout de cinq à six semaines, avait tardé plus longtemps. Beaucoup de démarches avaient été faites cependant pour l'obtenir, et dans le nombre quelques-unes qu'on devait croire des plus puissantes. Ainsi Mme de Fontenay, peu après Mme Tallien, s'y était employée; mais, tant que les hommes qui composaient le Comité de sûreté avant la grande journée y restèrent en majorité, il fut impossible de mettre fin à notre captivité.

Parmi ces démarches, il en est une qui m'a laissé le plus touchant souvenir. Elle fut faite spontanément par les habitants du village de Montgé où j'avais, pendant plusieurs mois, trouvé une retraite si précieuse. Ils certifiaient à qui de droit que, pendant mon séjour au milieu d'eux, je les avais secondés fort utilement dans les travaux qui leur étaient imposés pour la confection des salpêtres, et que je m'étais attiré leur amitié à tous. Ils demandaient ainsi ma liberté « à titre de leur ami ». J'ai retrouvé cette pièce, assez longtemps après, dans les cartons de la Convention, lorsque je m'occupais d'en retirer toutes celles qui me concernaient. Il y a maintenant vingt-neuf ans que je la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garde précieusement à côté du procès-verbal de mon arrestation.

Lorsque je sortis de Saint-Lazare, les événements avaient marché, et le mouvement se prononçait de plus en plus en faveur de l'ordre et de la justice. Après la plus violente des compressions, la partie la plus éclairée, la plus honnête de la population reprend le droit de vivre au grand jour. Comment peindre la joie de cette foule d'amis, de parents, que les prisons ou d'obscures retraites rendent à la lumière, qui n'espéraient plus se revoir, qui s'interrogent sur le sort de ceux qu'ils aimaient, sur ceux qu'ils ont perdus; leur plus douce consolation est d'oser pleurer ensemble ceux des leurs qui sont tombés sous la faux révolutionnaire! Le premier usage qu'ils font de la liberté qu'on leur rend est de témoigner publiquement leur douleur et leurs regrets. Durant la Terreur et surtout pendant les six derniers mois de son règne, personne n'osait porter le deuil des condamnés. A tant de souvenirs déchirants se mêle le bonheur d'une libération qui serait mieux appelée du nom de résurrection! Non, jamais plus d'émotions contraires, également puissantes, ne se sont disputé le cœur de l'homme!

Aucune des lois terribles rendues depuis deux ans n'est abrogée. On ne s'en préoccupe pas; la plupart des assassins, chefs et subalternes, existent, ils traversent impunément la foule des victimes, qui pourrait leur demander compte du sang qu'ils ont fait couler! Le mépris les défend contre la haine, et c'est ainsi qu'échappant à la vengeance publique, ils finissent par disparaître.

Huit jours après ma sortie de prison, j'ai vu reparaître le misérable qui m'y avait conduit. Il avait apporté à trouver ma demeure un soin presque égal à celui que, deux mois auparavant, il avait mis à découvrir mon asile. Il venait me demander un certificat de ses bons procédés envers moi; c'était une sauvegarde dont il pourrait avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

besoin. J'ai donné ce certificat, et tous ou presque tous nous agissions de même : on manque de quelque chose, quand on n'a pas connu les douceurs d'une telle vengeance.

Le hasard me fit traverser le Palais de justice un des jours où Fouquier-Tinville était en présence du tribunal qui allait le juger. Je ne pus résister au besoin de voir de mes yeux ce grand acte de la justice divine. J'entre : c'était dans l'ancienne grand'chambre du parlement de Paris, dans cette salle où j'avais été reçu magistrat, où j'avais prêté mon premier serment, où les premières scènes de la Révolution avaient éclaté sous mes yeux. Dans cette salle avait siégé le tribunal révolutionnaire; là avaient comparu la Reine, Madame Élisabeth, M. de Malesherbes, les membres du parlement de Paris, mon père enfin; de là, ils étaient tous partis pour l'échafaud, ainsi que tant d'autres victimes ! Et c'était là que je voyais assis, sur le banc où il avait si longtemps placé ses victimes, le monstre dont le nom m'avait fait frémir en tant d'occasions !

Il répondait froidement sur tous les crimes qui lui étaient imputés. Il avait, a-t-on dit, une secrète confiance dans un mouvement révolutionnaire qui devait éclater peu de jours après, qui eut en effet un commencement d'exécution, mais qui fut heureusement comprimé. Au-dessous de lui étaient placés les obscurs assassins désignés sous la dénomination de jurés du tribunal révolutionnaire. Ils avaient la tête basse et paraissaient accablés. Certes, je ne comptais plus revoir cet homme : eh bien, la destinée a encore voulu qu'une affaire me conduisit à l'Hôtel de ville le jour de son supplice, et j'ai vu tomber sa tête; il se débattit comme un lâche.

L'homme auquel l'opinion publique attribue le mérite de la réaction, dont on sentait le bienfait, c'est Tallien; c'est lui qui renverse Robespierre, qui fait cesser le régime de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Terreur; par lui les échafauds sont abattus, les prisons ouvertes. Devant l'immensité d'un tel service, le passé disparaît, la France oublie le proconsul cruel qui a tyrannisé Bordeaux, l'un des promoteurs des massacres de septembre, le régicide. Il y a des sentiments qui effacent ou surmontent tous les autres, tel est celui de la reconnaissance qu'on porte à cet homme.

Je l'ai vu, après le bruit d'un assassinat dont il avait paru menacé, après une retraite de quelques jours dont le motif n'était pas bien connu, reparaître au théâtre de l'Odéon. On savait qu'il devait y venir, on l'y attendait. Jamais salle de spectacle ne fut aussi remplie. L'intérieur n'avait pas suffi; les escaliers même étaient pleins comme le parterre. Il paraît enfin : quel accueil! quelles acclamations! Les spectateurs des loges, du parterre, les hommes, les femmes, tous montent sur les bancs, on ne peut assez le regarder. Il était jeune, assez beau; il avait l'air calme et serein. Mme Tallien était à ses côtés, elle partageait son triomphe. Pour elle aussi, tout était effacé, et l'opinion ne savait plus avoir de rigueurs.

De semblables scènes se sont répétées pour eux pendant toute la fin de cette année. Jamais service rendu, quelque grand qu'il eût été, ne fut si bien reconnu, ne fut payé d'une si vive et si touchante gratitude! Comment de telles émotions ont-elles pu être oubliées? Et cependant, dans les années qui ont précédé sa fin (il est mort en 1820), Tallien a traîné dans le coin le plus obscur d'une promenade publique sa triste et pénible existence, rongé de maux physiques, d'une figure hideuse et repoussante, abandonné, méconnu, n'ayant pour soutenir sa misérable vie que les soins d'une vieille femme qui lui était restée attachée, et un assez chétif secours accordé par la pitié du gouvernement royal. C'est qu'il était redevenu, à Quiberon et au 13 vendémiaire, le Tallien de 1792 et de 1793. C'était un indigne instrument dont la Providence avait daigné se servir une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fois pour le bien, et qu'elle avait rendu à sa nature perverse.

Il a dû au souvenir du 9 thermidor le seul moyen de subsister qui lui soit resté, et la permission de rester en France, lorsque d'autres régicides durent en sortir. Moi-même, j'ai pu acquitter envers lui, peu de temps avant sa mort, ma part de reconnaissance pour les services que j'en avais reçus comme tant d'autres, et j'y ai trouvé une réelle jouissance. Le secours qui lui était accordé se trouva, je ne sais comment, supprimé. J'en fus informé; j'y suppléai, et rendis ainsi ses derniers moments moins pénibles. Il m'en a fait, en mourant, témoigner sa gratitude d'une manière fort touchante.

Pendant qu'à l'intérieur on faisait les derniers efforts pour arracher le pouvoir aux hommes qui en avaient indignement abusé, à l'extérieur tout avait changé de face; un nouvel avenir s'ouvrait devant nous. Ce n'était plus la nation de 1792, avec une armée mal aguerrie, presque sans soldats : la terre de la patrie en avait enfanté; sans officiers, sans généraux : la guerre en avait formé. De grands talents avaient surgi à côté des plus fermes courages.

Ce n'était plus la France envahie, menacée dans sa capitale. Loin de là, elle avait conquis la Belgique, elle était au moment d'envahir la Hollande, et ses étendards flottaient déjà sur la rive gauche du Rhin. Dans la Vendée, la guerre continuait. Les premières années de l'insurrection offrent un spectacle peut-être unique dans l'histoire, celui du mélange des vertus antiques avec les idées de la société moderne et la foi chrétienne. Là, sous les mêmes drapeaux, semblaient marcher réunis les Grecs de Léonidas, les soldats de la légion Thébaine et les compagnons de Bayard; là tout était grand, noble et pur, dans le but comme dans les moyens. C'était, dans toute sa sincérité, la guerre de l'indignation soulevée contre le crime par l'honneur, par la religion. Là nul sentiment d'intérêt personnel n'aurait osé se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire entendre. Obtenir le triomphe de la plus juste des causes, mourir pour la défendre, mourir pour la patrie, pour son Roi, pour son Dieu, était la seule ambition qu'on connût dans les camps des Bonchamp, des Cathelineau, des Lescure et des La Rochejaquelein.

On sait les succès et les revers; on connaît les triomphes et les désastres de cette héroïque Vendée. Au moment dont je parle, malgré les derniers et les plus grands de ces désastres, elle semblait renaître de ses cendres. Son exemple avait entraîné, sous la forme de *chouannerie,* le soulèvement de la Bretagne et des provinces environnantes. C'était donc de ce côté que se portaient les espérances des royalistes, car il était temps de renoncer à celles qui reposaient sur la guerre étrangère.

Au milieu de l'agitation produite par tous ces événements, depuis si longtemps battus par la tempête, nous avions besoin de repos. La fin de la Terreur, qui m'avait rendu la liberté, ne m'avait pas restitué mes biens. Ils étaient confisqués par suite de la condamnation de mon père. La fortune de ma femme n'était guère en meilleur état, et la dépréciation des assignats rendait presque sans valeur le peu qui nous restait. Dans une telle situation, le séjour de Paris était devenu impossible. Je trouvai une petite maison à Croissy, près de Saint-Germain, et nous fûmes nous y établir. Peu de mois après, ma sœur vint nous y rejoindre; elle n'avait plus de soins à rendre à ma mère dont la faible existence venait de s'éteindre, emportée par une maladie née de toutes les douleurs dont son cœur avait été abreuvé. A partir de cette époque, ma sœur fut notre compagne fidèle, et rien n'a jamais pu nous séparer.

Heureux dans mon intérieur, j'ai passé plus de deux ans dans la retraite, réduit au strict nécessaire, cultivant mon jardin dont les produits m'aidaient à vivre. Le village de Croissy était resté en dehors des troubles qu'avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

amenés la Révolution. Aucun grand malheur ne s'y était fait sentir pendant le temps de la Terreur, et il avait dû sa tranquillité à un prêtre marié, à son ancien curé devenu maire. C'était dans la réalité un excellent homme, mais de mœurs plus que légères. Oubliant ses devoirs ecclésiastiques, il s'était marié, mais il cherchait à se faire pardonner sa faute par tout le bien qu'il faisait. Son mariage lui avait, dans les plus mauvais temps, donné un assez grand crédit.

Il était actif, courageux et ne craignait pas de se compromettre pour rendre service. Sa commune était donc un asile assuré pour quiconque s'y réfugiait, et il n'avait pas hésité à recueillir un des ecclésiastiques les plus connus, et par conséquent un des plus menacés. Pendant 1793 et 1794, vivait caché dans une maison du village l'ancien curé de Saint-Sulpice, M. de Pancemont, mort depuis évêque de Vannes : il y était encore quand j'y arrivai. J'ai connu peu d'hommes plus évangéliques. La simplicité de son caractère me le faisait quelquefois comparer à ce personnage si connu de l'abbé Prévost, au doyen de Killerine, dont il avait la laideur; quant à sa conduite à l'égard du curé marié auquel il avait tant d'obligations, elle était d'une convenance, d'une délicatesse admirables : ne négligeant rien pour le ramener au bien, mais l'excusant autant qu'il dépendait de lui, instruisant ses enfants qu'il avait baptisés, et leur cherchant des parrains et des marraines qui pussent un jour les protéger et les mettre dans une bonne route. C'est ainsi que Mme Pasquier a tenu l'un d'eux sur les fonts baptismaux avec M. de Channorier, le principal propriétaire de Croissy.

Celui-là aussi était doué d'une bonté peu commune; il en était payé par l'affection et la reconnaissance de tous les habitants du canton; ses biens, pendant une émigration assez courte, avaient été sauvés, grâce à leurs soins et à ceux du curé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La vie était donc assez douce au milieu de telles gens, surtout après les rudes épreuves dont nous sortions. Nous avions pour voisine Mme de Beauharnais dont nous étions loin de prévoir la prodigieuse fortune. Sa maison était contiguë à la nôtre; elle n'y venait plus que rarement, une fois par semaine, pour y recevoir Barras, avec la nombreuse société qu'il traînait à sa suite. Dès le matin, nous voyions arriver des paniers de provisions, puis des gendarmes à cheval commençaient à circuler sur la route de Nanterre à Croissy, car le jeune directeur arrivait le plus souvent à cheval.

La maison de Mme de Beauharnais avait, comme c'est assez la coutume chez les créoles, un certain luxe d'apparat; à côté du superflu, les choses les plus nécessaires faisaient défaut. Volailles, gibier, fruits rares encombraient la cuisine (nous étions alors à l'époque de la plus grande disette) et, en même temps, on manquait de casseroles, de verres, d'assiettes qu'on venait emprunter à notre chétif ménage.

C'est à ces procédés de bon voisinage que se bornèrent nos relations, quoique Mme Pasquier eût été, avant la Révolution, en rapport avec Mme de Beauharnais; nous voyions surtout sa belle-sœur, la femme de l'ainé des Beauharnais, mère de Mme de La Valette, dont le dévouement si touchant sauva la vie de son mari sous la Restauration. C'était une personne fort distinguée par l'esprit comme par le caractère, sous tous les rapports supérieure à sa belle-sœur. Sa conduite, malgré la légèreté de son mari, avait toujours été irréprochable et, lorsqu'elle fut conduite en prison, elle fut du nombre des femmes dont l'attitude noble et courageuse fut le plus remarquée.

La destinée a traité les deux belles-sœurs d'une manière bien différente : à l'une toutes les faveurs, à l'autre toutes les infortunes. Au sortir de la prison, Mme de Beauharnais, l'ainée, pour recouvrer une partie de ses biens (son mari

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étant en émigration), avait fait prononcer le divorce, ce qui alors, pour presque toutes les femmes d'émigrés, ne souffrait aucune difficulté; dans les démarches si nombreuses, si difficiles, qu'elle eut à faire pour défendre ses intérêts, elle fut aidée, avec le plus touchant dévouement, par un mulâtre, membre de la Convention, qui logeait dans la maison qui lui appartenait. Elle l'aima et fit la folie de l'épouser, rompant ainsi avec toute sa famille.

Plus tard, le général Bonaparte s'intéressa à sa fille et la fit élever dans la maison d'éducation dirigée par Mme Campan; avant son départ pour l'expédition d'Égypte, il la maria à son aide de camp de confiance, M. de La Valette. Quant à Mme de Beauharnais, elle suivit son mari dans le Midi; elle y mourut obscure et délaissée, quelques années avant la chute de l'Empire.

Nous avons souffert, dans notre paisible retraite, de la disette qu'avaient produite d'abord une assez mauvaise récolte, mais surtout la dépréciation des assignats et la désastreuse mesure du maximum. Il est difficile, quand on ne s'est pas trouvé aux prises avec de tels soucis, de s'en faire une juste idée. La France ressemblait à une place de guerre après un long siège, quand tout manque à la fois; produits du sol, denrées coloniales se vendaient au poids de l'or, le savon même atteignait des prix exorbitants, et encore il était en partie mêlé de terre glaise; la plus grave, la plus douloureuse privation était celle du pain; il faut l'avoir endurée pour se rendre compte de ce qu'il a fallu de patience aux malheureux qui cependant l'ont subie avec une admirable énergie.

Je ne puis passer sous silence un des actes qui, dans le cours de ma vie, m'ont causé la plus douce et la plus profonde émotion. Au plus fort de notre détresse, malgré les difficultés de transport, le prix insensé du blé, le séquestre qui frappait encore notre terre de Coulans, les impôts écrasants que nos fermiers étaient obligés de verser dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

caisses de l'État, ces braves gens se mirent en route avec une voiture chargée de grain. Elle nous parvint sans encombre, grâce aux précautions infinies qu'ils prirent pendant toute la route, au soin qu'ils eurent de n'entrer à Croissy, de n'arriver à ma porte qu'à nuit close. Ils repartirent deux heures après, ayant, sans que personne pût s'en douter, rangé les sacs dans un hangar très retiré. J'habitais heureusement à l'entrée du village.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE VI

La journée du 13 vendémiaire. — La Convention cernée par soixante mille hommes. — Le général Bonaparte. — Avortement du soulèvement, faute d'un chef royaliste. — Les assemblées primaires et les nouvelles élections. — Sortie du Temple de la fille de Louis XVI. — Le gouvernement du Directoire. — Barras et Mme Tallien. — La bonté de Mme de Beauharnais. — Rentrée des émigrés. — Le besoin de plaisir. — Le salon de Mme de Staël. — Benjamin Constant. — M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères. — Le 18 fructidor. — Déportation des vaincus. — Le général Pichegru. — Les soulèvements de la Bretagne et du Maine. — La chouannerie. — La paix de Campo-Formio. — Les projets du général Bonaparte et les défiances du Directoire. — L'expédition d'Égypte. — Réunion de la république de Genève à la France. — Opinion de Carnot à ce sujet. — Occupation de l'Italie. — Les finances de 1799. — Établissement de la conscription. — La coalition entre l'Autriche, l'Angleterre et la Russie. — Le général Souvarow en Italie. — Retraite des Français. — Une vengeance odieuse de Barras. — Retour de Bonaparte en France. — Les hommes qui ont contribué au 18 brumaire. — Organisation du gouvernement consulaire. — Attributions des trois consuls. — Les sentiments de Bonaparte envers les émigrés. — La machine infernale. — Georges Cadoudal et son émissaire Saint-Réjant.

La journée du 13 vendémiaire vint troubler notre paix. Quelle journée! C'était dans Paris que le principal mouvement se manifestait, mais la France entière y répondait. La Révolution était attaquée dans son sanctuaire; elle allait être vaincue dans le lieu où elle avait puisé ses principales forces, là enfin où étaient les ressorts de son gouvernement, et où une défaite entraînait sa ruine absolue. Un seul jour de victoire à Paris décidait plus que des batailles sur le Rhin.

Je me suis trouvé au milieu de ce mouvement du 13 vendémiaire. Je m'étais lancé dans l'assemblée primaire du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pecq, j'y avais parlé le langage de l'indépendance, j'y avais invoqué les principes de la liberté, car c'était avec ceux-là que nous avions l'avantage de combattre la Convention. Il s'agissait de mettre en exécution la nouvelle constitution, qui a été appelée Constitution de l'an III. La Convention avait décidé que son renouvellement ne s'effectuerait que par la sortie et le remplacement, successivement opérés d'année en année, d'un tiers de ses membres, en cela plus habile que l'Assemblée constituante, qui avait voulu qu'aucun des siens ne pût être réélu.

L'assemblée primaire du Pecq s'était prononcée contre cette décision avec une grande véhémence, qui fut en partie mon ouvrage, et j'avais été chargé d'apporter son vœu à l'assemblée cantonale de Saint-Germain, puis aux sections de Paris. J'étais donc dans cette ville pendant les trois jours qui ont précédé le combat, et je n'en suis sorti qu'après l'avoir vu engagé, c'est-à-dire perdu, tant il fut de courte durée. Je n'ai jamais été plus à portée de connaître à quel point les meilleures, les plus fortes positions peuvent devenir inutiles, faute d'une tête capable d'en profiter.

J'étais arrivé à Paris, comme tant d'autres, avec la conviction qu'une main forte dirigeait le mouvement. Que trouvâmes-nous? Rien qu'une cohue animée des meilleures et des plus courageuses intentions, beaucoup de bavards dans les tribunes des sections. Tous se remuaient, poussés par un sentiment commun, et tous se demandaient : « Que fera-t-on? quand agira-t-on? »

Soixante mille hommes au moins de la garde nationale de Paris étaient armés; toutes les villes environnantes se disposaient à envoyer à leur secours, mais où était le général de cette armée? Quel nom ayant quelque autorité mettait-on en avant? Ah! s'il eût été possible qu'un Bonchamp ou un La Rochejaquelein eussent apparu! Si on s'était assuré seulement d'un général ayant brillamment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

servi dans l'armée républicaine! Villot, par exemple, eût été très suffisant; alors c'en était fait de la Convention; mais qui vit-on paraître au dernier jour? un sieur Danican, sorti on ne sait d'où, dont le nom n'avait jamais été prononcé jusqu'alors, dont l'existence a commencé et fini ce jour-là. Qui l'a nommé? je ne l'ai jamais su ni compris. Ce que j'ai parfaitement vu, c'est sa complète inaction, sa fâcheuse incapacité.

Pendant toute la matinée du 13, la Convention, cernée par les soixante mille baïonnettes parisiennes, ne régnait plus que dans le château et le jardin des Tuileries. La division était dans son sein, et nous avions au milieu d'elle des partisans qui, pour être en minorité, n'en étaient pas moins très précieux. Elle n'avait à ses ordres que trois ou quatre mille hommes, à la vérité commandés par le général Bonaparte, mais derrière lesquels ne se trouvait rangé en aucune façon, il faut se garder de le croire, le reste de l'armée française; celle-ci n'était point alors engagée dans le débat, circonstance heureuse et qui ne s'est pas rencontrée depuis, car c'est à dater de cette journée, et grâce à son issue, qu'armée et généraux se sont fait jour dans les affaires de l'intérieur, et pour n'en plus sortir de longtemps.

Quand on ajoute à cette circonstance que la plupart des intérêts qui ont depuis rendu tout arrangement si difficile n'étaient pas nés; que la meilleure partie des biens des émigrés n'était pas vendue; que ceux qui avaient été payés avec des assignats, dans leur plus grande dépréciation, étaient encore dans les mains des premiers acquéreurs, on ne sait ce qui doit le plus étonner de l'aveuglement, de l'incurie ou de la malhabileté qui ont laissé échapper une telle occasion; elle était manquée à cinq heures du soir; quelques coups de canon tirés contre les marches de Saint-Roch avaient suffi pour trancher la question.

Je partis à six heures et fus donner à mes amis de Saint-Germain les premières nouvelles du désastre. Je rencon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trai à la hauteur de Courbevoie les bataillons de la garde nationale de cette ville, arrivant au secours de celle de Paris. Ils n'eurent rien de mieux à faire que de rétrograder. La consternation fut bientôt aussi grande que l'avait été la confiance. On s'attendait au retour de la Terreur, et cette crainte n'était que trop justifiée par une résolution qu'avaient prise, au moment du péril, les meneurs de la Convention. Ils avaient ouvert les portes des prisons aux révolutionnaires les plus violents, à ceux qu'il avait fallu détenir, depuis quelques mois, pour comprimer leurs passions et rendre vains les complots qu'ils avaient plusieurs fois formés. Les suites de cette journée ne furent pas, néanmoins, aussi graves qu'on le pouvait craindre. Les vainqueurs sentirent apparemment le danger d'abuser de leurs succès. Ils n'avaient pu s'empêcher d'être frappés de la presque unanimité des sentiments qui s'étaient déclarés contre eux. D'ailleurs, les nouvelles élections étaient proches, et le choix des électeurs dans les assemblées primaires ne permettait pas de douter que le nouveau tiers ne fût au moins très modéré.

Rien ne caractérise mieux l'esprit qui domina, en effet, dans les assemblées électorales que ce fait si remarquable que M. Boissy d'Anglas, l'homme le plus considérable, le plus honoré du parti modéré dans la Convention, celui qui s'était signalé par la proposition de restituer les biens aux condamnés, fut renommé par les quatre cinquièmes au moins des départements.

Le collège dont je faisais partie se réunissait à Versailles. Nous ne nous trouvâmes en nombre suffisant que le troisième jour, et, quand il fallut se décider sur les choix, l'embarras fut grand; on n'osait plus présenter les noms qui avaient été désignés quelques jours auparavant. Si les choses avaient pris dans la journée du 13 un autre cours, j'aurais été probablement du nombre des élus. Malgré cette déconvenue, je me trouvai encore en position d'exercer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une influence assez marquée, dont j'usai pour faire porter des hommes moins suspects que moi et qui cependant pouvaient être utiles à notre opinion. J'ai contribué à la nomination de MM. Lebrun et Tronson-Ducoudray, et j'ai ainsi envoyé l'un périr à Sinnamari, tandis que j'ai ouvert à l'autre la route des honneurs, de la puissance et de la plus haute fortune.

Après le 13 vendémiaire, après la désastreuse expédition de Quiberon, nous eûmes le gouvernement directorial, tel que le voulait la nouvelle constitution. Beaucoup de gens virent dans la création de deux conseils une pondération de pouvoirs qui nous mettait à l'abri des orages, des excès d'une assemblée unique. On avait tant besoin de repos qu'on accueillait avec joie tout ce qui pouvait ressembler à un abri. Cette confiance ne fut pas aussi cruellement trompée qu'elle le méritait.

Le Directoire avait été installé le 1er novembre et, le 19, une grande consolation fut donnée à tous les cœurs vraiment français. Des négociations, depuis longtemps entamées, eurent une heureuse conclusion : la fille de Louis XVI sortit enfin du Temple et fut conduite à la frontière pour être échangée contre des prisonniers que des sorts divers avaient fait tomber aux mains de l'Autriche, et qu'elle avait jusqu'alors détenus dans ses forteresses avec une grande rigueur. C'étaient les conventionnels Camus, Quinette, Lamarque, et Bancal, que Dumouriez avait livrés au moment de sa défection; c'étaient MM. de Sémonville et Maret, arrêtés sur les confins du Tyrol et de l'Italie, au moment où ils se rendaient en qualité d'ambassadeurs de la République française, l'un à Naples, l'autre à Constantinople. L'échange eut lieu à Bâle.

La princesse n'avait pas eu jusqu'alors beaucoup à se louer des procédés de ses parents de la maison d'Autriche. Au moment où elle dut se séparer des personnes qui l'avaient accompagnée depuis Paris, l'idée de se voir entière-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment livrée à des étrangers lui fut pénible, et son cœur resté français fut visiblement déchiré par la pensée qu'elle allait quitter son pays, probablement pour toujours.

Cet acte de justice et d'humanité, si tardivement venu, produisit une bonne impression. Mais le gouvernement directorial n'était pas de force à persévérer dans la route que semblait lui ouvrir cet heureux commencement. Il fut quelquefois cruel, il fut surtout ridicule et corrompu.

Barras en était le souverain, Mme Tallien et plusieurs autres femmes en faisaient les honneurs. C'est là aussi que Mme de Beauharnais a posé les fondements de sa grande fortune. C'est là qu'elle a rencontré le général Bonaparte. Il y aurait de l'ingratitude à ne pas convenir que le choix qu'il fit de cette femme fut heureux. Elle se montra, dès le commencement de sa carrière, telle qu'on l'a toujours vue depuis, douce, bonne, compatissante et secourable. Du moment où elle eut du crédit, elle l'employa pour secourir et défendre le malheur.

Ce furent le plus souvent les émigrés qui mirent à profit sa générosité et son zèle, soit qu'il fallût les arracher à quelque commission militaire ou les seconder dans les demandes qu'ils formaient pour leur radiation et pour la restitution de leurs biens. Ils commençaient alors à rentrer, ayant presque tous épuisé leurs ressources ou ne pouvant plus supporter le dégoût de devoir à des secours étrangers le soutien de leur existence. L'espérance de retrouver quelques débris de fortune, de s'assurer quelque héritage, le besoin de revoir leurs proches et leur patrie leur faisaient braver tous les périls du retour. Ces périls, à la vérité, devenaient chaque jour moins grands; il y avait un concert général d'efforts pour mettre fin à leur pénible et douloureuse situation. Cette affluence des émigrés se faisait remarquer surtout à Paris. Le besoin de plaisir qui régnait alors est un des caractères de l'époque. Je suis loin de le justifier, et cependant il entrait peut-être dans l'ordre naturel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des choses plus qu'on ne l'a cru généralement. Tout n'était pas imprévoyance et légèreté ; il y avait aussi cette nécessité d'un peu de relâche, dont les forces humaines ne sauraient se passer, surtout au sortir d'épreuves aussi longues et aussi dures.

Il n'y a rien de mystérieux ni d'ignoré dans le 18 fructidor. Cependant il peut être utile de s'arrêter un moment sur le rôle que jouèrent à cette époque certains amis de la liberté dont le nom, par la suite, viendra peut-être assez souvent se placer sous ma plume. Ils avaient gémi des égarements dont la France avait été victime à dater du 10 août, mais la réaction qui entraînait les esprits vers un gouvernement autoritaire les effrayait. A leurs yeux le retour du régime qui avait précédé 1789 était le plus grand des dangers, et ils avaient assez de perspicacité pour juger que ce retour était probable, si le parti modéré venait à triompher.

L'hôtel de Mme de Staël fut le lieu où se réunirent les hommes de cette opinion ; M. Benjamin Constant en était le plus habile défenseur ; elle avait pour point d'appui dans le gouvernement M. de Talleyrand, que l'influence de Mme de Staël sur Barras avait récemment placé au ministère des affaires étrangères. Il était de ceux qu'effrayait au dernier point le retour de la famille de Bourbon, il savait que son passé le rendait irréconciliable avec elle.

Cette petite coterie (car il n'est guère possible de donner un autre nom à cette association) eut une assez grande influence. Elle contribua à exciter le Directoire et à précipiter ses résolutions. A la vérité, lorsque le 18 fructidor fut consommé, elle s'éleva contre les conséquences ; elle avait voulu la journée et elle ne voulait pas le lendemain. J'en excepte M. de Talleyrand. Il n'était pas capable de donner dans cette niaiserie, et de croire que, quand on avait ainsi foulé aux pieds les droits les plus sacrés, on pouvait les laisser rétablir le lendemain et braver leur résurrection.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Directoire fut donc plus conséquent que le salon de Mme de Staël; seulement, grâce à l'adoucissement des procédés révolutionnaires, il déporta les vaincus, au lieu de les envoyer à l'échafaud, et confia aux déserts de Sinnamari le soin de terminer leur existence. Le général Pichegru, le conquérant de la Hollande, alla comme ses collègues porter, sur ces rives inhospitalières, la peine de sa folle confiance, et disparut ainsi de la scène politique pour n'y plus reparaître qu'au jour de sa fin si tragique. Nul souvenir plus pénible ne dut le poursuivre, dans son affreux exil, que celui de la faiblesse de Moreau qui lui avait succédé dans le commandement de son armée et qui, sans respect pour sa propre gloire, ne rougit pas, après le 18 fructidor, de désavouer son ancien général, et de fournir à ses ennemis la preuve de ses projets contre-révolutionnaires. Ils n'étaient que trop clairement exprimés dans une correspondance dont Moreau envoya les pièces au Directoire et qui avait été saisie dans le fourgon d'un général autrichien.

Je n'étais plus à Paris, ni dans ses environs, à l'époque du 18 fructidor. Un mois auparavant, j'avais quitté ma demeure de Croissy pour me retirer dans la province où étaient situés les biens qui venaient de m'être rendus. En m'éloignant de la capitale, j'avais laissé les partis en présence, mais sans emporter aucune espérance pour le parti royaliste auquel j'appartenais. Cette fois la confiance de mes amis n'avait pu me gagner, en cela bien différent de ce que j'avais été à l'époque du 13 vendémiaire. Je voyais trop clairement, malgré quelques séduisantes apparences, notre faiblesse réelle et la force de nos ennemis. J'appris donc sans étonnement le dénouement de la crise.

Cette seconde période de l'existence du gouvernement directorial a été beaucoup plus rude à traverser que la première. Le département de la Sarthe, que j'étais venu habiter et qui faisait partie de l'ancienne province du Maine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était un de ceux auxquels la guerre civile de l'Ouest avait donné une plus grande importance. La ville du Mans avait été le théâtre de la grande bataille où fut presque anéantie l'armée vendéenne, après son passage de la Loire, lors de cette bataille; le pays ne prenait aucune part à l'insurrection, et les Vendéens en le traversant n'y trouvèrent que peu de partisans. Il en avait été de même dans la presque totalité de la Bretagne, dont le soulèvement, comme celui du Maine, n'eut lieu que six mois après, et alors que ces deux provinces avaient laissé écraser l'armée vendéenne, sans lui porter le moindre secours; tant il est vrai que le manque absolu d'une direction commune a rendu le parti royaliste incapable de remporter aucun succès décisif, et a ainsi paralysé les plus courageux, les plus généreux efforts.

Le soulèvement des départements de la Bretagne et du Maine avait eu, au reste, un tout autre caractère que celui de la Vendée. On n'y a jamais vu de grands corps d'armée; c'étaient de petites bandes qui se réunissaient à des signaux convenus, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Un tel système ne pouvait avoir de grands résultats, mais aussi les insurgés étaient-ils très difficiles à atteindre et à détruire. Ces petites bandes avaient leurs chefs particuliers, indépendants les uns des autres, et aussi peu commodes à conduire qu'à combattre. C'est ce qu'on a appelé la *chouannerie*.

Quand j'arrivai chez moi, une paix imparfaite était conclue entre les chouans et la République; on souffrait encore du voisinage de quelques bandes fort mal composées, qui avaient pris les habitudes du brigandage plutôt que celles des combats; elles prétendaient ne pas connaître la pacification; de temps en temps, elles attaquaient les diligences et jetaient de l'inquiétude dans les campagnes.

Le 18 fructidor leur donna une nouvelle importance, et un mouvement sourd commença à se faire remarquer. Pour qui avait passé, comme moi, toutes les années de la Révo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion à Paris, et dans les lieux où la Révolution avait toujours été obéie, c'était un spectacle tout nouveau que celui de cette partie de la France où on avait osé lui tenir tête, où on l'avait forcée à composer, toute victorieuse qu'elle fût; où par conséquent on avait contracté et conservé une liberté de penser et de parler, partout ailleurs inconnue. Là les vaincus avaient encore de l'indépendance et toujours une noble fierté; là les défaites étaient des titres, même aux yeux des vainqueurs. Que de fois je me suis fait alors raconter la bataille du Mans et les exploits du brave et généreux La Rochejaquelein, dont le nom se trouvait dans toutes les bouches!

Quel spectacle pour moi que celui de ces campagnes que j'avais laissées si tranquilles, où nul combat, avant cette terrible époque, n'avait eu lieu depuis plus de deux siècles, et que je retrouvais couvertes de tombes à peine fermées! Partout on me montrait, jusque dans mon parc, dans les cours, les places où étaient ensevelis ces paysans vendéens, admirables modèles d'un courage, d'une fidélité, d'une résignation dont il est impossible que l'histoire ne conserve pas le souvenir. Il est certain que les champs de bataille d'une guerre civile inspirent des sentiments jusque-là ignorés. Les leçons qu'on y reçoit sont bien autrement hautes et solennelles. Les victimes qu'on pleure ont quelque chose de grand, de sombre et de terrible; les larmes qu'on répand ont une amertume qui leur est propre, et la puissance du temps efface plus difficilement ces douloureuses impressions.

L'épuisement était réel. Les pertes, surtout en hommes marquants, capables d'exercer une grande influence et d'entraîner les autres, avaient été nombreuses et trop récentes pour qu'un nouveau soulèvement de quelque importance fût à craindre; il ne devait pas non plus être souhaité, car il ne pouvait amener aucun résultat pour la cause royale, et devait nécessairement enfanter de nombreuses et inutiles misères.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce n'était pas après les fatales conséquences de la dernière prise d'armes de Charette et de Stofflet, à la suite de la descente de Quiberon, qu'il était permis de conserver la moindre illusion. Quelques chefs de second ordre travaillaient toujours, sinon à opérer un soulèvement, du moins à y faire croire; ils se flattaient apparemment d'accroître ainsi leur importance. Les suggestions venues du dehors ne manquaient pas; des messages secrets partaient des côtes d'Angleterre, s'efforçant de rallumer dans les provinces de l'Ouest le feu de la guerre civile, qu'on avait si mal secondé et dont on n'avait pas su tirer parti, lorsqu'il était permis d'en beaucoup espérer. Les paysans vendéens et bretons, qu'on travaillait périodiquement à soulever, et les malheureux gentilshommes, que le cabinet de Londres envoyait pour la quatrième et la cinquième fois sur les côtes du Poitou ou de la Bretagne, avaient assez bien mérité de la cause du Roi pour qu'on ne dût pas les sacrifier si légèrement.

Ces soulèvements servaient de prétexte aux violences. Dans le mois qui suivit le 18 fructidor, sur le bruit répandu de mouvements royalistes dans un certain nombre de départements, on proposa dans le conseil des Cinq-Cents le bannissement de tous les nobles et la confiscation de leurs biens, qu'on remplacerait par une pacotille de marchandises avec laquelle ils seraient jetés hors des frontières.

Déjà les émigrés, rentrés en foule dans les mois précédents, avaient été obligés de fuir de nouveau, sous peine de voir mettre à exécution les lois de sang qui subsistaient toujours contre eux. Rien n'était plus insensé que cette dernière proposition contre les nobles, et cependant elle émanait d'un comité où dominait le célèbre abbé Sieyès. C'était lui qui, du temps de l'Assemblée constituante, à l'époque de la mainmise sur les biens du clergé, s'était écrié : « Ils veulent être libres, ils ne savent pas être justes ! » Toutefois, il n'avait pas osé se charger du rapport dont le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soin fut confié à M. Boulay, député nouvellement élu par le département de la Meurthe. On fut d'autant plus étonné de lui voir accepter une semblable commission, qu'il était entré dans l'assemblée avec une réputation honorable et n'était lié par aucun engagement révolutionnaire. L'effroi fut extrême.

Sur l'avis que j'en reçus, j'arrivai à Paris pour recueillir quelque argent; s'il me fallait quitter la France, je me trouverais, au moins dans les premiers moments, au-dessus du besoin. Trois semaines plus tard, la proposition se trouva décidément rejetée.

Un grand et heureux événement venait de s'accomplir au dehors. Le général Bonaparte signait à Campo-Formio la paix avec l'Autriche. Réunissant les pouvoirs du négociateur à ceux du général, il avait usé aussi largement des uns que des autres, et n'avait pas tenu plus de compte des injonctions du Directoire sur les bases et les conditions de la paix que de ses prescriptions sur les plans de campagne.

L'anéantissement de l'antique République de Venise était depuis longtemps arrêté dans son esprit, et il avait tiré de ses débris les moyens de compenser pour l'Autriche la cession définitive des Pays-Bas qu'elle faisait à la France, plus celle du Milanais, du Mantouan et du duché de Modène en faveur de la République cisalpine, reconnue comme État indépendant. L'Autriche s'engageait à ne mettre aucun obstacle à ce que les frontières de la France, en y comprenant la ville de Mayence, qu'elle n'occupait pas encore, fussent portées jusqu'au Rhin. Mais ce dernier arrangement ne pouvait se conclure et se traiter définitivement qu'avec l'Empire germanique, et un congrès fut convoqué à cet effet dans la ville de Rastadt, située en Souabe. C'était, à bien peu de chose près, l'achèvement de la paix continentale, et, seule, l'Angleterre restait debout sur le champ de bataille; le Directoire l'avait voulu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ainsi, puisqu'il s'était, dès le 18 septembre, empressé de rompre les négociations qui, depuis plusieurs mois, se suivaient, à Lille, avec son plénipotentiaire, lord Malmesbury.

Nommé plénipotentiaire à Rastadt pour l'achèvement de l'œuvre pacifique qu'il avait déjà menée si loin, Bonaparte s'y rendit en quittant l'Italie, mais il ne fit, en quelque sorte, que s'y montrer. L'essor qu'il avait déjà pris ne lui aurait pas permis de suivre avec les ménagements qu'il y fallait apporter, les méticuleuses discussions qui ne pouvaient manquer de surgir dans une assemblée de plénipotentiaires germaniques; il en abandonna le soin à ses collègues et se hâta de regagner Paris.

Le Directoire le reçut avec une feinte reconnaissance et s'efforça de dissimuler, sous les dehors de la plus haute admiration et d'une confiance sans bornes, le dépit que lui inspirait une situation si forte. Le vainqueur de l'Italie fut aussitôt investi du commandement des troupes qui s'assemblaient, disait-on, sur les côtes de l'Océan, et dont la réunion devait prendre le nom d'armée d'Angleterre. Ce fut la première menace de descente sur les côtes du royaume britannique, car on ne peut faire entrer en ligne de compte l'expédition avortée du général Hoche sur les côtes de l'Irlande.

La présentation du général au Directoire eut lieu dans la cour du petit Luxembourg, où avait été construit un autel de la patrie. Le général fut présenté aux cinq directeurs par le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand. Celui-ci prononça en cette occasion un discours où, célébrant en Bonaparte « un amour insatiable de la « patrie et de l'humanité, il le louait de son éloignement « pour le luxe et l'éclat, misérable ambition des âmes « communes! Un jour viendra, disait-il, où il faudra le « solliciter pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse « retraite. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans le dîner qui vint à la suite de cette cérémonie, on remarqua que le général Bonaparte ne touchait à presque aucun plat. Cette abstinence fut attribuée à une indisposition, mais j'ai su depuis de son aide de camp de confiance, M. de La Valette, qu'il se l'était imposée comme une précaution nécessaire en présence des dangers dont il croyait sa vie menacée. Que ce soupçon fût plus ou moins fondé, on ne peut se dispenser de le noter, car il a dû avoir une assez grande part dans la résolution que nous allons lui voir prendre.

L'hiver était peu avancé, et déjà il avait renoncé à l'expédition d'Angleterre, dont les difficultés presque insurmontables ne pouvaient lui échapper; il avait senti, toutefois, qu'il ne fallait pas laisser refroidir les imaginations sur son compte.

Le Directoire se méfiait de lui, le haïssait : il n'en pouvait douter. Le Directoire était capable de tout, il le savait encore, et, dès lors, il n'avait rien de mieux à faire que de s'éloigner, au moins pour quelque temps. N'y aurait-il pas, d'ailleurs, pour ses plans d'avenir, un fort grand avantage à abandonner ce misérable gouvernement à lui-même? La mesure de ses folies n'était pas encore comblée. Le projet d'une expédition en Égypte revint à sa pensée; il s'en était occupé dans les derniers mois de son séjour en Italie; le fait est certain. Il avait même, dès lors, pris des renseignements assez positifs sur les moyens d'en assurer le succès, et s'était ménagé des intelligences dans l'île de Malte. Une fois fixé, il lui fut aisé de la faire adopter au Directoire, non moins désireux de lui fournir une occasion de s'éloigner qu'il ne pouvait l'être de la saisir. Tout fut donc mis à sa disposition, et les préparatifs furent faits avec une promptitude sans exemple, avec un secret qu'on ne saurait trop admirer.

Les circonstances étaient favorables pour trouver des hommes qui voulussent courir de grands hasards au dehors;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le gouvernement offrait si peu de garantie dans l'intérieur!

Dès le 19 mai, le général Bonaparte partit de Toulon. Qui aurait osé dire, connaissant la force des escadres anglaises, qu'il y eût quelque chance pour le succès de la traversée qu'il allait entreprendre? On sait que deux fois Nelson fut au moment de le rencontrer et il suffisait de l'atteindre pour le détruire.

Au moment où le général Bonaparte s'éloignait des côtes de Provence, la guerre continuait en Europe. Des troubles survenus ou plutôt suscités dans la ville de Rome, et dans lesquels l'hôtel de l'ambassadeur de France avait été insulté, où le général Duphot était tombé victime de la fureur populaire, avaient fourni aux troupes françaises l'occasion impatiemment attendue de marcher sur la capitale du monde chrétien. Elles y étaient entrées le 18 janvier, et s'y étaient établies en s'emparant du château Saint-Ange. Le 15 du mois suivant, la République romaine fut proclamée et le pape, enlevé du Vatican, fut transporté en Toscane et enfermé dans une chartreuse.

En Suisse, on intervint sous le prétexte d'y rétablir la tranquillité qui n'était troublée que par une insurrection des Vaudois contre le gouvernement de Berne, insurrection évidemment suscitée par les intrigues du Directoire. Les troupes de France firent irruption dans le pays de Vaud, le 28 février, jour où la réunion à la France de la ville de Mulhouse était proclamée. C'était une ville libre et confédérée avec la Suisse. Une action s'engage le 2 mars, et la ville de Fribourg est prise. Le 9, après plusieurs combats très meurtriers, la ville de Berne est occupée, et la liberté de la Suisse est détruite avec son indépendance.

Ce fut à cette occasion que Carnot, dans une brochure qu'il publia, du fond de la retraite qu'il avait trouvée en Allemagne, écrivit cette phrase si énergique : « Le Directoire a cherché le lieu où il trouverait le plus d'hommes « libres à immoler, et il s'est précipité sur la Suisse. » Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

26 avril, la République de Genève se trouva réunie à la France.

Le général Bonaparte n'était pas aussi étranger qu'on pourrait le croire à ces actes dont il aimait à laisser l'odieux au Directoire, mais qui entraient certainement dans ses vues politiques et dans ses combinaisons militaires. Lors de son passage en Suisse pour se rendre à Rastadt, on avait eu lieu de remarquer certaines paroles qui n'étaient pas sorties sans intention de sa bouche; il avait affecté, sur la conduite du gouvernement suisse pendant sa campagne d'Italie, un mécontentement qui annonçait des projets ultérieurs, et qui pourrait au besoin leur servir de motif et d'excuse.

En Italie, le roi de Naples fit la téméraire entreprise d'attaquer les troupes françaises qui occupaient ses États. Son armée, forte de 40,000 hommes et que commandait le général Mack, n'eut qu'un succès de fort peu de jours, pendant lesquels, à la vérité, la ville de Rome tomba entre ses mains; mais elle en fut bientôt chassée, et il ne fallut pas plus de deux mois pour que les troupes françaises se présentassent à leur tour devant la ville de Naples et y entrassent victorieusement.

Au nord de l'Italie, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel venait de succéder à son père Victor-Amédée. Moins résigné que lui aux rigueurs de la France, il donna bientôt lieu de soupçonner que son parti était pris de se joindre, ainsi que le roi de Naples, à la coalition qui sans aucun doute se concertait alors entre l'Autriche, l'Angleterre et la Russie. La punition ne se fit pas attendre; la guerre lui fut déclarée dès le 5 décembre, et le 10 sa capitale était occupée. Ne se voyant plus que la ressource de se retirer à Cagliari en Sardaigne, et voulant s'y assurer un peu de tranquillité, il se résigna à la nécessité qui lui fut imposée de céder à la France tous ses droits sur le Piémont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi, à la fin de 1798, ou dans les premiers jours du mois de janvier 1799, l'Italie presque entière, depuis Naples jusqu'aux Alpes, était occupée par les troupes françaises. Leur nombre n'était pas proportionné à la grandeur du fardeau qu'elles avaient à porter, ni aux dangers qui allaient incessamment les assaillir, car la coalition dont j'ai fait pressentir l'existence ne pouvait manquer d'éclater au retour du printemps. Tout le monde la prévoyait, et le Directoire, qui l'avait si clairement provoquée, dut s'occuper des moyens d'y faire tête. Du côté des finances, sa position était fort mauvaise, car il lui avait fallu, dès le commencement de 1798, recourir à un emprunt forcé de 80 millions. Il avait allégué les dépenses qu'entraînaient les préparatifs de la descente en Angleterre. Sous le rapport militaire, sa situation n'était pas beaucoup meilleure : l'armée française, uniquement composée des hommes qui, sous la Convention, avaient été fournis par les réquisitions, n'avait pu traverser sans d'énormes pertes les guerres longues et sanglantes qu'elle avait soutenues pendant les six dernières années. Elle était donc fort réduite, et le général Bonaparte venait d'emmener à sa suite la meilleure partie, ce qu'on pouvait considérer comme l'élite. Elle manquait en outre d'un système régulier de recrutement, et ce fut pour réparer cette lacune dans la législation qu'intervint, au mois de septembre 1798, l'établissement de la conscription militaire, telle, ou à peu près, qu'elle a subsisté jusqu'à la fin de l'Empire.

La loi qui créait cette institution fut rendue sur le rapport du général Jourdan. Ainsi la fortune de Bonaparte voulait que le fondement de la puissance militaire, qu'il devait bientôt élever à un degré si redoutable, fût posé en son absence, sans que la rigueur première de la législation qui en serait l'origine pût lui être imputée.

Les mouvements offensifs de l'Autriche commencèrent avec le mois de mars, et le 25 de ce mois une bataille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

importante fut gagnée par l'archiduc Charles sur le général Jourdan, à peu de distance de la ville de Constance. Ce fut alors que, pour parer aux conséquences de cet échec, le général Masséna, investi du commandement de l'armée, opéra sa jonction avec les troupes qui occupaient la Suisse, et s'établit, aux environs de Zurich, dans la position qu'il garda si longtemps et dont la défense lui a fait tant d'honneur. Du côté de l'Italie, le général Schérer se laissa battre dans les journées des 25 et 30 mars, sous les murs de Vérone, par le général Kray, commandant les troupes autrichiennes, au nombre de 60,000 hommes.

Peu de jours après, le général Souvarow, à la tête de 40,000 Russes, vint se joindre à ces troupes et, à partir de ce moment, ce fut à lui qu'appartint, du côté des coalisés, la direction de la campagne. Il la poussa avec l'activité et la vigueur qui lui étaient propres. Ce ne fut donc pas un des moindres événements de l'époque que cette première apparition sur le théâtre de la guerre d'un nouveau combattant, qui avait été si souvent annoncé, sans que l'effet eût suivi la menace, et qui devait désormais y tenir une si grande place.

Devant des forces aussi considérables, les Français n'avaient d'autre parti à prendre que celui de la retraite. Elle fut difficile, mais moins désastreuse qu'elle ne l'aurait été vraisemblablement, si le général Moreau ne se fût trouvé dans l'armée, où il servait en quelque sorte comme volontaire. On se hâta de lui en déférer le commandement. Il ne pouvait réparer les fautes du malhabile Schérer, mais il en atténua un peu les conséquences.

Au mois de mai, Sieyès, arrivant de Prusse, remplaça Rewbell dans le Directoire; Treilhard, La Reveillère-Lépeaux et Merlin de Douai furent remplacés par Roger-Ducos, conventionnel sans aucun renom; par Gohier, le plus ignoré des magistrats, et enfin par le général Moulin; Barras restait seul de la première formation. Il s'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

signalé dans ces derniers temps par un acte de vengeance odieux. Il y avait au Palais-Royal un café où se réunissait habituellement une jeunesse peu favorable au Directoire, et dont les sarcasmes, lorsqu'ils arrivaient à ses oreilles, troublaient quelquefois sa tranquillité. Barras assembla à dîner chez lui quelques officiers et les plaça sous la direction du colonel Fournier, l'un des plus mauvais sujets de l'armée. Celui-ci les conduisit dans la soirée au café désigné; ils y entrèrent le sabre à la main, et tombèrent sur tout ce qui s'y trouvait réuni. Il y eut beaucoup de blessés, et entre autres le général Oudinot. Il prenait très innocemment une glace, et les coups ne lui étaient sans doute pas destinés. Il se plaignit d'abord assez hautement, mais l'affaire fut étouffée, et le crime demeura impuni. Il partait de trop haut. Le souvenir s'en est retrouvé dans la mémoire d'Oudinot et de plusieurs de ses amis qui ont contribué plus tard à renverser le Directoire.

Voulant se procurer à tout prix l'argent qui lui manquait, le gouvernement directorial recourut encore une fois à un emprunt forcé; quant aux mécontents, et surtout aux royalistes des départements de l'Ouest, il se flatta de les maintenir et de les réprimer, en faisant voter une loi qui l'autoriserait à enlever des otages dans tous les lieux où éclaterait le moindre trouble; j'ai failli en subir l'application avant même qu'elle fût promulguée.

Un commissaire du pouvoir exécutif fut assassiné dans les rues du Mans par des chouans qui avaient osé s'y introduire. Les autorités de la ville imaginèrent d'ordonner, dans les campagnes, l'enlèvement de quelques propriétaires, qui passaient pour tenir davantage au parti royaliste, et dont elles voulaient faire ainsi des otages qui répondraient de leur propre sûreté. Comme cette expédition menaçait de se renouveler souvent, je pensai qu'il était temps de quitter le département, et je me hâtai de regagner Paris, heureux d'y être, car, dans la réalité, on y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était beaucoup plus en sûreté qu'ailleurs. Cela s'explique assez bien. Le secret de la faiblesse du gouvernement directorial était d'autant mieux connu qu'on en approchait davantage. A quelque distance, il en imposait encore, et les révolutionnaires de province ne manquaient pas de zèle pour exécuter ses ordres. Ceux de Paris étaient plus prudents et ne se souciaient pas de se compromettre pour lui.

Les Conseils, malgré l'épuration qu'ils avaient subie, renfermaient encore les éléments d'un parti modéré qui ne cherchait que les occasions de secouer le joug si honteux qui leur était imposé. C'était à ce parti qu'on avait dû le rejet de la proposition de MM. Sieyès et Boulay (de la Meurthe) contre les nobles. On trouvait donc à Paris moins d'âpreté dans les poursuites, et souvent une protection secrète qui n'était pas sans efficacité. C'est ainsi que l'anarchie allait grandissant.

Masséna en Suisse et Brune en Hollande avaient mis fin aux succès de la coalition; mais, s'ils avaient pu vaincre l'étranger, ils n'étaient pas de force à renverser le gouvernement. Il fallait pour cela que le général Bonaparte revînt en France.

Le hasard m'avait placé, un soir, au spectacle, à côté d'une loge occupée par deux fort jolies femmes qui m'étaient inconnues. Au milieu de la représentation, elles reçurent un message. Je vis beaucoup de mouvements, de signes de joie. Elles disparurent, et j'appris bientôt que c'étaient les sœurs de Bonaparte, qu'il était débarqué, un courrier venait de l'annoncer. L'effet que produisit cette nouvelle sur moi, et sur la plupart de ceux qui l'apprirent en même temps, ne fut en aucune manière proportionné aux conséquences qu'elle devait avoir. Notre confiance dans les vues et les intentions du vainqueur d'Italie n'était pas grande alors, et il n'y avait en cela rien d'étonnant. Il nous était apparu pour la première fois au 13 vendé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

miaire; nous lui devions en grande partie le 18 fructidor, et le gouvernement qui en était sorti.

L'expédition d'Égypte, qui depuis a tant parlé aux imaginations, ne se présentait guère alors que comme une entreprise folle. La destruction de la flotte à Aboukir par Nelson, le siège d'une bicoque comme Saint-Jean d'Acre, qu'il avait fallu lever, et les relations qui nous étaient venues par l'Angleterre, avaient sensiblement atténué l'effet des bulletins de l'armée d'Orient, où on avait cru voir plus de forfanterie que de sincérité : l'aventurier avait paru l'emporter sur le grand général.

On avait surtout remarqué dans ces bulletins une certaine profession de foi en faveur de la religion mahométane, dont l'effet, assez grand peut-être en Égypte, avait beaucoup prêté en France au ridicule. Je fais cette remarque, parce que nombre de personnes, croyant apparemment grandir le héros, se sont appliquées depuis à le présenter comme ardemment désiré et impatiemment attendu. Je crois qu'elles n'ont pas dit la vérité et se sont en même temps trompées sur l'effet qu'elles voulaient produire. Bonaparte, à mon sens, est plus grand lorsqu'il arrive, sans que personne l'attende ou songe à lui, lorsqu'il brave les inconvénients d'un retour qui ressemblait à une fuite, lorsqu'il triomphe des préventions que ce retour faisait naître contre lui, et en moins d'un mois s'empare de tous les pouvoirs; il est bien plus grand, dis-je, entouré de tant d'obstacles vaincus, que lorsqu'on veut nous le montrer fixant à l'avance tous les regards et n'ayant qu'à se présenter pour devenir maître de tout.

Grâce aux irrésolutions fort naturelles du Directoire, auquel d'ailleurs le temps de la réflexion n'avait pas été donné, il arriva à Paris en même temps que la nouvelle de son débarquement. A partir de ce moment, sa conduite fut un prodige d'habileté. Il sut d'abord tenir tous les partis dans une telle incertitude sur ce qu'il méditait que,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien qu'un grand événement fût attendu, tout, jusqu'au dernier moment, resta ignoré.

Il appliqua l'art qu'il a si constamment pratiqué depuis et dont personne peut-être n'a su user aussi habilement : celui de faire marcher ensemble, à son but, les opinions les plus contraires. Ainsi, excepté les royalistes, dont aucun ne lui appartenait encore, et quelques révolutionnaires qui furent abandonnés par leurs principaux chefs, tout ce qui avait figuré dans les affaires, depuis la fin de l'Assemblée constituante, contribua au 18 brumaire : ceux qui avaient fait le 18 fructidor et ceux qui l'avaient subi. L'armée du Rhin et l'armée d'Italie, si jalouses l'une de l'autre, s'acheminèrent au même but et y marchèrent du même pas. Les généraux Jourdan et Bernadotte, entre ceux dont les noms étaient connus, furent les seuls qui ne se rallièrent pas. Le premier était retenu par ses principes républicains, le second par ses vues d'ambition personnelle.

Sieyès se donna et, avec lui, le directeur Roger-Ducos dont il disposait. Sieyès fut la grande dupe de cette journée. Il ne vit pas que sa métaphysique allait disparaître devant le génie pratique du général.

L'indécision de Barras ou plutôt l'adresse de Bonaparte à faire naître et entretenir cette indécision le débarrassèrent d'un homme qui aurait prétendu à un premier rang, et qui était tellement avili que toute association avec lui devenait compromettante. Barras put garder l'argent qu'il avait pris et, peut-être, lui en fut-il encore donné. Il eut la rare chance de mener une vie paisible et obscure, succédant à la plus haute situation, et il a trouvé apparemment dans ces jouissances un dédommagement au pouvoir qu'il avait perdu. C'est ainsi que cet homme a traversé le gouvernement consulaire et le gouvernement impérial, qui l'a rendu au gouvernement royal tel qu'il l'avait reçu.

Les hommes qui pénétrèrent plus avant dans la confiance du général Bonaparte, qui eurent la plus grande part à ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déterminations, dans les jours qui précédèrent le 18 brumaire, furent, avec son frère Lucien, MM. Rœderer, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Cambacérès et Talleyrand; outre ceux-là, cent cinquante personnes au moins entrèrent dans sa confidence à des degrés différents, ce qui n'empêcha pas les membres du Directoire d'être pris au dépourvu. La garde du Directoire prit parti contre lui, sans que son président (c'était le sieur Gohier) en eût le moindre soupçon. Cette garde, un régiment d'infanterie qui avait fait partie de l'armée d'Italie, et un régiment de cavalerie, que commandait le Corse Sébastiani, composèrent le noyau des forces militaires dont Bonaparte disposa et qui assurèrent le succès de son entreprise.

Le général Lefebvre, qui commandait la garnison de Paris, s'était donné à lui entièrement. Ce service ne fut jamais oublié, et le souvenir s'en est retrouvé à la grande époque où furent distribués les bâtons de maréchal de France. Beaucoup de fortunes, entre celles qui ont eu lieu sous le Consulat et sous l'Empire, s'expliquent par la même origine et reposent sur des droits qui datent de la même époque; il n'en est aucun que le premier Consul ou l'Empereur ait plus constamment reconnu.

Il serait superflu de s'appesantir sur les scènes du 18 et du 19 brumaire (10 et 11 novembre 1799); elles sont racontées partout et personne ne peut avoir oublié cette apostrophe du général Bonaparte, dans la journée du 18, aux partisans du Directoire, à un envoyé de Barras : « Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée « si brillante? Je vous ai laissé la paix, je retrouve la « guerre; je vous ai laissé des victoires, je retrouve des « revers; je vous ai laissé les millions de l'Italie, et je « retrouve partout des lois spoliatrices avec la misère. « Qu'avez-vous fait des cent mille Français que je connais- « sais tous, mes compagnons de gloire? Ils sont morts! « Cet état de choses ne peut durer, il nous mènerait au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« despotisme. Nous voulons la liberté, assise sur les bases « de l'égalité. »

Dans la journée du 19, à Saint-Cloud, on sait que la fermeté du général, que tant de champs de bataille avaient déjà éprouvée, fut un moment ébranlée par les vociférations qui l'accueillirent dans le Conseil des Cinq-Cents, et devant lesquelles il se crut obligé de battre en retraite. Son frère Lucien présidait le Conseil des Cinq-Cents, et le courage de l'homme d'assemblée fut en cette occasion plus ferme que celui de l'homme de guerre. Lucien fit tête à l'orage et empêcha qu'un décret de mise hors la loi ne fût rendu. Bonaparte reparut avec l'appui d'une escorte de soldats que conduisaient les généraux Murat et Leclerc, et qu'avait électrisés le bruit répandu d'un assassinat tenté sur sa personne dans la salle du Conseil. La marche et l'attitude de cette troupe dévouée eurent bientôt tranché la question. La salle fut évacuée, et beaucoup de membres du Conseil, voulant prendre le chemin le plus court, se résolurent à passer par les fenêtres.

Bonaparte resta donc le maître du terrain, par un procédé assez semblable à celui dont Cromwell avait usé pour se débarrasser du Long Parlement; le général français respecta les apparences avec beaucoup plus de soin que son devancier, et il sut encore se couvrir d'un semblant de légalité.

Le Conseil des Anciens qui lui appartenait presque en entier, et les débris de celui que la vue des baïonnettes venait de disperser se reformèrent dans la nuit même à Saint-Cloud. Le résultat des délibérations de cette nuit dans les deux Conseils fut, avec l'abolition du Directoire, l'expulsion de soixante-deux membres appartenant au parti renversé dans les deux Conseils, puis l'institution d'un gouvernement provisoire composé de trois consuls, et enfin l'ajournement des Conseils jusqu'au 23 janvier suivant. Une commission législative de cinquante membres resta chargée de l'intérim.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les trois consuls provisoires furent le directeur Sieyès, le directeur Roger-Ducos et le général Bonaparte. L'existence de ce provisoire ne dura que six semaines, pendant lesquelles eurent lieu, entre les consuls et la Commission législative, la préparation et la rédaction de la nouvelle constitution que la France allait recevoir. C'était la quatrième depuis dix ans. Elle fut promulguée le 24 décembre, elle est connue sous le nom de Constitution de l'an VIII, et c'est par elle que fut fondé le gouvernement consulaire.

Avec ce gouvernement, une ère nouvelle a commencé pour la France; tout a pris un nouveau caractère; tout a marché vers un autre but, et l'autorité la plus absolue, placée dans les mains d'un seul homme, est venue remplacer la puissance des clubs et des assemblées délibérantes. Telle sera constamment la marche des choses, à de légères nuances près, et toujours un excès appellera l'excès contraire.

Cependant l'autorité absolue, si désirée qu'elle fût, ne s'est pas établie sans de grandes difficultés. Les premiers pas de Bonaparte sont admirables de prudence, de sagacité et de talent. Il ne s'occupa d'abord que de l'indispensable, plantant les jalons qui marquaient la route, et qui devaient la rendre plus sûre.

L'organisation de son gouvernement consulaire fut faite, en premier lieu, de manière à briser autant que possible la charpente révolutionnaire. Son bonheur voulut que l'idéologie de Sieyès, toujours portée à enfanter des combinaisons nouvelles, le servit au mieux dans cette entreprise. Ainsi, la puissance des assemblées délibérantes, déjà rendue moins redoutable par la création de deux conseils qui avaient remplacé la Convention, fut bien autrement restreinte lorsqu'elle fut divisée en trois parties : la première composée des membres à vie, délibérant en secret; la seconde élective et chaque année renouvelée en partie, condamnée au silence; la troisième élective aussi et à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laquelle la seule parole et la publicité des délibérations étaient laissées. Elle n'avait que des avis à donner, son vote ne comptait jamais. Il était évident que cette troisième partie était un hors-d'œuvre et que, le jour où on s'en trouverait importuné, elle pouvait disparaître, sans qu'aucun rouage indispensable se trouvât retranché.

Un fait digne de remarque est l'accord, si facilement établi, entre toutes les personnes qui collaborèrent à l'organisation nouvelle de la partie représentative du gouvernement. Rien ne prouve mieux à quel point les excès de ces assemblées, notamment ceux de l'Assemblée législative et de la Convention, avaient effrayé les esprits; combien on en redoutait le retour. On fut également d'accord pour restreindre les élections populaires; on ne pouvait rien inventer de mieux, pour atteindre ce but, que les assemblées primaires, les assemblées de canton, les collèges de département et d'arrondissement, qui n'avaient d'autre pouvoir que de désigner des candidats entre lesquels choisirait le corps à vie qu'on appelait le *Sénat conservateur*.

Eh bien, tout cela fut conçu, adopté sans difficulté par Sieyès et par tous les amis si ardents de la liberté. Il n'en fut pas de même pour la formation de ce qu'on appelait le pouvoir exécutif; là, Sieyès et Bonaparte se trouvèrent en dissentiment; mais le général l'emporta, comme cela devait être; là il n'y eut point, ainsi que le voulait Sieyès, soit un grand électeur, soit deux ou trois consuls établis sur un pied d'égalité. Nous eûmes seulement un premier, un second, un troisième consul, et le rang de premier consul échut, comme de raison, au général. Sieyès ayant trouvé le poste de second ou de troisième au-dessous de lui, Bonaparte ne contraria nullement cette répugnance, et se donna deux collègues tout à la fois plus utiles et plus accommodants.

L'abbé Sieyès entra donc paisiblement dans le Sénat conservateur, et il acheva de perdre toute importance et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute considération en recevant, pour prix de ses « grands services », un bien national appelé Crosne, ce qui donna occasion à des vers assez plaisants que voici :

Sieyès à Bonaparte a fait présent du trône,
Sous un pompeux débris croyant l'ensevelir;
Bonaparte à Sieyès a fait présent de Crosne
Pour le payer et l'avilir!

Entre les trois consuls les attributions furent ainsi faites : Cambacérès eut la direction des travaux de législation; Lebrun les finances. Quant au premier Consul, il annonça sans feinte qu'il se réservait tout ce qui tenait à l'action proprement dite du pouvoir exécutif, tout ce qui concernait la guerre et l'armée, et par une conséquence nécessaire, ajouta-t-il, tout ce qui avait rapport aux relations extérieures.

Puis il fut procédé à la formation et à l'organisation du Conseil d'État, où il put faire entrer tout ce que la Révolution avait fait naître de talents utiles dans toutes les carrières et surtout dans les carrières civiles. Ce conseil a été le ressort principal de l'administration du premier Consul et de l'Empereur. Il a puissamment contribué à la réorganisation intérieure de la France. On peut ajouter que les procédés et les habitudes de cette administration, transportés dans les pays que le sort des armées a bientôt après réunis à l'Empire, ont eu, dans presque tous les lieux où ils ont été appliqués, des résultats si favorables qu'ils ont fait oublier très souvent les maux de la conquête.

Ce qui était, depuis 1789, soumis à une délibération collective, fut remis à la décision d'un seul. Les administrations de département et d'arrondissement devinrent des administrations de préfet et de sous-préfet.

Les conséquences d'un tel changement furent considérables. Le principe d'unité dans l'action au milieu de toutes les divisions territoriales, les responsabilités bien établies,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remontant jusqu'au chef suprême, ramenèrent promptement l'ordre dans le gouvernement. Ce grand résultat, dans les premiers moments, fut loin d'être aperçu et apprécié comme il devait l'être. C'était le principe démocratique sapé dans sa base, c'était l'œuvre de l'Assemblée constituante détruite dès le premier pas. Elle avait tout mis en œuvre pour diminuer l'autorité, pour énerver le pouvoir, et, dans la nouvelle combinaison, ce pouvoir se trouvait rétabli.

Ce qu'on appréciait le plus, ce fut le bonheur de voir disparaître une foule de petits fonctionnaires, sans mérite, sans capacité, auxquels les administrations d'arrondissement et de département étaient livrées depuis dix ans. Sortis presque tous des derniers rangs de la société, ils n'en étaient que plus enclins à faire sentir le poids de leur autorité. On trouva donc qu'il y avait tout à gagner à n'avoir affaire qu'à un seul représentant de l'autorité qui, pour se maintenir dans une place importante, aurait intérêt à gagner l'estime des administrés. L'établissement des conseils de département et d'arrondissement avait d'ailleurs fait une part aux besoins collectifs des localités, et cette part sembla très suffisante.

Le nouveau gouvernement eut encore un mérite, le plus grand peut-être dans les circonstances où il se trouvait, et celui-là appartient tout entier à Bonaparte; il voulut oublier le passé et déclara qu'il ne tiendrait pour ennemis que ceux qui voudraient l'être. Cette résolution fut mise à exécution par le choix des personnes appelées à remplir les nombreuses places qui se trouvèrent à donner, celles de préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, membres du Tribunat, du Corps législatif, du Conseil d'État et enfin du Sénat conservateur.

Bonaparte avait une paix particulière à faire avec les fructidorisés; elle lui coûta peu. Les décrets de déportation furent rapportés, et ceux des exilés de Sinnamari

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui avaient survécu, purent revoir la terre de la patrie. Si l'évasion de Pichegru n'avait pas précédé cette époque, il serait sans doute revenu avec ses camarades d'infortune, avec M. de Marbois, par exemple, et aurait peut-être, un peu plus tard, commandé une armée en Allemagne, au moment où M. de Marbois dirigeait le Trésor.

L'affaire des émigrés, attendu leur attachement à la maison de Bourbon, était plus difficile à arranger que celle des fructidorisés. Le premier Consul n'avait aucune haine contre eux; il n'a jamais eu de haines ni d'affections que celles qui lui ont été commandées par son intérêt, et celui du moment était très évidemment de tarir aussi cette source de divisions intestines, et d'ôter à l'étranger des auxiliaires qui lui donnaient toujours, dans l'intérieur, des moyens d'intelligence plus ou moins dangereux.

On avait déjà pu remarquer que, pendant ses campagnes d'Italie, il n'avait exercé aucun acte de rigueur contre ceux des émigrés qui lui étaient tombés entre les mains, et ses dispositions à leur égard ne pouvaient être changées. Il les manifesta d'abord en faisant cesser toutes les poursuites exercées contre eux, puis en favorisant leurs demandes en radiation et en restitution de biens, quand ces biens n'étaient pas vendus.

Mme Bonaparte fut dès les premiers jours une intermédiaire commode et zélée pour les demandes de cette nature. Son bon cœur l'y portait naturellement, et la politique de son mari s'accommodait très bien de paraître céder à son influence.

On pouvait ainsi satisfaire bien des intérêts, apaiser bien des haines, se créer des amis dans la France entière. Dans les provinces de l'Ouest surtout, les satisfactions qui étaient accordées devenaient en même temps la préparation la plus utile à une pacification définitive. Cependant, à côté de cet avantage, Bonaparte devait craindre d'in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quiéter les acquéreurs des biens vendus. Ils étaient nombreux, forts, puissants et bien autrement redoutables que les émigrés. Mais, s'il y avait un art dans lequel il excellât, c'était celui de combiner la mesure de satisfaction qu'il fallait accorder à chacun et de balancer tous les intérêts. Les acquéreurs trouvèrent leurs garanties principales dans la quantité de personnes intéressées à les défendre, et qui faisaient partie du gouvernement.

Les plus terribles révolutionnaires, les régicides même avaient leur garantie au Conseil d'État, dans les Merlin, les Berlier, les Réal, les Boulay. Ils la trouvaient encore au ministère dans la personne de M. Fouché, ministre de la police.

Le second consul, Cambacérès, inspirait confiance aux gens d'affaires habiles et laborieux qui avaient fait leur chemin dans la Révolution, à toute la magistrature nouvelle, et même un peu à l'ancienne dont il avait fait partie et pour laquelle il ne dissimulait jamais son estime ni même sa sympathie.

Il n'y avait qu'un seul intérêt sur lequel personne, dans ces premiers moments, ne s'expliquât encore, c'était celui de la religion et des prêtres; mais on ne pouvait guère douter que le général, qui, par son traité de Tolentino avec le Pape, avait, dès sa première campagne d'Italie, manifesté l'importance qu'il attachait à l'influence spirituelle, n'en fût encore beaucoup plus occupé dans un moment où elle pouvait lui prêter un si grand secours. Il n'y a rien, au reste, en quoi sa prudence et sa dextérité se soient plus manifestées qu'en cette matière.

Outre les vues politiques qui devaient bientôt le diriger sur tout ce qui aurait trait aux affaires ecclésiastiques, son esprit nourrissait de secrètes pensées, son cœur renfermait de vieux sentiments qui lui venaient probablement des premières années de son enfance, qui se sont retrouvés en plusieurs occasions importantes de sa carrière, et que les der-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nières heures de sa vie ont mis en lumière d'une façon non douteuse.

Quelques mois après le traité de Campo-Formio, sa sœur Pauline, mariée au général Leclerc, depuis princesse Borghèse, accoucha dans la ville de Milan, chef-lieu de la République cisalpine. La cérémonie de l'acte de naissance eut lieu avec un grand éclat dans le palais du gouvernement, mais le baptême avait été célébré auparavant dans une église de Capucins non assermentés. L'enfant y avait été porté la veille au soir; il était accompagné de MM. de Sémonville et Dufresne de Saint-Léon, qui avaient été choisis pour servir de témoins. Tout se passa conformément aux ordres formels du général Bonaparte, expédiés de Paris.

L'armée devait être nécessairement l'objet de ses soins les plus sérieux. On aurait pu et dû la croire satisfaite de voir enfin un général à la tête du gouvernement et, cependant, c'était dans ses rangs que se rencontraient en plus grand nombre les mécontents. Il était impossible qu'une si haute fortune n'excitât pas la jalousie d'autres généraux, portés à se croire un mérite égal à celui de l'heureux premier Consul. En première ligne était le général Moreau.

Malgré ces hostilités plus ou moins cachées, au milieu de difficultés sans nombre, Bonaparte dut mettre en œuvre toutes les ressources militaires de la France pour rendre à ses armes la supériorité que, depuis son départ pour l'Égypte, elles avaient, sinon tout à fait perdue, du moins laissé remettre en question. Sa résolution fut aussitôt prise de tout hasarder pour reprendre l'offensive et pour soutenir, par de nouvelles victoires, ses droits à la confiance de la nation. Le prestige de la gloire militaire l'avait seul élevé au poste qu'il occupait, et seul encore était capable de l'y affermir. Il distribua les commandements avec une grande sagacité, parut donner à Moreau le plus important de tous et sut, bientôt après, montrer, par le gain de la bataille de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Marengo, que les événements décisifs se passent toujours là où commande l'homme supérieur.

Ce que je dois le moins écrire est certainement l'histoire des batailles; je passe donc sans m'arrêter sur cette brillante campagne et sur celle de Hohenlinden.

J'ai vu revenir Bonaparte à Paris après la bataille de Marengo; j'étais dans les Tuileries une heure après son arrivée, au moment où il se présenta à la fenêtre de son cabinet pour répondre aux acclamations. C'était par un des beaux jours de la fin du printemps. L'enthousiasme était à son comble, et c'était justice. Le résultat obtenu était si grand; il semblait assurer notre avenir; nous pouvions espérer voir l'achèvement de tout le bien commencé depuis le 18 brumaire. Quelle force la victoire n'allait-elle pas donner à celui qui n'avait eu qu'à se montrer pour reconquérir en un jour l'Italie! Ce qu'il voudrait désormais, qui pourrait l'en empêcher?

La bataille de Hohenlinden, gagnée par Moreau à soixante lieues de Vienne, après une campagne où les talents de ce général avaient brillé d'un grand éclat, était venue achever l'œuvre de la bataille de Marengo, et l'Autriche avait dû s'estimer heureuse d'accepter la paix aux conditions qui lui étaient offertes et qui furent signées à Lunéville.

Le premier Consul en même temps avait eu l'art, en flattant l'amour-propre de l'empereur Paul, de le détacher de l'Angleterre, et avait ainsi changé, en une alliance à son profit, l'inimitié établie depuis le commencement de la Révolution entre la France et la grande puissance du Nord. Il avait enfin signé un concordat avec le Saint-Siège et avait déjoué, au dedans, beaucoup de projets qui lui étaient contraires; mais il avait aussi couru de grands périls auxquels sa fortune, non moins que son habileté, l'avait fait échapper.

Les complots formés par les Jacobins furent les moins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

redoutables. Ils étaient, en général, conçus par la lie du parti révolutionnaire et n'auraient pu réussir que par le dévouement de quelques furieux de ce parti. Il y eut, si je ne me trompe, deux complots de cette nature. Ils avaient pour le premier Consul cet heureux résultat, qu'ils lui donnaient de plus grands droits à l'intérêt de tous les citoyens amis de leur repos et qui se déterminaient d'autant mieux à faire cause commune avec lui, qu'ils le voyaient menacé par les hommes qui leur inspiraient le plus d'effroi.

Les tentatives du parti royaliste lui firent courir des dangers plus sérieux. Le gouvernement avait traité avec la plupart des chefs dans la Vendée proprement dite, dans le Poitou, le Maine et la Normandie. Plusieurs d'entre eux étaient en rapport avec le ministre Fouché et venaient assez souvent à Paris. Il ne restait de récalcitrants que Georges Cadoudal et quelques-uns de ses officiers les plus résolus dans le département du Morbihan. D'autre part, les arrangements conclus avec le Saint-Siège et les négociations entamées avec les hommes les plus importants de l'ancien clergé ne permettaient pas de douter qu'en le ramenant, le premier Consul n'acquît bientôt le moyen le plus efficace de pacifier les campagnes royalistes, et de regagner leur confiance. Georges se décida à tout risquer pour devancer cet événement, et ce fut alors qu'il envoya à Paris les hommes déterminés qui ne craignirent pas de recourir à l'emploi d'une machine infernale.

Lorsque, dix ans plus tard, je me trouvai préfet de police, il me tomba sous la main, en visitant les cartons de cette affaire, une pièce qui me révéla le caractère énergique de l'homme auquel Georges en avait confié l'exécution. Son nom était Saint-Réjant. Au moment où il fut arrêté, dans une retraite où il se croyait en sûreté, on saisit sur lui une lettre qu'il écrivait à Georges. Il s'y plaignait de plusieurs circonstances malencontreuses, et sur-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout de quelques ordres mal exécutés qui avaient fait manquer le coup. Mais, en dépit du peu de succès de sa première entreprise, quoique maltraité par l'explosion de la machine, bien qu'il ne pût douter qu'après un tel éclat la surveillance de la police ne fût devenue encore plus active que de coutume, il n'en annonçait pas moins la résolution de recommencer prochainement, et il comptait réussir. Il se répandait en même temps en plaintes assez vives contre une personne indiquée, mais qu'il ne nommait pas, et qui paraissait lui avoir refusé son assistance.

Le hasard m'a fait découvrir, plusieurs années après la Restauration, quelle était cette personne, et je la nomme, parce que, non sans apparence de raison, on a cru au contraire à sa participation active au complot. C'était M. Limoëlan, retiré aujourd'hui dans les déserts du Canada, où il s'est fait missionnaire. A cette époque, il se trouvait à Paris et était chargé de remettre de l'argent aux conjurés. Mais l'attentat, tel qu'il fut conçu, lui avait fait horreur et, loin d'y concourir, il s'était efforcé d'en détourner ceux qui devaient le commettre. C'est de ce jour qu'il a commencé à s'isoler du parti qu'il avait jusqu'alors servi avec le zèle le plus dévoué.

Le public et le gouvernement n'avaient pas hésité à accuser les Jacobins, dont on avait tout récemment découvert et déjoué une entreprise semblable. On n'avait pas hésité à arrêter sur-le-champ un assez bon nombre des plus fougueux révolutionnaires qui, lorsque la vérité fut connue, n'en restèrent pas moins de bonne prise et furent même, si je ne me trompe, déportés fort peu de temps après.

Mais l'homme véritablement important, que cette méprise mit pendant quelques jours dans la position la plus critique, fut M. Fouché. Ses liaisons connues, avouées, avec le parti jacobin, le rendaient tellement suspect, que M. de Talleyrand, qui était alors son ennemi, ouvrit, assure-t-on,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devant le premier Consul, l'avis de le faire arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures. Cela ne les a pas empêchés, quelques années plus tard, de se rapprocher l'un de l'autre et même d'entrer dans une union fort intime.

Les vrais coupables étant découverts, le parti royaliste reçut le plus terrible coup qu'il pût recevoir. Cet attentat lui aliéna non seulement le gouvernement et le premier Consul, mais aussi la masse de la nation. Il y avait cependant beaucoup d'injustice dans la généralité de cette réprobation. L'entreprise de la machine infernale était contraire au sentiment du plus grand nombre parmi les chefs et même parmi les soldats chouans et vendéens. Tous furent recherchés et plusieurs furent arrêtés.

Bien que fort étranger à cette déplorable affaire, je courus cependant quelques risques de m'y trouver compromis; voici comment : J'avais été supplié, par une personne de ma société intime, de donner asile, pour deux ou trois nuits, à un chef de chouans, d'autant plus suspect qu'il n'avait pas encore voulu faire sa paix et avait rompu assez hautement des négociations commencées. C'était M. de Brulart, un des plus ardents et des plus résolus du parti, dont il avait commandé les bandes en Normandie. On me jura qu'il était étranger à la machine infernale, et je consentis à le recevoir. Il arriva chez moi à la nuit. C'était la septième ou la huitième qu'il passait dans des asiles différents. Il avait sur lui un arsenal de pistolets et de poignards, toujours prêt à soutenir un combat corps à corps et désespéré.

Non seulement il me renouvela l'assurance qu'il n'était pour rien dans l'attentat de Saint-Réjant, mais il écrivit de chez moi une lettre au premier Consul, dans laquelle il s'en expliquait formellement, ne lui dissimulant pas, pour preuve de sa sincérité, qu'il était entré dans un autre complot, qu'il devait l'attaquer de vive force, au milieu de son escorte, un jour où il irait à Malmaison, sauf à le tuer dans le combat, s'il n'y avait pas moyen de l'enlever. Cela au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins était de la vraie guerre (1). M. de Brulart sortit de chez moi après la seconde nuit. Je crois qu'il en était temps et que quelques soupçons commençaient à s'élever dans la maison où je demeurais et que je n'occupais pas seul. Il trouva moyen de s'échapper de Paris peu de jours après, et je ne l'ai revu que depuis la Restauration.

(1) C'était là apparemment le complot dont était aussi, à la même époque, M. Hyde de Neuville, qui s'est toujours défendu d'avoir participé à celui de la machine infernale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE VII

Les négociations de Bonaparte avec le Saint-Siège. — Opposition violente dans l'armée. — Projet d'assassinat du premier Consul. — Proclamation du Concordat à Notre-Dame. — Les avantages pour la France, en 1802, de la paix d'Amiens. — La reconstitution des finances; les travaux législatifs. — Le consulat à vie. — La rupture avec l'Angleterre et les complots fomentés par le cabinet britannique. — Conspiration de Pichegru. — Une réponse, à ce propos, de Louis XVIII. — Arrestation de Cadoudal, de Pichegru, de Moreau, des Polignac. — Suicide de Pichegru. — Injustes accusations, à ce sujet, contre Bonaparte. — Enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim. — Irresponsabilité de M. de Caulaincourt dans cette expédition. — Délibérations sur le sort à réserver au duc d'Enghien. — Opinion de Fouché, de Talleyrand, de Lebrun, de Cambacérès, et avis définitif du premier Consul. — Éclaircissements sur les circonstances de cet événement. — Illégalité de la condamnation du duc d'Enghien. — Rôle, dans cette affaire, de Savary, de Talleyrand, de Murat, de Réal. — Désolation de Joséphine à la nouvelle de cette exécution. — Obstination de Napoléon à ne jamais se démentir, malgré ses remords. — Apostrophe de M. d'Hauterive à M. de Talleyrand, instigateur de ce crime. — Mot célèbre de Fouché.

Le traité avec le Saint-Siège touchait à sa conclusion; c'était, sans aucun doute, un grand pas fait vers une réconciliation sincère avec la portion de la France que la Révolution avait le plus froissée. Mais c'est ici qu'un autre danger attendait Bonaparte. Il rencontra dans l'armée une opposition qu'il devait redouter plus que toutes les autres, car c'est là que se trouvaient ses partisans les plus dévoués.

Le signal de l'explosion fut donné par l'apparition d'un envoyé du Pape, reçu aux Tuileries avec les honneurs dus à son rang. Un tel spectacle ne pouvait manquer d'enflammer la colère des fanatiques qui, depuis 1789, s'étaient signalés par leur haine contre le catholicisme. C'était,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

disait-on parmi eux, le retour de l'empire des prêtres. Des conciliabules se tinrent aussitôt; beaucoup d'officiers supérieurs y entrèrent, et même quelques généraux importants. Moreau n'y fut pas étranger, bien qu'il n'y ait pas assisté. Les choses furent portées si loin, que l'assassinat du premier Consul fut résolu. Je tiens du duc de Rovigo, alors qu'il était ministre de la police et moi préfet de police, les détails qui vont suivre.

Un nommé Donnadieu, qui n'avait alors qu'un grade inférieur, s'offrit pour porter le coup, et il ne s'agissait plus que de trouver l'occasion; la résolution avait été prise devant un homme d'honneur, le général Oudinot; il en fut révolté; il se crut obligé d'aller trouver le général Davout, commandant la garde consulaire, et lui dit d'abord, sans autres détails, de veiller plus que jamais à la sûreté du premier Consul. Pressé de questions, il finit par désigner Donnadieu comme devant être l'objet d'une attention particulière. Sur cet avis, Davout n'hésita pas, et Donnadieu fut arrêté. Conduit au Temple et mis au secret, il demanda à faire des révélations et désigna, par leurs noms et qualités, tous ceux qui avaient fait partie des réunions où il s'était trouvé.

Des mesures furent prises pour disperser les conjurés qu'on envoya tous plus ou moins loin; il y en eut d'arrêtés, quelques-uns d'exilés. De ce nombre fut un général Monnier, de l'armée d'Italie, jusque-là tout dévoué à Bonaparte. Il commandait une brigade de la division de Desaix, et avait beaucoup contribué au gain de la bataille de Marengo. C'était un des plus avancés dans le complot. Il n'a plus été employé jusqu'à la Restauration, et s'est alors, comme de raison, trouvé fort royaliste, de grand révolutionnaire qu'il était en 1800. Dans les Cent-jours, il s'est attaché au duc d'Angoulême et a été fait pair à la seconde Restauration. Je l'avais connu en 1792; une personne de ma famille avait obtenu pour lui, de M. Narbonne, alors ministre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la guerre, une compagnie dans je ne sais quel régiment. Il en a toujours été reconnaissant; lorsque je le vis en 1814, il ne me dissimula pas la cause de sa disgrâce en 1800.

Le général Lecourbe était aussi de la conjuration Donnadieu; sorti peu après du Temple et n'étant pas sans inquiétude sur ce que ses camarades pouvaient soupçonner de sa trahison, il demanda l'occasion et les moyens de s'éloigner pour quelque temps. Davout lui donna de l'argent, le fit passer en Angleterre avec instruction de se présenter comme un échappé du Temple, d'y prendre la couleur d'un mécontent et de savoir ce qui se méditait dans le parti que l'Angleterre soudoyait toujours.

Il suivit cette instruction, passa plusieurs mois en Angleterre, et revint par la Hollande. En débarquant, il déposa entre les mains du commandant de la gendarmerie une déclaration qui fut envoyée sur-le-champ à Paris, à l'inspecteur général de cette armée. Cette déclaration fut le premier indice de la grande conspiration qui se tramait encore par Georges, dans laquelle Moreau se trouva compromis et qui entraina enfin la catastrophe du duc d'Enghien (1).

J'ai assisté à la cérémonie de la proclamation du Con-

(1) Tous ces détails, je crois devoir le répéter, m'ont été donnés par le duc de Rovigo à une époque où il n'avait aucun intérêt à altérer la vérité, et on ne pouvait lui en supposer l'intention. Il me fit voir même les pièces qui confirmaient l'exactitude de son récit. — Une anecdote assez plaisante, et toujours au sujet de la même affaire, peut, je crois, trouver encore ici sa place; je la rapporte parce que les faits principaux ne sont jamais mieux confirmés que par la connaissance des détails. Pendant que Donnadieu était au Temple, le bruit se répandit qu'il y était mort, et par conséquent qu'il y avait été assassiné. Aussitôt le général Oudinot de voler chez le général Davout avec intention de lui adresser les reproches les plus sanglants sur une pareille abomination, commise à l'égard d'un homme dont les projets n'avaient été connus que par l'avertissement que lui Oudinot avait eu la générosité d'en donner. Mais qu'arriva-t-il? C'est que le candide Oudinot trouva Donnadieu en conférence fort intime avec Davout, qui finit par lui rire au nez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cordat à Notre-Dame. Jamais Bonaparte n'a paru plus grand que ce jour-là (1). C'était la plus éclatante victoire qu'il fût possible de remporter sur le génie révolutionnaire, et toutes celles qui sont venues ensuite n'ont été, je n'en excepte aucune, que la conséquence de celle-là.

La joie de l'immense majorité de la France imposa silence aux mécontents, même les plus audacieux. Une foule de personnes qui, avant le succès, n'osaient faire éclater leurs sentiments, ne les dissimulèrent plus, et il fut évident que Bonaparte avait, mieux que tout ce qui l'entourait, connu le fond des cœurs.

Il aurait pu obtenir du Pape, j'en ai été informé d'une manière non douteuse, des concessions beaucoup plus larges que celles qui lui ont été faites (2). Le cardinal Consalvi avait à cet égard des pouvoirs plus étendus que ceux dont il a usé, notamment sur ce qui concernait le divorce et le mariage des prêtres.

Le premier Consul en fut averti, mais il répondit à ceux qui lui firent cette révélation et qui l'invitaient à profiter des avantages qu'elle pouvait lui offrir : « Est-ce que vous

(1) On remarqua qu'il avait jugé à propos de joindre à ce grand succès, une jouissance d'amour-propre qui ne dut paraître que futile à ceux qui ne surent pas y voir un indice de ses projets. Le second et le troisième consul le devant accompagner à la cérémonie, le clergé lui avait fait demander s'ils devaient être encensés ainsi que lui ; il avait répondu : « Non ». Cet honneur ne fut donc rendu qu'à lui seul. On sut même dans son intimité qu'il avait ajouté, à sa réponse négative, les mots dérisoires que voici : « Cette fumée est encore trop solide pour eux. »

(2) On doit cependant à M. de Talleyrand la justice de remarquer que, dans toutes les négociations dont il fut chargé pour amener une réconciliation complète avec le Saint-Siége, il se montra animé du désir très sincère d'en assurer le succès. Était-il, sans s'en apercevoir, entraîné par quelque souvenir de ses anciens engagements? N'a-t-il cédé qu'à la conviction de l'extrême importance d'une paix religieuse qui seule pouvait affermir le pouvoir auquel il s'était donné? Entrevoyait-il déjà le parti qu'il pouvait en tirer pour lui-même, et l'espèce de liberté qu'elle lui rendrait, liberté dont il nous faudra plus tard signaler l'usage?... L'histoire manque de moyens pour aller jusqu'au fond de ces mystères du cœur humain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« voulez que je me fasse faire une religion de fantaisie, qui « ne soit celle de personne? Ce n'est pas ainsi que je l'en- « tends; il me faut l'ancienne religion catholique; celle-là « seule est au fond des cœurs, d'où elle n'a jamais été « effacée; elle peut seule me les concilier, elle est seule en « état d'aplanir tous les obstacles. » On verra plus tard à quel point il était dans le vrai, lorsqu'il parlait ainsi, et ses fautes n'en seront que plus saillantes, lorsqu'il s'écartera de la route que ce langage devait lui tracer.

Je quittai Paris après avoir vu conclure le traité de Lunéville avec l'Autriche, et le Concordat avec le Saint-Siège.

Les négociations avec l'Angleterre étaient aussi entamées et elles amenèrent bientôt le traité qui fut signé à Amiens le 25 mars 1802. L'Espagne et la République batave entrèrent dans ce traité qui complétait ainsi la paix européenne, et mettait un terme à cette guerre que la Révolution française avait enfantée et qui durait depuis 1792 (1).

La France en sortait avec un bonheur qui surpassait tout ce que les imaginations les plus disposées à se flatter auraient jamais pu concevoir. Elle conservait la possession des Pays-Bas autrichiens, de la Flandre hollandaise avec le cours de l'Escaut et une partie du Brabant hollandais, puis toute la partie de l'Allemagne située sur la rive gauche du Rhin, la presque totalité de l'évêché de Bâle, la Savoie avec Genève et Nice, Avignon avec le Comtat.

Elle retenait, hors de son territoire avoué et reconnu, l'État de Parme, et toutes les possessions continentales du roi de Sardaigne. Elle érigeait le grand-duché de Toscane en royaume d'Étrurie, et en faisait don au duc de Parme.

(1) S'il fallait en croire M. de Talleyrand, le premier Consul aurait été, par cette paix, servi au delà de ses souhaits, car, en ayant reçu la première nouvelle, il aurait dit à son ministre : « Eh bien! nous voilà dans de beaux draps; la paix est faite. » L'anecdote est piquante, mais je garantis seulement qu'elle a été racontée par M. de Talleyrand.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elle régissait la République italienne, et dominait la République helvétique et ligurienne, composée des anciens territoires de Gênes qui en était la capitale. Elle commandait enfin en Hollande. Elle rentrait dans les colonies dont l'Angleterre s'était emparée, et réunissait, à la possession de la partie française de Saint-Domingue, la partie espagnole qui lui avait été précédemment cédée par l'Espagne.

A la vérité, cette paix était achetée aux dépens de l'Espagne et de la Hollande, l'île de Ceylan et celle de la Trinité devant rester en la possession des Anglais.

Combien était puissant ce chef, dont le titre était encore si modeste, et qui, sans demander à la France le moindre sacrifice, pouvait exiger de ses alliés de telles concessions!

En m'éloignant de la capitale, je retournai dans le département de la Sarthe d'où m'avait chassé, deux ans auparavant, la loi des otages. La situation était bien changée, et j'y trouvai les douceurs d'une vie aussi calme et aussi heureuse qu'avait été pénible et agitée celle que j'y avais menée précédemment.

La France, après la paix d'Amiens, jouissait enfin d'un repos qui lui était nécessaire. Pendant la trop courte durée de ces heureux instants, l'attention du gouvernement fut principalement tournée sur l'organisation et l'administration intérieures. C'est alors que le mouvement, déjà imprimé aux restaurations matérielles que réclamait l'état de la France, reçut le grand développement qui n'a jamais été interrompu depuis.

Il est impossible, quand on ne l'a pas vu avant et après le 18 brumaire, de se figurer jusqu'où avaient été les dévastations de la Révolution. A toutes les dégradations que l'on pouvait dire volontaires, il fallait ajouter celles qu'avait opérées le seul défaut d'entretien, pendant une période de près de dix années. A peine restait-il, par exemple, deux ou trois grandes routes viables. Peut-être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'en était-il pas une seule sur laquelle ne se rencontrât quelque point impossible à franchir sans danger. Quant aux communications intermédiaires, le plus grand nombre en était définitivement interrompu. Sur les rivières, comme sur les canaux, la navigation devenait impossible.

Partout, les édifices consacrés au service public, les monuments, qui font la splendeur de l'État, tombaient en ruine. On est obligé de reconnaître que, si la rapidité des destructions avait été prodigieuse, celle des restaurations ne l'a guère été moins. Tout fut entrepris à la fois, tout marcha avec une égale rapidité. Non content de rétablir ce qui avait besoin de l'être dans toutes les parties de la France, dans toutes les parties du service public, de grandes, de belles, d'utiles créations furent décidées, et beaucoup furent conduites à leur fin. C'est là certainement un des côtés les plus brillants du régime consulaire et impérial.

Il avait fallu mettre de l'ordre dans les finances, créer des revenus proportionnés aux dépenses. Quelques hommes intègres, laborieux, entre autres le ministre des finances M. Gaudin, depuis duc de Gaëte, avaient déjà rendu à l'État et au chef du gouvernement d'immenses services. M. Gaudin a publié, en 1818 ou 1819, un ouvrage où il retrace, avec la plus grande exactitude, la situation où il a trouvé le Trésor, et celle où il est parvenu à le replacer. On imaginerait difficilement un tableau plus curieux, plus instructif. Et cependant, on n'est pas parvenu à éteindre la dette arriérée dont la liquidation a duré pendant les dix premières années du siècle, et n'a été qu'une banqueroute mal dissimulée jusqu'au jour où elle fut enfin consommée par un décret de déchéance qu'on n'osa pas publier officiellement.

Il faut louer sans réserve les travaux législatifs poursuivis dans le Conseil d'État, dès les premiers moments de son organisation. Ils étaient dirigés par trois hommes du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

premier mérite, MM. Tronchet, Portalis et Cambacérès. Ils présidèrent à la rédaction du Code civil, dont chaque année voyait éclore plusieurs livres, et dont l'ensemble, malgré quelques parties faibles, est encore le monument de législation civile le moins imparfait, le plus complet qui ait existé dans les temps modernes.

Le premier Consul prenait une part assidue aux discussions, et il a été généralement reconnu que ses lumières naturelles y ont brillé d'une manière tout à fait remarquable. Il cherchait à introduire, dans les institutions et dans les habitudes, un esprit qui fût moins éloigné des idées et des formes monarchiques. Mais il avait pour cela beaucoup à faire. Une de ses conceptions les plus heureuses, sous ce dernier rapport, fut l'établissement de la Légion d'honneur. Il choqua beaucoup de républicains accoutumés à regarder comme un attentat à l'égalité tout signe extérieur de distinction, quand il n'était pas attaché à une fonction. Les grands résultats qui sont sortis de cette institution ont suffisamment réfuté toutes les critiques qui en ont été faites.

Le premier Consul avait profité de la paix dont il jouissait pour changer son Consulat temporaire en un Consulat à vie. Ce changement fut l'occasion d'une opposition assez hautement manifestée dans le parti qui tenait le plus à la Révolution. Carnot avait été l'un des opposants, et c'était dans le Tribunat que la résistance avait trouvé le plus d'organes.

La rupture avec l'Angleterre eut lieu dans le courant de mai 1803. L'aigreur dans le langage, la violence dans les procédés furent sur-le-champ portés au comble, des deux côtés. L'Angleterre, suivant son usage, s'empara de tout ce qu'elle trouva sur mer : vaisseaux, marchandises et personnes; et cela avant que la rupture des négociations pût être connue, avant même qu'elle fût complète.

Le premier Consul fit arrêter, par représaille, tous les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Anglais voyageant en France. Ce procédé n'était pas au fond plus inique que celui des Anglais; on pouvait dire seulement de ce dernier qu'il était consacré par l'habitude; mais, en pareille matière, une habitude, quelque longue qu'elle soit, ne saurait constituer un droit. Ce qu'on pouvait dire de mieux contre la représaille imaginée par Bonaparte, c'est qu'elle était insignifiante et qu'elle frappait sur un intérêt trop minime en Angleterre pour que ce fût un moyen de forcer le gouvernement de ce pays à rentrer dans les voies de la justice. C'était donc un mal inutile.

Il n'existait aucun moyen d'atteindre la Grande-Bretagne sur mer; ses forces étaient trop considérables pour qu'une lutte prolongée pût s'y soutenir; il fallait la menacer d'une autre manière. On obéit à cette nécessité en revenant au projet de descente, déjà mis en lumière dans les mois qui avaient précédé l'expédition d'Égypte, et que le premier Consul avait affecté de reprendre dans l'intervalle qui s'était écoulé entre le traité de Lunéville et celui d'Amiens; mais cette fois on s'y attacha avec une bien plus grande ardeur. La France entière fut mise en mouvement. En Angleterre, les préparatifs de défense se firent si sérieusement qu'on en doit conclure que le danger n'y paraissait pas imaginaire.

Les chances contre le succès étaient sans doute les plus nombreuses, mais il en existait aussi de favorables. Il y a tant de hasards à la mer! Pour que la flottille française eût libre passage, ne suffisait-il pas que la Manche fût balayée pendant cinq ou six jours seulement? Or elle pouvait l'être, soit par une violente tempête, qui forcerait la flotte anglaise à se retirer dans ses ports, soit par un combat heureux que pouvaient encore livrer à cette époque les escadres de la France.

Qu'on suppose maintenant le débarquement de quarante mille Français à cinquante-six lieues de Londres, et qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en calcule les résultats, à une époque où l'Angleterre n'avait encore aucune troupe aguerrie, et où le prestige qui environnait les armées françaises était si éclatant.

Un autre moyen de succès s'offrit encore, mais celui-ci fut méconnu et dédaigné. L'Américain Fulton, l'inventeur des bâtiments à vapeur, vint faire hommage de sa découverte au premier Consul qui l'écarta péremptoirement. Jamais son instinct ne l'a plus malheureusement servi.

On ne peut dire ce dont il eût été capable, armé le premier de ce nouveau moyen d'atteindre son plus mortel ennemi. Toutefois, la découverte était-elle déjà portée à un degré de perfection qui permît d'en développer l'usage autant que cela eût été nécessaire pour assurer le transport d'une armée sur les côtes d'Angleterre? Il est permis d'en douter. Ajoutez les difficultés presque insurmontables d'une immense fabrication, dont les éléments manquaient alors. Mais plus tard et dans la longue lutte qui n'a fini qu'avec le règne de Napoléon, combien ne se serait-il pas présenté d'occasions de faire usage de cette merveilleuse découverte! On s'étonnera sans doute qu'un génie tel que celui du premier Consul n'ait pas compris sur-le-champ toute la portée de l'offre qui lui était faite par Fulton.

La perspective d'un aussi grand danger fut, sans doute, ce qui poussa le cabinet britannique à favoriser de tous ses moyens les attaques dirigées contre la personne de son redoutable ennemi. L'Angleterre se crut alors permis d'agir contre Bonaparte comme elle aurait rougi de le faire à l'égard du souverain de la Prusse ou de celui de l'Autriche. Elle le mettait ainsi, en quelque sorte, hors du droit des gens. C'était un périlleux exemple donné à un homme armé de tant de puissance, qu'on ne regardait pas sans doute comme très scrupuleux, et qui pouvait croire aussi que le droit de légitime défense le mettait au-dessus de toutes les lois.

Sans doute, l'entreprise qui avait amené Pichegru, MM. de Polignac et M. de Rivière à Paris, à laquelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Moreau ne fut pas étranger, ne devait pas s'exécuter à l'aide de machines infernales; mais cependant Georges était encore un des principaux agents de cette entreprise; il avait dirigé celle du 3 nivôse, et le premier Consul, s'il venait à le découvrir au milieu des nouveaux conjurés, ne serait-il pas fondé à juger de ce qu'on lui destinait par ce qui avait été tenté une première fois?

L'entreprise, dont je viens de dire les principaux agents, fut conçue et poursuivie de l'aveu seul de M. le comte d'Artois, car on ne put jamais obtenir, au moins formellement, celui du Roi. Il se contenta de répondre par cette citation :

> ... Et, pour être approuvés,
> De semblables projets veulent être achevés.

Cette forme de réponse sera facilement crue par tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher Louis XVIII, et qui ont connu ses habitudes. Elle a été racontée par M. l'abbé André, alors son secrétaire intime, à M. Royer-Collard, qui me l'a redite (1).

J'étais à Paris, lorsque la conspiration fut découverte. Je n'en ai guère su alors que ce que tout le monde savait; mais, lorsque j'ai été à la Préfecture de police, en 1810, j'ai eu à ma disposition toutes les pièces qui se trouvaient encore dans les cartons de cette administration, et je les ai explorées avec soin. De plus, le duc de Rovigo ne s'est pas caché avec moi de beaucoup de détails qui lui étaient person-

(1) Cet abbé, s'il faut l'en croire, aurait été le véritable rédacteur de la belle réponse de Louis XVIII à Bonaparte, lorsque celui-ci lui fit parvenir l'offre d'un grand établissement quelconque, dans le cas où il consentirait à abdiquer ses droits à la couronne de France. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'abbé avait conservé un brouillon écrit de la main du Roi où la réponse était toute différente, et où se trouvait la ridicule proposition d'un combat singulier. A la mort de l'abbé André, le gouvernement a fait rechercher avec soin ses papiers, où l'on supposait que cette pièce devait se trouver, ainsi que plusieurs autres fort importantes; mais il avait apparemment pris ses précautions, car on n'a pu mettre la main sur quoi que ce fût.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nels, et, sur plusieurs points, j'ai tiré de M. Réal des explications qui ont toujours confirmé mes autres découvertes.

On n'a pas sans doute perdu la mémoire de ce que j'ai dit plus haut sur les premiers indices fournis par Donnadieu, relativement à une importante entreprise qui se tramait à Londres. Il parait que cet avertissement n'avait pas donné lieu à de grandes découvertes. Plus tard, les espions répandus en Allemagne avaient signalé, parmi les émigrés et les agents de l'Angleterre, des mouvements qui dénotaient de secrets et nouveaux projets. On n'avait point encore attaché une grande importance à ces avis.

A cette époque, le ministère de la police était réuni à celui de la justice occupé par M. Régnier, bon jurisconsulte, honnête homme, mais peu capable de remplir les nouvelles fonctions qui lui étaient attribuées; il manquait également d'activité et de perspicacité. Cependant les chefs de division, qui étaient restés de la police de M. Fouché, et qui tous étaient habitués à saisir les plus légers indices, avaient fini par lui donner de sérieuses inquiétudes. On avait remarqué des rapports plus fréquents entre les côtes de Bretagne et celles d'Angleterre. Plusieurs individus avaient été arrêtés au moment de leur débarquement. Mais on n'en avait obtenu aucun renseignement. C'étaient d'anciens chouans qui, lassés de leur vie en pays étranger, revenaient, disaient-ils, dans leur pays natal.

M. Réal, conseiller d'État, et plus spécialement chargé de la haute police dans les départements du Nord et de la Bretagne, fut frappé de la quantité de ces nouveaux débarqués, et en fit avec sa chaleur habituelle un rapport particulier au premier Consul. Plusieurs de ceux qu'on avait saisis avaient été amenés au Temple, mais on avait beau les interroger, ils ne disaient rien.

Il tomba alors dans l'esprit de Bonaparte d'en prendre un au hasard, et de le traduire devant une commission militaire. On pouvait espérer que la crainte de la mort for-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cerait celui-là à rompre le silence. Cette idée fut peut-être son salut. Sa fortune voulut que le choix tombât sur un nommé Quérelle, chirurgien de profession, attaché au parti chouan, mais homme moins ferme que les autres. Amené devant la commission militaire, condamné à mort et conduit sur le lieu d'exécution, il demanda sa grâce au dernier moment et l'acheta par les plus importantes révélations. Il fit connaître le séjour de Georges à Paris, avec plusieurs de ses affidés, et ne laissa aucun doute sur l'existence d'une redoutable conspiration. A l'aide des renseignements qu'on en obtint, la police se mit sur-le-champ sur la trace des conjurés; mais Quérelle ne connaissait parmi eux que ceux qui sortaient de la chouannerie. Il savait seulement qu'un débarquement allait s'opérer en Normandie, à la falaise de Biville, et se montrait persuadé qu'un prince français en devait faire partie.

Le général Savary, depuis duc de Rovigo, commandant la gendarmerie d'élite, fut aussitôt envoyé sur les côtes avec ordre de surveiller le débarquement. Afin de mieux remplir sa mission, il y alla déguisé, accompagné et conduit par un ancien chouan que la police avait complètement acquis.

Personne n'ignore comment Georges et ses principaux complices furent arrêtés à Paris. Le malheureux Pichegru fut livré par la plus infâme trahison. Il résulta d'aveux, arrachés à plusieurs de ceux qui avaient été arrêtés avec lui, qu'il avait vu Moreau plusieurs fois et que Georges s'était également rencontré avec lui au moins une fois. Il y avait donc un parti à prendre relativement à celui-ci. Il se pouvait qu'il eût vu très innocemment Pichegru, son ancien frère d'armes; il lui devait le commencement de sa fortune, et avait envers lui des torts qu'il devait souhaiter de réparer ou au moins de colorer. Mais ces entrevues avec Georges, comment les expliquer autrement que par des motifs dont le gouvernement était fondé à lui demander

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

compte? Moreau fut donc arrêté, et M. Régnier fut chargé de l'interroger.

Il paraît (j'ai toutes raisons de le croire) que le premier Consul comptait sur la faiblesse de son caractère, et qu'après en avoir obtenu une confession à moitié sincère, le pardon devait lui être facilement accordé. Il n'y avait, en effet, aucun avantage à pousser les choses plus loin avec lui. Une fois compromis d'une manière aussi grave, il n'était plus à craindre, et un procès dirigé contre un homme de cette importance est toujours une affaire pénible et embarrassante.

La maladresse de M. Régnier fit manquer ce plan. Il donna à l'interrogatoire une tournure qui força Moreau à prendre une attitude de fermeté, peu d'accord avec son tempérament habituel. On fut donc entraîné à le comprendre dans le procès qui fut porté devant le tribunal criminel de la Seine, jugeant sans jurés. Un sénatus-consulte venait de suspendre pour deux ans, mais évidemment en vue de la circonstance présente, les fonctions des jurés dans la poursuite des attentats contre la personne du premier Consul.

Cette précaution portait en elle-même un caractère odieux, qui le devenait encore davantage, quand l'application devait en être faite à un personnage aussi considérable que Moreau. De toute manière, la résolution qui fut prise à son égard eut de fâcheuses conséquences pour Bonaparte. Un parti considérable dans l'armée, tous ou presque tous les Bretons, gens à tête vive, accoutumés à regarder Moreau comme l'honneur de leur province, se trouvèrent amenés, par le besoin de le défendre, à prendre intérêt à la conspiration. L'émotion du parti royaliste ne pouvait manquer d'être grande aussi, lorsque tant de gens importants parmi les siens se trouvaient impliqués dans le complot.

Au moment où l'instruction du procès allait commencer,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison : il était au Temple. On ne manqua pas de faire de cette mort un attentat commandé par Bonaparte, dans le but de se débarrasser d'un ennemi d'un caractère ferme et vigoureux et dont la défense pourrait lui causer de l'embarras. Quand une telle idée est une fois conçue, elle est avidement reçue par la foule. J'ai lu avec le plus grand soin tous les procès-verbaux qui ont été dressés. J'ai parlé aux hommes principaux de la police de cette époque, et tous les renseignements que cette soigneuse investigation m'a procurés sont d'accord avec ceux que j'ai recueillis, sur le même point, du duc de Rovigo. Je me crois donc fondé à assurer que Pichegru s'est suicidé. Il était écrasé sous le poids du malheur qui le poursuivait depuis le 18 fructidor; son courage était à bout. La dernière trahison de celui qui l'avait livré avait épuisé ses forces. Les angoisses du procès lui parurent sans doute trop cruelles à souffrir. Il fallait s'attendre à être condamné, à devoir la vie à son plus grand ennemi : il a préféré mourir.

On a prétendu que la manière dont il s'était étranglé n'était pas praticable; j'ai eu la preuve du contraire, car un sieur Levaillant s'est détruit de la même manière dans la prison de la préfecture de police, lorsque j'habitais cette préfecture. Et puis, à regarder les choses de sang-froid, quel intérêt avait Bonaparte à commettre un tel crime? Pichegru n'aurait eu devant le tribunal aucun moyen de défense redoutable; il était pris en flagrante conspiration, en quelque sorte les armes de conjuré à la main. On pouvait, dans le cours des débats, réveiller contre lui le souvenir de la trahison dont il était soupçonné pendant son dernier commandement, et qu'il avait portée jusqu'au point de faire battre volontairement, de sacrifier les troupes placées sous ses ordres.

Si le fait n'était pas assez prouvé pour qu'on le rangeât dans le nombre de ceux qui peuvent motiver une poursuite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

judiciaire, il était au moins facile d'établir des présomptions suffisantes pour enlever au général de la République tout le crédit dont il pouvait jouir encore auprès de ses anciens frères d'armes, pour lui faire perdre tous ses droits à l'estime. Sa condamnation était certaine; elle le mettait à la discrétion du premier Consul. Il y avait tout à gagner pour celui-ci à attendre un résultat aussi favorable.

Certes, si de Pichegru ou de Moreau l'un des deux aurait dû être assassiné, c'eût été Moreau. Il avait bien d'autres moyens de défense et bien d'autres partisans que Pichegru. Qu'il existât contre lui de fortes inductions, on ne saurait le nier; mais le procès a démontré qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour entraîner une condamnation capitale.

Cependant Moreau n'a pas été assassiné dans sa prison, et cela n'aurait pas été plus difficile pour lui que pour Pichegru. La vérité est déjà assez triste, il ne faut pas charger le tableau. Ce n'est pas que je prétende dire qu'il n'y ait pas eu, pour Pichegru comme pour Moreau, faute et faute très grave dans la conduite du premier Consul. Il pouvait, à leur occasion, se faire un honneur infini; mais, s'il avait l'esprit capable de tout comprendre, il n'avait pas dans le cœur ce qui éclaire l'esprit sur l'avantage des résolutions généreuses. Si, lorsque Pichegru fut arrêté, Bonaparte s'était souvenu du conquérant de la Hollande et l'eût sauvé du désespoir, en traitant son infortune avec quelques égards; si, au lieu de livrer Moreau aux rigueurs d'une procédure criminelle, il lui avait, en considération de tant de services, offert un noble oubli et tendu une main amie, cette conduite lui eût conquis tous les cœurs.

Me voici arrivé à ce qui a donné à cette affaire son plus odieux caractère. Comme cela arrive souvent, la fatalité peut avoir commencé l'ouvrage que la perversité politique s'est chargée d'achever. Cela serait même certain, s'il fal-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lait croire sans restriction ce que m'ont à ce sujet raconté, en 1811, M. Réal et le duc de Rovigo.

Voici leur récit : Le domestique de Georges, auquel j'ai déjà dit qu'on devait beaucoup de révélations, avait indiqué le lieu où se rassemblaient les principaux personnages de la conspiration. C'était dans un cul-de-sac près de Saint-Roch. Il avait donné les noms de tous ceux qui faisaient partie de cette réunion, hors d'un seul qui lui était inconnu, dont on n'avait jamais prononcé le nom devant lui, et qui paraissait être l'homme le plus compté dans le parti; il allait le chercher et on l'introduisait avec la plus grande précaution. Il en donna un signalement dont il fut impossible de tirer une indication positive. Cependant, comme on s'épuisait en conjectures sur ce personnage si important, on en vint à songer à un des princes de la maison de Bourbon, et cette idée fut facilement accueillie par Bonaparte.

M. Régnier avait concentré entre ses mains toute l'action de la police; il faisait tout, instrumentait sur tout, et il a dû aggraver singulièrement les conséquences de cette déplorable affaire. Je tiens de M. de Cambacérès que, dans certains moments, il était parvenu à jeter dans l'âme du premier Consul une véritable terreur; il se trouvait en cela merveilleusement secondé par les secrets avertissements que donnait M. Fouché, qui s'est ainsi ouvert le chemin du ministère de la police.

Une fois la supposition admise sur l'un des princes de la maison de Bourbon, on chercha lequel de ces princes ce pouvait être. On savait à n'en pouvoir douter où résidait le duc d'Angoulême; le duc de Berry était attendu sur les côtes de Bretagne; le soupçon ne pouvait donc se porter ni sur l'un ni sur l'autre. On arriva naturellement au duc d'Enghien. Il faisait sa résidence habituelle à Ettenheim, dans les États de Bade, à une distance très rapprochée de la frontière française.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On annonçait depuis quelque temps une réunion d'émigrés plus considérable que de coutume dans les environs de cette résidence, et une fatale erreur de nom donnait à croire que Dumouriez, dont le caractère entreprenant était si bien établi, faisait partie de cette réunion. On avait reçu de Londres l'avis qu'il était au moment de quitter cette ville pour se rendre à Berlin. Or, il se trouvait qu'à l'époque, où on présumait qu'il pouvait y être arrivé, un sieur Desmoutier, émigré fort connu pour son attachement à la maison de Bourbon et employé par elle dans beaucoup de négociations, partait de Berlin pour se rendre dans une ville voisine d'Ettenheim. Les agents de la police française avaient confondu son nom avec celui de Dumouriez. On avait donc écrit que celui-ci arrivait ou était arrivé sur les bords du Rhin.

Dans des circonstances aussi graves, il était assez naturel de penser qu'un rassemblement ainsi formé et à la tête duquel se trouvait, à côté du prince, un homme comme Dumouriez, n'existait pas sans qu'on y fût au moins informé de ce qui se préparait à Paris, et sans qu'on se disposât à profiter des événements.

Fallait-il ajouter à cette probabilité la circonstance, difficile à croire, mais non tout à fait impossible à admettre, d'un voyage mystérieux que le prince aurait fait à Paris dans le but de s'entendre avec les conjurés, de les soutenir, de les encourager? C'est ce qu'il s'agissait de vérifier. On en chercha les moyens, et ils n'étaient pas faciles à trouver.

Le général Moncey, depuis maréchal de France, déjà commandant en chef de la gendarmerie, et comme tel fort employé dans les recherches, crut pouvoir lever cette difficulté. Il y avait dans sa gendarmerie un sous-officier employé autrefois dans la maison de Condé, et connaissant tous les gens du service de cette maison. Il se fit fort de savoir si le duc d'Enghien avait fait quelque absence secrète à l'époque indiquée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette proposition fut acceptée; le sous-officier partit et revint, apportant la nouvelle que le duc avait certainement fait un voyage très mystérieux, précisément dans les jours où s'étaient tenus à Paris les conciliabules de la conspiration. Le fait était vrai, mais le voyage du prince avait eu pour motif une visite chez Mlle de Rohan, à laquelle on a cru qu'il était secrètement uni.

Sur cet indice, Bonaparte fit sans hésiter les dispositions nécessaires pour se saisir de la personne du duc d'Enghien, de celle du prétendu Dumouriez, qui n'était autre que M. Desmoutier, et des autres personnes qu'on supposait rassemblées à Ettenheim ou dans les environs. Il est fort probable qu'il ne mettait d'importance réelle qu'à atteindre le duc, et que les autres arrestations ne furent ordonnées que pour motiver celle-ci, pour la justifier par l'étendue même qu'on paraissait donner à l'affaire.

Mais, pour exécuter cet enlèvement, il fallait violer un territoire étranger; on ne fut pas arrêté par cette difficulté. A en croire le duc de Rovigo, les complaisances en cette occasion du duc de Dalberg, alors ministre plénipotentiaire du grand-duc de Bade, auraient été le fondement de sa fortune auprès de Bonaparte, et lui auraient valu les biens qui lui ont été depuis alloués en Allemagne, comme dédommagement de ceux que sa famille avait perdus. Mais pourquoi ces biens ne lui auraient-ils pas été accordés fort naturellement, à la demande de son oncle, le prince Primat, que Bonaparte aimait beaucoup, qui était un de ses partisans les plus dévoués en Allemagne, qui était entré dans toutes ses vues, et s'était prêté à tous ses désirs?

Les assertions du duc de Rovigo à cet égard m'ont toujours paru dénuées de preuves et de vraisemblance. M. le duc de Dalberg a publié, en 1824, trois pièces de sa correspondance à cette époque avec la cour de Bade qui prouvent qu'il n'a engagé cette cour à aucune concession. On

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peut y remarquer une assez grande lenteur à la tenir au courant des événements, et le duc de Rovigo veut que cette lenteur ait été concertée avec le ministre des affaires étrangères de France, mais elle a fort bien pu tenir aussi à ce que le duc de Dalberg était lui-même médiocrement informé; cela n'a rien d'extraordinaire, attendu le peu d'importance qu'il avait alors à Paris.

Les détails de l'expédition sur Ettenheim sont trop connus pour avoir besoin d'être rapportés. Elle réussit pour tout ce qui tenait à l'enlèvement du duc d'Enghien et des personnes de sa suite, par le général Ordener. Elle fut sans résultat pour les personnes que le général de Caulaincourt avait mission d'arrêter à Offenbourg. Ces deux généraux avaient été envoyés de Paris, porteurs d'ordres spéciaux du ministre de la guerre. On crut alors fort généralement que M. de Caulaincourt, investi de la confiance particulière du premier Consul, avait été chargé de présider à toute l'expédition, qu'il en était en quelque sorte le chef. Personne n'ignore les efforts qu'il a faits en 1814 pour détruire cette opinion.

Il est impossible de n'être pas convaincu que M. de Caulaincourt ne se doutait, en aucune façon, de la terrible conséquence de l'enlèvement auquel sa mission lui donnait l'air de coopérer. J'ai la ferme conviction que, s'il l'avait prévue, il n'aurait jamais consenti même à cette apparente association. Lorsque, arrivant de Strasbourg, il apprit, en descendant à Malmaison, ce qui venait de se passer à Vincennes, son désespoir fut extrême; je l'ai su à cette époque de témoins oculaires. Il exprima son indignation avec une énergie telle que les assistants ne savaient quelle contenance tenir. Malheureusement, il fit bientôt après la faute d'accepter une grande place de cour auprès de celui qui venait de le compromettre, et cette faiblesse lui fit un tort considérable, elle lui donna les apparences d'une complicité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tel est le jugement que j'ai encore entendu porter, quelques années après, par un homme d'honneur fort dévoué à Bonaparte, dont il était la créature, mais qui n'en avait pas moins conservé, dans l'esprit et le caractère, la plus noble indépendance. C'était M. de La Valette, directeur général des postes, et par conséquent mieux instruit que qui que ce fût des choses les plus secrètes. « Après un « si grand malheur », me dit-il un jour, à la fin d'une conversation toute à la justification de M. de Caulaincourt, « il n'avait qu'un parti à prendre, il devait partir à l'in- « stant, il devait se rejeter dans les rangs de l'armée et « n'en plus sortir. »

On ne put s'empêcher de déplorer qu'un tel reproche ait pu atteindre la vie d'un homme qui, dans le reste de sa carrière politique, s'est créé tant de titres à l'estime et même à la reconnaissance publiques (1).

M. le duc d'Enghien fut enlevé et conduit à Paris. Le télégraphe ayant donné la nouvelle du succès de l'expédition, elle fut promptement connue, mais il faut dire à l'honneur du caractère français que, si elle causa une inquiétude universelle, cette inquiétude n'alla pas jus-

(1) Depuis le jour où j'écrivais ces pages, M. de Caulaincourt a fait publier, sous le titre d'*Examens des calomnies répandues sur M. de Caulaincourt, duc de Vicence*, une justification de sa conduite plus concluante que tout ce qui avait été connu jusqu'alors. Il résulte du rapprochement qu'il fait de toutes les pièces et de tous les ordres donnés que nulle commission directe et nominative ne lui a été donnée relativement au duc d'Enghien, et qu'il a pu même, à toute rigueur, ignorer ce qui se préparait contre lui. Sa conduite personnelle, dans l'opération qu'il fut chargé de diriger, fut d'une grande générosité envers les émigrés qui se trouvèrent enveloppés par les troupes qu'il commandait, et qui presque tous lui durent leur liberté. Cette conduite, si conforme à l'honorable caractère qu'il a manifesté en tant d'autres occasions, atteste d'une manière fort concluante qu'il ne peut avoir prêté volontairement son secours à l'attentat consommé sur le duc d'Enghien. Il est donc bien à plaindre, car comment empêcher que son nom n'ait été mêlé à cette catastrophe, et n'y soit demeuré attaché trop longtemps pour qu'il n'y ait désormais une sorte d'impossibilité à l'en séparer, autant que la justice le peut exiger? (Note écrite en 1824.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'à admettre l'horrible catastrophe qui devait suivre.

J'avais personnellement reçu un avertissement qui aurait dû m'y préparer. Le jour même où la nouvelle de l'enlèvement fut reçue, il y avait bal à l'hôtel de Luynes. M. de Talleyrand s'y trouvait. Une personne lui demanda assez bas : « Mais que ferez-vous du duc d'Enghien ? » Il répondit : « On le fusillera. » Une femme qui était à côté entendit la demande et la réponse, et me raconta l'une et l'autre le lendemain matin. Je crus qu'elle avait mal entendu, ou que c'était de la part de M. de Talleyrand une moquerie en réponse à une indiscrète demande. C'était cependant la conséquence d'une résolution déjà arrêtée et que tout le monde ignorait.

Le premier Consul avait agité, avec ses conseillers les plus intimes, la question du parti à prendre. Voici, d'après ce que m'ont raconté les personnes en situation de le mieux savoir, ce qui s'était passé : un conseil fut tenu le 9 mars. Il était à peu près certain qu'avant ce conseil, en quelque sorte solennel, un autre plus secret avait été tenu chez Joseph Bonaparte.

Dans celui-ci, où n'avaient été appelées que quelques personnes, toutes dans la plus grande intimité de famille, on avait discuté, par ordre du premier Consul, sur ce qu'il serait convenable de faire d'un prince de la maison de Bourbon, dans le cas où on l'aurait en sa puissance, et le résultat de la discussion avait été que, s'il était saisi sur territoire français, on pourrait le sacrifier, qu'on en aurait le droit, mais pas autrement.

Dans celui du 9, composé seulement des trois consuls, du grand juge, du ministre des affaires étrangères et de M. Fouché, bien que celui-ci n'eût pas encore repris le ministère de la police, les deux chefs d'opinion contraire furent M. de Talleyrand et M. de Cambacérès.

M. de Talleyrand fut d'avis d'user envers le prince de la dernière rigueur. M. Lebrun, troisième consul, se contenta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de dire que ce serait un événement qui ferait un terrible bruit dans le monde. M. de Cambacérès demanda avec instance qu'on se bornât à le garder comme otage pour la sûreté du premier Consul. Celui-ci se rangea à l'avis de M. de Talleyrand; ce fut alors celui qui prévalut.

La discussion avait été vive et, lorsque le conseil fut levé, M. de Cambacérès crut devoir tenter un dernier effort : il suivit Bonaparte dans son cabinet, et lui représenta, avec plus de force peut-être qu'on ne pouvait l'attendre de son caractère, les conséquences de l'acte qu'il allait commettre, et l'horreur universelle qu'il inspirerait. Il dit que le droit des gens violé, le sang des rois versé, l'Europe entière pouvait se soulever contre la France, que le premier Consul, jusqu'alors étranger à tous les crimes de la Révolution, allait les imiter.

Tout ce qu'il dit fut inutile, et Bonaparte se prononça dans son cabinet avec plus de violence encore que dans le conseil. Il répondit que la mort du duc ne serait aux yeux du monde qu'une juste représaille de ce qu'on tentait contre lui-même; qu'il fallait bien apprendre à la maison de Bourbon que les coups qu'elle dirigeait sur les autres pouvaient retomber sur elle-même, et que c'était le seul moyen de la forcer à renoncer à ses abominables entreprises; qu'enfin, lorsqu'on était aussi avancé, il n'était plus possible de reculer. Cet argument avait été fourni par M. de Talleyrand.

Bonaparte, dans cet entretien particulier, laissa voir à M. de Cambacérès qu'il voulait aussi inspirer à ceux qui s'attachaient à sa fortune la confiance que tout rapprochement entre lui et la maison de Bourbon était désormais impossible. En effet, rien ne pouvait être plus précieux que cette assurance aux yeux des principaux partisans de la Révolution, et on sait les ménagements qu'il croyait encore devoir à quelques-uns d'entre eux.

On a prétendu que, dans la colère où le jeta l'opposition

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du second consul, Bonaparte avait été jusqu'à lui dire : « Il « vous sied bien d'être si scrupuleux, de vous montrer si « avare du sang de vos rois, vous qui avez voté la mort de « Louis XVI ! — Il n'en est rien », aurait répondu celui-ci.

M. de Cambacérès, en racontant avec beaucoup de détails cette terrible scène, n'est jamais convenu de cette dernière particularité. Cependant on est très fondé à croire que ce fut à son occasion qu'il composa un mémoire explicatif de son vote dans le procès du Roi, mémoire qu'il remit au premier Consul, et qu'il a souvent fait lire depuis aux personnes dont l'estime lui était de quelque prix. Je suis du nombre de celles qui ont reçu de lui cette marque de confiance; il m'en est resté l'impression que M. de Cambacérès avait eu, en effet, l'intention de sauver le Roi, et que ses votes compliqués avaient été combinés pour rallier les hommes timides, dont on ne pouvait espérer une résistance ouverte. A l'époque de la Restauration, ce mémoire a été mis sous les yeux du Roi et, plus tard, son auteur a dû aux explications qu'il contenait de se voir assez promptement à l'abri des mesures adoptées contre les régicides.

Le duc d'Enghien approchait de Paris pour être conduit à Vincennes.

Ce qui va suivre sera d'abord littéralement tiré du récit du duc de Rovigo, deux ans avant la Restauration.

On doit se rappeler que le général Savary avait été envoyé à la côte de Normandie pour surveiller le débarquement annoncé. Ce débarquement n'avait pas eu lieu. Un avis de ce qui se passait à Paris était arrivé à temps sur la côte, et le bâtiment, qui portait les personnes parmi lesquelles on supposait que devait se trouver le duc de Berry, s'était éloigné.

Le général avait cependant poussé aussi loin que possible les manœuvres employées non seulement pour arrêter le prince, s'il venait à débarquer, mais même pour l'attirer au débarquement. Il avait été de sa personne à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

falaise de Biville et avait fait tous les signaux convenus dont il avait le secret. Les signaux avaient été vus; on y avait répondu; mais, par bonheur, le vent fut si contraire et si violent pendant deux jours qu'il rendit le débarquement impossible, et ce délai fut suffisant pour que des avis parvinssent au commandant de brick, et le décidassent à regagner la haute mer.

La mission du général Savary (c'est ainsi que s'appelait alors le duc de Rovigo) se trouvait dès lors sans objet; il était de retour depuis vingt-quatre heures et arrivait à Malmaison, soit pour rendre compte de cette mission, soit pour reprendre son service d'aide de camp, le matin même du jour qui précéda la nuit où le jugement fut prononcé et l'arrêt exécuté.

Le premier Consul était enfermé avec M. de Talleyrand, et Savary dut attendre pour lui parler la fin de cette conférence. Admis aussitôt qu'elle fut terminée, il reçut l'ordre d'aller se mettre à la tête d'un détachement de la gendarmerie d'élite, qui était déjà rendue à Vincennes, et de prendre le commandement de toute la garnison de cette place. Il eut encore la mission de remettre en passant une lettre au général Murat, qui devait lui donner des instructions plus particulières sur ce qu'il aurait à faire à Vincennes. Ainsi, à en croire le duc de Rovigo, il n'aurait reçu du premier Consul aucun ordre direct relativement au jugement ni à l'exécution du duc d'Enghien.

Arrivé chez le général Murat, que M. de Talleyrand quittait au même moment, il fut informé par ce général qu'une commission militaire était convoquée pour juger dans la nuit même, à Vincennes, le duc d'Enghien, et que c'était à lui, Savary, qu'était confié le soin de veiller à la garde du prisonnier, et de faire exécuter, sans le moindre retard, le jugement de la commission, quel qu'il fût.

Sur cet ordre plusieurs fois répété, il se rendit à Vincennes. Peu après, la commission s'y assembla. Elle était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

composée de malheureux officiers qui tous, excepté le président et le capitaine rapporteur, n'apprirent qu'en entrant dans le château les fonctions qui leur étaient réservées. Le président lui-même a toujours assuré, mais le fait est difficile à croire, qu'il ignorait jusqu'au nom du prisonnier qu'il allait avoir à juger. Toujours est-il qu'on avait mis un grand soin à ce que les militaires désignés reçussent leurs ordres assez tard pour n'avoir ni le temps de se concerter, ni celui de chercher et de recevoir des conseils. Ces militaires étaient tous colonels. On verra plus tard quelle conduite ils tinrent dans le jugement.

La sentence, ayant prononcé la peine de mort, fut immédiatement exécutée; tout était consommé avant sept heures du matin. Les fonctions de Savary, comme commandant de la gendarmerie de Vincennes, se trouvant apparemment terminées par cette exécution, il repartit aussitôt pour Paris, et c'est ici que se place un fait qui, s'il est vrai, peut avoir une assez grande importance.

Savary me l'a plusieurs fois raconté, en 1812, et toujours de la même manière; son récit m'a de plus été confirmé sur tous les points par M. Réal. Il était donc en route pour venir rendre compte de sa mission, lorsqu'il rencontra, à la barrière de Paris, M. Réal vêtu en conseiller d'État, *avec bas blancs et boucles aux souliers;* ce sont les propres paroles du duc de Rovigo, il faisait route du côté de Vincennes et avait l'air très pressé : « *Et où allez-vous donc?* » lui cria Savary en faisant arrêter sa voiture. « Je vais à Vincennes, répondit M. Réal en s'approchant de la sienne, et j'y vais par ordre du premier Consul pour interroger le duc d'Enghien. — Que dites-vous? Le premier Consul ne sait-il pas que le duc d'Enghien a dû être jugé cette nuit? Il vient d'être condamné et exécuté. » Et M. Réal de s'écrier : « Mais comment cela est-il possible? J'avais tant de questions à faire au prince; son interrogatoire pouvait découvrir tant de choses! Encore une affaire manquée et dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laquelle on ne saura rien. Le premier Consul sera furieux! »

M. Réal, après cette rencontre, n'eut plus qu'à retourner chez lui, et Savary, continuant sa route, alla rendre compte à Murat de la fidèle exécution des ordres qu'il avait donnés, puis se transporta à Malmaison pour y porter la même nouvelle. Voilà sa relation dans la plus grande exactitude, telle qu'il me l'a répétée plusieurs fois en 1811, 1812 et 1813.

Je reviens maintenant aux circonstances plus particulières du jugement et de l'exécution. Dans cette partie de ma narration, je n'ai pour guide que les récits que firent, en secrète confidence, les membres de la commission, les habitants du château de Vincennes, les militaires qui composaient la garnison. Depuis la Restauration, ces récits ont été, en général, confirmés par les découvertes qui eurent lieu. Ainsi je crois qu'on y peut ajouter confiance.

Aussitôt que la commission fut assemblée, on lui donna connaissance des pièces qui servaient de base à l'accusation; elles consistaient en plusieurs rapports de M. Réal, une lettre du préfet de Strasbourg, un rapport de l'officier de gendarmerie qui, comme je l'ai dit plus haut, avait été envoyé à Ettenheim; une liasse de papiers et de lettres, appartenant au prince, saisis au moment de son enlèvement, enfin des proclamations destinées, disait-on, à soulever les garnisons de l'Alsace; pendant que les membres de la commission en prenaient connaissance, l'instruction marchait déjà, tous les actes s'en poursuivaient avec la précipitation la plus odieuse, de manière à ne pas donner à la victime le moindre temps de se reconnaître, et de préparer sa défense.

Ainsi le capitaine rapporteur alla lui faire subir un premier interrogatoire dans son lit. Cet interrogatoire, à peine achevé, fut aussitôt apporté à la commission. Il se terminait par une demande formelle d'être conduit devant le premier Consul et de suspendre l'instruction. Il fut question d'écrire au premier Consul; mais le duc

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Rovigo était présent et il s'éleva avec force contre cette idée. Il dit qu'une telle démarche irait contre le but qu'on se proposait; qu'elle déplairait souverainement à Bonaparte, et provoquerait sa rigueur bien plutôt que son indulgence; qu'il fallait avant tout remplir son devoir. Tel est, du moins, le récit du colonel Bazancourt.

Après une assez longue délibération, la commission eut le malheur de céder à cette espèce d'injonction; elle se persuada que la connaissance qu'elle allait prendre de l'affaire donnerait plus de force à son intercession, et qu'il se pourrait qu'elle y puisât de nouveaux motifs pour la faire valoir. Elle poursuivit donc sa tâche, et le duc d'Enghien, amené devant elle, subit un nouvel interrogatoire qui eut lieu, au moins pour la plus grande partie, en présence du duc de Rovigo, assis derrière le fauteuil du président.

Les colonels Barrois et Bazancourt, membres de la commission, ont encore affirmé qu'ils n'avaient rien négligé pour faire sentir au prince la nécessité de nier les faits qui lui étaient imputés, surtout de ne pas avouer sa volonté persévérante de continuer à porter les armes contre la France et de servir sous les drapeaux de l'Angleterre. Leurs insinuations furent inutiles; le prince s'obstina avec une courageuse loyauté à convenir de cette intention, repoussant toutefois avec indignation tout ce qui pourrait faire supposer, de sa part, la moindre participation à une tentative d'assassinat. Il joignit persévéramment, à la franchise de cet aveu, la demande d'être conduit devant le premier Consul, et s'exprima à ce sujet de la manière la plus noble et la plus touchante.

On a lieu de croire que, dès son entrée sur le territoire français, il avait exprimé le même désir. Son interrogatoire terminé, il fut reconduit en prison; la séance devint secrète, suivant l'usage, et les juges furent interpellés par le président pour savoir si les faits leur paraissaient constants. On peut les voir tels qu'ils sont relatés dans le *Mo-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

niteur du 22 mars, mais qui peut garantir, après une instruction si ténébreuse, que la vérité ait été respectée même dans cette solennelle publication?

Les juges ayant déclaré les faits constants, il leur fut ensuite demandé par le président quelle peine, aux termes du Code, se trouvait applicable. Sur ce point, la délibération fut longue; les colonels Barrois et Bazancourt voulaient appliquer un article du Code qui n'allait qu'à l'emprisonnement. Les autres juges en avaient aussi le désir, et certes la condamnation eût encore été complètement injuste; cependant la conclusion fut que, pour les faits qui venaient d'être reconnus constants, la peine capitale était formellement énoncée.

On a lieu de croire qu'ils furent entraînés par le souvenir de la déclaration du prince relativement à sa persévérante résolution de continuer à servir contre le gouvernement qui existait en France. Il s'était sur ce point prononcé de la manière la plus énergique, ajoutant même « qu'il « avait demandé récemment un commandement dans les « troupes anglaises, et que tant que durerait le gouverne- « ment usurpateur, on devait s'attendre à le trouver sous « les drapeaux des puissances qui lui feraient la guerre. « C'était un devoir que lui imposaient son rang et le sang « qui coulait dans ses veines. »

Une pareille déclaration devait faire une mauvaise impression sur des militaires; mais, du moins, elle détruit cette fable, si répandue par quelques agents subalternes de Bonaparte, que le prince lui avait écrit pour lui demander le commandement d'une division dans l'armée française.

Très certainement aussi, il n'y avait rien dans ce noble et courageux aveu qui pût légitimement entraîner une condamnation. Il n'exprimait qu'une intention, et une intention a-t-elle jamais pu être réputée pour un fait? Le prince avait-il été arrêté les armes à la main? L'avait-il été sur le territoire français? La sincérité de son langage pouvait-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle laisser l'ombre d'un doute sur sa protestation contre tout soupçon d'avoir participé à une tentative d'assassinat?

On doit remarquer, dans la rédaction de la sentence, une omission importante qu'il est facile de vérifier au *Moniteur* du 22 mars 1804 que j'ai déjà cité. Celle de la clause ordinaire : *Le rapporteur fera exécuter la sentence dans les vingt-quatre heures.*

Les membres de la commission qui a jugé le duc d'Enghien, notamment les colonels Barrois et Bazancourt, ont toujours affirmé qu'ils s'étaient obstinément refusés à insérer cet ordre d'exécution dans la sentence. Il fut donc remplacé par cette autre injonction tout à fait insolite : *Le capitaine rapporteur lira, sur-le-champ, la sentence au condamné, en présence de la garde sous les armes.* Pour ne rien omettre, il faut ajouter que le duc de Rovigo soutient que le libellé de la sentence, tel qu'il a été imprimé dans le *Moniteur,* n'est pas le véritable, qu'il a été fait après coup, et que la première minute de la sentence, minute signée par tous les membres de la commission, portait que *l'exécution aurait lieu immédiatement.*

Cette pièce, en effet, s'est retrouvée. Il paraît qu'elle a été conservée par le général Hulin lui-même; mais alors comment peut-on expliquer que la mention de cet ordre d'exécution immédiat ne se retrouve pas, dans la partie officielle, insérée au *Moniteur?* Ne serait-ce pas qu'on ne pouvait se dissimuler qu'une telle prescription n'était pas suffisamment d'accord avec le texte de la loi, qui veut qu'aucun jugement de commission militaire ne soit exécuté que sur le vu et l'ordre du commandant militaire de la division?

L'injonction, habituellement faite au rapporteur des commissions militaires, devrait alors s'entendre dans le sens qu'ils sont tenus de se retirer par-devant le commandant militaire, à l'effet d'en obtenir les ordres nécessaires.

D'autre part aussi, cette formule : *Le capitaine rapporteur lira, sur-le-champ, la sentence au condamné, en présence de la*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garde sous les armes, n'a-t-elle pas été imaginée, suggérée comme pouvant équivaloir à l'ordre d'exécuter immédiatement, comme devant y suppléer?

Les membres de la commission ont toujours soutenu que le libellé qui contient l'ordre de l'exécution immédiate n'était pas, bien que leur signature s'y trouvât apposée, celui qu'ils auraient définitivement adopté; qu'il aurait dû être détruit, qu'il a été conservé par mégarde, et que le seul authentique, le seul qui ait été laissé au dossier, est celui dont la copie se trouve au *Moniteur*. Il faut encore dire pour compléter l'histoire de cette série d'iniquités, que ce dossier, qui devait se trouver dans les archives de la guerre, en a été soustrait et a complètement disparu; si les juges doivent être crus, ils avaient donc la certitude que la lecture de la sentence, telle qu'ils venaient de la prononcer, ne pouvait entraîner l'exécution, à laquelle il ne serait permis de procéder que quand une copie en forme aurait été remise au général commandant la division, dont les ordres seuls pouvaient mettre les troupes en action; et, en ne se hâtant pas de délivrer cette copie, ils croyaient avoir le temps nécessaire pour accomplir les démarches qui leur étaient commandées par leur honneur et leur conscience.

Ils décidèrent unanimement, aussitôt le jugement prononcé, d'écrire au premier Consul, et de lui faire connaître la demande que le prince avait formée d'être conduit en sa présence; ils devaient le supplier d'accéder à cette demande, et terminer en implorant sa clémence.

Le général Hulin se mit, sans nul retard, en devoir de composer la lettre; mais, pendant qu'il y travaillait, le duc de Rovigo, étant entré dans la salle du conseil et ayant demandé ce qu'on écrivait, se jeta sur la plume du général et, la lui arrachant des mains, prononça ces paroles adressées à tous les membres de la commission : « Messieurs, votre affaire est finie, le reste me regarde. » Puis, quittant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la salle avec précipitation, et tirant vivement la porte sur lui, il laissa les malheureux juges dans une véritable stupeur.

Ceux-ci ne recommençaient cependant pas à délibérer sur ce qu'ils devaient faire ou tenter, et le général Hulin sortait pour faire avancer sa voiture, dans l'intention de partir sur-le-champ pour Malmaison, lorsqu'il rencontra le général Savary passant avec le duc d'Enghien et lui faisant descendre l'escalier.

Son premier mouvement fut de croire que le prince n'était ainsi conduit que pour entendre la lecture de sa sentence. Toutefois, il retourna auprès de ses collègues; il les avait à peine rejoints, et leur racontait ses conjectures à cet égard, lorsqu'un bruit de mousqueterie se fit entendre : les jours de l'auguste victime étaient tranchés; presque aussitôt Savary reparaissait dans la salle, mais cette fois pâle, troublé, disant que tout était fini, et ajoutant ces mots : « Il faut convenir qu'il est mort en brave, mais pourquoi aussi était-il contre nous? »

En résumé, on voit que l'exécution a été faite, d'abord, sans que l'ordre en ait été formellement donné par la commission, si on s'en rapporte du moins à la copie officielle du jugement où il n'est fait aucune mention de cet ordre, et ensuite, sans que le président eût délivré la copie du jugement qui, aux termes de la loi, devait être remise au capitaine rapporteur et qui, sans aucun doute, devait être laissée par celui-ci entre les mains du commandant militaire en chef.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est à ce commandant que la loi a confié le soin de fixer le lieu, l'heure de l'exécution, le nombre d'hommes qui doivent y être employés; est-il possible qu'un pareil devoir pût lui être imposé sans qu'il ait entre ses mains une pièce authentique, de nature à constater qu'il n'a obéi qu'à une réquisition légale, qu'il n'a prêté l'assistance de la troupe, placée sous ses ordres, qu'à l'exécution d'un jugement régulier?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Eh bien, il n'est pas douteux que la copie du jugement n'a été signée par le général Hulin qu'à dix heures du matin, c'est-à-dire quatre heures après l'exécution. J'ai la certitude de cette particularité, autant qu'on le puisse avoir de ce qu'on n'a pas vu de ses propres yeux.

Il y a cela de remarquable et de bien étrange dans cette malheureuse affaire que les hommes, qui paraissent avoir voulu sauver le prince, sont précisément les juges qui l'ont condamné; ils avaient commis dès le premier pas une faute irrémédiable, celle de ne pas se déclarer incompétents pour juger un prévenu qui, en mettant de côté le privilège attaché à son auguste sang, ne pouvait être justiciable d'aucun tribunal de France, puisqu'il n'avait pas été arrêté sur le territoire français.

Du moment où ils ne s'étaient pas senti le courage de braver la perte de leur grade et trois mois de prison, il est évident qu'une si déplorable faiblesse devait les conduire où elles les a menés. Leurs précautions pour se donner le temps d'intervenir ont toutes été, suivant eux, complètement déjouées, d'abord par le zèle du capitaine rapporteur, évidemment d'accord avec Savary, et qui n'a pas craint de prendre sur lui de requérir l'exécution, puis par la précipitation que Savary a mise dans son obéissance à cette réquisition.

Nul doute qu'il n'eût reçu l'injonction formelle de précipiter le dénouement. Il n'a certainement rien fait de son chef, mais il a exécuté l'ordre qu'il avait reçu avec la plus terrible, la plus coupable fidélité, car il a, comme on vient de le voir, foulé aux pieds non seulement les usages, mais même les formalités, les règles les plus impératives.

Ajoutez qu'il ne fallait pas trois heures pour avoir de Malmaison une réponse à la demande si instante, faite par une si noble victime, de voir au moins, avant de mourir, celui qui disposait de sa vie.

Savary n'a pas cru devoir accorder ce délai de trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

heures au dernier rejeton de la famille du grand Condé, et c'est un homme de guerre qui a fait verser si froidement un sang si français, consacré par tant de gloire! Il avait fait préparer la fosse plusieurs heures avant la condamnation. Il a conduit le prince lui-même, il est descendu jusqu'à présider aux détails de l'exécution; il était appuyé sur le parapet du fossé, pendant qu'elle avait lieu. Il a veillé à la manière dont on en a effacé les traces; il en a recueilli en quelque sorte les dépouilles, car, en arrivant à Malmaison, il tenait à la main, avec la montre du prince, si je ne me trompe, une lettre confiée par lui à l'officier préposé à sa garde, et instamment recommandée aux soins de cet officier pour la faire parvenir à Mlle de Rohan (1). Cette lettre, dernier gage de ses sentiments, était accompagnée d'une mèche de ses cheveux.

Tous ces détails sur l'arrivée du duc de Rovigo à Malmaison m'ont été donnés plusieurs fois et toujours de la même manière par Mme de Rémusat, qui se trouvait alors auprès de Mme Bonaparte. Ils sont donc d'une vérité incontestable.

Telle est la part du duc de Rovigo dans cette sanglante tragédie. Elle ne lui a jamais coûté ni remords ni soucis. Tout le monde a lu la brochure qu'il a publiée en 1824 ou 1825. Il renouvelle les aveux déjà faits dans une occasion mémorable. Se trouvant à Saint-Pétersbourg, après la paix de Tilsit, et ayant mission d'y annoncer la venue de M. de Caulaincourt, ambassadeur de Napoléon, voici comment il repoussait les reproches qu'on adressait dans cette capitale au futur ambassadeur au sujet de la mort du duc d'Enghien. « On se trompe, disait-il, c'est bien

(1) Trois jours après, la lettre avec ce qui y était joint est revenue entre les mains de M. Réal par l'intermédiaire du président de la commission, le général Hulin. Comment avait-elle repris cette route? Je l'ignore; je ne sais pas davantage si elle est jamais parvenue à sa destination.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Caulaincourt qui l'a fait enlever; mais c'est Murat qui l'a « fait juger, et c'est moi qui l'ai fait exécuter. »

Cette injonction, à laquelle il a si ponctuellement obéi, lui venait-elle de Murat, ou l'avait-il reçue directement du premier Consul? Murat avait-il pris sur lui de donner un tel ordre, ou n'avait-il fait qu'exécuter les instructions qui lui étaient venues de Malmaison et qui lui avaient été rapportées pour la dernière fois par Savary lui-même?

Si on ne m'a pas trompé, la lettre dont celui-ci était porteur existe encore dans les mains des amis de Murat, et elle contient les prescriptions les plus formelles, non seulement de faire juger, mais de ne souffrir aucun délai à l'exécution, et de commander à l'avance tous les préparatifs nécessaires. Du moment où cette lettre existe, et j'ai de fortes raisons pour n'en pas douter, elle sera nécessairement mise au jour un peu plus tôt ou plus tard (1).

Comment croire que Savary n'ait rien su de son contenu, au moment où elle lui fut remise, qu'il n'ait pas reçu au moins un ordre formel du premier Consul? Aurait-il mis tant de zèle sur la simple injonction de Murat? Serait-il, après sa rencontre avec M. Réal, retourné avec tant de confiance à Malmaison, s'il avait pu croire que le premier Consul fût mécontent de la nouvelle qu'il apportait?

Cette mission de M. Réal, que faut-il en penser et quelle conséquence en doit-on tirer? Qu'elle ait existé, il m'est impossible d'en douter. A l'époque où le duc de Rovigo et M. Réal me l'ont racontée, ils n'avaient aucun motif pour me vouloir tromper. Ni l'un ni l'autre n'étaient alors embarrassés du rôle qu'ils avaient joué, et ne cherchaient par conséquent à rien déguiser. C'était un fait historique qu'ils contaient avec naïveté, et dont ils tiraient des conséquences différentes.

M. Réal, toujours prêt à voir en toutes choses des com-

(1) Elle doit être entre les mains de M. de Mosbourg, ministre des finances de Murat à Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plots, inclinait sérieusement à penser que de grands efforts avaient été faits pour l'empêcher de faire l'interrogatoire dont il aurait pu, disait-il, tirer des renseignements assez fâcheux pour beaucoup de personnes peut-être, même pour des personnes puissantes, et comme, en qualité d'ancien ami, de créature de Fouché, sa haine était grande pour M. de Talleyrand, il n'était pas éloigné de croire à quelque trahison de sa part, à des intelligences établies entre lui et les conspirateurs du dehors, dont les traces auraient pu être découvertes, si on avait entendu le prince. Selon M. Réal, il était donc fort naturel que, pour parer à ce danger, M. de Talleyrand eût contribué, par ses conseils et par quelque manœuvre secrète, à hâter le dénouement.

Le duc de Rovigo prétendait que M. de Talleyrand, ayant provoqué plus que personne l'enlèvement et le jugement du prince, avait dû vouloir, par-dessus tout, sa condamnation et son exécution; qu'il avait craint jusqu'au dernier moment quelque faiblesse du premier Consul, et avait redouté l'influence de certains conseils opposés aux siens et soutenus par les supplications de Joséphine; que dès lors, persévérant dans son but de rendre Bonaparte irréconciliable avec la maison de Bourbon, non seulement il lui avait persuadé de ne souffrir aucun retard dans le jugement et l'exécution, mais en avait même arraché les ordres envoyés à Murat, et était venu de sa personne chez ce dernier pour lui faire la leçon et pour vaincre les hésitations qu'on pouvait toujours craindre de son faible caractère.

J'ai eu, en effet, les notions les plus certaines sur un refus articulé par Murat d'obéir au premier ordre qui lui fut transmis, et au sujet duquel il lui échappa de dire, devant ses intimes, ces paroles : « Voudrait-on salir mon habit? Je ne le souffrirai pas. »

Il avait donc été impossible d'obtenir de lui, sur ce premier ordre, la formation et la convocation de la commission militaire, et Bonaparte fut obligé, quelques heures plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tard, de lui envoyer de Malmaison la désignation nominale des officiers qui devaient la composer. Cette désignation faisait peut-être partie de la dépêche qu'apporta Savary; peut-être aussi, la visite de M. de Talleyrand avait-elle eu pour objet spécial d'obtenir sa signature qu'il finit par donner (1). Ces divers incidents expliquent les deux rencontres du duc de Rovigo avec M. de Talleyrand, à Malmaison et chez Murat, dans le jour qui a précédé la fatale nuit.

Quand le duc de Rovigo, dans ses conversations avec moi, s'expliquait ainsi sur la conduite de M. de Talleyrand, il ne pensait nullement à en faire un sujet de reproche; les rapports qui existaient entre eux étaient alors des meilleurs, et M. de Talleyrand n'avait pas à cette époque de défenseur plus actif, plus zélé, contre les préventions et les méfiances de l'Empereur. A quoi donc est-il juste d'arrêter définitivement sa pensée? Il n'est pas possible de supposer que le premier Consul ait été étranger aux ordres que Savary a si précipitamment exécutés. Il avait certainement voulu et ordonné lui-même tout ce qui s'est accompli; il l'avait non seulement voulu, mais il avait résisté aux prières qui lui furent faites, à plusieurs reprises, d'écouter la voix de la pitié.

Il avait pris, pour être plus sûr de n'y pas céder, le parti de se tenir enfermé dans son cabinet, pendant la plus grande partie du jour qui précéda celui de l'exécution, et il en avait interdit l'entrée à tout le monde.

Sa femme y pénétra cependant, et je tiens de M. de Rémusat, qui remplissait ce jour-là les fonctions de chambellan et par qui elle se fit presque de force ouvrir la porte, qu'il y eut entre elle et son mari la scène la plus vive; il ne fit d'autre réponse à toutes ses supplications que

(1) Murat n'a point, comme on a voulu le croire assez généralement, assisté à l'exécution. J'ai encore la certitude qu'il n'est pas venu à Vincennes et n'a pas quitté sa maison de Paris. Il était même en ce moment légèrement incommodé et se tenait enfermé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

celle-ci : « Allez-vous-en, vous êtes une enfant; vous n'en-« tendez rien aux devoirs de la politique. » Bien plus, se réveillant à cinq heures du matin, il dit à Mme Bonaparte qui était à ses côtés : « A l'heure qu'il est, le duc d'Enghien a cessé de vivre. » Elle poussa les hauts cris, versa beaucoup de larmes, et eut encore pour toute réponse : « Allons, « tâche de dormir, tu n'es qu'une enfant. » C'est elle qui, à huit heures du matin, a raconté ces détails à Mme de Rémusat.

Comment comprendre après cela que la mission de M. Réal ait été sincèrement donnée? Il était porteur d'une instruction en quatre pages dictée par le premier Consul lui-même.

Ce fait est venu d'abord jusqu'à moi, quoique indirectement, par une confidence de M. Maret lui-même et, depuis sa mort, j'ai eu communication d'une lettre que, dans la soirée qui précéda le jugement, il avait écrite à Murat. Dans cette lettre, qui a été conservée par les amis de Murat, M. Maret l'informe positivement de l'envoi qu'il vient de faire, par ordre du premier Consul, du conseiller d'État Réal, des instructions qui lui sont nécessaires pour l'interrogatoire du duc d'Enghien dont il est chargé. Et cet interrogatoire, on n'a pas donné à celui qui devait le faire subir le temps d'y procéder, on n'a pas eu la patience de l'attendre, tant on était pressé d'en finir, et Napoléon, en précipitant les ordres les uns sur les autres, a pour certains d'entre eux rendu impossible leur complète exécution.

Est-il si difficile de croire aux hésitations, aux irrésolutions, qui ont dû se succéder et se combattre dans l'esprit de celui qui a fini par s'arrêter à une si odieuse détermination? Il y a des actions devant lesquelles la politique la plus endurcie ne peut se défendre d'un certain trouble. Celui qu'avait éprouvé Bonaparte fut, au reste, promptement surmonté. Loin d'avoir dit un mot, ni dans le premier moment, ni dans les jours suivants, qui puisse faire sup-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

poser qu'il ait été servi dans l'exécution de ses ordres au delà de ses désirs, il combla de faveurs ses principaux conseillers, ses premiers instruments. Il est juste cependant d'observer que les moins bien traités furent les membres de la commission militaire. Tous ou presque tous sont restés dans les grades qu'ils occupaient ou n'ont obtenu de l'avancement que quelques années plus tard. On n'avait donc pas été satisfait de leur conduite.

Ce crime une fois consommé, Bonaparte ne devait plus être occupé que du parti qu'il en pouvait tirer. Pour atténuer son caractère odieux, il fallait le présenter comme un coup d'État indispensable. Son obstination à ne jamais se démentir à cet égard est d'autant plus remarquable qu'elle s'est soutenue jusqu'à la fin de sa vie. Son testament en fait foi :

« J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que « cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt du peuple « français, lorsque le comte d'Artois entretenait de son « aveu soixante assassins à Paris; dans une semblable « circonstance, j'agirais de même. »

Et cependant Napoléon n'a rien négligé, dans ses dernières années, pour faire peser sur M. de Talleyrand la responsabilité de l'influence qu'il avait exercée sur lui par ses conseils. Il l'en accusait à l'île d'Elbe, en présence de je ne sais quel Anglais qui l'a consigné dans une relation de son voyage dans cette île.

A Sainte-Hélène, il le racontait à O'Meara, pour que O'Meara l'écrivît. Il le dictait à peu près à M. de Las Cases. Il paraît qu'il l'a dicté sans réserve à M. de Montholon; et déjà, lors de sa rupture avec M. de Talleyrand, lorsqu'il lui retira, en 1809, la place de grand chambellan, il est certain que, dans la scène violente qui éclata entre eux à cette occasion, en présence de plusieurs personnes, le conseil de l'enlèvement et de la mort du duc d'Enghien fut une des perfidies qu'il lui reprocha avec la plus effrayante énergie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Entre deux hommes dont l'association a été longtemps si intime, dont la rupture a été si éclatante, dont l'un a fini par porter à l'autre des coups décisifs, il est difficile d'apprécier justement la valeur des récriminations.

Malheureusement pour M. de Talleyrand, sa lettre au ministre de Bade est une apologie anticipée du crime, et si on a pu justement soutenir que les malheureux officiers, envoyés pour juger le duc d'Enghien, devaient se déclarer incompétents, comment serait-il possible d'admettre que M. de Talleyrand, qu'un homme de ce nom et dans sa position ne pouvait pas se refuser à écrire une pareille lettre?

Quant à Bonaparte, en dépit de lui-même, je crois à ses remords. Ils l'ont poursuivi jusqu'au tombeau, et c'est un souvenir déchirant qui lui a encore dicté, dans son testament, cette phrase tant citée et où je ne puis voir qu'une obstination à persévérer dans un rôle que son orgueil lui conseillait de soutenir jusqu'au bout.

M. de Montholon m'a raconté que cette phrase n'était pas d'abord dans le testament, et que Napoléon ne l'y avait introduite que deux ou trois jours avant sa mort. Alors il le redemanda à celui qui en était dépositaire, le rouvrit, fit cette addition, et le referma soigneusement lui-même, sans avoir laissé pénétrer à qui que ce fût ce qu'il y avait écrit.

La volonté de profiter d'une occasion si solennelle pour faire peser sur le comte d'Artois l'accusation que renferme cette phrase, la pensée que cette accusation serait la meilleure excuse de sa propre action aurait été, dès lors, le motif déterminant de cette dernière perfidie.

Ce que je puis attester, c'est qu'ayant fait un voyage à Londres en 1825 et ayant eu occasion de voir la minute du testament, l'assertion de M. de Montholon s'est trouvée parfaitement exacte. L'article concernant le duc d'Enghien a été évidemment intercalé après coup, entre deux autres articles, et il a même été très difficile de le faire tenir dans cette place.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Rien ne peut égaler la stupeur qui régna à Malmaison les jours qui suivirent la catastrophe. Bonaparte ne savait que faire pour la dissiper, et je tiens de Mme de Rémusat qu'on ne saurait se faire une idée des petits soins auxquels il descendit, dans ces premiers moments, pour inspirer moins de répulsion.

Il avait beau faire, le coup était porté et allait plus loin et plus avant qu'il ne s'y était attendu (1).

Comme sur des événements de cette nature et sur la

(1) Un fait fort remarquable m'a été conté, peu après le moment où il s'est passé, et il caractérise d'une manière toute particulière l'effet que produisait toujours, sur l'esprit de l'Empereur, la mémoire du duc d'Enghien, quand elle lui était inopinément rappelée.

C'était pendant les Cent-jours. Le duc d'Angoulême venait d'être retenu prisonnier par M. de Grouchy, malgré une capitulation formelle. Le général Belliard entrait chez l'Empereur au moment où cette nouvelle venait de lui parvenir. L'Empereur s'empressa d'autant plus de la communiquer au général qu'il n'ignorait pas qu'en diverses occasions celui-ci avait exprimé de l'estime et même de l'attachement pour le duc avec lequel il avait, avant le 20 mars, d'assez fréquentes relations.

« Eh bien, lui dit Bonaparte, voilà votre prince arrêté; Grouchy « l'envoie à Paris. — Mais il y avait une capitulation, s'écria Belliard, « pourquoi la violer? Pourquoi surtout envoyer le prince à Paris? Si « cela se fait, c'est un grand malheur, et je supplie Votre Majesté de « l'empêcher. Il doit en être temps encore. Le duc a annoncé l'inten- « tion de passer en Espagne, il n'y a aucune raison pour s'y opposer. « — Eh! pourquoi donc, monsieur, ne voulez-vous pas que je profite « de mes avantages? reprend l'Empereur. Où voyez-vous un si grand « malheur à ce que j'aie un otage comme celui-là entre mes mains? « — D'abord une capitulation violée, répliqua Belliard, et c'est un « fort malheureux début pour le rétablissement de votre gouverne- « ment; ensuite qui sait ce qui peut arriver? Le péril que le prince « peut courir en traversant la France, au milieu d'une si grande exal- « tation de sentiments, les uns pouvant tout risquer pour le délivrer, « les autres résolus à ne rien épargner pour ne pas le laisser échapper. « Et s'il venait à périr dans le conflit, ne craignez-vous pas l'effet que « produirait cette mort, et qu'elle ne vînt à rappeler celle du duc « d'Enghien? »

A cette dernière parole la figure de l'Empereur se décompose et prend une expression terrible. Plusieurs fois de suite, il traverse son cabinet à grands pas, s'arrête enfin devant le général, en laissant échapper sourdement ces paroles : « Oui, vous pouvez avoir raison, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il aille en Espagne. » — Puis le froid « Bonjour, monsieur » et le petit salut de tête qui, dans ses mauvais moments, était le signal du congé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

part que chacun peut y avoir prise, on ne saurait trop faire pour démêler la vérité, il y a une épreuve à laquelle j'ai soumis l'homme qui semblait le plus capable de les braver toutes, et je dois dire qu'il ne s'en est pas bien tiré.

En 1814, lorsque M. de Caulaincourt, après le 30 mars, publia sa justification sur sa coopération à l'arrestation du duc d'Enghien, je me hasardai à dire tout d'un coup à M. de Talleyrand qu'il me semblait que tous les détails de cette déplorable affaire n'étaient pas connus, et que le hasard m'en avait fait recueillir de très importants de la bouche du duc de Rovigo. Je commençai le récit de la méprise causée par le rapport fait par l'homme envoyé par le maréchal Moncey à Ettenheim. L'impassible figure de M. de Talleyrand éprouva pendant ce récit une contraction que je ne lui avais jamais vue. Il ne répondit pas une parole, et, comme de raison, je m'arrêtai à temps dans le cours de mon récit.

Mais, d'autre part, je tiens de M. d'Hauterive, qui me les a certifiés, les détails qui vont suivre. A l'en croire, M. de Talleyrand aurait produit à M. le duc de Bourbon une preuve dont celui-ci avait paru satisfait et qui établissait clairement qu'aussitôt la résolution prise de faire arrêter le duc d'Enghien, il avait envoyé un courrier à Mlle de Rohan pour lui porter avis de cette décision et lui donner les moyens de sauver le prince. Le courrier aurait été retardé par un accident ou une maladie constatée à Strasbourg, et serait ainsi arrivé trop tard. Sur cette preuve, M. le duc de Bourbon, toujours suivant M. d'Hauterive, aurait rendu à M. de Talleyrand ses bonnes grâces, et, en effet, il a été depuis, en beaucoup d'occasions, convié chez le prince.

Le fait du courrier n'est cependant pas impossible; il se peut, à toute rigueur, que, malgré tant de démarches faites dans un but bien différent, il soit entré dans l'esprit d'un politique de cette trempe de se ménager une ressource

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans toutes les hypothèses; ce ne serait pas la seule occasion de sa vie où il aurait eu recours à de telles précautions. Mais la maladie du courrier, cet accident survenu si mal à propos, est-il aisé d'y croire? M. de Talleyrand était-il homme à braver réellement un péril aussi grand que celui qui, dans sa position, pouvait résulter d'une trahison si positive? Un courrier est facilement remarqué. Il y en a eu souvent d'interceptés, et le ministre des affaires étrangères de France le savait alors mieux que personne.

Pour donner créance à cet épisode, M. de Talleyrand peut dire cependant qu'il n'a jamais été cruel, et, en effet, on ne connaît aucun acte empreint de ce caractère qui lui ait été formellement imputé. Il se pourrait donc qu'il ait eu des remords qui lui aient fait tenter la démarche dont il a su depuis tirer parti.

M. d'Hauterive, si enclin à l'excuser, n'a pu s'empêcher de m'avouer que, le jour où le *Moniteur* apprit à la France le crime de Vincennes, la nouvelle jeta la plus affreuse consternation dans l'âme de tous les employés du ministère des affaires étrangères, dont aucun, à ce qu'il paraît, ne le prévoyait. M. d'Hauterive était un des chefs de ce ministère. Il descendit, le *Moniteur* à la main, et demanda à voir le ministre. Ses principaux collègues en avaient fait autant, et ils se trouvèrent réunis à la porte du cabinet de M. de Talleyrand.

Lorsque celui-ci parut, au bout de quelques minutes, il lui fut impossible, en entrant dans la pièce où il était attendu, de n'être pas frappé de la douloureuse impression peinte sur toutes les figures, et particulièrement de l'indignation qui se lisait dans les regards de M. d'Hauterive. « Qu'avez-vous donc, avec vos yeux hors de la tête? » lui dit-il aussitôt. — « Ce que j'ai? » lui répondit M. d'Hauterive, « ce que vous devez avoir vous-même, si vous avez « lu le *Moniteur*. Quelle horreur! » — « Eh bien! eh bien! » répondit M. de Talleyrand, « êtes-vous fou? Y a-t-il de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« quoi faire tant de bruit? Un conspirateur est saisi près « de la frontière; on l'amène à Paris, on le fusille; qu'est-ce « que cela a de si extraordinaire? »

Ce fut le soir, à la Comédie-Française, que j'en fus instruit. Je me promenais sur le théâtre, pendant l'entr'acte. Mlle Contat m'appela, m'entraina dans sa loge, et là, tombant sur un siège et fondant en larmes : « Le duc d'Enghien « a été fusillé ce matin », me dit-elle; « presque personne « ne le sait encore, mais j'en suis sûre; où fuir? où se « cacher? » Je ne pouvais le croire. Cependant la réponse de M. de Talleyrand au bal de Mme de Luynes me revint aussitôt à la pensée, et je courus pour chercher d'autres informations.

Le lendemain à huit heures du matin, le jugement était crié dans les rues; au bout d'une heure, les crieurs eurent ordre de se taire. On voyait l'horreur publique éclater à mesure qu'ils parcouraient la ville. « La mort du duc d'Enghien, dit Fouché, est plus qu'un crime, c'est une faute. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE VIII

Procès et jugement de Cadoudal, Moreau, Polignac. — Commutation de la peine de Moreau. — Le salon de Mme Pastoret; celui de Mme de Beaumont. — Charmes des réunions mondaines à cette époque. — M. de Chateaubriand et Mme de Beaumont, fille de M. de Montmorin. — La défaveur causée en Europe par l'exécution du duc d'Enghien. — Les avantages qu'en tire le parti anglais. — Bonaparte nommé Empereur. — Considérations qui déterminent le pape Pie VII à venir à Paris sacrer Napoléon. — Le nouveau pouvoir légitimé par la religion. — La troisième coalition contre la France. — L'amiral Villeneuve. — M. Daru. — La levée du camp de Boulogne et le transport immédiat de l'armée au cœur de l'Allemagne. — Bataille d'Austerlitz. — Enthousiasme de la France. — Entrée de M. Pasquier au Conseil d'État en qualité de maître des requêtes.

La première conséquence de l'attentat de Vincennes fut de changer d'une manière fort sensible les dispositions du public relativement à la conspiration de Georges, de Pichegru et de Moreau. Au moment où elle avait été découverte, tout l'intérêt s'était porté sur le premier Consul; l'arrestation de Georges fut reçue comme une très heureuse nouvelle; mais après l'assassinat du duc d'Enghien, l'épouvante que ce crime inspira, et qui fut encore accrue par les soupçons auxquels la mort de Pichegru donna lieu, ne tarda guère à faire modifier l'opinion; il fut aisé de s'en apercevoir, quand la grande scène du procès s'ouvrit.

La manière dont les débats furent dirigés jeta beaucoup d'intérêt sur le plus grand nombre des accusés : tous furent remarquables par leur courage, et plusieurs par un admirable dévouement à la cause qu'ils servaient. La jeunesse de MM. de Polignac rendait ce dévouement plus touchant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Georges fit preuve d'un grand caractère. Ses ménagements pour Moreau, dont les irrésolutions avaient, suivant toutes les apparences, causé leur perte à tous, eurent quelque chose de noble. Moreau fut au-dessous de Georges; cependant il se releva au dernier jour; il fut parfaitement défendu.

Il fallut des mesures de police très énergiques pour empêcher, dans l'enceinte du tribunal et dans ses abords, une explosion de sentiments très favorables à certains accusés, à Moreau surtout. Le zèle du général Savary éclata encore, dans cette occasion, d'une manière tout à fait propre à irriter de plus en plus non seulement les sentiments de ceux qui portaient aux accusés un attachement quelconque, mais encore de cette grande masse de citoyens qui demande, comme première garantie de ses intérêts les plus chers, que le pouvoir conserve au moins quelques égards pour l'indépendance des magistrats.

Lorsque le jugement fut prononcé, la pitié pour les condamnés devint universelle, et, quant au général Moreau, on vit trop clairement que la peine de la prison prononcée contre lui était un compromis entre les désirs du premier Consul, qui voulait la peine de mort, sauf à user de son droit de grâce, et la conscience des juges, qui avaient bien pu apercevoir de très fortes présomptions de la complicité du général, mais qui n'avaient rencontré aucune preuve suffisante pour motiver à son égard une condamnation capitale.

Cependant les hommes du gouvernement affectèrent de croire que Moreau n'avait échappé à cette condamnation que grâce aux manœuvres pratiquées par ses amis dans le tribunal, où ils avaient trouvé pour appui principal le frère de ce général Lecourbe que j'ai déjà signalé, dans l'affaire du Concordat, comme étant un des ennemis les plus acharnés de Bonaparte.

Le premier Consul commua la peine d'emprisonnement en celle d'un bannissement en Amérique : Moreau, libre en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Amérique, était moins dangereux pour lui que Moreau prisonnier en France.

Il est impossible de ne pas signaler le courageux intérêt que témoignèrent toutes les personnes dont Bonaparte était entouré pour obtenir la grâce ou tout au moins la commutation des peines infligées aux autres accusés. Mme Bonaparte, les dames du palais, Mme Murat, les officiers de la maison civile, les aides de camp, les généraux qui commandaient dans la garde, tous s'y employèrent également. M. de Rivière fut épargné à la sollicitation de Mme Murat, et ce fut à Mme Bonaparte, soutenue par Mme de Rémusat, que MM. de Polignac durent la commutation de peine qui leur fut accordée.

Il était, au reste, impossible que le premier Consul ne vit pas qu'une certaine mesure d'indulgence était devenue indispensable pour adoucir l'exaspération trop manifeste que les scènes qui se passaient depuis quatre mois avaient soulevée contre lui. Il fut donc aussi large qu'il pouvait l'être dans les pardons qu'il accorda. On a pensé qu'il n'eût pas été impossible que Georges lui-même fût épargné; mais il ne put se résoudre à donner cet avantage à un ennemi qui l'avait attaqué avec tant de persévérance et d'acharnement.

La mort du duc d'Enghien avait entièrement changé les dispositions de beaucoup de royalistes.

Avant le crime de Vincennes, beaucoup d'entre nous commençaient à se dire qu'il était temps de sortir de l'obscurité, de l'oisiveté à laquelle nous étions condamnés depuis quinze ans; on avait senti combien il était dangereux de laisser le pouvoir livré à des mains indignes. Le gouvernement avait eu la sagesse et l'habileté de seconder ces dispositions.

Les préfets avaient généralement ménagé dans les départements l'influence des plus anciens, des plus considérables propriétaires; les nouvelles formes employées dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les élections; les choix faits pour la présidence des cantons étaient tombés sur les hommes les plus honorables, quels que fussent leurs antécédents; un petit nombre de concessions enfin, peu importantes en elles-mêmes, mais ayant le mérite d'indiquer des intentions différentes de celles qui dominaient depuis si longtemps, avaient puissamment contribué à nous attirer dans la voie nouvelle. On y entrait lentement, mais enfin on y entrait.

La présidence de mon canton m'avait conduit à l'assemblée électorale du Mans; je fus nommé candidat au Corps législatif. C'était dans l'automne qui précéda la conspiration. J'étais donc arrivé à Paris, sinon avec la résolution, du moins avec une forte tentation de me faire nommer, par le Sénat, membre du Corps législatif. Cela m'aurait été facile. J'avais l'appui de quelques personnages, entre autres de Tronchet, l'un des défenseurs de Louis XVI. Le Corps législatif était présidé par M. de Fontanes.

Nous nous rencontrions dans quelques salons, où commençaient à se retrouver les éléments dispersés de la société française. Pendant longtemps, la maison de M. de l'Étang, dont la fortune avait échappé aux mesures révolutionnaires, fut la seule où se réunit, même pendant les plus mauvais jours, ce qui survivait du monde savant et littéraire avec quelques étrangers qui ne craignaient pas de s'aventurer sur le sol bouleversé de notre pays. Mme de Pastoret faisait les honneurs du salon de son oncle. Elle avait beaucoup d'esprit naturel, malgré une éducation fort négligée, et avait eu un grand succès dans la société assez avancée qui était celle de son mari et de son oncle. MM. de Talleyrand, de Montesquiou, de Pange étaient fort assidus près d'elle; elle disait tout ce qui lui passait par la tête avec une originalité qui lui faisait tout pardonner. Longtemps, en fidèle élève de Rousseau, elle n'avait eu d'autres principes que ceux que professait l'école philosophique; plus tard, admise dans la société de la duchesse d'Angou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lême, les exemples de haute vertu qu'elle y trouva lui inspirèrent des sentiments de piété qui ne l'ont plus quittée jusqu'à sa mort.

A l'époque où je fus reçu chez elle, son mari, l'un des députés fructidorisés, était hors de France. J'y rencontrai M. Cuvier, M. de Humboldt qui revenait d'Amérique; il étonnait par la variété de ses connaissances et l'inépuisable faconde qu'on admirait sans doute, mais qui devint bientôt quelque peu fatigante; M. Suard, qui représentait fort dignement l'esprit de l'ancienne Académie française; M. de Vaisnes, l'un des survivants de la société du duc de Choiseul à Chanteloup; Mme de Staël, Mme Cottin, Saint-Lambert et Mme d'Houdetot, Mme de La Briche avec M. Molé, son gendre. Celui-ci n'avait alors que vingt ans, et cependant il se faisait remarquer par un esprit élevé qui était en parfaite harmonie avec sa belle et noble figure.

La rentrée des émigrés, un moment arrêtée par le 18 fructidor, avait repris avec la sécurité qu'inspirait le gouvernement consulaire. J'avais retrouvé beaucoup de femmes du monde que j'avais connues avant 1792 : la duchesse de Montmorency, Mme de Caumont, Mme de Contades, la princesse de Vaudémont, née Montmorency. La princesse avait épousé un prince de la maison de Lorraine et était ainsi alliée à presque toutes les familles régnantes en Europe; aimant passionnément le monde, facile sur le choix des personnes, elle puisait dans sa haute origine la conviction qu'elle avait le droit d'imposer toutes ses fantaisies. Son salon réunissait les hommes de tous les partis: M. Fouché et M. de Talleyrand qui assuraient sa sécurité, M. de La Valette, aide de camp de l'Empereur, et aussi les royalistes les plus intransigeants.

Pendant trente-cinq ans, tous les étrangers de marque, tous les membres du corps diplomatique ont vécu dans son intimité; elle n'a ignoré aucun secret, elle n'a jamais trahi une confidence, elle n'a jamais été infidèle à un ami;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses défauts, ses travers étaient ceux de son temps, et n'ont jamais nui qu'à elle.

J'eus l'occasion de connaître Mme de Beaumont : je lui avais cédé l'appartement que j'occupais rue de Luxembourg; le charme de sa personne, son esprit supérieur m'attachèrent bien vite à elle. C'était la fille de M. de Montmorin, l'un des derniers ministres de Louis XVI. Le régime de la Terreur avait rudement pesé sur elle; son père, ses frères, ses sœurs avaient été conduits à l'échafaud; seule de toute sa famille, elle avait survécu, retirée dans une chaumière aux environs de Montbard; revenue à Paris pour tâcher de retrouver quelques débris de sa fortune, elle ne tarda pas à réunir autour d'elle une société d'élite. Je citerai en première ligne Mme de Vintimille, une des personnes les plus instruites, les plus spirituelles, du jugement le plus sûr et le plus élevé que j'aie rencontrées. Son amitié est de celles dont je m'honore le plus et qui a tenu le plus de place dans ma vie. Mme de Saussure venait souvent avec Mme de Staël dont elle a écrit la vie avec un talent remarquable et un sentiment d'affection si vrai. M. de Fontanes était parmi les habitués, ainsi que M. Joubert, qui a vécu avec Mme de Beaumont dans l'intimité la plus touchante et la plus dévouée; c'était un homme supérieur, à idées larges, d'une originalité naturelle, sans la moindre affectation, réservé, ne cherchant jamais à se faire valoir. Je citerai encore MM. Guéneau de Mussy, Chênedollé, Molé, parmi ceux qui, presque chaque jour, venaient depuis sept heures jusqu'à onze heures du soir rue de Luxembourg. Enfin, M. de Chateaubriand, qui devait tenir une si grande place dans la vie de Mme de Beaumont.

Le grand charme de nos réunions était dans l'indulgence et la complète liberté qui y régnaient; le bonheur de se retrouver rendait tout facile; on se pardonnait des nuances, des divergences d'opinion qu'on n'aurait jamais supportées avant 1791, querelles oubliées, ainsi que les rancunes et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

haines qu'on devait retrouver si vivaces sous l'Empire et sous la Restauration.

Nous vivions alors à l'abri de ces fléaux et sans contrainte; sans autre frein que le respect que nous avions les uns pour les autres, nous parlions de tout. Je ne sache guère de questions qui n'aient été traitées dans ce petit salon, sur la politique intérieure, extérieure, dans le passé, dans le présent; sur le caractère, la valeur des différentes constitutions; sur les besoins religieux de la société nouvelle; enfin sur la littérature classique, les grands maîtres du siècle de Louis XIV, et aussi sur celle dont la renaissance s'annonçait avec *Atala* et *Le génie du christianisme;* grands combats sur les mérites de Mlle Georges comparés à ceux de Mlle Duchesnois.

Je transcris ici une lettre de Mme de Beaumont, parce qu'elle donne une idée de l'esprit de la société que j'essaye de peindre.

« Ce 16 juillet.

« Je vous dois des excuses, Monsieur, d'avoir autant tardé à vous répondre. Mes excuses ne sont malheureusement que trop bonnes; presque tout mon temps a été consacré à des affaires et à des adieux.

« Il ne reste plus que M. Julien et moi de la société dans laquelle vous vous plaisiez cet hiver, et nous répétons sans cesse à cet appartement si fier autrefois de ce qui le visitait :

Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire?

« Il va être bientôt abandonné; dans peu de jours, je pars pour les eaux; j'ignore l'effet qu'elles me feront, elles auront à mes yeux une vertu très puissante, si elles me tirent de l'état où je suis. C'est la foi qui sauve, il faut donc tâcher d'en avoir. Je tâche. M. Joubert n'est parti qu'il y a trois jours, il était dans une assez bonne veine de santé.

« J'ai enfin déjeuné avec Mlle Duchesnois, j'en ai été enchantée, à la lettre; il m'est impossible de pardonner à ceux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui la trouvent bête; elle est simple, naïve et distraite; mais si vous trouvez moyen d'attirer son attention, vous voyez tout de suite ses yeux s'animer, son visage s'embellir, alors elle parle bien, et en peu de mots; elle entend très bien tout ce qu'on sait bien lui faire comprendre, il ne s'agit que de trouver la corde sensible. Elle est très digne avec les hommes, très respectueuse avec les femmes. Cette conduite n'est certainement pas celle d'une bête. Je n'espère plus la voir jouer avant mon départ et m'étais longtemps flattée d'Ariane! Jugez quelle contrariété.

« J'espère que le redoutable Geoffroy ne viendra pas me persécuter jusqu'au Mont-Dore, j'y trouverai assez d'ennuyeux et d'importuns sans lui; vous ne connaissez pas, Monsieur, toutes les mâchoires auvergnates. Si Samson en eût rencontré une, il eût fait bien une autre besogne, jamais plus on n'aurait parlé de Philistins. Pourvu que je ne sois pas forcée de vivre en société, c'est tout ce que je désire. Après la société que je quitte, il n'y a de bon que la solitude, parce que c'est une manière de la retrouver.

« Je ne veux pas finir sans vous remercier de votre très *belle écriture*. Pas un mot ne m'a donné la moindre peine à lire, et vous ne pouvez pas recevoir un plus grand éloge. Cela prouve de plus que vous avez un fonds de pitié pour l'ignorance de votre prochain.

« Adieu, Monsieur, recevez l'assurance de mon tendre attachement, je me trouverai bien heureuse si jamais nous sommes encore tous réunis.

« M. B. »

Quoique nous fussions tous, à des titres divers, victimes de la Révolution; bien qu'elle fût toujours l'objet de notre sincère réprobation; quoique restant attachés à la cause royaliste, nous commencions à sentir que le temps allait venir où nous devrions faire céder nos dégoûts, et même nos aversions, à la nécessité de prêter aide et assistance à tout gouvernement qui se montrerait sincèrement animé du désir de ramener l'ordre en France, et d'y favoriser le retour aux principes qui seuls pouvaient protéger la société.

Pouvions-nous refuser au gouvernement consulaire le mérite de ses bonnes intentions? Nous étions tous assez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

disposés à profiter des occasions qui nous seraient offertes pour sortir de notre isolement. M. de Chateaubriand accepta le poste de premier secrétaire de légation dans l'ambassade du cardinal Fesch à Rome. Mme de Beaumont prit le parti de l'y rejoindre après un court séjour aux eaux du Mont-Dore, où elle était allée chercher un remède à la maladie de poitrine qui la dévorait; elle y est morte, au bout de quelques mois.

M. de Fontanes avait appelé l'attention du premier Consul sur les mérites de M. Molé, et j'étais pour ma part assez disposé à suivre aussi ses conseils et à profiter de l'intérêt qu'il me témoignait, ainsi que M. de Cambacérès.

La mort du duc d'Enghien vint changer tout cela.

Je me décidai non seulement à cesser toutes démarches, mais à prier les personnes auprès de qui j'en avais entamé de vouloir bien n'en garder aucun souvenir. M. de Fontanes, malgré son désir de voir arriver dans la Chambre qu'il présidait des hommes ayant des opinions, des sentiments avec lesquels il sympathisait, ne put désapprouver la parti auquel je m'arrêtais. Il avait fait un acte de courage dont la mémoire mérite d'être conservée.

On s'était permis d'altérer dans le *Moniteur* quelques-unes des paroles qu'il avait prononcées dans sa harangue au premier Consul, et d'en ajouter qui semblaient approuver les actes du gouvernement. Le lendemain, malgré les supplications des amis, des parents qui l'entouraient et qui tremblaient pour sa fortune, il n'hésita pas à exiger des rédacteurs un *erratum* rétablissant ses véritables expressions. Cette noble conduite fut payée de l'estime universelle, et, comme cela arrive presque toujours, celui qu'elle devait offenser le plus fut obligé d'y joindre la sienne et de dévorer silencieusement la leçon.

Quelque temps après, voyant M. de Fontanes triste, l'Empereur lui dit : « Vous pensez toujours à votre duc d'Enghien? — Et vous aussi », répondit-il. Une autre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fois, l'Empereur lui donnant à lire le compte rendu par son ministre à Vienne d'une conversation avec l'empereur d'Autriche sur la mort du duc d'Enghien, et ayant ajouté : « Voyez comme il la juge. — Qu'est-ce que cela prouve? répondit M. de Fontanes. — Eh bien! oui, qu'est-ce que cela prouve? répéta Bonaparte. — Que vous serez dans un an empereur d'Allemagne », répliqua sur-le-champ M. de Fontanes.

Les sentiments qui dictaient ce langage à M. de Fontanes décidèrent M. de Chateaubriand à se démettre du poste qu'il devait occuper à Sion, et M. Molé, de son côté, ajourna ses projets. Nous rentrâmes tous ainsi dans notre obscurité, sans même avoir eu besoin de nous concerter.

Dans toute l'Europe, l'impression causée par la mort du duc d'Enghien fut considérable. A Saint-Pétersbourg surtout, Paul Ier n'était plus, et sa mort avait à peu près rompu les liens assez étroits qui, dans sa dernière année, s'étaient formés entre lui et le premier Consul. Son successeur ressentit donc sans contrainte, et avec l'indignation d'une grande âme, le coup qui venait de frapper de nouveau toutes les familles souveraines.

La violation du droit des gens était pour tous les cabinets un juste sujet de plainte. Le langage tenu par l'empereur Alexandre fut particulièrement sévère. Il fut évident dès lors que la politique anglaise aurait bientôt, de ce côté, un nouvel allié. L'Autriche, moins ferme dans son langage que la Russie, laissa cependant percer ses mauvaises dispositions. En Prusse aussi, la mort du duc d'Enghien avait causé une révolution dans les esprits.

Je tiens de M. Portalis, alors premier secrétaire de la légation française à Berlin, que nulle joie n'avait paru plus sincère ni plus vive que celle de Frédéric-Guillaume paraissant à l'improviste chez la Reine, et informant toutes les personnes qui s'y trouvaient de l'arrestation de Georges à Paris. La nouvelle venait de lui en être apportée par un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

courrier extraordinaire. Mais bientôt celle de l'attentat du 13 mars donna un tout autre cours à ses idées; son indignation, contenue par la politique, n'éclata pas comme celle de l'empereur de Russie, mais elle n'en fut pas moins réelle.

Le premier Consul ne put ignorer combien était menaçante l'explosion de cette indignation. Il avait fait ordonner par M. de Talleyrand à ses ministres à l'étranger de lui envoyer un bulletin exact de l'opinion qui se manifestait sur cet événement dans leurs différentes résidences.

A Berlin, M. Portalis fut chargé par l'ambassadeur de la rédaction de ce bulletin, mais bientôt les vérités qu'il contint se trouvèrent si amères et si dures, que cet ambassadeur (c'était M. de La Forest) hésita à l'envoyer. Il s'y résolut cependant, en s'abstenant de le signer, et en se contentant de le joindre à sa dépêche officielle comme pièce annexée.

Au bout de quinze jours, M. de Talleyrand lui écrivit de ne pas continuer, et plusieurs mois après, à la suite d'une première entrevue qu'il eut avec Bonaparte, devenu empereur (c'était à Mayence), l'ambassadeur s'étant cru en droit de demander compte à M. de Talleyrand de la froideur avec laquelle il venait d'être reçu, celui-ci répondit : « Que voulez-vous? Ce sont vos diables de bulletins, mais je lui ferai entendre raison et il n'y paraîtra plus désormais. »

Revenons à Berlin. Le parti anglais y avait toujours de profondes racines. Il profita habilement de ces nouvelles dispositions, et fut puissamment secondé par la Reine, autour de laquelle vinrent se ranger presque tous les hommes distingués et importants du pays. La Prusse était donc au moins fort ébranlée, et Pitt touchait au moment de renouer la plus forte, la plus redoutable des coalitions, pendant que le nouvel empereur, à l'approche d'un si terrible orage, continuait à Boulogne ses préparatifs de descente en Angleterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Convaincu qu'avant d'entrer dans une si terrible lutte au dehors, il lui fallait affermir sur sa tête la couronne qu'il venait d'y poser, il ne négligea rien pour augmenter le prestige qui la devait entourer, ni pour créer de nouveaux intérêts, décidés à la défendre.

On doit se rappeler qu'en acceptant pour lui la dignité impériale, il avait annoncé que la question d'hérédité serait soumise au peuple. Partout des registres furent ouverts pour recevoir les votes. L'effet de cette consultation ne pouvait être douteux. La consécration religieuse vint y ajouter son autorité. Ce fut dans cette circonstance qu'il recueillit le plus grand profit de ses ménagements envers le Saint-Siège, du Concordat qu'il avait conclu avec lui, et du mérite qu'il s'était donné aux yeux du Saint-Père d'être le restaurateur du catholicisme dans le plus beau de ses domaines, le royaume de France.

Déjà on avait pu remarquer, lors de sa promotion à l'empire, que les archevêques étaient, les premiers, venus le féliciter. Il demanda au Pape de venir le sacrer à Paris. La délibération fut sans doute difficile dans le Conseil romain, et il n'est pas nécessaire de dire tout ce qui dut s'élever dans l'esprit de Sa Sainteté contre une telle proposition. Les exemples tirés de la conduite de ses prédécesseurs ne lui manquaient pas cependant. Ils étaient anciens, à la vérité, mais n'en étaient pas pour cela moins concluants aux yeux du cabinet pontifical.

Pie VII fut certainement décidé, contre son inclination naturelle, par les avantages qu'il crut entrevoir pour la religion dans ce grand acte de condescendance personnelle. Il ne se connaissait pas de devoir plus étroit à remplir que celui de recouvrer, pour l'Église de France, autant qu'il dépendrait de lui, les faveurs, la puissance et l'éclat dont elle avait joui dans ses beaux jours, et il avait encore, avant d'arriver à ce but, et pour en approcher seulement, beaucoup à demander, beaucoup à obtenir. Il lui fallait sur-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout se concilier l'homme qui disposait du sort de l'Italie, dont les légions étaient à dix marches de la capitale du monde chrétien, et qu'un refus changerait peut-être en ennemi déclaré, alors qu'un consentement pouvait l'engager à jamais dans la plus sainte des causes. Les répugnances du Pape disparurent devant ces hautes considérations; il vint à Paris, et Bonaparte fut sacré, au mois de décembre 1804.

L'Empereur, comme cela devait être, avait mis tout en œuvre pour que la pompe de son sacre répondît à l'importance d'une cérémonie dont le spectacle, depuis tant d'années, n'avait pas été donné aux peuples.

S'appliquant à grandir autour de lui toutes les institutions, il avait consacré d'une manière plus solennelle celle de la Légion d'honneur, et avait inventé des places, des rangs, des titres, pour en revêtir ceux qui l'avaient jusqu'alors le plus utilement, le plus fidèlement servi.

Il avait nommé des maréchaux de France. Cette dignité, dont le souvenir était essentiellement monarchique, semblait être en effet un des accessoires nécessaires de la couronne. Ce fut un grand événement dans l'armée que cette création. En mettant toutes les ambitions en jeu, elle offrit au chef de l'État une occasion de montrer, par les choix auxquels il s'arrêta, que le mérite, pour arriver au plus haut degré d'élévation, avait besoin d'être allié à un dévouement non douteux pour sa personne.

Ce fut encore à l'occasion de ce sacre qu'il organisa la cour avec cette pompe imposante qui a fait l'étonnement de l'Europe. Il redoubla de soins pour introduire dans cette cour tout ce qu'il put gagner parmi les noms illustres de l'ancienne France.

Il ne fut jamais cérémonie plus pompeuse (1) ni plus

(1) Bonaparte avait ordonné de consacrer, dans un magnifique ouvrage orné de tout ce que la gravure et l'art de l'imprimerie pouvaient offrir de plus parfait, les différentes circonstances de cette céré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

extraordinaire. La présence du Souverain Pontife et du clergé romain lui donnait un caractère grandiose. La religion, naguère persécutée, proscrite, apparaissait supérieure à tous les pouvoirs, seule capable de donner au triomphateur qu'elle couronnait une sorte de légitimité. Quelle prodigieuse révolution dans le cours des idées, dans celui des événements, et qui n'aurait cru que, de ce jour, l'alliance entre la couronne impériale de France et le Pontificat romain était cimentée pour de longues années!

Dès le lendemain du sacre de Bonaparte, la bonne harmonie était déjà rompue entre lui et le Pape. Il est certain que la mésintelligence se déclara sur-le-champ, et qu'elle alla toujours croissant jusqu'au départ du Pape, à tel point que des présents qui lui étaient destinés ne lui ont jamais été remis.

A cet égard, la France était loin d'entrer dans les sentiments de son nouveau maître. Le Souverain Pontife reçut les témoignages d'une profonde vénération et d'un sincère attachement. Dans toutes les églises, la foule se pressait; elle était grande aussi devant les fenêtres qu'il occupait aux Tuileries, et, lorsqu'il retourna dans ses États, le même empressement, les mêmes témoignages de respect accompagnèrent constamment ses pas. Ce séjour en France du chef de l'Église a donc beaucoup contribué à y raviver les sentiments religieux et il a, sous ce rapport, laissé des traces qui ne se sont point effacées.

Les fruits que l'Empereur a recueillis de la consécration papale ont été pour lui d'une valeur infinie, et il en a ressenti les bons effets jusqu'à la fin de sa carrière. Elle fit

monie. On y travailla en effet sans relâche, mais on y voulut mettre tant de soin qu'il n'était pas encore achevé au moment de son abdication. Il est remarquable que l'ordre ayant été donné pendant les Cent-jours de le reprendre et de l'achever au plus vite, l'édition entière parfaitement terminée s'est trouvée, après la seconde restauration, à la disposition du gouvernement royal. On n'avait pas même eu le temps de commencer la distribution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taire les résistances et justifia, en les commandant, toutes les soumissions. De quel droit, en effet, aurait-on pu demander à un Français de comprendre ses devoirs autrement que ne les comprenait le chef de l'Église catholique? Que pouvaient dire la plupart des royalistes qui jusqu'alors n'avaient jamais séparé, dans leur esprit, la cause de la royauté de celle de la religion?

Rien de ce qui s'est passé depuis, quelque part que j'aie pu y prendre, ne m'empêchera de dire encore aujourd'hui qu'à dater de 1805, Bonaparte a été le légitime souverain de la France, aux yeux de la nation prise dans son ensemble.

On peut imaginer sans peine l'effet que produisirent en Europe le sacre et le couronnement. Il est certain qu'ils parurent un moment ralentir les efforts des ennemis de Bonaparte, appelé désormais l'*Empereur Napoléon*. Mais l'habileté de M. Pitt et l'or de l'Angleterre triomphèrent de cette hésitation, et, pendant que le nouvel empereur se faisait sacrer roi d'Italie, qu'il réunissait Gênes à l'empire français, donnait la principauté de Lucques à une de ses sœurs et organisait l'État de Parme comme une dépendance de la France, la Russie et l'Angleterre avaient déjà contracté contre lui une alliance, à laquelle l'Autriche ne tarda pas à s'unir.

La Prusse restait encore indécise, du moins en apparence. C'est cette alliance qui a formé, contre la France, la troisième des coalitions auxquelles elle a dû tenir tête.

Les accroissements de territoire dont je viens de faire l'énumération avaient, on ne saurait le nier, leur justification dans les agrandissements successifs et récents qu'avaient obtenus l'Autriche, l'Angleterre et la Russie. Ces raisons se trouvent exposées, très nettement et très énergiquement, dans une note que j'ai trouvée dans les cartons des affaires étrangères et que je vais rapporter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

textuellement. Elle est précédée d'une lettre d'envoi, conçue en ces termes :

« Monsieur, l'Empereur m'a dicté la note ci-jointe qu'il m'a chargé de vous envoyer. Je vous prie d'agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

« *Signé :* E. MENEVAL, secrétaire du cabinet particulier.

Saint-Cloud, 10 thermidor (juin 1805).

Note pour M. d'Hauterive.

« L'Empereur désirerait que M. d'Hauterive fît une petite brochure intitulée : *Changements survenus en Europe depuis vingt-cinq ans,* qui fît connaître :

« Ce que l'Angleterre a gagné, soit en territoire aux Indes, soit par le commerce, soit par ses innovations dans la législation maritime;

« Que la Suède et le Danemark ne sont plus rien;

« Ce que la Russie a gagné par le partage de la Pologne, en Crimée, en Géorgie, à Corfou, par son influence en Valachie, en Moldavie, en Morée, par son occupation du Phase;

« Que la Prusse est tombée au second rang, quoi qu'elle en dise.

« Ce que l'Autriche a gagné par le partage de la Pologne, par la concentration de ses forces, par l'acquisition de Venise, par l'annihilation de la Porte, contre laquelle elle était obligée de tenir une armée, puisque la Porte ne peut plus rien et que les Géorgiens font une diversion sur ses frontières.

« Ce que la France a gagné, ce qu'elle a perdu par la nouvelle doctrine que les Anglais ont fait adopter sur la navigation des mers, par la déclaration de la Porte, son alliée naturelle, et enfin par la perte de ses possessions aux Indes et de la belle colonie de Saint-Domingue, celle-ci à peu près perdue pour toujours.

« Quand M. d'Hauterive aura fait cette brochure, il viendra la lire à l'Empereur. »

La brochure a été commencée, mais n'a pas été terminée; l'Empereur y aura attaché moins d'importance au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

milieu des événements qui ne tardèrent pas à le conduire sur le champ de bataille d'Austerlitz.

Bonaparte était à Boulogne, lorsqu'il apprit en même temps et les premiers mouvements de l'armée autrichienne, et la rentrée au Ferrol de l'escadre française, commandée par l'amiral Villeneuve. Cette escadre, sortie de Toulon avec toutes les apparences d'une entreprise sur les Antilles anglaises et destinée à entraîner à sa suite, en les trompant sur sa vraie destination, la meilleure partie des forces anglaises, avait bien exécuté la première partie de la tâche qui lui était confiée. Après avoir touché à la Martinique, elle était revenue sur ses pas. Il lui restait à rallier les escadres françaises et espagnoles qui, dans les ports du Ferrol, de Rochefort et de Brest, se tenaient prêtes à la suivre. Ainsi fortifiée, elle devait paraître inopinément dans la mer du Pas-de-Calais, où elle aurait trouvé la flotte anglaise, très inférieure en nombre. Elle pouvait par conséquent, sinon l'accabler, la mettre au moins dans un tel état, que le passage au travers de la Manche se serait trouvé ouvert pendant quelques jours.

Le succès de la descente aurait été à peu près certain; l'arrivée de cette escadre était attendue, sous la tente impériale, avec la plus vive impatience. Bien que très habilement conçu, ce plan de campagne fut déjoué par une escadre anglaise, qui se présenta sur le chemin de l'amiral Villeneuve, à la hauteur du Ferrol.

Je tiens de M. Daru, qu'appelé chez l'Empereur au moment où il venait de recevoir la triste nouvelle du parti qu'avait pris son amiral, au sortir du Ferrol, de se diriger sur Cadix, au lieu de continuer sa route sur Brest, ainsi que le lui prescrivaient ses instructions, il eut à écouter les plaintes les plus violentes sur l'inhabileté et la mauvaise conduite du malheureux Villeneuve, qu'il accusait peut-être outre mesure.

Mais ce premier mouvement passé, M. Daru eut ordre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de prendre une plume, et aussitôt, laissant de côté tout ce qui venait de l'irriter, renonçant aux projets qu'il avait médités depuis deux ans et auxquels il avait consacré tant de soins, tant d'efforts et tant d'argent, entrant dans un ordre d'idées tout nouveau, retrouvant le calme dont il avait besoin pour combiner ses plans, l'habile général dicta, sans s'arrêter, tous les ordres nécessaires pour les mouvements qui devaient transporter au cœur de l'Allemagne l'armée, dont le camp était dans ce moment sur la côte en vue de l'Angleterre; ces ordres embrassaient tout, prévoyaient tout. Le nombre des marches, l'emplacement de tous les corps, et leur destination sur le vaste champ de bataille qui allait s'ouvrir devant eux, y étaient calculés avec la dernière précision. Jamais peut-être le génie des grandes opérations militaires, soutenu et animé par la force d'un caractère supérieur à tous les événements, ne s'est manifesté à un plus haut degré; M. Daru, en me faisant ce récit plus de quinze ans après, était encore frappé d'admiration.

Une si haute et si rare habileté fut récompensée comme elle devait l'être, et nul succès n'a jamais été plus grand et plus complet que celui-là. Le camp de Boulogne fut levé, et l'armée française se trouva transportée sur les bords du Danube. On aurait dit que l'Europe entière n'était pour cette armée qu'un champ de manœuvre agrandi. En moins de trois mois, à partir de ce moment, la reddition d'Ulm, une suite de combats plus brillants les uns que les autres, la prise de Vienne, couronnée par le gain de la bataille d'Austerlitz, portèrent la gloire des armées françaises et celle de l'Empereur à un degré qui surpassa tout ce qu'on avait vu jusqu'à ce jour.

M. Pitt fut tellement frappé d'un résultat si écrasant, qu'il en conçut un chagrin auquel on attribua la maladie qui, peu de temps après, termina sa carrière. Bonaparte put croire un moment que la mort de cet homme d'État,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont la politique semblait seule de force à entrer en lutte avec la sienne, le délivrait de son plus redoutable ennemi.

La paix qui suivit la bataille d'Austerlitz le ramena triomphant à Paris. C'est une des époques les plus brillantes de sa carrière. Il n'y avait plus moyen de nier qu'il ne fût le plus grand général des temps modernes; il avait montré que les victoires lui étaient encore plus faciles en Allemagne qu'en Italie, et avait laissé loin derrière lui les exploits des Pichegru et des Moreau.

Cependant je me souviens d'avoir entendu dès lors un officier de grand mérite, le général Campredon, dire bien bas, et à quelques amis fort sûrs, que la position dans laquelle on s'était trouvé contraint de livrer la bataille d'Austerlitz était le résultat d'une marche beaucoup trop téméraire, que le succès ne justifiait pas suffisamment. Napoléon, en effet, avait été entraîné à cette bataille par la volonté de soutenir à tout prix le général Murat, qui, à la suite du passage du Danube, s'était aventuré avec une folle témérité. C'est ainsi que, dans ces journées si glorieuses, un œil exercé pouvait apercevoir déjà le côté faible d'une si haute gloire, et signaler à l'avance le vice de cette confiance sans mesure qui devait détruire un jour l'édifice de la plus miraculeuse fortune.

On pourrait aussi se demander si cette défaite de l'amiral Villeneuve, qui renversa toutes les espérances de Napoléon pour son passage en Angleterre, qui le fixa en dépit de son ardente volonté sur les côtes de France, ne fut pas encore un des traits les plus remarquables du bonheur qui s'attachait alors à tous ses pas.

Que serait-il devenu, en effet, une fois débarqué sur le rivage anglais avec l'élite de ses forces, et n'étant maître de la mer que pour un temps nécessairement assez court? Que serait devenue la France au moment où la grande armée autrichienne, commandée par le prince Charles et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

débouchant par la Bavière, se serait présentée sur les rives du Rhin, qu'elle aurait probablement franchi, car on ne voit pas où étaient les forces qui lui auraient été efficacement opposées?

La France aurait été envahie, et, dans ce terrible conflit, que serait-il arrivé des deux parts? de quel côté aurait été le plus grand péril? A cela on ne peut opposer que la réponse qu'il a faite lui-même à plusieurs personnes qui se sont permis de mettre cette situation sous ses yeux : « Si ma descente eût réussi, l'enthousiasme aurait été « si grand en France que les femmes et les enfants de « Strasbourg auraient suffi pour repousser les Autri- « chiens. » Cette réponse n'est-elle pas plus brillante que solide?

En France, tout respirait le bonheur et, il faut le dire, l'enivrement du succès. De tous les coins de l'Empire, on accourait à Paris pour voir le vainqueur et sa nouvelle cour, pour admirer les fêtes qu'on y donnait. On remarqua surtout un bal, d'une magnificence extrême, donné par les maréchaux dans la salle de l'Opéra. Tout ce que la capitale avait de plus considérable, sans distinction d'origine, fut invité à ce bal. L'Empereur l'honora de sa présence et il affecta une obligeance particulière, dans cette grande réunion, pour ce qui tenait à l'ancienne France. Il voulait évidemment la gagner. Il l'attirait à la cour et cherchait à lui donner des emplois dans la haute administration.

Son Conseil d'État lui fut sous ce rapport extrêmement utile; c'était une excellente école; les idées que les anciens royalistes pouvaient y apporter n'y devaient avoir aucun inconvénient. Sa majorité était dévouée aux institutions nouvelles. L'Empereur le présidait souvent, il en surveillait les travaux. Il avait, dans le cours de la précédente année, conçu et mis en pratique l'institution des auditeurs. Ses premiers choix étaient tombés sur des jeunes gens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appartenant aux meilleures familles et remarquables par leurs moyens et leur esprit. M. Molé s'était trouvé dans le nombre. J'eus par lui connaissance de la nature du travail auquel on était appelé dans cette carrière.

J'avais peine à croire que les fonctions d'auditeur pussent convenir à mon âge et au rang que j'avais occupé dans la magistrature. J'étais donc au moment de retourner passer la belle saison dans ma terre (c'était au mois de juin 1806), lorsque j'entendis parler de la prochaine nomination des maîtres des requêtes. En se reportant aux anciennes idées de notre hiérarchie magistrale, il n'y avait rien d'extraordinaire à ce qu'un conseiller au Parlement devînt maître des requêtes. Je pensais donc que cette place pouvait me convenir.

Depuis l'affaire des radiations, j'avais gardé de bonnes relations avec M. de Cambacérès, alors archichancelier et président du Conseil d'État. Étant invité à l'un de ses dîners, j'eus occasion de causer avec lui de la prochaine création des maîtres des requêtes. Il comprit mes intentions, m'engagea beaucoup à profiter de cette occasion pour rentrer dans les affaires, m'en montra les avantages, et se fit fort du succès de ma demande, si je me décidais à la former. Je lui demandai quelques jours pour y réfléchir, voulant en conférer avec mes amis et avec ma famille.

Le besoin de sortir de mon oisiveté, que j'avais ressenti deux ans auparavant, et qu'un affreux événement avait fait disparaître, m'était revenu. Cependant je n'étais pas sans de grandes hésitations. Je redoutais les mécontentements que j'aurais à braver dans la société où je vivais, et où se trouvaient beaucoup de personnes intolérantes qui me pardonneraient difficilement le pas que j'allais franchir. Mais il y avait de si fortes raisons à opposer à leurs critiques! Était-il permis d'oublier une des plus rudes leçons que nous eût données la Révolution? Ne nous avait-elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas enseigné que la raison commandait de sacrifier ses répugnances pour travailler, de tout son pouvoir, à empêcher que des calamités, semblables à celles qu'on avait déjà subies, ne vinssent à se reproduire? Le meilleur moyen, le seul peut-être d'atteindre ce but, n'était-il pas de ramener autour du gouvernement les hommes dont le concours l'aiderait à résister aux idées révolutionnaires? Lorsque le gouvernement sentait le besoin d'un tel rapprochement, était-il sage de repousser ses avances? Comment résister au désir de ne pas consumer sa vie dans une entière inaction? Tant d'exemples déjà avaient été donnés!

Je revis M. de Cambacérès, il se chargea de présenter ma demande, et je fus nommé maître des requêtes, au début de l'institution. A dater de ce jour, je suis entré dans une voie nouvelle, et, sans avoir changé de principes, les faits ont dû plus d'une fois se présenter à mon esprit sous un aspect différent de celui sous lequel je les avais considérés jusqu'alors. Je n'ai rien à dissimuler à cet égard, et je serai, dans la partie du récit qui va suivre, aussi sincère sur moi que sur les autres. Mais ce que je crois devoir dire, c'est qu'une fois entré au service du gouvernement impérial, et ne m'étant arrêté à ce parti qu'après de mûres réflexions, et parce qu'il m'avait semblé raisonnable et utile pour mon pays comme pour moi-même, j'ai servi ce gouvernement avec sincérité, avec pleine loyauté et sans aucune arrière-pensée.

La cause de la maison de Bourbon était celle du malheur et elle avait reçu mes premiers engagements; j'y tenais par ma naissance, par mes convictions, par des sacrifices accomplis, il m'était impossible de ne pas garder pour elle la plus profonde sympathie; mais je croyais reconnaître que, si cette cause pouvait encore triompher, ce ne serait que dans un temps fort éloigné et par des événements tout à fait impossibles à prévoir. Les intérêts de ma patrie me semblaient donc clairement demander que tout ce qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait de moyens fût employé à améliorer, en le soutenant, l'ordre de choses existant, à le mettre le plus possible en accord avec les principes de la saine raison et de l'éternelle justice.

Tel a été le but que je me suis proposé en entrant dans le Conseil d'État de l'Empereur, et j'espère ne m'en être jamais sciemment écarté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE IX

Situation de la France à l'avènement de l'Empire. — L'organisation du régime impérial. — Le pouvoir absolu. — Les assemblées délibérantes. — La liberté de la presse et la liberté individuelle. — Au dehors, conséquences heureuses de la bataille d'Austerlitz. — Les négociations pour le mariage de la princesse Amélie de Bavière avec Eugène de Beauharnais. — Lettre confidentielle, à ce sujet, de M. de Talleyrand à M. de Thiard. — Prompte élévation des membres de la famille de l'Empereur. — Joseph, roi de Naples. — Murat, grand-duc de Berg. — Louis, roi de Hollande. — Bataille navale de Trafalgar. — Suprématie de l'Angleterre sur la mer. — Adhésion dévouée du clergé à la couronne impériale. — Organisation nouvelle de la France. — Les deux législations nécessaires à la constitution d'une société. — Les influences particulières acceptées par Napoléon. — MM. Lebrun et de Cambacérès. — Portrait de Fouché. — M. de Talleyrand, sa vie publique et sa vie privée. — M. Portalis père. — M. Maret, duc de Bassano. — M. de Laplace. — M. Chaptal.

Au moment où je commence à prendre une part active dans les affaires, il me paraît opportun de jeter un regard sur la situation générale.

Le pouvoir le plus absolu se trouvait solidement établi; il était l'œuvre de la Révolution; longtemps la puissance publique avait été exercée, par un petit nombre d'individus, pour le tourment des autres. A l'époque où nous voici parvenus, ce pouvoir était décidément concentré entre les mains d'un seul homme. Napoléon était arrivé à s'en emparer, en gagnant les uns, en se jouant des autres, et subjuguant tout le monde par son incontestable supériorité. En gardant les mots consacrés par la Révolution, il avait eu l'art de détruire en partie son œuvre; les promesses faites par elle étaient devenues vaines, et, malgré tant de déceptions, le pays, au lieu de lui en savoir mauvais gré,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui témoignait chaque jour une confiance plus grande. Prenons pour exemple les assemblées délibérantes, Sénat et Corps législatif, qui n'avaient pas cessé d'exister depuis le 18 brumaire, gardant leurs étiquettes républicaines : elles disposaient naguère de tout, devant leur autorité tout fléchissait; elles deviennent des instruments dociles sous la puissante main qui les dirige. Une commission sénatoriale existe pour garantir la liberté de la presse, et cette liberté n'a jamais été plus enchaînée. Il en est une autre qui doit assurer la liberté individuelle, les prisons d'État n'en sont pas moins conservées; le nombre des individus qu'elles renferment n'est pas, à la vérité, aussi considérable qu'on le suppose généralement, mais enfin ils sont détenus sans jugement, par la volonté la plus arbitraire. De l'héritage laissé par la Révolution, il n'y a qu'une seule chose que le nouveau chef du gouvernement ait acceptée et défendue avec une complète sincérité, c'est la garantie donnée aux intérêts particuliers que cette Révolution avait créés.

Ainsi, toutes les existences acquises depuis trente ans étaient non seulement conservées, mais même grandies, toutes celles du moins qui avaient voulu se donner franchement à lui; c'est à l'aide de ce procédé qu'il avait mis la main sur tout : administration civile, justice, armée de mer comme armée de terre, trésor public. Grâce à cette concentration du pouvoir, la paix était revenue au dedans et la gloire au dehors.

A Dieu ne plaise que je fasse l'apologie de ce système, mais on avait réduit la France à s'y réfugier. Son bonheur voulut que celui auquel elle avait laissé prendre un pareil pouvoir fût de force à porter le fardeau. Supposez, par exemple, Bonaparte périssant sur le champ de bataille d'Austerlitz ou par un des complots tramés contre lui : tout retombait en France dans l'anarchie, qu'on peut appeler le pire des despotismes. La France eût été condamnée sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nul doute à d'affreux déchirements; elle eût vu éclater entre les ambitions rivales une lutte dont les conséquences pouvaient être redoutables.

Fort heureusement l'existence de cet homme si nécessaire paraissait alors aussi assurée au dehors qu'au dedans. Au dehors, les résultats de la bataille d'Austerlitz avaient donné à sa puissance un accroissement qu'on jugeait d'autant plus solide que, dans les arrangements de la paix, il avait eu l'habileté de procurer de grands avantages à ses alliés, leur tenant compte d'une bonne volonté plus apparente que réelle. Il s'était par là assuré, en Allemagne même, un parti puissant dont il pouvait attendre de très utiles services. En agrandissant la Bavière, le Wurtemberg et le duché de Bade, d'une grande partie de ce qu'il avait enlevé à l'Autriche, il avait placé les deux premiers au rang de royaumes.

L'Électeur de Bavière s'était acquis des droits particuliers à cette haute faveur, en consentant au mariage de sa fille, la princesse Amélie, avec Eugène de Beauharnais, fils adoptif de Napoléon. C'était la première des alliances qu'un membre de sa famille contractait avec les maisons souveraines de l'Europe. Remarquons que ce mariage a posé les fondements de la plus solide des fortunes qui se soient élevées dans la nouvelle maison impériale de France, de celle qui a le mieux résisté aux revers qui ont abattu son chef.

Un document fort curieux m'est tombé entre les mains sur la manière dont cette affaire a été négociée, et je le donne en note. Il consiste en une lettre de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, à M. de Thiard, chargé d'affaires auprès de l'Électeur de Bavière; la hauteur du langage et des prétentions, qui éclate dans cette pièce, a un caractère trop significatif pour qu'il ne soit pas à propos de lui porter quelque attention. On y voit que la négociation avait commencé peu après la prise d'Ulm, assez long-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps avant la bataille d'Austerlitz, qui ne fut livrée que le 2 décembre, et avant même l'occupation de Vienne, qui n'eut lieu que le 13 novembre (1).

(1) Paris, le 17 brumaire an XIV.
(8 octobre 1805.)

A M. de Thiard (cette lettre était chiffrée).

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres du 15 vendémiaire et du 2 brumaire sur l'affaire dont je vous ai parlé. Il résulte de ce que vous me faites l'honneur de me mander que cette négociation particulière acquiert tous les jours de l'importance et devient de plus en plus pressante. Il convient d'aller au but.

L'obstacle qui vous a frappé est certainement de nature à faire craindre quelque résistance, soit fondée, soit de prétexte. Mais le moyen que vous proposez de la faire lever par l'Électeur de Bade, en s'adressant à ce prince, ne peut être adopté. Cette manière indirecte a quelque chose en soi de peu relevé qui ne saurait convenir à une cour comme la nôtre.

Une intrigue heureuse dans ces sortes de matières ne peut s'avouer et celle qui échouerait serait difficile et même impossible à cacher. La seule marche qui soit bienséante est d'aller directement à l'Électeur de Bavière. Vous devez lui faire demander par M. de Montgelas un entretien particulier, et là vous devez lui proposer sans détour l'alliance de la famille de Sa Majesté avec la sienne. L'Empereur a montré qu'il voulait protéger la maison de Bavière, il ne peut offrir une meilleure, une plus sûre garantie de la durée de ses sentiments pour l'Électeur. L'Empereur n'a point de prince de son nom qui puisse être établi. Le jeune Beauharnais peut l'être, et à cette occasion Sa Majesté fera pour lui tout ce qu'il ferait pour une personne de son nom. Elle a fait voir quelles étaient ses vues à l'égard de la succession au trône.

Il n'y a personne en Europe qui n'ait vu d'une manière évidente, dans le sénatus-consulte d'avènement, que l'héritier présomptif était, dans la branche des princes, Louis. Cette disposition privée et bien arrêtée place le prince de Beauharnais (car je puis déjà lui donner ce titre) dans une position particulièrement avantageuse. Beau-frère d'un prince impérial, oncle de celui qui sera probablement appelé à la succession, beau-fils de l'Empereur qui règne, fils unique de l'Impératrice, voilà pour la dignité; les avantages seront tout ce qu'on peut désirer.

Pour l'Électeur, une position assurée à jamais et embellie par la perspective la plus plausible de tous les degrés successifs d'agrandissements dont l'avenir pourra fournir l'occasion. Une sauvegarde puissante contre la jalousie et l'ambition des grandes cours, des rivaux et des voisins. Pour la princesse, un état que le souverain le plus libéral qui existe se plaira à former avec une magnificence qui réponde à ses affections, un établissement pour lequel les convenances de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les esprits réfléchis ne virent pas sans inquiétude l'Empereur poursuivre sans cesse l'élévation des membres de sa famille, élévation d'autant plus inquiétante que, pour

princesse et de l'Électeur seront consultées, soit pour les formes, soit pour la situation, soit pour l'étendue, et enfin l'avantage d'arriver au moment où le goût, l'élégance, la dignité, rappellent les Français à toutes les jouissances délicates de l'esprit, et de faire soi-même dans une cour nouvelle le choix des personnes et des moyens les plus propres à en rétablir l'empire. Voilà l'aspect du bon résultat de la négociation directe, dont vous êtes chargé avec l'Électeur.

L'autre aspect est facile à comprendre. Un refus, des marques de répugnance sont la chose du monde la plus impossible à pallier ou à réparer. Le prince le plus puissant de l'Europe est en même temps l'homme du caractère le plus élevé, magnifique dans ses affections, irréconciliable dans une disposition contraire, ayant, comme cela est dans la nature de toutes les facultés humaines, plus de pouvoirs encore pour nuire que pour servir, et ne connaissant guère d'obstacles. Cette âme forte présente en même temps tous les avantages et tous les inconvénients du présent que la nature en fait aux hommes. Je n'ai pas besoin d'en analyser les conséquences et d'en faire l'application pour être bien compris par l'Électeur de Bavière. Mais je dois particulièrement vous recommander d'arrêter son attention sur les suites inévitables d'une indiscrétion. Cette négociation doit être à jamais secrète, le succès seul doit la faire connaître. Le refus est un malheur que l'Électeur devrait désirer de cacher à lui-même. Sa notoriété ne ferait qu'accélérer plus rapidement les maux qu'il ne manquera d'attirer sur sa maison. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que M. de Montgelas en soit instruit; faites-lui connaître votre démarche avec détail, et concertez-vous avec lui pour savoir s'il vaut mieux qu'il parle à l'Électeur avant ou après vous. C'est fortifier le secret que de l'y associer, parce que plus qu'aucun autre il en sentira l'importance. Si les rapports directs et anciens de l'Électeur avec moi, et dont à chaque occasion il aime à me prouver qu'il se souvient, pouvaient donner à mon opinion personnelle une influence quelconque sur sa décision, servez-vous de moi à cet égard comme vous le voudrez. Quant à l'obstacle que vous avez prévu de la part de la cour de Bade, il me semble qu'il est facile d'indiquer à l'Électeur de Bavière de donner sa cadette à l'Électeur de Bade. Les âges ne s'opposeraient pas à cet arrangement, et comme cela tous les intérêts seraient d'accord. Si l'on vous proposait la cadette, vous diriez que les âges s'y opposent et vous déclineriez. Si vous pouvez parler ou faire parler à la jeune princesse, mettez-la dans vos intérêts en encourageant son goût pour la France. M. de Montgelas doit être informé de vos démarches et agir de son côté. Dites-lui qu'il n'est pas impossible de former l'établissement de M. de Beauharnais avec d'anciennes terres de la maison de Bavière de ce côté du Rhin.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé : Ch. M. TALLEYRAND.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la soutenir, la France pouvait se trouver incessamment engagée dans des guerres nouvelles, ou au moins dans des difficultés diplomatiques fort ardues. Ainsi, le royaume de Naples avait été conquis sur la maison de Bourbon, en représailles de l'attaque plus qu'inconsidérée que le roi Ferdinand s'était permise sur les troupes françaises en Italie, au moment même où il venait de s'engager par un traité solennel à rester neutre entre la France et l'Autriche. A la suite de cette conquête qui n'avait été qu'une course rapide, la couronne de Naples se trouva dévolue à l'aîné de la famille Bonaparte, à celui qui a été appelé le roi Joseph. C'est à cette occasion que fut, je crois, adoptée pour la première fois par l'Empereur cette façon si hautaine de s'exprimer : « La dynastie qui occupait le trône de Naples a cessé de régner. » Dans le même temps, le grand-duché de Berg avait été créé pour Murat, son beau-frère : et presque aussitôt son frère Louis fut proclamé roi de Hollande, à la suite d'un traité conclu avec le gouvernement batave, ou plutôt imposé à ce gouvernement. Ces trois grands actes outrepassaient sans nul doute les règles de la prudence, celles d'une saine politique.

Un seul ennemi déclaré restait debout, c'était l'Angleterre; il était à prévoir que la Russie, bien qu'elle prît le soin de cacher ses intentions, ne tarderait pas à devenir son alliée.

M. Fox, qui avait succédé à M. Pitt, disparut à son tour, emportant avec lui les espérances de paix. L'Angleterre perdait dans l'espace d'une année ses deux premiers hommes d'État et voyait se dissoudre la dernière coalition formée par M. Pitt; mais elle obtenait, comme dédommagement de cet échec, la destruction des forces maritimes françaises et espagnoles à Trafalgar. Ce combat avait été livré en vue de Cadix, presque en même temps que la bataille d'Austerlitz, par l'amiral Villeneuve qui avait rallié l'escadre espagnole commandée par l'amiral Gravina.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pressé par des ordres beaucoup trop impératifs du ministre de la marine Decrès, et impatient de réparer l'échec qu'il avait éprouvé devant le Ferrol, le malheureux Villeneuve s'était obstiné à sortir de la rade de Cadix, en présence de l'escadre anglaise commandée par Nelson, et il avait entraîné à sa suite l'amiral espagnol. La bataille, quoique livrée par les Français et les Espagnols dans une position fort désavantageuse, fut longue et terrible; il s'y fit de part et d'autre des prodiges de valeur. Nelson fut tué au milieu de son triomphe, l'amiral Gravina mourut des suites de ses blessures, et Villeneuve, désespéré, se donna lui-même, peu de mois après, la mort qu'il avait cherchée et qu'il n'avait pu trouver le jour du combat. A partir de la journée de Trafalgar, on peut dire avec vérité que l'Angleterre a régné sans conteste sur la mer.

Sur le continent, elle ne pouvait rien par elle seule; il lui fallait des alliés, et il n'était pas aisé d'en trouver, après tant de campagnes désastreuses. Elle entretenait cependant avec la Russie des intelligences très actives; mais, pour qu'elles portassent leurs fruits, il fallait entraîner la Prusse, car seule elle pouvait fournir le champ de bataille. Elle avait encore le prestige attaché aux créations militaires du grand Frédéric. La campagne de Champagne lui avait fait peu d'honneur, mais ce revers était plutôt attribué à de fausses combinaisons politiques qu'à de mauvaises manœuvres de guerre.

Les Prussiens avaient depuis poussé assez habilement le siège de Mayence; leurs troupes étaient dans le plus brillant état, et cependant les officiers au courant des questions militaires disaient qu'une armée, qui n'avait de généraux en réputation que des hommes de soixante à quatre-vingts ans, et dont les jeunes officiers pour le plus grand nombre n'avaient pas vu le feu, était peu en état de lutter contre cette jeune et virile armée française qui, depuis quatorze ans, n'avait pas quitté les champs de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bataille, et qui venait de se surpasser elle-même dans la campagne qu'avait terminée le triomphe d'Austerlitz. L'orage qui se préparait de ce côté n'excitait donc en France que de médiocres inquiétudes.

Dans l'intérieur, toutes les résistances étaient brisées. Bonaparte avait hérité de ce que la Révolution avait créé de force et de puissance; autour de lui, une foule d'hommes éminents n'avaient plus d'autre ambition que celle de le servir. L'armée lui était désormais irrévocablement acquise. On voyait tous les jours entrer dans le service militaire les fils des meilleures familles, de celles qui s'en étaient tenues jusqu'alors éloignées. Il était difficile, en effet, d'assister à une aussi grande moisson de gloire, d'être jeune, et de n'en vouloir prendre sa part.

Dans l'ordre civil, les places d'administration commençaient à être l'objet d'une ambition qui s'étendait dans toutes les classes ; quant au clergé, hors une petite Église dissidente qui pouvait bien tourmenter quelques consciences, mais qui n'avait aucune influence dans l'État, il se montrait certainement un des auxiliaires les plus dévoués et, dès lors, les plus précieux de la couronne impériale. La consécration papale avait pour lui tranché toutes les questions, et les mandements publiés depuis cette époque en fournissent d'éclatantes preuves. Il en est un qui m'est particulièrement resté dans la mémoire, c'est celui de M. de Broglie, évêque de Gand, à l'ouverture de la campagne d'Austerlitz. Je me souviens qu'au milieu des louanges les plus excessives, le noble prélat assurait candidement que toute idée d'adulation lui était étrangère.

Cette favorable disposition du clergé n'avait eu nulle part plus d'influence que dans les provinces de l'Ouest; la pacification était complète, la guerre civile était entièrement éteinte, et, grâce aux conseils et aux prédications des prêtres, les départements qui avaient si longtemps combattu les armées de la République fournissaient, sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus de retard qu'ailleurs, leurs contingents dans les armées de l'Empereur. De grands soins étaient, au reste, apportés à l'administration de ces départements; on y ouvrait des routes, et la main qui relevait à Lyon la place Bellecour bâtissait une ville dans la Vendée.

L'ancienne France avait été détruite, et il fallait organiser la nouvelle. Dans celle-ci, tout était en germe et les éléments abondaient, mais rien n'était à sa place. Il a été facile de dire que le nouveau chef de l'État avait cet avantage que, nulle institution n'ayant pris racine en France depuis le commencement de la Révolution, il n'était gêné par rien et pouvait donner un libre cours à ses conceptions; mais je crois sincèrement qu'il se fût estimé plus heureux de trouver sous sa main quelque vieille institution, quelque habitude sociale cimentée par le temps, même quelque préjugé national ayant traversé les âges et sur lequel il lui eût été possible de s'appuyer et d'édifier.

Il a plus d'une fois, c'est une justice qui doit lui être rendue, manifesté ses regrets à cet égard, en cela fort supérieur à la plupart des hommes de talent qui l'entouraient, dont l'éducation s'était faite au milieu de la Révolution et qui y avaient aussi puisé leurs préjugés niveleurs, avec lesquels on ne peut rien bâtir, qui ne sont propres qu'à détruire.

Il y a deux choses nécessaires pour constituer, pour organiser une société. Il lui faut sans doute une législation écrite, appropriée à sa position matérielle; mais à côté de celle-là doit s'en rencontrer une autre toute composée d'usages, d'habitudes, d'idées reçues, de mœurs enfin, et cette dernière est la seule qui gouverne la vie sociale en tant de circonstances où les lois ne peuvent exercer leur action. Pour la législation écrite, j'ai déjà dit avec quel succès le premier Consul s'en était occupé, aidé de son Conseil d'État. L'Empereur ne pouvait négliger de poursuivre l'œuvre du premier Consul et, en effet, il n'a jamais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cessé d'y donner des soins fort assidus. Lorsque j'entrai au Conseil d'État, le Code civil et le Code de procédure civile étaient terminés. On discutait le Code de commerce. On préparait le Code pénal et le Code de procédure criminelle.

Dans un siècle où les connaissances étaient fort répandues, à une époque où, depuis près de quinze ans, toutes les idées, tous les principes de la législation avaient été la matière de discussions publiques et contradictoires, lorsqu'on pouvait profiter de tant d'expériences, quand on était assez heureux pour avoir dans son Conseil des jurisconsultes du premier ordre, tels que MM. Tronchet, de Cambacérès et Portalis, ce n'était pas une entreprise téméraire, ni en disproportion avec les moyens dont on disposait, que celle de refondre ainsi toute la législation du pays.

Le principal, le véritable mérite de l'Empereur est d'avoir conçu la nécessité de l'entreprise, et de l'avoir poussée avec cette activité qu'il portait à tout et qu'il avait le don de rendre communicative. L'énormité du travail qu'il a tiré de son Conseil d'État, dans les six ou sept premières années, effraye l'imagination. On ne peut, en outre, lui refuser d'avoir su tellement appliquer son esprit à des matières qui devaient lui être fort étrangères, que non seulement son intervention n'a point été déplacée, mais qu'il y a souvent porté de très utiles lumières.

Venons maintenant à l'autre législation, dont j'ai aussi indiqué le besoin, à celle qui ne se fait ni ne s'apprend dans les livres. Quant à celle-là, les difficultés étaient bien autrement grandes, et, en ce qui la concernait, l'Empereur, au début, était à peu près le seul de son avis. Non seulement il n'était pas servi, mais il était à peine compris par la plus grande partie de ceux qui l'entouraient. Chez les uns régnait une peur aveugle de ce qu'on appelait l'ancien régime; pour les autres, le peu de portée de leur esprit ne leur permettait pas de concevoir qu'il y eût un milieu à garder entre cet ancien régime, qu'ils appelaient de leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vœux irréfléchis, et celui de la Révolution, qu'ils avaient justement en horreur.

Le plus difficile était de faire comprendre aux hommes de la Révolution que le seul moyen de consolider, de mettre au-dessus des événements les existences nouvellement acquises, était d'entrer dans des classifications, sinon de droit, du moins de fait, et de créer, dans les rangs plus ou moins élevés de l'ordre social et politique, un certain nombre de situations héréditaires, dont le trône doit être nécessairement entouré du moment qu'on veut qu'il soit lui-même héréditaire.

C'était un fort singulier esprit que celui des révolutionnaires qui s'étaient donnés à l'Empereur; ils avaient très bien pris leur parti sur le pouvoir absolu d'un seul; l'élévation de ce pouvoir était si prodigieuse qu'elle ne blessait plus leurs yeux. D'ailleurs, en consentant à le servir, ils avaient su mettre leur assistance à de très hauts prix. Mais, pour que le trône ne leur causât aucune inquiétude, ils l'auraient voulu complètement isolé; ce qui les offusquait, c'étaient les rangs interposés entre le trône et eux. Celui qui l'occupait était cependant trop habile pour ne pas comprendre que rien d'isolé ne peut se soutenir longtemps dans le monde. Il cherchait donc des étais partout, et il en demandait à la France ancienne comme à la France nouvelle; ce n'était pas lui qui pouvait croire que dix siècles fussent réellement effacés par les événements de dix années. Il y avait donc un amalgame nécessaire, indispensable, à opérer entre le passé et le présent, et tant qu'il ne se réaliserait pas, on pourrait dire avec raison que l'œuvre nouvelle n'était pas terminée.

Parmi les hommes qui approchaient l'Empereur de plus près et auxquels on a pu attribuer quelque influence sur ses délibérations, je m'arrêterai d'abord à ses deux collègues dans le consulat, MM. Lebrun et de Cambacérès, devenus, à l'époque de l'Empire, l'un architrésorier et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'autre archichancelier. Il eût été difficile de trouver deux hommes plus dissemblables. Le premier, ancien secrétaire de M. le chancelier Maupeou et rédacteur du préambule fort remarquable de ses édits de 1771, littérateur distingué, traducteur élégant du Tasse et d'Homère, était dévoué à tous les principes philosophiques du dix-huitième siècle, et c'était avec l'ardeur et la bonne foi de l'adepte le plus sincère qu'il avait embrassé la révolution de 1789. Il n'y avait joué aucun rôle marquant, bien qu'il fût membre de l'Assemblée constituante. Doux, humain, ennemi de toute violence, il avait gémi des maux que la Révolution entraînait; il en détestait les crimes et méprisait ceux qui les avaient commis. Cependant il ne pouvait s'empêcher de trouver que les malheurs, qu'ils avaient enfantés, étaient au moins compensés par l'inestimable bienfait de l'abolition de toutes les distinctions héréditaires et de tous les privilèges, par la destruction des anciens corps judiciaires, par celle des Parlements surtout; il avait pris part à leur dispersion, en 1791. Il redoutait toute puissance, toute influence religieuse, et, si le calme de son esprit pouvait encore être troublé, c'était par la crainte de revoir jamais quelque chose de semblable. Personne, enfin, n'a poussé plus loin que lui le rêve d'une parfaite égalité, et c'est ainsi que la moindre atteinte portée à cette égalité, dans le partage des successions, lui paraissait une chose monstrueuse; il était père d'une nombreuse famille, et rien n'aurait pu le déterminer à faire à l'un de ses enfants le plus petit avantage (1). Les titres, les distinctions honorifiques lui semblaient de misérables hochets, et il ne pouvait s'empêcher de lever les épaules toutes les fois qu'il y voyait attacher la moindre importance.

(1) On a eu toutes les peines du monde, du moins dans les dernières années de sa vie, à lui persuader de consentir à l'établissement du majorat qui devait assurer à son fils aîné la succession de la pairie: je crois même que ce majorat a été fait par le fils lui-même sur ses propres fonds.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lorsque le premier Consul le mit à ses côtés, il était, depuis le 13 vendémiaire, membre du conseil des Cinq-Cents, et y avait toujours tenu rang parmi les hommes modérés. Sa conduite avait été assez prudente pour le mettre à l'abri du malheur de la déportation, malgré ses liaisons intimes avec plusieurs des fructidorisés, notamment avec M. de Marbois.

Le choix de M. Lebrun pour troisième consul avait donc été compté au nombre des gages que donnait le général premier Consul de la modération de ses intentions. C'était aussi pour son gouvernement une précieuse acquisition ; il était fort instruit, bon administrateur, et possédait un rare talent d'écrire qui a été plus d'une fois utilement employé. Sa spécialité la plus brillante était les finances, dont il avait fait une étude approfondie. Sa science en cette partie s'était, à la vérité, un peu trop formée à la pure école des économistes, ce qui en rendait les résultats moins applicables. Cependant, en faisant même une large part à l'exagération de la doctrine, il y avait encore beaucoup à profiter dans ce qu'il savait sur les questions d'impôt et surtout de crédit public. Napoléon, qui rendait justice à ses lumières, le nomma architrésorier, dans les premiers jours de l'Empire.

M. de Cambacérès, second consul, puis archichancelier, était l'antipode de M. Lebrun. Conseiller à la cour des aides de Montpellier avant 1789, il avait eu dans cette compagnie une assez grosse importance, qui aurait été plus grande encore si son mérite dans les affaires avait été accompagné de quelque peu de dignité dans ses mœurs. Étranger à tout système philosophique, doué d'un des esprits les plus positifs qui aient jamais existé, il s'était laissé entraîner par le premier mouvement de la Révolution, plutôt qu'il ne s'y était jeté.

Les avantages qu'il y pouvait trouver étaient balancés par beaucoup de périls qui, sans doute, l'auraient promp-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tement retenu, si le parti de la Révolution n'avait été celui du plus fort. La prudence dominait en lui plus que le courage. Cependant il ne fut député ni à l'Assemblée constituante, ni à l'Assemblée législative. Son rôle, jusqu'au mois de septembre 1792, se borna à remplir, dans le département de l'Hérault, quelques fonctions administratives ou judiciaires plus ou moins relevées. Sa carrière politique n'a commencé, en réalité, que le jour où il est entré dans la Convention. Il s'y distingua promptement par une grande aptitude au travail, par des connaissances positives dans toutes les questions de jurisprudence; il entra dans plusieurs comités; mais ce fut surtout le procès du Roi qui fixa sur lui l'attention publique. Sa conduite, dans le cours de ce procès, offre d'étranges contradictions.

Il commença par déclarer le Roi coupable, puis refusa à la Convention le droit de le juger; il vota ensuite sa détention, même sa mort, mais seulement en cas d'invasion étrangère, et arriva enfin jusqu'à demander l'exécution dans les vingt-quatre heures du jugement, qui portait la peine capitale. Toutes ces inconséquences s'expliquent par les combats de la pusillanimité avec la conscience. On y voit les vains efforts d'un esprit éclairé et d'une âme timide pour écarter, sans trop se compromettre, la complicité dans un crime qui les frappe d'épouvante.

N'osant jamais tenter, pour arriver à ce but, que des voies détournées, commençant par une concession qu'il ne sut pas refuser aux exigences du parti qui devait bientôt l'entraîner, M. de Cambacérès essaye de former un faisceau de tous les esprits timorés qui sympathisaient avec le sien, et ce fut avec ce faible secours qu'il crut pouvoir arrêter les passions déchaînées. Convaincu trop tard de l'inutilité de cet effort, il en vint à demander grâce d'une inhabile résistance et acheta cette grâce au prix du lâche abandon de l'auguste victime qu'il n'espérait plus sauver.

Ses complaisances pour le parti révolutionnaire l'ame-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nèrent jusqu'au poste de ministre de la justice, qu'il occupait encore au 18 brumaire; c'est là ce qui a décidé son élévation au consulat. Mais si telle a été l'origine des grandeurs auxquelles il est parvenu, on ne peut douter que le souvenir de ces premières années n'en ait constamment empoisonné les jouissances. Les soins qu'il a pris pour se laver de la mort de Louis XVI prouvent assez qu'elle a fait le tourment de sa vie; il n'a jamais pu se dissimuler que la mesure d'indulgence dont il avait besoin lui serait difficilement accordée par les hommes dont l'opinion doit dicter, en dernier ressort, celle de la postérité. M. de Cambacérès était arrivé au consulat avec beaucoup moins de confiance que M. Lebrun. Sa nomination fut une satisfaction donnée par Bonaparte au parti révolutionnaire, il faut en convenir, aux hommes les plus compromis, les plus odieux, et cependant cet homme, parvenu sous de tels auspices, fut bientôt, auprès du premier Consul, un des plus zélés partisans du retour aux idées d'ordre et aux principes monarchiques. Les occupations magistrales de sa jeunesse, l'étude des lois, à laquelle elle avait été consacrée, lui avaient rendu ces idées et ces principes familiers; son esprit en était pénétré. La vie révolutionnaire les lui avait fait mettre de côté, mais sans les effacer, et, dès qu'une occasion lui fut offerte d'y revenir, il la saisit avec la joie discrète et prudente qui était la base de son caractère.

Lorsque plus tard il revint aux idées religieuses, ce retour n'eut rien non plus d'étonnant pour ceux qui l'avaient étudié; les écarts que sa conscience lui reprochait étaient pour lui un motif de haïr, de détester la Révolution. Tous ses souvenirs se reportaient avec charme sur les temps qui l'avaient précédée. Il se plaisait, dans l'intimité, à rappeler les avantages, à vanter l'organisation sociale de ces temps heureux et tranquilles. L'existence de l'ancienne magistrature surtout était l'objet de ses regrets perpétuels. En cela fort différent de son collègue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Lebrun, il ne concevait pas un État monarchique sans noblesse, sans clergé, sans rang et distinction héréditaires, et sans une transmission incontestable, par ordre de primogéniture, de la portion de fortune qui était nécessaire pour assurer dans les familles la conservation de l'héritage honorifique.

Ne pouvant recevoir ces combinaisons sociales de l'ancien régime auquel il ne lui était pas permis de penser, il travailla à les faire sortir du régime consulaire ou impérial, greffant autant qu'il dépendait de lui les nouvelles créations sur ce qui pouvait rester des anciennes, et ne se dissimulant pas, d'ailleurs, que c'était le seul moyen d'assurer une complète sécurité aux positions analogues à la sienne. Il entrait donc sur ce point dans les vues de Napoléon.

Ajoutons que tout ce que la netteté de son jugement et la supériorité de ses lumières lui suggéraient de bonnes raisons en faveur de ce système, était encore fortifié par les petitesses mêmes de son esprit. Ainsi ce n'était pas seulement pour leur utilité politique, mais bien encore pour ses jouissances personnelles, qu'il prisait les distinctions sociales. Jamais les titres, les croix, les cordons n'ont causé à personne autant de plaisir qu'à lui. Il faisait ses délices de la représentation; dans les salons et jusque dans les lieux publics, il se parait, avec la joie d'un enfant, de ses ordres, tantôt en or, tantôt en perles, tantôt en diamants, et, au travers de ces puérilités, c'était certainement la meilleure tête du Conseil impérial. Jurisconsulte d'autant plus profond que sa science, quoique fort étendue, ne le gouvernait pas exclusivement, et qu'elle était aux ordres d'un sens exquis, d'une raison supérieure qui seule fait le législateur.

Il avait en même temps les connaissances et la perspicacité d'un homme d'État, mais il était loin de posséder la fermeté de caractère, la force de volonté dont celui-ci a besoin. Le rôle secondaire auquel il était appelé ne deman-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dait pas, à la vérité, ce genre de mérite, et toutefois on peut croire qu'avec plus de courage à exprimer sa pensée, plus de fermeté à soutenir son opinion, il aurait été en beaucoup d'occasions d'une utilité décisive pour le chef auquel il s'était dévoué. Il lui a rendu de grands services et personne n'a mieux justifié la confiance dont il a joui.

Ayant été constamment, pendant les nombreuses absences de Napoléon, soit durant le Consulat, soit durant l'Empire, le premier dépositaire de son pouvoir, autant toutefois que ce pouvoir pouvait être délégué, il l'a toujours exercé avec l'habileté qui était nécessaire pour ne pas le laisser péricliter entre ses mains, et en même temps avec les tempéraments qui n'étaient pas moins indispensables pour ménager la jalouse susceptibilité de celui qui en était la source.

M. de Cambacérès s'est montré, dans ses rapports sociaux, bon et secourable, autant que sa timidité naturelle le lui a permis. Il a été fidèle à ses amitiés, oubliant les injures et jamais les services rendus, en cela fort supérieur à son collègue Lebrun qui, personnel et égoïste avant tout, n'a guère pensé qu'à lui et à sa famille.

Après M. de Cambacérès, deux hommes dans le ministère, MM. Fouché et de Talleyrand, ont partagé ou exploité la confiance du premier Consul et de l'Empereur. Les autres ministres, fort importants chacun dans la partie de l'administration qui leur était assignée, n'ont presque jamais eu qu'une influence restreinte sur les résolutions de la haute politique.

M. Fouché, conventionnel, ayant voté la mort du Roi, l'un des proconsuls les plus violents du temps de la Terreur, a été longtemps le véritable représentant de la Révolution auprès de Bonaparte. C'était lui qui stipulait pour elle, et le droit lui en était bien acquis, car il n'était étranger à presque aucun de ses crimes. Il s'y était associé froidement, sans passion, sans but arrêté, vivant au jour le jour au milieu de ces horreurs, n'ayant pas dès lors perdu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la présence d'esprit nécessaire pour tout voir, tout observer et se souvenir de tout.

Le directeur Barras, avec qui ses liaisons avaient été fort intimes, l'avait tiré des rangs des Jacobins, dans lesquels il s'était enrôlé à l'occasion du mouvement de prairial an III, et, après lui avoir successivement donné à remplir quelques missions diplomatiques, apparemment pour lui laisser le temps de perdre ses trop mauvaises habitudes, en avait fait définitivement un ministre de la police. La journée du 18 brumaire l'avait trouvé à ce poste, et, quoiqu'elle se fût accomplie sans son concours, et même sous quelques rapports à son insu, toujours prêt à se ranger du côté du victorieux, il n'avait pas hésité à offrir ses services à l'heureux général. Celui-ci n'hésita pas davantage à les accepter, et, en maintenant M. Fouché au ministère de la police, il voulut tout à la fois accorder au parti détrôné une garantie qui lui était promise, se donner à lui-même un moyen de gouverner ce parti, en s'y ménageant des intelligences, et se donner contre les tentatives du parti royaliste un surveillant dont le zèle ne serait pas douteux.

Cependant la défiance naturelle de Bonaparte l'avait averti qu'il ne fallait jamais se reposer entièrement sur un tel homme, et qu'il serait nécessaire de surveiller avec soin celui qui allait être chargé de surveiller les autres. C'est à dater de cette époque qu'il commença à avoir plusieurs polices se contrôlant réciproquement, s'efforçant presque toujours de renchérir les unes sur les autres, et semant ainsi dans son esprit, à l'envi l'une de l'autre, des préventions dont les conséquences ont toujours été graves.

M. Fouché avait un rôle difficile, mais c'était le seul dont il fût capable. Dénué de toute instruction solide, incapable de suite dans ses idées et d'application suivie, il n'aurait jamais pu remplir un ministère autre que celui de la police, qui se fait par les causeries beaucoup plus que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par le travail du cabinet. Il suffit de connaître les intrigues courantes et leurs ramifications; il fallait surtout, à cette époque, savoir beaucoup de noms et particulièrement ceux des hommes dont la vie passée faisait préjuger ce dont ils étaient capables pour l'avenir. Sous ce rapport, les antécédents de M. Fouché lui donnaient toutes sortes d'avantages. J'ai déjà dit qu'il avait tout vu, tout su, j'ajoute qu'il ne tenait sérieusement à rien. Sans affection pour personne, d'une fausseté et d'une perfidie qui n'eurent peut-être jamais d'égales, capable de sacrifier pour le moindre intérêt celui qui pouvait la veille se regarder comme son meilleur ami, possédant au suprême degré, sinon l'habileté, du moins l'impudence du mensonge, d'un esprit léger, superficiel, souvent heureux dans ses reparties, et conservant toujours les dehors d'un imperturbable sang-froid, il lui en coûtait peu de tromper tous ceux qui avaient affaire à lui, à commencer par Bonaparte, bien qu'il l'ait servi, dans la première période de son élévation, avec une fidélité qui avait toutes les apparences du dévouement.

Comme le meilleur moyen de se soutenir, auprès d'un maître aussi difficile et aussi ombrageux, sera toujours de se rendre ou de se faire croire nécessaire, on peut aisément se former une idée de tous les faux rapports, de toutes les perfides suggestions dont M. Fouché a dû pendant longtemps, et dans les premières années surtout, envelopper le premier Consul. Combien de mauvaises résolutions ne lui sont-elles pas dès lors imputables, et combien de bonnes mesures n'a-t-il pas retardées, quand il ne les a pas empêchées? Cet homme avait, il faut en convenir, un art incomparable pour faire des dupes, et il n'a jamais exercé cet art avec plus de cynisme que sur les émigrés et sur les royalistes. Pendant nombre d'années, j'ai vu les uns et les autres obstinément convaincus que les rigueurs exercées à leur égard l'étaient malgré sa volonté, que tout était l'œuvre du chef du gouvernement, qu'il était leur seul défenseur; et quand j'ai été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus tard dans le cas de connaître les rapports sortis de son cabinet, les ordres qu'il avait donnés, qu'ai-je trouvé ? Des faits en contradiction avec ses assertions, c'est-à-dire presque toujours des rapports propres à envenimer les affaires les plus simples, des ordres d'une extrême rigueur, le tout revêtu de sa signature.

Dès l'origine du Consulat, M. Fouché avait rencontré dans la personne de M. de Talleyrand un antagoniste fort redoutable, et cette circonstance avait eu sur sa conduite une influence très marquée. Il restait d'autant plus attaché au parti révolutionnaire que son rival avait paru disposé à s'en rendre plus indépendant. Entre deux hommes de cette trempe, on doit bien penser que le débat ne roulait pas sur les principes, ni même sur les opinions : il y avait longtemps que l'un et l'autre avaient pris leur parti de n'en avoir que d'appropriés aux circonstances. Ce qu'ils se disputaient, c'était l'influence dans les affaires et auprès du chef du gouvernement; c'était l'occasion et les moyens de le gouverner, de l'enlacer dans leurs rets, et d'en tirer, à leur profit, le meilleur parti possible. Ils n'avaient pas encore eu le temps d'apprendre à quel point cette entreprise était difficile, pour ne pas dire impossible. Dans leur erreur commune, M. Fouché fut celui des deux qui se trompa le plus grossièrement et le plus longtemps. Il crut, avec une naïveté étrange, que le premier Consul pouvait n'être qu'un Directeur mieux établi, plus solidement constitué que ses prédécesseurs. Il crut que le gouvernement consulaire pouvait n'être qu'une prolongation du gouvernement de la Révolution, mieux entendu, mieux pratiqué, et que les instruments qui avaient servi dans le cours de cette Révolution devaient encore, à quelques exceptions près, être seuls employés.

La perspicacité naturelle de M. de Talleyrand, l'avantage, qu'il devait aux anciennes habitudes de sa vie, d'avoir vu les choses de plus haut, de les pénétrer, de les juger

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un œil plus exercé, lui avaient bientôt fait reconnaître qu'un victorieux de l'espèce de Bonaparte ne se traînerait pas sur les ignobles voies de ceux qu'il avait remplacés; qu'il avait des vues plus élevées; qu'il pouvait bien lui convenir d'être l'héritier de la Révolution, mais nullement de s'en faire le continuateur. Une fois fixé sur ce point, l'habile courtisan, car M. de Talleyrand l'est redevenu de ce jour, ne négligea rien de ce qui était propre à le bien établir dans la confiance de celui qu'il voulait gagner et séduire. Entrant sans effort, mais jamais trop brusquement, dans ce qu'il pouvait savoir ou deviner de ses vues les plus secrètes, il lui aplanissait la route, sans avoir l'air de la lui tracer. Cette conduite eut un plein succès, et valut à celui qui la pratiquait une influence incontestée. La séduction qu'il exerçait était d'autant plus puissante qu'elle était revêtue de formes plus rares à cette époque. A son esprit naturel et toujours empreint d'une piquante originalité, M. de Talleyrand joignait les façons distinguées et faciles de l'homme de cour, de l'ancien grand seigneur; il a beaucoup contribué au goût que son maître n'a pas tardé à prendre pour ces manières. Sous ce rapport, il avait encore le mérite de se présenter, et peut-être plus qu'il ne l'était réellement, comme un intermédiaire naturel et commode entre la France ancienne et la France nouvelle, entre l'ancien et le nouveau régime. Il est au moins certain qu'on pouvait sans danger l'employer à cet usage, et qu'on ne devait pas craindre qu'il allât jamais trop loin. Il eût été difficile de rencontrer un homme plus en garde que lui contre un retour vers l'ancien ordre de choses.

M. de Talleyrand pouvait s'accommoder d'un premier Consul jouant le rôle de César, mais la maison de Bourbon était à ses yeux trop redoutable pour qu'il ne mît pas tous ses soins à écarter de l'esprit du premier Consul tout ce qui aurait pu le conduire à accepter un rôle semblable à celui que Monk avait joué, de l'autre côté du détroit. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ministère des affaires étrangères lui donnait de grandes facilités pour parer à ce danger. Il y trouvait de continuelles occasions de causer, de disserter sur la situation politique de la France, sur la force de cette situation, sur ce qu'elle pouvait devenir, exploitée par un génie aussi rare et soutenue par un bras toujours victorieux (1), et, comme l'art de la conversation est celui où il excelle, comme il sait y amener tout ce qu'il veut dire, je ne fais aucun doute que, dans le but d'éviter le péril qu'il redoutait alors, il n'ait beaucoup trop exalté, dans les premières années, le génie ambitieux qu'il a eu depuis la prétention de retenir, et qui s'est joué si rudement de ses impuissants efforts.

Lorsque j'entrai dans les affaires, le moment de cette déconvenue n'était pas encore arrivé; l'heureux ministre des affaires étrangères avait traversé sans encombre le Consulat, travaillé à l'établissement de l'Empire, et avait attaché son nom aux plus grandes négociations diplomatiques. Voyant croître sa réputation de talent et d'habileté, il s'était maintenu en faveur et avait laissé loin derrière lui son collègue M. Fouché, dont l'importance diminuait

(1) Pour se faire une complète idée de l'art et de l'espèce d'abandon avec lesquels M. de Talleyrand savait flatter Napoléon, il faudrait pouvoir lire une lettre que je viens d'avoir sous les yeux et qu'il lui écrivait à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Elle est datée des eaux de Bourbonne; il y est surtout question d'un voyage que l'Empereur venait de faire avec l'Impératrice dans les provinces du nord de la France. Il reprochait aux journalistes de n'avoir su parler de ce voyage, auquel on ne trouvait rien de semblable dans l'histoire, que comme ils auraient parlé de celui de Louis XVI en Normandie. Il leur reprochait encore d'avoir distrait l'attention publique de ce grand événement en parlant des tournées dans les départements de quelques conseillers d'Etat, de celle, entre autres, qui avait été faite par M. Regnaud, accompagné de sa femme. « Ah! s'écria-t-il à ce sujet, comme « les livres et les journaux ont besoin de censure! » La lettre se termine par les protestations habituelles de respect et de dévouement; mais il demande la permission d'y ajouter l'expression d'un attachement qu'il ose qualifier de tendre. C'est une licence qu'il hasarde dans un jour qui lui semble permettre plus d'abandon. (Note écrite en octobre 1829.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à mesure qu'on s'éloignait des temps malheureux qui l'avaient produite. Celui-ci était encore au ministère de la police générale; il en avait été écarté pendant quelques mois, mais la conspiration de Georges le lui avait fait rendre, et il avait dû à cette conspiration le retour d'une influence d'autant plus triste qu'elle semblait ne devoir jamais naître que des calamités publiques.

Le portrait de M. de Talleyrand n'est pas aisé à faire. Comment parvenir à rendre des couleurs aussi changeantes? Plus on étudie son caractère, moins peut-être on le comprend. C'est que, dans la réalité, il est difficile de trouver en lui quoi que ce soit d'arrêté. Éminemment doué par certains côtés de l'esprit, on ne sait quelle qualité de l'âme ou du cœur il serait possible de lui accorder. Capable de désirs immodérés plutôt que de passions violentes, susceptible de toutes les impressions, accessible à tous les goûts, même les plus méprisables, aucun moyen ne lui a répugné pour satisfaire ses désirs et contenter ses goûts.

Il n'a peut-être jamais existé dans le monde un homme plus dénué de ce qu'on appelle délicatesse dans les sentiments, plus incapable d'être arrêté par une idée morale. Jamais personne ne s'est joué comme lui de l'opinion. Il l'a constamment bravée dans sa vie publique et dans sa vie privée, dans ses mœurs comme dans sa conduite politique. Le désir de secouer les gênes d'un état qu'il n'avait embrassé qu'à regret, auquel il avait été condamné par une difformité de naissance, et le besoin d'une licence effrénée paraissent l'avoir jeté dans la Révolution plus qu'aucun de ces sentiments libéraux dont il a essayé quelquefois de faire parade et qu'il a bien plus souvent foulés aux pieds. Évêque et grand seigneur en 1789, il lui en coûta peu d'être un des premiers déserteurs de sa caste, de l'ordre dans lequel il s'était engagé, et nul ne marcha dans cette route la tête plus haute et plus assurée, sacrifiant à la Révolution, avec une égale facilité, les biens de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'un, les honneurs et les privilèges de l'autre. Et cependant, s'il est des sentiments qui aient survécu en lui à toutes les ruines dont il s'est entouré, c'est la vanité de sa naissance et du rang qu'il avait occupé dans l'Église, ce qui n'a pas empêché que tout en lui, jusqu'à son caractère épiscopal, n'ait été mis au service de la Révolution. Depuis 1789, il ne s'est servi en effet de ce caractère sacré que pour le transmettre, contre tout droit, aux nouveaux évêques qui ne craignirent pas de violer les règles de l'antique Église de France, puis aussi pour dire au Champ de Mars la messe de la première fédération.

M. de La Fayette racontait, il y a peu de temps, que M. l'évêque d'Autun allait monter sur les marches de l'autel, le saint-ciboire dans les mains. Il voit M. de La Fayette, commandant général de la garde nationale, l'épée haute, au coin de ces marches, passer le plus près de lui possible, et il lui glisse ces paroles : « Ne me faites pas rire. » Un pareil trait n'a pas besoin de commentaires.

Ce digne aumônier de toutes les immoralités révolutionnaires se fit de plus, à l'aide des assignats, un des principaux financiers de l'Assemblée constituante, ne sortant de cette assemblée que pour aller jouer ces assignats sur un tapis vert qui fut alors établi au pavillon de Hanovre par un M. de Castellane, fondateur du premier jeu public dont le scandale ait été donné à la ville de Paris. Sa fortune voulut que, pendant l'Assemblée législative, il reçût secrètement une mission diplomatique qui le fit passer en Angleterre, où il sut s'établir sur le pied de directeur et de surveillant de l'ambassadeur imberbe que le cabinet de France y envoya à cette époque, c'était M. de Chauvelin.

Ainsi placé, il eut la ressource de l'émigration pour échapper aux périls et aux maux de tous genres qu'il avait tant contribué à appeler sur sa patrie. Il était à Paris au 10 août, mais il ne tarda pas à repasser le détroit, poursuivi bientôt par un décret d'accusation que la Convention

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lança contre lui; il a été chassé de l'Angleterre, lors de la déclaration de guerre qui suivit la condamnation et le supplice de Louis XVI; ce fut le seul des Français marquants, alors réfugiés dans ce pays, contre lequel M. Pitt crut devoir user du droit que lui conférait l'*alien bill*. M. de Talleyrand n'eut alors d'autre ressource que celle d'un voyage en Amérique. On le vit reparaître en France après la Terreur; il y arriva couvert et protégé par un décret que ses anciens amis obtinrent de la Convention, et dont Chénier fut le principal promoteur. Les termes de la pétition, qu'il avait adressée à la Convention pour obtenir cette faveur, et ceux des discours à son éloge, que ses amis prononcèrent en cette occasion, seraient curieux à relire aujourd'hui.

Sa vie fut consacrée à d'obscures intrigues, jusqu'au jour où Mme de Staël le tira de la misère en le présentant au directeur Barras qui, bientôt après, le nomma ministre des affaires étrangères. Ce service a été payé de peu de retour au temps où Mme de Staël s'attira la colère impériale. Le ministre de Barras ne tarda pas à travailler avec son protecteur au 18 brumaire, où devaient être sacrifiés les hommes qui l'avaient le mieux accueilli à son retour.

Ce fut à cette époque qu'il fit une démarche dont je ne sais pas la date précise. Il envoya M. de Fontanes auprès du roi Louis XVIII, avec mission d'offrir ses services. Il ne demandait pour récompense que le duché de Périgord et d'être affranchi des liens de son état ecclésiastique. Le Roi accorda le premier point sans difficulté; sur le second, il répondit que cela regardait le pape. Cette négociation fut bientôt abandonnée.

Le souci des affaires publiques n'empêchait pas M. de Talleyrand de s'occuper de sa fortune privée. Huit jours après son entrée au ministère, il était déjà possesseur de cinq ou six cent mille francs. Ce talent pour gagner de l'argent ne l'a jamais abandonné; il l'a exercé avec un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bonheur égal dans toutes les occasions, et on ne sait aucun des traités auxquels il a concouru qui ne lui ait fourni une de ces occasions. Celui de Lunéville, dans lequel fut stipulé que l'Autriche payerait les papiers qu'elle avait émis dans la Belgique, lui donna le moyen de faire des bénéfices énormes, en achetant ces papiers avant que personne eût connaissance de la stipulation.

La sécularisation en Allemagne et tous les arrangements qu'amenèrent dans ce pays les répartitions de territoire furent une nouvelle source de profits, et ceux-là dépassèrent de beaucoup les premiers. Je les ai entendu évaluer par des gens bien instruits à dix millions au moins. Il faut rendre cette justice à M. de Talleyrand qu'il ne gardait pas pour lui seul les produits de sa vénalité. Il sentait la nécessité de faire entrer dans le partage un assez bon nombre de ses collaborateurs; c'était un bon moyen de se créer des instruments utiles et dévoués. Il faut que ses gains aient été immenses, puisqu'ils ont suffi à ses énormes dépenses et que c'est ainsi qu'a été constituée la fortune dont il jouit encore. Peut-être pouvait-on dire qu'il n'est rien en quoi il ait été plus sage et plus conséquent. Que serait-il aujourd'hui sans elle? Qu'on veuille un moment le supposer pauvre et qu'on se fasse une idée de son existence ; il est plus que probable que le reste de ses jours irait, comme ceux de tant d'autres qui n'ont guère valu moins que lui, se consumer dans l'oubli et dans l'abandon.

J'ai dit tout à l'heure qu'il manquait de délicatesse dans les sentiments; il n'a pas même celle qui serait nécessaire pour garder longtemps le ressentiment d'une offense; cette juste fierté qui naît dans l'homme de sa dignité offensée n'existe pas chez lui, et sa personne morale tout entière semble revêtue d'une enveloppe dure et polie sur laquelle l'injure et le mépris glissent sans pénétrer. Aussi n'y a-t-il pas d'affront dont il ne puisse consentir à perdre la mémoire, du moment qu'il entrevoit le moindre avantage à se rap-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

procher de celui qui devrait être l'objet de son ressentiment. Cela lui paraît si naturel que son étonnement est toujours nouveau, quand il lui arrive de voir ses avances repoussées; cela prouve à ses yeux le peu d'intelligence de celui qui les repousse. Mais s'il manque de cette organisation délicate de l'âme et du cœur, il est une autre délicatesse à laquelle il peut avoir des prétentions fondées, c'est celle du goût. On cite de lui une foule de mots, de phrases qui dénotent le tact le plus fin et le plus sûr; c'est par là qu'il a commencé sa réputation dans le monde.

Je lui reconnaîtrai donc ce mérite, mais en le renfermant toutefois dans les cas où son langage et ses phrases ont pu être préparées, car, s'il vient à être pris au dépourvu par quelque circonstance irritante, ou s'il n'est pas averti de se tenir en garde contre sa colère, elle s'exhale alors par les mots les plus grossiers.

Nombreuses sont les occasions dans lesquelles il a blessé toutes les convenances. En tête de toutes, il faut placer son mariage, et c'est en même temps la plus inexplicable, car on ne saurait imaginer quelle espèce de séduction a pu l'y conduire. Épouser sa vieille maîtresse, qui avait été celle de vingt autres, l'épouser lorsque les traces de sa beauté sont presque effacées, lorsqu'il ne lui reste qu'une sottise avérée, éclatante, de nature à la couvrir d'un ineffaçable ridicule!

On a cru que cette femme était le dépositaire de sa fortune ou la confidente de quelque secret d'une haute importance, et qu'elle avait mis sa fidélité à garder ce dépôt au prix de la satisfaction qu'elle prétendait lui être due. On a même été fort enclin à penser que Bonaparte avait porté le machiavélisme jusqu'au point de pousser l'homme dont il se servait dans ses plus grandes affaires, mais dont il redoutait les intrigues, à un acte qui, en achevant de le déconsidérer, le rendrait impuissant à nuire. J'ai, en effet, la certitude que Mme Grand est venue à Malmaison se jeter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux genoux du premier Consul, et le supplier de lui faire rendre la justice qu'elle assurait lui être due. Je sais encore que le premier Consul a dit, en la quittant, que cette femme venait de lui montrer à quel point la volonté de satisfaire un désir passionné pouvait donner de l'éloquence, même à la plus sotte.

Sans adopter ni repousser aucune de ces conjectures, même de ces probabilités, je dirai que, pour qui connait bien M. de Talleyrand, il ne parait nullement impossible d'attribuer la plus grande part dans cette étrange résolution à l'ascendant de l'importunité sur la faiblesse, au désir de retrouver un peu de paix dans un intérieur dont il ne savait pas secouer les habitudes, enfin à une profonde indifférence pour l'opinion publique et à cette accoutumance de la braver qui fait trouver simple de ne lui rien sacrifier. Ce qu'il y a de certain, cependant, c'est que, s'il existe une circonstance de sa vie sur laquelle M. de Talleyrand ne se soit depuis ouvert à personne, sur laquelle il ne se soit laissé pénétrer par aucun de ses amis, c'est celle-là. J'ai entendu dire à M. de Choiseul-Gouffier, l'une de ses plus intimes liaisons, qu'il avait en vain employé toute son adresse (et il en avait beaucoup) pour l'amener à quelque explication sur ce sujet, et qu'il n'avait jamais pu y réussir. Remarquons encore que le mariage fut en quelque sorte célébré furtivement à Épinay, dans la vallée de Montmorency. M. de Monville, ancien conseiller au parlement de Paris et propriétaire dans ce village, avait arrangé l'affaire avec le curé. Cette complaisance de M. de Monville (elle fut, je crois, ménagée par M. Louis) lui a valu, en 1815, une pairie, lorsque M. de Talleyrand a été président du Conseil.

On doit se demander comment cet homme a pu jouer, pendant de si longues années, un rôle si important. C'est qu'il a eu le bonheur de venir en son temps, au milieu de tous les désordres et de la plus complète désorganisation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sociale. En d'autres temps, son esprit, tout brillant qu'il puisse être, ne lui aurait probablement valu que les succès éphémères que les salons peuvent offrir, et surtout ne l'aurait jamais mis dans le cas de diriger les affaires dans un ordre de choses où des talents solides et consciencieux, où le respect de soi-même et du public auraient été les conditions nécessaires de toute grande existence politique.

Ajoutez que cet esprit, que je lui accorde si largement et dont je ne conteste pas l'éclat, n'est cependant fortifié par aucune étude, n'est guère susceptible d'application et ne saurait s'assujettir à un travail suivi et obstiné. Possédant à un haut degré l'art des conversations rapides, il serait incapable de garder la parole dans une assemblée publique pendant un quart d'heure, en cela tout à fait semblable à son collègue et rival M. Fouché; mais ce qu'il sait admirablement, c'est se saisir d'une idée; qu'elle lui soit venue, ou qu'elle lui ait été fournie par autrui, il s'en empare, il la retourne sous toutes ses faces, et en fait jaillir, en traits nombreux et variés, tout ce qu'elle peut avoir de brillant; il vit longtemps sur cette pensée, il l'épuise jusqu'à satiété. C'est qu'il est, j'ose le dire, beaucoup moins riche de son propre fonds qu'on ne le suppose généralement. Mais il a, comme compensation, le talent d'exploiter avec une rare adresse tout ce qui le sert, tout ce qui l'entoure. Des gens qui doivent le bien connaître m'ont assuré qu'il avait employé des plumes étrangères, même pour la rédaction de quelques parties de ses Mémoires. Il supplée donc très habilement au travail qu'il ne fait pas par celui qu'il commande, et a un tact plein de finesse pour ôter le mot qui doit être retranché, ou ajouter celui qui manque à l'ouvrage qui lui est présenté.

Avec le premier Consul, avec l'Empereur qui abondait en idées, il était tout à fait à sa place, n'ayant qu'à bien écouter, à saisir avec discernement, à combattre avec finesse et mesure ce que les idées pouvaient avoir d'inso-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lite et d'excessif. C'était une lutte où les adresses du langage, dans lesquelles il excellait (1), le servaient admirablement. Quand, après avoir conféré avec l'Empereur, il recevait les ministres étrangers, il avait par devers lui le fonds le plus riche à exploiter. Naturellement il lui suffisait d'adoucir des paroles trop dures, en leur donnant de meilleures formes, et les grâces de sa conversation le tiraient aisément de cette difficulté; on n'ignorait pas qu'il avait souvent à la surmonter, et on lui savait gré de la brillante facilité avec laquelle il s'en jouait.

Napoléon a toujours lui-même apprécié son mérite sur ce point, et c'est ce qui lui faisait dire encore, après s'en être séparé, que c'était un excellent ministre pour les conférences. Rien ne saurait mieux expliquer comment sa réputation s'est si généralement établie, et comment elle a été pendant si longtemps toujours grandissant. Nous le verrons plus tard livré à ses propres conceptions et ayant à se tenir au niveau de la plus grande, de la plus inespérée des situations; c'est alors qu'on pourra décider, avec pleine connaissance de cause, si le jugement que j'en porte est suffisamment justifié.

Après les quatre personnages que je viens de faire connaître, on ne trouve plus autour du premier Consul et de l'Empereur que des instruments plus ou moins habiles, dévoués et dociles, dont les services ont été fort utiles, mais auxquels il est impossible d'attribuer, hors quelques circonstances spéciales et passagères, une part durable dans la direction des affaires.

M. Maret, depuis duc de Bassano, alors secrétaire d'État, a constamment été, depuis la naissance du Consulat, dans

(1) J'ai entendu dire à un homme d'esprit, M. de Narbonne, que si M. de Talleyrand avait quelquefois exprimé des vérités assez fortes à l'Empereur, il le fallait bien moins attribuer au sentiment de l'utilité dont elles devaient être, qu'au plaisir qu'il trouvait à les faire passer, grâce à son art de bien dire et à l'adresse de ses expressions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une position de confiance à laquelle la nature de ses fonctions donnait toutes les apparences de l'intimité; ses services étaient agréables, et son travail assidu, en quelque sorte infatigable, avait une valeur non douteuse; il est cependant impossible de ne pas reconnaître que, jusqu'à une époque que j'indiquerai plus tard, son esprit n'avait pas été jugé capable de supporter un autre fardeau que celui des soins que nécessitait l'exécution littérale des ordres donnés, et une rédaction prompte et facile des idées convenues et arrêtées.

Dans un ordre infiniment plus élevé, M. Portalis le père, conseiller d'État, depuis ministre des cultes, avait eu à l'époque de la conclusion du Concordat une grande et salutaire influence sur la manière dont le clergé fut alors réorganisé, et sur toutes les affaires de l'Église; il eut encore une part considérable dans la rédaction du Code civil, le plus approchant de la perfection entre tous les monuments de législation qui furent alors élevés. Voilà donc un homme qui a puissamment concouru à de grandes choses. Bonaparte avait beaucoup d'estime pour ses connaissances et une grande admiration pour son éloquence, si naturelle, si brillante, si abondante. L'art de parler était encore une arme aux yeux de ce conquérant. Il l'a souvent qualifié ainsi; on ne peut pas dire cependant, malgré tous ces avantages, malgré tant de services spéciaux, que M. Portalis ait eu une influence soutenue dans la conduite des affaires générales. Il était de ceux que Bonaparte regardait comme trop engagés dans une route où il voulait bien entrer et marcher doucement, mais où il ne voulait pas qu'on le précipitât. Sous ce rapport, il aurait craint de se trop livrer à la séduction du langage de son conseiller d'État ou de son ministre.

M. de Laplace et M. Chaptal, tous deux appelés un moment au ministère de l'intérieur, furent bientôt écartés. La rectitude mathématique du premier, malgré la supériorité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de son esprit, le rendait complètement inhabile aux transactions que nécessite l'administration. Le second n'entendait et ne connaissait que la partie des arts utiles, unie aux sciences naturelles, et surtout la chimie; il manquait, dans sa vie privée comme dans sa conduite d'homme public, du sentiment des convenances, si nécessaire dans les rapports qu'un ministre de l'intérieur doit entretenir avec toutes les classes de la société.

Je ne parle pas d'un premier essai qui avait été fait, pour le même ministère, de M. Lucien Bonaparte. L'indépendance d'esprit et de caractère, dont il a par la suite donné tant de preuves, le rendit tout à fait impropre à recevoir et à exécuter les ordres d'un frère qu'il ne pouvait se résigner à voir dans une situation si supérieure à la sienne.

Les dissentiments de l'Empereur avec sa famille, les difficultés nées de ces dissentiments et les obstacles qu'elles ont apportés à l'établissement et au maintien de sa puissance, forment une portion très importante de son histoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE X

Le Corps législatif. — Le Tribunat. — L'institution du Conseil d'État et la nature de ses travaux. — Le Comité du contentieux. — Principaux membres du Conseil d'État. — MM. Defermon et Lacuée, présidents de section. — MM. Gaudin et Mollien, ministres. — Les conseillers Regnaud, Treilhard, Berlier, Merlin, Réal. — Les mesures réclamées contre les Juifs. — Assemblée des Juifs notables convoquée à Paris. — MM. Molé, Portalis et Pasquier, commissaires de l'Empereur auprès de cette assemblée. — Les Juifs « portugais ». — M. Furtado, de Bordeaux. — Déclaration des docteurs et des rabbins. — L'intérêt de l'argent; l'usure. — Les usages entre Juifs. — Le pouvoir sacerdotal des rabbins. — Les *Talmudistes*. — Convocation par l'Empereur d'un grand Sanhédrin et son ouverture le 9 février 1807. — Déclaration doctrinale du grand Sanhédrin sur les devoirs civils et politiques des Israélites et l'organisation de la société juive en France.

Dans le Conseil d'État se trouvaient réunis des hommes qui, pour n'être pas placés aux premiers rangs, n'en rendaient pas moins les plus utiles services. C'est là que se sont élaborés les grands travaux législatifs et administratifs de l'époque, c'est là enfin qu'était placée la surveillance générale de toute l'administration. Sous ce rapport, le Conseil d'État jouait un rôle de la plus grande importance. Dans les deux organisations successives du gouvernement impérial, le Conseil d'État est le seul corps qui se soit trouvé en position et auquel ait été sincèrement donnée la mission de suppléer à l'action tout à fait illusoire de la machine représentative.

Dans un gouvernement représentatif bien organisé, l'existence de Chambres délibérantes a trois effets principaux : le vote de l'impôt, la confection des lois suivant l'esprit qui convient le mieux à l'état social du pays, et le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contrôle des actes du gouvernement. Il est certain que l'organisation du Corps législatif sous le régime consulaire et sous le régime impérial ne le rendait propre en aucune manière à atteindre ces divers buts : était-il possible de lui donner une action plus forte, quand on était si près des orages et des maux de tous genres qu'avaient amenés sur la France les dernières assemblées dont les délibérations avaient été publiques? Ne devait-on pas craindre de s'exposer de nouveau à de semblables périls? Il fallait que cette crainte fût alors très naturelle, puisqu'elle était générale. On ne voit pas, en effet, je l'ai déjà fait observer, que, parmi les hommes qui travaillèrent à la création du gouvernement consulaire, et dont plusieurs pouvaient être considérés comme des plus libéraux, il s'en soit trouvé un seul qui ait eu la moindre hésitation sur le parti qu'il convenait de prendre à cet égard.

Quant à la création du Tribunat, qui semblait destiné à compenser le silence imposé au Corps législatif, l'idée en était tout à fait malheureuse, et les bons résultats qu'on en avait attendu, loin de se réaliser, furent le plus souvent remplacés par de graves inconvénients. Cette triste vérité devint bientôt évidente; il ne fallut, pour la manifester, qu'une assez courte expérience du corps qui discutait toujours, sans qu'aucun résultat définitif fût jamais attaché à ses délibérations. Ce corps, sur lequel ne pesait aucune responsabilité, pouvait bien n'être pas très redoutable; il en pouvait sortir quelquefois de bons et d'utiles conseils, mais on devait s'attendre à les voir noyés dans un flot de paroles inutiles, quand elles ne seraient pas dangereuses. Il faut aller encore plus loin. Lorsqu'il faut tout créer, quand il s'agit de refaire la législation et l'administration entières d'un grand État, ce n'est pas avec une nombreuse assemblée délibérante, ce n'est pas avec une discussion publique et souvent tumultueuse, qu'on peut espérer d'y parvenir. Cette discussion met nécessairement les passions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en jeu; ses résultats sont incohérents de leur nature, et on en ferait difficilement sortir un ouvrage de longue haleine.

Les constitutions, comme les législations, n'ont jamais été l'œuvre d'un grand nombre. Dans les temps modernes comme dans les temps anciens, quand elles n'ont été le résultat des mœurs, des usages consacrés par de longs siècles, elles sont sorties du cerveau d'un petit nombre d'hommes qui ont su les imposer aux autres. Ainsi il serait impossible à mon sens de tirer du Corps législatif, tel qu'il a été donné à la France par la Charte de Louis XVIII, la rédaction du Code civil que lui a laissé Bonaparte. Qu'on veuille bien penser à la difficulté de faire tomber d'accord, sur tant de matières, la Chambre des pairs et la Chambre des députés, de maintenir dans le même esprit une délibération qui durerait nécessairement plusieurs années.

Si ces observations sont justes, elles expliquent comment Bonaparte a pu tirer des délibérations de son Conseil d'État des résultats bien autrement utiles qu'il n'aurait pu le faire des délibérations, même les plus libres, de son Corps législatif.

Affranchi de toute entrave, il a obtenu d'abord dans son Conseil une célérité de travail qui était du plus grand prix, et ensuite une liaison dans les idées et dans l'application des principes qu'il aurait vainement cherchées ailleurs. Il a pu confier la principale direction de travaux déterminés à quelques hommes qu'il regardait avec raison comme spéciaux et comme éminemment capables. C'est le parti auquel il s'est arrêté surtout pour le Code civil, et les résultats ont prouvé que cette méthode était la meilleure. Quand sont venus les autres codes, plusieurs de ces hommes éminents manquaient déjà, et il a fallu en abandonner la rédaction à des commissions plus nombreuses; malgré la discussion générale dans le Conseil, le résultat fut moins satisfaisant.

On y disait tout dans le Conseil, mais en allant au but

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans se perdre en de vaines paroles, avec des formes sans doute très différentes de celles du parlement de Paris, et cependant, rien ne m'a jamais mieux rappelé la gravité, la sagesse, les connaissances positives dont l'ensemble caractérisait les délibérations de ce corps célèbre, et j'ai eu beaucoup à me féliciter, lorsque je me suis vu lancé dans un monde si nouveau, d'avoir pu appeler à mon aide quelques souvenirs de celui où j'avais fait ma première éducation.

Avant de présenter officiellement les lois, des conférences étaient presque toujours ouvertes entre quelques conseillers d'État, désignés par l'Empereur, et un nombre proportionné de commissaires tirés du Corps législatif. Les projets étaient exposés et discutés dans ces conférences, où le nombre des assistants ne dépassait jamais celui qui permet à des gens d'affaires de s'expliquer et de s'entendre; aussi est-il arrivé plusieurs fois que les rédactions y ont reçu de très utiles modifications.

Dans l'administration, les services rendus par le Conseil d'État ont été d'une haute importance. L'établissement des nouveaux impôts, l'assiette qui leur a été donnée, la création surtout du système entier des impôts indirects ont été l'occasion des plus savantes, des plus utiles discussions; et qu'on ne croie pas qu'en cette matière les intérêts des contribuables aient manqué de défenseurs; loin de là; ils ont presque toujours été soutenus avec zèle et talent, et, si le chef suprême s'est permis quelquefois de trop écouter les inspirations de sa toute-puissante volonté il n'a du moins presque jamais eu, dans ces erreurs, l'excuse de n'avoir pas été suffisamment éclairé et averti. On lui doit, au reste, la justice de reconnaître qu'il laissait aux débats une entière liberté, qu'on pouvait tout exprimeir qu'il écoutait tout avec attention et patience, sans avoir l'air d'être blessé de ce qui devait lui déplaire, même sur les matières dans lesquelles il pouvait le moins se départir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de son absolu pouvoir. J'en donne pour exemple les conscriptions, sur l'excès desquelles j'ai plusieurs fois entendu M. Regnaud, surtout, parler avec une très noble indépendance.

Vient ensuite cette foule de règlements d'administration publique qui ont réorganisé presque tout ce que la Révolution avait détruit.

Il me reste à montrer comment le Conseil d'État exerçait un utile contrôle sur les actes du gouvernement; comment surtout il suppléait à celui qui aurait dû appartenir au Corps législatif; non que je prétende qu'il lui ait été donné de remplacer entièrement la salutaire surveillance de l'opinion, éclairée par la publicité des actes et des discussions; mais, à défaut de cette surveillance, voici comment les choses se passaient. Hors les cas qui dérivaient immédiatement de la politique et surtout de la politique d'invasion, comme les décrets de blocus continental, ceux de la déchéance définitive dans la liquidation générale, et plusieurs autres de même nature, hors ces cas, dis-je, les ministres du premier Consul ou de l'Empereur n'ont presque jamais présenté à sa signature un décret de quelque importance, sans qu'il ait été renvoyé à la section du Conseil dont les attributions correspondaient à la matière qui y était traitée. Cela se pratiquait également pour la Justice, pour les Finances, pour l'Intérieur, pour la Guerre et pour la Marine.

Ces sections devenaient alors pour les ministres des surveillants assez gênants, quelquefois même fort sévères et dont ils ne supportaient le contrôle qu'avec un dépit mal déguisé. Ils rencontraient, en effet, des adversaires presque toujours aussi éclairés qu'eux, pouvant quelquefois se croire destinés à les remplacer et toujours bien aises de faire montre de leur capacité, en ne laissant passer aucune des erreurs ou des fautes qu'ils pouvaient découvrir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

D'autre part arrivait-il à l'Empereur quelque vive réclamation contre les actes de ses ministres, contre l'administration de ses directeurs généraux, de ses préfets? Ces réclamations étaient renvoyées au Conseil d'État et elles fournissaient matière à des examens qui, plus d'une fois, ont été fort rigoureux. Ce recours au Conseil devint une affaire encore plus sérieuse pour les ministres comme pour les administrateurs, lorsqu'il fut ouvert à tous les particuliers par la voie du comité du contentieux, et cela indépendamment des renvois accoutumés qui émanaient du cabinet de l'Empereur. La création de ce comité fait époque dans l'histoire du gouvernement impérial. Comme il se trouva composé, sous la présidence du grand juge, des maîtres des requêtes dont il avait motivé la création, ceux-ci, ayant à faire leurs preuves, durent entrer avec zèle dans l'accomplissement des devoirs qui leur étaient imposés. Ils furent, en général, d'une consciencieuse, d'une rigoureuse équité, et, outre le redressement de beaucoup d'écarts dans la marche de l'administration, on leur dut un assez bon nombre de décisions dont les particuliers recueillirent le bénéfice et qui ont rendu les administrateurs infiniment plus attentifs sur la légalité de leurs actes.

Mais ce qui a surtout signalé l'existence des maîtres des requêtes, c'est le redressement des habitudes si abusives qu'avait prises l'autorité administrative d'empiéter sur la juridiction des tribunaux, en étendant outre mesure celle des conseils de préfecture. MM. les préfets soutenaient d'autant plus ces conseils, qu'ils se montraient soumis à la volonté de leur chef.

Le comité du contentieux mit fin à ce désordre et parvint, en fort peu de temps, à établir une bonne jurisprudence sur la limite qui devait séparer l'action des pouvoirs administratif et judiciaire. Les ministres eux-mêmes ne furent pas à couvert des avis de ce comité, confirmés par le Conseil d'État, et plusieurs particuliers y trouvèrent un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appui très précieux pour l'exécution des marchés qu'ils étaient dans le cas de conclure avec les différents ministères. Ce n'est pas que je prétende dire que tout ce qui aurait dû être fait à cet égard l'ait été. Le mal était trop enraciné pour qu'il fût possible de le détruire par la seule influence du comité du contentieux, quel que fût le zèle qu'il apportât dans l'accomplissement de ses devoirs. Je ne prétends pas davantage qu'à côté de services rendus, on ne puisse reprocher au Conseil d'État des actes de faiblesse, des complaisances, j'en ai malheureusement vu plusieurs exemples; mais je me crois cependant fondé à dire que, malgré ces taches, il est peu de réunions d'hommes qui aient donné plus souvent, dans leurs discussions et leurs délibérations, les preuves d'une indépendance toujours très éclairée, quelquefois même fort généreuse.

La composition du Conseil était de telle nature que nulle autre main que celle d'un chef aussi ferme n'aurait pu la former et surtout la soutenir, sinon dans une homogénéité parfaite, du moins dans une série de travaux dirigés vers un même but. Les six premières années de l'existence du Conseil avaient d'abord amené dans son sein presque tout ce que la Révolution avait produit d'hommes distingués par des mérites ou par des talents qui s'étaient le plus souvent signalés dans des camps opposés; il avait fallu que ces éléments disparates vinssent en quelque sorte s'y fondre.

Ainsi, l'Assemblée constituante avait fourni M. Mounier qui, le premier, s'était nettement prononcé contre ses violences, qui avait fui devant les scènes du 14 juillet et du 6 octobre. A ses côtés se trouvaient MM. Rœderer et Regnaud qui, tous les deux, avaient été comptés parmi les membres les plus ardents du parti de la Révolution. On devait à l'Assemblée législative M. Français de Nantes, l'un de ses plus bouillants orateurs; M. Dumas, un des plus persévérants défenseurs de la royauté dans les jours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui précédèrent le 10 août; M. Bigot de Préameneu, remarquable à la même époque par la sagesse de ses principes, et M. Muraire qui avait expié, par une longue détention durant la Terreur, le talent et la modération par lesquels il s'était fait remarquer en 1792. Le siège sur lequel il siégeait touchait à celui de M. Merlin, auteur de la loi des *suspects;* le Conseil avait reçu de la Convention M. Defermon, proscrit au 31 mai; puis M. Berlier et M. Treilhard, tous deux ayant voté la mort de Louis XVI, tous deux ayant, depuis le 31 mai, persévéramment siégé au sommet de la Montagne.

Les purs Jacobins avaient donné M. Réal; la défense du Roi, M. Tronchet; le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents, M. Portalis et M. Siméon, tous deux victimes du 18 fructidor; M. Lacuée, qui avait échappé, quoique fort compromis, aux désastres de cette journée, et M. Boulay (de la Meurthe), l'un de ses principaux artisans, M. Boulay, dont l'esprit cassant contrastait si parfaitement avec celui de M. de Ségur qui, par l'élégance de ses formes et l'urbanité de son langage, semblait être le représentant des grâces de l'ancien régime. Je ne cite que les noms dont le rapprochement produit un contraste plus marqué; à ces représentants des carrières civiles, il faut encore ajouter des hommes de guerre très distingués, les généraux Gouvion Saint-Cyr, Dejean, Dessolle, Andréossy, l'amiral Gantheaume. Enfin, tous ceux qui furent appelés des pays étrangers, à mesure que l'Empire s'agrandissait, et qui devaient apporter des idées et des habitudes fort différentes de celles des nationaux. Ils furent généralement choisis parmi ce que les pays réunis renfermaient de plus considérable. Ainsi c'étaient, entre plusieurs autres : pour le Piémont, M. de Saint-Marsan; pour la Toscane, M. Corsini; pour Rome, M. Bartolocchi; pour la Hollande, M. Alopeus, etc. Lorsque j'arrivai au Conseil, la mort en avait déjà enlevé MM. Tronchet et Mounier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le corps fournissait habituellement les hommes qui se trouvaient appelés aux plus hauts emplois, dans les différentes parties de l'administration et du gouvernement. Presque tous les ministres en étaient sortis; mais, par une conséquence naturelle, il se recrutait aussi de ceux qui se faisaient connaître avec éclat dans quelque branche que ce fût du service public. Ainsi, MM. Beugnot, Montalivet et d'autres y étaient entrés par la voie des préfectures. Quelques hommes s'étaient fait une place à part et avaient acquis une plus grande importance que les autres. Les principaux étaient MM. Regnaud, Defermon, Bigot de Préameneu, Lacuée, président des sections; MM. Bérenger, Treilhard, Cretet, Boulay, Beugnot.

M. Regnaud avait, par la variété de ses connaissances, la facilité de son travail et de son élocution, une supériorité incontestable sur tous ses collègues. Malheureusement, le peu de sérieux de sa vie, ses goûts dispendieux et le besoin d'argent qui l'assiégeait toujours, malgré les continuelles libéralités de l'Empereur, l'ont empêché d'arriver au ministère de l'intérieur, auquel il aurait été sans cela indubitablement appelé. Personne n'affectait dans ses opinions une plus franche liberté que lui; son habileté dans l'art de la parole lui donnait le moyen de les soutenir sans trop se compromettre, et il les a quelquefois défendues, avec une généreuse ténacité, dans des occasions fort délicates. C'était l'homme le plus sincèrement libéral du Conseil, en prenant ce mot dans sa meilleure acception. Il était étranger à tout sentiment d'envie, et se montrait toujours disposé à accueillir et à soutenir les talents qui se présentaient. Le côté faible de son esprit était une frayeur puérile des prêtres et de la puissance religieuse. Cette frayeur, si peu fondée à l'époque où il la ressentait, tirait évidemment son origine des préjugés qui dominaient avant la Révolution, et qui en avaient été une des principales causes.

M. Bérenger, non moins indépendant, avait aussi une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grande facilité d'élocution, mais plus sec, moins agréable à entendre et toujours prêt à soutenir des idées évidemment paradoxales. On lui savait d'autant plus de gré de sa résistance à tout ce qui blessait ses opinions et ses principes, qu'il faisait partie de la section des finances, et que c'était dans cette section que se trouvait le dévouement le moins éclairé aux volontés du maître.

M. Defermon, qui en était le président, exerçait en cette qualité une grande influence. N'ayant que les connaissances d'un praticien fort ordinaire (il était avant la Révolution procureur dans le ressort du parlement de Rennes), s'exprimant de la manière la plus commune, il avait acquis cependant dans la Convention une réputation fort honorable, qu'il devait au courage qu'il y avait montré. Il remplissait les fonctions de commissaire de la trésorerie, lorsque Bonaparte l'appela au Conseil. Malheureusement, ce fut pour le mettre à la tête de la liquidation. Là, son esprit étroit lui dicta des mesures d'une regrettable fiscalité. Cet homme d'une admirable délicatesse dans ses affaires privées, d'une probité au-dessus de tout soupçon, toujours excellent dans ses rapports sociaux, bon, humain, aumônier, quoique pauvre, devint bientôt injuste dans sa manière de traiter les créanciers de l'État. Ne voulant jamais voir en eux que de la mauvaise foi, et leur supposant toujours des bénéfices illégitimes, personne n'a plus contribué que lui à entretenir Bonaparte dans la voie de l'oubli des engagements contractés. Il faut attribuer la grande faveur, dont le maître honora M. Defermon, à sa profonde satisfaction d'avoir rencontré un instrument aussi parfaitement docile aux instructions qui lui étaient données.

La présidence de la section des finances offrait beaucoup d'occasions pour conquérir ce genre de succès, et cependant les affaires, qui s'y trouvaient renvoyées, venaient presque toujours des deux ministères les mieux dirigés, celui des finances et celui du Trésor. MM. Gaudin et Mol-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lien étaient, sous tous les rapports et par tous les genres de mérite, à une distance considérable de celui qui se croyait en droit de leur donner des leçons. Comment l'Empereur n'avait-il pas sur-le-champ aperçu cette distance? Il a été longtemps avant d'en reconnaître l'étendue. Le moment vint cependant où l'illusion dut cesser; le hasard m'en a fait recevoir la confidence. J'anticipe sur les dates, mais c'est pour mieux achever le portrait. La liquidation de l'arriéré étant terminée, c'est-à-dire la banqueroute consommée, l'Empereur crut devoir récompenser celui qui avait si bien compris et exécuté ses intentions, et il lui donna l'intendance du domaine extraordinaire, place qui emportait la prérogative d'un travail direct avec lui. Il eut donc occasion de voir M. Defermon aux prises avec une véritable administration dans laquelle il fallait agir de son chef, et où il n'était plus question de contrôler les autres. Son incapacité fut dès lors bientôt pénétrée. Je me trouvais, comme préfet de police, dans le cabinet de Napoléon, un jour où son mécontentement était extrême. « Eh « bien! voilà cependant, me dit-il, l'homme que, sans cette « épreuve, j'aurais choisi pour remplacer M. Gaudin! « Comme on est facilement pris aux démonstrations d'un « zèle assez gauche! »

Malgré cette sage réflexion, à l'époque où l'Empereur me disait ces mots, il était sous le charme d'un homme qui n'avait guère plus de mérite que M. Defermon : c'était M. Lacuée; président d'une section, celle de la guerre, il avait bientôt joint à cette présidence une place de plus haute confiance encore, celle de directeur de la conscription. Il avait fait preuve d'un zèle sans bornes et paraissait indifférent aux sacrifices qu'on exigeait du pays. Je n'oublierai jamais ce qu'il me dit à ce sujet, le jour où il parut, pour la première fois, décoré du grand cordon de la Légion d'honneur. Il était dans l'enivrement de cette faveur; jamais l'Empereur ne lui avait paru si grand, et il termina

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'éloge qu'il m'en fit par ces mots : « Que ne deviendra pas « la France sous un tel homme? Jusqu'à quel point de « gloire et de bonheur ne la fera-t-il pas monter, pourvu « toutefois qu'on sache tirer de la conscription deux cent « mille hommes tous les ans, et en vérité, avec l'étendue « de l'Empire, cela n'est pas difficile ! »

Entre tous les orateurs du Conseil, il n'y en avait aucun dont les formes fussent plus opposées à l'adulation que celles de M. Treilhard; encore dominé par les usages du Palais, il portait dans toutes ses discussions l'âpreté d'une rude plaidoirie. On ne pouvait lui refuser beaucoup de connaissances en matière de jurisprudence; il en avait fait preuve dès l'Assemblée constituante ; mais le conventionnel et l'ancien directeur se faisaient encore parfois reconnaître dans ses opinions, comme dans celles de M. Berlier, homme de beaucoup plus d'esprit que lui et doué surtout d'un rare talent d'élocution. Mais, en celui-ci, on ne pouvait s'empêcher de remarquer un malaise habituel, et il était évident que le souvenir de quelques circonstances de sa vie, et surtout de la part qu'il avait prise à la mort de Louis XVI, le mettait à la gêne en mille occasions. Cette gêne allait toujours croissant, à mesure que le Conseil vint à se peupler d'hommes qui devaient plus vivement ressentir l'iniquité de cette action. Je lui en ai toujours su gré ; c'était un témoignage de regret que sa conscience laissait échapper, bien différent en cela de son confrère M. Treilhard, qui n'avait jamais l'air de s'en souvenir. La mémoire de M. Merlin ne paraissait pas être plus gênante. Celui-ci mérite qu'on s'y arrête un peu davantage.

M. Merlin avait dû sa nomination de procureur à la Cour de cassation, comme aussi celle de conseiller d'État, à sa science de jurisconsulte. Devant la Cour de cassation, n'ayant qu'à invoquer l'application des lois existantes et les connaissant toutes avec la plus minutieuse exactitude, il était, on ne saurait en disconvenir, très propre aux fonc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions qu'il remplissait; mais dans le Conseil, son utilité se bornait à celle qu'on aurait tout aussi bien et plus commodément retirée du livre qui faisait la base de sa réputation, de son *Répertoire de jurisprudence*. Je ne l'ai jamais vu jeter dans une discussion quelque théorie, quelque argument décisif; sa diction était hachée et pénible. Chez lui, non seulement la science n'avait pas éclairé l'esprit, mais elle paraissait avoir desséché le cœur. Je n'ai jamais connu un homme qui eût moins le sentiment du juste et de l'injuste. Tout lui semblait bon et bien, pourvu que ce fût une conséquence d'un texte de loi. C'était toujours le sourire sur les lèvres, avec une satisfaction qui se lisait sur son visage, qu'il allait chercher dans sa vaste érudition le texte qui entrainait une rigueur ou une condamnation quelconque. Aussi doit-on reconnaitre que l'éloignement qu'il inspirait était général. On ne lui a jamais vu l'apparence d'une intimité dans le Conseil, pas même avec M. Réal, ordinairement assis à ses côtés.

Le caractère de ce dernier offrait une physionomie toute particulière. Ne rougissant jamais de son ancien jacobinisme, aimant même à le rappeler, à défaut du gouvernement révolutionnaire il avait adopté l'Empereur et se laissait doucement aller à le servir et à le défendre par les mêmes moyens qu'il avait consacrés jadis au service de la République une et indivisible. Doué de beaucoup d'esprit naturel, n'ayant pas le cœur aussi mauvais que pouvait le faire supposer une sorte de jovialité qui ne l'abandonnait jamais, même au milieu de l'exécution des mesures les plus dures, il témoignait parfois des sentiments généreux, exprimés avec une sensibilité assez expansive; il valait mieux que la vie qu'il avait menée, et l'avocat de Babeuf avait plaidé la cause de quelques émigrés qu'il avait sauvés.

Peu de mois après mon entrée au Conseil d'État, M. Bertier de Sauvigny, allié de ma famille, se trouvant arrêté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour fait de conspiration et compromis de la manière la plus grave, l'instruction de son affaire vint à tomber entre les mains de M. Réal. Je m'adressai franchement à lui ; sans disconvenir des torts de M. Bertier, je le priai de sauver ce malheureux, plus inconsidéré que coupable. Il me le promit en ajoutant qu'il était charmé de faire quelque chose pour un nouveau collègue; il m'a tenu parole. C'est qu'il était ce qu'on appelle un bon camarade, et, sous ce rapport, on ne pouvait s'empêcher de lui savoir gré, quelquefois, de la chaleur avec laquelle il défendait les restes encore vivants de ses anciens amis; il gémissait sur la triste situation de la plupart d'entre eux, sur l'abandon où les laissait le gouvernement.

On a, dans les quatre derniers portraits que je viens de tracer, un tableau à peu près complet de ce que les époques les plus agitées de la Révolution avaient légué au Conseil. En dehors d'eux, la liste était longue des hommes arrivés après une vie souvent difficile, apportant le tribut de leurs talents et de leurs connaissances, sans qu'on eût rien à regretter dans leur passé. Tels étaient M. Bigot de Préameneu, si pur, si instruit, qui n'avait pas un principe, pas un sentiment qui ne fût digne d'éloge; M. Daru, esprit applicable à tant de choses diverses, doué d'une facilité de travail que personne n'a jamais surpassée; M. Muraire, M. Pelet de la Lozère, M. Faure, M. de Sussy, M. d'Hauterive, et tant d'autres dont les travaux ont été toujours utiles, quand ils n'ont pas été brillants.

Le président, M. de Cambacérès, avait au plus haut degré les talents nécessaires dans cette haute situation, conduisant toujours la discussion sans la gêner, n'intervenant que quand cela était indispensable, et toujours de la manière la plus lumineuse; sobre de paroles, parce qu'il n'en prononçait jamais pour se mettre en valeur, il résumait et posait les questions avec une lucidité qui aurait forcé l'esprit le moins éclairé à les saisir et à les comprendre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'influence d'un tel président sur la marche d'une assemblée est plus grande qu'on ne saurait le dire; nous eûmes l'occasion d'en juger pendant une courte absence qu'il eut la permission de faire. M. Lebrun le remplaça. Avec lui les affaires s'embrouillaient; le Conseil ne put faire que la moitié de ce qu'il aurait fait avec M. de Cambacérès, et, quand celui-ci revint, toutes les difficultés eurent l'air de s'évanouir en sa présence.

La première occasion où se signala la confiance que l'Empereur était disposé à accorder aux maîtres des requêtes fut celle d'une discussion relative à l'existence des Juifs et à la conduite qu'ils tenaient dans les provinces où leur nombre était le plus considérable. On les accusait, non sans motifs, d'avoir depuis quelques années, et surtout en Alsace, poussé l'usure à un tel point que, s'ils conservaient la faculté de réaliser entièrement leurs créances, ils seraient propriétaires de la meilleure partie des terres de cette province. Leur blâmable et traditionnelle industrie s'était plus particulièrement exercée sur la classe des cultivateurs, et elle avait été singulièrement favorisée par les temps difficiles que les petits propriétaires avaient eu à traverser, et surtout par les charges extraordinaires qu'une guerre continuelle avait fait peser sur les départements de la frontière du Rhin.

Un décret impérial, en date du 30 mai 1806, avait déjà suspendu pour une année l'effet des poursuites exercées par ces impitoyables créanciers; mais cette mesure provisoire n'avait été adoptée que pour donner le temps et le moyen de statuer sur tous les droits, en parfaite connaissance de cause. C'était une mesure arbitraire puisque, sans entendre les parties intéressées, on avait confondu dans une même réprobation les titres, de quelque nature qu'ils fussent, sans distinction de leur origine juste ou injuste, par cela seul qu'ils appartenaient à une certaine classe de citoyens français. Et comment refuser aux Juifs cette qualification?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elle leur appartenait aux termes de lois rendues depuis la Révolution; ils en supportaient toutes les charges, notamment celle du service militaire. Ils cherchaient bien à se soustraire à la conscription, profitant de ce que, pendant longtemps, aucun registre n'avait été tenu régulièrement pour constater leur naissance; la plupart d'entre eux avaient évité de faire, devant les municipalités, les déclarations prescrites à cet égard. Enfin, le défaut de noms patronymiques, inusités parmi eux, les servait merveilleusement, lorsqu'il s'agissait de former les contingents. Mais ces difficultés avaient été surmontées, lorsque l'Empereur crut devoir prendre la résolution de suspendre leurs créances.

Cette mesure fut, dans le Conseil d'État, l'occasion d'une assez vive controverse; la section de l'intérieur, chargée de préparer le décret, s'y était montrée peu favorable; son président surtout, M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, en avait combattu la proposition comme contraire aux principes du droit civil, et comme portant atteinte à la liberté des cultes; cette liberté n'était-elle pas, en effet, manifestement violée du moment où un citoyen, par cela seul qu'il professait la religion juive, se trouvait privé de quelques-uns des avantages de la loi commune? Pour M. Regnaud, protéger les Juifs n'était pas seulement faire acte de justice, mais encore se mettre en garde contre les prêtres catholiques, objet particulier de ses méfiances.

Par une inclination toute contraire, il s'était trouvé que le jeune auditeur, chargé dans la même section du travail préparatoire de cette affaire, n'avait pas craint de se prononcer avec une grande chaleur pour les mesures réclamées contre les Juifs. L'Empereur ne l'avait point ignoré, et la bienveillance qu'il portait à cet auditeur, c'était M. Molé, s'en était sensiblement accrue. Le jour où la discussion s'ouvrit dans le Conseil, il lui fit la faveur tout à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait insolite de lui accorder la parole (1), et ordonna l'impression de son rapport. Le décret portant sursis fut ensuite rédigé conformément aux idées qu'il y avait émises, mais il fut en outre statué qu'une assemblée de Juifs, habitant le territoire français, serait convoquée le 15 juillet suivant, dans la ville de Paris.

Les membres de cette assemblée, au nombre porté dans un tableau annexé au décret, devaient être désignés par les préfets, et choisis parmi les rabbins, les propriétaires et les autres Juifs les plus distingués par leurs lumières et leur probité. L'Empereur devait faire connaître ses intentions à cette assemblée par une commission spécialement nommée à cet effet. Les membres de cette commission seraient en même temps chargés de recueillir les vœux, qui pourraient être émis, sur les moyens les plus expédients pour rappeler parmi les Juifs l'exercice des arts, des professions utiles, et pour remplacer ainsi, par une honnête industrie, les ressources blâmables auxquelles beaucoup d'entre eux se livraient de père en fils, depuis des siècles.

Lorsqu'il s'agit un peu plus tard de nommer les commissaires, la première pensée de l'Empereur se fixa sur M. Molé. Cette marque de confiance lui était naturellement acquise par le rôle qu'il avait déjà joué dans l'affaire; et, en effet, outre ce que nous avons déjà raconté du rapport qu'il avait lu dans le Conseil, l'Empereur lui avait encore commandé un travail sous le titre de : *Recherches sur l'état politique et religieux des Juifs depuis Moïse jusqu'au temps présent*. Ce travail ne s'était pas fait attendre et il avait été inséré en entier au *Moniteur* où il occupait dix-huit colonnes; c'était un acte d'accusation contre la nation juive, dans lequel il était établi que l'usure n'était point née des malheurs du peuple juif, ainsi qu'on avait trop souvent affecté de

(1) Les auditeurs rapportaient dans les sections et pouvaient y prendre part à la discussion ; dans le Conseil, ils assistaient aux délibérations, mais n'y avaient jamais la parole.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le croire, qu'elle était non seulement tolérée, mais même commandée par la loi de Moïse et par les principaux Docteurs qui l'avaient interprétée; que cette prescription de la part du législateur hébreu avait eu pour objet de compléter la séparation entre son peuple et les autres nations; que dès lors on devait regarder le vice de l'usure comme inhérent au caractère de tout vrai Juif, et comme tellement enraciné que nulle puissance au monde ne parviendrait jamais à l'en extirper.

Les deux autres commissaires furent pris parmi les maîtres des requêtes : M. Portalis, fils du ministre des cultes, fut nommé le second, et moi le troisième. Lorsque nous eûmes à prendre connaissance de nos instructions, il nous fut impossible (je parle pour M. Portalis et pour moi) de ne pas croire que la pensée tout entière de l'Empereur n'avait pas été pénétrée, qu'elle avait échappé à M. Molé et au Conseil d'État; qu'il voulait évidemment faire sortir, de ce qui n'avait d'abord été considéré que comme une mesure de rigueur, un grand acte de politique. Il ne s'agissait, en effet, de rien moins, d'après les documents qui nous furent remis, que de savoir des Juifs eux-mêmes si leur religion leur permettait d'accepter réellement la qualité de citoyen dans le pays où on consentirait à les accueillir comme tels; si cette religion ne contenait pas des prescriptions qui leur rendaient impossible ou au moins très difficile une complète soumission aux lois, si on pouvait enfin faire tourner au profit de la société tout entière la fortune, l'industrie, les talents d'une population qui, jusqu'alors, s'était tenue vis-à-vis d'elle dans un état d'inimitié manifeste.

En considérant les choses sous ce point de vue, il y avait nécessité de faire subir aux Juifs un solennel examen, d'abord sur ce qu'ils croyaient permis, et ensuite sur ce qu'ils croyaient défendu. Devait-on tenir pour certain que la loi de Moïse permit aux Juifs d'exercer l'usure envers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous ceux qui ne professaient pas leur culte? Pouvaient-ils renoncer à cette faculté là où l'usure était interdite par les lois du pays? Leurs docteurs, leurs rabbins, pouvaient-ils garantir sur ce point leur obéissance? Le service militaire pouvait-il se concilier avec plusieurs observances de leur culte, comme celle du sabbat, par exemple, et celle de certains jeûnes et de l'abstinence de certains aliments? Pouvait-on se flatter qu'ils consentissent sincèrement à prendre rang dans les armées françaises, toutes les fois qu'ils y seraient appelés par la loi?

Ces deux difficultés étaient les principales à résoudre, et elles peuvent donner une idée du parti que l'Empereur espérait tirer d'une assemblée jusque-là sans exemple dans les annales du monde, depuis la dispersion de leurs tribus, après la prise de Jérusalem et la destruction du Temple par Titus. Cette assemblée, qui a passé presque inaperçue, était donc dans la réalité une grande conception, et si ses résultats n'ont pas suffisamment répondu à l'idée qu'on s'en était formée, si elle n'a laissé de son existence que des traces peu profondes, il le faut attribuer principalement à la succession rapide d'événements qui ont absorbé l'attention publique; et pourtant c'était un spectacle bien intéressant que ces discussions dans une réunion d'hommes ardemment dévoués à une religion dont le véritable esprit est si peu connu, animés de sentiments si différents de ceux qui dirigent les nations chrétiennes. On leur demandait d'examiner sérieusement jusqu'à quel point ils pouvaient, en surmontant leurs habitudes les plus enracinées, prendre rang dans le monde moderne, et participer, sans blesser leur conscience, aux avantages de la civilisation européenne.

Je me livrai donc avec beaucoup d'ardeur aux soins si inattendus qui m'étaient confiés. Au moment où je trace ces lignes, le souvenir de ce premier pas vers la connaissance des hautes affaires humaines est encore pour moi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plein d'intérêt. La politique du conquérant avait certainement inspiré Bonaparte dans cette entreprise. En cherchant, avec ce qu'il y avait de plus éclairé dans la race juive, les moyens de la tirer de l'abjection dans laquelle elle languissait depuis tant de siècles, il s'était dit probablement qu'un tel bienfait attacherait à jamais cette race à sa fortune et que partout où elle était répandue il trouverait des auxiliaires disposés à seconder ses projets. Il allait entreprendre une nouvelle invasion en Allemagne qui devait le conduire à travers la Pologne et dans les pays voisins, où les affaires alors se traitaient presque exclusivement par l'intermédiaire des Juifs; il était donc naturel de penser que nuls auxiliaires ne pouvaient être plus utiles que ceux-là, et par conséquent plus nécessaires à acquérir.

Telle était sans doute la disposition de son esprit, lorsque sont intervenus les décrets impériaux qui, dans le courant de l'année 1808, ont statué sur l'organisation religieuse et sur l'exercice des droits civils et politiques des Juifs dans toute l'étendue de l'Empire.

Mais bientôt le général victorieux ne tarda pas à croire que, marchant à la tête de l'armée et de la nation française, il ne lui fallait d'autres auxiliaires que son épée, qu'elle lui suffisait pour disposer du sort de l'Europe, depuis les rives de la Néva jusqu'aux colonnes d'Hercule. L'affaire des Juifs eut pour lui moins d'intérêt.

M. Molé, étant le premier dans l'ordre de la nomination, fut sans contestation élu président de la commission. Le discours qu'il prononça à l'ouverture de l'assemblée, le 29 juillet, était très hostile aux Juifs et n'était pas fait pour leur donner confiance dans les dispositions du gouvernement. Le choix des membres de l'assemblée (ils étaient au nombre de 112) avait été confié, comme je l'ai dit, aux préfets des départements dans lesquels les Juifs étaient assez nombreux pour que leur existence eût une réelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

importance. C'était d'abord dans les départements de l'Est, du Midi, notamment celui qui avait Avignon pour chef-lieu, puis le département de la Seine, et ensuite celui de la Gironde.

Les préfets avaient choisi, comme on devait s'y attendre, les Israélites les plus considérés, et aussi ceux qu'ils avaient supposés les plus accommodants. C'était principalement parmi ceux de Bordeaux qu'on avait espéré de trouver et plus de lumières et les moyens d'influence dont on pourrait user avec le plus de sécurité. Ces Juifs, généralement connus sous la dénomination de « Juifs portugais », étaient censés descendre de la nombreuse colonie juive établie, depuis des siècles, à l'embouchure du Tage.

Une des personnalités des plus marquantes était M. Furtado, négociant fort estimé de la Gironde; on le choisit pour président de l'assemblée. Il fut bientôt avéré que les Juifs portugais étaient suspects à tous leurs coreligionnaires qui les considéraient comme des apostats. Le président Furtado était plus qu'un autre en butte aux soupçons. On semblait croire qu'il ne tenait à sa religion que par ce sentiment de respect humain qui ne permet d'abandonner celle où l'on est né que dans le cas où l'on serait entrainé par la plus forte des convictions. Or telle n'était pas la disposition d'esprit de M. Furtado : l'indifférence philosophique faisait le fondement de ses opinions. Les rabbins d'Alsace et ceux de l'ancien comtat d'Avignon, auxquels appartenait le premier rang pour la science, disaient de leur président qu'on voyait bien qu'il n'avait appris la Bible que dans Voltaire. Son influence fut nulle sur une réunion d'hommes qu'animait la plus profonde conviction religieuse. On les avait généralement supposés uniquement occupés de leurs intérêts pécuniaires, ne tenant à leur religion que par habitude, et surtout en raison des commodités qu'elle accordait à leur conscience pour vivre aux dépens de tous les pays qui les recevaient ou les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souffraient. On se trouva en présence d'hommes très supérieurs à la tourbe avec laquelle l'opinion générale les confondait. Très soigneusement instruits de leur religion et de ses principes, ils étaient fortifiés dans l'attachement qu'ils lui portaient par l'animadversion qu'elle attirait sur eux; leur esprit très cultivé n'était étranger à aucune connaissance humaine. Il ne fut donc plus permis de méconnaître l'existence d'une nation juive dont jusqu'alors on n'avait aperçu que la lie, et qui, par le soin qu'on avait apporté au choix des membres dont se composait l'assemblée, parlait un langage digne d'être écouté.

Les questions posées par l'Empereur furent examinées avec une solennelle lenteur. Cette hésitation ne pouvait manquer de lui déplaire, et elle fut l'occasion de remontrances très vives de la part de M. Molé. C'était aller directement contre le but que nous devions nous proposer. Une circonstance, qui lui était personnelle, ajoutait encore à l'horreur que les formes de son langage inspiraient à ceux qu'il avait mission de ramener. On tenait assez généralement pour certain que son arrière-grand'mère, fille de Samuel Bernard, célèbre financier de la fin du règne de Louis XIV, était d'origine juive, et il n'était pas permis de douter que la grande fortune dont jouissait sa famille ne vînt presque entièrement de cette alliance. A la vérité, il prétendait que le judaïsme de Samuel Bernard était une pure fiction, fondée sur le hasard d'un nom de baptême plus usité, en effet, chez les Juifs que chez les chrétiens.

Au bout de quelques semaines, nous n'étions pas plus avancés que le premier jour; outre les difficultés de la matière et même en reconnaissant sur presque tous les points la justice des propositions qui leur étaient faites, les plus éclairés, les plus influents de l'assemblée disaient aux commissaires que les déclarations qu'on leur demandait n'étaient pas seulement embarrassantes pour eux et délicates pour leur conscience, mais qu'elles seraient encore,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suivant toute apparence, complètement inutiles; qu'ils n'avaient aucune qualité pour commander l'obéissance à leurs coreligionnaires; que, par cela même qu'ils avaient été choisis par le gouvernement, il n'était pas possible de les considérer comme les représentants de la nation juive, ayant droit de stipuler en son nom.

Plusieurs fois ils avaient prononcé le nom de l'ancienne réunion de Docteurs connue sous la dénomination de *Grand Sanhédrin;* cette réunion, disaient-ils, aurait eu seule le droit de prononcer sur de semblables matières, alors que le peuple juif était constitué en corps de nation, et seule encore elle pouvait avoir qualité pour en connaitre.

Lorsque les commissaires rendirent compte à l'Empereur de ces observations, il n'hésita pas à s'emparer de l'idée, et bientôt on sut qu'il se montrait très disposé à autoriser la convocation dans Paris d'un grand Sanhédrin, composé autant que possible d'après les règles et suivant les formes imposées par la loi de Moïse. Son intention était que toutes les synagogues de ses vastes États et même de l'Europe fussent invitées à envoyer soit des Docteurs pour faire partie de ce Sanhédrin, soit des députés pour s'unir à l'assemblée déjà existante et dont les travaux continueraient de marcher parallèlement à ceux de la réunion *doctorale :* alors, disait-il, on pourrait se flatter d'avoir la représentation la plus légale tout à la fois de la religion et de la nation juive; ce serait comme une résurrection de cette nation, qui ne méconnaitrait pas sans doute à quel point il lui importait de se rendre digne d'un si grand bienfait.

On installa des conférences pour préparer les questions qui seraient soumises au grand Sanhédrin; ces réunions furent longues et nombreuses. On y agita une foule de questions religieuses, historiques et politiques, dans lesquelles plusieurs rabbins déployèrent des connaissances fort étendues, et quelquefois même, dans les matières qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

touchaient à leur foi, une éloquence pleine de chaleur et d'inspiration. Les rôles entre les commissaires restèrent distribués comme ils l'avaient été précédemment : M. Molé toujours menaçant; M. Portalis et moi nous efforçant de ramener, par des formes plus conciliantes, les esprits que notre impétueux collègue ne cessait de cabrer. M. Portalis brillait déjà dans ces discussions par cette érudition sage, appuyée sur les meilleures autorités et pleine de bonne foi, dont il a donné tant de preuves depuis. Cela faisait une impression d'autant plus grande sur ceux qu'il s'agissait de persuader que sa position, comme fils du ministre des cultes, semblait donner plus de poids à ses paroles; les commissaires étaient en général fort touchés du désir sincère que je leur témoignais de voir sortir de nos débats un résultat véritablement utile pour eux.

Un jour l'expansion de leur reconnaissance alla jusqu'à un point qu'il me serait difficile d'oublier. C'était à la suite d'une des conférences où M. Molé avait été plus amer encore que de coutume et où je m'étais efforcé de détruire le mauvais effet de quelques-unes de ses paroles. Plusieurs d'entre eux vinrent me trouver le lendemain, et ne sachant comment m'exprimer leur gratitude, ils finirent par m'assurer qu'avant qu'il fût six mois, il n'y aurait pas jusqu'à leurs frères de la Chine qui ne sussent ce que tous les Juifs me devaient de reconnaissance pour le bien que je leur voulais faire, et pour l'excellence de mes procédés envers eux.

Cette phrase m'a toujours semblé fort remarquable en ce qu'elle manifeste jusqu'à quel point ces hommes, répandus sur la surface du monde, à des distances si grandes, vivant sous des cieux si différents, et au milieu de mœurs dissemblables, conservent de rapports entre eux, s'identifient aux intérêts les uns des autres et sont animés d'un même esprit. En vérité, quand on compare les résultats de toutes les législations anciennes et modernes avec ceux de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la législation de Moïse, on est frappé de stupéfaction en voyant combien la force des liens politiques et religieux, dont il a su enlacer son peuple, a été grande, puisqu'une dispersion de vingt siècles n'a pu les rompre. Ce fut surtout dans les discussions relatives à l'usure que l'uniformité des croyances juives se manifesta d'une manière frappante. Sur ce point, la décision des docteurs et des rabbins ne fut pas un instant douteuse; contrairement à l'opinion émise dans le mémoire de M. Molé, ils s'accordaient tous à regarder comme une injure imméritée la supposition que l'usure exercée sur les étrangers était autorisée par la loi de Moïse. « L'usure, disent-ils, est née parmi nous de « notre malheureuse situation au milieu du monde, de la « nécessité où nous avons été réduits, depuis notre disper- « sion, de travailler presque toujours à sauver les débris « d'une fortune dont on cherchait sans cesse à nous « dépouiller. Dans cet état de guerre perpétuelle avec « toutes les sociétés, il est simple que nous ayons voulu « sauver tout ce que nous pouvions soustraire à nos persé- « cuteurs, que nous ayons profité de tous les avantages « que nous offraient les besoins de ceux au milieu desquels « nous vivions, mais notre loi politique et religieuse est « tout à fait étrangère à ce résultat. Loin de là, elle ne « contient sur cette matière qu'une disposition dictée par « le sentiment de fraternité qu'elle s'est constamment « efforcée de créer au milieu de nous. Pour établir une « opinion contraire, on a abusé d'un mot qu'on a mal com- « pris et auquel on a donné une interprétation d'autant « plus fausse qu'elle suppose l'existence d'un fait, d'une « idée ignorée à l'époque où cette loi nous fut donnée.

« Alors, ce qu'on a appelé depuis l'*intérêt légal* de l'argent « n'était pas connu; dès lors, le mot d'*usure* ne pouvait se « trouver dans la langue, puisqu'il n'aurait rien eu à expri- « mer. Tous les intérêts tirés de l'argent prêté étaient éga- « lement légaux, à quelque taux qu'ils fussent portés; ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« taux dépendait uniquement de la volonté des contrac-
« tants. De là vient ce que, dans la langue hébraïque, il
« n'existe qu'un seul mot signifiant *intérêt*, et aucun mot
« signifiant *usure*.

« Qu'a fait la loi de Moïse? Elle a défendu aux Juifs de
« tirer aucun intérêt de l'argent qu'ils se prêtaient entre
« eux, et leur a seulement permis d'en tirer de celui qu'ils
« prêteraient à des étrangers. Elle n'a pu distinguer dans
« cet intérêt celui qui serait usuraire de celui qui ne le
« serait pas, parce qu'alors cette distinction n'était pas
« connue. Il n'est donc pas vrai qu'elle ait jamais permis
« l'usure envers les étrangers, tandis qu'elle la défendait
« de Juif à Juif. On a dit de l'usure ce qui n'était vrai que
« de l'intérêt, et on a fort mal à propos traduit par le mot
« *usure* celui qui ne signifiait qu'*intérêt*. Telle est encore
« aujourd'hui, ajoutaient-ils, la loi qui lie ou qui devrait
« lier les Juifs entre eux. Un Juif consciencieux ne devrait
« tirer aucun intérêt de l'argent qu'il prête à un autre Juif,
« et c'est ce que les interprètes rigoureux de la loi enseignent
« encore.

« Les opérations commerciales, auxquelles les Juifs ont
« été obligés de se livrer d'un bout du monde à l'autre, ont
« rendu difficile la stricte application de ce précepte, et
« sans doute la tolérance, dont les docteurs n'ont pu se
« défendre à cet égard, a pu conduire le plus grand nombre
« des Israélites à se figurer que, puisqu'il y avait une diffé-
« rence commandée par la loi entre la manière de traiter
« avec le frère et avec l'étranger, cette différence était celle
« de l'intérêt à l'usure. Une croyance aussi commode pour
« leur cupidité a dû être facilement accueillie, et elle a dû
« s'enraciner non moins aisément; mais, comme elle est
« contraire à l'esprit et au texte de la loi, ce sera toujours
« pour les docteurs un devoir de la combattre, lorsqu'ils
« seront interpellés à ce sujet. »

Il nous a été impossible de méconnaître, après tous les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

renseignements qui nous furent donnés, que les Juifs, si avides dans l'industrie qu'ils exercent, étaient toujours entre eux de la charité la plus exemplaire; que presque nulle part on n'en voyait qui fussent réduits à implorer d'autres secours que ceux de leurs coreligionnaires; que, pour ce qui n'était pas affaire de commerce, c'est-à-dire pour tous les prêts qui avaient lieu de Juif à Juif, quand il s'agissait de satisfaire aux besoins pressants de la vie de l'un d'eux, il était presque sans exemple que les prêts portassent intérêt. Enfin, il nous fut affirmé de manière que nous n'en pussions douter que, lorsqu'un Juif sans ressources personnelles avait une affaire pressante à suivre à une grande distance du lieu qu'il habitait, il pouvait se présenter chez le rabbin ou chez le principal personnage de la communauté juive, et que, sur l'exposé de ses besoins, un certificat lui était délivré à l'aide duquel il pouvait traverser l'Europe jusqu'aux extrémités de l'Asie, accueilli et défrayé par les Juifs qui, de distance en distance, se trouvaient sur son passage, et qui partout le traitaient, non en pauvre qui arrache à la pitié un léger secours, mais en frère avec lequel on partage ce qu'on a.

Nos idées furent rectifiées également sur la nature et l'étendue des pouvoirs des rabbins. Comme nous insistions beaucoup sur l'étendue de ces pouvoirs et sur l'usage que nous les pressions d'en faire, dans la persuasion où nous étions que, donnés par Dieu même aux serviteurs du Temple, ils devaient avoir une autorité considérable sur l'esprit d'un peuple dont le gouvernement, sous beaucoup de rapports, pouvait être considéré comme théocratique, ils nous dirent que c'était une erreur qu'il leur importait de redresser. Ils établirent, d'une manière positive et d'après les autorités les plus irrécusables, que toute filiation de la tribu de Lévi était entièrement perdue depuis la dernière dispersion; que dès lors il n'existait plus parmi eux de sacerdoce, puisque le sacerdoce était inhérent à cette tribu, et qu'ainsi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute puissance sacerdotale était anéantie parmi eux. C'est sans doute un des faits les plus extraordinaires dans l'histoire de ce peuple si fidèle à ses souvenirs, si attaché à ses usages civils et religieux, que la perte absolue d'une filiation aussi précieuse et qui aurait dû être l'objet de précautions d'autant plus scrupuleuses qu'à sa conservation seule tenait la possibilité de remplir encore, à une époque quelconque, les plus saintes cérémonies du culte juif.

Qu'on suppose, en effet, le temple de Jérusalem rebâti, ce que doit toujours espérer tout bon Israélite, le sanctuaire de ce temple devrait rester inhabité, le sacrifice ne pourrait s'y accomplir, à moins qu'un miracle du Dieu qui a donné la loi sainte sur le mont Sinaï ne vînt révéler les véritables descendants de cette tribu.

S'il n'y a plus de lévites, de prêtres, ni de pontifes, que sont donc les rabbins? Pas autre chose que des docteurs acceptés par leurs coreligionnaires pour réciter des prières et accomplir certaines formalités religieuses, et quelquefois judiciaires, pour lesquelles, dans la Judée même et au temps où la loi était le mieux observée, les anciens de chaque famille étaient jugés suffisants. Considérés sous cet aspect, il est aisé de comprendre que l'influence de ces rabbins, fondée sur l'estime, ne peut rien obtenir que de la confiance, et comment il était impossible à ceux qui faisaient partie de notre assemblée de prétendre imposer leur avis par voie d'autorité. Une telle situation explique donc très suffisamment les ménagements qu'ils se crurent obligés de garder et qu'on n'avait pas d'abord compris.

Cette autorité des docteurs, la seule qui ait existé au milieu des Juifs, depuis leur dispersion, l'unique lien qui les tienne unis dans la foi, est un phénomène tout à fait digne d'attention. De cette autorité est sorti un supplément à la loi de Moïse, connu sous le nom de *Talmud;* c'est un recueil assez indigeste composé d'interprétations, souvent fort hasardées, du texte sacré. Il a soulevé de nombreuses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

controverses et donne encore lieu à beaucoup de disputes; on leur attribue en grande partie le relâchement de la morale des Juifs. Les rabbins, en général, faisaient peu de cas des *Talmudistes;* tout en reconnaissant le mérite de quelques-uns d'entre eux, ils paraissaient les regarder comme fort dangereux.

On finit par obtenir de l'assemblée des réponses satisfaisantes à toutes les questions qui lui avaient été adressées. Le 18 septembre, les commissaires impériaux vinrent annoncer que Sa Majesté Impériale voulant que ces réponses prissent, aux yeux des Juifs de tous les pays et de tous les siècles, la plus grande autorité possible, elle avait résolu de convoquer un grand Sanhédrin, dont les fonctions consisteraient à convertir en décisions doctrinales les réponses déjà rendues par l'assemblée provisoire, ainsi que celles qui pourraient résulter de la continuation de ses travaux.

Cette communication fut reçue avec enthousiasme, et, dans les jours qui suivirent, toutes les mesures nécessaires pour obéir à la nouvelle volonté de l'Empereur furent discutées, adoptées et exécutées avec autant de sincérité que d'empressement. Conformément à l'ancien usage, le nombre des membres du grand Sanhédrin avait été fixé à 71, sans compter son chef.

Tous les rabbins déjà siégeant dans l'assemblée, et ils étaient au nombre de 17, furent appelés à en faire partie. On en demanda 29 autres aux synagogues de l'Empire français et du royaume d'Italie; 25 membres enfin, devant être pris parmi les simples israélites, furent choisis par l'assemblée, dans son propre sein, au scrutin secret. Les lettres et instructions nécessaires furent aussitôt envoyées aux synagogues françaises et italiennes.

L'assemblée adressa en même temps à tous ses coreligionnaires de l'Europe une proclamation pour leur apprendre le merveilleux événement de la convocation d'un grand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sanhédrin, et les engager à s'entendre afin d'envoyer à Paris des hommes connus par leur sagesse, par leur amour de la vérité et de la justice. L'effet de cette proclamation ne répondit point à ce qu'on en avait attendu, et il fut à peu près nul dans les pays situés hors de l'Empire français, du royaume d'Italie et de quelques contrées où l'influence française se faisait sentir.

Restait à obtenir de l'assemblée qu'elle reconnût la nécessité d'une organisation dans l'exercice de son culte, et il fallait l'amener à concourir à cette organisation. Or c'était l'entreprise qui devait lui répugner le plus, parce qu'il était impossible qu'elle ne s'aperçût pas qu'il n'y en avait aucune où la soumission de ses coreligionnaires fût plus difficile à obtenir. N'était-il pas sensible, en effet, que le gouvernement ne manquerait pas de profiter de cette occasion pour s'immiscer plus ou moins dans le régime intérieur des synagogues, et pour s'attribuer le droit de surveiller la conduite des rabbins? Or, aux yeux de ceux-ci, c'était, en quelque sorte, porter la main sur l'Arche sainte.

Malgré toutes ces difficultés, augmentées par les dispositions peu bienveillantes du président, il fallait cependant trouver une solution. Nous nous résolûmes, M. Portalis et moi, à une tentative qui fut couronnée d'un plein succès. Étant assuré d'un jour où M. Molé serait absent de Paris, nous en profitâmes pour réunir chez M. Portalis le plus grand nombre possible d'hommes influents, et là, après une séance qui dura plus de six heures, nous parvînmes, à force de bons raisonnements et de douces paroles, à leur faire adopter un projet de règlement aussi bon que nous pouvions le désirer.

L'assemblée générale l'adopta peu de jours après. Un arrêté fut pris en même temps pour supplier Sa Majesté Impériale de donner sa sanction à ce règlement et de vouloir bien concourir au payement des rabbins; on lui demandait encore, ce qui ne pouvait que lui être très agréable,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de daigner faire connaître, aux autorités locales de l'Empire et du royaume d'Italie, que son intention était qu'elles se concertassent avec les consistoires pour achever de détruire l'éloignement que semblait avoir la jeunesse israélite pour le noble métier des armes, et obtenir ainsi sa parfaite obéissance aux lois de la conscription.

L'ouverture du grand Sanhédrin ne put avoir lieu que le 9 février 1807; les plus distingués, parmi les nouveaux élus, arrivèrent presque tous du royaume d'Italie, notamment des provinces qui avaient fait partie des anciens États vénitiens. Dès le 9 mars, on vit paraître un acte, par lequel les docteurs de la loi et notables d'Israël réunis faisaient connaître qu'ils s'étaient constitués en grand Sanhédrin, afin de trouver en eux les moyens et la force de rendre des ordonnances religieuses conformes aux principes de leur sainte loi et pouvant servir d'exemple et de règle à tous les Israélites. Ils déclaraient « que cette loi « contenait des dispositions *religieuses* et des dispositions « *politiques;* que les premières étaient absolues; mais que les « dernières, étant destinées à régir le peuple d'Israël dans « la Palestine, ne pouvaient être applicables depuis qu'il ne « formait plus un corps de nation. Ainsi la polygamie per- « mise par la loi de Moïse, n'étant qu'une simple faculté et « hors d'usage en Occident, devait être considérée comme « interdite. En France, l'acte civil du mariage devait pré- « céder l'acte religieux. Nulle répudiation ou divorce ne « pouvait avoir lieu que suivant les formes voulues par les « lois civiles. Les mariages entre Israélites et chrétiens « devaient être considérés comme valables. La loi de Moïse « obligeant de regarder comme frères tous les indi- « vidus des nations qui reconnaissaient un Dieu créateur, « tous les Israélites devaient exercer, comme un devoir « essentiellement religieux et inhérent à leur croyance, « la pratique habituelle et constante, envers tous les « hommes reconnaissant un Dieu créateur, des actes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« de justice et de charité prescrits par les Livres saints.

« Tout Israélite, traité par les lois comme citoyen, devait « obéir aux lois de la patrie et se conformer, dans toutes « les transactions, aux dispositions des codes qui y étaient « en usage. Appelé au service militaire, il était dispensé « pendant la durée de ce service de toutes les observances « religieuses qui ne pouvaient se concilier avec lui. Les « Israélites devaient de préférence exercer les professions « mécaniques et libérales et acquérir des propriétés fon- « cières, comme autant de moyens de s'attacher à leur « patrie et d'y mériter la considération générale.

« Conformément à la loi de Moïse, l'usure était indis- « tinctement défendue, non seulement d'Hébreu à Hébreu « et d'Hébreu à concitoyen d'une autre religion, mais encore « avec les étrangers de toutes les nations, cette pratique « étant une iniquité abominable aux yeux du Seigneur. »

Il eût été difficile à quelque jurisconsulte et moraliste que ce fût de développer cette dernière prescription avec plus de soin et de force. Cet acte si énergiquement conçu avait été adopté à l'unanimité. L'assemblée générale s'empressa de joindre à cet acte une adresse à l'Empereur et un arrêté, destinés l'un et l'autre à en assurer et à en compléter l'effet. Elle amena naturellement l'expression du vœu que, rassurée par l'heureux effet que devait produire, pour la répression des abus, l'ensemble des décisions qui venaient d'être prises d'une manière si imposante, Sa Majesté daignât considérer, dans sa haute sagesse, s'il ne conviendrait pas de mettre un terme à la suspension des actions hypothécaires, dans les départements frappés par le décret du 30 mai, et si ce terme ne devait pas se rencontrer avec l'expiration du sursis que ce décret avait prescrit.

Elle exprima donc le désir que Sa Majesté voulût bien prendre les mesures qu'elle croirait les plus efficaces pour empêcher qu'à l'avenir quelques Israélites, au moyen des hypothèques qu'ils seraient dans le cas de faire inscrire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne portassent dans les fortunes des désordres semblables à ceux dont on s'était plaint, et dont trop souvent la honte et le châtiment avaient rejailli sur tous leurs coreligionnaires. Jamais plus d'efforts n'avaient été tentés, avec des intentions plus franches et plus sincères, pour arriver à une réforme depuis si longtemps désirée par tous les esprits éclairés; mais jamais aussi une pareille occasion n'avait été offerte à la race juive depuis sa dispersion; bien des siècles peut-être s'écouleront, avant qu'il se produise une circonstance aussi favorable pour elle.

L'Empereur, détourné par des pensées politiques de l'affaire qui l'avait longtemps préoccupé, négligea de profiter des ouvertures qui lui furent faites. Un nouveau sursis vint s'ajouter à celui dont le décret du 30 mai 1806 avait frappé les créances juives; la notification qui en fut faite par une simple circulaire ministérielle jeta un grand découragement dans l'esprit de la population juive.

Suivant les ordres que nous avions reçus, le grand Sanhédrin fut dissous le 6 avril 1807; les projets de décret furent soumis à la discussion du Conseil d'État. Les idées de l'Empereur s'étaient modifiées dans un sens défavorable aux Juifs, sans doute par suite de l'impression produite sur lui par les populations juives de l'Allemagne et de la Pologne. Le système de M. Molé devait triompher, malgré les efforts de M. Portalis et les miens. Nous parvînmes cependant à faire sanctionner, sans y rien changer, le règlement que nous avions eu tant de peine à faire adopter pour l'organisation du culte juif et pour sa police intérieure dans l'étendue de l'Empire français et du royaume d'Italie.

Les dispositions destinées à régler les effets du sursis vinrent du quartier général de l'Empereur, après un long retard; elles étaient d'une sévérité qui, je ne crains pas de le dire, outrepassait toutes les règles de l'équité.

J'ai terminé ce que je voulais raconter sur ce singulier et intéressant épisode de mon début dans la carrière poli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tique. Il fut très instructif, non pas seulement par les choses positives qu'il m'a mis dans le cas d'apprendre, mais encore par l'aperçu qu'il me donna sur la manière dont se suivaient ou se terminaient les affaires avec l'homme que le destin avait placé si haut au-dessus de nos têtes. Ce me fut un premier avertissement qu'il y avait plus d'incertitude et d'instabilité qu'on ne croyait dans ses plans et ses résolutions. Et cependant, ainsi qu'il n'appartient qu'au génie, ses idées, même fugitives, laissaient des traces profondes; il est resté de ce grand mouvement deux actes importants : l'organisation en France de la société juive et la déclaration doctrinale du grand Sanhédrin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XI

La guerre contre la Prusse. — Enthousiasme de la France après Iéna et désir général d'une paix durable. — Attitude menaçante de Napoléon à Berlin. — Le blocus continental : ses effets pénibles; ses résultats prodigieux. — Prodromes de la guerre d'Espagne. — Nouveaux préparatifs belliqueux de Napoléon. — Immense correspondance de Napoléon. — Marche agressive des Russes. — La journée d'Eylau. — Appréciation du général Jomini. — Le siège de Dantzig. — La victoire de Friedland. — La paix de Tilsit. — Influence de Napoléon sur l'empereur Alexandre. — Humiliation de la Prusse. — Le roi de Suède Gustave IV dépossédé de sa couronne. — Alliance du Danemark avec la France.

Lorsque j'avais pris rang, au mois de juin 1806, dans le gouvernement impérial, Napoléon se trouvait parvenu au comble de la puissance et de la gloire. Son autorité, fondée au dedans par l'ascendant de son génie et par l'éclat de ses premières victoires, était encore affermie par ses récents triomphes; mais elle n'était pas à l'abri des dangers que devait amener sa trop grande confiance dans son étoile. Ses ennemis ne pouvaient ignorer combien la chance des combats offre de ressources même à ceux que, pendant longtemps, elle a le plus sévèrement traités.

Il était donc dans l'ordre des choses que les coalitions se succédassent sans interruption, et que le nouvel Empereur les bravât par la ténacité et la hauteur de ses prétentions. Cependant la sécurité était grande alors, non pas seulement pour ceux qui s'associaient plus ou moins au nouveau gouvernement, mais bien encore pour la plus nombreuse et la plus notable partie de la nation. Je partageais cette sécurité, dont je ne me rends compte aujour-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'hui qu'en pensant à l'effroyable état d'anarchie dans lequel nous avions vécu pendant les années qui avaient précédé le régime impérial; je vis, sans trop d'inquiétude, éclater la guerre de Prusse qui succéda à celle d'Autriche. Le printemps de 1806 avait été employé en pourparlers et en négociations, et, il faut le dire, en tromperies réciproques qui amenèrent enfin l'explosion. Fox a peut-être été à cette époque le seul homme d'État qui ait voulu sincèrement la paix. Toutes les espérances qui reposaient sur ses loyales intentions furent détruites par sa mort, et le ministère qui lui succéda ne tarda pas à se montrer aussi ardent pour la guerre que l'avait été Pitt lui-même.

Puisque j'ai parlé de tromperie, il faut bien que je rappelle l'occupation du Hanovre. La Prusse était résolue à la guerre, et ses préparatifs dans le courant de septembre n'avaient plus rien de douteux; mais une fois cette résolution prise et malgré sa confiance dans ses propres forces, elle n'était pas assez aveugle pour hésiter un moment à appeler la Russie à son aide et à demander les subsides et l'appui de l'Angleterre. Rien de tout cela ne pouvait lui être refusé, et elle n'eut aucune peine à l'obtenir; mais l'ennemi auquel elle avait affaire ne devait pas lui donner le temps de recevoir tous ces secours. Il n'était pas de ceux qui se laissent prévenir, et ne tarda pas en effet à prendre l'offensive. Son armée, avec une précision et une rapidité non moins grandes, mais avec moins de difficultés vaincues que dans la campagne d'Austerlitz, se trouva transportée en un instant sur la Saale, à l'entrée de la Saxe. Là commencèrent les hostilités. Le début en fut désastreux pour l'armée et la famille royale prussiennes. Le prince Louis fut tué à la première rencontre; il avait été un des plus ardents promoteurs de la guerre, et il joignait à une bravoure éclatante toutes les qualités qui rendent un prince l'idole du soldat; beaucoup d'espérances reposaient donc sur lui. La suite répondit au début. Je ne m'arrêterai pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur les prodiges de cette campagne dont la rapidité eut quelque chose de surnaturel; je me suis déjà expliqué sur mon intention de laisser à d'autres le soin de traiter la partie militaire de l'époque où j'ai vécu. Je ne veux donc parler des batailles, des victoires et des défaites que pour montrer l'effet moral qu'elles ont produit, et aussi les conséquences politiques qu'elles ont entraînées.

La Prusse, qui depuis un demi-siècle arrivait pas à pas au premier rang des puissances militaires, se trouva renversée au premier choc. Tout ce qui restait des anciens généraux du grand Frédéric, le duc de Brunswick, le général Mollendorf et tant d'autres, ou laissèrent la vie sur le champ de bataille d'Iéna, ou perdirent dans les conséquences de la déroute ce qui restait de leur vieille réputation. Dix-sept jours avaient suffi pour mettre l'armée française en possession de la capitale du royaume, et la fin de novembre la trouva de l'autre côté de la Vistule, ayant vu tomber devant elle Custrin, Spandau, Lubeck et Magdebourg, réputée la plus forte place de la monarchie prussienne; ayant enfin occupé tous les États de cette monarchie, excepté la Silésie et la forteresse de Colberg en Poméranie.

En France, l'enthousiasme fut à son comble; rien ne paraissait plus impossible. Cependant, au milieu de cet enivrement naturel, on put remarquer toute la force qu'acquérait un sentiment qui, depuis, n'a jamais cessé de s'accroître, que le vainqueur a beaucoup trop méconnu, et qui plus tard expliquera les mécomptes des derniers jours de son règne.

La France, sans doute, était fière de ses victoires, mais elle voulait en recueillir les fruits, et le premier de tous à ses yeux était la paix; elle la souhaitait glorieuse, mais surtout elle la voulait durable. La modération dans la victoire pouvait seule assurer ce résultat, et le caractère français, naturellement généreux, se plaisait à croire à cette modé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ration. On se faisait donc l'illusion de penser que celui qui s'élevait si haut ne pouvait manquer de la seule qualité qui pût affermir ses conquêtes; à chaque bataille gagnée, à chaque ville prise, le premier mouvement était de supposer que ce nouveau succès offrait le gage d'une paix qui ne pouvait manquer d'être prochaine.

Ce calcul était-il raisonnable? s'accommodait-il surtout avec le caractère qu'on devait supposer à celui qui, depuis dix années, n'avait cessé d'aller au-devant des hasards les plus redoutables, et qui toujours en était sorti avec un si rare bonheur? On peut bien en douter, mais il fallait cependant que l'illusion fût très naturelle, car bien peu de personnes y échappaient, même parmi les hommes qui semblaient le plus initiés aux secrets de notre situation politique. Dans le Conseil d'État, les vétérans de la Révolution, qu'une longue expérience avait dû rendre plus avisés, cédaient à l'entraînement général. Il est si naturel de croire à ce qu'on désire!

A peine arrivé à Berlin, Napoléon n'avait pas seulement agi et parlé en vainqueur irrité, il avait affecté le langage et l'attitude d'un souverain qui commande à ses sujets. La fidélité au prince, qui fuyait devant lui, avait été traitée de rébellion et, dans son indignation contre la résistance de quelques nobles qui conservaient des intelligences avec le malheureux roi, il s'était écrié, dans le palais même du grand Frédéric : « Je rendrai cette noblesse de cour si « petite qu'elle sera réduite à mendier son pain. » Ses proclamations, ses bulletins avaient constamment mêlé l'insulte à la menace; le malheur, cette chose sacrée, n'avait pas été respecté même dans la personne de la reine de Prusse. C'était là sans doute d'assez peu rassurants préliminaires pour une paix si vivement désirée; ce n'était rien encore à côté d'une mesure qui fut prise dans l'enivrement de la victoire et qui, élevant une barrière en quelque sorte infranchissable entre la France et l'Angleterre, condamna

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'une et l'autre de ces puissances à n'attendre la paix et le repos que de la ruine absolue de sa rivale.

Je veux parler du décret rendu à Berlin le 21 novembre 1806, et qui posa les premières bases de ce que l'Empereur a appelé depuis le système continental. Les îles Britanniques étaient déclarées en état de blocus : tout commerce, toute correspondance avec elles étaient interdits, tout sujet de l'Angleterre, de quelque condition qu'il fût, trouvé dans les pays occupés par les Français ou par leurs alliés, devait être fait prisonnier de guerre, toute marchandise enfin provenant de l'Angleterre, quelle que fût sa nature, était déclarée de bonne prise.

Il est certain qu'une pareille résolution avait été inspirée par l'ardent désir de se venger d'un ennemi qu'on pouvait justement considérer comme l'âme et le soutien de toutes les coalitions formées contre la France. Sans doute aussi, on n'avait voulu voir dans un parti si extrême qu'une juste représaille contre le système de blocus adopté par l'Angleterre à l'égard de toutes les places maritimes des États avec lesquels elle se trouvait en guerre.

Napoléon se flattait d'avoir trouvé le moyen d'atteindre son plus mortel ennemi dans l'intérêt qui lui était le plus cher. Se voyant maître de la majeure partie du littoral de l'Europe, dominant au moins sur l'embouchure des principaux fleuves de l'Allemagne, il se persuada qu'il dépendait de lui d'exclure l'Angleterre de tous les marchés européens, et de la forcer ainsi à recevoir la paix, telle qu'il lui plairait de la dicter. Il y avait sans doute de la grandeur dans cette conception, et elle n'était pas plus inique que le procédé anglais; mais la différence consistait en ce que l'Angleterre, dans ses prétentions de blocus, ne tentait rien qui ne fût dans la mesure de ses forces, et surtout en ce qu'elle n'avait besoin du concours de personne pour exécuter ses résolutions.

La France, au contraire, entrait dans un système qui ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvait se réaliser qu'autant que toutes les puissances européennes, de gré ou de force, concourraient à son exécution; il suffisait donc pour le rendre vain, et la suite l'a trop prouvé, qu'une seule de ces puissances, ne pouvant se résigner aux privations qu'il lui imposait, ou refusât obstinément d'y concourir, ou seulement trouvât les moyens de l'éluder. En supposant qu'on parvînt à contraindre toutes les volontés, il y aurait certainement de mauvaises intentions à surveiller et à paralyser. Dans le régime de privations qui allait être si universellement imposé, et dans lequel les différentes parties auraient à souffrir dans des proportions sans doute différentes, mais toujours très considérables, il faudrait trouver quelque remède ou au moins quelque adoucissement à des sacrifices qu'on aurait intérêt à ne pas faire trop lourdement sentir.

L'Angleterre n'était pas seulement en possession de fournir au continent les nombreux produits de son industrie, elle détenait encore presque toutes les denrées coloniales du monde. Il faudrait donc employer d'abord tous les stimulants possibles pour amener l'industrie continentale à suppléer à ce que ne fournirait plus l'industrie anglaise; puis, relativement aux denrées coloniales dont quelques-unes, comme le sucre et le café, étaient d'une nécessité presque indispensable et dont plusieurs étaient la matière première des fabriques qu'on projetait de créer, il faudrait trouver le moyen d'en autoriser l'introduction, mais dans des proportions calculées sur la plus stricte nécessité, et s'il était possible à l'aide d'échanges favorables aux produits naturels du continent.

C'est ainsi, en effet, que, par les efforts les plus persévérants, quelquefois les plus habiles, à l'aide de décrets répétés, et avec le secours de cette bizarre invention des licences qui n'était autre chose qu'une contrebande organisée, l'industrie continentale ou pour mieux dire l'industrie française, soutenue par un million de baïonnettes et par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une armée auxiliaire de douaniers, est parvenue à suffire aux besoins d'une énorme consommation qui lui a donné les plus grands bénéfices.

Les résultats à cet égard ont été prodigieux et, comme il arrive de presque toutes les œuvres du génie, même dans ses égarements, plusieurs des résultats ont survécu à la puissance qui les avait produits. Les consommateurs, il faut le dire, ont chèrement payé les progrès et la consolidation de cette industrie. Il leur a fallu, pendant plusieurs années, supporter un renchérissement excessif dans les denrées qui leur étaient le plus nécessaires. Ils ont, par exemple, durant six ou sept années, payé le sucre jusqu'à six francs la livre, et pendant ce temps les produits des meilleurs vignobles de la France restaient invendus.

Un autre fait infiniment grave avait coïncidé en Europe avec le début de cette mémorable campagne de Prusse; à peine avait-on daigné y faire attention. Il contenait le germe de cette terrible guerre d'Espagne qui a été le ver rongeur de la puissance et de la fortune de Napoléon. Impatient d'échapper à l'ascendant de la puissance française, l'imprudent favori qui gouvernait alors l'Espagne crut apercevoir dans les nouveaux orages qui s'élevaient au nord de l'Allemagne l'heureuse occasion de secouer un joug qui lui pesait. Il publia, le 5 octobre, une proclamation dans laquelle, parlant de dangers et de gloire, d'ennemis qu'il ne nommait pas, de perfidies qu'il ne faisait pas connaître, il faisait appel aux armes. Cette sortie était évidemment dirigée contre le chef du gouvernement français; mais celui-ci eut la prudence de ne pas paraître le comprendre et, ajournant sa vengeance, il feignit de croire que cette provocation de la part d'un allié, soumis jusqu'alors, ne pouvait s'adresser à lui. De ce jour cependant, on doit le croire du moins, il jura la perte de la monarchie qui osait ainsi le braver, et on ne peut douter qu'il n'ait été charmé que le prétexte lui fût offert

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ravir à la famille des Bourbons la couronne d'Espagne, comme il lui avait ravi celle de Naples.

Les mois d'octobre et de novembre, remplis par d'éclatants succès qui avaient porté si haut la gloire et la fortune de Napoléon, ont donc vu se produire les deux actes dont les conséquences devaient entraîner sa ruine : le blocus continental et la guerre d'Espagne.

Nous vîmes arriver la fin de décembre au milieu de vagues inquiétudes. On n'annonçait aucune négociation sérieuse. La Saxe seule avait prêté l'oreille aux ouvertures qui lui avaient été faites et que sa position ne lui permettait pas de rejeter; elle avait complètement abandonné la Prusse, et était entrée dans la Confédération du Rhin. Un décret, rendu à Berlin, sur l'organisation des gardes nationales de France semblait d'ailleurs indiquer dans le chef de l'État l'intention de s'assurer, à l'intérieur, une force de réserve qui lui permettrait de disposer, au dehors, de toutes ses forces actives, et peu après une levée de quatre-vingt mille conscrits, ordonnée pour 1807, apportait la preuve qu'il entendait tirer de ses succès tout le parti possible.

Nous apprîmes bientôt, en effet, que l'Empereur croyait devoir rester au milieu de ses cantonnements et s'établissait à Varsovie. On sut en même temps que la dernière campagne avait été rude. On s'était trouvé en face de l'armée russe, et aussitôt la guerre s'était présentée sous un aspect tout à fait différent. Ce n'était qu'après des combats sanglants qu'il avait été possible de s'établir sur la rive droite de la Vistule; l'affaire de Pultusk surtout avait été fort acharnée; l'armée française y avait éprouvé des pertes considérables; elle s'était pour la première fois trouvée aux prises en même temps avec les glaces et avec les soldats du Nord, et il avait fallu toute la vigueur des maréchaux Lannes et Davout pour obtenir un succès qui n'était guère constaté que par la retraite de l'ennemi, retraite opérée durant la nuit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il était donc évident que la guerre allait prendre un autre caractère ; qu'on avait devant soi un adversaire d'une trempe plus vigoureuse que celle des bataillons prussiens, si facilement renversés à Iéna ; que, pour obtenir la victoire, il faudrait désormais la payer chèrement.

Il fallait à l'Empereur, récemment assis sur le trône, une bien audacieuse confiance dans le prestige de sa puissance pour oser s'établir, à une si grande distance de ses frontières, sur la ligne la plus extrême de ses opérations, à cinq cents lieues de sa capitale, dans la saison de l'année où les communications sont les plus lentes et les plus difficiles, exposé au dangereux effet que pouvait produire sur le plus grand nombre de ses nouveaux sujets une mauvaise nouvelle, fausse ou vraie. Pour soutenir une telle situation, il fallait qu'il fût assuré que son gouvernement marcherait aussi régulièrement que s'il eût été au centre de son empire, uniquement occupé à en surveiller les rouages ; il fallait surtout que rien n'interrompît ni ralentît même les levées d'hommes dont il avait besoin, soit pour remplir les pertes de la guerre, soit pour occuper une si immense étendue de pays.

Sous tous les rapports, le succès a dû dépasser ses espérances ; car sa confiance, quelque grande, quelque exagérée qu'elle puisse paraître, n'a pas été trompée.

On ne saurait trop admirer l'habileté avec laquelle il avait l'art de se faire croire, en quelque sorte, présent partout. Ainsi, les communications entre son quartier général et ses ministres étaient assurées par un service d'estafettes, comme elles auraient pu l'être de Paris à Fontainebleau ; l'archichancelier, qui présidait en son absence tous les Conseils, qui avait la haute main sur toutes choses, le tenait au courant des plus petits détails, et l'Empereur répondait à tout, même à ce qui semblait avoir le moins d'importance.

Notre travail du contentieux, par exemple, au Conseil d'État, lui était porté toutes les semaines par un auditeur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chargé en même temps du portefeuille de tous les ministères, et qui revenait sans retard avec les signatures nécessaires. C'est alors qu'on a commencé à s'accoutumer à ces courses rapides, dont on n'avait pas d'idée auparavant, et qu'on a fini par regarder comme la chose du monde la plus simple l'épouvantable fatigue de traverser d'un bout à l'autre, sans s'arrêter, l'Europe tout entière. Le gigantesque entrait dans les habitudes.

A l'époque dont je parle, Napoléon était toujours accompagné dans ses campagnes par son ministre secrétaire d'État, M. Maret, et jamais homme n'a été plus que celui-là doué d'une ardeur infatigable pour entrer dans les sentiments, pour seconder les volontés de son maître. Une grande facilité de rédaction, jointe à une constante obséquiosité, lui a tenu lieu d'un talent plus réel, et il a fini par acquérir une importance qui a été plus d'une fois funeste à celui qu'il servait dans toute la sincérité de son cœur, car sa bonne foi n'a jamais été douteuse.

Tout ce qu'il louait, tout ce qu'il admirait, il le croyait réellement admirable. C'était donc sur lui que roulait au quartier général, avec l'expédition du travail relatif à l'administration de l'Empire, la distribution de l'immense correspondance que Napoléon, au milieu des combinaisons militaires et politiques, entretenait avec tant de soin sur toutes les matières, et dans laquelle il affectait de s'occuper des plus petits détails. On ne peut même s'empêcher de remarquer qu'il a souvent poussé ce soin jusqu'à la minutie, ou pour mieux dire jusqu'au charlatanisme. Les nombreux décrets, insérés au *Moniteur*, sur des sujets de peu d'importance, et datés de tous les coins de l'Europe, attestent la vérité de ce reproche.

Comment aurait-on pu se permettre la moindre négligence, se laisser aller au plus petit relâchement, lorsque l'exemple d'une infatigable activité était donné de si haut? Le Conseil d'État était, à cet égard, au-dessus de tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reproche; outre son travail courant et dont j'ai fait connaître l'étendue, il avait alors à discuter le Code de commerce, et cette discussion, au milieu des événements les plus capables de préoccuper les esprits, se poursuivait avec une imperturbable attention. Elle est restée d'autant plus gravée dans ma mémoire, que c'est la première de ce genre à laquelle il m'ait été donné d'assister. Je fus même, bien à mon corps défendant, obligé d'y prendre part. L'archichancelier m'y força à peu près.

Les maîtres des requêtes avaient le droit de demander la parole dans toutes les affaires, mais jusqu'alors, par une timidité assez naturelle, ils n'avaient usé de ce droit que dans celles dont ils étaient rapporteurs. M. de Cambacérès nous fit sentir qu'il était temps de sortir de cette réserve. M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély sachant que j'avais écrit quelques observations sur la contrainte par corps, et que j'avais l'intention de les lire : « Quoi! me dit-il, vous « avez écrit et vous allez lire? S'il en est ainsi, vous vous « condamnez à ne jouer jamais aucun rôle dans le Conseil. « Croyez-moi, jetez votre papier au feu, parlez d'abon- « dance. Vous parlerez mal la première fois, plusieurs « autres encore peut-être, mais vous finirez par en prendre « l'habitude et, pour peu que vous ayez quelques moyens, « vous vous ferez une place dans les affaires. » J'ai suivi son conseil et j'ai acquis ainsi le peu de talent qui a assuré mon existence politique.

Les opérations militaires ne tardèrent pas cependant à reprendre toute leur activité. Le mois de janvier n'avait vu que quelques engagements partiels entre les corps détachés; mais, dès les premiers jours de février, l'armée russe ayant fait des mouvements assez menaçants, qui avaient évidemment pour but de rejeter l'armée française sur la rive gauche de la Vistule, l'Empereur se crut obligé de marcher au-devant d'elle avec la plus grande partie de ses forces.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ayant obtenu dans les premières rencontres des succès non douteux, il n'hésita pas à se porter avec une rapidité assez téméraire jusqu'à Eylau; mais il se trouva en face des principaux corps, établis dans une position formidable, et fut obligé d'engager l'action avec une portion beaucoup trop faible de ses troupes. La journée avait été longtemps incertaine; on en connaît les sanglants détails. Enfin le champ de bataille lui était resté, mais c'était le seul avantage recueilli pour une perte énorme en soldats et même en officiers distingués, perte qui devait être encore plus sensible dans une armée jetée à une si énorme distance de son véritable point d'appui (1).

(1) L'incertitude sur le succès de la journée était telle que, des deux côtés, la retraite fut ordonnée pendant la nuit. Le maréchal Davout, qui bivouaquait avec le corps le plus avancé, a raconté à une personne, qui me l'a redit peu après, qu'au moment où il allait pour sa part commencer le mouvement rétrograde, un officier arriva des avant-postes pour le prévenir qu'on entendait un bruit très marqué dans le bivouac de l'ennemi. S'étant alors transporté au plus près possible du bruit, et ayant mis l'oreille en terre, il reconnut distinctement la marche des canons et des caissons, et, comme le retentissement allait en s'éloignant, il ne douta plus que l'ennemi ne fût en pleine retraite. En ayant fait avertir l'Empereur, celui-ci ordonna aussitôt de garder les positions, et ce fut ainsi que le champ de bataille resta décidément à l'armée française.

Je puis ajouter à cette particularité, bien avérée pour moi, un autre fait dont je suis également sûr. Le général Jomini, auteur de plusieurs ouvrages assez estimés sur la tactique et d'une brochure où il avait établi avec infiniment d'adresse que la position de l'armée française, dans le cas où la bataille d'Austerlitz aurait été perdue, offrait encore beaucoup de ressources, était alors, grâce à cette dernière brochure, dans une assez grande faveur auprès de l'Empereur. Il occupait une place dans son état-major, et se trouvait sur le plateau d'Eylau lorsque, sur la fin de la journée, on aperçut une très forte masse de troupes qui se formait derrière les premiers rangs de l'armée russe. Ne doutant pas que cette masse ne fût destinée à tenter sur le plateau un dernier effort auquel il serait impossible de résister, il lui échappa de dire : « Je voudrais bien être à la place de Benningsen. » Mais celui-ci, au lieu de songer à faire cette nouvelle tentative qui lui aurait assuré le gain de la bataille, avait laissé détourner son attention par l'arrivée du corps de Davout qui menaçait un de ses flancs, et c'était contre ce corps qu'était préparée la forte masse qui avait attiré l'attention de Jomini.

Ses paroles cependant n'étaient pas tombées à terre; et le lendemain

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'armée russe, au contraire, fit une retraite assurée sur la ville de Kœnigsberg, capitale de la Prusse orientale, centre de ses ressources et de ses approvisionnements; l'armée française n'était pas en état de l'attaquer. Cependant, grâce à son admirable organisation et à la puissante volonté de son chef, elle put rester cantonnée à peu de distance du champ de bataille, malgré la saison rigoureuse.

La persévérance de Napoléon dans cette position est une des actions les plus vigoureuses qui aient jamais été faites dans aucune guerre, et elle en imposa singulièrement à l'ennemi. Il établit son quartier général dans une petite bourgade, nommée Osterode. L'Empereur y suivit, avec une tranquillité imperturbable, le cours des travaux accoutumés dont j'ai donné plus haut l'indication. Pour que rien ne manquât à ce qui pouvait caractériser le calme de son esprit et la sécurité de son établissement, on sut bientôt qu'il avait jugé à propos de s'y procurer un agréable délassement, en appelant auprès de lui une dame polonaise de fort bonne origine, avec laquelle il avait formé une liaison, en passant à Varsovie, et qui a recueilli de ce voyage l'honneur de lui donner un fils. C'est le seul enfant, venu de ses amours de passage, qu'on ait connu avec certitude.

matin le maréchal Duroc lui dit : « Eh bien, monsieur Jomini, voudriez-vous encore être à la place de Benningsen? — Non, répondit-il, mais à celle du prince Charles. » Ces deux paroles d'un homme fort éclairé sur la conduite et les chances des grandes opérations militaires donnent à connaître parfaitement et le danger que l'Empereur a couru à Eylau, et tout ce que sa position au delà de la Vistule, après cette journée, avait de critique, si l'Autriche, dont l'inimitié n'était pas douteuse, avait été capable d'une résolution un peu hardie.

Benningsen, au reste, qui manqua une si belle occasion de s'immortaliser, tomba, à la fin de la campagne, dans une disgrâce qui le réduisit à venir chercher une retraite en Allemagne, dans son pays natal, aux environs du Hanovre. M. Beugnot, qui était ministre du roi de Westphalie, eut alors l'occasion de le voir très souvent. Sans cesse il remettait la conversation sur cette journée, si fatale pour lui, et attribuait son abandon du champ de bataille à de faux et même de perfides avis qui lui étaient parvenus sur un renfort très considérable que l'Empereur avait reçu, lui disait-on, à la nuit tombante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cependant la nouvelle de la bataille d'Eylau avait causé dans toute l'Europe des impressions fort différentes, et celles que la France avait ressenties ne pouvaient manquer d'être pénibles. Les Russes, disait-on, étaient évidemment d'une autre nature que les soldats prussiens et autrichiens; et n'était-ce pas une grande témérité d'avoir été ainsi les chercher jusque chez eux? Je vis clairement l'inquiétude gagner ceux-là qui s'efforçaient de faire bonne contenance. Ce n'est pas que rien eût été négligé dans les relations qui furent publiées pour grossir la perte de l'ennemi et atténuer la nôtre, surtout pour faire ressortir le courage, l'énergie de nos troupes et l'habileté de nos généraux.

Le 64e bulletin nous avait représenté l'Empereur passant, le lendemain de l'action, plusieurs heures sur le champ de bataille « au milieu de morts et de mourants dont les « monceaux avaient encore plus de relief, étalés sur un « fond de neige. Spectacle fait pour inspirer aux princes « l'amour de la paix et l'horreur de la guerre. »

Les trois mois de séjour à Osterode ne furent pas, on le doit bien penser, trois mois de repos pour les armées belligérantes. Si les deux corps principaux restèrent pendant ce temps en observation, et s'il n'y eut point d'engagement entre eux, on ne s'en battit pas moins continuellement à l'extrémité des lignes d'opération; il fut livré une foule de combats qui auraient été, à d'autres époques, considérés comme des batailles et qui auraient suffi pour illustrer les généraux sous les ordres desquels ils se seraient livrés.

Dans ces combats, les Russes furent presque toujours agresseurs, et toujours aussi ils furent vigoureusement contenus ou repoussés. Les Français avaient entrepris le siège de Dantzig, il fut long et difficile; le général Kalkreuth, qui commandait dans la place, ne capitula qu'après plus de cinquante jours de tranchée ouverte. Le vieux général était un des derniers élèves du grand Frédéric, et,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seul à cette époque, il soutint l'honneur de cette illustre école.

Dantzig étant tombée le 24 mai, les grandes opérations commencèrent alors; habilement conduites de part et d'autre, elles se terminèrent par la bataille de Friedland, que Napoléon gagna le 14 juin, et qui fut décisive. On sait comment, à la suite de ce succès, des conférences s'ouvrirent entre lui et l'empereur Alexandre à Tilsit, sur les bords du Niémen, et comment il remporta dans ce lieu une victoire plus grande peut-être qu'aucune de celles dont il pouvait se glorifier. Ce n'était pas assez d'avoir, par l'ascendant du génie militaire, triomphé sur les champs de bataille du plus redoutable de ses rivaux, il le subjugua dans les négociations par l'adresse de son esprit, par sa brillante conversation et par les couleurs séduisantes dont il eut l'art de revêtir les combinaisons politiques qu'il parvint à lui faire adopter.

Ainsi non seulement il obtint d'Alexandre, sous couleur de médiation, une alliance contre l'Angleterre et, malgré les intérêts les plus évidents de l'empire russe, une complète adhésion au système continental, mais il eut encore le pouvoir de lui faire abandonner le rôle d'allié généreux qui convenait si bien à son caractère, et de lui faire accepter une part dans la dépouille du malheureux roi de Prusse. En vain celui-ci obtint la faveur d'être admis aux conférences; en vain la reine essaya toutes les séductions dont son esprit et sa beauté la rendaient capable; il leur fallut subir, dans toute sa rigueur, l'impitoyable loi du vainqueur.

Personne plus que le roi de Suède Gustave IV n'avait eu à souffrir des derniers événements. Il était entré avec la Prusse et la Russie dans l'alliance anglaise; il eut la témérité de recommencer les hostilités sur les derrières de l'armée française, au moment même où s'ouvraient les conférences de Tilsit; la conséquence de cet acte téméraire fut d'abord la perte de la Poméranie suédoise, de l'importante

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

place de Stralsund, de l'île de Rugen et ensuite, pour le roi lui-même, la perte de la couronne.

Comme il s'était seul, entre tous les rois, prononcé pour les droits de la maison de Bourbon, comme il les avait plusieurs fois invoqués dans sa correspondance diplomatique avec la Prusse et la Russie, on ne peut douter que Napoléon, qui en avait été nécessairement informé, n'ait mis tous ses soins à susciter autour de lui les résistances sous lesquelles il a définitivement succombé.

Le Danemark, sans avoir à se reprocher aucune des imprudences du roi de Suède, et malgré une conduite contraire pleine de mesure, vit cependant éclater sur lui, dès le mois de septembre, un orage qui porta un coup décisif à sa puissance maritime. Le blocus continental en fut l'occasion. Entre la France et l'Angleterre, tous les moyens de se nuire semblaient bons désormais. Les troupes de Napoléon occupant Hambourg et Lubeck, les Anglais ne pouvaient guère douter qu'elles n'y fussent placées avec l'intention de fournir au Danemark un prétexte pour fermer ses portes au commerce britannique. Ils résolurent de prendre les devants.

Depuis longtemps et toujours inutilement, ils pressaient la cour de Danemark de s'unir à eux contre la France; désespérant d'y parvenir, ils envoyèrent devant Copenhague une expédition commandée par l'amiral Gambier et lord Cathcart. Après quelques pourparlers inutiles, le bombardement commença, et malgré la défense la plus vigoureuse de la part des forts, qui commandaient la rade, et des vaisseaux qui y étaient embossés, au bout de trois jours, six cents maisons se trouvant déjà brûlées, toute résistance étant devenue impossible, il fallut se résoudre à capituler. L'amiral Gambier resta maître de la flotte danoise qu'il traîna bientôt à sa suite dans les ports de la Grande-Bretagne, après l'avoir chargée de toutes les munitions navales renfermées dans l'arsenal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Danemark, profondément blessé d'une attaque aussi inattendue et aussi contraire à tous les usages admis entre les nations, n'hésita plus à se jeter entre les bras de la France et conclut avec elle un traité d'alliance. La violence que le gouvernement britannique s'était permise, envers une puissance en état de neutralité, excita au plus haut degré l'indignation de l'empereur Alexandre. Abandonnant le rôle de médiateur, il n'hésita plus à cesser tout rapport avec ce gouvernement et proclama de nouveau les principes de la neutralité armée; il déclara en outre qu'aucune communication n'aurait lieu entre la Russie et l'Angleterre, tant que le Danemark n'aurait pas été satisfait, et tant que la paix ne serait pas conclue entre la France et l'Angleterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XII

Rentrée de Napoléon à Paris. — *Te Deum* chanté en grande pompe à Notre-Dame. — Mariage de Jérôme, nouveau roi de Westphalie, avec la fille du roi de Wurtemberg : magnificence de cette cérémonie. — Nomination de M. de Talleyrand aux fonctions de vice-grand électeur. — Refroidissement des rapports de l'Empereur avec ce diplomate. — Nomination de M. Pasquier au poste de procureur général, près le conseil du sceau des titres. — Les procédés de M. Decrès, ministre de la marine. — Abus de l'administration impériale et dénis de justice. — Affaire de M. Pichon, ex-consul de France en Amérique.

Après tant de combats livrés, tant de victoires remportées, tant d'obstacles surmontés, après avoir fait succéder aux triomphes du général ceux du diplomate, Napoléon laissait derrière lui la moitié de l'Allemagne occupée par son armée et restait maître de l'embouchure du Wéser, de l'Elbe et de la Vistule. Il rentra dans sa capitale le 27 juillet. Son absence n'avait pas duré moins de dix mois; il n'en avait jamais fait d'aussi longue.

Ce retour fut célébré par des fêtes publiques dans lesquelles éclatèrent toutes les pompes civiles, militaires et religieuses. Au milieu de ces pompes, je me rappelle particulièrement celle du *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame. J'y assistais avec le Conseil d'État et, me trouvant placé dans le chœur, presque en face du trône, je m'étudiais à lire sur la physionomie de l'Empereur les impressions qui s'y manifestaient. Il était évidemment fort sensible à la sanction religieuse qui consacrait, aux yeux du peuple, et sa gloire et sa toute-puissance; il y mettait un prix d'autant plus grand que, jusqu'à lui, elle avait complètement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manqué à toutes les œuvres de la Révolution, et qu'elle le distinguait de tout ce qui l'avait précédé.

Je pense qu'à aucune époque de sa carrière, il n'a joui plus complètement, ou du moins avec une plus apparente sécurité, des faveurs de la fortune. D'ordinaire, au milieu de ses plus grands succès, il affectait un air soucieux, comme s'il voulait faire comprendre que ses grands desseins n'étaient pas encore accomplis, et qu'on devait se garder de croire qu'il ne restât rien à faire. La remarque que je consigne ici a été constamment faite par tous ceux qui l'ont approché, et qui ne l'ont jamais trouvé moins accessible que dans les moments où on aurait pu supposer qu'un grand bonheur devait ouvrir son âme aux sentiments d'une bonté plus expansive.

En général, il valait mieux, pour qui avait une grâce à lui demander, l'aborder dans un de ses moments d'embarras, que dans un de ses jours de succès les plus brillants. Le côté généreux n'était pas le plus saillant dans son caractère. Je crois le voir encore, tel qu'il était ce jour-là, vêtu de son costume d'apparat qui, bien qu'un peu théâtral, était cependant noble et beau. Les traits de sa figure, toujours calme et sérieuse, rappelaient les camées représentant les empereurs romains. Il était petit, et cependant l'ensemble de sa personne, dans cette imposante cérémonie, était en harmonie avec le rôle qu'il avait à soutenir. L'habitude du commandement et le sentiment de ses forces le grandissaient. Une épée étincelante de pierreries pendait à son côté; le fameux diamant, connu sous le nom de *Régent,* en formait le pommeau. Son éclat ne permettait pas d'oublier que cette épée était la plus rude et la plus victorieuse qui eût paru dans le monde depuis celles d'Alexandre et de César. Je me souviens que M. Beugnot, assis auprès de moi, en fit la réflexion. L'un et l'autre alors, nous étions loin de penser que moins de sept années suffiraient pour la briser.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans les premiers jours de septembre, le mariage de Jérôme, nouveau roi de Westphalie, fut célébré avec une princesse, fille du roi de Wurtemberg et petite-fille, par sa mère, du roi d'Angleterre. L'érection du grand-duché de Wurtemberg en royauté était, à la vérité, une œuvre récente de la puissance napoléonienne, et ce mariage pouvait être considéré comme une dette acquittée par la reconnaissance; mais la maison de Wurtemberg n'en était pas moins une des plus anciennes maisons souveraines de l'Allemagne, et, par cette alliance, la race des Bonaparte entrait en parenté avec une grande partie des familles régnantes.

Ce roi, qui donnait sa fille à Jérôme, ne pouvait ignorer qu'il avait contracté un premier mariage, en Amérique, avec une personne d'une famille très honorable, et que ce mariage avait été consacré suivant les formes et les lois du pays où il s'était accompli. L'Empereur avait fait déclarer cet engagement nul et illégal, attendu que lui, chef de la famille, n'y avait pas donné son consentement; mais un tel motif, emprunté aux coutumes de quelques familles souveraines, pouvait-il donc être valable hors de France et en Amérique surtout?

La cérémonie eut lieu dans la galerie de Diane aux Tuileries. J'y assistais. Toutes les magnificences de la Cour la plus somptueuse furent déployées en cette occasion. La quantité de perles, de diamants, de pierres précieuses de toute sorte, qui ajoutaient leur éclat à la parure des femmes, était réellement prodigieuse, et il y avait d'autant plus lieu de s'en étonner qu'on se rappelait les misères de la fin du siècle; quelques années avaient donc suffi pour en ramener l'usage le plus excessif.

Les membres du corps diplomatique et les étrangers de haute distinction, qui étaient en grand nombre témoins de cette pompe, ne se lassaient pas d'en témoigner leur admiration. Pour que rien ne manquât apparemment au luxe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la puissance impériale, les yeux se portaient involontairement sur une personne d'une rare beauté qui paraissait pour la première fois au milieu des dames de la Cour. C'était une Génoise, récemment nommée lectrice de l'Impératrice Joséphine, et à la fin de la soirée tout le monde fut informé qu'elle était, pour le moment, l'objet des préférences de Napoléon.

Il est juste de dire qu'au milieu de la foule des courtisans, entourant les souverains de leurs hommages les plus serviles, ceux qui se faisaient remarquer par l'excès de leurs flatteries étaient les patriotes de 1793 qui s'étaient donnés au régime impérial.

Cependant ni les pompes, ni les fêtes, ni les plaisirs, ni le concours de toutes les adulations n'étaient capables de distraire Napoléon des calculs de sa politique et des soins de son immense administration. Comme la distribution judicieuse des grâces était avec raison, dans sa pensée, un des plus puissants moyens de gouvernement, il prit soin de répandre ses faveurs sur les hommes dont les services avaient eu le plus de valeur. A la tête de ceux dont il affectait d'avoir à se louer plus particulièrement était M. de Talleyrand. Non seulement ses talents diplomatiques avaient été mis à l'épreuve, mais, au moment le plus critique de la campagne, il avait été laissé à Varsovie, chargé du soin de pourvoir aux subsistances de l'armée. Les efforts de son zèle dans cette importante mission avaient été apparemment très précieux, car le *Moniteur* avait à plus d'une reprise informé le public de la satisfaction que l'Empereur en ressentait (1).

(1) J'ai eu cependant, depuis que ceci a été écrit, la certitude que M. de Talleyrand avait été amené, par la bataille d'Eylau, à de très sérieuses réflexions sur le peu de solidité d'un établissement uniquement fondé sur une vie qui se hasardait aussi souvent dans les plus périlleuses entreprises. « Qu'aurions-nous fait s'il eût été tué? Que ferions-nous si cela arrivait au premier jour? » disait-il à son principal confident de cette époque, le duc de Dalberg; et la conséquence fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Talleyrand semblait donc parvenu au plus haut degré de la faveur, et personne ne fut étonné qu'il aspirât à monter au premier rang dans la hiérarchie des dignités impériales. Il n'était que ministre, et devait ainsi céder le pas aux grands dignitaires. Cette infériorité ne pouvait plus lui convenir, il trouva moyen d'en sortir.

Les fonctions de grand électeur et celles d'archichancelier d'État n'étaient plus occupées; les titres de ces dignités reposaient toujours, l'un sur la tête du frère aîné de Napoléon, devenu roi de Naples, l'autre sur celle du prince Eugène, vice-roi d'Italie. M. de Talleyrand se fit nommer vice-grand électeur, exerçant en même temps les fonctions d'archichancelier d'État, et se plaça ainsi à côté de l'archichancelier et de l'architrésorier. Cette promotion, très naturelle en apparence, eut cependant de fort grandes conséquences. Il lui fallut presque aussitôt abandonner le portefeuille des relations extérieures, nécessité qui ne lui parut pas très fâcheuse, parce qu'elle le débarrassait d'une foule de détails qui lui pesaient.

Se regardant d'ailleurs comme nécessaire, comme indispensable, il se persuada trop aisément que la supériorité de ses talents et le prétexte des fonctions d'archichancelier d'État, qu'il devait exercer, étaient une suffisante garantie de l'influence qui lui appartiendrait toujours. Le choix de son successeur, auquel il croyait avoir puissamment contribué, accrut encore en lui cette sécurité.

M. de Champagny, ministre de l'intérieur, sur qui ce choix était tombé, était capable, mais il était timide, d'un

alors qu'il faudrait lui donner pour successeur son frère Joseph, en se hâtant d'annoncer à l'Europe que la France rentrait immédiatement et sans nulle réserve dans sa frontière du Rhin. On peut donc dater de cette époque le cours que prirent bientôt les idées de M. de Talleyrand et qui le conduisit à se ménager, pour l'avenir, des ressources de toutes natures, qui le fit par conséquent, presque aussitôt, entrer dans la voie des trahisons envers celui qu'il affectait de servir avec un zèle si dévoué (1829).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

caractère faible, et c'est précisément pour cela que Napoléon, fatigué d'un ministre auquel le public attribuait trop souvent le succès de ses négociations, l'avait choisi. Il voulut que dorénavant on fût bien convaincu que lui seul concevait, arrêtait ses plans et en surveillait l'exécution. Du jour donc où le portefeuille fut passé entre les mains de M. de Champagny, l'Empereur affecta de ne travailler ostensiblement qu'avec lui, et, tout en témoignant une grande bienveillance à M. de Talleyrand, il n'eut plus avec celui-ci que les conversations indispensables, prenant soin surtout qu'il ne pût jamais intervenir dans les affaires que lorsqu'il en recevait une permission spéciale. Il pouvait donc bien être consulté, mais l'initiative ne lui appartenait plus, et, s'il l'obtenait quelquefois, ce ne pouvait être qu'à force d'adresse. Ce changement de situation, quoique assez brusque, ne fut d'abord aperçu que d'un très petit nombre de personnes, mais il n'en fut pas moins très sensible à M. de Talleyrand, auquel il inspira une humeur qui ne tarda pas à se manifester par le sarcasme qu'il lançait au moindre propos sur son successeur.

D'un autre côté, l'Empereur, en traitant ainsi un homme qui avait été si longtemps dans sa plus grande intimité, pour lequel il n'avait eu jusqu'alors rien de caché, sentit bien qu'il le devait blesser profondément; il conçut dès lors une plus grande méfiance et eut l'oreille constamment ouverte aux insinuations malveillantes qui pouvaient lui arriver sur son compte. Il le savait peu scrupuleux; les soupçons trouvèrent donc un facile accès dans son esprit, et il eut bientôt plus d'un sujet d'en concevoir. M. de Talleyrand, de son côté, a dû rechercher avec soin toutes les causes d'un refroidissement qui n'était pas assez dissimulé pour qu'il pût négliger de s'en apercevoir. Ainsi a commencé entre ces deux hommes une mésintelligence qui a fini par dégénérer en une inimitié dont je tenais d'autant plus à marquer le début, que les consé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quences en ont été d'une gravité que personne n'ignore.

Ma situation était restée la même, et rien ne me faisait prévoir qu'elle pût se modifier. J'avais dû ma facile admission à une situation antérieure et au désir qu'avait l'Empereur de rattacher à son Conseil d'État quelques noms de l'ancienne magistrature; mais j'avais trente-neuf ans et par conséquent des opinions arrêtées sur beaucoup de points. Étranger à tous les actes de la Révolution, je n'avais rien à cacher, rien à faire oublier. Ma fortune, quoique médiocre, pouvait suffire à une existence douce et honorable. Mon indépendance était complète, je ne pouvais être confondu avec les créatures de la puissance impériale, disposées à tout sacrifier à l'auteur de leur fortune.

Napoléon avait un instinct admirable pour discerner et apprécier les dispositions de ceux qui l'environnaient. Je lui apparus donc, dès le début, comme un homme dont on pouvait tirer quelque parti, mais qui ne serait jamais à lui aussi complètement qu'il le voulait. Il en était tout autrement pour M. Molé qui, avec une fortune plus brillante que la mienne, était entré dans le Conseil à l'âge de vingt-cinq ans. Sa jeunesse, son inexpérience de tout ce qui avait précédé la Révolution, dont sa mémoire pouvait cependant lui rappeler les horreurs, avait fait espérer à l'Empereur qu'il lui serait aisé, en achevant son éducation politique, de s'en emparer entièrement et de tirer profit des avantages d'une illustre origine et d'un esprit fort distingué.

Voilà comment M. Molé, dès son entrée dans les affaires, a été de sa part l'objet d'une prédilection très marquée qui ne s'est pas démentie. Quant à moi, pendant la longue absence de Napoléon, pendant sa campagne de Prusse et de Russie, j'eus le temps, par un travail assidu au comité du contentieux, de me faire dans le Conseil une existence honorable et d'y conquérir un peu d'estime.

Je fus favorablement apprécié par l'archichancelier sur-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout, et par le grand juge, président du comité. L'un et l'autre se crurent obligés de me faire valoir auprès du maître, lorsqu'il fut de retour; mais cette obligeance eut un effet tout contraire à celui qu'ils en attendaient : j'eus le tort à ses yeux de voler en quelque sorte de mes propres ailes et d'avoir entrepris de faire mon chemin, avant qu'il m'en eût donné le signal, et avec un autre appui que le sien. Je fus dès lors traité avec une réserve très sensible. Aucune occasion d'entretien particulier ne me fut accordée, et je fus tenu à distance. Je n'eus cependant à me plaindre d'aucun acte formellement désobligeant. Toutes les faveurs seulement tombèrent sur ceux de mes collègues qui avaient été nommés en même temps que moi, et ils étaient tous beaucoup plus jeunes.

Ces préférences ne me furent pas d'abord très sensibles; elles consistaient en nominations à des préfectures fort importantes sans doute, mais qui me tentaient peu; cette carrière n'était pas celle que je désirais suivre. Il en fut tout autrement, lorsque je vis M. Portalis et M. Molé nommés conseillers d'État, et le dernier surtout être en même temps directeur général des ponts et chaussées. Cette place était considérée comme ouvrant la porte du ministère de l'intérieur; alors il me fut impossible de ne pas remarquer que, tandis que ces hautes faveurs se distribuaient à mes côtés, je restais toujours attaché au comité du contentieux. Mais comme je n'étais jamais nommé le premier, je me trouvais habituellement présidé par un collègue moins ancien que moi qui se chargeait du rapport et avait ainsi tout le mérite du travail.

Ce ne fut que dans le cours de la troisième année que je fus nommé à une place assez agréable, puisqu'elle me fixait à Paris, mais qui ne pouvait avoir une grande importance aux yeux de l'Empereur, parce qu'elle ne demandait aucun talent et ne donnait aucune influence réelle. C'était celle de procureur général près le conseil du sceau des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

titres. Je la dus à l'insistance de l'archichancelier qui présidait ce conseil et qui désirait y avoir un homme dont la manière de travailler lui fût connue et sur lequel il pût se reposer.

Cependant, je dois ajouter, pour mieux éclairer encore sur ce qui me concerne, que j'ai dû probablement au peu de faveur qui me fut accordée pendant longtemps une plus grande indépendance dans mes jugements et la possibilité de regarder, avec un œil plus observateur, tout ce qui se passait autour de moi; non, toutefois, que j'aie été jeté par ce mécompte dans un sentiment d'hostilité d'où serait née l'habitude du dénigrement. Loin de là, j'admirais toujours l'étendue et la puissance du génie qui présidait à nos destinées; toujours je regardais Napoléon comme l'homme unique et nécessaire, comme notre seule garantie contre les retours d'une révolution dont les douloureux souvenirs m'étaient sans cesse présents; mais je n'avais les yeux fermés ni sur ses fautes, ni sur les abus de sa puissance, ni sur les funestes conseils de ses flatteurs, ni sur les excès commis par les dépositaires de son autorité. Ma longue présence au comité du contentieux, les nombreuses réclamations qui y étaient parvenues, et que j'avais dû examiner avec soin, sans qu'il m'eût toujours été permis de faire triompher la justice, m'avaient suffisamment éclairé sur les dangers d'un pouvoir aussi étendu que le sien. J'en citerai quelques exemples.

Le ministère de la marine étant confié à M. Decrès, il avait été chargé d'ordonner la construction et l'armement de la flottille de Boulogne. Un entrepreneur de Rouen s'était chargé de construire des prames, et, aux termes de son marché, le prix devant lui être payé par tiers, sur le vu de l'avancement dans les constructions, les deux premiers l'avaient été en effet sur procès-verbaux, constatant que les prames étaient construites aux deux tiers; mais, lorsqu'elles se trouvèrent complètement achevées, il n'y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eut plus moyen d'obtenir de la Marine le payement du dernier tiers. Ce déni de justice n'avait évidemment d'autre motif que l'inutilité des prames, depuis que le projet de descente en Angleterre se trouvait abandonné. Le malheureux entrepreneur, après avoir épuisé les démarches, les supplications, eut recours au comité du contentieux, et le grand juge, président du comité, ayant, suivant l'usage, communiqué la requête au ministre de la marine, demanda l'envoi des pièces déposées dans ses bureaux. Aucune réponse n'ayant été faite à cette demande réitérée, je fus comme rapporteur chargé d'aller moi-même les réclamer au ministère de la marine.

Je m'adressai au chef de division. C'était M. Jurier, homme d'un vrai mérite et du caractère le plus honorable. Étonné de son air embarrassé et de ses mauvaises raisons, j'insistai. Ne voyant aucun moyen d'éluder davantage : « Vous allez juger, me dit-il, si je puis vous communiquer un pareil dossier. » Je vis alors les demandes de l'entrepreneur accompagnées de rapports de la division, tous plus favorables les uns que les autres, mais sur lesquels M. Decrès, pour toute décision, s'était contenté de mettre en marge : « Qu'il aille se faire f... » et au bout de cette belle phrase se trouvait scrupuleusement apposé son parafe.

Je rendis compte au grand juge de cette étrange manière de motiver des décisions, et, sans plus rien demander au ministère de la marine, le comité se prononça en faveur du constructeur. Je fis ensuite le rapport au Conseil d'État qui confirma la décision du comité; mais, le croira-t-on, le décret qui devait être signé par l'Empereur, et qui lui fut envoyé en Allemagne, n'en est jamais revenu. Le ministre, informé de l'avis du comité qui était devenu celui du Conseil d'État, trouva le moyen d'en paralyser l'effet, et la plus odieuse banqueroute fut décidément consommée.

Je me trouvai, à cette occasion, complètement et ouver-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tement brouillé avec M. Decrès qui ne pouvait me pardonner la chaleur que j'avais mise à poursuivre la réparation de son injustice. Il fut plus de trois années sans me parler, ni même me saluer, procédé que je lui rendais avec soin. Un jour enfin, se trouvant assis à côté de moi, chez je ne sais quelle princesse, il m'adressa tout à coup la parole en ces termes : « En vérité, c'est bien assez pour « une niaiserie d'être brouillés pendant trois ans, entre « gens d'esprit, il est temps que cela finisse » — pour de l'esprit, il en avait effectivement beaucoup. — « Voulez-« vous donc bien que nous causions un peu? cela nous « désennuiera. » Sur la réponse « que la rancune venait de « son côté, qu'il était bien le maître de la terminer quand « bon lui semblerait », il entra en effet en conversation sur toutes sortes de sujets, et, de ce jour, il a affecté de me parler avec une plus grande confiance qu'à qui que ce fût. J'en pourrai citer plus tard un exemple assez extraordinaire.

Ce que M. Decrès avait fait dans l'occasion que je viens de rapporter et relativement au constructeur de prames, M. Defermon y est parvenu aussi plus d'une fois pour des décisions prises par le Conseil contre ses conclusions et contre l'avis du comité de finances, dans lequel il régnait despotiquement. Entre les plus tristes exemples de l'abus de ce crédit, on peut citer la résiliation du marché passé avec les fermiers du canal du Centre. Ils avaient pris ce canal dans un état de dégradation complète, l'avaient restauré, et n'avaient pas craint de s'engager dans cette dépense, attendu la longue durée du bail qui leur était concédé et qui devait être, je crois, de vingt ou trente années. Leurs bénéfices étaient devenus très considérables, le commerce du midi de la France avec le Nord n'ayant plus, par suite des risques que courait la navigation maritime, d'autre voie de communication assurée que celle-là. Mais alors, aussi, on prétendit que, cette chance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'ayant pas été prévue dans le marché, il devait être résilié. On ne pouvait plus ouvertement et plus impolitiquement violer la foi du contrat. La résiliation eut cependant lieu, mais le décret impérial, qui la prononçait, ordonnait au moins de rendre les fermiers indemnes, et commandait de les admettre à compter de clerc à maitre.

Ce compte fut rendu, en effet, mais très malheureusement aussi il fut soumis à l'examen du comité des finances, qui refusa l'allocation des intérêts très élevés, devant, suivant le taux du jour, être payés pour les sommes empruntées à l'époque où le travail avait été entrepris. Malgré les justifications les plus claires, le comité persista dans la prétention de réduire ces intérêts au taux légal.

La grande majorité du Conseil fut opposée à cet avis que M. Louis et moi combattîmes de toutes nos forces, et que M. Defermon n'en fit pas moins prévaloir, comme M. Decrès dans l'affaire des prames, au moyen de sa correspondance directe avec l'Empereur. Peu après, le principal intéressé dans cette ferme, ne se voyant plus aucun moyen de faire face à ses engagements, prit le parti de se brûler la cervelle. Il avait auparavant écrit au rapporteur du comité des finances une lettre qui a dû lui faire passer de cruels moments, car elle contenait la déclaration formelle que son injustice seule avait conduit la malheureuse victime à une si terrible extrémité.

Pour achever de montrer ce triste côté du tableau de l'administration impériale, qui tombait sous la juridiction du Conseil d'État, je dois dire encore quelques mots de l'affaire de M. Pichon, ex-consul en Amérique, contre lequel on prétendit exercer de très fortes répétitions, ou plutôt auquel on refusa d'allouer le payement des dépenses qu'il avait faites pour recevoir, aux États-Unis, les débris de l'expédition de Saint-Domingue. La section des finances, toujours M. Defermon à sa tête, s'obstina à ne trouver jamais ces dépenses suffisamment justifiées ou autorisées,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme si, dans une circonstance aussi impérieuse, il était possible de s'astreindre à toutes les formes et d'attendre des instructions qui devaient traverser l'Atlantique.

M. Pichon obtint de venir lui-même plaider sa cause devant le Conseil. Il le fit avec une rare habileté et une présence d'esprit imperturbable. Sa défense occupa deux séances; elle était, selon moi, sans réplique. Il fut cependant condamné, et cette fois la majorité du Conseil se laissa entraîner. L'archichancelier y contribua beaucoup. La question cependant avait été fort débattue; M. Regnaud ne s'y était pas épargné et les maîtres des requêtes, qui ordinairement prenaient peu de part à la discussion des affaires, lorsqu'elles n'étaient pas rapportées par l'un d'eux, n'avaient pas craint de s'engager dans celle-ci. M. Louis parla ainsi que moi, à plusieurs reprises, contre l'avis du rapporteur, mais nos efforts échouèrent complètement, et on est ici forcé de reconnaître que, dans cette occasion, le Conseil d'État fut l'instrument d'une vengeance de Napoléon; il ne pouvait pardonner à son consul de n'avoir pas su empêcher le mariage de son frère Jérôme, ce mariage qu'il avait si despotiquement annulé depuis, mais qui ne lui en avait pas moins causé beaucoup d'embarras. Le motif de la poursuite et de la condamnation n'en était que trop certain, et il fut encore plus évident par l'obligation qui se trouva naturellement imposée au roi Jérôme d'accorder, peu de temps après, un dédommagement au malheureux M. Pichon, presque entièrement ruiné par le décret contre lui rendu, et privé d'un poste qu'il avait honorablement rempli; il fut appelé en Westphalie où il reçut le titre et exerça les fonctions de conseiller d'État.

Ces défaillances ne peuvent faire oublier les services rendus par le Conseil d'État et la capacité de ses membres. Tant que le régime impérial a duré, on ne peut nier que les premiers talents dans tous les genres n'aient été presque tous appelés à en faire partie. Je n'en voudrais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'autres preuves que la quantité d'hommes qu'il a fournis au gouvernement royal, après la Restauration.

Ainsi, par exemple, les maîtres des requêtes avec lesquels j'ai siégé ont fourni cinq ministres : MM. Louis, Molé, Portal, Chabrol et moi. La grande existence que Napoléon avait donnée à ce conseil était propre à agrandir la sphère des idées et à donner aux facultés tout le développement dont elles étaient susceptibles, outre qu'on y traitait les plus hautes matières législatives, administratives et quelquefois même politiques. N'y a-t-on pas vu paraître, pendant deux hivers de suite, des fils de souverains étrangers dont l'éducation venait s'y compléter?

Ces deux princes, dont l'un était le prince héréditaire de Bavière, et l'autre le prince héréditaire de Bade, n'ont pas manqué une séance toutes les fois que l'Empereur présidait, et quelquefois même ils s'y sont trouvés sous la présidence de l'archichancelier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XIII

Traité secret conclu par Napoléon avec Godoï, prince de la Paix, favori de Charles IV d'Espagne. — Envahissement du Portugal par les Français. — Abdication du vieux roi d'Espagne dont le trône est donné à Joseph Bonaparte. — Occupation de Rome par les troupes françaises. — Bref comminatoire de Pie VII adressé à Napoléon. — Soulèvement général en Espagne contre les Français suivi de l'insurrection de Portugal. — Retraite de Junot devant l'armée anglaise. — Rentrée en scène de M. de Talleyrand à l'occasion de l'entrevue décidée entre Napoléon et l'empereur de Russie. — Le congrès d'Erfurt. — Étude des graves questions politiques débattues dans cette réunion de souverains. — Lettre de l'empereur Alexandre à l'empereur Napoléon. — Examen de l'action diplomatique de M. de Talleyrand : sa rare duplicité et les raisons de sa complaisance pour l'Autriche. — La Comédie-Française avec Talma à Erfurt.

Pendant l'automne et l'hiver de 1807 à 1808, l'esprit de l'Empereur eut deux sujets de préoccupation : suivre la lutte contre l'Angleterre et envahir l'Espagne. Les représailles les plus naturelles pour l'incendie de Copenhague étaient, sans nul doute, une attaque dirigée sur le Portugal, les intérêts de l'Angleterre étant intimement liés avec ceux de cette partie de la Péninsule; mais, pour y arriver, il fallait traverser l'Espagne, ce qui ne se pouvait faire que du consentement de cette puissance, car si, pour marcher sur Lisbonne, il obtenait le libre passage de ses troupes en Espagne, il se pourrait que cette traversée lui offrît des occasions qu'il ne laisserait sûrement pas échapper.

Tout fut mis en jeu pour faire tomber dans le piège le faible gouvernement de Charles IV. Son ministre tout-puissant, le prince de la Paix, avait à se faire pardonner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'imprudente proclamation de l'année précédente. Par l'entremise d'un intrigant nommé Yzquierdo qui, depuis quelque temps déjà, était auprès du cabinet de France l'agent du favori, on arriva à conclure secrètement avec lui le plus extraordinaire traité qui peut-être ait jamais été libellé.

Les troupes françaises, au nombre d'au moins quarante mille hommes, devaient entrer immédiatement en Espagne pour coopérer à la conquête du Portugal. Le roi d'Étrurie remettrait son royaume à Napoléon et recevrait en échange la province portugaise entre Minho et Douro; il prendrait le titre de roi de la Lusitanie septentrionale. Les Algarves et l'Alemtéjo étaient donnés en souveraineté à Godoï, prince de la Paix. Le roi de Lusitanie septentrionale et le prince des Algarves reconnaîtraient la haute protection ou souveraineté de Charles IV. L'empereur des Français s'obligeait à reconnaître le roi d'Espagne comme empereur des deux Amériques; le reste du Portugal serait tenu en réserve jusqu'à la paix générale.

Ainsi la branche de la maison de Bourbon, que Napoléon avait établie en Italie, était privée de cet établissement qu'on échangeait contre une souveraineté à conquérir en Portugal, à côté de laquelle on plaçait la principauté du coupable favori qui ne craignait pas de livrer, avec la sûreté de son pays, celle d'une famille royale qui l'avait comblé de tant de biens; et le roi, encore assis sur le trône d'Espagne, n'avait pas la vue assez longue pour lire dans le sort du roi d'Étrurie celui qui lui était réservé.

Quels étaient les titres de Godoï à une si haute situation? Sa scandaleuse liaison avec la reine. De telles combinaisons portent en elles-mêmes le principe de leur ruine, et on peut dire de celle-ci qu'il n'en a jamais été de plus funeste à celui qui l'avait conçue, et à ceux qui ont eu la bassesse et la témérité de s'y associer. Dans ce traité, conclu à Fontainebleau le 27 octobre 1807, se trouve écrite à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'avance toute l'histoire des malheurs de l'Espagne, de la funeste guerre dont elle a été le théâtre et des événements qui ont commencé la ruine de Napoléon.

Le Portugal fut envahi par les quarante mille Français dont le passage avait été assuré au travers de l'Espagne, et la première conséquence de cette invasion fut le départ du roi de Portugal, de sa famille et de sa cour, pour le Brésil. Ainsi a commencé la séparation des colonies américaines du Sud et de leur métropole; ce fut en donnant asile à leur roi, fuyant à l'approche des légions françaises, qu'elles apprirent que leurs intérêts pouvaient être séparés de ceux de l'Europe.

Plus tard, ce sera encore leur fidélité à la cause de leur souverain légitime qui conduira les colonies espagnoles dans la route de l'indépendance, et toujours ces grands événements tireront leur origine des conceptions ambitieuses de Napoléon.

Il était dans les destinées de cet homme de rattacher à son nom les plus grands événements du siècle. J'étais à Fontainebleau lorsqu'on fut averti, par le soudain départ de M. de Luna, de l'orage qui allait éclater sur le Portugal. Il se hâtait, pour le conjurer, d'aller demander à son souverain les concessions qui pouvaient seules désarmer l'Empereur. La première de toutes était une renonciation complète à l'alliance de l'Angleterre, la clôture absolue des ports du royaume aux vaisseaux anglais, et, pour assurer l'exécution de cette dernière mesure, l'admission d'une armée française qui tiendrait garnison dans les points les plus importants du pays. A moins de supposer l'abjection la plus complète, il était impossible de croire que de pareilles conditions pussent être acceptées. On ne s'en flattait guère, en effet, ou pour mieux dire on ne le désirait pas dans le cabinet impérial, car l'exécution du traité secret aurait pu en être contrariée.

Je n'ai pas à raconter les manœuvres qui portèrent le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouble et la division dans la famille royale d'Espagne, armant les uns contre les autres le père, la mère, le favori, le fils, ni les événements d'Aranjuez qui, dans le mois de mars, amenèrent l'abdication du vieux roi et le départ de la famille royale pour Bayonne; ces faits sont connus dans tous leurs détails. Tout était consommé en juin 1808, et le roi Joseph quittait Naples pour venir occuper le trône d'Espagne, pendant que le vieux roi, la reine et le prince de la Paix allaient habiter Compiègne.

A la fin de l'année, le Pape eut à son tour à subir les impérieuses exigences de Napoléon. Bientôt, sous prétexte qu'il s'était refusé à fermer les ports de ses États aux Anglais, et qu'il tolérait la réunion à Rome des émissaires des puissances ennemies de la France, les troupes françaises entrèrent dans Rome. En réponse à cette violence, Pie VII adressa à son spoliateur un bref comminatoire d'excommunication. Dans cette pièce, Napoléon est encore qualifié de fils *consacré et assermenté,* et l'énumération des griefs qui lui sont imputés se termine par cette phrase si peu en harmonie avec les idées du temps : « Vous nous forcerez à faire dans l'humilité de notre cœur « usage de cette force que le Dieu tout-puissant a mise « dans nos mains. »

Sans égard à cette menace, Napoléon, par un décret en date du 2 avril, annexa au royaume d'Italie les légations d'Ancône, d'Urbin, de Macerata, de Camerino. Le lendemain, le légat du Pape crut devoir quitter Paris, et, de ce jour jusqu'à ceux qui précédèrent sa chute, l'Empereur se trouva placé dans un état d'hostilité permanent, non seulement avec le Pape, souverain temporel, mais avec le pontife, chef visible de l'Église catholique.

Ce n'est pas dans son histoire un des faits les moins dignes de remarque, et c'est peut-être celui qui montre le plus à quel point il était parvenu à établir sa puissance à l'intérieur, que la facilité avec laquelle, malgré cette hosti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lité, il a pu maintenir non seulement la fidélité des catholiques qui composaient l'immense majorité de ses sujets, mais encore celle de ce clergé qui ne s'était cependant donné à lui que lorsqu'il en avait reçu la permission et même l'ordre du Souverain Pontife. Il serait curieux de relire aujourd'hui les pièces publiées, à cette époque, par le ministre des relations extérieures, Champagny, pour motiver l'envahissement de l'Espagne et la prise de possession des États du Pape. On y verrait, par exemple, que le prétexte, pour justifier celle-ci, est tiré du refus fait par Sa Sainteté d'entrer dans une ligue italienne, laquelle avait pour but d'assurer le repos de l'Italie.

« Ce refus, dit le ministre français, motive suffisamment « la guerre; le premier résultat de la guerre est la conquête, « et le premier résultat de la conquête est le changement « de gouvernement. »

Moins d'une année après la paix de Tilsit, les armées de Napoléon avaient envahi le Portugal, et la maison de Bragance était réduite à chercher un asile dans ses États d'Amérique. Le trône d'Espagne était donné par lui à un de ses frères, et la branche espagnole de la maison de Bourbon, sous des formes plus ou moins ménagées, était prisonnière en France. Les membres de cette même famille, établie en Italie, s'en trouvaient expulsés et leurs États réunis à l'empire français. Le royaume d'Italie était agrandi des légations romaines, le reste des États du Pape était occupé par les troupes françaises, et lui-même était, à bien peu de chose près, prisonnier dans sa capitale. Le royaume de Naples enfin était donné au grand-duc de Berg, Murat, ce qui laissait le grand-duché à la disposition de l'Empereur, et tous ces bouleversements, tous ces envahissements étaient commandés, disait-on, par la nécessité de soutenir la lutte dans laquelle on était engagé avec l'Angleterre. Les conséquences ne tardèrent pas à se faire lourdement sentir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avant que Napoléon eût quitté Bayonne, dont il ne voulut s'éloigner que lorsqu'il se crut assuré que rien ne pouvait empêcher l'entrée de son frère Joseph à Madrid, le soulèvement en Espagne avait déjà pris un aspect très menaçant. Il commença à Cadix, où les insurgés s'emparèrent de la flotte française qui s'y trouvait réfugiée depuis la bataille de Trafalgar. Cette flotte, composée encore de cinq vaisseaux et d'une frégate, portait quatre mille gens de mer qui se trouvèrent ainsi prisonniers.

Marchant de proche en proche, l'insurrection était dirigée avec beaucoup d'habileté par une junte établie à Séville, et, malgré les quatre-vingt-quatre mille hommes de troupes françaises répandus sur la surface de la Péninsule et commandés par deux maréchaux et par les généraux Duhesme et Dupont, on pouvait dire avec vérité que la résistance nationale se manifestait de tous côtés. Il avait fallu que Bessières gagnât la bataille de Rio-Seco pour que la route de Madrid fût ouverte à Joseph.

L'Empereur avait quitté l'Espagne, quand il reçut la nouvelle de la journée de Baylen et de la capitulation souscrite par le général Dupont. Ce fut le premier revers sérieux dans la carrière militaire de Napoléon. Pour que rien ne manquât à l'effet qu'elle devait produire sur les esprits, la nouvelle en arriva accompagnée de celle de l'évacuation de Madrid par le roi Joseph; les progrès du soulèvement avaient effrayé ce prince, et il s'était, dès le 20 juillet, résigné à abandonner sa capitale, dans laquelle il n'avait séjourné que huit jours; sa retraite ne s'était arrêtée qu'à Vitoria.

L'insurrection de Portugal devait suivre celle de l'Espagne, et la perte de la bataille de Baylen avait enlevé aux troupes françaises, qui occupaient Lisbonne, l'espoir d'être secourues. Bientôt le débarquement d'une armée anglaise eut lieu du côté d'Oporto, et le général Junot, après une bataille perdue, se vit dans la nécessité de consentir à une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

capitulation qui le ramenait en France avec toute son armée. La convention du moins était honorable, et celle-là fut fidèlement exécutée par les Anglais, qui débarquèrent assez promptement les troupes capitulées sur les côtes de France.

L'Empereur, à son retour, avait lentement parcouru les provinces qui se trouvaient sur son passage; partout il avait été reçu avec les plus vives acclamations; il n'était point de ville importante où des gardes d'honneur ne se fussent formées et n'eussent brigué la faveur de lui servir d'escorte. Ces gardes d'honneur étaient généralement composées des jeunes gens les plus distingués par leur fortune ou par leur position sociale, et l'ancienne noblesse ne répugnait alors en aucune façon à en faire partie. Mais ce qui doit surtout être remarqué, c'est la manière dont il fut accueilli dans les départements qui avaient servi de théâtre à la guerre de Vendée. L'enthousiasme de la population y fut plus grand que partout ailleurs. On saluait celui qui avait mis fin aux désordres, aux crimes de la Révolution, et rétabli le culte catholique.

Dès son arrivée dans la capitale, on annonça son départ pour l'Allemagne; il devait se rencontrer, à Erfurt, avec l'empereur Alexandre, et il partit en effet le 23 septembre. Cette entrevue, préparée depuis plusieurs mois, était devenue de jour en jour plus nécessaire; il fallait s'entendre sur les nouveaux incidents survenus depuis la paix de Tilsit, il fallait en régler les conséquences, et une bonne intelligence complète avec la Russie était d'autant plus nécessaire que, voulant triompher de la résistance de l'Espagne, la nécessité d'y envoyer des renforts considérables avait fait décider le retour d'une importante partie des troupes qui occupaient le nord de l'Allemagne. Déjà ces troupes étaient en marche, et les têtes de colonnes commençaient à traverser la France.

L'Empereur, à la vérité, n'avait rien négligé pour affaiblir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la puissance dont il devait surtout prévoir l'inimitié, et il venait d'imposer à la Prusse une convention par laquelle elle consentait à laisser les villes fortes de Glogau, Stettin et Custrin occupées par des garnisons françaises, et s'engageait à n'entretenir que quarante mille hommes sous les armes. Il est curieux d'observer jusqu'où allait la prévoyance de cette intelligence qui poursuivait à la fois tant de projets, sans jamais en abandonner aucun, sans jamais se laisser détourner, du plus anciennement conçu, par les difficultés survenues dans l'exécution de celui qu'il venait de concevoir. M. de Talleyrand fit partie du cortège de l'Empereur, qu'il n'avait point accompagné à Bayonne; la part qu'il avait eue aux négociations de Tilsit, comme à celles qui s'étaient poursuivies en Allemagne depuis dix années, fit apparemment juger qu'il y avait quelque parti à tirer de sa présence et de ses anciennes relations.

C'est ici le lieu de nous arrêter de nouveau sur la bizarre situation de cet homme, qui semblait toujours revêtu d'une haute confiance, et cela dans le moment où il n'en inspirait et, dans la réalité, n'en obtenait aucune; qui paraissait lui-même animé d'un zèle fort sincère, lorsqu'il était impossible que ceux qui le pratiquaient un peu doutassent de son mécontentement. Je le voyais alors assez souvent chez une de mes parentes, femme de beaucoup d'esprit, qui, depuis quelques mois, était entrée avec lui dans une liaison fort étroite, et chez laquelle il passait une partie de ses soirées, en très petit comité, sans nulle gêne par conséquent. Dans cette espèce d'intimité, ses véritables dispositions n'étaient pas difficiles à pénétrer, et j'avais facilement reconnu que, dévoré par le désir de blâmer, il n'était un peu retenu que par les engagements nés de ses actes et de ses discours antérieurs. Ainsi les affaires d'Espagne ne pouvaient échapper à sa critique, qui n'était que trop fondée; ses sarcasmes plus ou moins piquants portaient sur l'inhabileté et la gaucherie de M. de Champagny et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Maret. Elle s'arrêtait donc à la manière dont l'affaire était conduite, sans en attaquer le fond, et cette réserve lui était d'autant plus commandée que l'idée de l'envahissement du royaume espagnol, et de l'expulsion de la maison de Bourbon, non seulement ne lui était pas étrangère et n'avait jamais été blâmée par lui, mais que, suivant toutes les apparences, la conception première lui en appartenait.

On ne peut douter, en effet, que, lors de son arrivée en Pologne, après la folle levée de boucliers du prince de la Paix, il n'ait puissamment contribué à appeler l'attention de l'Empereur sur le parti qu'on en pourrait tirer un jour.

Il aura sans doute articulé dès lors, sous la tente impériale, une phrase qu'il affectionnait beaucoup, car je la lui ai entendu répéter maintes et maintes fois. « La couronne « d'Espagne a appartenu depuis Louis XIV à la famille qui « régnait sur la France, et on n'a pas dû regretter ce que « l'établissement de Philippe V a coûté de trésors et de « sang, car il a seul assuré la prépondérance de la France « en Europe. C'est donc une des plus belles portions de l'hé- « ritage du grand Roi, et cet héritage, l'Empereur doit le « recueillir tout entier; il n'en doit, il n'en peut abandonner « aucune partie. » J'ai la certitude que Napoléon a de son côté souvent prononcé cette même phrase. Tous deux l'avaient donc également adoptée : à qui des deux appartient-elle à l'origine? Sans rien assurer, on peut dire au moins qu'elle porte le cachet de M. de Talleyrand, et de sa manière de présenter les questions. Il était donc simple que son attitude ne fût pas encore très arrêtée pendant les scènes de Bayonne. Lorsque l'Empereur quitta cette ville (1), pour regagner Paris, il reçut l'ordre de venir au-

(1) Depuis que ceci a été écrit, j'ai eu l'occasion de parcourir (en 1829) la correspondance qui avait eu lieu entre M. de Talleyrand et Napoléon, pendant le séjour de ce dernier à Bayonne. Il en résulte clairement que non seulement il n'y eut point alors, de la part de M. de Talleyrand, l'ombre d'une objection contre le système que Napoléon avait adopté, mais que ce système, au contraire, avait sa pleine approba-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devant de Sa Majesté jusqu'à Nantes, et cet ordre lui causa une vive satisfaction.

Comme on avait l'intention de se servir de lui à Erfurt, il fut bien accueilli, bien traité. Napoléon affecta même dès leur première rencontre, un retour de confiance qui avait toutes les apparences de l'abandon. Lorsque je le vis à son retour, sa physionomie respirait le contentement; je dînai chez lui le jour même de son arrivée avec une partie des revenants de Bayonne, entre autres avec l'abbé de Pradt, le duc de San Carlos et le chanoine Escoïquiz. M. de Talleyrand ne cessait de vanter l'esprit de ce dernier et les services qu'il avait rendus.

Le duc de San Carlos et lui passaient, en effet, pour avoir inspiré une grande confiance à Ferdinand, et l'un et l'autre l'avaient, sans nulle mauvaise intention, fait tomber dans le piège de Bayonne. Telle était à cette époque la bonne disposition d'esprit de M. de Talleyrand qu'il avait l'air de tirer honneur du choix qui avait été fait de son beau château de Valençay pour la résidence des princes d'Espagne. Il parlait beaucoup de la grande victoire de Bessières à Rio-Seco, et, comme l'Empereur, il la comparait à celle du maréchal de Berwick à Almanza. « L'une et l'autre, disait-il, ont assuré la couronne sur la tête des souverains pour lesquels elles ont été remportées. »

Le congrès d'Erfurt est un des événements les plus importants de cette époque. Il offrit à l'Europe le spectacle d'une réunion de souverains et d'hommes d'État telle qu'il ne s'en est que très rarement rencontré, et, malgré

tion. La manière dont Napoléon dans cette correspondance trace le portrait de tous les membres de la famille d'Espagne est extrêmement piquante. En annonçant à M. de Talleyrand qu'il envoyait Ferdinand à Valençay, il énumère avec soin toutes les précautions qui doivent être prises pour qu'il ne puisse s'échapper, et pousse l'attention jusqu'à s'occuper des distractions qui pourront lui être données. La principale, en effet, lui fut offerte par une jeune personne qui vivait alors dans la maison de M. de Talleyrand. Cette liaison, dont Ferdinand se méfia bientôt, ne fut pas aussi longue qu'on l'aurait désiré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'éclat de cette réunion, malgré cette quantité d'yeux ouverts pour tout observer, tout découvrir, les résolutions prises par les deux empereurs demeurèrent à peu de chose près impénétrables. Je puis déchirer en partie le voile dont les stipulations les plus importantes furent alors enveloppées.

Il est avant tout nécessaire de savoir que, depuis plusieurs mois, de très graves négociations se suivaient d'une part à Saint-Pétersbourg, entre l'empereur Alexandre et l'ambassadeur de France, M. de Caulaincourt; de l'autre à Paris, entre Napoléon et M. de Romanzoff, ambassadeur de Russie. On essayait d'achever ce qui n'avait été que superficiellement traité à Tilsit, notamment sur un partage de la Turquie ou du moins sur les sacrifices qu'on pouvait exiger de cet empire, tombant en ruine, et sur les diverses combinaisons qui devaient résulter de sa disparition.

La Russie se montrait très pressée d'en finir avec l'Empire ottoman; M. de Romanzoff surtout s'y portait avec d'autant plus d'ardeur qu'il semblait attacher à ce dénouement le complément de la gloire de son nom. Napoléon, au contraire, voulait retarder et gagner du temps. Il ne lui convenait pas que cette affaire s'engageât sérieusement en Orient, avant qu'il eût mené à bonne fin celle qu'il entreprenait en Espagne; il usait donc de tous les moyens qui pouvaient embarrasser et retarder la négociation.

Ainsi, par exemple, comme il sentait bien que l'empereur Alexandre ne pouvait guère consentir à laisser écraser la Prusse, il demandait, dans le cas où la Moldavie et la Valachie seraient définitivement incorporées à l'empire russe, que la Silésie lui fût cédée. Qu'en prétendait-il faire? Voulait-il la joindre à la Pologne, et avait-il la pensée qu'elle lui offrirait la commodité de mettre l'Autriche entre deux feux, le jour où il jugerait à propos de l'attaquer, car il est certain que cette puissance était alors un des principaux objets de son animadversion. Il la regardait avec raison

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme un ennemi toujours prêt à se rallier à l'Angleterre et à se déclarer contre lui. Il s'était fait précéder de quelques jours par M. de Talleyrand, et arriva lui-même, le 27 septembre, fort peu d'heures avant l'empereur Alexandre. Les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, le roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte), le grand-duc Constantin, frère de l'empereur Alexandre, le prince Guillaume de Prusse, les héritiers présomptifs de Bavière, de Bade, de Darmstadt, les ducs de Saxe-Weimar et de Saxe-Gotha, celui de Holstein-Oldenbourg et beaucoup d'autres princes s'y rendirent successivement; les ministres des premières puissances s'y trouvèrent également, et l'Autriche y envoya M. de Vincent, un des hommes en qui elle avait toute confiance. Il paraît même que l'empereur François avait eu le désir d'y paraître en personne, mais l'ouverture qu'il fit à ce sujet à l'empereur Alexandre ayant été assez froidement reçue, il se contenta de faire remettre à Napoléon, par M. de Vincent, une lettre destinée à le tranquilliser, s'il était possible, sur les armements qui se faisaient depuis quelques mois dans ses États et dont le cabinet de France avait déjà conçu beaucoup d'ombrage.

Les choses avaient même été poussées jusqu'à ce point que, dès le 15 août, M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche, avait eu à supporter, dans une audience publique aux Tuileries, une de ces allocutions véhémentes que l'Empereur ne se refusait jamais, quand il était froissé. En cette occurrence, on ne peut pas dire que sa prévision fût mal fondée, car il n'a pas été permis depuis de douter que déjà, à cette époque, l'Angleterre n'eût resserré avec l'Autriche les liens d'une alliance qui, de la part de celle-ci, devait bientôt devenir agressive.

Il est bon encore de remarquer que ces armements, si suspects à Napoléon, comprenaient l'établissement d'une nouvelle milice, désignée sous le nom de landwehr. Cette milice, qui avait quelque analogie avec la garde nationale de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France, était cependant beaucoup plus militaire et semblait destinée à tenir lieu de la conscription française; elle a été le commencement et le premier modèle de ces levées de citoyens qui plus tard ont si puissamment facilité le soulèvement des États prussiens. Quoi qu'il en pût être, la lettre de l'empereur François parut avoir atteint son but, et Napoléon y fit une réponse qui, bien que très hautaine, pouvait faire supposer qu'il se tenait pour satisfait des explications reçues.

La réunion d'Erfurt dura jusqu'au 14 octobre. Outre les intérêts du roi de Prusse en faveur duquel Alexandre obtint un adoucissement à la dernière convention, trois objets principaux furent débattus et réglés : les nouvelles démarches que la politique commandait de faire vis-à-vis de l'Angleterre; les affaires de la Russie avec la Suède et la Turquie; enfin les dernières augmentations de territoire faites par Napoléon, tant en Italie que dans la péninsule espagnole. Les deux empereurs avaient à s'accorder réciproquement la sanction d'actes accomplis et même l'approbation anticipée de projets ultérieurs. La prise de possession de la Finlande et la réunion méditée de la Moldavie et de la Valachie à l'empire russe devaient compenser l'occupation de l'Espagne au profit du roi Joseph, ainsi que les provinces italiennes, que les troupes françaises occupaient. La possession de la Finlande était, depuis nombre d'années, l'objet de la convoitise du cabinet russe; il la regardait comme nécessaire à la sûreté de la capitale et de la frontière nord de l'Empire. Il ne recula donc devant aucun sacrifice pour l'obtenir et pour s'assurer la dépouille de l'allié qui lui était resté le plus fidèle, pendant la campagne de 1807, d'un roi qui, plus généreux que sage, n'avait d'autre tort que celui de persévérer dans une lutte au-dessus de ses forces, mais dans laquelle il n'avait été entraîné que par son zèle pour la cause commune.

Le cabinet russe sentait bien qu'il ne fallait révéler que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le plus tard possible des stipulations si odieuses, et l'accord à cet égard ne fut pas difficile à établir entre les parties contractantes. Elles durent aussi envelopper dans un profond secret tout ce qui s'était dit, entre elles, sur les éventualités d'un partage complet de la Turquie, car il en fut incontestablement question. J'ai entre les mains un mémoire rédigé sur ce sujet par ordre de Napoléon, avant son départ pour le Congrès, et dans lequel toutes les conséquences d'un si grave événement sont soigneusement exposées, pesées, énumérées. On y voit très clairement la preuve de ce que j'ai avancé plus haut, que cette question avait déjà été traitée, lors des conventions de Tilsit, et qu'elle avait encore été remise sur le tapis, à Pétersbourg, dans les conversations entre l'ambassadeur de Napoléon et les ministres d'Alexandre. La conclusion, après bien des circonlocutions, est que rien ne doit être précipité et qu'on doit arrêter un plan de partage dont l'exécution puisse être renvoyée à un moment plus opportun. Ce mémoire, rédigé par M. d'Hauterive, avait certainement passé sous les yeux de M. de Talleyrand, avant d'arriver sous ceux de l'Empereur.

Il n'y eut de publié, sur le résultat des conférences, qu'une lettre adressée au roi d'Angleterre, par Alexandre et par Napoléon, pour l'engager à ouvrir des négociations qui pussent donner enfin cette paix dont les peuples avaient un si pressant besoin. A la suite de cette lettre, les ministres de France et de Russie écrivirent au ministre des affaires étrangères à Londres, M. Canning, pour l'informer que des plénipotentiaires étaient nommés par leurs souverains respectifs, et qu'ils se rendraient dans la ville du continent où ceux de la Grande-Bretagne et de ses alliés seraient envoyés. S'il est permis de supposer que l'empereur Alexandre se soit fait quelque illusion sur le succès de cette démarche. Napoléon bien certainement la tenait à l'avance pour complètement vaine. Je puis assurer, d'après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout ce que j'ai entendu dire, alors et depuis, aux hommes qui l'environnaient, que ses vues politiques auraient été très contrariées, s'il en eût été autrement. L'Angleterre, au reste, n'était pas plus disposée que lui à entrer dans des voies pacifiques; elle éluda facilement la proposition, en demandant que le gouvernement qui agissait en Espagne, au nom de Ferdinand VII, fût compté au nombre de ses alliés et eût par conséquent des plénipotentiaires. Cette demande fut l'occasion d'une réponse immédiate de la part du ministre des affaires étrangères russe, qui se trouvait alors à Paris. Il n'hésita pas à déclarer qu'elle était complètement inadmissible, l'empereur, son maître, ayant reconnu Joseph Bonaparte pour roi d'Espagne et étant résolu à ne jamais séparer ses intérêts de ceux de son allié Napoléon. Dans cette réponse, les Espagnols, combattant au nom de Ferdinand VII, se trouvaient qualifiés d'insurgés.

Le ministre français Champagny répondit dans des termes identiques, et tout fut terminé par une réplique de M. Canning, déclarant que Sa Majesté Britannique était résolue à ne pas abandonner la cause de la nation espagnole et de la royauté légitime d'Espagne, et qu'ainsi la prétention d'exclure des négociations le gouvernement agissant au nom de Ferdinand VII rendait leur ouverture impossible. Le complément des stipulations, adoptées à Erfurt entre les deux empereurs, est contenu dans deux pièces. La première est une convention signée entre Napoléon et l'empereur de Russie le 30 septembre 1808, et la seconde est une lettre de l'empereur Alexandre à l'empereur Napoléon, en date du 14 octobre 1808.

Lettre de Sa Majesté l'empereur Alexandre à l'empereur Napoléon.

« Monsieur mon frère, touché de toute l'amitié que Votre Majesté ne cesse de me témoigner en toute occasion, pour lui donner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une marque évidente de toute celle que je lui porte, je m'empresse de déclarer à Votre Majesté que je ne prends aucun intérêt à l'exécution de l'article éventuel du traité de Tilsit relatif au Hanovre (art. 5), et que je veux reconnaître tout ce qu'elle aura décidé sur le royaume d'Étrurie et sur les autres États de l'Italie.

« J'espère qu'elle y reconnaîtra une preuve nouvelle de mes sentiments pour elle. Sur ce je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il veuille tenir Votre Majesté Impériale en sa sainte et digne garde.

« De Votre Majesté Impériale,

« Le bon frère,

« *Signé :* ALEXANDRE. »

Le contenu de ces pièces n'a pas besoin de commentaires; il fait voir jusqu'à quel point les ambitions peuvent se montrer accommodantes entre elles, quand il s'agit de sacrifier les droits d'autrui; mais bientôt, aussi, nous apprendrons jusqu'où doit aller la confiance, quand on la veut accorder à des actes conçus et souscrits dans un tel esprit.

Examinons maintenant quelle a été, dans ces actes et dans le résultat final des conférences, la part effective de M. de Talleyrand. Cela ne saurait être sans intérêt. Il a lui-même jugé à propos de tracer le récit de cette entrevue entre les deux souverains qu'il approchait, alors, si intimement; le récit, je l'ai eu sous les yeux. Sans y ajouter une foi entière, il m'a été impossible cependant de n'être pas frappé de la naïveté de certains aveux, sur lesquels son abandon a été d'autant plus complet, qu'au moment où il les écrivait, il mettait au nombre de ses titres d'honneur, et surtout de ses titres à la reconnaissance de la maison de Bourbon, la plus extraordinaire partie des faits qu'il se plaisait à révéler. — A l'en croire donc, il aurait, dès Erfurt, commencé à trahir l'empereur Napoléon, et à entrer avec l'empereur Alexandre dans les rapports qui ont eu depuis de si importants résultats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voici comment cela serait arrivé : chargé par l'Empereur de rédiger, avant de quitter Paris, le projet de la convention, il lui aurait soumis ce projet auquel Napoléon aurait fait ajouter, malgré ses représentations, plusieurs dispositions contre l'Autriche, dont il méditait évidemment la ruine. Arrivés à Erfurt, les premiers jours se passèrent en visites et en parties de plaisir qui ne permirent pas de s'occuper d'affaires. Napoléon ne voulait rien entamer avant de s'être assuré que le prestige qu'il savait si bien exercer, et dont il avait tiré un si grand parti à Tilsit, recommençait à produire son effet sur l'empereur Alexandre. Il avait prévenu M. de Talleyrand qu'il ne voulait pas d'intermédiaire entre lui et son auguste allié, que tout se discuterait et se traiterait directement de l'un à l'autre.

Cela ne pouvait convenir à M. de Talleyrand, fort désireux de se créer une importance personnelle; le hasard lui en fournit le moyen. S'étant rendu le soir, après le coucher de Napoléon, chez la princesse de La Tour et Taxis, où il comptait achever sa journée, il s'y trouva avec l'empereur Alexandre qui y venait dans la même intention. La rencontre était heureuse pour l'un comme pour l'autre, la conversation du courtisan français ne pouvant manquer d'être fort agréable au souverain russe; l'habitude de se voir le soir fut vite prise et elle dura autant que les conférences.

M. de Talleyrand n'avait rien négligé pour persuader à Napoléon qu'il n'usait que dans l'intérêt de son service des facilités que lui donnait une si précieuse habitude. Elle lui servait, cependant, si l'on en croit sa propre narration, à prémunir l'empereur Alexandre contre les propositions qui lui étaient faites en vue de l'abaissement, de la sujétion de l'Autriche, dont l'existence, disait-il sans cesse, était indispensable à l'équilibre qu'il fallait bien, de manière ou d'autre, établir en Europe.

Enfin les choses allèrent jusqu'à ce point, toujours sui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vant M. de Talleyrand, que, lorsque Napoléon remit à Alexandre le projet de convention qu'il lui proposait de signer, ce fut M. de Talleyrand qui, en montrant à celui-ci les graves inconvénients, rédigea pour lui la note qu'il remit à Napoléon, et dont la conséquence fut de ramener la convention aux termes qui ont été ci-dessus rapportés. Pour prix de ce service si extraordinaire, M. de Talleyrand, dans sa dernière conférence avec l'empereur Alexandre, en obtint la promesse non seulement de donner les mains au mariage de son neveu Edmond de Périgord avec la dernière fille de la duchesse de Courlande, mais de se charger de le faire réussir. Un des avantages qu'il fit valoir fut que la duchesse de Courlande deviendrait un intermédiaire sûr, commode, et au-dessus de tout soupçon, pour les rapports secrets qu'il avait à cœur de continuer. Ainsi, de son aveu même, il a nettement trahi Napoléon à Erfurt.

Mais ce récit mérite-t-il une entière confiance, et n'a-t-il pas été, après la Restauration, accommodé pour donner à son auteur des droits plus anciens à la reconnaissance de ceux dont il avait fini par embrasser la cause? Tous les soupçons peuvent se concevoir à l'égard d'un homme que sa conscience a toujours si peu gêné, et M. de Talleyrand se vantant d'une trahison qu'il n'aurait pas commise, du moment où cette supposition peut lui être de quelque avantage, n'offre rien de trop invraisemblable. Cependant, je dois convenir qu'en cette occasion j'incline à le croire sincère. Cela est resté hors de doute à mes yeux, parce que j'ai été plus tard dans le cas de voir qu'il avait, avec l'empereur Alexandre, d'anciennes relations sur lesquelles sa conduite de 1814 est venue s'appuyer. Outre la duchesse de Courlande, il eut encore pour constant intermédiaire avec ce souverain M. de Nesselrode, à partir du moment où celui-ci fut envoyé à Paris comme premier secrétaire de l'ambassade russe, sous M. de Tolstoï; M. de Nesselrode

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était arrivé, j'en ai eu la certitude, avec une lettre de créance particulière pour M. de Talleyrand.

Mais on pourra demander d'où venait, pour un personnage si haut placé dans le gouvernement de Napoléon, son grand intérêt pour l'Autriche, et comment il a pu se croire obligé d'en prendre si chaudement la défense à Erfurt; car de supposer que ce fut par suite d'une véritable préoccupation sur l'équilibre européen serait une naïveté un peu trop forte. Voici, si je ne me trompe, la véritable explication de cette singularité.

Il voulait par-dessus tout, je l'ai déjà dit, redevenir nécessaire, indispensable même, et pour cela il était bon que toutes les résistances aux projets d'envahissement, aux idées de domination que nourrissait son souverain sur l'Allemagne, ne fussent pas vaincues. Ajoutez que les meilleures affaires de M. de Talleyrand s'étaient toujours faites avec l'Autriche, et que les traités les plus fructueux pour lui ont toujours été ceux qui se sont négociés avec cette puissance; qu'il leur devait la plus grande partie de sa fortune, aucun cabinet ne sachant mieux que celui de Vienne faire à propos les sacrifices nécessaires. Il fallait donc, sous ces deux points de vue, que l'Autriche fût maintenue à tout prix, dût son existence entraîner une nouvelle lutte.

M. de Talleyrand ajoute, dans son récit sur Erfurt, que M. de Vincent fut en état de reporter à sa cour la précieuse assurance que rien de trop contraire à ses intérêts n'avait été conclu entre les empereurs. La résolution prise par Napoléon de mener M. de Talleyrand à sa suite fut une faute. Il n'en avait aucun besoin réel, et c'était pousser beaucoup trop loin la confiance envers un homme dont il ne pouvait ignorer les secrets mécontentements, et dont le dangereux caractère lui était si bien connu.

Aucune des séductions de nature à disposer favorablement les esprits, qu'il lui était nécessaire de captiver, n'avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

été négligée. Les Comédiens français avaient eu ordre de se trouver à Erfurt. Ils y jouèrent alternativement la comédie et la tragédie, et il y eut ainsi pendant quinze jours, dans cette petite ville, spectacle français presque tous les soirs. Le luxe et la recherche ne pouvaient guère aller au delà ; aussi l'enchantement fut-il grand parmi tout ce qui avait été appelé à jouir d'un plaisir si peu attendu.

Napoléon, en donnant ses ordres à Talma, avant de quitter Paris, lui avait promis un parterre de rois, et on voit qu'il lui avait tenu parole. Il aurait pu ajouter que jamais parterre ne se montrerait plus bienveillant. Parmi les actrices qui composaient la troupe, plusieurs étaient fort jolies et ce mérite ne passa pas inaperçu, s'il faut en croire les chroniqueurs de la Cour. On a même assuré que l'une d'elles avait, pendant quelque temps, fixé l'attention du plus éminent des personnages entre ceux dont Napoléon voulait assurer la conquête.

A en juger par les apparences, le succès de ses soins à cet égard ne dut laisser aucun doute dans les esprits, et il eût été difficile de ne pas supposer que les séductions d'Erfurt eussent encore surpassé celles de Tilsit. N'est-ce pas à Erfurt, qu'à une représentation d'*Œdipe*, l'empereur Alexandre, se tournant vers Napoléon, fit une application si marquée de ce vers :

L'amitié d'un grand homme est un présent des dieux.

De la part d'Alexandre, ce n'était pas seulement un accord de pensées politiques, c'était un culte, c'était le dévouement de l'amitié la plus vive. Napoléon, de son côté, savait tirer parti de ces démonstrations avec un art admirable, s'appliquant toujours, en ménageant, en caressant sans cesse l'amour-propre de son puissant et auguste allié, à ne rien perdre de sa supériorité; s'y appliquant d'autant plus qu'elle pouvait seule expliquer et assurer le plus étonnant, le plus utile de ses triomphes. En aucune occasion peut-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

être, la souplesse et l'habileté de son génie italien ne se sont manifestées avec plus d'éclat (1).

(1) On ne saurait passer sous silence une fête qui fut, pendant la durée des conférences d'Erfurt, offerte à Napoléon par le duc de Saxe-Weimar. Elle caractérise merveilleusement bien l'incroyable obséquiosité de ceux sur qui s'appesantissait alors le fardeau de sa toute-puissance en Allemagne. Ce duc imagina de lui donner le plaisir d'une grande chasse sur le terrain même de la bataille d'Iéna. La déroute des cerfs et des daims figura celle des Prussiens, et les hécatombes des bêtes fauves remplacèrent celles des victimes humaines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XIV

Retour de l'Empereur. — Enquête confiée à M. Pasquier entre Metz et Mayence. — Entrée dans cette dernière ville du corps d'armée du maréchal Victor. — Protestation du préfet de Mayence, Jean Bon Saint-André, ancien membre du Comité de salut public. — Formation de la nouvelle noblesse donnée à la France. — Institution des majorats avec dotations. — Mme de Montmorency obligée d'accepter, malgré elle, le titre de comtesse. — Rétablissement en France, sans nulle opposition, des distinctions héréditaires. — Physionomie particulière du conseil du sceau. — Occupation de Madrid par Napoléon. — Retraite de l'armée anglaise poussée par le maréchal Soult. — Motifs du retour précipité de l'Empereur à Paris. — Les nouveaux armements de l'Autriche. — Cessation de toute hostilité entre M. de Talleyrand et le ministre de la police Fouché. — Accord de ces deux personnalités en prévision de la mort possible de Napoléon. — Choix fait par eux de Murat pour la succession à l'Empire. — Découverte de cette intrigue communiquée à l'Empereur par M. de La Valette et le prince Eugène. — Scène faite par Napoléon à M. de Talleyrand, dans la salle même du Trône. — Disgrâce momentanée de ce diplomate.

C'est avec une entière confiance que l'Empereur revint en France pour se mettre à la tête de l'armée qui avait quitté l'Allemagne et se rendait sur les bords de l'Ebre.

Le passage de cette armée à travers la France avait offert une suite de scènes triomphales de nature à exalter l'esprit des soldats. Une circonstance particulière me mit dans le cas de reconnaître que les départements, sur ce point, ne le cédaient en rien à la capitale. L'Empereur, en se rendant à Erfurt, avait voulu passer par une nouvelle route, dont il avait ordonné depuis quelques mois l'ouverture, entre Metz et Mayence. Cette route n'était point terminée comme il le supposait, et il avait eu beaucoup de peine à franchir quelques mauvais pas. Dans son impa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tience, il n'avait pas hésité à croire que l'administration était fort coupable, qu'il y avait au moins de sa part une grande négligence; il avait en conséquence ordonné à l'archichancelier de faire partir sur-le-champ un maître des requêtes avec mission de parcourir la ligne des travaux, de s'en faire rendre un compte exact, de vérifier enfin toutes les dépenses. Le choix étant tombé sur moi, il avait fallu me mettre en route à mon grand déplaisir, car j'étais alors assez mal portant et, de plus, fort occupé à me mettre au courant des fonctions de procureur général du sceau des titres.

J'obéis donc avec la célérité d'usage et, commençant mon information aux environs de Kaiserslautern, je la poursuivis jusqu'à Mayence. Il me fut bien démontré que le chemin était détestable : ma voiture fut précipitée dans un ravin, à cent pieds au moins de profondeur; elle y fut complètement brisée, et je ne dus la vie qu'au hasard qui m'en avait fait descendre une minute auparavant. Mais j'acquis en même temps la conviction que l'administration et les entrepreneurs étaient au-dessus de tout reproche, que le temps seul avait manqué, et qu'on n'avait eu d'autre tort que celui de laisser prendre cette route à l'Empereur, en n'osant pas lui dire qu'elle n'était pas encore viable. Tout cela, au reste, grâce aux soins du ministre de l'intérieur et du directeur des ponts et chaussées, lui était déjà connu, avant même que ma course fût achevée ; elle se trouva donc inutile; elle me valut seulement le plaisir de traverser un beau pays et de connaître les bords du Rhin. Je me rencontrai partout avec les régiments des différentes armes, qui venaient de traverser le fleuve, et partout je fus témoin de l'empressement de la population à aller au-devant d'eux. Les arcs de triomphe, les festins et les danses les attendaient partout.

Le corps d'armée du maréchal Victor était du nombre de ceux qui repassaient le Rhin, et il faisait son entrée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans Mayence, le jour où j'y arrivais de mon côté. On savait que ce corps, le plus mal discipliné de l'armée, n'était nullement dans la main de son chef, et il était précédé par le bruit des désordres qu'avait occasionnés son passage dans les provinces allemandes. On l'attendait donc avec une inquiétude qui ne fut que trop justifiée, car, une heure après son entrée, il y avait déjà deux hommes de tués dans la ville.

Je me trouvais chez le préfet au moment où la nouvelle lui en fut apportée. C'était un sieur Jean Bon Saint-André, ancien membre du Comité de salut public, et qui à cette époque avait fait preuve, plus d'une fois, d'une terrible énergie. Depuis plusieurs années installé dans cette préfecture, il s'était surtout fait remarquer par la vigueur de son zèle dans la défense de ses administrés, si cruellement foulés par le continuel passage des gens de guerre. M. Jean Bon ne fut pas plus tôt informé des méfaits des soldats qu'il écrivit au maréchal Victor une lettre dont il me donna lecture et dans laquelle il demandait une prompte et exemplaire justice. Cette lettre étant demeurée sans réponse, il se transporta au domicile du maréchal qui était sorti ou s'était fait celer. Le reste de la matinée se passa, sans plus de succès, en messages et en courses aux casernes : « Il a beau faire, il ne m'échappera pas », me dit le préfet, « et vous en serez témoin. » L'ayant en effet suivi à la salle de spectacle, il m'engagea à l'accompagner jusque dans la loge du maréchal, qu'il se fit ouvrir. Il lui adressa alors, en présence de son état-major, une des plus rudes allocutions qui se puissent entendre : « Vous n'êtes « pas ici, lui dit-il, en pays ennemi; y fussiez-vous, la con- « duite de vos soldats serait toujours odieuse, et votre fai- « blesse à la souffrir serait toujours inexcusable. Je vais « ce soir même expédier un courrier à l'Empereur, et lui « rendre compte de ce qui s'est passé. » L'air et le ton dont ces paroles furent accompagnées me prouvèrent que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Jean Bon se souvenait du rôle qu'il avait joué comme représentant du peuple auprès des armées de la République. L'attitude du maréchal ressembla beaucoup à celle d'un général de 1793, en face d'un des proconsuls de l'époque. Il balbutia quelques mots, promit justice et pria très instamment que le courrier ne fût pas envoyé. Le préfet ne promit rien, et j'ignore ce qu'il a fait; mais le lendemain on assura que quelques soldats avaient été arrêtés, et on n'entendit plus parler dans le département de scènes du même genre.

A mon retour à Paris, je m'occupai de mes nouvelles fonctions auprès du conseil des sceaux et titres. C'était une conception bien hardie que celle de donner à la France une nouvelle noblesse, d'oser mettre cette noblesse en présence de celle qui, quoique abrogée par la loi, était encore vivante dans tous les souvenirs.

Les éléments ne manquaient pas pour former les nouveaux cadres. La gloire militaire est de toutes les gloires celle qui fait le plus accepter les distinctions honorifiques, et ceux qui gagnent des batailles ont toujours pris rang sans difficulté au sommet des sociétés; toujours ils ont été la souche des plus illustres familles, à commencer par les familles régnantes. Mais les titres ne sont rien sans la richesse, et il n'y a point d'illustration qui résiste longtemps à la pauvreté. La faculté d'instituer des majorats était fort gênée par la nécessité de se conformer aux lois sur les successions et, de plus, le nombre des fortunes considérables était trop restreint pour que l'usage de cette faculté fût à la portée de beaucoup de personnes.

Le domaine extraordinaire, dont il avait conservé la libre disposition et qui se composait, outre les domaines réservés dans les provinces conquises, des sommes provenant des contributions assises sur le pays ennemi, servit à établir les dotations que l'Empereur distribua avec une si grande magnificence à tous les hommes qu'il voulut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

récompenser, d'abord dans son armée, depuis les maréchaux jusqu'aux simples officiers, puis dans les différentes parties de l'ordre administratif et de la Cour (1). Toutes ces dotations, constituées en majorats par le conseil du sceau, étaient en même temps attachées à un titre et faisaient retour à la couronne, en cas d'extinction de la descendance mâle du titulaire.

La prétention de l'Empereur était non seulement de créer une noblesse nouvelle, mais de la fondre avec la noblesse ancienne. et pour cela il donna à tous ceux qui portaient des noms anciens, et qui s'étaient ralliés à son gouvernement, des titres autres que ceux qu'ils portaient avant la Révolution, et, malgré la contrariété qu'ils en ressentirent, il leur fallut bien les accepter.

Parmi les déplaisirs de cette nature, on cita beaucoup celui de Mme de Montmorency, dame de l'Impératrice; son ambition, cependant, avait en apparence quelque chose de fort modeste. On l'avait faite comtesse, et elle demandait de n'être que baronne, ce titre étant celui qu'elle portait en 1789, et qui avait toujours été préféré par les fils aînés de la famille de Montmorency, jaloux de conserver la qualification de *premier baron chrétien* qui leur appartenait de temps immémorial. Napoléon résista persévéramment à ses instances et, faisant allusion à quelques légèretés de sa jeunesse : « Vous n'êtes pas, lui dit-il, assez bonne chré-« tienne, pour que je fasse droit à cette prétention. »

En résumé, malgré les tiraillements inévitables dans le début d'une institution qui touchait à tant d'intérêts, et qui

(1) Il y eut même des dotations, et celles-là méritent encore plus que les autres d'être mentionnées, pour des soldats légionnaires et pour des malheureux amputés. On forma de ces dotations, nécessairement plus modiques, une masse qui fut administrée en commun, afin que le recouvrement du revenu de chacun en fût plus assuré. Je n'ai pas parlé de tout ce qui est entré dans la composition des dotations dont je n'ai indiqué que la principale source. Les rentes sur le Mont de Milan, par exemple, tinrent une grande place dans la formation de la masse appartenant aux amputés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne pouvait satisfaire les uns sans froisser les autres, malgré le ridicule justement attaché, il faut en convenir, à la manière dont étaient portés quelques-uns des titres nouveaux, même parmi les plus élevés, la nouvelle noblesse ne tarda pas à prendre pied dans le pays, et elle eut encore plus de facilité à se faire reconnaître à l'étranger, où elle se présentait avec le prestige de la gloire militaire.

En France, les militaires surtout attachèrent une grande importance à ce nouveau mode de récompense, et s'y montrèrent fort sensibles. Plusieurs, à la vérité, en saisissaient assez mal l'esprit, et j'ai tenu entre les mains un assez bon nombre de requêtes dans lesquelles on demandait de l'avancement dans la noblesse, comme on en aurait demandé dans un régiment.

Toujours est-il certain que l'établissement de la nouvelle noblesse a fait reprendre à la France l'habitude des distinctions héréditaires et de naissance, que cet établissement essentiellement monarchique, à l'époque de la Restauration, a singulièrement facilité la réintégration de l'ancienne noblesse dans ses titres. On a été alors fort heureux d'avoir à mettre dans la Charte cet article si conciliant : « La noblesse ancienne reprend ses titres, la « noblesse nouvelle conserve les siens. »

Cette heureuse alliance a levé tous les obstacles et, en cette occasion encore, la toute-puissance de Bonaparte a frayé la route dans laquelle devait marcher la royauté, et que difficilement elle se serait ouverte à elle seule. Ce grand service, rendu à l'époque de la Restauration par la noblesse qu'avait fondée Napoléon, n'a pas empêché son existence d'être depuis singulièrement amoindrie par l'anéantissement des dotations, et d'être ainsi privée de ces avantages de la richesse qui, plus que jamais, dans le temps où nous vivons, sont indispensables pour le maintien des distinctions sociales.

Il ne me reste plus à parler que de la physionomie assez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

particulière du conseil du sceau. Son président, M. de Cambacérès, mettait d'autant plus d'importance à tous les actes qui en émanaient, que personne n'était plus que lui sensible aux jouissances de la vanité et que tout, en cette matière, lui semblait important. Trois sénateurs et deux conseillers d'État siégeaient à ses côtés. Parmi ces sénateurs se trouvait M. Garnier, ancien procureur, grand partisan de la doctrine des économistes, homme d'esprit et de mérite, mais dont toutes les idées jusqu'alors avaient été plutôt contraires que favorables aux institutions nobiliaires. Je suis convaincu qu'il avait été choisi à cause de cela même, et que l'Empereur avait voulu commencer par lui l'éducation des récalcitrants. Bientôt, en effet, le titre de comte, dont il fut revêtu, chatouilla fort agréablement ses oreilles.

Le second des sénateurs était M. de Saint-Martin, Piémontais de grande naissance et très fier de son origine, bien qu'il passât dans son pays pour assez révolutionnaire. Celui-ci avait à faire son éducation dans un tout autre sens que M. Garnier. Le troisième, M. Colchen, n'était là que pour faire nombre.

M. d'Hauterive, conseiller d'État, ancien Oratorien, diplomate très exercé, semblait aussi propre que qui que ce fût aux nouvelles fonctions qui lui étaient dévolues; il y apportait seulement une sorte de naïveté spirituelle qui lui a constamment servi à voir le bon côté des choses, à en donner la plus spécieuse explication, mais qui ne lui permettait pas toujours d'en faire une juste appréciation.

Son collègue, M. Portalis, doué d'un esprit plus positif et beaucoup plus étendu, était, à vrai dire, le seul dans le conseil, avec le président, qui fût en état de comprendre la nouvelle institution, et qui, sans en méconnaître les côtés faibles, aperçut de prime abord le parti qu'il était possible d'en tirer. Aussi fut-il chargé conjointement avec moi, par M. de Cambacérès, de la préparation de tous les règlements

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui devaient assurer la marche du conseil dans la délivrance des titres et surtout dans l'érection des majorats. Or, une fois ces règlements faits et adoptés, l'exécution allait toute seule et ne pouvait guère présenter de difficultés sérieuses.

Nous eûmes à proposer la forme, la composition des armoiries. Je n'en parle que pour mentionner une singulière petitesse d'esprit dans un homme tel que Napoléon. Il ne voulut jamais admettre que, suivant l'usage généralement reçu en Europe, les écussons fussent surmontés de couronnes variées, suivant la dénomination du titre. Il semblait voir une usurpation de ses droits dans la possession et l'usage de cet insigne. Jamais sa susceptibilité sur ce point ne put être vaincue, et il nous fallut, pour remplacer la couronne, imaginer des panaches variés par le nombre des plumes, depuis une jusqu'à sept, suivant l'élévation du titre. Ceci fut peu agréable à l'archichancelier, qui trouvait qu'une couronne aurait figuré on ne saurait mieux sur les panneaux de sa voiture. On me donna le titre de baron ; je ne fus nullement tenté de m'en plaindre. On ne s'était pas souvenu que ce titre appartenait à ma famille avant la Révolution.

Le 4 décembre, Madrid était occupé par les troupes françaises, commandées par l'Empereur. Pour qu'il pût s'avancer avec tant de rapidité, il n'avait pas fallu moins de trois batailles gagnées. Les victoires avaient été complètes, faiblement disputées, bien que les Espagnols eussent mis en ligne des masses énormes, preuve certaine de la part que prenait la population presque entière à une résistance dont le terme dès lors ne devait pas sembler très prochain. Dans la Catalogne, par exemple, il fallut toute l'habileté militaire et toute la vigueur du général Gouvion Saint-Cyr pour se maintenir et pénétrer jusqu'à Barcelone. En Aragon, la ville de Saragosse préparait cette mémorable défense qui a duré plus de neuf mois et qui devait, après plus de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vingt siècles, rappeler celles de Numance et de Sagonte.

L'armée anglaise, accourue au secours de l'insurrection espagnole, ne tarda pas à battre en retraite jusqu'à la Corogne, poussée par le maréchal Soult auquel l'Empereur avait laissé le soin de la forcer à quitter le continent. Napoléon était parti pour la France; il se trouvait, dès le 23 janvier 1809, rentré dans son palais des Tuileries. Nous ne le reverrons plus de l'autre côté des Pyrénées, et, pendant cinq années de combats, Espagnols et Français souffriront également, sans qu'il daigne les secourir, tous les maux que peuvent entraîner les deux fléaux réunis de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Quel était le motif qui avait pu le forcer, en janvier 1809, à un retour si précipité dans sa capitale, alors qu'il restait tout à faire pour soumettre l'Espagne. Malgré les assurances que l'Autriche lui avait fait donner à Erfurt, il n'avait pu ignorer longtemps que les armements de cette puissance continuaient avec une activité qui annonçait des projets fort sérieux. Il avait été enfin informé que, cédant aux instigations de l'Angleterre, elle se disposait à profiter de son éloignement pour franchir ses frontières, envahir la Bavière, porter la guerre sur les bords du Rhin et opérer ainsi la délivrance de l'Allemagne. L'occasion était belle, pour tenter une si grande entreprise. La diminution des forces françaises dans les provinces allemandes n'était pas douteuse, puisque l'Empereur avait dû conduire de l'autre côté des Pyrénées l'élite de ses bataillons. Tout en effet s'ébranlait dans les États de l'Autriche, lorsque Napoléon accourut pour faire face à ce nouveau péril. Ce moment dans sa vie est un de ceux où son âme a dû être en proie aux plus vives agitations.

Indépendamment de cette agression, il était encore fondé à concevoir les soupçons les plus graves sur des intrigues qui s'agitaient au sein de son gouvernement et qui devaient faire supposer de très mauvaises intentions. J'ai dit quelles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avaient été les dispositions et les menées de M. de Talleyrand, pendant son séjour à Erfurt. Le rôle qu'il y avait joué, bien qu'il eût affecté d'en être satisfait, ne l'avait pas rassuré, et il s'était aperçu que la grande influence, qui lui avait appartenu si longtemps dans les affaires et sur la conduite de Napoléon, était irrévocablement perdue.

Napoléon avait à peine franchi les Pyrénées et fait quelques pas sur la route de Madrid, que déjà l'aigreur et le mécontentement de M. de Talleyrand se manifestaient. Il me fut impossible d'en douter, lorsque je le revis, à mon retour de Mayence, dans la maison où j'avais l'habitude de le rencontrer. Les plus sinistres prédictions commençaient à sortir de sa bouche, et il était de ceux qui paraissaient croire que la personne même de l'Empereur échapperait difficilement à la vengeance des Espagnols. Ce fut alors enfin que je l'entendis pour la première fois blâmer ouvertement la conduite qui avait été tenue à Bayonne. Toutefois il n'attaquait pas encore, ce qui est fort remarquable, l'invasion de l'Espagne, mais seulement la manière dont elle s'était effectuée. « Qu'on ait voulu en chasser la maison « de Bourbon, rien de plus simple, disait-il, rien de plus « commandé peut-être pour le solide établissement de la « dynastie napoléonienne; mais à quoi bon l'emploi de « tant de ruses, d'artifices, de perfidies? Pourquoi n'avoir « pas déclaré simplement une guerre, pour laquelle on « n'aurait pas manqué de motifs? Dans cette guerre, la « nation espagnole serait constamment demeurée neutre. « Enivrée comme elle était alors par la renommée de Napo- « léon, elle aurait vu, sans le moindre regret, tomber une « dynastie usée et, après quelques combats faiblement sou- « tenus par l'armée régulière, la Péninsule tout entière « serait passée avec joie sous le sceptre d'une maison qui « déjà remplaçait si glorieusement, en France, celle qui « avait donné Philippe V à l'Espagne; c'est ainsi que l'hé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ritage tout entier de Louis XIV aurait pu être facilement « recueilli. »

Ce langage était certainement très plausible, et on en aurait difficilement contesté la justesse; mais, par cela même aussi, il devait blesser au vif celui dont la conduite se trouvait si sévèrement jugée, et par qui? par son ancien ministre, par l'un des grands dignitaires de son empire (1). Que si M. de Talleyrand ne s'était abandonné que chez Mme de Ré... et devant le petit nombre de personnes qui s'y rencontraient avec lui, le danger de l'indiscrétion n'eût pas été grand; mais il était trop animé et trop confiant pour tenir enfermée, dans un cercle aussi étroit, l'expression de ses pensées habituelles. Ses relations étaient nombreuses, composées de gens de toutes sortes et parmi lesquels beaucoup auraient dû lui inspirer une juste méfiance. On fut bientôt informé de ce qu'il pensait et, dès lors, ce ne fut plus un mystère dans Paris pour ces gens si nombreux qui sont

(1) Napoléon devait s'attendre d'autant moins à ce revirement, que rien ne le faisait pressentir dans la correspondance qui existait entre lui et M. de Talleyrand et dans laquelle il était impossible de découvrir la plus légère trace de blâme ou même d'avertissement. Loin de là, j'ai eu récemment sous les yeux (toujours en 1829) une lettre de M. de Talleyrand, écrite après la nouvelle de l'affaire de Somo-Sierra, et que Napoléon a dû recevoir au moment de son arrivée à Madrid; il s'y répandait en présages heureux, et ne doutait pas que la prochaine entrée de l'Empereur dans la capitale de l'Espagne ne fît, après tant de brillantes victoires, tomber les armes des mains de tous les Espagnols, qu'elle ne dût par conséquent assurer l'établissement de la dynastie napoléonienne sur le trône d'Espagne. Un passage de cette lettre, et ce n'est pas le moins remarquable, était relatif à quelques mécontentements dont l'Empereur l'avait apparemment entretenu au sujet du Corps législatif. Il y exprimait le doute le plus prononcé sur la possibilité d'organiser jamais en France, d'une manière entièrement satisfaisante, l'existence des assemblées délibérantes et annuellement réunies. Le caractère de la nation lui semblait avoir quelque chose d'incompatible avec cette institution, et cependant il pensait qu'on ferait bien de respecter encore pour le moment ce qui existait, sauf à trouver dans le courant de l'année quelque moyen de le mieux accommoder avec l'esprit et les convenances d'un gouvernement monarchique. Or, c'était d'un Corps législatif muet dont M. de Talleyrand trouvait simple que Napoléon se montrât si importuné.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au courant des nouvelles qui se disent à l'oreille. Ce qui devenait de cette manière presque public dans la capitale ne pouvait manquer d'arriver jusqu'à l'Empereur; il fut donc averti, avant même d'arriver à Madrid, et de plus il apprit, fort peu de jours après, une circonstance qui dut le conduire à de très sérieuses réflexions sur ce qui pouvait se tramer en France pendant son éloignement.

La longue et persévérante division, qui régnait depuis tant d'années entre M. de Talleyrand et le ministre de la police Fouché, venait de cesser tout à coup. Tous deux, apparemment, s'étaient mis à envisager les choses sous le même aspect et s'étaient dit, perdant toute confiance en la fortune de Napoléon, que, s'il venait à manquer, ils étaient seuls en position de disposer de l'empire, et devaient par conséquent en régler la succession suivant leur plus grand avantage. Mais, pour arriver à ce but, il fallait s'entendre, il fallait unir ses moyens d'action et renoncer à une inimitié qui n'était plus de saison. Ils avaient été l'un au-devant de l'autre, et leur rapprochement définitif s'était opéré, si je ne me trompe, par l'entremise de M. d'Hauterive, chef de la division des archives aux affaires étrangères, en sa qualité d'ancien Oratorien toujours en bons rapports avec M. Fouché. M. d'Hauterive n'avait sûrement point entrevu la portée de l'œuvre à laquelle il concourait, et avait seulement cédé au besoin, dont il ne savait guère se défendre, de se mêler un peu de toutes choses; il avait cru faire merveille en contribuant à une pacification qui lui semblait propre à assurer le repos de tout le monde et être très agréable à l'Empereur.

Ce qu'il y eut de plus étonnant dans cet accord inattendu, ce fut l'éclat que deux personnes qui auraient dû être si prudentes jugèrent à propos de lui donner. Il fallait ou qu'ils se crussent bien forts par leur union, ou qu'ils se tinssent bien assurés de la perte de l'Empereur. Je me souviens encore de l'effet que produisit, à une brillante

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soirée chez M. de Talleyrand, l'apparition de M. Fouché, le jour où il entra dans ce salon pour la première fois. Personne ne voulait en croire ses yeux, et ce fut bien autre chose, lorsque l'affectation de bonne intelligence alla jusqu'au point de se prendre par le bras, et de se promener ensemble d'appartement en appartement, tant que dura la soirée. Parmi les personnes qui avaient à Paris l'œil ouvert sur tout ce qui pouvait intéresser Napoléon, et qui entretenaient avec lui une correspondance suivie, se trouvait un de ses anciens aides de camp, M. de La Valette, auquel il avait fait épouser sa nièce, Mlle de Beauharnais, et qu'il avait depuis placé à la tête de la direction des postes; homme de beaucoup d'esprit et doué d'une rare sagacité, M. de La Valette portait à son ancien général, à son bienfaiteur, l'attachement le plus sincère, et jugeait toujours d'autant mieux sa position que, malgré son admiration pour ses talents, il se faisait peu d'illusions sur ses fautes.

Or, il regardait alors la situation de l'Empereur comme très critique, et dut par conséquent attacher une grande importance à ce qui se passait sous ses yeux, entre deux hommes qu'il jugeait capables de tout, dont l'un, M. de Talleyrand, ne lui avait jamais, malgré sa grande réputation, inspiré ni estime ni confiance, et dont l'autre, M. Fouché, avait toujours été l'objet de son aversion la plus prononcée (1). Il écrivit donc à l'Empereur tout ce

(1) M. de La Valette connaissait mieux que qui que ce fût les hommes qui avaient joué un rôle pendant et depuis le Directoire. Quoique bon officier, il avait été beaucoup moins employé par Bonaparte dans les opérations militaires que dans le cabinet; mais pour ces dernières il s'était vu, à plusieurs reprises, investi de toute sa confiance, notamment à l'époque du 18 fructidor où il avait été envoyé à Paris pour tout observer, et avec mission de n'engager son général qu'autant que le succès paraîtrait assuré et dans la juste mesure qui pouvait lui convenir. Il s'était ainsi trouvé de fort bonne heure en position de juger par lui-même et d'apprécier M. de Talleyrand, car le 18 fructidor était un de ses faits les plus notables.

Le mariage de M. de La Valette avec la nièce de l'impératrice Joséphine l'avait depuis tout à fait attaché, dans la cour impériale, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il pensait d'une liaison qui n'avait pu se former que dans un but politique, fort opposé à ses intérêts, et bientôt les appréhensions qu'il avait exprimées se trouvèrent confirmées par un fait qui jetait les plus grandes lumières sur les mystères de l'intrigue et en dévoilait clairement la tendance.

Je n'ai point tenu entre les mains les preuves de ce fait, mais ce que j'ai recueilli plus tard de la bouche de M. de La Valette et de celle du duc de Rovigo ne me permet pas d'en douter. En cas de la mort de Napoléon, il fallait, dans le premier moment et quelque parti qu'on voulût prendre par la suite, un homme à mettre à sa place. Les deux nouveaux amis jetèrent les yeux sur Murat, qui venait d'être fait roi de Naples, et dont la folle vanité s'était montrée peu satisfaite de cette élévation, dans un moment où il comptait sur le trône d'Espagne, qu'il se croyait seul en état d'occuper, et auquel il pensait avoir des droits, attendu son énergique conduite à Madrid pendant les conférences de Bayonne. On doit se souvenir en effet de la révolte qu'il avait comprimée d'une manière si terrible, et qui contribua puissamment à décider l'insurrection de toute la Péninsule.

M. Fouché avait toujours été dans une liaison fort intime avec lui et se faisait fort de le gouverner. M. de Talleyrand le tenait pour plus facile encore à renverser qu'à élever, et était dans tous les cas parfaitement sûr que sa présence ne le gênerait pas longtemps. Quant à Mme Murat, sœur de l'Empereur, elle avait une ambition si démesurée qu'on pouvait lui faire tout accepter. Elle l'a suffisamment prouvé depuis. On n'hésita pas à faire savoir au nouveau roi de Naples qu'il devait se tenir prêt à venir, au premier signal,

parti de la famille de Beauharnais. Il était particulièrement lié avec le prince Eugène de Beauharnais, vice-roi du royaume d'Italie et objet constant de la jalousie de la famille Bonaparte, de Murat surtout et de sa femme. Cette jalousie a eu plus tard de bien graves conséquences.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chercher en France les hautes destinées qui l'attendaient. La lettre ou le messager furent interceptés en Italie par le prince Eugène, bien averti sans doute par M. de La Valette de se tenir sur ses gardes et de tout surveiller avec un soin scrupuleux. Le prince ne perdit pas un instant pour faire passer en Espagne les détails de sa découverte, et elle contribua certainement à précipiter le retour de l'Empereur. On ne put, en effet, s'empêcher de remarquer que la rapidité avec laquelle il franchissait ordinairement les espaces avait été plus grande encore que de coutume, et cela malgré les difficultés de la route. Il avait été obligé de faire à cheval plusieurs étapes.

Dans les premiers instants de son arrivée, personne ne douta qu'il n'eût été rappelé par la situation des affaires avec l'Autriche. Sa colère au sujet des intrigues de M. de Talleyrand et de M. Fouché n'éclata que cinq ou six jours après. Il avait voulu apparemment vérifier les faits par lui-même; encore eut-il soin de dissimuler avec le second de ces personnages, de le laisser de côté et de ne s'attaquer qu'au premier. Le ministère de la police est toujours difficile à changer de main, parce qu'il laisse nécessairement beaucoup de fils à la disposition de celui qui l'a occupé longtemps. Napoléon jugea donc qu'il ne devait remplacer M. Fouché que quand toutes les précautions nécessaires seraient assez bien prises pour que son ressentiment ne fût plus à craindre. Il prévoyait d'ailleurs une prochaine campagne en Allemagne, et ne voulait désorganiser, au moment de s'y engager, aucune partie de son administration intérieure. Il pensait sans doute qu'une fois sorti de ce nouveau péril, rien ne le gênerait plus pour faire autour de lui tous les actes de justice dont l'utilité lui serait démontrée.

Quant à M. de Talleyrand, qui se trouvait sans fonctions spéciales et n'avait ainsi aucune part active à l'administration ni au gouvernement, il n'hésita pas à faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tomber sur lui tout le poids de sa colère. Le premier avertissement fut donné par le *Moniteur* du 30; il annonçait que la place de grand chambellan passait à M. de Montesquieu, et était, par conséquent, retirée à M. de Talleyrand qui l'occupait depuis l'organisation de la Cour impériale. Bien que ce changement fût motivé sur ce que, depuis sa promotion à la place de vice-grand électeur, il n'avait rempli que provisoirement les fonctions de grand chambellan, la disgrâce n'en était pas moins évidente, et personne ne fut dupe d'un prétexte aussi peu plausible.

On sut d'ailleurs, presque aussitôt, que cet acte avait été précédé d'une scène des plus violentes, et dans laquelle, en présence de plusieurs grands officiers et de presque tous les ministres, l'Empereur avait, dans la salle du Trône, traité M. de Talleyrand comme le dernier des hommes, lui avait prodigué tous les genres de reproches, on peut même dire d'injures. J'en fus informé dans la soirée par Mme de Rem... qui tenait, de M. de Talleyrand lui-même, le récit de tout ce qu'il avait eu à souffrir. Cette terrible scène m'a été encore racontée plusieurs années après et de la même manière, mais avec plus de détails, par M. Decrès, l'un des ministres qui en avaient été témoins et, comme c'est lui dont la conduite envers M. de Talleyrand fut alors la plus généreuse, comme ce fut lui enfin qui lui tourna le moins le dos, sa narration est digne de toute créance. Ce qui l'avait surtout frappé, ce dont il ne revenait pas encore, après un si grand laps de temps, c'était l'apparente insensibilité du patient qui, pendant près d'une demi-heure, endura, sans sourciller, sans répondre une parole, un torrent d'invectives dont il n'y avait peut-être jamais eu d'exemple entre gens de cette sorte et dans un pareil lieu (1).

(1) L'impassibilité de M. de Talleyrand, en cette occasion, fut dans le temps très généralement connue, et il n'y a personne d'un peu informé qui n'en ait entendu parler.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Vous êtes un voleur, un lâche, un homme sans foi, « vous ne croyez pas en Dieu; vous avez toute votre vie « manqué à tous vos devoirs, vous avez trompé, trahi « tout le monde; il n'y a pour vous rien de sacré; vous « vendriez votre père. Je vous ai comblé de biens, et il n'y « a rien dont vous ne soyez capable contre moi. Ainsi, « depuis dix mois, vous avez l'impudeur, parce que vous « supposez, à tort et à travers, que mes affaires en Espagne « vont mal, de dire à qui veut l'entendre que vous avez « toujours blâmé mon entreprise sur ce royaume, tandis « que c'est vous qui m'en avez donné la première idée, qui « m'y avez persévéramment poussé. Et cet homme, *ce* « *malheureux* (il désignait ainsi le duc d'Enghien), par qui « ai-je été averti du lieu de sa résidence? qui m'a excité à « sévir contre lui? Quels sont donc vos projets? que vou- « lez-vous? qu'espérez-vous? Osez le dire! Vous mériteriez « que je vous brisasse comme un verre, j'en ai le pouvoir, « mais je vous méprise trop pour en prendre la peine. »

Voilà l'abrégé, la substance, de ce que M. de Talleyrand avait eu à entendre et à supporter pendant cette mortelle demi-heure qui dut être bien affreuse pour lui, si on en juge par ce qu'elle fit souffrir aux assistants; il n'en est aucun qui n'en ait parlé depuis en d'autres termes que ceux de l'effroi. Et cet homme cependant, si indignement traité, est resté à la Cour, a conservé son rang dans la hiérarchie des plus hautes dignités impériales. Quoique moins rapproché de la personne de l'Empereur, il n'a point été pour cela complètement étranger aux affaires d'État, et nous le verrons bientôt appelé de nouveau au conseil de son souverain dans une occasion de la plus haute importance.

En l'insultant ainsi, Napoléon devait sentir cependant qu'il s'en faisait un implacable ennemi, et comment alors n'a-t-il pas achevé de l'écraser? Une telle inconséquence ne se peut expliquer que par l'excès de sa confiance en sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

force, en sa fortune, et aussi par son mépris pour l'être qu'il mettait ainsi sous ses pieds, et dont il a cru, bien peu de temps après, pouvoir faire encore, au gré de son caprice, un utile et même un docile instrument. On sait d'ailleurs qu'il entrait dans sa politique, et non sans raison, de ne jamais perdre entièrement aucun des hommes qui lui avaient rendu de grands services, qui s'étaient, de bonne heure, attachés à sa fortune, aucun de ceux qui avaient puissamment contribué à le porter jusqu'au trône (1). Toutes ces considérations, toutes ces combinaisons, ont été plus tard cruellement déjouées, mais on doit reconnaître cependant qu'il a fallu de bien graves événements et des chances impossibles à calculer pour amener la complète défection de M. de Talleyrand, et qu'il a eu la patience d'attendre longtemps, avant de donner un libre cours aux

(1) L'Empereur avait donné peu de temps auparavant un grand exemple du soin qu'il apportait à ne pas s'écarter de cette règle de conduite. Ayant, dans le mois de novembre précédent, créé la Cour des comptes, il avait, contre l'attente générale, appelé à la présidence de cette cour un homme qu'on croyait tombé dans la disgrâce la plus complète. Cet homme était M. de Barbé-Marbois. Malgré son mérite sous plusieurs rapports, malgré son austère probité et son honorable réputation, il avait fort innocemment rendu les plus mauvais services. Ministre du Trésor pendant la campagne d'Austerlitz, ce trésor avait été si malhabilement conduit, avait été si follement abandonné aux spéculations de M. Ouvrard, que le service public avait été au moment de manquer, et cela lorsque les conséquences d'un tel malheur pouvaient être des plus graves.

L'Empereur, à son retour, fut donc obligé de renvoyer son ministre. Il le fit même assez rudement, après un examen de sa conduite qui mit au jour une des plus complètes incapacités qui se soient jamais vues pour les fonctions qui lui étaient confiées. Mais M. de Marbois avait été, à son retour de Sinnamari, un des premiers hommes dans cette classe honorable des proscrits du Directoire, qui s'étaient donnés à Napoléon; il l'avait servi malheureusement, mais avec une droiture d'intention non douteuse. Il avait même été un moment dans son intimité assez particulière. Car Napoléon, dans les premiers temps du Consulat, était venu plus d'une fois passer seul des soirées avec lui à l'hôtel du Trésor, et c'était par ses soins qu'il s'était fait initier dans les détails de cette immense machine. Rien de tout cela ne devait être oublié, et le jour de s'en souvenir de la manière la plus favorable vint, en effet, au moment où on s'y attendait le moins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sentiments de haine et de vengeance dont son cœur était certainement rempli. L'histoire de ses hésitations à cet égard est presque aussi curieuse que celle de ses résolutions, et, en signalant plus tard une des précautions dont il s'est enveloppé au moment décisif, j'aurai occasion de montrer jusqu'à quel point il lui a été difficile de prendre son parti, et comment la terreur dont il était constamment obsédé le poussait encore à se ménager une excuse vis-à-vis de celui auquel il allait porter le dernier coup.

J'ai dû mettre quelque soin à faire connaître un incident resté secret, mais dont les conséquences ont été grandes. C'est surtout en éclaircissant de pareils faits que ceux qui racontent ce qu'ils ont vu peuvent rendre de véritables services à ceux qui, voulant un jour écrire avec conscience l'histoire, prendront le soin de recueillir et de comparer les documents épars dans les récits des contemporains.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XV

La guerre avec l'Autriche. — Bataille d'Essling. — Mort du maréchal Lannes. — Réunion des États romains à l'empire français. — Bulle d'excommunication de Pie VII. — Enlèvement du Pape par les autorités françaises. — Victoire de Wagram. — Retour de Napoléon et son séjour à Fontainebleau. — Dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine. — Dernière soirée, à Fontainebleau, de l'impératrice délaissée. — Nomination de M. Pasquier comme conseiller d'État. — Projet de mariage entre Napoléon et la grande-duchesse Anne, sœur de l'empereur de Russie. — Inquiétudes de l'Autriche à la nouvelle de cette alliance. — Ouvertures faites par le cabinet de Vienne pour offrir à Napoléon la main d'une archiduchesse d'Autriche. — Motifs qui déterminèrent l'Empereur à préférer cette alliance. — Convocation d'un conseil extraordinaire. — Exposé des opinions : celles de Fouché, de Talleyrand, de Cambacérès. — Arrivée à Compiègne de la future impératrice. — Célébration, au Louvre, du mariage religieux. — Colère et représailles de Napoléon contre les cardinaux absents de cette cérémonie. — Grande fête publique à l'occasion de cette union. — Dîner imprévu offert à M. de Metternich, ainsi qu'à l'ambassadeur du Czar. — Explications singulières et blessantes données à la cour de Russie pour justifier le renoncement de Napoléon à la main de la sœur d'Alexandre.

Napoléon, victorieux à Eckmuhl, avait rendu vains tous les projets de l'Autriche. Cette bataille avait eu cela de remarquable que l'armée victorieuse se composait principalement de troupes bavaroises et wurtembergeoises; sous ses ordres, les alliés devenaient aussi redoutables que les Français. Vienne était occupée, les positions les plus fortes enlevées et l'armée d'Italie, sous les ordres du prince Eugène, après avoir culbuté le corps commandé par un des archiducs, s'avançait pour rejoindre la Grande Armée dont il allait former la droite. Afin que rien ne manquât aux malheurs de l'Autriche, la Russie venait de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui déclarer la guerre, répondant ainsi à l'invasion du grand-duché de Varsovie.

Le 21 et le 22 du même mois eut lieu la bataille d'Essling. Les troupes furent engagées avant que le passage du fleuve fût complètement effectué. Le pont de bateaux construit sur le Danube se rompit; la fortune de l'Empereur fut un instant compromise. Il perdit l'élite des vieux soldats de la garde dont l'intrépidité donna à l'armée le temps de regagner l'île de Lobau. Entre tous les braves qui succombèrent dans cette désastreuse rencontre, il en fut un surtout, le maréchal Lannes, dont la perte dut lui inspirer de bien vifs regrets. Son éclatante valeur, son habileté reconnue, et la sûreté de son coup d'œil au plus fort du danger, le plaçaient hors de ligne. Nul n'inspirait plus de confiance aux soldats, c'était un de ces hommes qu'on ne remplace pas. Compagnon de fortune et de gloire de Napoléon, dès ses premiers pas dans la carrière, il était peut-être aussi, entre tous ceux qui avaient grandi à ses côtés, celui qui lui portait l'attachement le plus sincère. Sa perte ajouta donc beaucoup à la grandeur de l'échec. Je tiens du général Nansouty que, repassant avec sa division de cavalerie sur le pont qui communiquait encore à l'île de Lobau vers le milieu de la seconde journée, il trouva l'Empereur arrêté à la tête de ce pont, et, lui ayant rendu compte de la triste situation des affaires sur le champ de bataille, il n'en put obtenir d'autre réponse que celle-ci : « Que voulez-vous? on n'a cependant jamais passé les fleuves autrement que sur des ponts. » Ces paroles suffisent pour dénoter les reproches qu'il se faisait à lui-même; mais, s'il fut un moment abattu, la force de son caractère ne tarda pas à le relever, et, comme après la bataille d'Eylau, il fut prodigieux par la fermeté de son attitude, la vigueur et la prudence de ses résolutions. L'audace de son campement dans l'île de Lobau fut, s'il est possible, plus admirable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que celle de son hivernage sur les bords de la Vistule.

Par un décret daté de Vienne, l'Empereur avait réuni les États romains à l'empire français. Le Pape conservait seulement la faculté de résider à Rome avec un traitement de deux millions. On lisait dans le préambule du décret, « que l'influence spirituelle, exercée en France par un « prince étranger, était contraire à l'indépendance de l'État, « injurieuse à son honneur, menaçante pour sa sûreté; « que l'Empereur ne faisait que révoquer les dons que « Charlemagne, son illustre prédécesseur, avait faits aux « évêques de Rome et dont ils avaient abusé, au préjudice « de leurs devoirs spirituels et des intérêts des peuples « placés sous leur autorité ». Que de chemin parcouru depuis le jour où le pape Pie VII était venu sacrer Napoléon! Cette spoliation était odieuse; c'était bien la force opprimant la faiblesse. Elle avait un caractère d'ingratitude qui révolta les plus disposés à tout approuver, à tout admirer. Je dois cette justice au Conseil d'État qu'il en fut très visiblement affecté. M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély lui-même, malgré son hostilité habituelle contre la puissance ecclésiastique, se montra très sévère pour un acte qui révoltait ses sentiments d'équité et de modération.

Pie VII avait répondu, le 17 mai, par une bulle d'excommunication, au décret qui le dépouillait de ses États. Cette bulle qui, sans nommer personne, atteignait à la fois les auteurs, fauteurs et complices de l'usurpation, se ressentait de l'indignation qui l'avait dictée et répondait peu aux idées du siècle (1). Était-il sage, en effet, de faire entendre au monde nouveau ces téméraires paroles : « Les souve-

(1) Cette circonstance, que personne n'était nommé dans la bulle, était très importante, parce que, pour en faire l'application à tel ou tel, à l'Empereur lui-même, il fallait un nouvel acte de la puissance ecclésiastique, et que cet acte pouvait être ou suspendu ou arrêté par une foule de circonstances. On pouvait donc dire, après la bulle fulminée, que Napoléon avait encouru l'excommunication, mais non qu'elle l'eût encore frappé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« rains doivent apprendre encore une fois qu'ils sont « soumis, par la loi de Jésus-Christ, à notre trône et à notre « commandement, car nous exerçons aussi une souverai- « neté, mais une souveraineté bien plus noble, à moins « qu'il ne faille dire que l'esprit doit céder à la chair, et les « choses du ciel à celles de la terre. » Nonobstant cette imprudence, une telle pièce pouvait encore causer beaucoup de trouble dans l'imagination des catholiques zélés, comme dans la conscience des ecclésiastiques qui avaient reçu les nouveaux pouvoirs, dont ils étaient revêtus, du Pontife qui leur faisait entendre la voix de sa colère, qui les appelait à seconder sa vengeance. L'entrée de la bulle fut interdite avec le plus grand soin dans toute l'étendue de l'empire français. Mais ce qu'on pouvait empêcher de pénétrer en France, il était difficile d'en arrêter la circulation en Italie, particulièrement dans les États romains où tant de personnes, tant d'ecclésiastiques surtout, devaient s'y employer.

La fulmination pontificale fut donc assez promptement connue non seulement à Rome, mais dans les provinces environnantes et jusque dans le royaume de Naples. La fermentation qu'elle causa ne tarda pas à prendre un caractère qui fut jugé très inquiétant par le nouveau roi de Naples, Murat, et par les autorités françaises préposées au gouvernement de l'État romain. Celles-ci se décidèrent, sans avoir reçu à cet égard aucune instruction de l'Empereur, à enlever le Pape de son palais et à le jeter dans une voiture qui, sous l'escorte de quelques gendarmes, le transporta avec la plus grande rapidité, en traversant les Alpes, jusqu'à Grenoble où il fut déposé. Un général Radet, commandant la gendarmerie, fut le principal agent de cette expédition. Il fit même la route sur le siège de la voiture. Le général Miollis commandait en chef les troupes françaises à Rome; c'était un homme d'un caractère doux, timide même. Je n'ai jamais pu m'expliquer comment un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

semblable coup (car il est impossible de qualifier autrement cette violation des droits les plus sacrés du caractère le plus vénérable) avait pu être exécuté sous sa direction et avec son concours.

Quoi qu'on ait pu me dire, et malgré la créance qui semble due aux personnes dont je tiens mes renseignements, j'ai donc toute la peine du monde à me persuader qu'il n'y eût pas d'instructions très secrètes qui n'ont point encore vu le jour et que le temps ne peut guère manquer de révéler. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que, non seulement ni Radet ni Miollis n'ont éprouvé aucune disgrâce, mais que Miollis a conservé jusqu'à la fin son commandement; le seul désavœu qui ait eu lieu de leur conduite ne se peut induire que du retour assez prompt de Pie VII en Italie. On ne tarda pas à lui faire passer les Alpes, et la ville de Savone lui fut assignée pour résidence. On sait comment il y a été tenu, malgré quelques honneurs rendus à sa personne et à sa dignité, dans une véritable captivité qui a duré jusqu'au jour où il fut encore une fois transféré en France.

Le retentissement dans toute l'Europe d'un acte de violence aussi imprévu fut, heureusement pour Napoléon, atténué par la victoire de Wagram. Cette fois encore l'habileté du général, la vigueur de ses lieutenants, la précision des mouvements et la brillante valeur française triomphèrent de tous les obstacles. Après deux journées des plus sanglantes entre celles dont l'histoire conservera le souvenir, l'archiduc Charles, mal secondé par son frère l'archiduc Jean, arrivant de Hongrie à la tête d'une division considérable et qui n'approcha du champ de bataille que quand tout était décidé, fut rejeté sur les frontières de la Bohême. Il avait fait cependant sa retraite en bon ordre et présentait encore un front si formidable que le vainqueur se crut heureux, le 12 juillet, de conclure avec lui un armistice. Il fut convenu que les négociations pour la paix devaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'ouvrir immédiatement. Elle ne fut conclue que le 18 octobre et, pour l'obtenir, l'Autriche fut contrainte d'abandonner Trieste et tout ce qu'elle possédait sur le littoral de la mer Adriatique. Il lui fallut encore céder à la Bavière un territoire fort important, agrandir le grand-duché de Varsovie aux dépens de la Galicie, et accéder au système continental.

La Russie elle-même, pour prix de son insignifiante coopération, ne rougit pas d'accepter quatre cent mille sujets de plus qui furent pris sur les provinces polonaises appartenant à l'Autriche. Il était dans la politique bien entendue de Napoléon de la compromettre de plus en plus avec le reste de l'Europe. Toutefois et malgré cette habile combinaison, le but poursuivi ne fut pas atteint, car l'empereur Alexandre ne tarda pas à se montrer plus inquiet de la tendance indiquée vers le rétablissement du royaume de Pologne, que satisfait par un agrandissement du grand-duché de Varsovie. On verra, plus tard, à quel point ce germe de mécontentement se développa et influa sur les résolutions du cabinet de Saint-Pétersbourg.

L'Empereur ne revint pas directement à Paris; il s'arrêta à Fontainebleau où il séjourna jusqu'au milieu de novembre. L'affluence de tout ce qui avait le devoir ou le désir de faire sa cour fut très considérable. En ma qualité de membre du Conseil, je ne pouvais me dispenser d'y paraître, et j'y vis le commencement de toutes les manœuvres qui allaient amener un des plus grands événements de l'époque : la dissolution de son mariage avec Joséphine.

Depuis longtemps la plus considérable partie de ce qui l'entourait et sa famille, surtout, le pressaient de renoncer à une union qui ne pouvait lui donner d'héritier et qui l'empêchait de songer à des alliances fort avantageuses. Déjà, lors de son sacre, les plus grands efforts avaient été tentés pour l'empêcher de fortifier les liens qui l'attachaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à l'Impératrice, en la faisant couronner à ses côtés; mais tous ces efforts avaient été rendus vains par l'ascendant naturel et très puissant d'une femme pleine de charmes et de grâces, qui s'était donnée à lui lorsque rien ne présageait encore sa haute fortune, dont l'esprit conciliant avait souvent aplani autour de lui d'assez grandes difficultés et lui avait ramené beaucoup de caractères aigris ou hostiles, qui semblait enfin avoir été constamment une sorte de bon génie, chargé de veiller sur sa destinée et d'écarter les orages qui pouvaient en troubler le cours.

Sous ce dernier rapport, il entrait dans l'attachement de Napoléon pour Joséphine un instinct superstitieux que les événements n'ont que trop justifié. A l'époque de son couronnement, une circonstance, fort extraordinaire et très ignorée, montre à quel point il lui était difficile de résister aux désirs de l'adroite et séduisante compagne qui, malgré tant d'infidélités réciproques, restait toujours le premier de ses attachements. Son mariage avec elle n'avait été contracté que civilement; le Pape en exigea la consécration devant l'Église, comme un acte absolument nécessaire et sans lequel il lui serait impossible de couronner l'Impératrice, en même temps que l'Empereur. Napoléon repoussa cette demande presque jusqu'au dernier moment, soit qu'il la regardât comme une condamnation de sa vie passée, soit qu'il lui répugnât de rendre indissoluble un engagement que la politique pouvait un jour lui commander de rompre. Peut-être aussi soupçonnait-il Joséphine d'avoir inspiré l'exigence du Pontife. Quoi qu'il en puisse être, il lui fallut céder, et j'ai la certitude que, dans la nuit qui précéda le sacre, il fut marié par le cardinal Fesch dans son cabinet et sans témoins. Le cardinal en donna l'assurance au Pape. Je ne puis avoir aucun doute sur ces détails, car je les tiens de M. Portalis fils, dont le père, alors ministre des cultes, servait d'intermédiaire pour toutes les négociations, pour tous les arrangements avec Sa Sainteté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cinq années cependant s'étaient écoulées depuis l'époque du triomphe de Joséphine, et si d'un côté cette longue possession du rang supérieur semblait devoir ajouter beaucoup à ses droits, de l'autre aussi les événements survenus durant cette période avaient plus d'une fois fait naître des doutes et des regrets dans l'esprit de l'Empereur. Depuis plusieurs mois surtout, il était plus que jamais ébranlé par l'évidence des avantages que pourrait lui présenter un mariage contracté avec une des principales familles régnantes de l'Europe. Toutes les alliances politiques qu'il avait jusque-là contractées s'étaient rompues avec une effrayante facilité. En serait-il de même de celle qui se fortifierait par un lien de famille? La Russie, par exemple, qui l'avait aidé si faiblement dans sa dernière lutte, ne lui aurait-elle pas été bien autrement secourable s'il avait été l'époux d'une grande-duchesse? Lorsqu'il achevait d'enlever à la maison de Bourbon tous les États qu'elle gouvernait, n'était-il pas nécessaire qu'il rassurât les autres dynasties, en montrant le prix qu'il attachait à unir leurs antiques droits avec ceux qu'il tenait de la fortune et de la victoire?

Les membres de sa famille, qu'il avait placés sur des trônes, sentaient encore mieux que lui le besoin d'entrer dans la grande famille des rois, au milieu de laquelle ils n'étaient en quelque sorte que jetés par accident. Tous les ministres, tous les grands dignitaires partageaient cette opinion. M. Fouché et M. de Talleyrand se signalèrent dans cette occasion. M. Fouché prit même sur lui une démarche auprès de Joséphine et essaya de lui persuader d'aller au-devant de ce qu'on désirait d'elle. N'ayant pas réussi, il fut nécessairement désavoué, mais c'était un premier pas de fait.

Je me trouvais à Fontainebleau le jour où cette démarche eut lieu, et l'agitation de la Cour me l'eut bientôt révélée. Je sus aussi, par mes rapports avec plusieurs personnes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

attachées au service de l'Impératrice, que la scène entre elle et Napoléon avait été touchante, qu'elle espérait encore rendre vains tous les efforts tentés contre elle. Je ne partageai pas sa sécurité, et, comme j'avais trouvé en elle beaucoup d'obligeance lors de l'affaire des radiations que je sollicitais pour plusieurs des membres de ma famille, je ne pus m'empêcher de prendre une part sincère aux chagrins qui l'attendaient. Je revins donc à Paris avec la conviction que son sort était irrévocablement fixé, et que M. Fouché ne se serait pas autant avancé, s'il n'avait été sûr d'être très agréable à celui au nom duquel il avait en quelque sorte parlé; il ne fallut pas beaucoup de temps, en effet, pour que mes prévisions se réalisassent.

Les résistances de Joséphine ne tardèrent pas à être vaincues, et, dès le 16 décembre, le Sénat reçut un message annonçant la résolution que Napoléon et Joséphine avaient prise, d'un commun accord, pour la dissolution de leur union. Le motif unique de leur résolution était tiré de la nécessité, pour la sécurité et le bonheur de l'empire, que Napoléon eût des héritiers directs, qu'il ne pouvait plus attendre de son épouse actuelle. On doit remarquer le cruel devoir imposé au fils de Joséphine, au prince Eugène. Il était aussi fils adoptif de l'Empereur, et celui-ci jugea à propos de le faire entrer au Sénat et d'exiger qu'il y siégeât, pour la première fois, le jour où devait avoir lieu la délibération qui allait si douloureusement changer l'état de sa mère. Il dut même provoquer cette délibération, en ajoutant au consentement qu'elle avait donné le poids de son adhésion personnelle et de celle de sa sœur, la reine de Hollande, dont il se porta garant.

Il fut aisé d'obtenir du Sénat le sénatus-consulte qui devait prononcer la dissolution du mariage de Napoléon et de Joséphine. Mais tout n'était pas terminé; le lien civil se trouvait bien rompu, le lien religieux demeurait dans toute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sa force, et, pour les projets ultérieurs de Napoléon, il fallait absolument s'en délivrer. On fut informé, par le *Moniteur* du 14 janvier 1810, qu'après avoir entendu les témoins et après une instruction où toutes les formalités en usage avaient été observées, l'officialité diocésaine avait, par sentence du 9, déclaré la nullité, quant au lien spirituel, du mariage de S. M. l'empereur Napoléon et de S. M. l'impératrice Joséphine, et que cette sentence avait été confirmée le 12 par l'officialité métropolitaine. On a su plus tard qu'elle était motivée sur ce que le mariage, n'ayant pas été contracté devant témoins, ni devant le curé de la paroisse, était radicalement nul, d'après les dispositions du concile de Trente.

Le Pape a prétendu qu'à lui seul appartenait de prononcer sur le mariage des souverains; il avait pour lui, à la vérité, l'exemple très solennel et peu ancien, dans l'histoire de la monarchie française, de ce qui s'était pratiqué pour la dissolution du mariage contracté entre la reine Marguerite de Valois et Henri IV. Mais on n'a jamais pu produire aucun acte de l'Église qui ait établi, en principe, que les souverains ne sont pas soumis, pour le jugement de leurs actes religieux, aux mêmes tribunaux spirituels que leurs sujets. Si plusieurs d'entre eux ont, en de semblables occasions, trouvé bon d'avoir recours au Souverain Pontife, la politique et non la religion le leur a commandé, et il est impossible d'en rien induire contre la valeur du droit commun.

Jamais peut-être il n'y a eu d'occasion où les courtisans aient été, plus que dans celle-là, embarrassés de leur contenance. Il fallait approuver la résolution du maître. La maison de la future Impératrice ne serait sans doute pas la même que celle de l'Impératrice répudiée, ce serait l'occasion de faveurs enviées. Mais Joséphine conservait encore une grande situation. S'éloigner d'elle était un procédé peu honorable, et l'Empereur, qui conservait pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle une affection non douteuse, ne serait-il pas blessé d'un trop grand empressement à l'abandonner?

Je n'oublierai jamais la dernière soirée dans laquelle l'Impératrice délaissée fit encore les honneurs de sa cour. C'était la veille du jour où devait se prononcer la dissolution de son mariage. Il y avait un grand cercle, un souper était, suivant l'usage, servi dans la galerie de Diane, sur un grand nombre de petites tables. Joséphine était assise à celle du milieu, et les hommes circulaient autour d'elle, recherchant cette inclination de tête toute gracieuse qu'elle avait l'habitude de faire aux personnes qu'elle connaissait. Je restai quelques minutes à peu de distance d'elle, et je ne pus m'empêcher d'être frappé de la parfaite convenance de son maintien en présence de tout ce monde qui l'entourait encore d'hommages et qui ne pouvait ignorer que c'était pour la dernière fois; que, dans une heure, elle descendrait du trône et quitterait le palais pour n'y jamais rentrer. Il n'appartient qu'aux femmes de surmonter les difficultés d'une pareille situation, mais je doute qu'on eût pu en trouver une seconde capable de s'en tirer avec une grâce et une mesure aussi parfaites; la contenance de Napoléon fut moins bonne que celle de sa victime.

Je fus enfin nommé conseiller d'État le 8 février. J'ai dit le peu de faveurs dont j'avais joui jusqu'alors. J'espérais cependant avoir bientôt l'avancement que je croyais mériter. Mon désappointement fut donc excessif, lorsque je lus, le 6 février, dans le *Journal des Débats*, que M. Mounier, auditeur et secrétaire du cabinet de l'Empereur, était nommé maître des requêtes, que M. Alexandre de Lameth, préfet de Turin, était nommé conseiller d'État. Dans la vivacité de mon dépit, je courus chez l'archichancelier, décidé à donner ma démission. Il me calma et me dit qu'il en parlerait à l'Empereur. Il se rendit aux Tuileries, ne fit comme de raison aucune objection contre les nominations qu'il venait d'apprendre, mais exprima sa sincère affli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion de ne pas voir paraître en même temps celle de M. Pasquier, dont les droits n'étaient pas moindres que ceux de M. de Lameth. Il ajouta que cette omission serait pénible pour tout le Conseil.

« Et qui vous a dit, répondit Napoléon, que j'ai fait un nouveau conseiller d'État? — Les nominations, reprit M. Cambacérès, sont annoncées dans le *Journal des Débats* que voici. » Grande colère alors contre M. Maret, ministre secrétaire d'État, qui avait eu ordre de ne pas les publier de quelques jours; et, en effet, il n'en était pas question dans le *Moniteur,* mais M. Maret n'avait pas su les taire à M. Laborie qui les avait fait insérer dans son *Journal des Débats*. « Qu'on aille chercher la minute du décret », dit aussitôt Napoléon, et, lorsqu'elle lui fut apportée, il la déchira et la jeta au feu.

Le soir de ce jour il y avait cercle à la Cour, je m'y rendis. A la fin de la soirée, me trouvant avec M. Portalis rangé contre l'embrasure d'une porte, quand l'Empereur vint à passer, il s'arrêta devant nous et affecta de me regarder avec un air moqueur que nous ne sûmes comment expliquer. Rentré chez moi, je reçus, au milieu de la nuit, le décret qui me nommait conseiller d'État, et le lendemain matin je sus que M. Malouet avait obtenu le même avancement. Cette association fort honorable me fit grand plaisir. Il n'a plus été question de M. Mounier pour la place de maître des requêtes, ni de M. de Lameth pour celle de conseiller d'État, et leur promotion s'est trouvée complètement mise de côté; ils étaient encore l'un auditeur, l'autre maître des requêtes, quand l'Empire a pris fin.

Depuis la rupture des liens qui l'attachaient à Joséphine, l'Empereur n'avait pas manqué de jeter les yeux sur tous les États de l'Europe, dans lesquels il lui semblait possible de chercher une nouvelle épouse. La Saxe et la Russie étaient les seules où il pût se flatter que sa démarche trouverait un accueil favorable; mais la Saxe, malgré l'an-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tiquité de sa maison souveraine, ne lui offrait pas tous les avantages qu'il cherchait; elle était trop dans sa dépendance. Son acquiescement n'aurait pas paru suffisamment libre.

La Russie fut donc aussitôt le point sur lequel se dirigèrent ses démarches, et M. de Caulaincourt, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, reçut les instructions nécessaires pour demander la main de la grande-duchesse Anne, sœur d'Alexandre. Cette négociation semblait d'autant plus facile à conduire que, suivant toutes les apparences, il en avait déjà été touché quelque chose à Erfurt. Ajoutez que M. de Caulaincourt se trouvait dans la meilleure position pour la faire réussir; il était établi en Russie sur le plus grand, sur le meilleur pied, et avait à cet égard merveilleusement bien répondu aux intentions de son maître. L'empereur Alexandre avait pris pour lui un goût très marqué. Il fut donc écouté avec une faveur non douteuse et d'autant plus nécessaire que la proposition rencontra, au premier moment, une opposition assez vive de la part de l'impératrice mère qui, avec la presque totalité de la Cour et même de la famille impériale, se montra fort peu satisfaite de la perspective d'une telle alliance. La princesse Catherine, sœur aînée de la grande-duchesse Anne, et très avant dans l'intimité de l'Empereur, se prononça comme lui en faveur de la proposition; elle fut définitivement agréée, mais après de nombreux pourparlers, avec la demande de quelques délais, avec la restriction que la princesse Anne serait mariée suivant le rite grec et suivant le rite romain, et qu'elle serait libre de demeurer dans la religion grecque. Elle devait être à cet effet accompagnée de sa chapelle, ou au moins d'un prêtre de son culte. Que la grande-duchesse dût ensuite embrasser la religion de son époux, peu importait à l'empereur Alexandre, mais il croyait devoir à l'attachement du peuple russe pour le culte grec de ne pas mettre sa sœur dans l'obligation d'en abandonner immédiatement les pratiques. On ne pouvait guère supposer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que cette précaution de sa part dût entraîner aucune difficulté sérieuse, mais cependant les paroles qu'il fallut échanger à ce sujet, et les démarches nécessaires pour vaincre l'opposition de l'impératrice mère entraînèrent, à Saint-Pétersbourg, une assez grande perte de temps.

La réponse n'arriva que le 5 février par une dépêche de M. de Caulaincourt en date du 21 janvier. Or, il s'était passé beaucoup de choses dans cet intervalle, choses qui avaient complètement changé la face de l'affaire. Suivant en cela les conseils de M. de Metternich, qui avait été avant la dernière guerre ambassadeur d'Autriche en France, le cabinet de Vienne, laissant de côté les vains ressentiments, les imprudentes et malhabiles susceptibilités, avait reconnu qu'une alliance entre son plus redoutable ennemi et la famille impériale russe serait le plus grand des malheurs pour la maison d'Autriche; que ce malheur pourrait aller jusqu'à consommer sa ruine, et que le seul moyen de le conjurer était d'offrir à Napoléon la main d'une archiduchesse. La détermination en fut aussitôt prise, mais comment arriver à produire cette offre? Comment la faire accepter? Le temps pressait et tous les moments étaient précieux, car on savait que les négociations étaient déjà commencées à Saint-Pétersbourg.

Quelques insinuations furent d'abord faites à Munich à M. de Narbonne, aide de camp de l'Empereur; il avait été laissé en arrière pour observer de plus près tout ce qui se passait en Autriche, après la retraite de l'armée française. Les choses ne pouvaient aller assez vite par cette voie. Voici comment l'affaire se trouva définitivement engagée. A cette soirée dans laquelle Joséphine tenait sa cour pour la dernière fois, le premier secrétaire de la légation autrichienne, M. de Floret, se trouvait à côté du sénateur Sémonville, qu'il avait quelques années auparavant beaucoup connu en Hollande et dont l'intimité avec M. Maret était notoire :

« Voilà donc qui est fini pour celle-là, lui dit M. de Flo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« ret; mais quelle est celle qui va venir? On assure qu'il est « arrivé aujourd'hui un courrier de M. de Caulaincourt, et « qu'il apporte les réponses les plus favorables; si cela est, « les conséquences peuvent en être bien graves. Comment « ne pas trembler, en voyant tant de puissance et de force « se réunir dans une seule main! — Rien de plus vrai, « répondit M. de Sémonville; mais, après tout, il joue bien « son jeu, fait ce qu'il doit faire, s'adresse à qui le doit « écouter, et d'ailleurs de quoi vous plaignez-vous, vous qui « n'en auriez pas voulu? — Et qui vous dit cela? répondit « aussitôt M. de Floret, c'est tout le contraire. — Vous « parlez sans doute comme M. de Floret, et non comme le « secrétaire de la légation autrichienne; c'est votre opinion « personnelle et non les intentions de votre Cour que vous « exprimez à un ancien ami et avec une confiance dont « vous êtes sûr qu'il n'abusera pas. — Ne craignez pas « d'en abuser, je sais ce que je dis, et suis parfaitement « sûr de ne pas me trop avancer; je connais le dessein de « l'Empereur, mon maître; il serait, ainsi que tout ce qui « l'entoure, très satisfait que sa fille l'archiduchesse Marie-« Louise devînt votre Impératrice. »

Cette conversation fut littéralement rendue avant minuit à M. Maret. L'Empereur en fut informé le lendemain matin, et M. Maret eut ordre de chercher un intermédiaire convenable dont les mouvements ne dussent pas trop éveiller l'attention, et qui fût en état de parler à peu près officiellement, mais sans trop se livrer, avec l'ambassadeur d'Autriche, prince de Schwarzenberg, sur l'ouverture que M. de Floret avait jugé à propos de faire.

M. Maret choisit M. Alexandre de Laborde; il avait durant son émigration servi avec distinction dans l'armée autrichienne, il fréquentait l'ambassade d'Autriche et était en relation habituelle avec toutes les personnes qui la composaient. L'empressement avec lequel furent accueillies les premières paroles qu'il prononça, pour faire comprendre la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mission dont il était chargé, ne laissa aucun doute sur la facilité avec laquelle l'affaire pouvait se conclure, dans le cas où Napoléon voudrait y donner franchement les mains. Il ne lui restait qu'à prendre définitivement son parti. Il y avait là matière à de sérieuses délibérations. Au premier moment, les avantages entre les deux combinaisons se balancèrent dans son esprit; cependant, il paraît que son hésitation ne fut pas longue.

La Russie lui offrait sans doute une alliance plus forte et qui mettait un plus grand poids dans la balance politique de l'Europe, mais son but principal était d'entrer dans la famille des rois, et, dans cette grande famille, la maison de Russie était nouvelle en comparaison de la maison d'Autriche. En choisissant une archiduchesse, il s'unissait à la plus antique race souveraine, après celle de France. Il épousait une petite-fille de Marie-Thérèse, dont Louis XVI avait épousé la fille. En France, il n'y avait aucun doute que cette alliance, tout à fait inespérée, ne dût frapper les esprits beaucoup plus que ne le pourrait faire l'alliance russe. Son choix ne fut donc pas longtemps douteux.

Pour garder dans une si grande occasion toutes les apparences d'une prudente délibération, il jugea à propos d'assembler un conseil extraordinaire où furent appelés le roi de Hollande, le vice-roi d'Italie, le cardinal Fesch, les grands dignitaires, les ministres, les présidents du Sénat et du Corps législatif. Le résultat de la délibération fut favorable au mariage avec l'archiduchesse; cependant on sut que les avis avaient été partagés et que l'archichancelier et M. Fouché avaient exprimé leur préférence pour le mariage avec la grande-duchesse russe. On sut aussi que M. de Talleyrand, qui s'était déclaré pour l'Autriche, avait tenu dans cette discussion une place fort importante; la raison de sa décision avait été principalement tirée de la solidité qui se rencontrait ordinairement dans les résolutions et la politique de l'Autriche. « Cette puissance, dit-il,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« est la seule qui ait en Europe un cabinet dont l'influence « survive à la durée de chaque règne, qui soit par conséquent en état de concevoir, d'adopter et de suivre persévéramment un plan de conduite. Par la proposition qu'il « fait aujourd'hui, ce cabinet prouve qu'il veut s'associer à « la fortune de la dynastie impériale qui règne aujourd'hui « sur la France; il reconnaît l'iniquité, la folie du système « contraire dans lequel il a marché depuis dix ans et dans « lequel il vient de faire son dernier effort. Puisqu'il a pris « cette résolution, il y persistera, si elle est accueillie « comme elle me paraît mériter de l'être, et l'empereur « Napoléon léguera à sa descendance tous les avantages « de l'union qu'il aura contractée aujourd'hui. Je sais bien « qu'on peut me dire que la Russie est dans les mêmes « intentions; mais voici la différence : dans ce pays tout « tient à la volonté d'un homme; il n'y a de politique que « la sienne; tout finit avec la durée d'un règne, tout prend « sous le règne suivant un aspect nouveau. Je suppose « donc que l'empereur Napoléon épouse la grande-duchesse « et que nous sommes, au bout d'une année, assemblés dans « ce cabinet autour de cette même table; la porte s'ouvre, « on annonce l'arrivée d'un courrier, et ce courrier apporte « la nouvelle de la mort de l'empereur Alexandre. Avec « cette mort, tout a changé de face, plus d'alliance assurée « avec la Russie; l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre « prennent le dessus à Saint-Pétersbourg, et tous les avantages du mariage sont évanouis. Prenons l'hypothèse « contraire. L'Empereur a épousé une archiduchesse, et, « au bout d'une année, on apprend la mort de l'empereur « François; c'est un grand deuil de famille et rien de plus. « Les intérêts politiques sont noués de part et d'autre et ne « changent pas; le cabinet d'Autriche met à conserver « l'alliance autant de soin que le cabinet de France en peut « apporter lui-même. Cette considération est si puissante « à mes yeux qu'elle ne me permet pas la moindre hési-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« tation dans le conseil que je suis appelé à donner. »

Ce conseil fut en effet suivi, et, quand il fut connu dans le public, il eut d'autant plus de succès que ce qu'on désirait par-dessus tout dans le mariage qui allait s'accomplir, c'était d'y trouver le gage d'une paix longue et assurée. Il enleva donc les suffrages au dehors, comme il l'avait fait dans le cabinet de l'Empereur. N'y avait-il rien cependant à opposer à cet entraînement? Voici ce qui m'est arrivé à ce sujet dans la semaine suivante. Me trouvant chez l'archi-chancelier, seul avec lui, en attendant l'ouverture du conseil du sceau, je lui parlai de la grande question qui avait tenu les esprits en suspens dans les jours précédents, et je me hasardai à lui témoigner quelque étonnement de l'avis qu'on assurait avoir été le sien et qui n'avait pas prévalu. « Cette dernière circonstance, me répondit Cambacérès, « n'a rien d'étonnant : quand on n'a qu'une bonne raison à « donner, et quand il n'est pas possible de la dire, il est « simple qu'on soit battu. »

J'eus besoin de le presser beaucoup pour qu'il me fit connaître cette raison, et il ne s'y détermina que sur ma parole d'en garder le plus profond secret. « Eh bien, me « dit-il, vous allez voir qu'elle est si bonne qu'il suffit d'une « phrase pour en faire comprendre toute la force! Je suis « moralement sûr qu'avant deux ans nous aurons la guerre « avec celle des deux puissances dont l'Empereur n'aura « pas épousé la fille. Or, une guerre avec l'Autriche ne me « cause aucune inquiétude, et je tremble d'une guerre avec « la Russie; les conséquences en sont incalculables. » Les événements ont pris soin de faire connaître lequel de ces deux hommes d'État a le mieux compris la situation. M. de Talleyrand, dans cette discussion, n'était pas, ne pouvait pas être éclairé et guidé par un intérêt aussi sincère que celui qui animait M. de Cambacérès.

Napoléon, en sortant du conseil dont je viens de raconter l'issue, donna au prince Eugène l'ordre d'entrer sur-le-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

champ en négociation avec le prince de Schwarzenberg. Celui-ci était à la chasse; on l'envoya chercher, et, dès le soir, tout se trouva à peu près convenu. Afin d'abréger, on avait des deux parts jugé convenable d'adopter les conditions stipulées pour le mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette. La convention fut signée, le 7 février, par le prince de Schwarzenberg et le duc de Cadore. Il fallait les ratifications de Vienne, elles ne se firent pas attendre et, le 27 février, l'Empereur fut en état de communiquer au Sénat sa convention de mariage. Il annonça en même temps que le prince de Neufchâtel était déjà parti pour demander la main de l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. Dès le 25, on avait fait paraître au *Moniteur* le décret qui nommait la maison de la future Impératrice. La composition de cette maison mérite d'être remarquée par l'habileté avec laquelle toutes les convenances y étaient observées, tous les intérêts ménagés. La place de grand aumônier était donnée à un archevêque du nom de Rohan, un Beauharnais était nommé chevalier d'honneur. Parmi les dames, les noms de Mortemart, de Montmorency, de Bouillé, de Vintimille, de Canisy se trouvaient mêlés à ceux de Bassano, de Rovigo, de Duchâtel, de Lauriston.

Les grandeurs nouvelles étaient ainsi rehaussées par les grandeurs anciennes, et la maison de Joséphine même avait aussi ses représentants. Mais toutes ces dames étaient précédées par une femme à laquelle personne n'avait pensé et qui sans doute était restée fort tranquille, alors que tant d'ambitions s'agitaient pour monter au rang de dame d'honneur qui lui fut réservé. Cette femme était la duchesse de Montebello, veuve du maréchal Lannes, tué à la bataille d'Essling.

Un tel choix était le plus éclatant témoignage de reconnaissance qu'il fût possible de donner à la mémoire d'un des plus braves et peut-être du plus regrettable pour Napo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

léon de tous les généraux que la guerre avait moissonnés à ses côtés. C'était la plus belle part qu'il pût faire à son armée, et toutes les prétentions étaient obligées de se taire devant une faveur ainsi justifiée. Elle tombait d'ailleurs sur une personne d'une conduite irréprochable, dont l'extérieur n'aurait déparé aucune cour et dont les manières, malgré son origine peu aristocratique, avaient un calme qui ne manquait ni de grâce ni de noblesse. Elle a eu, au suprême degré, le don de plaire à sa princesse.

La nouvelle Impératrice arriva à Compiègne le 28. L'Empereur attendait sa nouvelle épouse avec assez d'anxiété. Accoutumé à toutes les faveurs de la fortune, il aurait voulu que la princesse, qu'elle prenait soin de lui amener, joignît aux avantages de sa haute naissance celui d'un extérieur au moins agréable; et il se fiait peu aux récits qui lui avaient été faits à cet égard, même aux portraits qui lui furent envoyés. Je tiens de M. de Laborde, qui avait accompagné à Vienne le prince de Neufchâtel, et dont le retour avait un peu précédé l'arrivée de l'Impératrice, qu'il eut sur ce sujet un interrogatoire assez détaillé à subir de la part de Napoléon. Voici quel fut son résumé : « Sauvez, Sire, le premier coup d'œil, et vous devez « être un mari très satisfait. » Ce résumé était exact. Ce qu'elle avait de moins bien, c'était la figure; mais sa tournure était belle, quoiqu'un peu raide. Sa personne avait de l'agrément; son pied et sa main étaient fort jolis.

L'Empereur alla au-devant d'elle, la rencontra à deux lieues de Compiègne, monta dans sa voiture et rentra avec elle dans le palais. On assure que le soir même il se conduisit ainsi que Henri IV l'avait fait à Lyon, avec Marie de Médicis, et elle dut se prêter d'autant mieux à ses volontés que le cas avait été prévu, et qu'à Vienne, où on n'oublie rien, on avait pris soin de l'avertir qu'elle devait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se regarder comme tout à fait mariée. Le 1er avril, le mariage civil eut lieu à Saint-Cloud, et le mariage religieux fut célébré le lendemain dans une des grandes salles du Louvre, celle qui fait suite à la galerie et qui fut arrangée en chapelle.

Quand l'Empereur passa devant nous, nous fûmes frappés de l'air de triomphe qui régnait dans toute sa personne. Sa physionomie, naturellement sérieuse, était rayonnante de bonheur et de joie. La cérémonie célébrée par le cardinal Fesch, grand aumônier, ne fut pas longue; mais quel ne fut pas notre étonnement, lorsque nous vîmes, au retour, cette physionomie, tout à l'heure si radieuse, devenue sombre et menaçante! Que s'était-il donc passé dans un si court intervalle?

Des places d'honneur étaient réservées au Louvre, pour la cérémonie religieuse, aux cardinaux qui, depuis que le Pape avait été transféré à Savone, habitaient Paris. La première chose qui frappa Napoléon, en entrant dans la chapelle, fut qu'une partie de ces places restaient vides, treize cardinaux ne s'étant pas rendus à l'invitation. Aucune insulte ne pouvait l'affecter plus sensiblement; elle était d'autant plus grave qu'elle paraissait une sorte de protestation contre son nouveau mariage et qu'elle semblait l'accuser d'illégalité.

Je dois dire à cet égard que sa colère ne fut que trop justifiée, dans le courant de l'année même, par un bref que le Pape trouva moyen de faire parvenir au chapitre métropolitain de Florence et qui avait pour but de lui défendre de donner des pouvoirs d'administrateur à M. d'Osmond, évêque de Nancy, nommé à l'archevêché de Florence. Dans ce bref, Sa Sainteté faisait entrevoir, au nombre des griefs formulés contre l'Empereur, l'annulation de son premier mariage par l'officialité de Paris; et elle signalait cet acte comme irrégulier, comme s'étant accompli au mépris des droits du Saint-Siège. Il était difficile qu'un esprit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi soupçonneux que celui de Napoléon ne vît pas dans semblable allégation, introduite dans une affaire tout à fait étrangère à d'anciens débats, l'intention préméditée de contester un jour la légitimité de ses enfants et, par conséquent, leur droit à la couronne.

Quant aux cardinaux qui avaient refusé d'assister au mariage, ils furent arrêtés deux jours après, puis reçurent, avec l'ordre de partir pour différentes villes de l'intérieur, la défense d'y porter les marques extérieures de leur dignité, et l'injonction d'être toujours vêtus en noir. Le séquestre fut apposé sur leurs biens, et le traitement qu'ils avaient reçu jusqu'alors cessa de leur être alloué. Ce traitement fut remplacé par l'offre d'un secours de 250 francs par mois et payable dans le lieu de leur exil. Deux seulement acceptèrent ces offres; les autres vécurent du produit des collectes qui se pratiquaient secrètement en leur faveur.

L'absence des cardinaux fut le seul nuage qui assombrit la belle journée qui vit s'accomplir dans toute sa pompe le mariage de Marie-Louise; elle fut tout entière remplie par les scènes les plus brillantes et les plus variées; d'abord une sorte de présentation que Napoléon fit de son épouse au peuple et à l'armée, en la conduisant sur le balcon situé au milieu du château des Tuileries; elle y fut saluée à la fois par les acclamations de la foule immense, qui remplissait le jardin, et par celles de la garde impériale qui défila sous ses yeux. Vint ensuite un banquet impérial dans la salle de spectacle accommodée à cet usage, puis un concert donné sur un immense amphithéâtre, élevé entre le jardin et le château, puis enfin le feu d'artifice et l'illumination dont la beauté répondit à l'immensité des préparatifs auxquels on travaillait depuis plusieurs semaines, et qui embrassaient tous les monuments publics, dans tous les quartiers de la ville.

Je ne puis m'empêcher de donner place, au milieu de ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

scènes imposantes, à un fait que le hasard rendit assez piquant. Pour les personnes qui avaient assisté à la cérémonie du mariage et qui voulaient ne rien manquer dans le programme de la fête, il était difficile de savoir où et quand elles pourraient prendre leur repas. M. Regnaud, président au Conseil d'État de la section de l'intérieur, avait prévu cet inconvénient, et, pour y parer, il avait fait entrer au château un assez bon dîner, qu'il fit dresser dans la salle de sa section et auquel tous les membres qui la composaient furent invités.

Nous étions déjà à table, quand vint à passer M. de Metternich, se promenant avec plusieurs membres de l'ambassade autrichienne, sous une galerie ouverte qui se trouvait entre notre salle et le jardin. Il paraissait assez tristement résigné à ne pas dîner ce jour-là, lorsque M. Regnaud l'invita de fort bonne grâce à prendre place au milieu de nous; il accepta sans hésiter, et nous nous trouvâmes ainsi, dans cette journée mémorable, les seuls occupés du soin de traiter l'étranger qui méritait le plus d'égards, le premier ministre d'Autriche, enfin, celui qui, à partir de ce moment, était destiné à jouer, en tant d'occasions, un rôle fort important. Il fut, pendant tout le repas, d'une gaieté fort animée, et, au moment de quitter la table, ayant rempli son verre, il s'avança à une fenêtre donnant sur la galerie qui, seule, nous séparait de la foule dont le jardin était rempli, et but, à haute voix, à la santé du *Roi de Rome*.

Cette santé, de bon augure, fut accueillie par les cris de joie les plus vifs, les plus éclatants. Presque au même instant vint à passer le prince Kourakine, ambassadeur de Russie, avec une partie de sa suite, qui, lui aussi, semblait avoir renoncé à l'espoir de rencontrer un dîner; les restes de notre table étaient peu présentables, on les rassembla cependant, on offrit de lui en faire les honneurs et il accepta. Nos hôtes précédents firent donc place aux nou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

veaux, et ceux-ci s'accommodaient en grande hâte de ce qui avait échappé aux appétits satisfaits. Cette scène assez étrange avait malheureusement une analogie frappante avec les situations respectives des diplomates que notre hospitalité avait successivement recueillis.

Deux mois auparavant, l'ambassadeur de Russie, qui venait de se tenir heureux d'accepter les restes de l'ambassadeur d'Autriche, avait partout le pas sur lui; tous les honneurs, tous les égards allaient à lui, comme au seul allié, au seul ami véritable de la France. Une loge particulière et au premier rang lui était réservée à tous les spectacles de la Cour; on s'épuisait à son égard, en soins, en recherches de tout genre. Quelle différence! L'ambassadeur d'Autriche, qu'on voyait d'un œil si peu favorable, était devenu l'ambassadeur de famille, il en avait tous les droits, et c'était à qui s'efforcerait de rendre sa position plus agréable, plus brillante.

Les justes susceptibilités de la cour de Russie avaient été bien peu ménagées. Avant de connaître sa décision, d'autres négociations avaient été engagées, et c'est deux jours après avoir reçu une réponse favorable que la préférence, donnée à l'archiduchesse d'Autriche, est rendue publique. Ainsi qu'il arrive presque toujours, l'empereur Napoléon, pour colorer les torts qui existaient de son côté, ne manqua pas d'en imputer au souverain avec lequel il rompait. La lettre que son ministre des affaires étrangères, M. de Champagny, écrivit à ce sujet à M. de Caulaincourt, est curieuse à lire aujourd'hui. Le ministre, en annonçant à l'ambassadeur que le conseil extraordinaire, assemblé dans la nuit du 6 au 7, a voté presque unanimement pour que l'Empereur épouse l'archiduchesse, donnait soigneusement les motifs de cette détermination, et on voit figurer, parmi ceux qui avaient fait renoncer à la grande-duchesse, l'allégation que l'Empereur avait dû être blessé du peu d'empressement de la Russie, surtout quand il l'a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comparé à celui de l'Autriche (1) : « Comment! dit M. de « Champagny, l'empereur Alexandre avait reçu l'ouverture « qui lui était faite pour placer la dernière de ses sœurs « sur le premier trône du monde, en lui donnant pour « époux l'homme que toute la terre contemple, celui qu'il « serait aussi difficile de caractériser qu'il est inutile de le « faire, et cependant des délais multipliés semblent avoir « été inventés pour servir de subterfuges, pour éviter de « répondre! Tout ajournement n'était-il donc pas blessant, « lorsqu'il tenait en suspens l'accomplissement des vœux « de quarante millions d'hommes et le bonheur du chef de « l'Empire, de l'arbitre de l'Europe? Des délais, en de telles « circonstances, pouvaient, à juste titre, être jugés pires « qu'un refus. »

Quant à la condescendance demandée pour la religion de la grande-duchesse, elle était traitée aussi dans cette lettre comme soulevant les questions les plus graves. M. de Champagny disait à ce sujet que « la clause du « prêtre grec, qu'il s'agissait d'autoriser à exercer ses fonc- « tions dans le palais même du souverain de la France, « pourrait être regardée comme impliquant une infériorité « dont la nation française serait blessée ». — Cela est difficile à comprendre. — Il allait jusqu'à relever, comme un grave inconvénient, la différence qui existe entre le calendrier grec et le calendrier grégorien, différence dont il s'appliquait à faire ressortir les gênantes conséquences. La meilleure des raisons, pour la préférence accordée à la princesse d'Autriche sur celle de Russie, pouvait se tirer sans aucun doute du jeune âge de celle-ci. Elle n'avait que quinze années et n'était nubile que depuis fort peu de temps; l'espérance d'avoir promptement des enfants était donc moins fondée avec elle qu'avec l'archiduchesse, déjà parvenue à l'âge de dix-huit ans.

(1) Cette comparaison est tirée d'une autre lettre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En dernier résultat, une telle manière de dénouer une affaire, où les amours-propres étaient nécessairement très engagés, ne pouvait manquer d'amener un commencement d'aigreur, dont la principale conséquence et la plus funeste peut-être a été que Napoléon, jugeant des impressions d'autrui par les siennes, a dû supposer dans l'âme d'Alexandre un dépit qu'il aurait lui-même ressenti plus vivement que qui que ce fût; cette conviction a, dès lors, exercé une grande influence sur sa politique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XVI

Les souffrances de la Hollande par suite du blocus continental. — Nomination d'une commission d'études présidée par M. Pasquier. — Sur l'initiative secrète du roi Louis, envoi à Londres de M. de Labouchère en vue d'amener une pacification générale. — Tentative de même nature faite par M. Fouché, avec M. Ouvrard pour intermédiaire. — Complet insuccès de ces ouvertures auprès du cabinet anglais. — Colère de Napoléon à la révélation de ces démarches faites à son insu. — Arrestation de M. Ouvrard et envoi à Rome, comme gouverneur, de M. Fouché, remplacé au ministère de la police par M. de Rovigo. — Rapport de M. d'Hauterive sur cette intrigue. — M. de Labouchère appelé à Paris par l'Empereur. — Version du roi de Hollande sur cette tentative de négociation. — Portrait de Louis Bonaparte : ses qualités, ses défauts. — La reine Hortense. — Conflit politique entre Louis et Napoléon. — M. Decazes, attaché au cabinet de Madame mère. — Investissement d'Amsterdam par les troupes françaises. — Indignation du roi Louis, son abdication, son départ définitif. — Réunion de la Hollande à l'empire français. — Allocution caractéristique de Napoléon au fils du roi Louis. — Caractère particulier des Bonaparte. — Lucien, prince de Canino. — Joseph Bonaparte. — Jérôme Bonaparte. — Les trois sœurs de Napoléon : Élisa, Pauline, Caroline. — Nouvelle disgrâce de M. Fouché. — M. de Las Cases et M. Fiévée au Conseil d'État. — Particularités de la nomination de M. Pasquier comme préfet de police.

Parmi les États qui avaient à se plaindre des rigueurs du blocus continental, la Hollande avait souffert plus que les autres; ses plaintes, son désir de s'affranchir d'une législation qui la ruinait, s'étaient traduits par des mouvements populaires qui chaque jour devenaient plus difficiles à contenir. L'Empereur, en décidant son voyage avec l'Impératrice dans les provinces belges et hollandaises, avait le secret désir de se rendre compte par lui-même de l'état des esprits et de ce qu'il fallait faire pour maintenir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des mesures auxquelles il ne voulait pas renoncer. Le 15 mai, il fit paraître une ordonnance, datée du château de Laeken, qui instituait une commission de huit membres choisis parmi les hommes les plus au fait de l'administration et des intérêts du pays. Cette commission, dont la présidence m'était confiée, devait se réunir à Paris.

« Elle était spécialement chargée de fournir les renseignements, qui lui seraient demandés par les ministres, « sur les mesures relatives à l'établissement des contributions foncières, au payement de la dette des villes, à la « formation de leurs budgets et revenus, *au moyen de concilier les règles des douanes avec les besoins de la navigation et « les intérêts du pays,* et à toutes les mesures tendant à « éviter tout froissement d'autorité et d'intérêts dans le « passage de l'administration ancienne à la nouvelle. Elle « pouvait faire d'elle-même, sur lesdits objets, toutes les « observations qu'elle jugerait convenables, et devait rester « en fonction jusqu'à ce que l'organisation définitive, pour « l'année 1811, eût été arrêtée et publiée. » Tant de ménagements étaient fort inaccoutumés, et l'article surtout qui concernait les douanes n'avait pu être inséré que dans l'intention de calmer des inquiétudes, dont la vivacité méritait d'être prise en considération.

Les membres avaient été bien choisis, ne manquaient point de lumières, et jouissaient dans leur pays d'une véritable considération. Je mis tous mes soins à faciliter leurs recherches, à leur donner les renseignements dont ils ne pouvaient se passer, et j'eus bientôt lieu de reconnaître combien l'esprit de cette nation hollandaise, si laborieuse, si sérieusement appliquée, est éminemment propre aux affaires. Avec ces hommes intelligents et sincères, point de mauvaises et inutiles chicanes. Ils allaient toujours au fait, s'efforçaient de surmonter les difficultés et d'obtenir des adoucissements au mal qu'ils ne pouvaient entièrement éviter, mais ne s'irritaient jamais contre les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obstacles qu'ils jugeaient impossibles à franchir, et cherchaient patiemment à tirer le meilleur parti possible d'une situation évidemment mauvaise.

Dans ces temps extraordinaires, on avait, sans sortir de Paris, le moyen d'étudier le caractère de plusieurs peuples et de saisir les nuances de leur esprit; car, excepté l'Angleterre, tous les pays de l'Europe, ayant dans la capitale de l'Empire français ou d'importantes affaires à traiter ou de grands intérêts à défendre, avaient soin d'y envoyer leurs hommes les plus capables.

Le Conseil d'État seul aurait suffi pour qu'on pût se livrer à cette étude, car l'étendue toujours croissante de l'Empire nous amenait chaque jour de nouveaux collègues, et la différence était grande entre les manières, les habitudes, les inclinations d'un bourgeois des villes hanséatiques et celles d'un sujet du Pape, d'un habitant de Rome ou de Florence.

Nous fûmes, nos commissaires et moi, pendant tout le mois de juin, persévéramment occupés du travail qui nous avait été confié; nous n'étions pas sans espérance d'obtenir quelques bons résultats; mais, dans les premiers jours de juillet, de graves événements vinrent interrompre nos travaux.

En France, on désirait la paix plus que jamais. L'obstacle, qui plus que tous les autres empêchait la réalisation de ce vœu, était l'Angleterre. N'y avait-il donc pas moyen de vaincre son obstination? L'Empereur n'en voulait entrevoir la possibilité que dans la plus rigoureuse exécution de son système continental; beaucoup d'autres pensaient que des négociations, habilement conduites, pourraient faire comprendre à un cabinet, qui déjà une fois avait consenti au traité d'Amiens, que les circonstances présentes étaient encore plus graves que celles de 1802, et que, s'il y avait toujours moyen de susciter des embarras à Napoléon, l'entreprise cependant était plus difficile et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus hasardeuse que jamais. Parmi les hommes qui s'occupaient de cette question, et dont l'opinion devait avoir le plus de poids, se trouvaient M. de Talleyrand et M. Fouché. Mais M. de Talleyrand avait reçu des leçons de prudence et, s'il a participé aux démarches dans lesquelles s'est engagé son impétueux collègue, rien à cet égard n'a jamais pu être prouvé. L'un et l'autre avaient un auxiliaire très zélé dans le roi de Hollande, qui était persuadé que son frère avait l'intention de le faire bientôt descendre du trône où il l'avait placé, et de réunir à son empire la Hollande tout entière. La paix avec l'Angleterre pouvait seule détourner ce malheur. Le roi Louis était convaincu, et non sans raison, que le cabinet britannique devait craindre, par-dessus tout, que l'étendue des rivages hollandais ne vînt à passer sous la domination immédiate de la France. Il se décida à lui faire savoir que ce danger était imminent, et ne pouvait être conjuré que par une pacification prompte et générale, ou au moins par l'ouverture d'une négociation franche.

On était à la fin de janvier 1810. Le roi Louis se trouvait, contre son gré, retenu dans Paris, fatigué plus que jamais des exigences de Napoléon. Il prit le parti d'envoyer à ses ministres en Hollande l'ordre de faire choix d'un homme sûr, habile, discret, et de le faire partir sur-le-champ pour Londres avec des instructions basées sur les considérations que je viens d'exposer. Leur choix tomba sur M. de Labouchère, associé de la maison Hope, Français de naissance et tout à fait propre à bien remplir une telle mission.

M. de Labouchère se rendit à Londres et s'aboucha avec M. le marquis de Wellesley, ministre des affaires étrangères; mais, malgré quelques bonnes dispositions qui lui furent d'abord témoignées, il ne tarda pas à reconnaître que le cabinet anglais n'était nullement disposé à se départir, le premier, des mesures adoptées dans la lutte du blocus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

continental; que, de plus, il ne mettait pas une grande différence entre la réunion, formellement prononcée, de la Hollande à l'empire français et la sujétion où elle était tombée, en passant sous le sceptre d'un frère de l'Empereur. M. de Labouchère fit promptement connaître ce triste résultat à ceux qui l'avaient envoyé, et ne tarda pas à repasser en Hollande.

A la même époque, M. Fouché faisait une tentative de même nature, mais par un intermédiaire beaucoup moins heureusement choisi. M. Ouvrard, toujours en conflit avec l'Empereur, au sujet des répétitions exercées contre lui pour les opérations dans lesquelles il avait entraîné le trésor pendant la campagne d'Austerlitz, venait de quitter la prison de Sainte-Pélagie, où il avait été momentanément détenu, en vertu d'un décret qui le déclarait débiteur de plusieurs millions. Ayant besoin de faire un voyage en Hollande pour régler, disait-il, ses comptes avec la maison Hope, il s'adressa à M. Fouché pour obtenir un passeport. Celui-ci y mit la condition d'une négociation toute pacifique avec l'Angleterre. Du moins, c'est ainsi que M. Ouvrard a raconté le fait dans ses Mémoires. J'ai cependant lieu de croire qu'il avait été produit à M. Fouché par M. de Talleyrand, avec lequel il se trouvait depuis longtemps en rapport pour des spéculations de bourse. Quoi qu'il en puisse être, M. Ouvrard assure qu'il avait consenti seulement à s'efforcer « de découvrir si la disposition des esprits, en « Angleterre, permettait de croire à la possibilité de négo- « cier la paix ». Il partit donc, mais n'alla pas au delà d'un des ports de la Hollande, où il rencontra M. de Labouchère revenant de Londres. Il ne tarda pas à découvrir le peu de succès des démarches de ce négociateur, dont il obtint en partie le secret en lui confiant le sien, et il prit fort sagement la résolution de revenir à Amsterdam.

M. Fouché avait alors un autre agent à Londres. C'était un colonel anglais, prisonnier de guerre, et qu'il avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

relâché sous condition de le servir. M. Ouvrard ne parle pas de cet agent. Il dit seulement qu'il avait trouvé moyen d'établir, d'Amsterdam, une correspondance avec le marquis de Wellesley, et qu'elle avait pour intermédiaire, à Londres, la maison de banque de M. Francis Baring. Les documents qui lui arrivaient par cette correspondance étaient, dit-il encore, envoyés aussitôt à M. Fouché, et, s'il faut l'en croire, on pouvait, d'après ces documents, arriver à une base de négociation qui n'aurait pas été fort différente de l'*uti possidetis*. Il est probable que M. Fouché a partagé cette confiance, car il fit alors proposer à M. de Labouchère de retourner à Londres. M. de Labouchère refusa, convaincu qu'il n'y avait rien à faire pour le moment. L'Empereur alors arrivait en Belgique, et c'est là qu'il eut, pour la première fois, révélation des démarches faites à son insu.

Le roi de Hollande, que l'insuccès des démarches de M. de Labouchère n'avait pas découragé, profita du passage de son frère à Anvers, et se hasarda à lui confier ce qu'il avait entrepris, ce qui se poursuivait encore, et mit tout en œuvre pour le convaincre que, cette porte étant ouverte, il était de son intérêt de ne pas la laisser se refermer; qu'il fallait, au contraire, en profiter pour établir définitivement une négociation dont on pouvait attendre de fort bons résultats.

Nul doute que le roi Louis n'eût agi fort légèrement et qu'il n'eût étrangement méconnu le caractère de Napoléon, dont il devait avoir cependant une si grande habitude. Quoi qu'il en soit, la colère de l'Empereur fut portée au dernier degré aussitôt qu'il sut qu'on avait eu l'audace, sans prendre ses ordres, de s'immiscer dans une affaire de si haute importance, et qu'on n'avait pas craint de l'exposer à voir repousser avec mépris des avances auxquelles on ne croirait jamais qu'il eût été complètement étranger. Pendant tout le reste de son voyage, il fut occupé de cette pénible découverte et du soin de réunir tout ce qui pouvait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

y jeter de nouvelles lumières. Arrivé à Saint-Cloud, il ordonna à M. Fouché de lui remettre tous les documents transmis par M. Ouvrard, puis les confia, avec ceux qu'il s'était déjà procurés, à M. d'Hauterive, conseiller d'État, garde du dépôt des archives étrangères, auquel il intima l'ordre d'en faire l'examen le plus approfondi, et de présenter à bref délai un rapport sur la conduite des personnes qui avaient trempé dans cette intrigue.

Sans attendre la remise du rapport, il n'hésita pas, dès le premier conseil qui se tint à Saint-Cloud, à faire tomber sur M. Fouché tout le poids de son mécontentement. Entre les reproches dont il l'accabla, on remarqua celui de s'être entendu avec M. de Talleyrand pour conduire ces coupables manœuvres; puis, ajoutant l'ironie au reproche : « Vous vous croyez bien fin, lui dit-il, et vous ne l'êtes « guère cependant; c'est Talleyrand qui est fin, et dans « cette occasion il vous a joué comme un enfant, il a fait « de vous son instrument. » M. Fouché n'hésita pas à tout prendre sur lui et déclara qu'il n'avait été inspiré que par son ardent désir d'être utile à l'Empereur, au pays, et par la conviction qu'il pouvait leur rendre le plus grand des services. Pendant que ce conseil se tenait, le duc de Rovigo, aide de camp de l'Empereur, commandant la gendarmerie d'élite, avait été chargé d'arrêter M. Ouvrard, qu'on savait de retour à Paris depuis quelques jours. Pour arriver à le joindre, on fit proposer par Mme Hamelin, femme galante et intrigante, avec laquelle ils étaient l'un et l'autre assez liés, une entrevue chez elle, sous prétexte d'arranger les différends survenus entre le général Rapp et sa femme, fille de M. Vanderberg, ancien associé de M. Ouvrard. Celui-ci se laissa prendre à ce piège et, à peine arrivé chez Mme Hamelin, il se vit environné de gendarmes qui le conduisirent à l'Abbaye. Le lendemain, M. de Rovigo fut nommé ministre de la police, et M. Fouché, duc d'Otrante, gouverneur de Rome.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'Empereur avait beaucoup hésité sur le choix de ce nouveau ministre, et M. de Sémonville avait pu se croire préféré. On a même su qu'étant venu dîner à Saint-Cloud chez M. Maret, qui s'agitait beaucoup en sa faveur, et s'attendant à prêter serment avant la fin du jour, il avait eu le soin d'apporter son habit de sénateur. Mais, dans le cours de la matinée, les résolutions de Napoléon avaient changé. Il avait fait appeler le duc de Rovigo et lui avait annoncé sa nomination, toutefois avec défense d'en parler à qui que ce fût. Lui aussi dînait ce jour-là chez M. le ministre secrétaire d'État, où il rencontra M. de Sémonville; le soir même, M. Maret eut le déplaisir d'avoir à rédiger le décret qui mettait son ami de côté, et ce fut le duc de Rovigo qui prêta serment à sa place. Napoléon avait évidemment redouté la finesse et les habitudes un peu cauteleuses de M. de Sémonville, qu'il connaissait de longue main. Il avait craint de rencontrer en lui un ministre dont il lui faudrait, sous d'autres rapports, se défier presque autant que de M. Fouché, et, voulant un homme qui ne fût, en toutes circonstances, qu'un docile instrument, il s'était décidé pour l'aide de camp dont il avait, en tant d'occasions, éprouvé le dévouement.

Lorsque ce choix fut connu, il causa un grand étonnement. Le duc de Rovigo était généralement considéré comme toujours prêt à exécuter au moindre signe les volontés de son maître, quelque rudes qu'elles fussent; or, on se disait qu'un tel maître aurait eu besoin, au contraire, de rencontrer, dans celui qui était appelé à lui rendre la nature de services que comporte le ministère de la police, des dispositions modératrices. J'aurai bientôt à dire ce qui advint de cette crainte qui eut tant d'influence sur ma destinée.

M. d'Hauterive fut promptement en état de présenter le travail qui lui avait été demandé. Il n'hésita pas à établir que les démarches faites par M. Ouvrard, d'après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ordre de M. Fouché, étaient de la dernière indiscrétion, et que cette indiscrétion, qui pouvait entraîner pour celui qui se l'était permise la perte de toute confiance, serait encore justement traitée de criminelle dans le cas où on y rencontrerait la moindre apparence de mauvaise intention; il affirma en même temps qu'il lui avait été impossible de découvrir cette apparence, et ajouta que rien ne lui avait indiqué, d'une manière qui méritât la moindre créance, que M. de Talleyrand eût été de connivence avec le ministre de la police. En concluant ainsi, le rapporteur n'avait évidemment parlé que d'après les pièces dont l'examen lui avait été confié, et en mettant de côté ses renseignements personnels, car je tiens de lui-même que, peu de jours auparavant, il avait vu entre les mains de M. de Talleyrand un des documents que Fouché avait été obligé, depuis, de remettre à l'Empereur. Celui-ci ne fut nullement content du travail de M. d'Hauterive, si peu même que son impatience éclata au milieu de la lecture et qu'il lui arracha le cahier des mains en lui disant que ce n'était pas la peine de continuer, qu'il n'avait rien compris à cette affaire.

M. d'Hauterive, s'il faut l'en croire, car presque tous ces détails m'ont été fournis par lui, eut, en cette occasion, plus de caractère qu'on ne lui en aurait supposé; il insista pour qu'on voulût bien achever de l'entendre, reprit son cahier et poursuivit sa lecture. A la fin, Napoléon se radoucit et, voyant bien qu'il lui serait impossible d'obtenir plus de lumières, laissa éclater sa colère contre M. Ouvrard, en déclarant que, puisqu'il le tenait en prison, il l'y garderait longtemps. « Ce misérable, ajouta-t-il, me coûte « déjà deux ministres. » Le regret pouvait être sincère à l'égard de M. de Marbois, qu'il lui avait fallu renvoyer pour toutes ses malheureuses combinaisons pendant la campagne d'Austerlitz (1), mais ne l'était certainement pas

(1) M. de Marbois, ministre du Trésor pendant la campagne d'Austerlitz, avait été tellement trompé et connaissait si peu sa situation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à l'égard de M. Fouché, dont il avait depuis plus d'une année impatience de se débarrasser (1) et contre lequel il nourrissait de vifs ressentiments.

Pendant que cette investigation se poursuivait à l'égard de M. Ouvrard, l'Empereur faisait écrire en Hollande pour qu'on lui envoyât M. de Labouchère, dont il voulait tirer tous les éclaircissements que lui seul était en état de donner. Je tiens, au reste, de la bouche de M. de Labouchère, que le roi de Hollande, en lui faisant part de cette injonction, lui laissa la plus complète liberté de ne pas y obtempérer, lui faisant observer qu'un voyage à Paris, dans de telles circonstances, pourrait n'être pas sans péril, qu'il se terminerait peut-être par une réclusion dans le château de Vincennes, dont lui, roi, malgré la protection qu'il devait à ses sujets, n'aurait aucun moyen de le faire sortir.

Il est assez difficile de concilier cet avertissement avec le passage de ses Mémoires où le roi Louis affirme qu'il n'avait entamé, au mois de février, la négociation dont M. de Labouchère fut chargé, que sur l'ordre exprès de Napoléon, lequel avait voulu tenter cette voie détournée. M. de Labouchère m'a formellement dit que l'allégation manquait de vérité et que son voyage en Angleterre avait eu lieu à l'insu de l'Empereur. Si, en effet, l'assertion du roi

que je tiens de son successeur, M. Mollien, que le tableau de cette situation, tel qu'il le reçut de ses mains, portait M. Ouvrard comme débiteur du Trésor pour une somme de 40 millions. Une commission, qui fut chargée d'examiner ce compte, porta la dette à 60 millions, que M. Ouvrard ne nia pas, et M. Mollien, ayant voulu revoir lui-même et vérifier tous les calculs, fit monter le débit à plus de 100 millions, à 130 millions, si je ne me trompe. M. Ouvrard ne récusa pas davantage cette dernière fixation.

(1) M. d'Hauterive m'a encore raconté que, sortant après cette scène du cabinet de l'Empereur avec M. de Champagny qui y avait assisté, il ne put s'empêcher de lui dire : « Quel homme, bon Dieu! que votre « Empereur! on achète bien cher l'honneur de travailler avec lui! » « — Vous êtes difficile, répondit M. de Champagny, si vous n'êtes pas « content de la manière dont les choses se sont passées. Avec nous, « cela commence souvent aussi mal, et il est rare que cela finisse « aussi bien. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Louis était exacte, comment aurait-il pu craindre pour la sûreté de l'homme qui n'avait fait qu'exécuter un plan ainsi concerté? Quelle opinion avait-il donc de son frère, s'il pouvait en attendre une violence aussi odieuse?

M. de Labouchère, fort de sa conscience, ne se laissa point intimider, arriva à Paris, se transporta aussitôt chez M. de Champagny et eut avec ce ministre une longue conférence dans laquelle il ne dissimula rien de ce dont il avait été chargé, de ce qu'il avait été dans le cas de faire et de dire. L'Empereur, de son côté, sur le compte qui lui fut rendu de cette conférence, reconnut que M. de Labouchère, n'ayant fait qu'exécuter les ordres de son souverain, était entièrement irréprochable, et M. de Champagny eut pour instructions de le traiter avec beaucoup d'égards, même avec distinction.

C'est ici le lieu de dire qu'une mésintelligence toujours croissante s'était établie entre lui et son frère, depuis le jour où celui-ci était monté sur le trône, et qu'il était impossible qu'elle n'amenât pas d'un moment à l'autre les plus graves conséquences. Le caractère de Louis Bonaparte est une des bizarreries de cette époque, et il mérite que je m'y arrête quelques moments. Cet homme avait, il faut en convenir, d'estimables qualités; il joignait à un sens droit un grand fonds de moralité, mais il était défiant et d'une prodigieuse susceptibilité, qu'accroissaient encore les souffrances d'un tempérament maladif. Marié avec la fille de Joséphine, la pente de son esprit jaloux l'avait promptement conduit à concevoir, sur la conduite de sa femme, les soupçons les plus offensants, justifiés bientôt par les manières beaucoup trop libres de celle qu'on lui avait donnée pour compagne. Il y eut, entre Hortense et lui, des scènes extrêmement vives, et, si quelque chose a pu l'étourdir sur le malheur de monter au trône et d'arriver à une situation dont il prévoyait toutes les amertumes, ce fut, avec l'avantage d'enlever sa femme à la Cour beau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

coup trop libre de son frère, la pensée qu'il pourrait l'assujettir, en Hollande, à un genre de vie plus conforme à ses goûts et à ses convenances particulières.

Il en fut donc pour lui de la royauté comme du mariage. Il en prit les devoirs beaucoup plus que les jouissances. Il se fit Hollandais, se dévoua à ses sujets, prenant la défense de leurs intérêts, sans même regarder s'il avait chance de le faire avec succès. Napoléon l'avait envoyé régner à Amsterdam pour s'assurer que la Hollande serait constamment soumise à ses volontés et qu'il y commanderait aussi absolument que si elle eût été rangée au nombre de ses provinces. Le roi Louis, au contraire, voulut être un allié de la France, mais un allié dont les intérêts seraient compris et comptés pour quelque chose. La lutte devait se trouver bientôt engagée. Napoléon s'en irrita d'autant plus qu'il ne tarda pas à s'apercevoir que son frère devenait chaque jour plus agréable, plus cher aux Hollandais, tandis que lui, par une conséquence nécessaire, leur devenait de plus en plus odieux.

Il faut lire, dans les Mémoires du roi, les pièces et les détails relatifs à ce malheureux débat entre les deux frères. Appelé à Paris à la fin de 1809, le roi de Hollande n'avait cédé qu'avec la plus grande répugnance à une invitation qui ressemblait à un ordre; il s'attendait aux désagréments qui lui étaient réservés et aux attaques qu'il aurait à supporter. Sa fermeté fut mise à de rudes épreuves. La négociation entre lui et Napoléon n'était pas un simple débat diplomatique, c'était une affaire de famille et elle avait toute l'aigreur qui se mêle habituellement aux dissensions domestiques. Madame mère intervenait souvent entre ses fils, et ce fut à cette occasion que parut pour la première fois, sur la scène politique, un homme que, depuis, nous avons vu appelé à y figurer d'une manière fort brillante. M. Decazes, attaché au cabinet de Madame, avait été, à plus d'une reprise, envoyé par elle en Hollande pour por-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ter des paroles au Roi, et il avait gagné à ces missions d'être nommé secrétaire des commandements de ce prince. Il parait qu'il sut se rendre agréable et utile aux deux parties. Enfin le malheureux Louis fut obligé de consentir au traité qui le dépouillait d'une partie de ses États, l'astreignait, pour le reste, à conserver une garnison française destinée à surveiller l'engagement qu'il venait de prendre d'empêcher tout commerce entre la Hollande et l'Angleterre. Or cet engagement était impossible à tenir, surtout si on prétendait le faire exécuter en toute rigueur.

Le roi Louis s'était flatté, il le prétend du moins et on ne sait trop pourquoi, qu'on userait de ménagements. Ce fut le contraire qui arriva. Les troupes françaises qui, lors de l'invasion anglaise, étaient entrées dans le royaume pour en assurer la défense, non seulement ne se pressaient pas de l'évacuer, mais resserraient de plus en plus la capitale, qu'elles investissaient en quelque sorte et dans laquelle on s'attendait, à tout moment, à les voir entrer. Une armée de douaniers français concourait aussi à ce blocus.

L'ambassadeur fut remplacé par un simple chargé d'affaires. Le roi de Hollande reçut une lettre de son frère dans laquelle on trouva ces phrases : « *Je ne veux plus* « d'ambassadeur de Hollande à Paris. *Je ne veux pas* que « vous envoyiez de ministre en Autriche. *Je ne veux pas* non « plus que vous renvoyiez les Français qui sont à votre « service; ne m'écrivez plus vos phrases ordinaires : voilà « trois ans que vous me les répétez, et chaque instant en « prouve la fausseté. *C'est la dernière lettre de ma vie que je « vous écris.* »

Enfin le roi Louis, fidèle en cela à ses engagements, était à Harlem, occupé à surveiller tous les préparatifs, qu'il faisait alors contre l'Angleterre, et l'armement de la flotte, qu'aux termes du dernier traité il devait équiper, lorsqu'il apprit la demande d'occupation d'Amsterdam,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

formée par le commandant des troupes françaises. Son indignation ne connut plus de bornes, et, s'il faut l'en croire, son premier mouvement fut de défendre sa capitale jusqu'à la dernière extrémité. Mais, quand il vit qu'il ne lui restait aucune espérance d'être secondé dans sa téméraire détermination, il s'arrêta à la résolution d'abdiquer et de mettre son fils à sa place. Puis il partit dans la nuit du 1er juillet, prit la route des États d'Autriche et se rendit aux bains de Tœplitz en Bohême; sa conduite, en cette occasion, fut, on ne saurait le méconnaître, pleine de générosité et de désintéressement. Il avait vendu, avant de partir, une petite terre qu'il possédait près d'Utrecht et n'emporta, outre 10,000 francs en or, que quelques diamants qui étaient sa propriété personnelle. Il laissait, pour subvenir aux premiers besoins de la régence, le revenu intact du mois de juin. La Reine, sa femme, était alors en France, aux bains de Plombières; elle ne l'a jamais rejoint.

Le parti de Napoléon fut bientôt pris. Il envoya un aide de camp chercher en Hollande le jeune prince, son neveu, le fit grand-duc de Berg, et lui retira définitivement le royaume de Hollande qu'il réunit par décret à l'empire français. On n'a pas assez remarqué l'allocution qu'il fit à l'enfant, lorsque celui-ci lui fut présenté à Saint-Cloud, et que le *Moniteur* ne manqua pas de publier : « N'oubliez jamais, « dans quelque position que vous placent ma politique et « l'intérêt de mon empire, que vos premiers devoirs sont « envers moi, vos seconds, envers la France. Tous vos « autres devoirs, même ceux envers les peuples que je « pourrais vous confier, ne viennent qu'après. » Ces paroles, adressées au fils, contenaient l'explication et le commentaire de la conduite qui avait été tenue avec le père; elles renfermaient aussi la plus complète justification de ce dernier. Louis, de Tœplitz où il était encore, protesta contre l'acte qui dépouillait son fils, remit lui-même, un peu plus tard, cette protestation entre les mains de l'empereur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Autriche, la fit tenir à l'empereur de Russie, et l'adressa enfin au Sénat de France.

Malgré la vigueur et l'hostilité d'un tel acte, toutes les démarches possibles furent tentées auprès de lui pour l'engager à rentrer sur le territoire français et à y fixer son séjour. L'ambassadeur de France à Vienne, M. Otto, eut ordre de pousser ces instances jusqu'à la menace, et lui signifia par écrit, au nom de l'Empereur, que, comme prince français et grand dignitaire de l'Empire, il eût à y rentrer au plus tard pour le 1er décembre suivant, sous peine d'être considéré comme désobéissant aux constitutions de l'Empire et traité comme tel. M. Decazes lui fut envoyé deux fois pour obtenir de lui, par des voies plus douces, cette condescendance tant désirée par son frère; tout fut inutile; il brava les menaces et résista à toutes les sollicitations. Il était cependant réduit au plus grand isolement; les personnes qui l'avaient accompagné, à la sortie de la Hollande, l'ayant quitté l'une après l'autre, il se trouvait seul et malade à Grætz en Styrie, lorsqu'il rejeta pour la dernière fois les propositions apportées par M. Decazes. Les Bonaparte, il faut en convenir, étaient d'une trempe peu commune; leurs qualités et leurs défauts, leurs vertus ou leurs vices sortent des proportions ordinaires et ont une physionomie qui leur est propre. Ce qui les distingue surtout, c'est l'obstination dans la volonté, c'est l'inflexibilité dans les résolutions.

L'Empereur avait quatre frères et trois sœurs. Déjà cette indomptable obstination avait soustrait à sa puissance deux de ses frères. Le premier, connu sous le nom de Lucien, plus tard, prince de Canino, titre qui lui fut donné par le Pape, avait une âme ardente; il était ambitieux, avide d'argent; les affaires devaient s'offrir à lui avec d'autant plus d'attraits qu'il y avait joué un rôle important, au 18 brumaire, et pouvait se dire que sa fermeté dans cette périlleuse journée avait beaucoup contribué au succès. Il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déserta la Cour alors que son frère touchait au faîte des grandeurs et pouvait promettre les plus hautes destinées à tous les membres de sa famille. Devenu veuf, on ne put jamais le faire renoncer à ses projets de mariage avec une femme divorcée qui était depuis quelque temps sa maîtresse, et, plutôt que de céder, il s'imposa un exil dont il n'est revenu qu'après mille traverses qui l'ont conduit jusqu'en Angleterre, au moment des derniers désastres de 1815. Pendant le séjour qu'il fit en Italie, il parut mettre son honneur à se montrer fidèle et dévoué au gouvernement pontifical, dont il s'était fait le sujet.

Joseph, l'aîné de la famille, était arrivé au trône d'Espagne, après avoir occupé celui de Naples. Spirituel, voluptueux, efféminé quoique brave, rien ne l'étonnait dans son incroyable fortune. Je l'ai entendu, au mois de janvier 1814, émettre cette singulière prétention que, si son frère avait bien voulu ne pas se mêler de ses affaires, après sa seconde entrée à Madrid, on le verrait encore gouverner l'Espagne. Ceci s'explique par un autre trait fort saillant de leur caractère. Du moment où chacun d'eux eut mis le pied dans la carrière qui mène aux honneurs souverains, il n'y a point d'intimité qui ait vu se démentir un seul instant le sérieux avec lequel ils ont accepté les positions les plus élevées ; ils ont fini même par s'y croire inévitablement appelés. Ils avaient l'instinct de leurs grandeurs. Joseph montre, dès le commencement de l'élévation de son frère, une si grande impatience de se voir en possession d'un rang qui fût digne de lui que Napoléon disait alors assez gaiement : « Il me semble que Joseph est quelquefois tenté de croire « que j'ai dérobé à mon aîné la succession du roi notre « père. »

Quant à Jérôme, lorsqu'il sortit du collège, son frère avait déjà fait les plus grands pas vers la toute-puissance ; par conséquent, il se crut né sur les marches du trône. Cette illusion a suffi pour lui donner largement les défauts

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que produit trop souvent l'éducation des princes. Il n'a guère eu le temps de se signaler que par l'audace peu commune de ses débauches et, cependant, il a su encore tenir attachée à sa fortune et à sa personne la princesse que le sort lui avait donnée pour compagne.

Des trois sœurs, l'aînée, sous le titre de grande-duchesse, a presque régné en Toscane; elle s'y est fait aimer; cet heureux pays lui a dû des ménagements que n'a obtenus aucun des États alors réunis à la France. Le souvenir qu'on y garde d'elle est bon, malgré les désordres d'une conduite privée où les apparences n'étaient pas suffisamment sauvegardées. La princesse Pauline, épouse du prince Borghèse, a peut-être été la plus jolie personne de son temps; elle n'a guère songé à faire valoir d'autre avantage que celui-là. Elle avait accompagné à Saint-Domingue son premier mari, le général Leclerc; le soleil des tropiques avait été, dit-on, étonné de son ardeur dans les plaisirs; les fatigues de cette vie ont détruit sa santé; nous l'avons vue longtemps portée en litière; elle n'en était pas moins belle, en dépit de cette infirmité.

Il me reste à parler de Caroline, femme de Murat, reine de Naples; elle ressemblait beaucoup à l'Empereur. Moins belle que Pauline, quoique douée des charmes les plus séduisants, elle avait l'art, sans être plus scrupuleuse que ses sœurs, de respecter beaucoup mieux les convenances; d'ailleurs, tous les goûts chez elle s'effaçaient devant son ambition. Elle avait bien trouvé la couronne de Naples un peu petite pour sa tête, avait fort envié celle d'Espagne, mais enfin elle s'était résignée, et elle a porté avec bonne grâce celle qui lui était échue; on peut même dire qu'elle y a fait preuve d'assez de dignité. Elle a eu la folie de croire que sa fortune pourrait résister à une catastrophe qui entraînait celle de Napoléon. Dans cette étonnante race, les engagements les plus sacrés, les affections les plus vives s'évanouissaient aussitôt que les combinaisons de la poli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tique paraissaient les conseiller; cependant, chacun de ses membres avait au plus haut degré l'esprit de famille. Caroline a participé à la ruine de son frère, auquel elle devait toutes ses grandeurs; elle lui a porté peut-être le coup décisif.

Il n'est pas douteux que le ressentiment que Napoléon avait gardé des négociations entamées par son frère, le roi de Hollande, avec l'Angleterre fut la cause principale de la rupture de leurs relations et des conséquences si grandes qu'elle entraîna.

La disgrâce de M. Fouché avait été dans les premiers moments, si ce n'est dissimulée, du moins colorée par la nomination au poste de gouverneur de Rome; mais bientôt elle prit un caractère beaucoup plus sérieux. L'Empereur lui avait fait redemander les lettres particulières écrites soit de sa main, soit sous sa dictée, et qui lui avaient été adressées pendant la durée de ses deux ministères. Il refusa ou plutôt il prétendit les avoir brûlées. Cette allégation n'était pas admissible et on en comprenait facilement les motifs.

Comme il s'était retiré pour quelques jours à sa terre de Pontcarré, près de Paris, le prince de Neufchâtel, M. Réal et M. Dubois y furent envoyés pour renouveler la demande et procéder à la visite des papiers. Ils revinrent sans avoir rien obtenu, ni rien trouvé. La colère de Napoléon fut alors portée au plus haut degré, et cependant telle était sa situation vis-à-vis de cet homme qu'il fut obligé de borner sa vengeance à la révocation du titre de gouverneur de Rome, et à un ordre d'exil dont le lieu fut fixé à Aix en Provence, chef-lieu de sa sénatorerie.

M. Fouché partit aussitôt avec toute sa famille et une suite assez nombreuse; mais, changeant inopinément le but de son voyage, il poursuivit sa route jusqu'en Toscane, où il comptait se mettre sous la protection de la grande-duchesse qui avait été son obligée en plusieurs occasions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bientôt après, cet asile ne lui parut pas encore assez sûr, et il imagina de s'embarquer furtivement sur un bâtiment qui devait le transporter en Amérique. Dans sa terreur, il abandonna ainsi et ses richesses et sa famille. Sa résolution cependant fut vaincue par la douleur du mal de mer. Il se fit donc remettre à terre et peu après entama, par l'intermédiaire de la grande-duchesse, une négociation qui eut pour résultat la remise de cette correspondance qu'il s'était obstiné à dire brûlée, et en retour de laquelle il obtint une sorte de garantie contre toute recherche relative aux actes de son administration. Il crut pouvoir revenir à Aix sans danger et y demeura pendant deux années environ. Le parti auquel il s'est arrêté était sans doute le meilleur, puisqu'il n'a jamais été inquiété depuis, et puisqu'au milieu des circonstances les plus graves il s'est vu de nouveau appelé dans le cabinet de l'homme dont il avait voulu être séparé par l'Océan. Nous sommes destinés à le retrouver encore plus d'une fois sur notre chemin, et sa présence ne cessera jamais d'être de mauvais augure.

Dans l'été, nous vîmes entrer dans le Conseil d'État deux hommes destinés à acquérir une certaine célébrité : l'un était M. Fiévée, et l'autre M. de Las Cases; ils furent nommés maîtres des requêtes.

J'avais connu, quelques années auparavant, M. de Las Cases, à son retour d'Angleterre; c'était alors l'émigré le plus violent contre tout ce qui tenait à la Révolution. Cela allait si loin que ses camarades le trouvaient un peu fou et se croyaient obligés de lui prêcher la prudence; alors comme depuis, on ne pouvait s'empêcher de lui savoir gré de la manière dont il avait supporté la mauvaise fortune à l'étranger, où il avait vécu de son travail et publié un ouvrage historique, connu sous le nom de l'*Atlas Lesage*. Je ne sais pas comment ses sentiments avaient pris dans ces derniers temps un cours si différent, mais il arrivait au Conseil après deux ans de service comme chambellan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Fiévée, connu d'abord par quelques ouvrages de littérature fort légère et plus tard par une détention au Temple qui lui valut des intelligences hors de France avec le parti de Louis XVIII, avait fait, en sortant de prison, sa paix avec Bonaparte. Envoyé en Angleterre à la suite du traité d'Amiens, il avait, à son retour, publié sur ce pays des lettres qui n'avaient pu être que fort agréables à celui qui avait fourni les frais de son voyage, et on savait que depuis ce temps une correspondance très suivie existait entre lui et l'Empereur; on n'ignorait pas davantage qu'elle lui valait un traitement assez considérable.

M. Fiévée, n'ayant aucune indépendance de fortune et vivant de sa plume, devait être exposé à subir des influences. Son entrée dans le Conseil produisit un assez mauvais effet, et son attitude hautaine, pour ne pas dire arrogante, contribua encore à aggraver les dispositions qui lui étaient contraires. Chacun se disait que nous allions avoir au milieu de nous un officieux qui enregistrerait nos moindres paroles, qui en rendrait compte, et la sécurité qui, malgré des opinions fort différentes, grâce à l'esprit de corps si naturel entre gens qui exercent en commun les mêmes fonctions, avait toujours régné entre nous, allait disparaître. Il résulta de cette impression que, sans qu'il y eût de projet concerté, chacun de son côté se tint le plus possible éloigné de M. Fiévée; il allait se trouver dans une fort désagréable position : elle lui fut cependant épargnée, et il m'en eut en grande partie l'obligation. J'avais sur son compte des renseignements particuliers que je tenais de M. de La Valette, directeur général des postes. La correspondance de M. Fiévée avec l'Empereur passait par son intermédiaire, et il avait été souvent dans le cas d'en prendre connaissance; il m'avait dit qu'elle n'était point telle qu'on le supposait; que, loin de là, elle contenait souvent d'importantes et courageuses vérités, qu'enfin il serait à désirer que beaucoup de personnes parlassent à l'Empereur comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Fiévée lui écrivait. J'avais la plus grande confiance dans la véracité de M. de La Valette et, sur son témoignage, je n'hésitai pas à faire à M. Fiévée (je ne lui avais jamais parlé) un meilleur accueil que mes collègues.

A cette époque, je jouissais dans le Conseil d'État d'un crédit très réel. Sans aucune de ces responsabilités personnelles qui sont toujours fort difficiles à porter, je ne manquais pas d'occupations, et elles étaient toutes d'une nature qui me plaisait. Les travaux du Conseil avaient en général beaucoup d'attrait pour moi; ils furent dans le cours de cette année d'une grande importance; outre les lois et les décrets dont j'ai parlé, nous avions eu à préparer sur les mines un projet de loi qui avait amené de fort belles et très instructives discussions; puis l'organisation des cours impériales; puis enfin des questions qui se produisaient chaque jour sur toutes les matières.

Je vivais donc aussi satisfait qu'il est permis de l'être. Je n'avais aucune ambition, je me croyais toujours peu agréable à l'Empereur, et j'en jugeais par le soin qu'il avait eu de me retirer, pour la donner à M. Dudon, la place de procureur général du sceau. Je concluais aussi que je resterais probablement fort tranquille dans le Conseil et n'en serais point éloigné par quelqu'une de ces missions lointaines, si fréquentes alors, dont je ne me souciais nullement. Il me convenait mieux de me maintenir dans le poste honorable où j'étais arrivé, et, comme je faisais partie de la section de l'intérieur, si j'avais envié quelque chose, c'eût été la présidence de cette section, lorsque M. Regnaud viendrait à la quitter ou par fatigue ou pour monter à un poste plus élevé. Lui-même m'avait donné plusieurs fois à entendre qu'il ne voyait guère que moi en position de le remplacer. Je vivais dans cette douce situation, lorsque je la vis changer de la manière la plus inattendue et la moins conforme au cours de mes idées.

J'ai déjà dit à quel point la nomination du duc de Rovigo,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au ministère de la police, avait été mal accueillie, surtout à Paris. La place de préfet de police était occupée par M. Dubois qui la remplissait depuis l'origine du gouvernement consulaire; c'était un homme de peu d'esprit, sans méchanceté, mais sans aucun principe arrêté sur quoi que ce fût. Le pouvoir absolu ne pouvait rencontrer un instrument plus docile et plus dévoué. Uniquement occupé du soin de conserver sa place et d'accroître sa fortune, il était peu difficile sur le choix des moyens qui pouvaient lui assurer ce double avantage. Sorti d'une étude de procureur dans laquelle il avait achevé son éducation, ses manières étaient communes pour ne pas dire triviales, et ses liaisons se ressentaient du mauvais goût dont toute sa personne portait l'empreinte. Il avait assez récemment épousé la fille d'une femme de chambre avec laquelle on lui avait connu, pendant de longues années, une intimité fort scandaleuse. Ce mariage avait ajouté à la déconsidération dont il était atteint, et on comprenait difficilement qu'un pareil homme eût trouvé le moyen de conserver aussi longtemps une place de cette importance. Cela s'explique cependant par l'inimitié qui existait entre lui et M. Fouché.

L'Empereur, vivant dans une continuelle défiance de ce dernier, avait trouvé utile et commode de tenir à ses côtés, et dans un poste d'où il était toujours aisé de le surveiller, l'homme qui se réjouirait le plus de le trouver en faute. Quand M. Fouché fut renvoyé, M. Dubois regarda sans doute cet événement comme un bonheur pour lui, et cela fut la cause de sa chute. Du moment où Napoléon eut trouvé dans le duc de Rovigo un ministre dont la fidélité ne lui était pas douteuse, la surveillance du préfet sur ce ministre lui devint complètement inutile, et il fut, dès lors, beaucoup plus frappé des inconvénients attachés à la personne de M. Dubois. Il comptait même que son éloignement pourrait être une satisfaction justement et heureuse-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment accordée à la ville de Paris, en compensation de l'effroi que lui causait le duc de Rovigo.

Arriva sur ces entrefaites l'incendie du bal de l'ambassadeur d'Autriche. L'Empereur avait été mécontent, en cette occasion, et du service des pompiers et de l'absence pendant toute la nuit du préfet de police. Le renvoi de M. Dubois fut donc résolu; mais il fallait lui trouver un successeur. Presque tous les membres du Conseil, dont les moyens et l'activité eussent été au niveau des difficultés de la place, avaient déjà des fonctions qu'il était difficile de leur retirer. Il fallait un homme connaissant la manière de vivre des Parisiens et dont le nom fût estimé par eux.

L'Empereur voulait que le nouveau préfet de police fût agréable à la ville de Paris. Il chercha longtemps et, très certainement, sa pensée ne se porta pas d'abord sur moi. Je crois que M. Maret, avec lequel cependant je n'avais alors aucune relation, contribua à la lui faire accepter. M. de Cambacérès (il me l'a du moins assuré) ne fut informé qu'au dernier moment de ce dont il était question pour moi. Je n'en avais pas le plus léger soupçon.

La Cour était à Fontainebleau. Je m'y étais rendu le dimanche 14 octobre. Je circulais dans la galerie, attendant le passage de l'Empereur se rendant à la messe, lorsque M. de Sémonville me dit : « Vous êtes préfet de police! » Dans le premier moment, je ne fis qu'en rire, puis le tremblement me saisit en pensant qu'à toute rigueur la chose n'était pas impossible. Un moment après, M. de Cambacérès, passant à la suite de l'Empereur, m'avertit qu'il avait à me parler à l'issue de la messe, et, dans un très court entretien que j'eus en effet avec lui, il me prévint que j'allais être appelé dans le cabinet de l'Empereur et que j'aurais à prêter serment en qualité de préfet de police. Ma réponse fut qu'il m'était impossible d'accepter de telles fonctions, qu'elles ne me convenaient en aucune manière et que j'y serais complètement déplacé. Il me donna alors à entendre que repous-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ser une pareille nomination, ce serait exciter les justes soupçons de l'Empereur sur mon défaut de zèle pour son service, et sur mon peu d'attachement à sa personne; il me représenta que, si, en effet, je ne convenais pas à cette place, l'Empereur le reconnaîtrait bientôt, me saurait toujours gré de mon obéissance, et m'emploierait d'une manière plus conforme à mes goûts. Je ne devais pas, d'ailleurs, assurait-il, me préoccuper de la nature des services qui me seraient demandés. Tout ce qui pouvait résulter d'une confiance intime et particulière, qu'il est permis de ne pas ambitionner, serait toujours réservé au duc de Rovigo.

Enfin, il fit si bien que j'entrai dans le cabinet, sans que la résolution de refuser fût formellement arrêtée dans mon esprit. Je devais me décider suivant le cours que prendrait la conversation. On a, depuis la Restauration, imprimé, dans quelques pamphlets dont le titre m'échappe, que Napoléon, voulant m'éprouver, m'avait demandé, en m'annonçant ma nouvelle destination, comment je me conduirais dans le cas où un prince de la maison de Bourbon serait découvert à Paris, et si je le ferais arrêter, question à laquelle j'aurais répondu sans hésiter que je remplirais mon devoir. M. de Las Cases, renchérissant sur cette invention, a donné, dans le deuxième volume du *Mémorial de Sainte-Hélène*, un assez long récit de la scène. Il me fait demander par l'Empereur non seulement si je ferais arrêter le comte de Lille, dans le cas où il serait découvert à Paris, mais si je le condamnerais, étant membre d'une commission chargée de le juger. Suivant lui, j'aurais répondu aussi affirmativement sur un point que sur l'autre, et dans quels termes encore! Il ne s'est pas aperçu que cette odieuse invention rabaissait son héros presque autant qu'elle m'insultait. Jamais allégation ne fut plus dénuée de fondement, je lui donne le démenti le plus net.

Napoléon était seul, quand je fus introduit dans son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cabinet, et notre conversation s'est passée jusqu'à la fin sans témoins. Non seulement il ne me fit subir aucune épreuve, mais il évita de rien dire qui fît naître en moi une pensée de cette nature. Il alla au-devant de tout ce qui aurait pu m'effaroucher. Je lui représentai qu'étranger aux hommes et aux intrigues de la Révolution, j'étais fort peu propre à des fonctions qui devaient supposer une connaissance approfondie de ces antécédents.

Ainsi que M. Cambacérès l'avait déjà fait, il me répondit que cela regardait le duc de Rovigo, que ce qu'il me demandait, ce qu'il attendait de moi, c'était de rétablir la préfecture de police sur le pied d'une *magistrature,* telle qu'elle existait du temps des Sartines et des Lenoir. « Vous avez été magistrat, ajouta-t-il, et c'est comme tel « que je vous ai choisi. Celui que vous allez remplacer « vous laissera sur cette route beaucoup à faire, beaucoup « à réparer. Vous me nettoierez cette police. Je ne vous « parle pas des saletés d'argent dont M. Dubois est cou- « vert; ce serait vous faire injure que de songer à vous « prémunir contre un tel danger; mais, quand le chef a eu « si peu de délicatesse, on doit penser que les subalternes « ont pris l'habitude de ne pas se gêner, et vous serez « obligé d'y regarder de près avec eux. J'ai, au reste, pleine « confiance en vous, et je suis sûr que vous mériterez cette « confiance. »

Il était difficile de résister à de telles paroles, dites par un tel homme, et une heure après j'avais prêté mon serment. Napoléon tenait au reste beaucoup à ce qu'on sût que c'était comme *magistrat* qu'il m'avait choisi, et qu'il entendait que la préfecture de police redevînt une véritable magistrature, car il le dit dans la journée à plusieurs personnes, entre autres à M. Mollien et à M. Daru, qui me l'ont répété plus d'une fois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XVII

Installation du nouveau préfet de police. — Nomination le même jour, du cardinal Maury à l'archevêché de Paris. — Portrait de ce prélat. — Composition du conseil supérieur de la police. — M. Frochot, préfet de la Seine. — Visite dans les prisons. — Deux détenus de Bicêtre : M. Desol de Grisolles, ancien chouan ; M. Hervagault, précurseur des faux Dauphins. — Un greffier de Saint-Lazare en place depuis la Terreur. — Les audiences de l'Empereur : le grand lever; le petit lever. — Les bulletins quotidiens adressés à l'Empereur par le préfet de police et le ministre. — L'encombrement des rues et boulevards de Paris. — La ferme des jeux. — Les cinq ou six polices de l'Empereur se contrôlant entre elles. — La garde des Tuileries et les mesures de sûreté. — Le dépouillement secret des correspondances.

Me voici donc préfet de police. Ce grand changement n'étonnait personne plus que moi; il faisait plus que m'étonner, il me consternait. Les réflexions les plus pénibles se présentaient à mon esprit. Je reçus cependant beaucoup d'encouragement, car tout le monde se réjouissait de voir sortir la police des mains de celui que j'allais remplacer. On pouvait bien avoir des doutes sur ma capacité, mais on me rendait la justice de n'en élever aucun sur les intentions qui m'animaient, et, de toutes les consolations qui pouvaient m'être offertes, il n'en était aucune à laquelle je dusse attacher plus de prix.

Je ne me dissimulais pas que de vieux liens de société allaient être rompus. Des amis dont j'avais partagé les sentiments, les opinions, ne me pardonneraient pas d'entrer si intimement dans un ordre de choses qu'ils n'avaient pas complètement accepté. Il y a dans la vie d'un homme public peu de circonstances plus pénibles que celles qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

amènent de tels changements dans ses relations privées. Toutefois je n'eus pas trop à me plaindre; j'ai pu conserver, à peu de chose près, les liaisons auxquelles je devais tenir. C'était pour ma femme surtout que je redoutais les déplaisirs, les dégoûts de société; j'avais aussi un peu d'inquiétude sur l'impression que produirait sur elle une situation si nouvelle, si en dehors de ses idées. Sa raison supérieure la mit fort promptement au-dessus de toutes les considérations secondaires; elle s'attacha à ne voir que le bien qu'elle-même pourrait faire, et le monde, qui n'est pas toujours injuste et ingrat, lui rendit bientôt justice et lui fit la place qui lui était due.

Je dînai chez le duc de Bassano avec le ministre de la police, duc de Rovigo. Je n'avais nul penchant pour lui, et il n'en avait pas davantage pour moi. Nous échangeâmes pendant le dîner les premières paroles que nous nous fussions dites de notre vie. J'appris de lui les intentions de l'Empereur sur ma prompte installation : elle devait avoir lieu le lendemain, à six heures du matin. Il me fallut partir sur-le-champ; j'arrivai à Paris, au milieu de la nuit, et à six heures j'étais avec le duc de Rovigo à la préfecture de police. M. Dubois fut obligé de me remettre ses portefeuilles. Une heure après, il me présenta les divers chefs de l'administration, et mon travail commença. Les choses et les hommes m'étaient également inconnus, et je ne pouvais me fier aux renseignements fournis par mon prédécesseur; son humeur était évidente, et il laissait trop clairement percer la conviction que je ne me tirerais jamais d'un genre d'affaires auquel j'étais si peu préparé. J'eus cependant pour lui tous les procédés qui pouvaient se concilier avec mon devoir.

J'ai toujours pensé qu'il y avait peu de délicatesse et beaucoup de petitesse d'esprit à chercher à se faire valoir aux dépens de l'homme auquel on succède. Il faut découvrir ses fautes pour les éviter, mais il convient presque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toujours de les taire. Peu de jours me suffirent pour reconnaître assez le terrain, et j'acquis bientôt l'heureuse conviction que l'ensemble du personnel de l'administration intérieure était beaucoup meilleur que je ne l'avais supposé. Presque tous les hommes qui avaient marqué d'une manière fâcheuse, dans les mauvais temps de la Révolution, s'étaient déjà retirés, et, si on avait pu me débarrasser de M. Veyrat, inspecteur général, et de son fils, deux des plus mauvais sujets qui se soient jamais rencontrés, j'aurais pu me fier aux agents qui m'entouraient. Je sus qu'il ne fallait pas me bercer de cette espérance, que ce M. Veyrat était une puissance; que, lié avec le sieur Constant, premier valet de chambre de l'Empereur, il faisait chaque jour passer par cette voie un bulletin qui était destiné à contrôler celui du préfet. Je ne pouvais me flatter que l'Empereur renonçât, vis-à-vis de moi, à un moyen de surveillance qui était dans ses habitudes.

Les bureaux de la préfecture de police étaient bons, parce qu'ils tiraient leur origine de la lieutenance de police et de l'administration de la ville, réunies en 1789 sous la mairie de Bailly, et qu'ils avaient conservé les anciens errements et les bonnes traditions. Il se trouvait encore, lors de mon arrivée, des employés qui avaient servi sous M. Lenoir; entre autres un sieur Henri, homme précieux, fort habile et qui était à la tête de la division de sûreté. Les employés de la préfecture de police, en cela fort différents de ceux de la préfecture de la Seine, n'étaient donc pas de création récente; aussi la différence était-elle grande entre les uns et les autres, sous le rapport des connaissances, de la manière de travailler et même sous celui de la délicatesse, car les honteuses affaires qui se sont faites du temps de M. Dubois ne doivent point être, en général, imputées à l'administration intérieure; il les faut presque toujours attribuer au service du dehors, dont la plus grande partie se trouvait sous la dépendance de M. Veyrat. C'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce service qui m'a causé le plus d'embarras, et, quoi que j'aie pu faire pour le rendre meilleur, pour l'épurer, je n'avais pas encore obtenu tout ce que je désirais à cet égard, au moment où j'ai quitté la place.

Le jour de ma nomination à la préfecture de police, parut celle du cardinal Maury à l'archevêché de Paris, le cardinal Fesch ayant décidément refusé de prendre l'administration de ce diocèse. Le nouvel archevêque a fait trop de bruit dans le monde pour que je n'aie pas à m'en occuper. Il était aussi heureux de son élévation que je l'étais peu de la mienne. Je le rencontrais dans le château de Fontainebleau et toujours j'étais importuné de la bruyante expression de sa joie.

Il me répétait sans cesse cette phrase : « L'Empereur « vient de satisfaire aux deux plus grands besoins de sa « capitale. Avec une bonne police et un bon clergé, il peut « toujours être sûr de la tranquillité publique, car un « archevêque est aussi un préfet de police. » Un tel rapprochement me parut de bien mauvais goût dans sa bouche : c'est que, malgré son esprit éminent, peu d'hommes ont été plus que lui dépourvus de tact, de ce sentiment des convenances qui sont indispensables, alors qu'on parvient aux hautes dignités, surtout à celles de l'Église. Tel il fut dans ce début, tel il a été pendant tout le temps qu'il a occupé le siège de Paris. Ce n'est pas qu'il n'y ait fait de bonnes choses. Ses instructions pastorales surtout ont presque toujours été conçues dans un excellent esprit; il savait fort bien ce qu'on pouvait demander alors aux sentiments religieux et ne prétendait pas en obtenir au delà de ce qu'ils pouvaient produire; mais ses habitudes étaient communes, triviales même. Ses formes athlétiques tenaient de celles qui n'appartiennent qu'à la dernière classe du peuple. Son goût pour la grosse bonne chère avait quelque chose de vulgaire, et son langage dans les conversations particulières était beaucoup trop libre; son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avarice enfin était poussée jusqu'au ridicule. Ce dernier défaut qui, de temps immémorial, ne s'était pas rencontré dans un archevêque de Paris, ne pouvait manquer de lui faire un tort infini. Ses facultés étaient déjà très affaiblies; les sermons qu'il a prêchés, quelques mandements où ses éloges de l'Empereur passent toutes les bornes, son discours de réception à l'Académie française, faisaient penser aux dernières homélies de l'archevêque de Grenade.

Un conseil fonctionnait auprès du préfet de police; il était composé du ministre de la police, président; du préfet de police et de deux conseillers d'État, MM. Réal et Pelet de la Lozère, spécialement chargés de surveiller la police générale de l'Empire divisée en deux arrondissements, dont l'Italie cependant ne faisait point partie; celle-ci en composait, à elle seule, un troisième dont la surveillance appartenait à M. Anglès, maître des requêtes, qui était membre du Conseil, ainsi que M. Saulnier, secrétaire général du ministère de la police. Seul, M. Réal pouvait être considéré comme appartenant à la Révolution.

Le duc de Rovigo ne connaissait de règle et de loi que son dévouement aveugle pour Napoléon, n'estimant rien de ce qui ne se rattachait pas à la gloire militaire. Les hommes qui avaient appartenu aux assemblées délibérantes étaient l'objet de son dédain. Il n'aimait pas les révolutionnaires, et c'était parmi les royalistes qu'il aurait toujours cherché le plus volontiers des recrues pour le service impérial. Son mariage avec Mlle de Fodoas, en lui donnant dans le faubourg Saint-Germain des liens de parenté, avait beaucoup ajouté sur ce point à son inclination naturelle.

M. Pelet, de la religion protestante, s'étant, dans toutes les assemblées, très honorablement tiré des situations quelquefois les plus difficiles, était, par caractère et par principe, tout à fait contraire aux mesures rigoureuses. Aussi l'arrondissement, dont il était chargé, a-t-il été con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

stamment à l'abri des dénonciations et des scènes affligeantes qui ont trop souvent désolé celui de son collègue M. Réal.

L'Italie devait se féliciter d'être tombée sous la main de M. Anglès qui, avec les mêmes principes que M. Pelet, avait sur lui, attendu sa jeunesse, l'avantage de n'être embarrassé ou retenu par aucun des souvenirs de la Révolution. Un peu de paresse dans l'esprit et des habitudes trop nonchalantes ne lui ont pas cependant permis de faire tout le bien qui était dans ses intentions. Le clergé et la noblesse romaine lui ont eu cependant l'obligation de beaucoup de ménagements, pour lesquels il s'entendait à merveille avec le préfet de Rome, M. de Tournon.

M. Saulnier, secrétaire général du ministère de la police et le dernier dans la hiérarchie des membres du conseil, avait été auparavant préfet d'un département dans lequel il s'était fait remarquer par la douceur de son administration. Avec beaucoup de droiture et ne manquant pas d'habileté, il était, par caractère, ennemi de toutes les sévérités inutiles.

Le conseil de police s'assemblait une fois la semaine au moins et quelquefois deux. Chacun y rendait compte des faits survenus dans son arrondissement. Toutes les arrestations ordonnées par l'un de nous avaient besoin, pour être maintenues, que le ministre les confirmât, et le ministre en devenait alors responsable. Le préfet de police recourait plus habituellement qu'aucun autre à cette approbation, la police d'une aussi grande ville que Paris nécessitant une foule d'arrestations qui n'entraînent pas toujours le renvoi devant les tribunaux. C'était une nécessité alors peu embarrassante, attendu le pouvoir arbitraire dont se trouvait investi le gouvernement : elle est devenue, après la Restauration, assez difficile à accommoder avec les formes d'un gouvernement respectueux de la légalité, et le soin m'est alors échu, comme ministre de la justice, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

concilier, à cet égard, les droits individuels avec les besoins de la société.

L'existence du conseil de police, telle que je viens de l'expliquer, pouvait être, sans aucun doute, une utile garantie contre les abus d'autorité toujours tr p faciles à commettre, quand on dispose d'un pouvoir aussi redoutable que celui qui nous était confié; et, dans les dispositions où se trouvait la majorité des membres de ce conseil, on ne saurait douter qu'ils n'aient fort souvent fait obstacle à des rigueurs inutiles, ou adouci celles qu'il n'était pas en leur puissance d'empêcher.

A dire vrai, j'étais, entre tous ces membres, celui dont l'action échappait le plus au contrôle, par la raison que le nombre d'affaires que j'apportais était trop considérable pour qu'il fût possible de les examiner toutes sérieusement; mais je puis me rendre au moins la justice que je n'ai jamais manqué d'appeler l'attention sur celles qui me paraissaient délicates.

Il y avait dans mes attributions une autre partie qui ne dépendait pas du ministère de la police et pour laquelle j'étais immédiatement placé sous la direction et le commandement du ministère de l'intérieur. C'était la police municipale proprement dite, dans laquelle il faut ranger l'éclairage, le nettoyage de la ville, l'approvisionnement du marché, la taxe du pain et le soin de faire ou de maintenir une foule de règlements indispensables pour que les habitants d'une grande capitale trouvent tout ce qui doit satisfaire à leurs besoins, à leurs jouissances. Cette partie de mes fonctions, bien que surchargée de détails et prenant à elle seule une très grande portion de mon temps, était cependant celle qui me plaisait le plus; elle m'offrait l'occasion de connaître et d'entreprendre beaucoup de choses utiles, et elle n'exigeait aucune de ces rigueurs toujours si pénibles à exercer. Il y fallait cependant de la fermeté, car j'avais de nombreux abus à faire cesser. Là surtout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'étaient pratiquées ces vilaines affaires dont l'administration de mon prédécesseur était entachée.

Un autre soin qui, dès les premiers moments, réclama toute mon attention, fut celui des prisons. J'en avais la responsabilité pour tout ce qui regarde le bon ordre et la sûreté. Ainsi les concierges, les geôliers se trouvaient placés sous mes ordres et, par une bizarre distribution de pouvoirs, tout ce qui concernait les soins matériels, la nourriture des prisonniers, leur habillement, l'entretien des bâtiments, était dans les attributions du préfet de la Seine. De là des tiraillements perpétuels entre les deux administrations, de là des plaintes et des querelles qui tournaient au détriment de l'autorité comme à celui des détenus. Je trouvai, en entrant à la préfecture de police, la correspondance avec le préfet de la Seine établie à ce sujet sur un ton d'aigreur déplorable. Mon premier soin fut de la ramener à des termes plus convenables, convaincu que j'étais que la bonne intelligence, entre deux administrateurs qui doivent concourir au même but, est la première de toutes les conditions du succès. On ne pouvait d'ailleurs refuser à M. Frochot toutes les qualités d'un excellent homme; il saisit avec empressement mes avances, et nous avons toujours vécu depuis dans les meilleurs rapports.

Dès les premiers jours, je voulus visiter les prisons; c'était un devoir pénible, j'en fus très impressionné, surtout à Bicêtre. J'avais trouvé dans cette prison un homme dont le malheur et la force de caractère m'ont trop sensiblement touché pour que je n'en parle pas dès ce moment. C'était M. Desol de Grisolles, arrêté comme chouan dans la conspiration de Georges; on se croyait certain que Georges avait fait sous sa conduite le chemin de la côte à Paris; mais les preuves ayant manqué soit pour le mettre en jugement, soit pour obtenir sa condamnation, le ministre, sur la proposition de M. Réal, l'avait envoyé à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bicêtre. Le choix de cette prison était, à son égard, une grande injustice. Prisonnier d'État, il devait être détenu dans une prison d'État, et non confondu avec les plus vils criminels. Mais M. Réal et M. Desmarest prétendaient savoir que personne n'avait été plus décidé, plus acharné que lui à assassiner ou à faire assassiner l'Empereur, et ils avaient dès lors établi qu'il devait être traité comme un assassin, trop heureux encore qu'on daignât lui conserver la vie. Cette idée était si bien entrée dans l'esprit de l'Empereur, de M. Fouché et du duc de Rovigo que, quoi que j'aie pu dire et faire pendant trois ans et demi, il m'a été impossible d'obtenir qu'il fût transféré à Vincennes, comme il le demandait sans cesse.

La première fois que je le vis, il était enfermé dans un cabanon au rez-de-chaussée, et c'était sur sa demande formelle, ne voulant pas, disait-il, être confondu et vivre avec les scélérats qui remplissaient la maison. Ce lieu était humide; il avait les yeux dans un horrible état. Je lui représentai qu'il pouvait les perdre, en restant dans ce déplorable gîte. Je lui offris de le faire placer à l'infirmerie où il serait traité pour sa vue. « Non, reprit-il, je « me retrouverais là avec les mêmes scélérats. Faites-moi « transporter dans une autre prison, c'est la seule faveur « que je demande, je n'en veux pas d'autre. » Je lui représentai que cela n'était pas en mon pouvoir, puisqu'il n'était pas détenu par mes ordres. Pendant plus d'une année encore, il s'obstina à rester dans cet endroit malsain, et alors seulement on le décida à monter dans une petite chambre au fond d'un corridor, dans le haut de la maison. Quand les autres prisonniers étaient rentrés, on le laissait, d'après mes ordres, se promener dans le corridor; la Restauration seule a pu lui rendre la liberté. Pendant les Cent-jours, il a commandé dans le Morbihan un corps de royalistes, et s'est fait remarquer par une modération qui était plus méritoire en lui qu'en tout autre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il a fini par obtenir le gouvernement du château de Pau, où il a enfin trouvé un peu de repos (1).

Cette prison de Bicêtre renfermait encore un être fort extraordinaire, mais celui-là n'inspirait certes aucun intérêt; c'était un jeune homme, fils d'un tailleur de je ne sais quelle petite ville de Normandie. Il s'appelait Hervagault et avait imaginé de se faire passer pour le Dauphin, fils de Louis XVI, échappé, disait-il, du Temple, et caché pendant longtemps en Bretagne. Il avait, en cette qualité, parcouru le Poitou, l'Anjou, et n'avait pas laissé que de faire des dupes. Aucun doute ne pouvait exister sur son origine, car son père était venu et l'avait reconnu, ce qui ne l'empêchait pas de persister dans son mensonge, qu'il m'a soutenu effrontément. Il est mort à Bicêtre, et il a été, comme on le voit, le précurseur de cet autre faux Dauphin dont la Cour de Rouen a fait justice en 1818. Celui-là avait trouvé créance parmi les personnes qui auraient dû le mieux se tenir en garde contre une si grossière imposture. L'esprit humain est ainsi fait; il aime le merveilleux, et se contente du plus absurde, faute de mieux.

Pendant ma visite à Saint-Lazare, maison de réclusion des femmes condamnées, et où étaient établis de fort beaux ateliers de travail, je fus constamment accompagné, outre le concierge, par un petit homme qui remplissait les fonctions de greffier et qui me parut en état de répondre à toutes les questions que je pouvais faire. Il s'attachait à mes pas et avait l'air de vouloir fixer mon attention. J'étais au moment de me retirer, lorsque, ne pouvant plus y tenir, il m'adressa ces paroles : « Monsieur le préfet ne me reconnaît pas; c'est cependant moi qui ai eu l'honneur de « l'écrouer ici en 1794. » J'avais, en effet, été détenu à cette époque dans cette prison, où la Terreur entassait un

(1) La révolution de Juillet lui a enlevé cet asile, et il s'est réfugié à Bordeaux; j'ignore comment il y peut vivre, mais je l'y crois dans une grande détresse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si grand nombre de victimes, et j'étais au nombre de ceux qui étaient voués à une mort certaine. La mort de Robespierre seule avait pu me sauver. C'était sans doute une singulière destinée que celle qui me ramenait, avec un aussi grand pouvoir, dans un lieu où j'avais été si cruellement opprimé, et ce petit homme, qui avait traversé dans le même poste des temps et des régimes si différents, qui en était presque fier, qui, pour se faire remarquer, ne craignait pas de rappeler la part de confiance dont il avait joui sous la Terreur, qu'était-il au fond, si ce n'est ce qu'on doit appeler un bon employé, n'ayant jamais vu au delà de ce qu'il considérait comme son devoir, n'ayant jamais été occupé que de bien faire le métier qui assurait sa subsistance? N'a-t-on pas tort, quand on prétend demander au commun des hommes un mérite autre que celui-là?

Il était impossible de ne pas reconnaître, pour peu qu'on eût seulement entrevu les prisons de Paris avant la Révolution (1), qu'il y avait eu depuis cette époque une notable amélioration dans leur régime, surtout pour ce qui tenait à la salubrité des lieux. Mais combien de choses cependant laissaient encore à désirer! et quelle immense distance, par exemple, entre ce qu'on avait gagné pour les hospices et ce qui avait été obtenu pour les prisons! A qui fallait-il attribuer cette différence, si ce n'est à l'avantage qu'ont eu les hôpitaux d'être placés sous une administration gratuite, toute de bienfaisance, uniquement inspirée par la passion du bien? Mais serait-il donc impossible d'étendre aux prisons le bienfait de cette administration charitable et gratuite? Je ne saurais le croire; le besoin des mesures de sûreté, qui doivent y être rigoureusement maintenues, ne

(1) Le parlement de Paris confiait chaque année, à trois de ses membres, le soin de faire une visite dans les prisons et de recevoir les plaintes des détenus. En 1788, j'avais accompagné mon père dans cette visite; elle ne se faisait pas d'une manière très approfondie, mais elle a suffi pour que le triste spectacle, dont mes yeux furent alors affligés, ne se soit jamais effacé de ma mémoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

permettrait pas sans doute de laisser à une administration de cette nature la latitude de pouvoir qui lui a été accordée dans les hôpitaux; mais il serait fort aisé de lui faire sa part, et celle-là serait encore très importante.

Après les prisons je dus visiter les hôpitaux. Ils n'étaient pas sous ma surveillance immédiate, mais cependant mon administration avait avec eux des points de contact habituel, qui m'imposaient l'obligation de les bien connaître. J'étais d'ailleurs, comme préfet de police, membre du conseil général des hospices, et j'avais à cœur d'occuper ma place dans ce conseil aussi assidûment qu'il me serait possible de le faire.

Mon prédécesseur n'avait jamais voulu y assister, parce qu'il aurait été présidé par le préfet de la Seine, ce qu'il trouvait au-dessous de sa dignité. Je mis de côté cette question d'étiquette, qui me parut d'autant plus déplacée qu'il s'agissait d'une œuvre de bienfaisance dans laquelle je me trouvais associé aux hommes les plus honorables. Ils me surent beaucoup de gré de mon empressement à concourir au bien qu'ils s'efforçaient de faire et qu'ils faisaient réellement, car, grâce à leurs soins, les hôpitaux de Paris sont sans aucun doute les mieux tenus de tous ceux qu'on connaît en Europe.

La part que j'ai pu prendre à leurs travaux et les services que je fus dans le cas de leur rendre ont beaucoup contribué à la bienveillance que j'eus le bonheur de me concilier, et dont la bourgeoisie de Paris m'a donné des preuves en plus d'une occasion. Cette classe, qu'il me soit permis de le dire en passant, est une des plus estimables qui se puissent rencontrer dans aucune capitale. Je l'ai toujours vue dévouée à l'ordre, pleine de conscience et prête à tous les sacrifices que pouvait commander le bien public. Les mœurs y sont généralement bonnes; une particularité, qui m'a souvent étonné, est la parfaite innocence d'une quantité de jeunes filles qui vivent, et s'é-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lèvent quelquefois, à côté des repaires de la prostitution.

Le duc de Rovigo avait été peu satisfait de ma nomination; je ne tardai pas à avoir de nombreuses preuves de ses dispositions malveillantes. Je recevais chaque jour des notes transmises par son cabinet, qui toujours contenaient des avertissements ou des plaintes sur ce qui se faisait dans mon administration. Il accueillait ces plaintes, les encourageait, et avait la prétention de se mêler de tout, de tout contrôler. Fort du peu de confiance que M. Dubois inspirait à l'Empereur, il en avait profité pour se faire attribuer la nomination de toutes les places importantes dans le service extérieur de la préfecture. Ces employés, ne tenant plus leur nomination du chef auquel ils devaient obéir, en avaient nécessairement moins de considération pour lui. Très décidé à ne pas supporter cette prétention, j'aurais été amené à donner ma démission si, par le concours de quelques heureuses circonstances, le duc de Rovigo n'avait été amené, lui-même, à reconnaître que ce droit de nomination devait être réduit, de sa part, à une simple formalité, et que mes présentations, hors un petit nombre de cas assez difficiles à prévoir, devaient toujours être acceptées. Le duc de Rovigo était entouré d'une quantité de flatteurs subalternes. On avait peu de peine à égarer la tête d'un ministre qui, ayant de l'esprit naturel, était entièrement dénué d'instruction. Il recevait le matin à déjeuner les rédacteurs de quelques journaux auxquels il accordait de larges gratifications. C'est là que se produisait habituellement cette quantité de plaintes, sans motifs et sans mesure, dont j'étais accablé. Une ou deux fois j'assistai à ces déjeuners. On avait été d'autant plus empressé de m'inviter qu'on aurait été charmé de m'engager par mes propres paroles et de me faire tomber dans quelque piège. Cette réunion m'inspira un tel dégoût que je me hâtai de prendre, pour m'en abstenir, le prétexte trop bien fondé de mes nombreuses occupations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le plus dangereux de mes ennemis, dans ce cercle si malveillant, était toujours le sieur Desmarest. Il semblait avoir entrepris plus particulièrement de m'observer, de m'épier et de me prendre en faute. Ses rapports étaient de nature à augmenter les préventions que le duc de Rovigo avait contre moi. Je trouvai fort heureusement justice et protection auprès de M. Maret, duc de Bassano. Il avait, ainsi que je l'ai déjà dit, un peu contribué à ma nomination; j'allai le voir aussitôt son retour à Fontainebleau, et il m'engagea à revenir souvent. Il n'aimait point le duc de Rovigo, alors assez mal vu de ses collègues; il avait une fort petite opinion de sa capacité, et ne se souciait pas d'ailleurs que ce nouveau venu dans le ministère fît de trop grands progrès dans la confiance du maître, confiance qu'il aurait voulu posséder seul. Sa femme, qui avait beaucoup d'empire sur son esprit, détestait la duchesse de Rovigo. Tout me fut donc favorable de ce côté.

M. de Sémonville, mon ancien camarade au Parlement, ami intime de M. Maret, contribua aussi à me bien établir dans son esprit, et je me trouvai bientôt sur le pied d'aller tous les soirs à peu près à la secrétairerie d'État, de dix heures à minuit; j'y restais quelquefois jusqu'à une heure du matin. Là j'avais toujours occasion, en causant et en jouant au billard avec le ministre, de lui dire ce que je croyais utile de faire parvenir à l'Empereur, et ce qui me semblait le plus propre à déjouer les tracasseries auxquelles je me trouvais en butte.

Je demandais conseil à l'archichancelier dans toutes les circonstances où il voulait bien me le permettre, car sa prudence avait pris à cet égard le soin de me commander une fort grande réserve. C'est un fait qui caractérise l'espèce de défiance sur leur position dont n'étaient pas exempts les hommes qui occupaient, auprès de Napoléon, les postes les plus élevés. La première fois que je revis M. de Cambacérès, après mon installation à la préfecture de police, il se hâta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de me prévenir que désormais je devais le voir moins souvent que par le passé. « Il ne conviendrait pas, me dit-il, « que, pouvant être dépositaire de secrets fort importants, « et qui devaient se renfermer entre l'Empereur et moi, je « conservasse avec qui que ce fût des rapports trop intimes, « et qui seraient de nature à donner des inquiétudes sur « ma discrétion. » Le danger n'a jamais été grand, parce que très heureusement ce que lui-même m'avait dit à Fontainebleau s'est constamment réalisé, la confiance de Napoléon ne m'ayant jamais mis à de difficiles ni dangereuses épreuves. J'étais cependant, en ma qualité de préfet de police, admis toutes les fois que je me présentais à l'audience qu'il donnait après son lever, et là je me rencontrais avec les personnages les plus avancés dans son intimité. C'étaient les maréchaux, les généraux commandant sa garde, ses aides de camp, les hommes qui revenaient de quelque mission importante, ou qui, au moment de leur départ pour quelque grand commandement, venaient prendre ses derniers ordres.

Avant cette audience qu'on appelait le grand lever, il y avait celle du petit lever où n'étaient admis que le service de la chambre et celui à la tête duquel se trouvait le grand maréchal du palais Duroc. M. l'abbé de Pradt, archevêque de Malines, avait, comme aumônier, ses entrées à ce petit lever et en usait souvent. Nous en étions presque toujours avertis par la longueur de ses conversations avec l'Empereur; c'était avec lui que Napoléon débattait alors le plus habituellement les affaires du clergé.

Les réunions du grand lever étaient souvent fort curieuses; on y recueillait avec attention les moindres paroles du maître; il était rare qu'il ne parlât pas à tout le monde, adressant à chacun une question relative à ses fonctions. En général, sa satisfaction se lisait dans ses regards et dans une certaine affabilité de manières, plus qu'elle ne s'exprimait dans ses paroles. Son mécontente-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment éclatait par des mots secs et même durs. Quand on avait quelque chose à lui dire qui nécessitait un entretien particulier, on lui faisait demander par le chambellan de service la permission d'y entrer, et rarement il la refusait. J'ai peu profité de cette faveur et jamais, je crois, dans la première année.

Le peu de paroles qui s'échangeaient, à cette époque, entre Napoléon et moi se bornaient à des questions sur quelques détails de mon administration, questions auxquelles je savais qu'il fallait toujours faire des réponses précises. Il avait, par exemple, la manie de demander : « Combien de bateaux de vin y a-t-il sur la rivière ? Com- « bien de sacs de blé à la halle, etc. ? » Et toujours il fallait lui dire un nombre certain, les à peu près ne le pouvant contenter. Or j'avais précisément le genre de mémoire le moins propre à lui donner cette satisfaction, et la difficulté de répondre à ses questions précises me fit imaginer la confection d'un petit livret que je portais souvent avec moi et qui contenait les principaux et les plus curieux détails statistiques de mon administration. Je montrai ce livret aux ministres de l'intérieur et de la police et au préfet du département. Ils furent également frappés de son utilité ; le préfet voulut en faire autant pour son administration, et de là est né ce travail statistique sur le département de la Seine que M. Chabrol a porté à une si grande perfection et qui fait aujourd'hui autorité pour tous les hommes qui se livrent à des calculs sur l'économie politique.

Il était d'usage que chaque soir le préfet de police adressât à l'Empereur un bulletin contenant les faits survenus dans la journée et dignes de quelque attention : le nombre et le motif des arrestations qui avaient lieu dans les vingt-quatre heures, l'état de l'approvisionnement des marchés. On pouvait joindre, sous la même enveloppe, toutes les notes particulières qu'on croyait utile de mettre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sous ses yeux, et c'était un puissant moyen d'agir sur son esprit, suivant l'occurrence. Mon prédécesseur en avait beaucoup usé; je ne l'ai fait que dans des circonstances assez rares, abandonnant très volontiers cette manière de se faire valoir au ministre de la police qui, comme moi, envoyait aussi tous les soirs son bulletin. Il est résulté de ce soin à me renfermer dans le cercle le plus étroit de mes attributions que jamais je ne suis entré dans la confiance intime, surtout dans la familiarité de l'Empereur qui jamais ne m'a accordé aucune de ces faveurs marquées qui ont été prodiguées aux hommes qu'il regardait comme lui appartenant exclusivement. Mais jamais aussi je n'ai eu à supporter de sa part aucune de ces rebuffades, de ces mots peu obligeants qu'il ne leur épargnait pas davantage. Je me suis toujours tenu à distance, et si son estime, que je crois avoir acquise, ne m'a pas valu de grands avantages, elle m'a constamment mis à l'abri de ses rudesses.

A peine entré dans mes nouvelles fonctions, je fus mis, sous le rapport de l'activité qu'elles exigeaient, à une épreuve assez difficile. Il me fallut assurer, dans le plus bref délai, l'exécution d'un décret qui ordonnait de débarrasser les rues, les places et les boulevards de Paris des matériaux dont ils étaient encombrés, et dont la présence était motivée par la construction des monuments de tout genre qui s'élevaient d'un bout de la capitale à l'autre. Cet encombrement était arrivé à un point qui ne se pouvait plus supporter, et qui avait été l'occasion d'une réponse assez piquante du roi de Wurtemberg. Interrogé par l'Empereur sur ce qu'il pensait de la ville de Paris, qu'il venait de parcourir avec beaucoup de soin : « Mais je l'ai « trouvée fort bien, dit-il, pour une ville prise d'assaut par « les architectes! »

La plaisanterie ne tomba pas à terre, et le décret sur le déblayement fut presque aussitôt rendu. Il était assez généralement établi qu'on ne parviendrait pas à le faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exécuter. Les architectes surtout, même celui de l'Empereur, M. Fontaine, le plus raisonnable et le plus intelligent de tous, disaient la chose impossible. En effet, depuis la place de la Bastille jusques et y compris la place Louis XVI. les pierres de taille occupaient le terrain des boulevards de telle manière que trois voitures pouvaient rarement passer de front, et que deux s'y trouvaient souvent embarrassées. L'état des choses était pire encore sur les quais. La place des Victoires et celle du Carrousel étaient, l'une et l'autre, couvertes par un énorme massif de ces mêmes pierres, au travers duquel on avait seulement ouvert des rues pour conserver les communications indispensables. Je visitai d'abord les lieux, j'indiquai ensuite, hors de la voie publique, les emplacements où il serait possible d'établir les chantiers et les dépôts, puis je détaillai et prescrivis par une ordonnance les moyens d'exécution ; j'ajoutai à ce soin celui d'une surveillance personnelle que j'exerçai plusieurs fois, en parcourant la ville en tous les sens, et le déblayement le plus complet se trouva opéré en quelques semaines.

A la fin du premier mois de mon établissement à la préfecture de police, je vis arriver le fermier des jeux. Il m'apportait une somme de 5,000 francs, qu'il était d'usage de remettre, disait-il, tous les trente jours à M. Dubois. Je lui demandai pour quel motif. Il me répondit que c'était une rétribution volontaire, mais qui devait être regardée comme un droit de ma place. Je lui dis de garder son argent jusqu'à nouvel ordre; mais, comme cette dépense était nécessairement entrée dans le calcul de ses frais, lorsqu'il avait traité du bail, je ne crus pas devoir le laisser jouir du bénéfice de son retranchement et, en rendant compte du fait au ministre de la police chez lequel on versait le prix convenu pour cette odieuse exploitation, je le priai de vouloir bien prendre les ordres de l'Empereur sur l'emploi qu'il jugerait à propos d'en faire. J'eus soin en même temps d'avertir l'archichancelier et M. Maret, ne me fiant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que très peu au compte que rendrait le duc de Rovigo. Il fut tel cependant que je pouvais le désirer. « Je savais « bien, dit l'Empereur en l'écoutant, que le cher Dubois « tirait de tous côtés, et c'est pour cela que, malgré ses « instances, je n'ai jamais voulu élever son traitement au « niveau de celui de préfet de la Seine. » Peu de jours après, l'Empereur ordonna au ministre de la police de recevoir cette somme, avec le reste du prix du bail, et de l'ajouter à mon traitement.

Une des plus grandes difficultés que j'avais à surmonter ressortait du contrôle perpétuel de cinq ou six polices dont plusieurs marchaient et agissaient en rivalité les unes des autres. Ainsi, il y avait, outre la police de la préfecture, celle du ministre, celle du commandant militaire de la division et de la place, celle du grand maréchal du palais Duroc, celle du commandant de service de la garde impériale. Quand ce commandement tombait au maréchal Davout, on ne savait plus auquel entendre, c'étaient des plaintes et des dénonciations continuelles. Venait enfin la police du commandant général de la gendarmerie. Avec l'aide de celle-là, l'esprit court et minutieux du maréchal Moncey enfantait continuellement de nouvelles tracasseries. Puis on avait à se défendre des avis donnés par les correspondances secrètes, dont le nombre n'a jamais été bien connu, et par les bulletins particuliers.

On a souvent parlé de la défiance de l'Empereur, elle était grande, en effet; mais, en vérité, il lui fallait encore une étonnante force de caractère pour ne pas se laisser aller davantage aux soupçons. L'esprit supérieur et souvent très positif du grand maréchal Duroc lui donnait mieux qu'à qui que ce fût le moyen de mettre les choses à leur juste valeur, et je n'ai jamais eu avec personne des communications plus satisfaisantes qu'avec lui. La manière dont il avait organisé le service et la tenue du palais, la justesse des mesures qu'il prenait, pour en garantir la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sûreté, étaient vraiment admirables. Presque point de gardes, presque aucune précaution ostensible, et jamais l'apparence d'un désordre, d'une confusion. Chacun était à sa place, personne n'en sortait; avec sept ou huit sentinelles dans l'intérieur du palais, deux corps de garde, l'un dans la cour, l'autre en bas du grand escalier du milieu, et trois ou quatre fourriers, il pourvoyait à tout.

Je crois donc pouvoir dire que jamais souverain n'a été mieux gardé que Napoléon. A la vérité, le grand maréchal avait eu la très sage précaution d'exiger que très peu de personnes logeassent dans le château. Ceux-là seuls dont le service était de tous les moments, y avaient des appartements.

Un des points les plus importants, dans l'ensemble des mesures qui pouvaient éclairer la police, était le dépouillement secret des correspondances. Il ne pouvait avoir lieu que dans l'intérieur de l'administration des postes; le soin en était confié à un homme honnête et délicat. J'oserais dire que M. de La Valette n'a jamais fait à cet égard que ce qui lui était rigoureusement commandé par le devoir de sa situation, qu'il ne s'est rien permis en aucune occasion pour satisfaire une vaine curiosité, ou pour faire sa cour en fournissant un aliment aux sentiments passionnés de son maître.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XVIII

Annonce officielle de la grossesse de l'impératrice Marie-Louise. — Refus du Pape d'accorder les bulles d'institution demandées pour plusieurs évêques. — Commission d'ecclésiastiques assemblée par Napoléon pour obvier aux embarras créés par le Saint-Siège. — Appréciations de cette commission sur les bulles apostoliques, sur le recours à un concile général, sur les fulminations pontificales. — Nouvelles nominations par l'Empereur aux sièges vacants de Nancy et de Paris. — Brefs lancés par Pie VII contre ces nominations. — Résistance du cardinal Fesch aux volontés de Napoléon. — Agitation dans le chapitre de Paris contre le cardinal Maury. — Vive allocution de l'Empereur, le 1er janvier 1811, aux vicaires généraux et son apostrophe à l'abbé d'Astros dont l'arrestation est ordonnée. — Violente sortie de Napoléon, au Conseil d'État, contre M. Portalis, confident de l'abbé d'Astros. — Exil de ce conseiller, malgré l'intercession de M. Pasquier. — Perquisition opérée à Savone dans le cabinet même du Pape. — Arrestation de plusieurs prélats et membres du Sacré Collège. — Terreur répandue sur le clergé de France.

La grossesse de l'Impératrice était déjà connue pendant le voyage de Fontainebleau; elle fut annoncée officiellement au Sénat dans le commencement de novembre; une circulaire fut adressée en même temps aux évêques et aux archevêques pour leur faire part de cet heureux événement. On peut dire que la nouvelle en fut reçue avec une satisfaction générale, elle faisait présager la meilleure des garanties pour cette tranquillité qui était le premier objet des vœux de ce grand empire, mais.....

Nous vîmes paraître, dans les premiers jours de novembre, un décret qui ordonnait que les bâtiments de l'archevêché de Paris fussent immédiatement disposés pour servir de palais au Pape. Il fallait donc s'attendre à de nouveaux soucis, à de nouvelles inquiétudes. J'ai dit le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

séjour forcé du Saint-Père à Savone et l'état de réclusion dans lequel il était tenu, privé de ses conseillers habituels et nécessaires. J'ai dit la scène des cardinaux à la cérémonie du mariage. Depuis, les difficultés s'étaient élevées sur les bulles d'institution demandées pour plusieurs évêques. Bientôt on arriva au refus obstiné d'en accorder aucune.

On était réduit à confier la conduite des diocèses, où les sièges tombaient en vacance, à des administrateurs nommés par les chapitres. C'était un exemple donné par Henri IV et aussi pendant les querelles de Louis XIV avec la cour de Rome. Mais les temps étaient bien différents; la France possédait alors un haut clergé, éminent par sa science autant que par son illustre origine; l'épiscopat gallican, honoré et respecté dans toute la catholicité, faisait autorité dans l'État, ainsi que dans l'Église. Louis XIV, d'ailleurs, repoussait des prétentions injustes ou exagérées, il n'attaquait que pour se défendre, et ses sentiments religieux ne pouvaient être mis en doute. Napoléon, sans avoir aucun de ces avantages, avait cru cependant qu'il lui serait facile de se poser sur le même terrain, et, s'appuyant sur la déclaration du clergé de 1682 et sur les quatre articles rédigés par Bossuet, il s'était persuadé qu'il devait trouver, dans les maximes de l'Église gallicane et dans les anciens usages de cette Église, un moyen assuré de sortir des embarras que ses continuelles témérités et les violences exercées contre le Saint-Père avaient amassés autour de lui.

Déjà il avait, à la fin de 1809, assemblé une commission ecclésiastique, à l'effet de chercher les meilleurs moyens de pourvoir aux besoins de l'Église. Elle était composée des cardinaux Fesch et Maury, de l'archevêque de Tours, des évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux, de Verceil, du Père Fontana, ancien supérieur général des Barnabites, et de l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice. Ces choix,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en général, étaient de nature à rassurer les consciences.

Le cardinal Fesch, déjà connu par le zèle avec lequel il avait embrassé en plusieurs circonstances la défense des droits de l'Église, de l'épiscopat, et même du Saint-Siège apostolique, se présentait en cette occasion avec de nombreux avantages. Grâce aux liens de parenté qui l'unissaient à Napoléon, il pouvait toujours et l'aborder avec une grande facilité, et mettre dans ses paroles une franchise énergique que peu de personnes auraient osé se permettre. L'évêque de Nantes, M. Duvoisin, ancien professeur de Sorbonne et auteur de plusieurs ouvrages sur les principales vérités du christianisme, inspirait beaucoup de confiance. M. Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, jouissait d'une grande réputation de science et de piété; c'était l'oracle du clergé français. Enfin le Père Fontana passait pour être fort versé dans les matières ecclésiastiques et, en même temps, très attaché au Saint-Siège.

Plusieurs questions ayant été soumises à cette commission, les réponses furent sages, habiles et conformes aux anciennes maximes de l'Église gallicane. Sur le point capital qui était l'institution des évêques, la commission s'était bornée à établir que, si le Concordat venait décidément à n'être plus exécuté par l'une des parties et s'il devenait par conséquent nécessaire d'adopter un nouveau mode d'institution, il faudrait, avant tout, le faire appuyer par l'Église; qu'une loi abrogée n'est plus une loi, et n'en peut recevoir de nouveau le caractère que par l'autorité même qui l'a précédemment abrogée.

Partant de ce principe, les membres de la commission avaient estimé qu'on ne pouvait songer à rétablir la Pragmatique Sanction, ainsi que le chef de l'État paraissait le désirer, qu'autant que l'autorité ecclésiastique interviendrait dans cet établissement. Mais comment faire intervenir cette autorité? Ils s'étaient à cet égard formellement déclarés incompétents et avaient pensé que, dans une circon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

stance aussi délicate, on ne pourrait rien faire de plus sage et de plus conforme aux règles que de convoquer un concile national, où le clergé de l'Empire examinerait la question proposée et indiquerait les moyens propres à prévenir les inconvénients qu'entraînait le refus des bulles pontificales. Telle avait été, dans une circonstance analogue, la mesure proposée à Louis XIV, en 1688, par le parlement de Paris. Napoléon ne fut pas suffisamment satisfait de cette réponse. Il voulait savoir si le concile national aurait certainement en lui-même l'autorité nécessaire pour suppléer aux bulles apostoliques, ou s'il faudrait encore recourir à cette autorité supérieure. La commission interpellée de nouveau, et poussée ainsi dans ses derniers retranchements, fut conduite alors à dire qu'il ne lui appartenait pas de préjuger ce que le concile national jugerait utile et convenable de faire dans l'étendue de ses pouvoirs; il était probable que le concile adresserait au Saint-Père de respectueuses remontrances et pourrait amener Sa Sainteté à un arrangement dont l'utilité serait démontrée par le bien de l'Église; que si cette espérance se trouvait trompée, le concile se croirait peut-être autorisé à faire un règlement provisoire, mais en déclarant que l'Église de France ne cesserait de demander l'observation du Concordat, et qu'elle serait toujours prête à y revenir, aussitôt que le Souverain Pontife ou ses successeurs consentiraient à l'exécuter, en ce qui les concernait. Dans le cas contraire, on aurait la ressource du recours à un concile général, la seule autorité qui fût dans l'Église au-dessus du Pape; mais ce concile pourrait devenir impossible à assembler soit par le refus que ferait Sa Sainteté de le reconnaître, soit par une foule de circonstances politiques assez faciles à prévoir. Alors que ferait-on? C'était là le nœud de la question, et Napoléon voulait absolument qu'il fût tranché.

La commission finit par répondre « qu'après avoir pro-
« testé de son attachement inviolable au Saint-Siège et à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« la personne du Souverain Pontife, après avoir réclamé « l'observation de la discipline en vigueur, le concile natio- « nal pourrait déclarer qu'attendu l'impossibilité de recou- « rir à un concile œcuménique, attendu l'immense danger « dont l'Église de France était menacée, l'institution donnée « conciliairement par le métropolitain à l'égard de ses « suffragants, ou par le plus ancien d'entre eux à l'égard « du métropolitain, tiendrait lieu des bulles pontificales, « jusqu'à ce que le Pape ou ses successeurs eussent con- « senti à l'exécution du Concordat ». Ce retour provisoire à une partie de l'ancien droit ecclésiastique paraissait à la commission suffisamment justifié par la première de toutes les lois, la loi de la nécessité, loi, disait-elle, que le Pape lui-même avait reconnue, lorsque, pour rétablir l'unité dans l'Église de France, il s'était mis au-dessus des règles ordinaires, en supprimant, par un acte d'autorité sans exemple, les anciennes Églises pour en créer de nouvelles. L'expédient indiqué par cette dernière partie de la réponse était précisément celui auquel Napoléon était impatient d'arriver.

Au sujet de la bulle d'excommunication, ils n'hésitèrent pas, après une discussion fort habile sur les faits et sur les principes, à déclarer que les « censures et excommunica- « tions portées dans la bulle du 10 juin étaient nulles, tant « en la forme qu'au fond, et qu'elles ne pouvaient lier ni « obliger les consciences ». Ils avaient sur ce sujet pris la question de fort haut, et, comme la bulle d'excommunication avait été lancée au sujet de l'envahissement de la souveraineté temporelle du Pape, ils s'étaient attachés à prouver que, la discipline et la foi ne reposant pas essentiellement sur cette souveraineté, les fulminations pontificales n'avaient point été, dans la présente occasion, justement mises en usage. Ils n'avaient pas craint de faire observer à ce sujet que, sous Louis XIV et Louis XV, Avignon avait été occupé par les troupes françaises, et que les papes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'étaient abstenus de lancer les foudres de l'excommunication.

Napoléon n'hésita pas à continuer de nommer aux sièges qui devenaient vacants. Il avait, outre plusieurs nominations, hasardé celle de M. d'Osmond, évêque de Nancy, au siège de Florence, et du cardinal Maury à celui de Paris.

La nomination de M. d'Osmond fut l'occasion du bref dont j'ai déjà parlé et qui dut lui causer une vive irritation, puisqu'il signalait comme irrégulière l'annulation de son premier mariage par l'officialité de Paris, et semblait ainsi réserver à ses ennemis le plus puissant des moyens pour attaquer la légitimité des enfants qui naîtraient de sa nouvelle union. D'autres brefs furent encore lancés contre l'occupation du siège de Paris par le cardinal Maury et contre sa prétention de se faire déléguer, par le chapitre, l'administration du diocèse. Un de ces brefs avait été adressé au cardinal lui-même; le Pape se croyait d'autant plus en droit d'intimer ses ordres à ce pontife que, comme membre du Sacré Collège et évêque de Montefiascone, il était certainement lié par des devoirs très étroits envers le Saint-Siège.

Le cardinal, cependant, ne tint aucun compte de la défense et ne négligea rien pour se mettre en possession de l'administration du diocèse de Paris; mais il y éprouva de nombreuses difficultés et rencontra dans le chapitre des obstacles dont on fut d'abord assez étonné, ce chapitre s'étant jusqu'alors montré d'une grande docilité. Il eût été toutefois assez facile d'expliquer cette résistance, si on avait bien voulu penser à la puissance que pouvait, que devait même exercer sur l'esprit des chanoines l'exemple du cardinal Fesch qui, nommé avant le cardinal Maury au même archevêché, s'était interdit, malgré l'invitation du chapitre, toute administration spirituelle. Cet exemple était même cité par le Pape dans le bref adressé au nouvel archevêque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce n'est pas une des moindres singularités de l'histoire de Napoléon que la résistance qu'il a presque toujours rencontrée, pour l'exécution de ses projets relativement au clergé et au Saint-Siège, dans l'homme qui semblait devoir lui être le plus dévoué, dans celui qu'il n'avait élevé à une si haute dignité qu'avec la pensée qu'il trouverait toujours en lui un instrument commode et docile; et, en effet, à ne regarder que la vie passée de cet homme, son élévation au cardinalat pouvait s'appeler un scandale; mais il avait aussi dans le caractère quelque chose de la famille des Bonaparte, et une fois appelé à jouer le rôle d'un prélat et d'une éminence, il entra dans ce rôle aussi sérieusement, et non moins consciencieusement, que son neveu Louis dans celui que la royauté lui avait imposé. Ajoutez qu'il avait sur son neveu l'avantage d'être dans un poste à peu près inexpugnable. En vain l'Empereur l'attaqua par tous les moyens et sous toutes les formes que peut fournir le langage, même celles des plaisanteries les plus dures, faisant allusion aux mœurs de sa jeunesse et à sa conduite dans les jours qui avaient précédé son retour aux pratiques religieuses (1), il demeura toujours inébranlable, se défendit contre les raisonnements, et repoussa les plaisanteries en alléguant ses devoirs, et en se retranchant derrière la profonde conviction à laquelle il avait eu le bonheur de revenir. Sa conduite, toujours parfaitement régulière, fut en toutes circonstances aussi mesurée que ferme; et, sans jamais manquer aux égards extérieurs qu'il devait à son souverain et à l'auteur de sa fortune, on peut dire qu'il fut toujours à la tête de l'opposition religieuse que l'Empereur a trouvée sur son chemin, jusqu'à la fin de son règne.

(1) J'ai entendu raconter à des personnes qui en avaient été témoins une scène de ce genre qui s'était passée un soir à Fontainebleau, dans le salon même de l'Impératrice et au milieu de plus de trente personnes. Les sarcasmes de l'Empereur avaient été jusqu'à la grossièreté, et la contenance du cardinal était toujours restée imperturbable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A force de défendre les intérêts et les justes droits du Pape, le cardinal Fesch arriva à adopter des principes beaucoup trop ultramontains et favorisa constamment les personnes ecclésiastiques ou autres qui, quoique en secret, professaient ces principes. C'est ainsi qu'il est devenu le premier patron des Jésuites, qu'il a malheureusement légués à la France, en quittant son territoire.

L'agitation dans le chapitre de Paris, au sujet des prétentions du cardinal Maury, commença à se manifester d'une manière plus sensible dans le courant de novembre. Je le savais, mais sans que rien m'imposât le devoir de m'en occuper particulièrement. M. Portalis, directeur de la librairie, et avec lequel j'étais intimement lié, vint me trouver, vers le milieu du mois de décembre, et me dit qu'il avait la certitude qu'un bref du Pape, portant défense au chapitre de déférer l'administration au cardinal Maury et déclarant nul tout ce qu'il pourrait faire comme délégué du chapitre, était arrivé à Paris. Le gouvernement avait bien eu connaissance du bref adressé au cardinal; mais, comme personne n'était plus intéressé que lui à le tenir secret, on ne pouvait à cet égard le soupçonner d'indiscrétion; il fallait donc, si c'était de celui-là que voulait parler M. Portalis, qu'il eût été adressé à Paris à quelque autre personne. En effet, malgré la surveillance dont le Pape était entouré à Savone, non seulement ce bref, mais un autre conçu en termes beaucoup plus forts, étaient parvenus entre les mains d'un ecclésiastique auquel Sa Sainteté en avait fait l'envoi directement.

M. Portalis, en me donnant cet avertissement, y ajouta qu'il lui était impossible de révéler par quelle voie la connaissance d'un fait si important lui était arrivée, mais qu'il pouvait assurer que, si on n'y portait remède, le bref, avant qu'il fût peu de jours, circulerait dans Paris; qu'il regardait comme très désirable qu'on en empêchât la divulgation; que, si le ministre de la police voulait envoyer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chercher tels et tels ecclésiastiques qu'il me désigna, et leur dire qu'il était informé de l'existence du bref, et que sa résolution était prise, dans le cas où il deviendrait public, de les en rendre formellement responsables, on pouvait se tenir pour assuré qu'ils trouveraient le moyen d'empêcher toute divulgation. M. Portalis m'avait, comme de raison, autorisé à porter cette confidence au ministre de la police. Je me hâtai de lui en faire part. Il me parut très satisfait, me dit qu'il en ferait son profit, et je dus croire qu'il avait, en effet, suivi le conseil que je lui avais transmis, car la fin de décembre arriva sans qu'on eût entendu parler du bref.

Cependant la mésintelligence entre le cardinal et son chapitre allait toujours croissant. A la tête des opposants, on remarquait l'abbé d'Astros, chanoine, grand vicaire, et parent fort proche de M. Portalis. Déjà il s'était signalé par sa résistance au dessein qu'avait eu le chapitre de donner des pouvoirs au cardinal Fesch, et il avait été question à cette époque de l'envoyer en exil. Mais le cardinal, qui ne voulait pas de ces pouvoirs et qui était trop heureux qu'on lui épargnât l'embarras d'articuler publiquement un refus, avait obtenu la révocation de l'ordre.

Fidèle à la ligne de conduite que j'avais adoptée de n'intervenir jamais dans ce qui n'était pas de mon ressort, et ne cherchant point les occasions de conversation particulière avec l'Empereur, une fois la commission que j'avais reçue de M. Portalis remplie auprès du ministre de la police, je m'étais soigneusement gardé de toute démarche et de toute parole qui auraient pu me faire entrer plus avant dans cette affaire.

Le 1er janvier 1811, M. le cardinal Maury s'étant présenté à la tête du chapitre pour rendre au chef de l'État les devoirs accoutumés, Napoléon saisit cette occasion d'exprimer son mécontentement, et, s'adressant particulièrement aux vicaires généraux : « Avant tout, messieurs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« leur dit-il, il faut être Français, c'est le moyen d'être en « même temps bons chrétiens. La doctrine de Bossuet, « voilà le seul guide qu'on doive suivre; avec celui-là, on « est sûr de ne pas s'égarer. Ce que je dis ici (montrant « l'abbé d'Astros), est principalement pour vous, mon- « sieur l'abbé. Je sais que vous êtes en opposition avec les « mesures que ma politique prescrit, que vous ne cessez « d'agir sourdement pour en paralyser l'effet; mais ces « projets me sont connus, je saurai les déjouer. »

Après cette allocution faite devant tant de témoins, il était difficile de ne pas s'attendre à quelque rigueur. Aussitôt l'audience terminée, le cardinal s'approcha de M. d'Astros et lui proposa de le conduire chez le ministre de la police, qui désirait entrer avec lui en explication. Pour peu qu'il eût été doué du moindre tact, du moindre sentiment des convenances, il aurait compris tout ce qu'il y avait d'indécent et d'indélicat à appeler entre lui et son subordonné une pareille intervention, tout au plus pouvait-il s'adresser au ministre des cultes.

Le ministre, assisté de M. Réal, interrogea l'abbé d'abord sur les causes de son opposition et sur les intelligences qu'il entretenait probablement avec Savone. M. d'Astros ayant répondu négativement ou d'une manière évasive à toutes les questions qui lui étaient adressées, le ministre finit par lui demander sa démission, qu'il refusa. Ce refus décida son arrestation; mais, avant de le conduire à Vincennes, il fut mené dans son domicile pour être présent à la visite de ses papiers. Rien n'échappa à la perquisition; elle fut si complète qu'on alla jusqu'à tâter ses vêtements, on leva la coiffe de son chapeau sous laquelle on trouva le malheureux bref dont M. Portalis m'avait averti. Je crois que c'était celui dont le premier exemplaire avait été directement adressé au cardinal Maury; le second ne fut découvert que postérieurement. Interrogé sur l'usage qu'il avait fait de ce bref et sur les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

personnes auxquelles il l'avait communiqué, M. d'Astros eut l'inconcevable faiblesse d'en nommer trois : M. de Lacalprade, chanoine de la cathédrale, M. l'abbé Guairard, chef à la direction de la librairie, et M. Portalis, chargé de cette direction. Que pouvait-il attendre de cet aveu? Il voulait peut-être faire preuve de bonne foi, et tirer de ce que ses confidences avaient été si restreintes la preuve qu'il n'avait pas agi dans de mauvaises intentions.

J'ignorais complètement cette découverte et les aveux de M. d'Astros, lorsque, le lendemain, allant au Conseil d'État et m'étant arrêté en passant chez le ministre de la police, je fus fort étonné de l'entendre me dire les paroles que voici : « Si vous rencontrez M. Portalis allant au « Conseil, surtout ne le détournez pas d'y entrer. » Je lui demandai à quel propos cette recommandation; il ne voulut m'en donner aucune explication. J'arrivai au Conseil où se trouvait déjà M. Portalis. Napoléon vint présider. A peine fut-il assis, que commença une scène qu'il me fut impossible, après les paroles échappées au duc de Rovigo, de ne pas regarder comme préparée d'avance. Rien ne fut négligé cependant pour lui donner les apparences de l'explosion d'une colère qui ne se pouvait contenir.

Ayant commencé par s'informer si M. Portalis était là, l'Empereur aussitôt lui demanda, dans les termes de la plus rude apostrophe : « Comment il osait se présenter dans « cette enceinte, après la trahison dont il était coupable. » Puis, détaillant cette trahison qui consistait à avoir su et favorisé une correspondance rebelle avec le Pape, avec un souverain étranger, il déclara que « jamais plus indigne « perfidie ne s'était vue, qu'il n'en avait dans le cours de « sa vie éprouvé aucune dont il se fût senti plus révolté, « et cette perfidie partait d'un homme auquel il avait « accordé une confiance particulière. Les paroles lui man- « quaient pour exprimer son indignation. »

Ce que je rends ici en dix lignes fut, dans sa bouche, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

matière d'une philippique qui dura plus d'un quart d'heure. A mesure qu'il avançait, le son de sa voix, son geste, sa physionomie prenaient un caractère plus effrayant, et, quand il eut fini, tout le monde resta muet d'épouvante et de stupéfaction. M. Portalis, accablé et comme anéanti, ne fut en état de balbutier que quelques paroles dans lesquelles il exprima la conviction de n'avoir manqué à aucun de ses devoirs, en ne trahissant pas un parent, un camarade d'enfance, qu'il s'était efforcé en même temps de retenir dans la dangereuse voie où il le voyait engagé.

Ce petit nombre de mots était à peine prononcé, que déjà l'Empereur avait repris, avec une nouvelle véhémence, sa terrible allocution; il trouva moyen d'exhaler sa colère avec plus d'amertume encore. Je crus qu'il ne m'était pas permis de me taire, et, saisissant le premier moment de silence, je pris la parole et dis qu'il était de mon devoir de compléter la défense de M. Portalis et de suppléer à ce que son émotion ne lui avait pas permis d'exprimer. Je racontai donc ce qui s'était passé entre lui et moi, dans le milieu du mois précédent, ainsi que l'avertissement que j'avais, d'après son conseil, donné au ministre de la police. J'ajoutai que, sans doute, le ministre en avait fait un utile usage, puisque le bref avait été enseveli dans un profond secret et serait encore inconnu, si on ne l'avait trouvé chez M. d'Astros qui, évidemment, n'avait pas osé s'en servir. Je conclus en représentant que la confidence, qui m'avait été faite par M. Portalis, devait éloigner de lui tout soupçon de trahison, et qu'il serait peut-être plus aisé de faire porter sur moi que sur lui l'apparence d'une culpabilité, en soutenant que je n'avais pas tiré de son avertissement tout le parti qu'il était possible d'en tirer.

Ce très court plaidoyer, qui changeait entièrement l'état de la question et qui parut exciter au plus haut degré l'intérêt du Conseil, produisit sur la physionomie de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Empereur l'expression d'une vive impatience; après une minute de silence, il reprit cependant, en ayant l'air de n'y faire aucune attention, et continua à accabler M. Portalis. Je voulus encore demander la parole, mais j'en fus empêché par mon voisin, M. de La Valette, qui me supplia de n'en rien faire et m'assura qu'au point où en étaient les choses, je nuirais plus que je ne servirais. Et, en effet, comment espérer de faire fléchir un caractère de cette trempe, lorsqu'il s'était autant avancé! La scène se termina par ces paroles : « Sortez, monsieur, que je ne vous voie jamais devant mes yeux. »

M. Portalis étant en effet sorti, tout le Conseil resta muet pendant quelques minutes. Napoléon enfin rompit ce silence, et, d'un ton de voix fort radouci, exprima le plus profond chagrin d'avoir rencontré ce qu'il appelait toujours une trahison dans un corps au milieu duquel il n'avait jusqu'alors trouvé que fidélité et dévouement, qui avait aussi toujours reçu de lui les plus hautes marques de confiance, et devant lequel il avait l'habitude de s'exprimer, de s'ouvrir avec un entier abandon. C'était un malheur, sans doute, que tous les membres du Conseil ressentiraient comme lui, et il leur rendait la justice de croire qu'ils en étaient profondément affligés. « Monsieur le préfet de police, ajouta-t-il, a cependant jugé à propos de « défendre M. Portalis; mais c'est son ami, et il faut avoir « de l'indulgence pour le sentiment qui lui a fait entre- « prendre cette défense. »

Ainsi il ne hasarda l'expression formelle d'aucun doute sur les faits que j'avais avancés, et il est évident que le temps pendant lequel il s'était tu avait été employé à se fixer sur le parti qu'il lui convenait de prendre à mon égard. L'embarras, s'il me sacrifiait, d'avoir à chercher un nouveau préfet de police et, peut-être, la pensée qu'il y aurait quelque chose de trop odieux à punir un acte de sincérité et de conscience, le décidèrent sans doute aux ménage-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments dont il usa envers moi. Toutefois, malgré ces ménagements et l'obligeance de ses dernières paroles pour le Conseil, le coup était porté, et tous, conseillers d'État, maîtres des requêtes, auditeurs, avaient reçu une impression de tristesse et de crainte qu'il n'était pas en son pouvoir de dissiper. Le spectacle de la toute-puissance qui brise et écrase ainsi sa victime, sans lui laisser le temps ni les moyens de se défendre, a quelque chose de désespérant. Il blesse au cœur les sentiments les plus respectables, il révolte les consciences les plus soumises.

Seul, M. Regnaud entreprit de prononcer quelques mots dont le sens assez peu clair ne plut à personne, pas même à l'Empereur qui l'interrompit assez brusquement, en appelant une des affaires qui se trouvaient à l'ordre du jour. Voilà cependant la scène que M. de Las Cases, dans son *Mémorial de Sainte-Hélène,* a entrepris de représenter comme toute paternelle et éminemment attendrissante. Il était témoin, en qualité de maître des requêtes, et réclame en effet la créance qui est due à un témoin fidèle et consciencieux. Malheureusement pour lui, plus de quatre-vingts personnes ont assisté à cette scène, et on peut lui porter le défi d'en trouver deux qui l'aient jugée à sa manière (1). Mais il a voulu mettre son héros à l'abri de tout reproche. Tout ce que j'avais dit et fait dans cette séance a été passé sous silence.

Rentré chez moi, je me mis à écrire à l'Empereur; j'implorais sa clémence dans les termes que je croyais les plus capables de lui faire impression. Je répétais que si des torts pouvaient être imputés à quelqu'un, c'était à moi. Je suppliais donc Sa Majesté de revenir à des sentiments plus justes envers un homme qui lui était au fond tout dévoué,

(1) Le lendemain, M. de Cambacérès, accoutumé cependant aux orages de la colère impériale, disait à M. d'Hauterive, qu'une indisposition avait empêché de s'y trouver : « Vous êtes bien heureux, j'en suis encore malade. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui était plus malheureux que coupable. Je joignis cette lettre au bulletin de police, et elle fut portée à huit heures du soir (1).

Ce devoir accompli, je me rendis chez M. Portalis que je trouvai écrivant à Napoléon, mais assez embarrassé des moyens de faire parvenir sa lettre promptement. Je m'en chargeai et la portai à M. Maret qui consentit, sans nulle difficulté, à la remettre le soir même à l'Empereur, à l'heure de son travail, de dix à onze heures. Il me dit de revenir, après onze heures, et qu'il m'apprendrait le résultat de la démarche. Je le mis aussi dans la confidence de la lettre que j'avais envoyée, et je lui dois cette justice qu'il se montra très ému et fort peiné de ce qui était arrivé le matin au Conseil. En toutes circonstances, au reste, j'ai trouvé chez M. Maret un cœur excellent. Revenu à l'heure indiquée, j'appris de lui qu'il avait fait lire la lettre de M. Portalis, ainsi que la mienne qui n'avait pas encore été ouverte. « Il est bien malheureux, ajouta-t-il, que je ne sois « entré dans le cabinet qu'après le ministre de la police qui « en sortait, au moment de mon arrivée. Il emportait un « ordre d'exil que je n'ai pu faire révoquer et qui, j'en ai la « conviction, n'aurait pas été donné, si les deux lettres « avaient été lues auparavant. »

Rentré chez moi avec cette douloureuse assurance, j'étais déjà couché, lorsque je reçus une missive du ministre de la police contenant l'ordre d'exil, avec injonction de le faire exécuter dans la nuit même. Je sus d'abord le plus mauvais gré au duc de Rovigo de cette affectation à me charger d'un soin qu'il pouvait très aisément confier à un de ses agents directs, à son inspecteur général, par exemple, qu'il avait coutume d'employer en semblable occasion. Puis je pensai qu'il valait encore mieux que cette dure mission me fût donnée qu'à tout autre; j'en pourrais adoucir les formes,

(1) Cette lettre est aux Archives.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je recevrais enfin, avec les adieux de mon ami, ses dernières instructions sur tous les intérêts qu'il allait laisser à Paris. Les choses, en effet, se passèrent ainsi, et il reçut de moi toutes les consolations qu'il était en mon pouvoir de lui donner. Il était parti à cinq heures du matin, se dirigeant sur la ville d'Aix en Provence, où sa famille était connue depuis longtemps et où son père avait laissé les souvenirs les plus honorables.

Ce jour même, je ne manquai pas de me trouver au lever, où tout le monde eut les yeux fixés sur moi, curieux de savoir comment je serais traité. L'Empereur, en s'approchant, ne me dit que ces seules paroles : « J'ai peur, « Monsieur le préfet de police, que vous n'ayez pas une « assez juste idée des devoirs d'un conseiller d'État. » — « En cela comme en toute autre chose, je crois, Sire, qu'on « ne risque guère de se tromper, quand on n'écoute que sa « conscience. »

Telle fut littéralement ma réponse. Il passa outre sans rien ajouter, et depuis ne m'a jamais dit un mot qui eût trait à cette déplorable affaire. Les paroles que je viens de rapporter sont, au reste, les seules sur le ton de reproche qu'il m'ait adressées, pendant le temps qu'ont duré mes relations avec lui. J'ai toujours été convaincu, avec M. Maret, que, mal engagé dans cette affaire par les premiers rapports de M. le duc de Rovigo, il avait assez promptement regretté la violence à laquelle il s'était laissé entraîner. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, ne pouvant ignorer la correspondance très suivie que j'ai constamment entretenue avec M. Portalis, il ne m'en a jamais témoigné le moindre mécontentement et, lorsque, trois ans plus tard, M. le comte Molé, alors ministre de la justice, lui proposa de nommer, à la première présidence de la cour impériale d'Angers, cet homme qu'il avait si hautement qualifié de traître, il ne fit pas la moindre objection et signa sans hésiter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'avais rempli avec fermeté un devoir que ma conscience et mes sentiments particuliers me prescrivaient également. Ma situation en devint meilleure, non seulement dans le conseil, mais au milieu de tout ce qui composait le gouvernement, même de ce qui environnait l'Empereur. De ce moment, on voulut bien reconnaître, dans le nouveau préfet de police, un homme qui, dans des circonstances difficiles, aurait le courage de dire la vérité et de défendre ce qui devait être défendu.

Les ministres me témoignèrent des égards particuliers, et le duc de Rovigo lui-même comprit qu'il fallait compter avec moi, et qu'après avoir affronté le courroux de l'Empereur, je ne me laisserais pas longtemps opprimer par lui. Ses procédés changèrent donc d'une façon très notable. Il fut de plus en plus établi, dans son esprit et même dans celui de l'Empereur, qu'il ne fallait pas penser à se servir de moi pour les combinaisons et les opérations de leur haute police. Aussi n'ai-je pas eu, à cet égard, à me défendre une seule fois. Dans les affaires du clergé, par exemple (ce sont celles qui ont donné lieu aux actes les plus violents), mon intervention n'a jamais été réclamée. Si le ministre a quelquefois envoyé à la préfecture de police, pour y être retenues dans des chambres assez décentes, qu'on appelait la salle Saint-Martin, des personnes qu'il ne jugeait pas encore à propos d'envoyer à Vincennes, il m'a toujours été loisible de les traiter avec les égards convenables.

C'est ainsi que je me suis trouvé avoir, sous ma garde, Mme de Quinsonas et cette respectable dame de Soyecourt qui, depuis, a employé la plus grande partie de sa fortune à fonder, dans l'ancien couvent des Carmes, une maison de religieuses destinées à offrir sans relâche leurs prières dans les lieux consacrés par le sang des prêtres qui furent égorgés, au mois de septembre 1792. Je l'avais logée dans une chambre du corps de logis que j'habitais, et tous les jours elle se promenait dans mon jardin, surveillée toute-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fois par un inspecteur de police. Je raconte cette promenade, parce qu'elle éveilla la sollicitude de M. Desmarest. Il m'en fit parler par le duc de Rovigo comme d'une faiblesse qui pourrait amener une évasion. C'était dans les premiers temps de mon installation; je répondis que je prenais le danger sous ma responsabilité.

L'exil de M. Portalis fut immédiatement suivi de l'arrestation de M. de Lacalprade et de l'abbé Guairard. Des ordres avaient été en même temps envoyés à Savone, par le télégraphe de Turin, pour que la perquisition la plus rigoureuse fût faite dans le cabinet même du Pape. Elle eut lieu, pendant qu'il faisait sa promenade accoutumée dans le jardin de l'archevêché, et produisit la découverte d'un premier bref qui conférait au cardinal di Pietro des pouvoirs extraordinaires, et d'un second bref qui chargeait le Père Fontana, membre de la commission ecclésiastique, et M. Gregorio, prélat romain, de signifier au cardinal Maury celui qui le concernait.

Cette découverte fut l'occasion de nouvelles rigueurs exercées sur le Saint-Père dont la maison fut entièrement dissoute et qui, à partir de ce moment, resta seul avec son médecin et quelques serviteurs soldés par le gouvernement français. Elle motiva aussi l'arrestation du Père Fontana, de M. Gregorio, du cardinal di Pietro, et de deux autres membres du Sacré Collège, les cardinaux Gabrielli et Oppisoni, déjà exilés à Saumur. Ils furent tous amenés au donjon de Vincennes et tenus, ainsi que l'abbé d'Astros qu'on devait, disait-on, mettre bientôt en jugement, sous le secret le plus rigoureux.

On pouvait dire avec raison que la terreur planait, en ce moment, sur le clergé de France et particulièrement sur celui de Paris, car il était question de comprendre, dans le procès de l'abbé d'Astros, tous ceux qui auraient participé directement ou indirectement à la circulation du bref. Le cardinal Maury profita de cette circonstance pour persua-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

der au chapitre que le seul moyen de sauver l'abbé d'Astros était de lui retirer les pouvoirs dont il était revêtu, et de présenter à l'Empereur une adresse contenant une profession de foi satisfaisante sur l'administration capitulaire. Il eut assez de peine à obtenir ce résultat, mais enfin tout fut arrangé comme l'Empereur et lui le voulaient. L'adresse du chapitre fut rédigée; elle fut très bien reçue, et on l'envoya à tous les évêques de France et d'Italie avec invitation d'y adhérer. Elle eut tout le succès que le gouvernement pouvait en attendre, car pendant quelque temps les colonnes du *Moniteur* furent remplies des actes d'adhésion qui arrivèrent de toutes parts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XIX

L'administration intérieure de la Préfecture de police. — Utilisation singulière des livres saisis. — Sort réservé aux ouvrages politiques. — Agents secrets du gouvernement. — L'inspecteur général Veyrat. — L'employé Perlet. — Le général Danican. — Réformes ou améliorations introduites par M. Pasquier. — Mesures à l'égard des domestiques. — Personnel du dispensaire de la Préfecture. — Réorganisation militaire du corps des pompiers. — L'approvisionnement de Paris. — Réglementation des rapports du préfet de police avec les commissariats de la capitale.

Laissant pour un moment de côté la politique générale, je voudrais donner quelques détails sur l'administration intérieure de la Préfecture de police.

J'avais constaté, entre autres abus établis, ce qui se passait pour les livres obscènes : saisis par l'autorité préfectorale, on ne les détruisait jamais, et on se contentait de les tenir enfermés dans un dépôt situé au deuxième étage de l'hôtel. L'inspecteur général, M. Veyrat, et peut-être d'autres encore avaient la clef de ce dépôt et ne se gênaient pas pour en faire des présents à leurs amis. M. Dubois en usait de même. On m'a raconté que plusieurs fois, donnant à dîner à ses collègues de la section de l'intérieur, il avait imaginé de leur faire à chacun la galanterie d'un paquet contenant ce qui avait paru de plus curieux en ce genre. Ce n'était pas là le plus coupable côté de cette affaire; une certaine partie des ouvrages saisis finissait toujours par rentrer en la possession des libraires ou des colporteurs à qui ils avaient été enlevés, et qui les payaient un fort bon prix, soit à M. Veyrat, soit à ses agents; c'était une branche de commerce très lucrative. Le seul moyen d'y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mettre un terme était de les détruire : je n'hésitai pas à en donner l'ordre; je voulus même que la destruction eût lieu en ma présence.

Je décidai que tout ce qui était enfermé dans le dépôt serait brûlé dans la cour de l'hôtel. Il fallut prendre quelques précautions pour que l'incendie d'une aussi grosse masse de papiers ne fît courir aucun risque aux bâtiments environnants. Je me souvins d'un vaste grillage en fer qui avait longtemps servi à brûler les assignats dans la cour de la trésorerie; il existait encore, je me le fis prêter, et l'opération fut consommée sans difficulté en trois heures de temps.

Il est digne de remarquer que les ouvrages saisis pour cause politique étaient toujours très soigneusement envoyés au pilon, au moment de la saisie. On en gardait seulement deux ou trois exemplaires pour servir, au besoin, de documents ou de points de comparaison. C'est ainsi, par exemple, que je trouvai dans le dépôt les deux seuls exemplaires existants encore du premier ouvrage de M. de Bonald intitulé *la Théorie du pouvoir*. C'est peut-être le plus remarquable de ceux qu'il a composés; l'auteur lui-même n'en avait pas en sa possession un seul exemplaire; je lui en fis tenir un, et l'autre, je n'en saurais disconvenir, passa dans ma bibliothèque; c'est une infidélité que je ne me reproche guère.

Je fis dans mon administration une découverte d'un tout autre genre, mais encore plus attristante. Un jour M. Fiévée me dit au Conseil d'État que j'avais sous mes ordres un homme fort malheureux, qu'il me recommandait d'autant plus qu'il lui était attaché par les liens du sang : M. Perlet, son beau-frère, était en effet employé au secrétariat de la Préfecture de police; il avait été déporté, au 18 fructidor, avec MM. de Marbois, Pichegru et tant d'autres intéressantes victimes. Cette déportation avait causé sa ruine, en détruisant un journal dont il était à cette époque rédacteur et propriétaire; rentré en France après le 18 bru-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maire, il avait frappé à toutes les portes dans l'espoir de relever sa fortune, mais rien ne lui avait réussi, et il avait été trop heureux de trouver un asile dans les bureaux de la Préfecture. « Il y a bien eu, ajouta M. Fiévée, quelques taches dans la conduite qu'il a tenue depuis son retour en France, et je ne prétends pas qu'il soit irréprochable, mais il faut de l'indulgence pour un pauvre diable qui a été si rudement secoué par les événements. » Je lui répondis que je pensais à cet égard comme lui, et que, si je trouvais une occasion d'être utile à son beau-frère, je la saisirais avec empressement.

Dès le lendemain, je fis appeler M. Perlet dans mon cabinet, je lui dis la promesse que j'avais faite à M. Fiévée et mon intention de la tenir. Je fus surpris de la vivacité de ses remerciements, dans lesquels je ne pus m'empêcher de remarquer une exagération et un air d'humilité qui me déplurent fort et me firent presque regretter l'obligeance de mes paroles. Cette fâcheuse impression fut confirmée par une lettre que je reçus de lui deux jours après. Il me disait que, profitant de quelques relations que sa déportation lui avait données avec des hommes dévoués à la cause royale, il s'était fait agent secret du gouvernement impérial, et avait, sous la dictée de M. Desmarest et de M. Dubois, entretenu une correspondance en Angleterre avec un des agents les plus connus du prétendant : M. Fauche-Borel. Cette correspondance avait pour but de découvrir les secrets du parti royaliste, surtout de connaître les hommes qu'il faisait quelquefois passer en France, et d'être ainsi exactement informé de leur arrivée. Il avait trouvé moyen de faire croire à l'existence à Paris d'un comité royaliste dont il était l'organe et au nom duquel il parlait toujours. Enfin, on l'avait envoyé en Angleterre, « afin, disait-il, de connaître les ressources et les espé-« rances des Bourbons, d'achever de déconsidérer, auprès « du gouvernement anglais, MM. de Puisaye et d'Antrai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« gues. Le premier était à craindre et avait de grands « moyens pour fomenter des divisions et envoyer des « agents en France », et il ajouta : « J'ai rempli complète- « ment et au delà la mission dont j'étais chargé, et vous en « verrez la preuve par les pièces originales de la corres- « pondance, qui sont dans les cartons de votre adminis- « tration. »

Une fois mis sur la voie par M. Perlet lui-même, il me fut aisé d'en savoir encore plus long qu'il ne m'en avait dit. J'interrogeai le chef de la division du secrétariat et celui de la première division de police, tous deux fort honnêtes gens et que j'avais déjà reconnus dignes de confiance. Ils me parlèrent l'un et l'autre de ce misérable avec horreur, m'apprirent qu'il était Genevois et, comme tel, compatriote de M. Veyrat qui l'avait introduit dans le service secret de la police et l'avait présenté à M. Dubois. Quand il était revenu d'Angleterre, M. Fauche-Borel, pour continuer avec lui les relations établies à Londres, lui avait envoyé un de ses neveux, nommé Vitel, qui arrivait de l'Inde. Celui-ci n'eut rien de caché pour Perlet, l'ami de son oncle, et alla jusqu'à lui confier que ses instructions étaient renfermées dans sa canne. C'était un bâton de coudrier peu fait pour attirer l'attention. Lorsque Perlet eut tiré du jeune homme tout ce qu'il désirait apprendre, il le fit arrêter par son ami Veyrat qui ne manqua pas d'examiner la canne renfermant les pièces dénoncées, et le malheureux Vitel, livré à une commission militaire, fut condamné, puis fusillé à la plaine de Grenelle.

Depuis cette époque, une dissension, au moins apparente, régnait entre ces deux misérables; il ne me fallut pas un grand effort de prudence pour ne pas la prendre au sérieux. Je sus du chef de la première division que toutes les minutes de la correspondance étaient entre les mains de M. Veyrat, dépositaire d'un vocabulaire, écrit sur un grand nombre de cartes, qui servait à déguiser les noms employés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans cette correspondance. Je fis appeler M. Veyrat, au moment où il s'y attendait le moins, et lui ordonnai de m'apporter à l'instant même les cartons renfermant les minutes et les vocabulaires. Je me flattais de lui ôter ainsi tout moyen de suivre, à mon insu, une si odieuse machination; et, en effet, je n'entendis plus parler de rien jusqu'au jour où M. le duc de Rovigo fit arrêter M. Perlet, parce qu'il avait gardé pendant plusieurs jours, sans les communiquer à M. Desmarest, deux lettres qu'il avait reçues de Londres; il me fut donc démontré que ma précaution n'avait rien empêché, M. Desmarest possédant, suivant toutes les apparences, un double des mots convenus. Je fus heureux d'être ainsi débarrassé de ce misérable.

Parmi les pièces que M. Veyrat fut obligé de me livrer, j'en trouvai deux dont je dois faire mention. L'une est la minute d'une lettre écrite par Perlet, le 3 août 1806, à Fauche-Borel. Elle est, tout à la fois, l'œuvre de M. Desmarest, de Perlet et de M. Dubois. Cette pièce avait eu pour moi un côté piquant, parce que, écrite au moment où je venais d'être nommé maître des requêtes, M. Dubois avait cru devoir profiter de l'occasion pour faire des questions sur mon compte, et s'assurer si M. Molé et moi ne conservions pas quelques relations avec les princes de la maison de Bourbon. Le passage qui nous concernait était tout entier de la main de M. Dubois et fort adroitement tourné.

La seconde pièce était une longue note écrite par M. Perlet, mais rédigée par le général Danican, émigré résidant à Londres. Cette note contenait des détails assez curieux sur l'existence en Angleterre de tous les princes français, sur celle des hommes qui les entouraient, et aussi sur les principaux personnages qui étaient alors en relation avec le ministère anglais. Ces personnages y sont en général fort maltraités, surtout M. de Puisaye et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. d'Antraigues. Il est probable que la note avait été combinée entre Danican et Perlet, pour remplir une partie de sa mission, et qu'elle a dû être mise sous les yeux de quelque membre du cabinet anglais. Quand on rencontre ainsi M. Danican, s'entendant avec M. Perlet et servant ses projets, il est difficile de ne pas se rappeler son apparition, au 13 vendémiaire, en qualité de commandant de la garde nationale de Paris, et on a de la peine à ne pas voir, dans cette rencontre, la confirmation des soupçons que sa conduite à cette époque avait inspirés.

Dans le compte rendu par Perlet de son voyage, on voit dans toute sa perfidie le rôle qu'il a joué auprès de Louis XVIII, qui l'avait accueilli avec la plus touchante bonté. Je devais retrouver cet homme; au sortir de prison, en 1814, il eut l'impudence de se présenter au château des Tuileries et de demander une audience au Roi. J'en fus informé et je crus de mon devoir d'empêcher que Sa Majesté fût si indignement trompée. On le mit à la porte.

Les agents de la Préfecture de police avaient gardé des habitudes et des formes qui rappelaient la Révolution. En vain, le Consulat et l'Empire avaient remplacé la République et le Directoire; en vain le bureau central, composé d'hommes de très bas étage, avait fait place à M. Dubois, préfet de police, puis à M. Dubois, conseiller d'État, puis à M. le comte Dubois, le public était toujours traité, dans quelques bureaux de son administration, à peu de chose près comme au temps de l'heureuse égalité. En plaçant tous les hommes sous le même niveau, on s'était alors arrogé le droit de les traiter tous avec une égale brutalité. Cette manière de procéder était cependant devenue, il fallait en convenir, une singulière anomalie dans un pays où les dignités, les titres, les décorations de tous genres, avaient fini par reprendre leur place et leur empire. On ne saurait croire combien la population parisienne était sen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sible à ces mauvais procédés et combien elle me sut gré de les faire cesser.

Il fallut m'occuper ensuite des nombreux domestiques qui vivent dans la capitale et dont il était désirable, dans l'intérêt de la société tout entière, dans celui des maîtres surtout, que la conduite pût être facilement surveillée. Beaucoup de vols avaient été commis dans les derniers temps; il me sembla nécessaire d'établir des livrets, pour les serviteurs, semblables à ceux qu'on délivre aux ouvriers, et sur lesquels se trouveraient inscrits le nom et les certificats de leur maître, chaque fois qu'ils changeraient de condition. De cette manière, ils ne pouvaient plus rien dissimuler de leur conduite, et celui qui les engageait à son service pouvait toujours se procurer sur leur compte les informations qu'il jugeait nécessaires. La police, de son côté, avait ainsi le moyen de vérifier, lorsqu'ils prenaient leur livret, si quelqu'un d'entre eux n'avait pas déjà commis quelque méfait, s'il n'était pas repris de justice. Elle pouvait donner d'utiles avertissements à des hommes qui devaient y mettre un grand prix, à des notaires, à des caissiers, à des banquiers, à des gens enfin qui devaient, plus que tous autres, redouter le vol domestique. Cependant, ce fut du côté des maîtres que vint le plus grand obstacle à l'exécution d'une mesure qu'ils étaient si intéressés à soutenir. Ils craignaient de voir ainsi l'action de la police pénétrer dans leur intérieur; aussi, la mesure prise par moi n'a jamais été complètement exécutée, et c'est ainsi que s'explique la facilité avec laquelle l'usage des livrets a été abandonné.

Rien ne doit être négligé dans l'administration d'une grande ville; il en est une partie qu'on peut justement qualifier de honteuse et dans laquelle cependant d'importants services peuvent encore être rendus. L'existence des filles publiques est un mal obligé, indispensable peut-être, pour éviter de plus grands désordres; mais ces malheu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reuses créatures doivent au moins être surveillées, et leur santé doit être l'objet de soins d'autant plus particuliers qu'elle exerce une grande influence sur celle de la jeunesse.

La police de Paris, si prévoyante en général avant la Révolution, avait cependant toujours été sur ce point d'une incurie difficile à expliquer. On faisait bien enlever et transporter dans un hôpital les filles publiques qu'on savait malades; mais il fallait, pour qu'on fût informé du mal dont elles étaient affligées, qu'il eût déjà causé de grands ravages et donné lieu à beaucoup de plaintes. Mon prédécesseur avait eu l'heureuse idée d'organiser un dispensaire chargé de les visiter, de les examiner dans leurs domiciles, de pourvoir à leur traitement et d'avertir quand il était nécessaire de les séquestrer. Malheureusement cette idée avait été rendue inefficace par le plus révoltant des abus. Toute fille publique devait payer chaque mois une taxe destinée à solder les agents, les médecins et les remèdes employés par le dispensaire. La somme totale s'élevait à 30,000 francs environ; elle était plus que suffisante pour satisfaire à tous les besoins, mais l'emploi en fut fait dans un intérêt tout différent. Un chirurgien, ancien camarade de collège de M. Dubois, fut placé à la tête de l'établissement et il eut à lui seul un traitement de 10 à 12,000 francs, ce qui ne l'empêcha pas de faire de ses fonctions une véritable sinécure. Le dirai-je? la belle-mère et la femme de M. Dubois n'eurent pas honte de recevoir chacune sur ce fonds 2,000 ou 3,000 francs pour aider au luxe de leur toilette; le reste était distribué à quelques agents subalternes qui, n'étant pas surveillés, négligèrent les soins qui leur étaient confiés, ou n'y cherchèrent qu'une occasion facile de rançonner les pauvres filles, en se faisant payer leur silence.

Il me fallut quelque temps pour être informé de ces honteux détails. Le chirurgien, ami de M. Dubois, fut remer-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cié. Je plaçai à la tête de l'établissement un médecin et un chirurgien dignes de confiance ; je les autorisai à s'adjoindre les aides dont ils pourraient avoir besoin, et je déclarai que tous les fonds provenant de la taxe, outre le payement des appointements fixes, seraient distribués en gratification à ceux des agents ou des chirurgiens qui auraient pris le plus de soins, fait le plus de visites et opéré le plus de guérisons. Je n'ai jamais obtenu de résultats plus satisfaisants. Autrefois, sur huit filles publiques, il y en avait une de malade. Lorsque j'ai quitté la Préfecture, il n'y en avait plus qu'une de malade sur vingt-sept.

J'eus, vers la même époque, à opérer une réorganisation à laquelle la ville de Paris mettait un grand prix. Le corps des pompiers, si longtemps renommé pour la bonté de ses services, était depuis quelques années complètement dégénéré. Lorsque le feu avait consumé la salle de bal chez l'ambassadeur d'Autriche, l'Empereur s'était montré fort mécontent de la manière dont les secours avaient été organisés. Aussi une des premières recommandations qu'il me fit, lors de mon entrée à la Préfecture, fut de m'occuper sérieusement de remettre le corps des pompiers sur un meilleur pied. Il se présentait pour cela une grande difficulté. Ce corps, placé sous mon commandement pour tout ce qui concernait le service, dépendait pour les dépenses, pour l'organisation, pour la nomination de ses officiers, de la Préfecture de la Seine. Les bureaux, chargés du recrutement, avaient fait entrer dans ce corps beaucoup de jeunes gens bien protégés et dont plusieurs avaient assez chèrement payé cette faveur. Une fois portés sur les contrôles, ces jeunes gens, pour s'épargner les ennuis et les fatigues du service, avaient pris l'habitude de faire, au moyen d'une rétribution, monter leur garde par de vieux pompiers, qui trouvaient bon le régime qui leur procurait d'assez gros bénéfices. De cette manière, les nouveaux pompiers n'apprenaient pas leur métier, et, quand survenait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un incendie, outre le peu de secours qu'ils étaient en état de rendre, il fallait souvent beaucoup de temps pour les réunir. Joignez à cela que le chef de corps était un ivrogne, et que le plus grand nombre des officiers aurait mérité les Invalides. D'autre part, M. Frochot, préfet de la Seine, le plus honnête des hommes, et un des plus éclairés en théorie, avait une telle insouciance et une confiance si exagérée dans toutes les personnes qui l'approchaient, qu'il était impossible que les abus ne se multipliassent pas dans son administration. Il fallait, au reste, qu'il eût un bien excellent caractère, car personne peut-être ne l'a plus souvent contrarié que moi sur des choses fort importantes, et cependant, comme il ne pouvait m'attribuer aucune volonté de lui nuire, nous avons toujours très bien vécu l'un avec l'autre.

Jusqu'alors, les pompiers étaient pris parmi les bourgeois exerçant des métiers, travaillant pour leur compte, toutes les fois qu'ils n'étaient pas commandés, n'étant point casernés, par conséquent obligés seulement de se trouver dans les corps de garde aux jours qui leur étaient assignés. Pour m'éclairer sur les réformes à faire, j'eus de nombreuses conférences avec les hommes compétents, surtout avec un sieur Morat, véritable fondateur du corps avant la Révolution. Il était le seul qui eût su en tirer un bon parti, ce qui même lui avait valu une assez grande réputation (1). Il était fort âgé, et tenait beaucoup à ses

(1) On suppose, en général, beaucoup trop facilement que les établissements reconnus bons et utiles ont toujours dû subsister. En administration cependant, il faut reconnaître que, sur les points les plus importants, le bien, en général, ne remonte qu'à des époques fort récentes. Les progrès en cette partie ont été très lents, et les plus importantes améliorations ne datent souvent que de la dernière moitié du dernier siècle. Ainsi l'éclairage de Paris par des lanternes, régulièrement espacées et donnant une lumière de quelque intensité, n'a eu lieu que de 1760 à 1770. Le service des pompiers n'a été solidement organisé par M. Morat que de 1770 à 1780. Auparavant les principaux secours étaient portés dans les incendies par les Ordres mendiants; c'étaient les Capucins qui montaient sur les toits, et arrachaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vieilles habitudes et à l'organisation libre et demi-bourgeoise dont il s'était si bien trouvé; mais les temps étaient changés.

Je m'arrêtai donc à la pensée qu'une organisation entièrement militaire serait de beaucoup préférable. Cette organisation entraînait la nécessité d'un casernement et par conséquent de premières dépenses assez considérables; mais elle aurait aussi l'avantage de tenir toujours, à la disposition de la ville, un corps d'élite, auquel il serait même possible de confier la garde de plusieurs grands établissements, ce qui serait un soulagement pour la garnison ordinaire, si surchargée par la quantité de postes qu'elle était obligée d'occuper. J'eus quelque peine à faire adopter cette idée, mais elle finit par triompher. L'affaire fut discutée en Conseil d'État, sur un rapport du ministre de l'intérieur, et l'Empereur adopta enfin un projet de décret conforme à mes vues. Jamais il ne voulut consentir à accorder quelques-uns de ses conscrits ni pour la première formation du corps, ni même pour le recrutement annuel, qui cependant devait être bien peu considérable; il craignait pardessus tout de porter atteinte à la loi sur la conscription. Nonobstant ces obstacles, j'arrivai assez promptement à une bonne organisation.

Après un choix malheureux, le général commandant

des flammes les individus au moment de périr, les meubles les plus précieux au moment d'être consumés. Les premières pompes ont appartenu à ces communautés religieuses qui les conduisaient elles-mêmes au lieu du péril. Enfin, on ne peut mieux donner une idée de l'incurie qui régnait à cet égard qu'en rapportant le fait suivant dont je puis garantir l'authenticité :

Malgré les soins que M. Morat se donnait depuis dix ans, malgré quelques protecteurs éclairés qu'il avait rencontrés, lors de l'incendie qui a consumé l'Opéra en 1780 ou 1781, il n'y avait encore à ce spectacle ni réservoir d'eau établi, ni pompes attachées à son service. Depuis plusieurs mois, M. Morat était en instance auprès de l'administration de la ville, chargée de la dépense de l'Opéra, pour en obtenir les fonds nécessaires, et, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, sa demande avait été constamment rejetée ou au moins ajournée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

m'indiqua, pour chef du corps nouveau, un officier du génie, M. de Plazanet; il avait servi avec une grande distinction, notamment au siège de Saragosse, où il avait reçu des blessures qui ne lui permettaient plus de faire la guerre. C'est à lui qu'on doit l'excellent pied sur lequel a été mis le corps des pompiers, qu'il commande encore et contre lequel aucune plainte ne s'est jamais élevée.

J'employai le printemps et l'été de 1811 à parcourir les établissements publics et les différents lieux qui devaient plus spécialement attirer mon attention. Cette tournée eut de bons résultats, et elle me mit dans le cas de remédier à plus d'un abus.

J'en trouvai de nombreux. Par exemple, le commerce du bois, du charbon et celui de la boucherie étaient livrés à des monopoles également contraires à l'intérêt des consommateurs et à celui des producteurs. Je tâchai de réorganiser la caisse de Poissy dans un système un peu moins vexatoire et plus réellement utile. Cette caisse est-elle réellement indispensable ? Je l'ai cru assez longtemps, j'en doute aujourd'hui. Il n'est pas rare que ces sortes d'établissements, assez bien entendus dans leur origine, continuent encore d'exister longtemps après que leur utilité a complètement disparu, et alors il n'en reste plus que les inconvénients.

Comme aperçu général, voici ce qu'il est possible de dire sur les règlements qui régissent l'approvisionnement de la capitale. Existant avant la Révolution, ils furent tous détruits en 1789. Dans les premiers moments, cette destruction dut entraîner une assez grande confusion; peut-être aurait-il suffi pour la faire cesser d'un peu de temps et de calme politique, mais vinrent à la fois et presque aussitôt les assignats, les désordres populaires, la Terreur, puis le « maximum » et la misère générale. Alors la pénurie devint extrême; on manqua de tout, même des choses de première nécessité. Quand l'ordre fut rétabli,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

après le 18 brumaire, quand on voulut tout réorganiser, il fut simple de revenir aux errements qui avaient précédé la Révolution.

Les conséquences de la liberté absolue, accordée en 1789 au commerce d'approvisionnement de la capitale, ont été à tort confondues avec celles qu'amenèrent la Terreur, le maximum et le manque de capitaux, causé par l'abus du papier-monnaie. Dès lors, les règlements, qu'on aurait dû considérer comme un moyen transitoire, ont été adoptés comme une mesure définitive. Je suis persuadé qu'on finira par reconnaître le vice de ce système et que peu à peu on comprendra qu'il faut, avant tout, chercher les avantages de la concurrence; c'est ce que l'administration actuelle a déjà essayé, d'une manière assez large, pour le commerce de la boucherie; je crois qu'elle est entrée dans une bonne voie.

Je mis beaucoup de soin à établir de fréquentes communications entre moi et les quarante-huit commissaires de police; des conférences avaient lieu toutes les semaines, j'interrogeais sur toutes choses, je faisais parler, causer même; ainsi je pouvais discerner les capacités et juger les sujets qui méritaient le mieux mon estime et ma confiance. J'apprenais aussi à connaître une foule de détails qui, sans cela, m'auraient échappé. Il faut qu'on me pardonne de revenir ainsi sur ce passé, je voudrais qu'il eût pour le lecteur l'intérêt qu'il a encore pour moi. Il y a vingt-deux ans que je suis entré dans la carrière des affaires publiques, j'ai rempli beaucoup de fonctions, j'ai dans des circonstances difficiles rendu peut-être des services réels à mon pays, mais la satisfaction d'avoir fait le bien et d'avoir empêché le mal, dans les limites de mes forces, je ne l'ai nulle part éprouvée plus complètement que dans mes fonctions de préfet de police. Il est donc simple que ma pensée se reporte avec quelque complaisance sur cette époque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XX

Retraite opérée en Espagne par le maréchal Masséna, le premier homme de guerre après Napoléon. — Conséquences de la mésintelligence entre Ney et Masséna. — Marmont à la tête des troupes. — Le maréchal Suchet en Catalogne. — Naissance du roi de Rome. — Joie de Napoléon et joie publique. — Discours hautain de l'Empereur à l'ouverture du Corps législatif. — Convocation d'un concile national. — Envoi au Pape, à Savone, d'une députation d'évêques. — Première séance du concile, le 17 juin, à l'archevêché de Paris. — Graves difficultés entre les Pères du concile et Napoléon. — Opposition énergique de l'archevêque de Bordeaux et de plusieurs évêques. — Dissolution du concile par décret du 10 juillet. — Arrestation et incarcération à Vincennes des évêques de Tournay, de Troyes et de Gand. — Déplorable effet produit par ces violences. — Craintes d'un schisme. — Négociations pour conjurer ce danger. — Nouvelle réunion du concile. — Députation de prélats envoyée de nouveau au Pape qui finit par donner un bref d'approbation. — Rejet du bref pontifical par le Conseil d'État. — Refus de Pie VII de faire de nouvelles concessions. — Mise en liberté des évêques emprisonnés, sous condition de démission. — Conduite impolitique de Napoléon à l'égard de l'Église.

La période, comprise entre la fin de 1810 et le milieu de l'année 1812, est la plus calme que nous ayons traversée depuis le Consulat. Nous ne courûmes aucun de ces redoutables hasards auxquels nous avaient accoutumés les campagnes de Prusse, de Russie et d'Autriche, et que nous devions retrouver plus terribles encore dans les trois années subséquentes. Depuis la fin de 1809, la péninsule espagnole était restée le seul champ de bataille où nos soldats eussent à lutter. Les pertes que cette guerre a entraînées ont été immenses, mais on ne les a bien connues que lorsque d'autres et de plus grands désastres ont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mis dans la nécessité de rassembler tout ce qui restait de ressources à l'Etat.

Chaque mois de l'année 1811 fut marqué, en Espagne et en Portugal, par quelque bataille livrée, par quelque ville prise ou assiégée. J'ai déjà dit le peu de succès du siège de Cadix et la mauvaise réussite de l'expédition tentée en Portugal. La retraite de Masséna eut lieu au commencement du mois de mars; elle termine la carrière militaire de ce grand capitaine, le premier homme de guerre que la France a eu après Napoléon. Pichegru, Moreau, Kléber, Desaix, Lannes sont des rivaux au-dessus desquels on peut trouver téméraire de placer qui que ce soit. Je les ai tous vus, excepté Desaix; aucun ne m'a, aussi complètement que Masséna, donné l'idée d'un homme né pour la guerre, en possédant le génie, et doué de toutes les qualités qui doivent assurer la victoire. Son œil d'aigle semblait fait pour planer sur un champ de bataille. On comprenait, en le regardant, que le soldat sous ses ordres ne crut jamais qu'il fût possible de reculer. La bataille de Zurich, la défense de Gênes et celle du village d'Essling sont des faits militaires qu'on peut égaler, mais qu'on ne saurait surpasser.

Le défaut absolu de subordination de la part du maréchal Ney, placé sous son commandement dans la campagne de Portugal (1), et le retard apporté à l'envoi des

(1) La mésintelligence entre les deux maréchaux, avant et pendant la retraite, alla jusqu'à ce point que Masséna, vers la fin de la retraite, prit le parti d'ôter à Ney son commandement. On crut un moment que celui-ci résisterait à cette destitution, mais il finit par s'y soumettre. J'ai eu dans le temps beaucoup de détails curieux sur cette mésintelligence et sur ses fatales conséquences. Ils me furent donnés par un sieur Lagarde, homme de beaucoup d'esprit et qui accompagnait le quartier général en qualité de commissaire général de police. Il devait exercer les fonctions de cette place aussitôt que l'armée serait entrée à Lisbonne. C'était, d'ailleurs, une espèce de surveillant qu'on avait jugé à propos de donner aux chefs militaires et dont l'étrange tentative du maréchal Soult, lors de l'expédition précédente, avait apparemment fait sentir la nécessité. On sait que celui-là aussi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

renforts, qui lui avaient été promis, ont été les principales causes du peu de succès de cette campagne, entreprise d'ailleurs avec des forces beaucoup trop faibles. Son énergie rencontra des obstacles à peu près insurmontables; la retraite fut effectuée au travers d'un pays ruiné et devant des forces supérieures, sans qu'un seul homme ou un seul canon eussent été abandonnés. Pendant cette retraite, l'âme de Masséna éprouva une sorte de découragement qui lui fit abandonner au maréchal Ney le soin de repousser les attaques dirigées contre son arrière-garde. On lui reprocha encore, avec quelque fondement, d'avoir manqué, en rentrant sur les frontières d'Espagne, une fort belle occasion d'écraser l'armée du duc de Wellington. Toutes ces circonstances réunies abreuvèrent le vieux guerrier de chagrins, et je ne fais aucun doute que la violence de ses déplaisirs n'ait beaucoup contribué à accroître la maladie de poitrine qui a terminé ses jours, et qui le mit hors d'état de servir durant les campagnes suivantes. Ce fut encore pour Napoléon une perte irréparable.

Si Masséna et Lannes, dans les campagnes de Saxe, avaient commandé chacun un des grands corps d'armée laissés en Silésie ou dirigés sur Berlin, on ne peut dire ce qui en serait résulté, et, sans offenser ceux qui ont tenu leur place, il est permis de penser que l'issue des batailles eût été différente. J'ai souvent rencontré le maréchal Masséna, après son retour du Portugal, et toujours sa conversation a eu pour moi un attrait infini. Il avait l'esprit fin, vif et pénétrant.

Ce fut le maréchal Marmont qui fut placé à la tête des troupes dont Masséna et Ney abandonnaient le commandement, et auxquelles on conserva le nom d'armée de Portugal, afin de bien établir qu'on ne renonçait point à la

avait voulu se faire proclamer roi, sous le titre de Nicolas Ier. M. Lagarde, dans ses récits, n'hésita pas à donner tous les torts au maréchal Ney.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conquête de ce royaume. Les frontières, cependant, n'en ont point été franchies depuis par les armées françaises, et le Portugal est resté comme une forteresse d'où les troupes anglaises, conduites par le duc de Wellington, se sont à plusieurs reprises élancées sur l'Espagne.

Pendant ce temps, la Catalogne était le théâtre des efforts et des succès du maréchal Suchet; seul, de tous les généraux employés dans cette guerre, il a été constamment heureux. Le gain de la bataille livrée sous les murs de Sagonte, la prise de cette ville et celle de Tarragone lui valurent, en 1811, le bâton de maréchal. Il l'avait mérité par la vigueur de ses opérations et par le bon ordre qu'il avait su maintenir, dans le corps d'armée placé sous ses ordres, et dans les provinces qu'il était parvenu à soumettre.

Les rivalités, qui avaient tant nui à la direction des opérations militaires, déterminèrent le Roi à tenter, dans le courant du mois de mai, un voyage à Paris. Il aurait voulu obtenir de son frère un pouvoir absolu sur toutes les troupes françaises qui occupaient ses États. Les plaintes du roi Joseph étaient très fondées, mais il s'était étrangement trompé s'il avait osé se flatter que son frère consentirait à lui céder l'absolu commandement qu'il venait réclamer. Il n'y avait rien au monde dont Napoléon fût moins disposé à se dessaisir. Son armée était le fondement et l'instrument premier de sa grandeur. Sa couronne reposait sur la force et la fidélité de cette armée, et il ne pouvait admettre qu'elle fût un seul jour, pour la moindre partie, soustraite à son autorité, qu'elle combattît sous des directions qui émaneraient d'une autre puissance que la sienne. Savait-il bien, d'ailleurs, ce que la marche des événements le conduirait à décider sur le sort de l'Espagne? Joseph fut donc accueilli avec assez de froideur; on lui donna quelques satisfactions d'amour-propre, mais aucune qui portât sur le fond des choses, et, après son retour en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Espagne, elles allèrent, à de très légères différences près, comme par le passé.

La naissance du roi de Rome eut lieu le 20 mars. Toute la cour, tous les fonctionnaires de quelque importance avaient été convoqués la veille au soir et passèrent la nuit dans les appartements qui précédaient celui de l'Impératrice. Pour la plus grande partie des assistants, la naissance d'un héritier de l'Empire était d'un intérêt en quelque sorte personnel, puisqu'elle devait consolider l'ordre de choses auquel était liée leur fortune. A six heures du matin, on vint nous dire que les douleurs étaient suspendues, qu'on ne savait plus quand l'Impératrice accoucherait, et que chacun pouvait se retirer. L'Impératrice était dans un véritable danger, et elle touchait à un de ces moments où faut quelquefois, pour sauver la mère ou l'enfant, sacrifier l'un des deux. M. Dubois, chirurgien fort habile et chargé de l'accouchement, ne l'avait pas dissimulé à l'Empereur. L'histoire lui doit la justice de rapporter sa réponse, qui fut très connue dans le temps : « Conduisez-« vous, monsieur, comme si vous accouchiez la femme d'un « paysan. »

Une heure était à peine écoulée depuis ma rentrée à la préfecture, lorsque j'entendis le premier coup de canon qui annonçait la délivrance. Quand le vingt-deuxième coup se fit entendre, la joie publique se manifesta plus vive et plus expansive là où le peuple était rassemblé; un immense cri de Vivent l'Empereur, l'Impératrice et le Roi de Rome! s'éleva de tous côtés. Nous ne trompâmes donc point l'Empereur lorsque, retournant au château, nous lui portâmes l'assurance que le bonheur qu'il éprouvait était ressenti par les habitants de la ville de Paris.

D'après tout ce qui vint à ma connaissance, Napoléon n'a probablement jamais eu dans sa vie de jour plus heureux. Sa physionomie était radieuse. Il apporta lui-même son enfant dans le salon où étaient réunies les personnes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les plus importantes de sa cour et de son gouvernement. L'expression de sa figure avait quelque chose de touchant et d'affectueux, qu'on n'était pas accoutumé à y lire. Le père avait évidemment pris la place de l'Empereur. Pourquoi ce triomphe de la nature n'a-t-il pas été de plus longue durée?

Le baptême fut renvoyé au mois de juin. Dans cet intervalle, il n'y eut d'événement important que le retour en France de M. de Caulaincourt. Il quittait l'ambassade de Saint-Pétersbourg, et, comme il avait été personnellement fort agréable à l'empereur Alexandre, son rappel ou, pour parler le langage du moment, la permission qui lui avait été accordée de revenir, indiquait assez qu'on était tous les jours un peu moins soigneux de maintenir la bonne intelligence entre les deux cabinets. Pour qui savait le fond des choses, il était sensible que le rôle auquel était désormais destiné l'ambassadeur de France en Russie ne pouvait s'accommoder avec celui qu'avait jusqu'alors rempli M. le duc de Vicence. Son caractère personnel avait d'ailleurs trop de sincérité et même de raideur pour qu'il fût possible d'en obtenir la nouvelle attitude et le nouveau langage devenus nécessaires.

Vers le même temps, M. Maret, duc de Bassano, remplaça, au ministère des relations extérieures, M. de Champagny, duc de Cadore, qui fut nommé ministre d'État. M. de Bassano, avec un zèle non moins sincère que son prédécesseur, avait, de plus, un véritable enthousiasme pour le génie du maître qu'il servait. On pouvait dire de lui qu'il avait foi en Napoléon, comme le plus fervent catholique peut l'avoir en l'infaillibilité de l'Église. Il faut joindre à ce dévouement passionné un esprit étendu et une grande facilité de travail. Aussi nulle faveur n'a-t-elle jamais été plus constante que la sienne et, si ses services n'ont pas toujours été utiles, ils n'ont pas cessé un seul jour d'être agréables.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Daru le remplaça à la secrétairerie d'État. Ces changements, qui semblaient me devoir être fort étrangers, influèrent cependant sur ma situation présente et à venir d'une manière assez sensible. Mes rapports très fréquents avec le duc de Bassano continuèrent et, en le suivant au ministère des relations extérieures, j'en vins à connaître un monde tout nouveau. J'y rencontrai habituellement les principaux personnages de la diplomatie étrangère, je pénétrai beaucoup mieux que je ne l'avais fait jusqu'alors dans les mystères de la politique impériale, je commençai à la juger avec plus de clairvoyance, par conséquent avec plus de doutes et d'appréhensions.

Loin de me gagner, l'enthousiasme du duc de Bassano excita ma défiance, car je vis qu'à force d'admirer il ne savait plus rien juger. Le mariage de l'Empereur avec l'archiduchesse, surtout depuis la naissance du Roi de Rome, l'avait ébloui; il n'admettait plus de dangers possibles pour la fortune de Napoléon. C'était une bien mauvaise disposition chez l'homme qui aurait dû se faire un devoir de recueillir et d'apporter à son souverain jusqu'au moindre renseignement propre à l'éclairer, qui aurait dû tout entendre, tout écouter, dans l'homme enfin qui se trouvait appelé à rédiger la correspondance avec le cabinet de Saint-Pétersbourg.

Peu de personnes résistaient au prestige du souverain auquel tout réussissait. Je ne citerai, dans l'entourage de M. Maret, que deux hommes ne partageant pas ses illusions. L'un était M. de Sémonville, ancien ami de M. Maret, et l'autre, le comte Louis de Narbonne, émigré rentré, l'un des courtisans les plus spirituels et les plus brillants de la cour de Louis XVI, dont il avait été ministre pendant quelques mois, au commencement de l'Assemblée législative. Ami assez intime de M. de Talleyrand, dans sa jeunesse, et s'étant placé à peu près sur la même ligne d'opinion au début de la Révolution, le comte Louis, à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

retour en France, n'avait pas trouvé cet ancien ami aussi secourable qu'il s'y était attendu; il avait eu besoin de se frayer lui-même une route auprès de l'Empereur; il avait su se rendre très agréable et il était devenu son aide de camp. Napoléon lui confia plusieurs missions diplomatiques. Toutes ces circonstances l'avaient, en l'éloignant de M. de Talleyrand, jeté dans une assez grande liaison avec M. Maret. C'était rompre en visière avec le premier, car l'opposition, pour ne pas dire l'inimitié, était grande entre l'ancien et le nouveau ministre des relations extérieures, et tout le monde savait à quel point les sarcasmes du prince de Bénévent poursuivaient en toute occasion le duc de Bassano.

Mes anciens rapports avec M. de Sémonville (nous avions été l'un et l'autre conseillers au Parlement) amenèrent bientôt entre lui et moi l'échange de nos observations et de nos prévisions. Les siennes étaient plus sombres que les miennes; je les trouvais parfois téméraires, quoique ne pouvant guère les contester. Nous formions donc à nous trois un petit groupe intime dans les salons du ministre; nous écoutions, observions beaucoup, et, comme notre désir que les affaires n'allassent pas au pire était très sincère, nous faisions en toute occasion arriver la vérité au duc de Bassano. Mais il était tellement dominé par ses illusions qu'il n'y avait aucun moyen de lui faire rien comprendre de ce qui était de nature à les diminuer.

Les fêtes du baptême du roi de Rome furent très brillantes à Paris et à Saint-Cloud. L'Empereur avait voulu les faire coïncider avec l'ouverture du Corps législatif qui eut lieu, en effet, le 16 juin. Son discours, en cette circonstance, mérite d'être remarqué; il n'en a guère tenu de plus hautain, jamais ses audacieux envahissements n'ont été plus crûment avoués.

La réunion à l'Empire des États du Pape, de la Hollande, des provinces hanséatiques et du Valais y est représentée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme une conséquence nécessaire des besoins d'accroître ses moyens maritimes et de séparer les affaires de la religion de celles de l'État. « J'ai accordé aux Papes », disait-il, avec le sang-froid le plus dérisoire, « des palais à Rome « et à Paris; s'ils ont à cœur les intérêts de la religion, ils « viendront séjourner souvent au centre des affaires de la « chrétienté; c'est ainsi que saint Pierre préféra Rome au « séjour même de la Terre sainte. » Il terminait par un exposé de la situation de l'Espagne, où les insurgés avaient été battus en un grand nombre de batailles rangées, et où le sang anglais avait enfin coulé dans plusieurs actions glorieuses pour les armes françaises. « Lorsque l'Angleterre « sera épuisée, ajoutait-il, lorsqu'elle aura enfin ressenti les « maux qu'avec tant de cruauté elle verse depuis vingt ans « sur le continent, lorsque la moitié de ses familles seront « couvertes de voiles funèbres, un coup de tonnerre mettra « fin aux affaires de la Péninsule, au destin de ses armées, « et vengera l'Europe et l'Asie, en terminant cette seconde « guerre punique. »

L'histoire du temps et surtout de cet homme extraordinaire n'est nulle part mieux écrite que dans ces paroles solennelles qui paraissent si étranges, quand on les relit après quelques années. Si ce langage en imposait au plus grand nombre, quelle irritation, quelle profonde indignation ne devait-il pas soulever au dehors dans les cœurs qui n'étaient pas complètement abattus, qui se sentaient encore capables de quelque résistance? Et faut-il s'étonner si des efforts unanimes ont été enfin combinés, d'un bout de l'Europe à l'autre, le jour où la possibilité de renverser le conquérant a été aperçue, le jour où il a été permis de croire que la fortune commençait à l'abandonner!

Ce mois de juin, dans lequel parut la promulgation dont je viens de donner l'extrait, fut encore témoin de plusieurs autres événements que je ne puis passer sous silence. Napoléon s'était décidé, à la suite des délibérations de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

commission ecclésiastique et des réponses qu'il en avait obtenues, à assembler un concile national. Les lettres de convocation avaient été expédiées dès le 25 avril, elles étaient adressées aux évêques de France et d'Italie. Une députation, composée des évêques de Tours, de Nantes, de Trèves, était partie en même temps pour se rendre auprès du Pape à Savone; elle avait mission de lui annoncer cette convocation et de lui déclarer que le Concordat de 1801 n'existait plus, attendu le refus qu'il avait fait d'en observer les clauses essentielles. Ils devaient ajouter qu'à l'avenir les évêques recevraient l'institution comme avant le Concordat, suivant la forme qui serait réglée par le concile et approuvée par l'Empereur.

Si, cependant, les députés trouvaient le Pape dans des dispositions conciliantes, ils étaient autorisés à traiter avec lui, et alors il y aurait deux conventions à faire, indépendantes l'une de l'autre. La première serait relative à l'institution des évêques, et sur ce point l'Empereur consentait à revenir au Concordat de 1801, mais à deux conditions : 1° le Pape instituerait les évêques déjà nommés; 2° à l'avenir, les nominations seraient communiquées au Pape dans les formes ordinaires et à l'effet d'obtenir l'institution canonique; si, au bout de trois mois, elle n'était pas accordée par Sa Sainteté, la nomination serait communiquée au métropolitain qui devrait *instituer* son suffragant, lequel à son tour *instituerait* également, même s'il s'agissait d'un archevêque.

La seconde convention aurait pour objet de régler les affaires générales, et à la suite de celle-là, si le Pape consentait à observer toutes les conditions convenues, il pourrait, suivant son bon plaisir, retourner à Rome ou résider à Avignon, avec toute liberté d'administrer le spirituel, même d'avoir auprès de lui des résidents des puissances chrétiennes. Il aurait deux millions pour son entretien, le tout pourvu encore qu'il s'engageât à ne rien faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans l'Empire qui fût contraire aux quatre articles de 1682. Ces points étant réglés, beaucoup d'autres difficultés de détail s'aplaniraient sans peine.

Les députés étaient tenus, en outre, de déclarer à Sa Sainteté que, dans aucun cas, elle ne rentrerait dans la puissance temporelle de Rome; ils devaient aussi la prévenir, dans le cas où elle se refuserait aux arrangements proposés, que l'Église de France, réunie en concile national, pourrait agir d'après les exemples des temps passés, en s'inspirant de la nécessité de pourvoir au salut des âmes et au bien de la religion.

Afin d'obtenir plus de créance, les trois évêques s'étaient munis d'une lettre signée par plusieurs autres évêques réunis chez le cardinal Fesch, et enfin d'une lettre particulière de ce cardinal. Les évêques suppliaient le Pape de mettre toute confiance dans les trois députés qui lui étaient envoyés, et le cardinal entrait dans un exposé assez détaillé de tous les avantages qui résulteraient de sa condescendance aux propositions qui allaient lui être faites. Il insistait particulièrement sur ceux de ces avantages qui devaient tourner au profit de la religion et qui se feraient ressentir aux Églises de France et d'Italie : « La liberté et l'indépen-« dance du chef de l'Église, le retour des cardinaux à la « cour de Sa Sainteté, un revenu suffisant en biens-fonds, « le rétablissement des missions étrangères, l'admission « auprès du Pape des ministres des différentes puissances, « l'augmentation du nombre des évêques, beaucoup de « facilités pour l'exercice du culte et pour l'éducation clé-« ricale, enfin des secours considérables pour les ministres « de la religion. »

Tels étaient les grands biens que Son Éminence faisait envisager au Souverain Pontife, s'il adhérait aux propositions de Napoléon. Plusieurs autres cardinaux, évêques et archevêques, qui se trouvaient momentanément à Paris, avaient aussi écrit particulièrement au Pape.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il était enjoint aux députés d'être de retour pour le 1er juin. Je n'entrerai pas dans le détail des négociations qui eurent lieu, à Savone, entre eux et le Pape. Ils le trouvèrent irrité et furent au moment d'échouer complètement. Mais Pie VII était ému des maux de l'Église; la lettre du cardinal Fesch lui avait fait une grande impression, et, au moment où tout semblait rompu, il se décida à approuver verbalement une note dont il reçut un double et qui contenait les conventions suivantes :

« Prenant en considération les besoins et les vœux des « Églises de France et d'Italie, etc., il accorderait l'institu- « tion canonique aux sujets nommés par Napoléon, dans « les formes convenues à l'époque des concordats de « France et du royaume d'Italie. Il se prêterait à étendre, « par un nouveau concordat, les mêmes dispositions aux « Églises de Toscane, de Parme et de Plaisance. Il consen- « tait à ce qu'il fût inséré dans les concordats une clause « par laquelle il s'engageait à faire expédier des bulles d'in- « stitution aux évêques nommés par l'Empereur et Roi, « dans un temps déterminé, qu'il estimait ne pouvoir être « moindre de six mois, et, dans le cas où cette institution « serait différée de plus de six mois, pour d'autres motifs « que l'indignité personnelle des sujets, il investirait du « pouvoir de donner des bulles en son nom, après les six « mois expirés, le métropolitain de l'Église vacante et, à « son défaut, le plus ancien de la province ecclésiastique. « Toutefois, il ne se déterminait à ces concessions que dans « l'espérance, que lui avaient fait concevoir les évêques, « qu'elles prépareraient la voie à des arrangements qui « rétabliraient l'ordre et la paix dans l'Église, et ren- « draient au Saint-Siège l'indépendance et la dignité qui « lui convenaient. Les divers arrangements, relatifs au « gouvernement de l'Église et à l'exercice de l'autorité « pontificale, seraient l'objet d'un traité particulier pour « lequel Sa Sainteté était disposée à entrer en négociation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« lorsque sa liberté et ses conseils lui auraient été rendus. »

Ce fut le 19 mai que cette note fut agréée, et les évêques députés, heureux d'un succès aussi peu espéré, se hâtèrent de revenir auprès de Napoléon auquel ils se flattaient de faire sentir l'avantage de s'en tenir à cette convention, dont la franche adoption pouvait rendre inutile la tenue du concile. Mais les choses étaient trop avancées, les évêques convoqués étaient déjà arrivés. Le consentement du Pape n'était d'ailleurs que verbal, il n'avait rien signé, et l'Empereur se flattait d'obtenir du concile des décrets qui remédieraient à ses embarras d'une manière beaucoup plus certaine. Il se complaisait dans la pensée que la tenue d'un concile était une illustration qui ne devait pas manquer à son règne; il se flattait apparemment que cette assemblée ne serait pas beaucoup plus difficile à conduire et à gouverner que son Corps législatif.

L'ouverture du concile eut lieu à l'archevêché de Paris, le 17 juin. Le cardinal Fesch s'en fit attribuer la présidence comme privilège de son siège archiépiscopal de Lyon, et en qualité de Primat des Gaules. Il y avait beaucoup à dire, et les solides objections ne manquaient pas contre cette prétention; mais enfin il la fit triompher. Les Pères du concile, au nombre de quatre-vingt-dix-sept dont trente et un Italiens (1), s'étant rendus processionnellement à Notre-Dame, y entendirent la messe, célébrée par le cardinal Fesch avec beaucoup de pompe.

L'évêque de Troyes, abbé de Boulogne, prêcha le sermon; l'évêque de Nantes publia en chaire le décret d'ou-

(1) Trente-trois évêques d'Italie n'avaient point été appelés, soit parce qu'ils étaient emprisonnés ou exilés, soit à cause de leur grand âge et de leurs infirmités. Parmi les évêques romains, un seul avait été convoqué; en France, un seul évêque, celui de Séez, n'avait point été appelé. L'Empereur, mécontent de ses principes, l'avait forcé à se démettre et à se retirer hors du diocèse; on ne pouvait pas moins soutenir qu'il était encore évêque titulaire, sa démission n'ayant pas été acceptée par le Pape, et, comme tel, il avait droit d'assister au Concile.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

verture et lut la profession de foi adoptée par le concile de Trente. Le président prononça ensuite à haute voix le serment prescrit en 1564 par la bulle de Pie IV. Les autres prélats prêtèrent entre ses mains le même serment. Cette première journée fut déjà fort désagréable à l'Empereur. Il fut très choqué du sermon dans lequel l'évêque de Troyes avait beaucoup trop parlé de l'Église romaine, « mère et maîtresse de toutes les Églises, etc. » Le serment lui déplut beaucoup aussi, il commençait par ces mots : « Je « jure et promets une véritable obéissance au Pontife « romain, etc. » On lui fit entendre cependant que c'était une chose de forme à laquelle il ne fallait pas s'arrêter. Mais bientôt de nouvelles difficultés s'élevèrent. Il envoya son ministre des cultes faire lecture au Concile d'un décret par lequel il agréait le cardinal Fesch pour président, et statuait qu'il serait formé un bureau chargé de la police de l'assemblée et dont les ministres des cultes de France et d'Italie feraient partie.

L'apparition inattendue du ministre et les prétentions, élevées par le décret dont il était porteur, causèrent beaucoup d'agitation. Dans les premiers siècles, les empereurs chrétiens avaient bien coutume d'envoyer aux conciles un ou plusieurs commissaires pour y faire régner le bon ordre; mais depuis longtemps ce soin avait été exclusivement réservé à ceux qui les présidaient. En essayant de faire revivre un tel usage, l'Empereur manifestait beaucoup trop clairement sa volonté d'influer sur les décisions, et ce n'était pas un bon moyen d'arriver au but qu'il poursuivait.

Le cardinal Fesch proposa, pour former le bureau, les prélats qu'il avait précédemment chargés de la police de l'assemblée; mais il ne put faire agréer cette proposition, et, sur la demande de l'évêque de Gand, M. de Broglie, le concile procéda à de nouveaux choix. Le ministre des cultes lut ensuite un message de Napoléon, dans lequel il se plaignait amèrement d'un refus par le Saint-Père d'accor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

der des bulles aux évêques nommés; des brefs donnés par lui contre les administrations capitulaires; de la bulle d'excommunication que Sa Sainteté avait lancée et de certains pouvoirs extraordinaires accordés au cardinal di Pietro; il déclarait que le Concordat ayant été violé et n'existant plus, il fallait trouver un nouveau mode pour les institutions canoniques, et qu'il appartenait au concile d'indiquer le plus convenable.

Ce message jeta la consternation parmi les Pères du concile qui s'étaient flattés, jusqu'alors, d'un rapprochement entre les deux puissances, et qui avaient un vif désir de l'opérer. A partir de ce moment, le découragement et un sentiment de défiance régnèrent au milieu d'eux. Les prélats, qui passaient pour être plus particulièrement attachés à l'Empereur, devinrent par cela seul suspects à leurs collègues, et, quelle que fût la droiture de leurs intentions, ils perdirent presque tout crédit. Cette hostilité s'attacha plus particulièrement à celui qui, par ses vertus, ses lumières et ses talents, était le plus en état de rendre de grands services, l'évêque de Nantes, M. Duvoisin. Il voulut lire le lendemain, en réponse au message, une adresse dans laquelle se trouvait longuement traitée la question d'excommunication. Sa rédaction fut attaquée par l'évêque de Gand, et on modifia le passage relatif à l'excommunication. Au lieu de traiter la question particulière, on convint de se borner à poser les principes généraux. Quelques phrases, relatives aux quatre articles de 1682 et aux libertés de l'Église gallicane, éprouvèrent une grande opposition de la part des prélats italiens; il y eut même une protestation formelle déposée sur le bureau par l'évêque de Brescia et signée par plusieurs de ses collègues. L'évêque de Chambéry proposa au concile de se rendre en corps à Saint-Cloud pour réclamer la liberté du Souverain Pontife. Cette proposition fut reçue d'abord avec le plus vif enthousiasme: elle allait être adoptée, lorsque la majorité recula devant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la crainte d'engager une discussion avec Napoléon, et rejeta une mesure qui aurait honoré le concile aux yeux mêmes de celui qui devait en être le plus blessé.

Définitivement l'adresse ne fut adoptée qu'après le retranchement de tout ce qui avait rapport à l'excommunication. Napoléon refusa de la recevoir ainsi modifiée, et ordonna que les évêques eussent à s'occuper sans délai de l'objet pour lequel ils étaient convoqués, c'est-à-dire des moyens de suppléer aux bulles pontificales pour l'institution des évêques.

Je ne crois pas qu'il se soit rencontré aucune circonstance dans la vie de Napoléon où il ait plus complètement méconnu le caractère et la position des hommes auxquels il avait affaire. Il manquait évidemment, à cette époque, de conseillers dont l'autorité pût redresser, dans son esprit, les notions fort peu justes qu'il s'était faites en cette matière. Le ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, homme de bien, mais faible et timide, était incapable de prendre un parti et de le défendre. A l'époque de la conclusion du Concordat, M. Portalis, chargé alors de la direction des affaires des cultes, possédait toutes les connaissances et tous les talents nécessaires pour exercer une utile influence, et c'était aussi le temps où M. de Talleyrand avait toute sa valeur. Il ne faut donc pas s'étonner si ces affaires ont été différemment conduites en 1801 et en 1811.

Il fallait cependant que le concile se prononçât sur la dernière question posée par le gouvernement. L'archevêque de Tours donna lecture du rapport fait sur la matière, à la fin de l'année précédente, par la commission ecclésiastique, et il finit par entrer dans quelques détails sur ce qui s'était passé dernièrement à Savone. Il donna connaissance de la note approuvée verbalement par le Pape, et que jusqu'alors on avait tenue soigneusement cachée. Le défaut de signature fut aussitôt observé, et on soutint que cette note, n'ayant aucun caractère d'authen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ticité, ne pouvait être prise en considération. Ce fut vainement que le cardinal Fesch montra une lettre du Pape dans laquelle Sa Sainteté se louait de la conduite des députés et l'engageait à ajouter foi à ce qu'ils diraient de sa part; la majorité de la commission persista à regarder la note comme surprise à la religion du Saint-Père et contenant, d'ailleurs, non des concessions irrévocablement consommées, mais de simples propositions d'arrangement.

Pour mettre un terme à ce débat, le cardinal Fesch ouvrit un avis qui fut unanimement adopté. Cet avis portait que le concile, avant de statuer sur les questions qui lui étaient proposées, devait solliciter de Sa Majesté la permission d'envoyer au Pape une députation qui lui exposerait l'état déplorable des Églises, et conférerait avec lui sur les moyens d'y remédier. Napoléon, instruit de cette décision, voulut dissoudre le concile à l'instant même. Il prétendait faire rendre une loi pour forcer les métropolitains à instituer les évêques. Mais il fut détourné de ce coup d'État par l'évêque de Nantes, et il se contenta d'un décret que le concile rendrait (il le dicta lui-même), et qui serait ainsi conçu :

« 1° Les évêchés ne pourront rester plus d'une année « vacants pour tout délai. Dans cet espace de temps, la « nomination, l'institution et la consécration devront avoir « lieu; 2° l'Empereur nommera à tous les sièges vacants, « conformément au Concordat; 3° six mois après la nomi- « nation, le Pape donnera l'institution canonique; 4° les « six mois expirés, le métropolitain se trouvera investi par « la concession même faite par le Pape, et devra procéder « à l'institution canonique et à la consécration; 5° le pré- « sent décret sera soumis à l'approbation de l'Empereur et « mis au nombre des lois de l'État; 6° Sa Majesté sera « suppliée par le concile de permettre à une députation « d'évêques de se rendre auprès du Pape pour le remercier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« d'avoir, par ces concessions, mis un terme aux maux de « l'Eglise. »

Les orages que souleva dans le concile la lecture de ce décret furent d'une violence à laquelle personne ne s'était attendu. L'évêque de Nantes était parvenu d'abord à le faire adopter presque unanimement par la commission; mais, dès le lendemain, une vive opposition se manifesta dans cette même commission; il y eut des rétractations nombreuses, et enfin le projet ne fut définitivement adopté qu'avec la condition expresse que « le décret, avant « d'avoir force de loi, devait être approuvé par le Souve- « rain Pontife ». Les choses s'aggravèrent, lorsque le rapport de la commission fut lu par l'évêque de Tournay au concile, formé en congrégation générale. L'évêque de Nantes et l'archevêque de Tours avaient refusé de s'en charger.

La plus grande agitation se manifesta après cette lecture. Le débat s'engagea de nouveau sur la compétence du concile et sur l'étendue des pouvoirs appartenant au Pape. Quelques-uns prétendirent qu'il avait excédé ses pouvoirs en publiant la bulle d'excommunication; à ces mots, l'archevêque de Bordeaux, jetant sur la table un exemplaire du concile de Trente, ouvert à l'article qui donne aux Papes le droit d'excommunier les souverains, de quelque rang qu'ils soient, s'ils viennent à toucher aux droits ou aux privilèges de l'Église, s'écria : « Condamnez donc l'Église! » Ce mouvement avait produit la plus vive impression, et il était difficile d'en prévoir les conséquences, lorsque le cardinal Fesch leva la séance, en disant qu'il fallait laisser à chacun le temps de réfléchir sur une matière aussi grave. Dans la soirée même, Napoléon rendit un décret portant que le concile était dissous; c'était le 10 juillet. En vain le cardinal Fesch fit toutes les représentations imaginables sur le mauvais effet que cette mesure allait produire; il ne fut point écouté, et fut même accusé par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son neveu de seconder sourdement les plans d'opposition.

L'Empereur ne se borna pas à ce coup d'autorité. Il s'était flatté que le concile l'aiderait à se passer du Pape; trompé dans son attente et attribuant en grande partie ce mauvais succès aux évêques de Tournay, de Troyes, et à M. de Broglie, évêque de Gand, qui était en même temps un de ses aumôniers, il donna au duc de Rovigo l'ordre de s'assurer de leurs personnes et de les enfermer dans une prison d'État, ce qui fut exécuté dans la nuit même.

J'eus, en cette occasion si importante, la confirmation la plus entière de l'assurance qui m'avait été donnée que les expéditions politiques resteraient dans le ressort du ministre de la police. Je ne fus, en effet, informé de celle-ci que le lendemain et lorsqu'elle était complètement terminée. M. le duc de Rovigo avait envoyé chercher à minuit l'inspecteur général Veyrat qui, assisté des agents qu'il avait choisis et de ceux attachés au ministère, avait enlevé les trois évêques et les avait conduits à Vincennes. Ayant été instruit, le matin, de l'absence de M. Veyrat pendant une grande partie de la nuit, je lui en demandai compte, et il me raconta fort naïvement tous les détails de son opération. Malgré la rudesse de ses formes, il n'avait pu se défendre d'une certaine émotion, lorsqu'il s'était vu appelé à porter en quelque sorte la main sur des personnages si vénérables, et son récit était encore empreint de cette émotion. Deux des prélats, les évêques de Tournay et de Gand, l'avaient frappé par la dignité de leur contenance et par le calme de leur résignation.

Quoique je fusse loin à cette époque d'avoir aucune intimité avec le ministre de la police, cependant je commençais à être plus à mon aise avec lui, et je ne pus m'empêcher de lui faire connaître à quel point la violence de ce procédé me semblait destinée à produire un mauvais effet. Il en convint presque, et il fallait que l'évidence fût bien grande pour lui arracher un tel aveu. Il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

me donna à entendre qu'il avait empêché que la mesure ne fût plus étendue et qu'il avait nommément sauvé l'archevêque de Bordeaux, ce qui m'a été confirmé depuis. Ce fut la première occasion où je m'aperçus que le duc de Rovigo n'était pas tout à fait inaccessible aux conseils de la prudence et de la modération. Il eût été difficile, au reste, de trouver, même parmi les plus dévoués à l'Empereur, beaucoup d'approbateurs des actes qu'il venait de se permettre.

On trouva odieux que des prélats, appelés pour donner leur avis, fussent arrêtés pour avoir usé de la faculté qu'on leur avait accordée. La crainte d'un schisme commença à se répandre, surtout lorsqu'on vint à savoir que l'intention de Napoléon était de faire rendre par le Corps législatif une loi qui réglerait le mode d'institution des évêques. Les prélats qui lui étaient le plus attachés, et ceux qui avaient quelque part à sa confiance, ne furent pas les moins effrayés; ils mirent donc tout en œuvre pour conjurer ce danger. Sur leurs représentations, les membres du concile qu'on venait de dissoudre furent successivement appelés chez le ministre des cultes qui leur fit entrevoir la possibilité d'obtenir la révocation des mesures prises, s'ils consentaient à donner leur adhésion au projet du décret. Quelques-uns furent inébranlables; les autres, au nombre de quatre-vingts environ, effrayés des périls que courait la religion, s'engagèrent à adhérer, si, comme on le leur promettait, l'Empereur de son côté consentait à ce que le décret fût soumis à l'approbation du Pape.

Après beaucoup de pourparlers et de négociations, le décret de dissolution fut enfin considéré comme non avenu, et le concile se réunit le 5 août en congrégation générale, comme s'il n'avait jamais été dissous. Néanmoins les évêques arrêtés étaient encore sous les verrous (1), et

(1) Pour affaiblir le mauvais effet que devaient produire l'arrestation des évêques et le maintien de leur détention, on affecta de répandre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plusieurs autres étaient déjà partis. En bonne foi, quel caractère pouvaient avoir désormais les décisions d'une assemblée ainsi tourmentée et mutilée! Était-il possible de se flatter que ses actes dussent exercer une grande, une véritable autorité? Quoi qu'il en pût être, après quelques débats encore assez vifs et dans lesquels l'archevêque de Bordeaux maintint sa résistance, le concile rendit deux décrets, le premier portant que le concile était compétent pour statuer sur l'institution des évêques *en cas de nécessité;* le second relatif à cette même institution, et peu différent du projet émané de l'Empereur; le dernier article seulement était ainsi conçu : « Le premier décret sera soumis « à l'approbation du Pape. A cet effet, l'Empereur sera « supplié de permettre à une députation de six membres « de se rendre auprès de Sa Sainteté pour obtenir la con- « firmation d'un décret qui peut seul mettre un terme aux « maux des Églises de France et d'Italie. »

Les députés arrivèrent à Savone vers la fin d'août. M. de Pradt, archevêque nommé de Malines, en faisait partie. Pour gagner un peu plus la confiance du Pape, Napoléon avait permis que cinq cardinaux et un archevêque *in partibus,* qui était son aumônier ordinaire, se rendissent auprès de lui. Ce fut donc en leur présence et assisté de leurs conseils, que le Saint-Père ouvrit les conférences avec les évêques députés; elles durèrent environ trois semaines et, le 20 septembre, il se détermina enfin à donner un bref par lequel il confirma le décret du concile, mais toutefois sans prononcer le mot de concile et en se bornant à adopter, « comme conformes à ses vues et à sa

le bruit qu'ils avaient été arrêtés, non point à raison des opinions qu'ils avaient émises, mais pour des faits étrangers aux objets soumis aux délibérations du concile. Ce mensonge, qui ne trompa personne, a cependant été reproduit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* par M. de Las Cases. Il suffit, pour le démentir, de faire remarquer que la clôture du concile et les arrestations furent ordonnées dans le même moment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« volonté, les articles convenus entre les évêques réunis à « Paris », articles qu'il transcrivait littéralement. Le bref commençait par des félicitations, adressées à ces évêques réunis, sur leur attachement à la chaire de Saint-Pierre; ils étaient formellement loués de leur soumission filiale et de leur véritable obéissance au Saint-Siège, à l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres. Puis venait une dernière exhortation de continuer à recourir au Saint-Siège, comme au centre de l'unité catholique, de lui être toujours soumis et inviolablement attachés.

Le bref étant adopté, la députation profita des bonnes dispositions, dans lesquelles Sa Sainteté paraissait alors se trouver, pour la prier de faire, aux bulles déjà accordées à l'archevêque de Malines, quelques rectifications sur des points qui en avaient jusqu'alors empêché la publication. Ils lui demandèrent aussi d'accorder, à quelques-uns des évêques nommés, les bulles d'institution qui leur étaient nécessaires. Les rectifications eurent lieu ainsi qu'ils le désiraient, et des bulles furent expédiées à quatre évêques nommés.

Le Saint-Père écrivit de sa propre main à Napoléon. Sa lettre était conçue dans les termes les plus modérés. Les députés croyant alors qu'ils n'avaient plus qu'à se féliciter de leur succès, persuadés que la captivité du Pape allait cesser, et, avec elle, tous les maux de l'Église, se hâtèrent d'écrire à Paris pour informer le gouvernement d'une issue aussi heureuse. Tout, en effet, paraissait terminé, et ils furent autorisés à revenir; mais presque aussitôt un contre-ordre fut envoyé. Plusieurs d'entre eux avaient déjà quitté Savone, quand le second courrier arriva. L'archevêque de Tours, les évêques de Nantes et de Trèves se trouvaient à peu de distance de la ville et ils s'empressèrent d'y retourner. L'archevêque de Malines et l'évêque d'Évreux ne purent être rejoints et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

arrivèrent à Paris pour y recevoir les reproches qui les attendaient, au lieu de félicitations sur lesquelles ils comptaient. Voici le motif de ce changement : une commission du Conseil d'État, chargée d'examiner le bref relatif au décret du concile, avait été d'avis de le rejeter; elle se fondait sur ce que le Pape, ne faisant pas, dans son bref, mention du Concile, paraissait ainsi en méconnaître l'autorité, et aussi sur ce qu'il ne s'était pas expliqué formellement à l'égard des évêchés du royaume d'Italie et de ceux des divers pays réunis ou à réunir à l'Empire.

Napoléon, frappé de ces observations, ne manqua pas de trouver que les députés avaient méconnu complètement leurs instructions et en témoigna très vivement son mécontentement aux deux députés qui étaient de retour. Il ne jugea pas à propos cependant de les renvoyer à Savone; mais, prenant la résolution de ne pas faire usage du bref, il enjoignit à ceux qui étaient restés ou retournés auprès du Pape de faire de nouvelles démarches pour obtenir la rectification de cet acte, conformément à leurs premières instructions.

L'hiver entier fut employé en tentatives inutiles pour obtenir cette nouvelle concession de Sa Sainteté, qui resta inébranlable dans la résolution de ne faire au bref aucun changement; et, au bout de plusieurs mois, les députés s'estimèrent heureux d'obtenir enfin la permission de revenir à Paris. Ainsi fut rendu complètement vain le résultat obtenu dans ce concile, assemblé avec tant d'ostentation. Napoléon, s'obstinant à vouloir tout ou rien, ne souffrit même pas l'usage des bulles que les évêques nommés avaient obtenues, ne leur permit pas de se faire sacrer, et néanmoins exigea d'eux de se transporter dans leurs diocèses et de les gouverner en qualité d'administrateurs et en vertu des pouvoirs qui leur étaient, à cet effet, conférés par les chapitres; il les plaçait de cette manière dans la plus difficile et la plus fausse des situations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je ne dois pas omettre de dire que, quatre mois environ après l'arrestation des évêques de Tournay, de Gand et de Troyes, on était venu à Vincennes leur demander leur démission, en promettant à ce prix d'ouvrir les portes de leur prison et de se borner à exiger qu'ils résidassent, sous la surveillance de la police, dans telle ville de l'empire qu'ils choisiraient, pourvu qu'elle fût située à quarante lieues de la capitale. Tous les trois acceptèrent la proposition, donnèrent leur démission et furent envoyés dans les villes de leur choix.

J'ai mis d'autant plus d'importance à présenter dans leur ensemble les faits et les scènes qui se rattachent au concile de 1811 que, malgré son extrême intérêt, les événements qui sont survenus en ont détourné l'attention. Rarement on a méconnu, avec autant d'aveuglement, les limites qu'il est impossible de franchir à l'autorité la plus absolue. Supposant que tous les hommes et toutes les assemblées pouvaient être conduits de la même manière, voulant tout emporter de haute lutte et ne reculer devant rien, l'Empereur a négligé ainsi des avantages certains, obtenus contre toutes probabilités. Après la violence de ses procédés à l'égard du concile, et lorsqu'il n'en avait rien su tirer que par la force et la terreur, quel bonheur plus inouï que celui d'avoir arraché au Saint-Père le bref relatif à l'institution des évêques? Nul avant lui ne pouvait se vanter d'avoir obtenu une telle concession; elle suffisait pour assurer le gouvernement des diocèses; elle séparait complètement le pouvoir spirituel de l'action temporelle. En admettant même, ce qui était fort probable, que le Pape voudrait un jour revenir sur cette concession, il suffisait qu'elle eût existé et qu'on en eût usé pendant un certain temps pour qu'il lui devînt très difficile de la retirer. N'était-il pas clair aussi qu'il n'y aurait pas moyen de refuser longtemps, pour les diocèses d'Italie, ce qui était accordé pour ceux de la France?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La conduite de l'Empereur dans cette occasion fut impolitique. Restaurateur du culte catholique en France, l'Église lui devait de s'être relevée de ses ruines et ne demandait pas mieux que de se donner complètement à lui. Depuis le Pape jusqu'aux simples prêtres, tous, à bien peu d'exceptions près, acceptaient sa dynastie sans arrière-pensée, tous lui croyaient le pouvoir de faire pour eux plus que qui que ce fût au monde. Tout me persuade qu'en adoptant une conduite moins violente, il lui était facile de trouver dans la religion l'allié le plus utile et le plus puissant. Il a prétendu défendre et même exagérer les libertés de l'Église gallicane, et il en a été de cette prétention comme de celle d'accroître, hors de toute mesure, l'étendue de l'empire. Il a fini par n'être plus en état d'assurer à la France ses anciennes frontières, et il nous a livrés presque sans défense à l'esprit ultramontain et aux envahissements du pouvoir pontifical.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XXI

Le bail des jeux. — Accusations portées contre M. de Rovigo. — Nomination d'une commission d'enquête à ce sujet. — Nouvelle réglementation des maisons de jeu. — M. Pasquier et le duc de Rovigo. — La récolte de 1811. — Système adopté pour le service de la boulangerie. — Nécessité de se défendre contre la fraude des boulangers et celle des consommateurs. — La mise en régie de l'approvisionnement de réserve. — Rareté du pain. — Élévation successive du prix des denrées. — Désir chez Napoléon de rétablir un *maximum*; sa méfiance à l'égard du commerce. — Propositions de M. Pasquier au Comité des subsistances. — Procès-verbal de la séance du conseil extraordinaire tenu chez l'Empereur en vue de conjurer la gravité de la disette. — Émeutes et pillages par des bandes affamées. — Répression rigoureuse. — Taxation définitive du prix du blé.

Dans le courant des derniers mois de l'année 1811, je me trouvai mêlé dans une affaire qui fit assez de bruit. Je dois d'autant moins la passer sous silence qu'elle touche d'abord à un grand intérêt d'ordre et de morale publique et que, de plus, elle a failli compromettre l'existence du duc de Rovigo.

Le bail des jeux, après une durée de quelques années, était expiré depuis plusieurs mois; on l'avait prorogé, pour une année seulement, aux mêmes conditions que par le passé, le ministre de la police ayant voulu se donner le temps de réfléchir sur les bases du nouveau traité qu'il serait appelé à souscrire. Convaincu comme je l'étais du mal que causaient les jeux de Paris, je crus de mon devoir d'appeler l'attention de l'Empereur sur ce sujet. Je lui adressai, dans le courant de septembre, la note qu'on va lire. Je la rapporte en entier, parce qu'elle pose très nettement la question :

L'amour du jeu est une maladie morale; elle doit être traitée comme les maladies physiques qu'on n'espère pas détruire, mais qu'on atténue le plus possible, et qu'on travaille surtout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à empêcher de devenir contagieuses; or ce n'est pas ce qui a été fait depuis quinze ans. On est parti d'un principe qui est au moins très spécieux. Il est impossible, s'est-on dit, d'extirper la passion du jeu; il faut amener ceux qui en sont atteints à jouer dans un lieu en quelque sorte public, sous les yeux de l'autorité qui peut surveiller leurs actions, arrêter leurs désordres les plus révoltants, et même écarter les hommes qui, par état, ne peuvent se livrer à cette passion, sans qu'elle ait pour eux les plus terribles conséquences.

Pour atteindre ce but, deux, trois ou quatre maisons au plus étaient suffisantes. On en a établi jusqu'à quatorze, y compris le salon des étrangers (1), parce que, du moment où le produit est devenu une branche de revenu avoué, on a traité cette branche comme les autres. Ne voyant rien de mieux à faire que de l'étendre, quand le produit a diminué, en ne levant l'impôt que sur une certaine classe d'hommes, on s'est efforcé d'en attirer une autre.

Ainsi, pendant quelque temps, les désœuvrés de la société, les fournisseurs, les généraux et tous les hommes qui avaient fait fortune dans le cours de la Révolution, ont seuls fréquenté les maisons de jeu. Insensiblement ces individus se sont ruinés, ou ont vu tarir les sources de leur odieuse fortune, ou ont été retenus par une sorte de pudeur, qui est venue de la régularité que Sa Majesté a exigée des hommes appelés à l'honneur de la servir ou de l'approcher. On a alors ouvert des maisons pour les marchands, pour les commis, pour le peuple, pour les domestiques. Non content de mettre pour enjeu des écus, des louis et des billets de banque, on a fait jouer quarante et jusqu'à quinze sous. On a placé des maisons de jeu partout, dans des quartiers où il n'y en avait jamais eu, par exemple, au centre du commerce, dans la rue Saint-Martin. Cette mine a été très féconde; mais aussi quel mal n'en est-il pas résulté! La maladie, qui était concentrée dans une classe de la société, a gagné la masse de la population; un désordre épouvantable s'est introduit dans les mœurs, et le nombre des crimes s'en est sensiblement accru. Le jeu est tellement la source de ce désordre que, quand il se commet dans une habitation un vol de quelque importance, le premier soin que prend la police est de rechercher s'il y a dans cette habitation un individu fré-

(1) Il n'y en a plus que onze aujourd'hui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quentant les maisons de jeu, et, si elle en trouve un seul, bien rarement se trompe-t-elle en mettant la main dessus.

Que faire donc pour remédier à un si grand mal? Revenir au procédé dont on n'aurait jamais dû s'écarter. Avec trois ou quatre maisons de jeu, on en aura tout autant qu'il en faut pour les oisifs de la société qui, s'ils ne jouaient pas dans des lieux publics, joueraient, et avec plus de risques peut-être, dans les maisons particulières, pour les étrangers qui ont presque tous le goût du jeu à un très haut degré, et qui se trouvent ainsi réunis dans une même enceinte, à la grande commodité de l'autorité qui les surveille.

Il est d'autant plus nécessaire de laisser cette porte ouverte, que, si on la fermait, les habitués reflueraient dans la société, où ils ne manqueraient pas de propager leur funeste goût. Car il faut ici reconnaître une singulière vérité : les jeux publics, qui ont développé la fureur du jeu dans la classe moyenne et dans le peuple, l'ont beaucoup diminuée dans la société des gens de bonne et honnête compagnie. La raison en est simple, on ne joue pas dans les maisons particulières, parce qu'il y a des jeux publics dans lesquels on trouve toujours avec qui faire sa partie; et, d'un autre côté, on rougit un peu d'aller dans les maisons de jeu. Un magistrat n'oserait s'y montrer, un militaire y cache le plus souvent sa décoration; ainsi donc peu d'inconvénients, avantage même, dans le maintien de trois ou quatre maisons d'un ordre élevé; mais, cela fait, clôture absolue de toutes les autres.

On peut assurer que rien n'est plus désiré dans Paris par les honnêtes gens, et ici ne se présenterait pas la difficulté qui a été signalée tout à l'heure. Les marchands ne trouvent pas à jouer dans leur société habituelle; quand ils ne rencontreront plus ces maisons qu'on est venu ouvrir à leurs portes, ils cesseront de jouer. Cela est encore plus vrai du peuple. Pour le peuple, s'il voulait continuer de jouer après la clôture des maisons qu'il fréquente aujourd'hui, il ne pourrait le faire que dans des lieux où la police a toujours les yeux ouverts, et où il lui serait très facile de l'empêcher, c'est-à-dire dans les cabarets, les guinguettes, et les maisons de loueurs en garni, etc.

Le riche a des salons dans lesquels on ne peut pénétrer que difficilement; mais le pauvre est toujours aisément surveillé, parce que ses lieux de réunion ne peuvent être que des lieux publics. Le préfet de police, dans le cas où on adopterait le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parti qu'il propose, ne craint donc pas de se rendre garant qu'avant trois mois, il n'y aurait plus de jeu parmi le peuple et qu'il y en aurait infiniment peu dans la bourgeoisie; ce serait le plus grand des bienfaits pour la population de Paris. Il en résultera sans doute une diminution considérable dans le prix de la ferme; mais, s'il fallait remplacer cette ressource par un impôt, quel est celui qui ne serait pas préférable? En est-il un qui coûte plus en frais de perception? En est-il un dont les conséquences soient plus funestes?

Je ne savais encore rien de l'effet qu'avait produit cette note, lorsque survint un incident qui en accrut beaucoup l'importance. Un sieur Davelouis, longtemps intéressé dans les différents baux de la ferme des jeux, avait fait parvenir des offres au duc de Rovigo, et il paraît que, de toutes celles qui avaient été reçues, c'étaient les plus considérables. Cependant la préférence du ministre paraissait arrêtée sur un sieur Perrin, fermier du dernier bail, et les paroles étaient, dit-on, réciproquement données. Furieux de se voir évincé, M. Davelouis n'avait pas hésité à attribuer la préférence accordée à son rival aux plus honteux motifs d'intérêt personnel, et, assisté d'un sieur Thurot, ancien secrétaire de la police sous M. Fouché, homme de beaucoup d'esprit, mais fort peu recommandable, il avait rédigé un mémoire destiné à être mis sous les yeux de l'Empereur, dans lequel toutes les turpitudes de la ferme des jeux étaient dévoilées, en même temps que les accusations les plus graves étaient formulées contre le duc de Rovigo.

Celui-ci, en ayant été informé, voulut faire saisir le mémoire et enlever l'auteur, du moins M. Davelouis l'a prétendu; mais, ayant été, dit-il, averti à temps, il avait trouvé moyen de s'évader au moment où les agents du ministre se présentaient à sa porte. C'était le soir; il s'était aussitôt rendu à Saint-Cloud, avait passé la nuit dans le parc, et s'était, au point du jour, présenté chez le ministre secrétaire d'État, M. Daru, auquel il avait exposé sa situa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion, en le mettant en demeure de la mettre sous les yeux de l'Empereur. M. Daru n'avait pas cru pouvoir s'y refuser et avait reçu l'ordre de renvoyer Davelouis à Paris avec injonction de produire son mémoire sous deux fois vingt-quatre heures. Défense était faite au duc de Rovigo de porter atteinte à sa liberté. Le coup était rude pour celui-ci; il eut, de plus, à supporter les dures expressions d'une colère qui ne savait guère se contenir.

L'Empereur, après avoir lu le rapport de Davelouis, nomma une commission pour examiner les faits et donner son avis sur les deux questions suivantes : 1° Est-il convenable d'autoriser les jeux dans la ville de Paris, ou faut-il les défendre et mettre Paris dans les mêmes conditions que les autres villes de France? 2° Les mesures qui ont été prises pour supprimer les jeux dans les différentes villes de France ont-elles réussi? Quelle est à cet égard la situation des choses? — La commission était composée des cinq présidents des sections du Conseil d'État, du préfet de la Seine et du préfet de police. Dès sa première réunion, elle me chargea du travail préparatoire et me nomma rapporteur. Le duc de Rovigo ne put s'empêcher de concevoir une grande inquiétude de ce choix; il ne croyait pas à mes bonnes dispositions pour lui, et craignait que je ne me souvinsse de toutes les tracasseries dont il m'avait jusqu'alors fatigué.

Dans cette affaire, ce qui m'occupait le plus, c'était la grande question de la suppression des jeux; je ne faisais qu'une bien petite part aux querelles particulières. Je mis sous les yeux de la commission beaucoup de recherches sur la marche, sur l'accroissement des jeux dans la capitale et sur les conséquences de ce déplorable envahissement. Je montrai aussi comment les deux villes les plus importantes de la France, celles de Lyon et de Bordeaux, avaient su s'en garantir, et comment elles n'avaient eu qu'à se féliciter de leur résistance; puis, retombant dans les conclusions de ma note à l'Empereur, je finis par éta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blir l'indispensable nécessité de supprimer toutes les maisons de jeu destinées à attirer les classes moyennes de la société et les gens du peuple.

Quant aux griefs personnels à M. Davelouis et à la violation des droits qu'il prétendait avoir, je fis observer que l'Empereur avait ajouté à sa recommandation d'un rigoureux examen celle d'un grand secret dans nos opérations. Or, cette seconde prescription annulait nécessairement la première, l'examen commandé ne pouvant résulter que d'une enquête, de l'audition de plusieurs témoins, d'un dépouillement attentivement fait sur les registres de la ferme des jeux. Dans tous les cas, j'insistai sur le peu d'importance de cette querelle particulière à côté du grand intérêt qui nous occupait.

La commission, frappée des documents que j'avais produits, finit par demander à l'unanimité la suppression totale des jeux à Paris. Je rédigeai mon rapport et je le portai à l'Empereur qui le garda pendant quelque temps, sans faire connaître ses intentions.

Je ne fais aucun doute que le premier mouvement de Napoléon n'ait été favorable au complet redressement qui lui était proposé, mais le regret de perdre un revenu important ne tarda pas à venir obséder son esprit; le désintéressement n'était pas sa qualité dominante. Je persiste cependant à croire que, si la commission s'était bornée à mes premières conclusions, il lui eût été difficile de ne pas les adopter; mais la proposition d'une suppression absolue lui fournit une occasion d'hésiter et, au bout de quelque temps, il jugea à propos d'ordonner un essai. Le duc de Rovigo eut pour instruction de passer encore une fois le bail avec le sieur Perrin, fermier actuel, mais pour une année seulement. On supprima trois maisons, au lieu de n'en laisser que trois, comme je l'avais demandé. A la vérité, la suppression tomba sur les plus dangereuses, sur celles qui étaient établies dans les quartiers marchands. On

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

retrancha aussi la moitié des heures de la matinée, pendant lesquelles le jeu était permis, et on obligea les maisons à fermer un peu plus tôt dans la nuit. Après l'année d'essai, on se trouva si bien apparemment du nouveau régime établi, qu'il n'y eut plus d'hésitation à le continuer. L'Empereur était à cette époque absorbé par la guerre de Russie, et il ne songeait guère à porter son attention sur cette affaire.

Le duc de Rovigo avait eu les inquiétudes les plus vives. Il était depuis trop peu de temps ministre pour se croire en mesure de dédaigner une accusation aussi grave que celle de Davelouis. Beaucoup de personnes, parmi celles qui approchaient l'Empereur, n'étaient que trop disposées à y croire; il avait peu d'amis et beaucoup d'ennemis. Si la commission avait accueilli les imputations qui lui étaient adressées, il eût été très possible que l'Empereur se fût décidé à le remplacer et à l'envoyer prendre au loin un commandement dans un corps d'armée. Mais qu'aurait-on gagné à cela, et qui peut savoir comment il eût été remplacé? Les débutants, dans le poste qu'il occupait, sont toujours redoutables, parce qu'on doit leur supposer un empressement assez naturel à faire preuve d'un zèle dont les effets se font presque toujours sentir un peu rudement. Or, le duc de Rovigo avait jeté son premier feu; il était donc d'une saine politique de ne pas chercher à l'accabler. C'est ce que nous comprîmes tous dans la commission, sans avoir eu besoin de nous le dire, et le rapport fut fait en conséquence. Une fois échappé à ce péril, il faut lui rendre la justice qu'il eut beaucoup de reconnaissance pour ceux qui le lui avaient fait éviter, et ce sentiment porta principalement sur moi envers qui il se crut plus particulièrement obligé. De ce moment, ses manières changèrent entièrement; plus de contradictions sur aucun point. Dans une conversation que nous eûmes, lorsque tout fut fini, il ne me dissimula pas qu'il était fort sensible à mon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

procédé : « Vous voyez bien, lui répondis-je, que je n'aspire « pas à être ministre de la police, et vous pouvez être « assuré que rien ne pourrait jamais me déterminer à le « devenir. Ainsi, agissez en conséquence, car vous trou- « verez rarement un préfet de police qui soit dans ces dis- « positions. »

Quelques jours après, je lui donnai à connaître combien les visites que me faisait toujours M. Desmarest m'étaient désagréables, ne pouvant les considérer que comme un moyen d'espionnage employé contre moi et contre ceux qui fréquentaient ma maison. Ces visites cessèrent aussitôt et n'ont jamais recommencé. Enfin mon crédit sur l'esprit du duc de Rovigo a toujours été croissant depuis cette époque, et je puis dire que ce crédit n'a pas été sans quelque influence sur la modération dont il a fait preuve dans les deux dernières années de son ministère. Il faut lui rendre la justice qui lui est due. Il ne manquait ni d'intelligence, ni d'ouverture dans l'esprit; mais il n'avait jamais admis, étant aide de camp de Bonaparte, qu'il pût être fait une objection aux volontés du souverain, dont il accompagnait tous les pas et dans l'atmosphère duquel il vivait. Ministre de la police, les habitudes de sa vie durent changer. Il n'approcha plus Napoléon que comme les autres ministres, ne l'accompagna plus dans ses voyages et travailla avec lui beaucoup moins fréquemment. Obligé de voir un monde nouveau, de tenir une maison considérable, ayant à lire une correspondance dans laquelle la vérité perçait nécessairement de temps en temps, il arriva plus promptement qu'on n'aurait pu l'espérer à concevoir qu'il y avait quelquefois des objections à faire, des modifications à apporter aux commandements de son maître. Éclairé sur les fautes de celui qu'il avait jusqu'alors regardé comme infaillible, confident forcé des haines qu'il soulevait, sa police, en s'étendant, lui ouvrit les yeux; il comprit qu'il n'y avait plus rien à gagner pour lui au rôle de séide qu'il avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

joué jusqu'alors; il se rendit compte qu'il pouvait y avoir quelque danger à braver trop longtemps des ressentiments qui ne manqueraient pas d'éclater contre lui, si jamais la main qui le soutenait venait à faiblir. Il fut heureux que des sentiments de confiance eussent succédé entre nous à la méfiance des premiers jours. Nous allions traverser des jours difficiles.

La récolte de 1811 s'était annoncée sous les auspices les plus favorables, et jusqu'au mois de juin on en avait conçu les meilleures espérances. Le système adopté pour le service de la boulangerie, et la vente du pain dans la capitale reposant sur le maintien d'un prix modéré, ce prix devait toujours rester à la portée des consommateurs les moins aisés. Quand le prix des grains s'élevait, il fallait que l'administration vînt au secours des boulangers, soit en leur fournissant de la farine à un taux proportionné à celui du pain, soit en leur donnant l'argent nécessaire pour couvrir la différence.

Le fardeau était immense pour l'administration. Si elle n'avait pas d'approvisionnements faits à l'avance, elle était obligée d'acheter aux prix les plus élevés pour revendre à bon marché; et, dans cette opération, elle devait nécessairement contribuer à l'élévation du prix contre laquelle cependant il lui fallait lutter.

Dans tous les cas, la dépense pour subvenir à une aussi grande consommation était énorme, et, pour qu'elle ne vînt pas à s'accroître au delà de toute mesure, il fallait se défendre contre toutes les fraudes, d'abord celle des boulangers. Si on leur livrait la farine nécessaire à leur consommation, ils s'efforçaient d'en obtenir plus qu'il ne leur en fallait, et savaient bien la revendre au prix courant; si on les dédommageait en argent, ce dernier moyen avait l'inconvénient de les rendre tout à fait indifférents sur le prix de la denrée qu'ils achetaient, et que, souvent même, ils parvenaient, d'accord avec les vendeurs, à élever ficti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vement pour se faire allouer ensuite une prime plus considérable.

Après la fraude des boulangers venait celle des consommateurs, toujours poursuivis par la crainte de manquer et demandant au delà de leurs besoins, quelquefois même alimentant, avec le superflu qu'ils parvenaient à se faire délivrer, les environs de la capitale, et faisant ainsi, aux dépens de l'administration, un commerce fort lucratif. Cette administration avait encore à se défendre contre tous les individus qui affluaient journellement du dehors, contre ceux surtout qui apportaient les approvisionnements nécessaires pour les autres services de la capitale ; il fallait autant que possible, et c'était chose fort malaisée, les empêcher d'emporter, en retour, non seulement le pain nécessaire à leur consommation, mais encore celui qui devait alimenter en partie les villages et les villes dans lesquels ils retournaient.

Les belles apparences du commencement de juin s'étaient promptement dissipées dans beaucoup de provinces. Toutefois, dans les départements les plus rapprochés de la capitale, tels que ceux de la Brie, de la Beauce, de presque toute la Picardie, la récolte était encore belle ; mais il aurait fallu que l'excédent de cette récolte pût suffire à ce qui manquait en Normandie, dans les provinces du Nord et dans celles du Midi, où le mal était extrême.

Du moment où cette situation fut connue, les demandes se multiplièrent dans les départements plus favorisés, qui se trouvaient être précisément ceux dans lesquels s'opère ordinairement l'approvisionnement de la capitale, et, dès le mois d'août, je fus dans la nécessité d'appeler l'attention du ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, sur une situation qui s'aggravait chaque jour. Le ministre prit, au commencement de septembre, la sage précaution de former auprès de lui un comité de subsistances dans lequel on examinerait les mesures qu'il conviendrait de prendre. Je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fus de ce comité avec M. Frochot, M. Réal et M. Maret, conseiller d'État. Ce dernier était depuis assez longtemps chargé de la direction des approvisionnements de la guerre, et l'Empereur lui avait, depuis près de dix-huit mois, confié celle de l'approvisionnement de réserve appartenant à la ville de Paris.

Quel était à cette époque le taux de cette réserve? Un traité avait été passé en 1807 avec une compagnie connue sous le nom de « Compagnie Paulet »; le premier intéressé était, je crois, un sieur Vanlenbergh, négociant fort habile dans le commerce des grains. Cette compagnie, obligée d'entretenir toujours dans ses magasins 300,000 quintaux métriques de blé et 30,000 sacs de farine, devait concourir avec le commerce à l'approvisionnement de la ville de Paris; elle était tenue d'y envoyer, à toute réquisition du préfet, et d'y faire vendre au cours la quantité de grain et de farine qui lui serait ordonnée. Ce cas échéant, elle devait faire immédiatement dans ses magasins le remplacement des quantités vendues, et elle devait le faire au moyen d'achats opérés au delà d'un rayon de trente lieues autour de la capitale, ou à l'étranger, quand cela pouvait être utile.

La réserve ainsi organisée avait le privilège de fournir les hôpitaux, les prisons et les établissements de bienfaisance. C'était un moyen d'écoulement et d'emploi pour ses grains et ses farines, à mesure que le renouvellement en devenait nécessaire. Il paraît que dans les dernières années, le marché avait été très avantageux pour les entrepreneurs. L'Empereur a toujours eu le tort grave de regarder les gros bénéfices comme une espèce de vol fait à l'État, il n'a jamais manqué de travailler à les faire cesser. C'est ainsi qu'il jugea à propos d'en user en cette occasion avec la compagnie Paulet, dont le marché fut résilié par un décret daté du mois d'avril 1810. L'entreprise fut remplacée par une régie dont l'administration fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

confiée à M. Maret. Mais il fallait se mettre en possession des magasins, et il ne voulut, comme de raison, en accepter la remise qu'après la vérification des quantités et des qualités. Cette vérification entraîna beaucoup de difficultés, beaucoup de contestations, et finalement la gestion de M. Maret ne commença que dans le courant de novembre.

Pendant cet intervalle de six mois, on avait toujours fourni à la consommation des hôpitaux, des prisons, des établissements de bienfaisance, et on n'avait rien remplacé. Les prix n'étaient pas alors très favorables, et M. Maret ne se pressa pas d'ordonner des achats. Il n'était pas, comme la compagnie Paulet, soumis à l'inspection du préfet de police; rien ne l'empêchait d'agir suivant sa volonté. Lorsque les embarras commencèrent, il n'y avait dans les magasins de la réserve que 115,000 quintaux métriques de blé, au lieu de 300,000, et 11,000 sacs de farine, au lieu de 30,000. Avec des moyens aussi faibles, le service de cette réserve fut nécessairement condamné à une grande timidité : M. Maret ne voulait rien hasarder avant d'avoir remonté son approvisionnement; il fit donc des achats, et, malgré les assertions contraires de ses agents, il en fit dans le rayon ordinaire de l'approvisionnement pour la capitale.

Les boulangers, à partir du 15 septembre, commencèrent à demander une nouvelle augmentation du prix du pain; il était déjà à 14 sols; on ne se pressa pas de la leur accorder. L'Empereur répugnait beaucoup à ce que ce taux fût dépassé. On dit aux boulangers que les gros bénéfices qu'ils avaient faits pendant longtemps les mettaient en état de supporter une perte momentanée.

Il résulta de cette résistance à augmenter la taxation que, dès la fin de septembre, le pain devint rare sur les marchés, dans les faubourgs et dans les quartiers populeux. L'inquiétude augmenta, et le prix du grain dut nécessairement s'en accroître. Vers la fin d'octobre, on se décida à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accorder aux boulangers une prime de cinq francs par sac de farine dont ils justifieraient l'achat. Cette mesure fut inefficace; le pain devint de plus en plus rare, la porte des boulangers fut dès le matin assiégée par la foule et, dès neuf heures, leurs boutiques étaient vides. Toutes les denrées, qui peuvent suppléer au pain, augmentèrent dans la même proportion que la farine; celle-ci se vendait alors soixante-seize francs le sac, ce qui aurait dû porter le pain de quatre livres à près de seize sous.

Au commencement de novembre, on se décida, dans l'espoir d'amener l'abaissement des prix, à faire faire par la réserve quelques ventes sur la halle. La réserve n'avait pas alors dans ses magasins plus de 98,000 quintaux métriques de blé, et elle ne possédait que 24,000 sacs de farine. M. Maret avait donné des ordres d'achat considérables à Hambourg et sur les bords du Rhin, où la récolte n'avait pas été mauvaise; mais ces achats ne présentaient qu'une ressource éloignée, les arrivages étaient d'une grande difficulté et d'une extrême lenteur, le blocus de tous les ports étant strictement maintenu par les Anglais, et rendant les transports par mer à peu près impossibles.

Nous avons, dans cette occasion, beaucoup souffert de la manière peu intelligente dont l'administration, à cette époque, traitait ces questions. Cela tenait à l'état d'hostilité ou au moins de méfiance dans lequel l'Empereur voulait toujours se placer à l'égard du commerce. Il s'obstinait à ne lui rien confier, il était convaincu qu'on ne pouvait éviter d'en être dupe, et voulait en conséquence que toutes les opérations se fissent par voie de régie et par des agents de son gouvernement. Ainsi M. Maret, pour ses achats à Hambourg, à Lubeck, plus tard même à Dantzig, faisait partir des hommes à lui, chargés de trouver, d'acheter, d'expédier la denrée. La perte de temps était d'abord considérable; souvent l'habileté des gens ainsi employés était assez médiocre, et enfin jamais les effets de leur zèle ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvaient équivaloir à cette intelligence si active des négociants dont les correspondances et les relations sont établies à l'avance, qui sont toujours stimulés, dans la conduite des affaires dont ils se chargent, par les bénéfices. La manie de tout faire par soi-même allait jusqu'à ce point que, pour assurer les transports exécutés par les soins de l'administration depuis la Baltique jusqu'à Paris, on a fini par placer en échelons, sur cette longue ligne de routes et de canaux, des auditeurs auxquels était confié le soin d'empêcher les retards. Or, il n'y avait certainement rien dont leur éducation les rendît plus incapables.

L'administration générale des subsistances de l'empire changea de main par la création d'un ministre du commerce; elle fut retirée à M. de Montalivet pour être confiée à M. de Sussy. Nous n'eûmes point à nous plaindre de ce changement. M. de Sussy, longtemps directeur des douanes, entendit mieux que M. de Montalivet la nature d'opérations qu'il s'agissait de conduire. Il avait, d'ailleurs, plus d'indépendance dans l'esprit et savait mieux résister aux idées, fort peu justes, de l'Empereur en cette matière.

Au 1er février, la farine coûtait dans le commerce 92 francs le sac, et le service de la capitale ne se soutenait plus avec la taxe du pain, telle qu'elle existait, qu'au moyen des livraisons de la réserve qui fournissait, au prix de 79 ou 80 francs, jusqu'à 1300 sacs par jour qu'elle achetait, de toutes mains, au prix courant. Ce fut alors que Napoléon appela auprès de lui le comité des subsistances qui, dès lors, s'assembla très souvent en sa présence. Les discussions eurent bientôt d'autant plus d'importance qu'il nous fallut combattre l'idée de l'Empereur d'imposer une taxe générale sur le prix des grains, un maximum enfin. Son habitude de voir tout ployer sous sa volonté lui persuadait que cette mesure entraînerait bien quelque résistance, mais qu'elle finirait par s'exécuter comme une autre, et il y voyait la fin de tous les embarras. Hors M. de Montalivet et M. Maret,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui ne se prononçaient jamais qu'avec timidité, tous les autres membres du conseil manifestèrent hautement leur résistance. M. Regnaud surtout ne négligeait rien pour faire sentir l'étendue des dangers qu'on ne pouvait manquer de courir, si on entrait dans cette fausse route, et je l'appuyai de tout mon pouvoir.

Je m'appliquai à démontrer qu'il n'y avait que deux remèdes à apporter au mal : d'abord faire venir le plus de blé possible du dehors, et, pour cela, accepter les services de quiconque voudrait en rendre; puis maintenir et encourager la libre circulation dans l'intérieur; s'appliquer surtout à rendre les marchés publics assez sûrs pour que personne ne craignît d'y apporter sa denrée. Quoique ces vues ne s'accordassent pas toujours avec les idées plus absolues de l'Empereur, je lui dois cette justice qu'il ne les a jamais repoussées avec la moindre apparence d'humeur, que même il paraissait me savoir gré de la fermeté de mes opinions. Comme j'étais en même temps assez heureux pour qu'aucun grand désordre n'éclatât dans la capitale, comme la police paraissait y être vigilante et efficace, cette époque est celle où j'ai joui le plus incontestablement de son estime et où il a paru faire le plus cas de mes services.

Le prix du sac de farine eut bientôt gagné 111 francs et, au 1er avril, il s'éleva à 125 francs; le 15, il était à 150 francs, et le blé se vendait encore plus cher à proportion. L'inquiétude devint alors de la terreur. Les acheteurs allaient eux-mêmes au-devant des prétentions des vendeurs, quelque exagérées qu'elles pussent être, et tout ce qui se débite à la halle se ressentait de cette frénésie. Les légumes, les grenailles, étaient hors de prix, et la foule assiégeait la porte des épiciers pour avoir du riz et du vermicelle. La même effervescence régnait sur tous les marchés environnants; sur quelques-uns même, le peuple usa de violence et se partagea les grains. D'autre part, l'enlèvement du pain dans Paris pour les campagnes était énorme, et, si cela

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devait continuer, on allait bientôt avoir à nourrir, avec les approvisionnements du gouvernement, non seulement cette ville, mais bien encore dix lieues à la ronde. Dans cette situation l'Empereur jugea à propos de tenir un conseil extraordinaire de subsistance; il y avait fait appeler, outre les membres habituels, M. le comte Defermon, président de la section des finances, M. Pelet, conseiller d'État, et M. Dubois, ancien préfet de police (1). J'ai retrouvé dans mes papiers l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil tenu chez l'Empereur en cette circonstance, et je crois devoir le rapporter en entier, parce qu'il peut donner une idée exacte de la manière de travailler, d'envisager les questions et de les résoudre à cette époque :

Sa Majesté dicte les dispositions suivantes :

Dans la nuit, M. le préfet de police enverra chercher les quarante ou cinquante personnes qui, à Paris ou dans les environs, font le commerce des farines ou des blés. Il leur demandera la déclaration de leurs achats, et les blés et farines qui sont en leur pouvoir. Il vérifiera cette déclaration sur leurs registres qu'il paraphera. Il leur demandera ensuite de déclarer quelle était la destination de ces blés et farines, et leur fera prendre l'engagement de les porter à la halle de Paris.

Demain, à deux heures, M. le préfet de police rendra compte à Sa Majesté, au conseil des subsistances, de la quantité de blé ou farine résultant de ces déclarations et qu'on peut se procurer par ce moyen, ainsi que de la destination qu'avaient ces denrées. Sa Majesté jugera quelles sont les destinations auxquelles il conviendrait de donner cours.

L'arrivée d'une grande quantité de blé ou farine à la halle ne peut que produire un bon effet sur l'inquiétude populaire et sur le prix.

M. le préfet fera connaître, à ces spéculateurs et à d'autres, qu'il ne convient pas de désapprovisionner la capitale et de se livrer à des spéculations usuraires, car ceux qui achètent au-dessus de 100 francs le sac, ne peuvent être considérés que comme de véri-

(1) L'Empereur avait cru certainement trouver, dans M. Defermon et dans M. Dubois, un appui pour son système de maximum.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tables accapareurs. Un peu de sévérité fera comprendre qu'il faut que ce jeu à la hausse cesse et qu'il commence à avoir des dangers. M. le préfet donnera des ordres à toutes les messageries et aux entrepreneurs de petites voitures pour qu'elles n'emportent pas de pain hors de Paris.

Demain matin, 100 sacs de farine seront distribués, dans l'arrondissement de Paris, sur le pied de 18 sols le pain de quatre livres. Ces 100 sacs, livrés demain, serviront pour après-demain vendredi, et on continuera ainsi jusqu'à nouvel ordre.

On partira de cette concession pour justifier la défense d'exporter le pain.

Demain, à quatre heures après midi, on préviendra les maires des environs de Paris que, la réserve ayant fait leur part aux communes rurales, la sortie du pain sera interdite à partir d'après-demain.

On recommandera aux agents de barrières d'apporter dans l'exécution de cet ordre tout le discernement convenable, et on aura soin de ne rien laisser insérer dans les journaux et de ne rien imprimer qui soit relatif à cette mesure.

Sa Majesté tiendra un conseil de subsistances demain, à deux heures, et, d'après les comptes qui lui seront rendus, elle ordonnera les mesures à prendre ultérieurement.

Telles sont celles qui devront être prises, dès demain.

Sa Majesté considère que, les environs de Paris ayant eu cette année une bonne récolte, la pénurie dont ils paraissent menacés doit être en partie l'effet de l'inquiétude des consommateurs, et qu'elle ne peut devenir réelle que par les exportations de denrées, puisque l'administration a pris des mesures pour la subsistance de la ville de Paris.

Il doit exister, dans les départements qui avoisinent la capitale, une quantité de denrées qu'il est juste d'y retenir pour pourvoir à la consommation de la population.

Ce ne doit pas être l'objet d'une mesure ostensible qui prohibe la circulation, qu'on ne veut pas interdire, mais ce doit être l'effet d'une mesure discrétionnelle qui sera prise par les magistrats.

Elle doit avoir pour objet :

1° De retenir dans chaque arrondissement la quantité de denrées nécessaires;

2° De faire porter ces denrées au marché;

3° D'obtenir que les blés et farines s'y vendent à un prix équi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

table qui ne soit pas au-dessus des facultés du consommateur.

Pour cela, le meilleur moyen paraît être d'appeler les principaux fermiers et propriétaires de grains ou farines de chaque arrondissement, de leur demander de réserver pour les besoins locaux la quantité qui sera nécessaire, et de les mettre successivement sur le marché à un prix raisonnable.

D'un autre côté on notifierait aux gens qui spéculent sur les blés et farines que ces sortes de spéculations ne peuvent être tolérées dans les circonstances difficiles; que le gouvernement, qui les protège contre l'animadversion, ne peut souffrir qu'ils abusent de cette protection, et qu'en conséquence il est nécessaire qu'ils cessent de s'occuper de cette sorte de spéculation.

Il ne s'agit pas d'empêcher la circulation, mais de déterminer des propriétaires de grains à prendre l'engagement de garder, dans la localité, telle quantité qui est jugée nécessaire pour assurer la subsistance de l'arrondissement. Il en résultera la certitude que tel département aura successivement sur ses marchés une quantité de grains suffisante pour sa consommation. Le surplus de ce qui aura été jugé nécessaire continuera de circuler.

Il y aura à régler le prix de manière que, d'une part, les consommateurs ne soient pas lésés, et que, de l'autre, il n'y ait pas une différence trop considérable entre le prix du blé au marché local et le prix du blé en circulation.

La quantité de grains, qui se trouve en ce moment entre les mains des spéculateurs, continue de leur appartenir, mais elle leur est donnée, dès ce moment, à charge de la produire sur les marchés.

M. le ministre des manufactures et du commerce fera venir à Paris les préfets de Versailles, Chartres, Melun, Beauvais et Laon pour demain à deux heures. Si le préfet de Laon n'est pas arrivé, il mandera le sous-préfet de Soissons qu'on dit en ce moment à Paris. Il leur donnera lecture de la circulaire dont le projet devra être soumis demain à Sa Majesté au conseil. Cette circulaire leur ordonnera de réunir les principaux fermiers ou propriétaires de grains dans leur département, dans la journée de samedi, et de se servir de cette assemblée comme d'un jury pour déterminer les quantités de grains ou farine que chacun des principaux fermiers ou propriétaires peut mettre sur les marchés. On leur fera signer l'engagement de fournir la quantité de blé nécessaire pour la subsistance du département, en l'envoyant aux marchés. Quand cette opération sera faite et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on aura l'état de ce que chacun se sera engagé à fournir, le préfet leur fera connaître qu'ils feraient une chose agréable à l'Empereur, s'ils voulaient prendre l'engagement de ne vendre le sac, dans aucun cas, au-dessus de 100 francs.

Il sera facile de leur faire comprendre qu'indépendamment de ce que c'est un acte de patriotisme, cette demande n'est que juste, puisqu'enfin le prix du blé doit avoir des bornes, et qu'il est impossible que le peuple le paye au-dessus de 100 francs.

Cet engagement de livrer à 100 francs ne sera pris que pour le blé à envoyer aux marchés du département; ainsi cela aura la couleur d'un engagement volontaire; l'influence de cette mesure serait très salutaire sur l'opinion pour peu que, dans chaque département, un quart seulement des principaux fermiers donnât l'exemple de s'y prêter loyalement et de bonne grâce.

La connaissance qu'on leur donnera que Paris est approvisionné, et que la réserve n'a pas besoin d'eux, contribuera sans doute à les décider plus facilement à cette diminution de prix.

S'il est un préfet qui croie que l'exécution de cette mesure sera plus prompte dans son département, et y éprouvera moins de difficultés, on pourrait lui en donner l'initiative pour stimuler les autres départements.

Pour expédition conforme,
Le ministre secrétaire d'État.
Signé : le comte DARU.

Il était sept heures du soir, lorsque la séance du conseil se termina à Saint-Cloud, et on vient de lire la teneur des ordres qui étaient donnés au préfet de police et au ministre du commerce. L'un et l'autre devaient rendre compte de l'exécution le lendemain à deux heures. En d'autres temps et sous une direction moins puissante, ces deux administrateurs auraient bien pu demander au moins deux fois vingt-quatre heures; mais alors on commençait par tout faire, tout tenter pour obéir aux commandements qu'on recevait. Ceux-ci, en effet, se trouvèrent exécutés dans le délai qui avait été accordé, et le lendemain, à deux heures, nous étions à Saint-Cloud, apportant nos résultats.

La connaissance, généralement répandue, que l'Empereur voulait se rendre compte de l'étendue du mal et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cherchait les moyens d'y remédier, amena un peu de calme dans les esprits. A partir de cet instant, les barrières de Paris furent fermées à l'exportation du pain, et les cent sacs de farine distribués aux communes environnantes furent le dédommagement accordé pour couvrir la rigueur de cette mesure.

La disette devenait grande; dans certains départements, elle était affreuse. En Normandie, où des bandes de mendiants affamés parcouraient les campagnes, le peuple commençait à s'émouvoir d'une manière dangereuse; aux environs de Caen, il y eut émeute et pillage, plusieurs moulins furent brûlés; dans ces circonstances, l'aveugle fureur du peuple va détruisant ce dont la conservation devrait lui importer le plus. Cette émeute n'avait été apaisée que par l'arrivée d'un régiment de la garde impériale envoyé en poste; la répression avait été très sévère, car, dans les exécutions qui en furent la conséquence, les femmes ne furent pas épargnées. Ce sont sans doute de bien fâcheuses extrémités; mais qui oserait dire qu'en de telles circonstances ce ne soit pas aussi le seul moyen d'épargner de plus grands malheurs?

Il y eut, à la fin d'avril, un ou deux conseils des subsistances, dans lesquels l'Empereur insista plus que de coutume sur la nécessité de prendre quelque parti vigoureux pour assurer la subsistance du peuple contre l'avidité des détenteurs de grains et des accapareurs. Un projet de taxe fut apporté. Mais nous en fîmes de nouveau sentir les dangers et l'inutilité. Ce fut en vain; le 12 mai parut, dans le *Moniteur,* un décret daté du 8, rendu sans la participation du conseil des subsistances et, je puis dire, à son insu, contenant une taxation définitive du blé dans les six départements qui, seuls alors, en fournissaient au commerce. C'étaient ceux de la Seine, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne, Oise et Eure-et-Loir. Par cette taxation, le prix de l'hectolitre de blé était fixé dans ces départements

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à 33 francs. Il était permis d'ajouter, dans les départements qui s'approvisionnaient hors de ce territoire, à ce prix de 33 francs, le montant des frais de transport fixés par le préfet, sur les instructions du ministre du commerce, et en prenant en considération l'éloignement des lieux et les légitimes bénéfices du commerce.

Napoléon partait pour se mettre à la tête de son armée. Ce fut donc une sorte d'adieu qu'il jugea à propos de faire à la portion la plus nécessiteuse de ses sujets. Il espérait s'assurer ainsi leur tranquillité pendant son absence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XXII

La levée de 1812 et l'organisation nouvelle de la garde nationale. — Les griefs de Napoléon contre la Russie. — Les traités d'alliance entre la France, la Prusse et l'Autriche. — Situation politique de la Suède sous la pression de Napoléon. — Négociations et entente finale de Bernadotte avec la Russie et l'Angleterre. — L'Empereur se prépare à la lutte. — Fêtes et bals magnifiques dans l'hiver de 1811 à 1812. — Associations secrètes des étudiants de l'Allemagne du Nord. — Complot en vue d'assassiner Napoléon. — Arrivée à Paris, dans ce but, d'un étudiant de Leipzig ; son arrestation et son internement. — Trahison d'un employé du ministère de la guerre soudoyé par la Russie. — Découverte par l'agent Vidocq d'un contrefacteur. — Fabrication en grand, protégée par la police de l'Empereur, de faux billets de la banque russe et de la banque de Vienne. — Conversation de M. Pasquier avec Napoléon, la veille du départ de celui-ci pour la campagne de Russie.

Au commencement de l'année 1812, l'Empereur ordonna la levée de deux cent mille conscrits. Cette levée fut suivie un peu plus tard d'une organisation de la garde nationale en trois bans, dans lesquels se trouvaient compris les hommes valides, depuis vingt ans jusqu'à soixante. Le premier ban se composait des jeunes gens de vingt jusqu'à vingt-six ans. Il était divisé en cohortes de mille hommes chacune. Cette organisation n'était qu'un nouveau moyen imaginé pour lever cent mille hommes de plus, en reprenant tous ceux que la conscription avait épargnés depuis six années. Les cohortes du premier ban furent aussitôt mises à la disposition du ministre de la guerre. A la vérité, elles ne durent être employées qu'à la défense des frontières, au maintien du bon ordre dans l'intérieur et à la garde des places fortes et des arsenaux. Mais les frontières s'étendaient jusqu'aux bords de la mer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Baltique, et, en admettant que la condition de ne pas les dépasser fût rigoureusement observée, on y trouvait encore l'avantage de rendre disponible au dehors toute l'armée active. Je note plus particulièrement ces deux levées simultanées, non pas seulement à cause de leur énormité, mais parce qu'aux yeux d'un observateur, aussi bien placé que je l'étais pour tout voir et tout entendre, il fut sensible, pour la première fois, que, si elles n'excitaient pas un mécontentement allant jusqu'à la révolte, elles causaient au moins une profonde et générale affliction. On appelait des hommes qui se croyaient parfaitement libérés; il n'y avait plus désormais de sécurité.

Napoléon ne put ignorer le mauvais effet de cette mesure. Je n'ai pas à me reprocher de lui avoir caché ce qui se disait dans la bourgeoisie comme dans le peuple; rien ne pouvait le retenir. Chaque jour les rapports diplomatiques entre son ministre et l'ambassadeur russe devenaient plus difficiles. Il articulait trois reproches contre la Russie : 1° Un ukase de la fin de 1810 par lequel les ports de l'empire russe étaient ouverts à tout bâtiment anglais chargé de marchandises coloniales, pourvu qu'il naviguât sous pavillon étranger. C'était l'annulation du traité de Tilsit et des conventions subséquentes; 2° Une protestation de l'empereur Alexandre contre la réunion du duché d'Oldenbourg à la France, comme si la Russie avait le moindre droit de s'immiscer dans ce qui concernait un prince de la confédération du Rhin; 3° Les armements que l'empereur Alexandre avait ordonnés dès le commencement de 1811, en faisant arriver sur les frontières du duché de Varsovie cinq divisions de l'armée de Moldavie.

Ce fut alors que, laissant de côté les ménagements qu'il gardait encore au mois d'août précédent, l'Empereur se décida enfin à prêter l'oreille aux ouvertures de la Prusse. Après beaucoup de pourparlers entre M. le duc de Bassano et le ministre de cette puissance, un traité d'alliance entre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle et la France fut signé à Paris dans le courant de février. Les articles patents de ce traité ne contenaient rien qui pût paraître dirigé contre la Russie, mais les articles secrets étaient positifs, et ils furent corroborés par plusieurs conventions spéciales. La plus importante de toutes était celle qui, dans le cas de guerre entre la France et la Russie, contenait l'engagement de fournir un contingent de vingt mille hommes avec soixante pièces de canon, indépendamment des garnisons qui devaient occuper un nombre désigné de places fortes.

Peu après, une alliance définitive fut signée à Paris entre la France et l'Autriche. Après les stipulations accoutumées, ayant pour objet de se garantir réciproquement l'intégrité de leur territoire, les deux puissances s'engageaient, en cas d'attaque, à fournir un secours de trente mille hommes et soixante pièces de canon. Elles garantissaient aussi, chose fort remarquable, l'intégrité du territoire ottoman, et reconnaissaient les principes de la navigation des neutres, tels qu'ils avaient été établis et consacrés par le traité d'Utrecht. Plusieurs articles secrets étaient joints à ce traité. L'un d'eux exceptait du *casus fœderis* la guerre de France contre la Grande-Bretagne et dans la Péninsule au delà des Pyrénées, mais il y comprenait formellement celle qui pourrait éclater entre la France et la Russie. Quels étaient donc les projets de l'Empereur? jusqu'où son ambition allait-elle l'entraîner? La fortune, en lui devenant infidèle, n'a pas permis qu'on le sût d'une manière précise.

Si, comme il est impossible d'en douter, il méditait une nouvelle guerre avec la Russie, les notions de la politique la plus élémentaire semblaient commander à la France de ne rien négliger pour maintenir et rendre plus efficace une alliance avec la monarchie suédoise. Malheureusement l'Empereur était entré dans des voies toutes différentes. Ne pouvant se résoudre à reconnaître une pleine indépendance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au souverain sorti des rangs de son armée et qui avait eu besoin de sa permission pour monter sur le trône, il aurait voulu que ce souverain consentit à n'être que son lieutenant, et qu'il se résignât à sacrifier les intérêts les plus évidents de ses nouveaux sujets aux combinaisons de sa politique.

S'inquiétant peu de la pauvreté de la Suède, que les téméraires entreprises du dernier règne avaient encore considérablement aggravée, non seulement Napoléon lui avait commandé de cesser toute alliance avec l'Angleterre, mais il avait exigé qu'au risque de tout ce qu'elle aurait à souffrir, elle se déclarât l'ennemie de cette puissance. La Suède avait obéi, et, cédant à l'impulsion qui déjà l'avait conduite à placer l'héritage de sa couronne sur la tête d'un général français (1), elle avait, dès la fin de 1810, déclaré la guerre à l'Angleterre. Le sacrifice était grand, et sans doute le cabinet de Stockholm s'attendait à recevoir le faible dédommagement d'un subside. L'habitude en était prise, elle avait persisté depuis le cardinal de Richelieu jusqu'en 1789; mais Napoléon trouva ce moyen d'influence au-dessous de sa grandeur; il était à cette époque devenu très parcimonieux; la guerre d'Espagne avait déjà fait une brèche considérable dans son Trésor particulier, et il voulait ménager toutes ses ressources pour les grandes entreprises qu'il méditait.

Non content de refuser à la Suède ce qu'elle se croyait en droit de demander, il ne craignit pas de multiplier ses exigences, et voulut d'abord obtenir, pour l'équipement de ses flottes, un certain nombre de matelots suédois; cela lui fut refusé. Il prétendit ensuite introduire en Suède

(1) Je dois dire ici, une fois pour toutes, que Bernadotte, prince royal de Suède, n'est monté définitivement sur le trône qu'au commencement de 1818, époque de la mort du roi Charles XIII, mais qu'il n'en a pas moins, dès son arrivée en Suède, gouverné le pays, et que rien ne s'est fait que d'après ses directions et conformément à ses vues.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le tarif de ses douanes, et demanda que les douaniers français fussent établis à Gothenbourg. Puis il eut la pensée de former une confédération du Nord, à l'instar de celle du Rhin, comprenant la Suède, le Danemark et le grand-duché de Varsovie. Toutes ces propositions ayant été déclinées, il en conçut un très vif déplaisir qui fut encore accru par les ménagements dont l'Angleterre n'hésita pas à user envers le commerce suédois. Il fut dès lors évident qu'elle traitait cette puissance comme une amie qui se voyait obligée de céder, pour un temps, à une dure nécessité, mais qui ne pouvait manquer de lui revenir. Furieux de ce qu'il appela aussitôt une connivence coupable, Napoléon autorisa ses corsaires à capturer les bâtiments suédois, sous le prétexte, tantôt qu'ils n'avaient pas de licence, tantôt qu'ils la tenaient de l'Angleterre. Les plus petits bâtiments de cabotage suédois, jusque dans les ports allemands où ils prenaient charge, et les matelots suédois furent traités comme prisonniers de guerre; plusieurs matelots furent transportés à Anvers et à Toulon, où on les força de servir sur les vaisseaux français.

La Suède désirait réunir la Norvège à ses possessions. Cette proposition fut repoussée. L'occupation de la Poméranie suédoise et de l'île de Rugen eut lieu, fort peu de temps après, dans le courant de janvier 1812.

Les conditions imposées à la Suède étant inacceptables, cette puissance s'était rapprochée de la Russie, et avait entamé des négociations avec la Grande-Bretagne. Dès la fin de mars, un traité fut conclu, par lequel la Russie s'engageait à mettre la Norvège au pouvoir de la Suède, soit par négociation, soit par la voie des armes. La Suède, de son côté, en cas de guerre entre la France et la Russie, s'engageait à faire une diversion sur tel côté d'Allemagne qu'on jugerait convenable. Vingt-cinq ou trente mille Suédois seraient à cet effet réunis à quinze ou vingt mille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Russes. Le chargé d'affaires à Paris remit en même temps au duc de Bassano une note dans laquelle il protestait contre l'occupation de la Poméranie, et annonçait que son maître, dès ce moment, se déclarait neutre entre la France et l'Angleterre. Dans le courant de l'été suivant, l'accord était complet avec l'Angleterre; les rapports de commerce et de bonne amitié étaient rétablis sur le pied où ils étaient au 1er janvier 1791, et le cabinet de Londres s'engageait à fournir tous les secours nécessaires pour maintenir l'indépendance et la sûreté de son alliée, dans le cas où elle serait attaquée par quelque puissance que ce fût. Aussitôt après cette convention, les ports de la Suède furent ouverts sans exception aux bâtiments de toutes les nations pour l'importation et l'exportation des productions étrangères et suédoises.

Jamais Napoléon n'a abusé plus étrangement de sa puissance qu'à l'égard de la Suède. A-t-il voulu se venger d'une élévation qui n'était pas son ouvrage, qui peut-être lui semblait une parodie de la sienne?

Bernadotte, de son côté, avait besoin de justifier, aux yeux de la nation suédoise, la faveur qu'il en avait reçue. Il se croyait obligé à peu de reconnaissance envers son ancien chef, et la résistance le mettait sur un pied d'égalité qui a dû singulièrement flatter son humeur vaniteuse; heureux si son cœur ne lui a jamais reproché le mal qu'il a fait à sa patrie!

Il ne fallait plus se faire illusion. L'Europe allait être le théâtre d'une lutte plus grave que toutes celles qu'elle avait vues. D'un côté, la France entraînait à sa suite la Prusse et l'Autriche; de l'autre, la Russie était soutenue par l'Angleterre et la Suède. Qui pouvait prédire l'issue de ce conflit! Il est curieux de suivre l'Empereur dans ces quelques jours de calme qui lui restaient encore. Il ne se reposait sur personne du soin de diriger les négociations qu'il suivait depuis Savone jusqu'à Saint-Pétersbourg, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans lesquelles les ministres n'écrivaient rien qu'il n'eût en quelque sorte dicté. Assailli par les embarras d'une disette qui ne pouvait venir dans une circonstance plus malencontreuse, donnant aux détails de la haute administration de son empire et aux délibérations de son Conseil d'État l'attention qu'il ne leur a jamais refusée, il ne négligeait aucun détail des fêtes magnifiques qu'il considérait apparemment comme des obligations de la souveraineté. Ainsi, jamais les spectacles de la cour, les cercles, les fêtes et les bals ne furent plus nombreux que dans cet hiver de 1811 à 1812.

Entre toutes ces fêtes, je dois noter plus particulièrement les bals masqués dont Napoléon s'était fait une habitude, depuis deux ou trois ans, et auxquels il paraissait prendre beaucoup de goût. Ils lui plaisaient d'autant plus qu'il y avait une sorte de témérité à en braver les inconvénients et même les dangers. On était à la fin du carnaval, l'archichancelier, le prince de Neufchâtel avaient donné leurs bals masqués, quand eut lieu le dernier de la saison chez M. de Marescalchi, ministre des affaires étrangères du royaume d'Italie. Il avait fait construire une immense salle en bois et en toile dans le jardin d'une assez petite maison qu'il occupait sur l'avenue des Champs-Élysées. On avait craint le danger du feu, contre lequel j'avais eu de grandes précautions à prendre; mais il survint un autre péril auquel on n'avait pas pensé, et dont on ne fut informé que lorsqu'il était évité.

Les étudiants, dans l'Allemagne du Nord, souffraient avec une impatience qui croissait de jour en jour le joug qui leur était imposé; s'indignant des humiliations qui leur étaient prodiguées, ils cherchaient dans les associations secrètes les moyens de délivrer la patrie allemande. A la fin de 1809, un des leurs avait été au moment d'assassiner Napoléon dans une parade et au milieu de la garde, à Schœnbrunn. L'audace des aveux de ce jeune homme, le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

courage avec lequel il avait bravé la mort, la déclaration qu'il fit que, si sa grâce lui était accordée, il recommencerait, furent très remarqués; on affecta de considérer cette tentative comme un fait isolé, produit par l'exaltation d'un cerveau malade. On se trompait, cette folie était contagieuse.

Deux jeunes gens, appartenant aux meilleures familles de Saxe, partirent de Leipzig au commencement de 1812, avec le projet bien arrêté d'exécuter à Paris le coup qui avait été manqué à Schœnbrunn. Au moment de mettre le pied sur le territoire français, l'un d'eux abandonna l'entreprise et retourna en Saxe. L'autre, nommé de La Sala, poursuivit son chemin et trouva à Strasbourg un commissaire des guerres qui, fort innocemment, lui donna place dans sa voiture et le conduisit jusqu'à Paris. Heureusement il avait perdu du temps à Strasbourg. Son camarade, revenu à Dresde et saisi de remords, s'était cru obligé de déclarer à M. de Snef, ministre des affaires étrangères du roi de Saxe, le projet auquel il avait participé et dont l'exécution se poursuivait sans lui. M. de Sneff avait sur-le-champ expédié un courrier à Paris. Le duc de Bassano, l'ayant reçu à minuit, me communiqua le contenu de la dépêche; j'avais ainsi le nom et le signalement du jeune homme et je pus donner les ordres nécessaires pour qu'il fût recherché. L'officier de paix qui reçut directement mes instructions était un homme fort intelligent, que cette occasion me fit connaître et qui lui a dû sa fortune; il s'appelait Foudras. Plus tard je l'ai fait inspecteur général. Dès le lendemain matin, il avait découvert, dans un hôtel garni, M. de La Sala, qui fut arrêté avant midi. On le trouva muni de pistolets et de poignards. Il ne prit d'ailleurs aucun soin de se défendre; jugeant qu'il avait été trahi, il avoua tout. Il n'exprima qu'un regret, celui d'être arrivé deux jours trop tard et d'avoir ainsi manqué l'occasion que lui aurait offerte le bal masqué de M. de Marescalchi. Restait à savoir ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on en ferait. J'exposai dans mon rapport que le meilleur parti à prendre me semblait être de ne donner aucun éclat à cette affaire et de l'ensevelir dans un profond secret, rien n'étant plus dangereux que d'accoutumer les esprits à la pensée que de tels attentats pouvaient être facilement conçus et exécutés. On ne gagnerait rien à faire juger et fusiller ce malheureux jeune homme; il valait mieux le considérer comme un insensé. Mon avis fut trouvé bon. La Sala fut conduit à Vincennes, d'où il est sorti à la Restauration, avec les autres prisonniers d'État.

A quelque temps de là, on fit une fort grave découverte, et celle-là eut une plus tragique issue. Déjà depuis quelque temps, l'ambassade de Russie était l'objet d'une surveillance très active. M. le duc de Bassano m'avait demandé un homme de confiance qui lui rendrait compte directement. L'homme que j'envoyai fut ce même officier de paix dont l'activité m'avait satisfait dans l'affaire de La Sala. Le service venait d'être organisé, lorsqu'un courrier russe fut, je ne sais sous quel prétexte, arrêté à la frontière. En visitant ses papiers, on le trouva porteur de paquets expédiés à Saint-Pétersbourg par M. de Czernicheff, aide de camp de l'empereur de Russie et envoyé en mission extraordinaire à Paris. Ces paquets contenaient les états les plus détaillés sur la situation et la force de tous les corps de troupes françaises en Allemagne. Or ces états, originairement rédigés pour le cabinet de Napoléon, n'avaient pu tomber entre les mains de l'envoyé russe que par une infidélité très coupable. On n'avait pu en découvrir l'auteur, quand, le jour même du départ de M. de Czernicheff, l'agent de police, qui surveillait l'hôtel où il logeait, eut l'idée de faire ouvrir l'appartement qu'il venait de quitter et de le visiter dans le plus grand détail. L'envoyé russe avait passé la nuit à brûler des papiers dont les cendres remplissaient la cheminée. Pour remuer les cendres, on retira un petit tapis de pied qui était devant le foyer, sous lequel on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouva un billet qui, sans doute, avait été jeté au feu comme les autres, mais que le tapis avait recouvert. Ce billet était évidemment de l'homme qui avait fourni les états.

La pièce fut apportée au ministre de la police, puis chez le ministre de la guerre, qui fit appeler aussitôt tous les chefs de bureau; mais aucun ne reconnut l'écriture. On imagina enfin d'aller chez le prince de Neufchâtel auquel, comme major général de l'armée, les états étaient envoyés, chez qui, par conséquent, on avait pu les copier. Le prince ayant consulté son principal secrétaire, celui-ci reconnut l'écriture d'un employé qui avait autrefois travaillé avec lui au ministère de la guerre et qui s'y trouvait encore dans le bureau où les états étaient établis; amené une heure après chez le ministre de la police, l'employé avoua qu'il faisait depuis huit ou dix ans ce coupable métier. Tous les ambassadeurs russes à Paris s'étaient transmis le secret de cette utile corruption. Le malheureux ne tarda pas à payer de sa vie un crime qui était impardonnable. Tous les gouvernements sont impitoyables pour ces sortes de trahisons, tous cependant ne manquent pas de les encourager, toutes les fois qu'ils y trouvent leur profit. Napoléon affecta une grande colère contre une perfidie qui s'était poursuivie, disait-il, au temps de sa plus grande liaison avec l'empereur Alexandre.

A cette époque, on fit à la Banque une singulière découverte; on s'aperçut que plusieurs faux billets étaient venus à remboursement. Comme en cette matière le plus sage est toujours d'éviter l'éclat, on n'avait pas hésité à les changer contre de l'argent, puis on les avait apportés à la préfecture de police. En les examinant de près, je reconnus qu'ils n'étaient pas identiquement semblables; ils n'étaient pas le produit d'une planche gravée. L'encre dont on s'était servi était de l'encre de Chine; ils étaient fabriqués à la main, le danger devenait dès lors beaucoup moins grand;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la fabrication par un tel procédé devait être assez bornée, mais était aussi plus difficile à découvrir. On établit une surveillance très sévère auprès des banques de jeu; quinze jours après, on remarqua un homme qui venait de mettre sur la table un billet faux. C'était un peintre en miniature. Il ne suffisait pas qu'il eût émis un faux billet, il restait à acquérir la certitude qu'il l'avait émis sciemment, et que ce faux billet était son ouvrage. Le chef de division se garda d'ordonner une visite dans le domicile du peintre. Il voulait lui laisser le temps de commencer un nouveau billet. On attendit donc plusieurs jours; puis, au moment où il rentrait à son domicile, on entra avec lui et on fit en sa présence une longue perquisition. Elle fut d'abord inutile. On était au moment de sortir, lorsqu'un des agents (1) remarqua un coup d'œil que le peintre avait jeté sur un poêle placé au milieu de la chambre. Sous le couvercle de ce poêle se trouva un billet commencé avec celui qui lui servait de modèle. Ce malheureux faisait ordinairement un billet en trois semaines. Il employait du papier joseph, et travaillait en calquant. N'ayant aucun complice, il aurait pu échap-

(1) Cet agent était un sieur Vidocq, que le chef de division, M. Henri, avait, avec ma permission, fait sortir de Bicêtre où il était détenu à la suite de deux ou trois évasions des bagnes de Brest et de Toulon. Le motif de la condamnation, qui l'avait fait conduire dans ces bagnes, était un crime de faux. Déjà, il avait, dans la prison de Bicêtre, rendu à la police d'assez importants services, et on lui avait dû d'utiles avertissements, fondés sur les relations que les voleurs enfermés trouvent toujours moyen d'entretenir avec ceux du dehors. M. Henri avait donc jugé qu'il pourrait, si on le mettait en liberté, faciliter dans la ville de précieuses découvertes, et il ne s'était pas trompé. Peu d'agents ont été aussi utiles; il a fini même, sous M. Delaveau, ce qui, à la vérité, est fort peu convenable, par jouer un rôle avoué et patent, par devenir à la préfecture de police le chef reconnu d'une partie du service extérieur. On assure même qu'il travaille directement avec ce magistrat. De mon temps, il n'aurait jamais passé le seuil de mon antichambre et n'avait de relations qu'avec le chef de division qui l'employait. Cette confiance publiquement accordée, et avec tant d'abandon, à un homme condamné, a été d'un très mauvais effet, et elle a beaucoup contribué, en plusieurs occasions, à déconsidérer la police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

per très longtemps aux recherches, s'il s'était borné à changer ses billets dans les boutiques; s'il ne s'était pas adressé à une banque de jeu, peut-être ne l'aurait-on jamais découvert. Chose bizarre! il avait, au-dessus de la table où il travaillait, une petite gravure encadrée représentant un homme condamné et exécuté pour fabrication de faux assignats. On craignit, si on le mettait en jugement, que la publicité des débats ne répandît beaucoup trop la connaissance d'un moyen de contrefaçon aussi facile. La Banque elle-même en fit l'observation. Il fut donc traité en prisonnier d'État et conduit à Vincennes.

Cette affaire de faux billets de banque me conduit à parler d'une autre entreprise de ce genre, mais bien autrement considérable et dans laquelle se trouva compromis le gouvernement impérial. Elle est postérieure à la première et vint à ma connaissance de la manière la plus extraordinaire, vers les commencements de l'expédition de Russie. L'officier de paix et le commissaire de police, chargés plus spécialement de la surveillance des imprimeries, vinrent me dire un jour qu'il existait une imprimerie clandestine de très grande importance, car ils avaient acquis la certitude que des ouvriers étaient engagés, sous la promesse du plus profond secret, pour un service de nuit qu'on leur payait extrêmement cher. Ils en avaient fait suivre plusieurs qui tous se rendaient, à la fin du jour, dans une maison isolée, située hors des barrières, dans la plaine de Montrouge. Cette maison, qu'ils avaient fait examiner soigneusement, avait toutes ses fenêtres du rez-de-chaussée garnies de grilles en fer très fortes, et les portes étaient construites de telle sorte qu'il serait difficile de les enfoncer.

Je n'hésitai pas à ordonner que la maison fût cernée au milieu de la nuit; je délivrai un mandat de perquisition pour qu'aux termes des lois on pût s'en faire ouvrir les portes, aussitôt que le jour paraîtrait. Les agents de police, prévoyant qu'on résisterait, demandèrent à être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soutenus par des gendarmes, tirés d'un nouveau corps qui venait d'être mis sous mes ordres. La résistance eut lieu, en effet; il fallut enfoncer les portes, il y eut quelques blessés de part et d'autre, et le résultat fut la découverte d'une fabrication, organisée en grand, de faux billets de banque.

Cette fois, à la vérité, il ne s'agissait pas de la Banque de France, mais bien de la banque russe et même de la banque de Vienne, ce qui indique d'une façon certaine que tout ceci se passait au début de la campagne de 1813. Les faux billets, les planches, les poinçons, tout fut saisi et transporté à la préfecture de police; mais l'expédition était à peine terminée que le duc de Rovigo accourait chez moi, dans un état de véritable consternation. Toute cette belle entreprise était conduite, selon ses ordres et sous la direction de M. Desmarest, par un imprimeur nommé Fain, dont le frère était un des secrétaires particuliers de l'Empereur. Il fallut alors avouer qu'on avait imaginé ce moyen pour payer les fournitures que l'armée française obtiendrait en Russie.

Au moment d'entrer en guerre avec l'Autriche, on se préparait à user du même moyen. Je ne pus m'empêcher de dire au duc de Rovigo que je le remerciais fort de m'avoir épargné jusqu'à ce jour une telle confidence, mais que la prudence aurait voulu qu'il me prévînt au moins que telle maison lui appartenait et que je pouvais me dispenser de m'enquérir de ce qui s'y passait. Quant à ce dernier point, il en tomba d'accord, mais sur la chose en elle-même, sur la nature de l'entreprise, il me dit que l'Empereur ne faisait que suivre un exemple qui lui avait été donné par l'Angleterre. Il allégua les ordres qu'il avait reçus et qui étaient de nature à ne pas souffrir de contradiction; on transporta au ministère de la police tout ce qui avait été apporté à la préfecture, et il en disposa comme bon lui sembla. J'ai acquis depuis la certitude que ces faux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

billets n'ont jamais été d'une utilité réelle. Il n'y en a eu qu'un très petit nombre de placés pendant la durée de l'expédition en Russie, et, au moment de la retraite, il avait fallu se hâter d'en brûler une énorme quantité qui n'était plus bonne à rien.

Mais ces vilaines affaires finissent toujours, quoi qu'on fasse, par arriver à la connaissance du public, et depuis la Restauration celle-ci a été complètement divulguée par une répétition qu'une maison de Hambourg s'est cru en droit de former contre le duc de Rovigo. Elle avait reçu, dans le temps et par son ordre, un payement considérable, acquitté en cette monnaie dont la fausseté avait été bientôt reconnue; elle a prétendu qu'il devait lui en tenir compte, et, s'il a pu échapper personnellement aux conséquences fâcheuses de cette réclamation, le fond de l'affaire et la part qu'il y avait prise ont été exposés à tous les regards. Quant aux faux billets de banque de Vienne, la prompte et malheureuse issue de la campagne de Saxe n'a pas permis d'en écouler un seul. De cette tentative il n'est donc resté que des embarras.

Pendant les deux mois qui précédèrent le départ de l'Empereur, je passai presque toutes mes soirées dans la maison de M. de Bassano. Je fus témoin de toutes ses illusions. Sa confiance reposait sur l'alliance avec l'Autriche. Il était arrivé à regarder le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse comme devant flatter au plus haut degré l'orgueil de la maison d'Autriche; puis il attachait à ce lien conjugal toutes les idées d'intimité qui d'habitude s'établissent entre deux familles de bons bourgeois qui se confondent, en quelque sorte, l'une dans l'autre. Les manières de l'ambassadeur d'Autriche étaient de nature à confirmer cette opinion; on n'a jamais vu de soins plus assidus, plus minutieux que ceux du prince de Schwarzenberg. Il ne sortait pas de l'hôtel des affaires étrangères ou d'une maison de campagne que le duc avait louée auprès de Saint-Cloud; sa galanterie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

auprès de la duchesse était infatigable. Ce n'était pas un homme d'esprit, à beaucoup près; mais son grand nom, sa brillante existence, ses formes naturellement bienveillantes tenaient lieu du reste. Il parvint à inspirer une telle confiance que Napoléon mit un grand prix à ce que le commandement du corps auxiliaire autrichien lui fût donné, et crut obtenir ainsi la meilleure garantie de l'exécution sincère du traité d'alliance.

Tout cela se passait sous mes yeux, et en vérité j'avais bien quelque mérite, au milieu d'un monde si prévenu, à me défendre de l'entraînement auquel se laissaient aller presque toutes les personnes dont j'étais entouré. Il est cependant certain que mes appréhensions sur l'avenir de l'Empereur commencèrent à cette époque. Je fus singulièrement frappé de tout ce que cet avenir offrait d'incertain.

J'eus avec l'Empereur, la veille de son départ, une bien courte conversation, mais qui n'était pas de nature à dissiper mes inquiétudes. C'était à la suite de l'audience du lever; il m'avait gardé dans son cabinet, et, après quelques paroles assez insignifiantes sur les affaires de mon administration en général, et sur les soins plus attentifs que j'y devais donner en son absence, il en vint à la question des subsistances. Suivant son habitude de tenir pour constants les faits auxquels il lui importait de faire croire : « Quant à la disette, me dit-il, la voilà finie; on touche à « la récolte et, dans quinze jours, vous serez hors d'em- « barras. » Je lui répondis que telle n'était pas ma façon de voir; que la récolte, pour le rayon de Paris, ne se faisait que dans le courant et souvent à la fin de juillet, qu'ainsi les produits ne pouvaient entrer en consommation que vers la moitié d'août; il y avait donc encore trois mois à parcourir avant d'arriver à cette époque, et ces trois mois pouvaient être les plus difficiles à passer, puisque les provisions allaient toujours diminuant. J'ajoutai qu'il ne fal-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lait pas se dissimuler que son absence allait rendre la situation plus périlleuse, parce que l'action du gouvernement perdrait nécessairement un peu de force.

« Ainsi, lui dis-je, lorsque la révolte des environs de Caen « a éclaté, Votre Majesté elle-même a donné les ordres « nécessaires pour transporter et faire agir sur ces lieux « un régiment de la garde. Ces ordres ont été exécutés « avec une promptitude et une vigueur qui pourraient bien « ne pas se rencontrer au même degré, lorsque l'Empereur « sera à quatre cents lieues de sa capitale. Si, malheureuse- « ment, un mouvement insurrectionnel de quelque étendue « venait à se produire, ne serait-il pas à craindre qu'il eût « de funestes conséquences au dedans et au dehors? Il est « de mon devoir de ne pas dissimuler à Votre Majesté les « dangers que j'entrevois. »

Napoléon parut frappé de ces courtes réflexions; lorsque j'eus fini, il garda le silence, se promenant de la fenêtre à la cheminée, les bras croisés derrière le dos, comme un homme qui réfléchit profondément. Je le suivais, lorsque, se retournant brusquement de mon côté, il prononça les paroles que voici : « Oui, sans doute, il y a du vrai dans ce « que vous dites; c'est une difficulté de plus, ajoutée à « toutes celles que je dois rencontrer dans l'entreprise *la* « *plus grande, la plus difficile* que j'aie encore tentée; mais « il faut bien achever ce qui est commencé. Adieu, mon- « sieur le préfet. »

Il avait donc la conscience des périls dans lesquels il allait se jeter. Peut-être cette conversation, et le peu que je lui avais dit sur la possibilité d'un mouvement insurrectionnel, en son absence, ont-ils contribué, bien contre mon intention, à la résolution qu'il prit de nous laisser, en partant, le décret sur la taxe. Il est fort remarquable qu'il ne m'en ait pas dit un seul mot.

Il partit le 9 mai de Paris et arriva, au bout de très peu de jours, à Dresde. Il y séjourna jusqu'à la fin du mois;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Impératrice l'y avait rejoint presque aussitôt. Le récit de la campagne qui a suivi son départ de Dresde, et qui s'est terminée par les désastres d'une retraite au milieu de laquelle est venue s'anéantir la plus belle, la plus valeureuse des armées, a été tracé par les hommes les plus capables d'en rendre compte et de la bien juger, par des témoins qui en avaient partagé la gloire et les souffrances. Je n'essayerai donc pas de dire ce qu'ils ont raconté cent fois mieux que je ne pourrais le faire. J'essayerai seulement de rendre les impressions qui se sont produites autour de moi, que j'ai ressenties moi-même avec tant de sincérité.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS VII

CHAPITRE PREMIER

Enfance du chancelier Pasquier. — Son éducation première. — Relations de sa mère avec J.-J. Rousseau, et de son grand-père avec Voltaire. — Son entrée au collège de Juilly, tenu par les Oratoriens. — Ses condisciples : Molé, d'Étampes, Mézy, Arnault, auteur de *Marius à Minturnes*. — Ses vacances au château de Coulans, près le Mans, et au château de Tubeuf, chez Mme Berryer, mère de Mme de Lamoignon. — Mgr Grimaldi, évêque du Mans. — Mme de La Châtre. — Rôle du grand-père du chancelier dans l'affaire de M. de Lally et le procès de M. de Labarre. — Réponse aux diatribes de Voltaire et de La Harpe. — Lettre d'excuse (inédite) de Voltaire. — L'éducation du jeune homme sous l'ancien régime. — Le monde de la magistrature. — Amour des sciences et des lettres chez les membres du parlement de Paris 1

CHAPITRE II

Entrée du conseiller Pasquier au Parlement. — L'assemblée des notables. — Ministère de M. de Calonne, puis de M. de Fourqueux, et enfin de M. de Brienne. — Résistance du Parlement aux édits. — Composition de cette compagnie. — La grand'chambre. — Le grand banc des présidents à mortier. — MM. de Saint-Fargeau, d'Aligre, de Trudaine. — Le Parlement demande les États généraux. — Exil du duc d'Orléans. — Emprisonnement des conseillers Sabattier et Freteau. — Continuation de la guerre entre le Parlement et la Cour de 1787 à 1788. — Enlèvement et arrestation des conseillers d'Éprémenil et Goislard de Montsabert. — Édit de convocation des États généraux. — Renvoi de M. de Brienne; suicide de M. de Lamoignon. — Rentrée aux affaires de M. Necker. — M. l'abbé Sieyès. — Ouverture des États généraux. — Considérations sur le régime qui a précédé la Révolution. — Heureuse situation de la France depuis 1783 jusqu'à 1789. — Corruption de la Cour : l'excès du luxe, le relâchement des mœurs, l'esprit irréligieux, frondeur et utopiste 20

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE III

Le conseiller Pasquier à la prise de la Bastille, ainsi que Mlle Contat, de la Comédie-Française. — Le théâtre, école de la jeunesse. — La première du *Figaro* de Beaumarchais. — Les succès de Grétry à l'Opéra-Comique. — Le lendemain du 6 octobre aux Tuileries; physionomie du Roi et de la Reine. État des esprits en 1789. — Tendances royalistes de la garde nationale. — Le club de *Valois*. — Inutilité fâcheuse de la première émigration. — La fuite de la famille royale à Varennes. — Vive inquiétude causée à Paris par le départ du Roi. — Caractère de M. de Saint-Fargeau : ses haines, son flegme, sa violence. — Dissolution définitive des Parlements. — Le nouvel ordre judiciaire. — Protestation de l'ancienne magistrature. — La fin de l'Assemblée constituante. — Les décrets contre les émigrés, contre les prêtres. — Le pillage des épiceries de Paris. — Première apparition du bonnet rouge. 51

CHAPITRE IV

Physionomie du Palais-Royal, centre du mouvement révolutionnaire : les cafés, les tripots, les filles de joie. — Protestation platonique de Louis XVI contre l'attentat du 20 juin. — Isolement de M. de La Fayette. — Activité nouvelle du parti révolutionnaire. — La fête de la Fédération. — La belle Mme de Fontenay, depuis Mme Tallien. — La Reine à l'Opéra, à la Comédie italienne. — L'assaut du château le 10 août. — Triomphe de l'anarchie. — Les massacres de septembre. — Entrée des Prussiens en Champagne. — Les motifs de la prompte retraite du duc de Brunswick. — Les préférences monarchiques de la province, à la chute de la royauté. — Le procès de Louis XVI. — Les complaintes sur le sort du Roi. — Le jour du jugement; la condamnation. — L'exécution du 21 janvier. — Le conseiller Pasquier en face de l'échafaud; profond émoi de la foule et douleur publique. — L'assassinat de M. de Saint-Fargeau. — La fureur des révolutionnaires. — La loi des *suspects*. — Le mariage du conseiller Pasquier. 72

CHAPITRE V

Incarcération de M. Pasquier père. — La prison considérée comme un asile. — Les certificats de résidence et de civisme. — Les tribulations du conseiller Pasquier réfugié à Montgé, près Juilly. — Sentiments généreux de la classe bourgeoise de Paris. — Mme Tavaux. — La citoyenne Mottei. — La gratitude de Levasseur; portrait de ce conventionnel. — Le citoyen Félix, frère de Le Peletier de Saint-Fargeau. — Jugement et exécution de M. Pasquier père. — Arrestation, à Amiens, du conseiller Pasquier. — Son entrée à Saint-Lazare, le 8 thermidor, avec Mme Pasquier. — Une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prison sous la Terreur. — Le 9 thermidor. — La mise en liberté des détenus. — Fouquier-Tinville devant le tribunal et sur l'échafaud. — Ovation faite à Tallien et à Mme Tallien au théâtre de l'Odéon. — La France après thermidor. — Les Vendéens. — L'existence de M. et Mme Pasquier à Croissy. — Leurs relations avec Joséphine de Beauharnais. — Mme de Beauharnais, l'aînée, belle-sœur de Joséphine. — Le prix exorbitant des denrées; la disette. . . . 91

CHAPITRE VI

La journée du 13 vendémiaire. — La Convention cernée par soixante mille hommes. — Le général Bonaparte. — Avortement du soulèvement, faute d'un chef royaliste. — Les assemblées primaires et les nouvelles élections. — Sortie du Temple de la fille de Louis XVI. — Le gouvernement du Directoire. — Barras et Mme Tallien. — La bonté de Mme de Beauharnais. — Rentrée des émigrés. — Le besoin de plaisir. — Le salon de Mme de Staël. — Benjamin Constant. — M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères. — Le 18 fructidor. — Déportation des vaincus. — Le général Pichegru. — Les soulèvements de la Bretagne et du Maine. — La chouannerie. — La paix de Campo-Formio. — Les projets du général Bonaparte et les défiances du Directoire. — L'expédition d'Égypte. — Réunion de la République de Genève à la France. — Opinion de Carnot à ce sujet. — Occupation de l'Italie. — Les finances de 1799. — Établissement de la conscription. — La coalition entre l'Autriche, l'Angleterre et la Russie. — Le général Souvarow en Italie. — Retraite des Français. — Une vengeance odieuse de Barras. — Retour de Bonaparte en France. — Les hommes qui ont contribué au 18 brumaire. — Organisation du gouvernement consulaire. — Attributions des trois consuls. — Les sentiments de Bonaparte envers les émigrés. — La machine infernale. — Georges Cadoudal et son émissaire Saint-Réjant. 121

CHAPITRE VII

Les négociations de Bonaparte avec le Saint-Siège. — Opposition violente dans l'armée. — Projet d'assassinat du premier Consul. — Proclamation du Concordat à Notre-Dame. — Les avantages pour la France, en 1802, de la paix d'Amiens. — La reconstitution des finances; les travaux législatifs. — Le consulat à vie. — La rupture avec l'Angleterre et les complots fomentés par le cabinet britannique. — Conspiration de Pichegru. — Une réponse, à ce propos, de Louis XVIII. — Arrestation de Cadoudal, de Pichegru, de Moreau, de Polignac. — Suicide de Pichegru. — Injustes accusations, à ce sujet, contre Bonaparte. — Enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim. — Irresponsabilité de M. de Caulaincourt dans cette expédition. — Délibérations sur le sort à réserver au duc d'Enghien. — Opinion de Fouché, de Talleyrand, de Lebrun, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cambacérès, et avis définitif du premier Consul. — Éclaircissements sur les circonstances de cet événement. — Illégalité de la condamnation du duc d'Enghien. — Rôle, dans cette affaire, de Savary, de Talleyrand, de Murat, de Réal. — Désolation de Joséphine à la nouvelle de cette exécution. — Obstination de Napoléon à ne jamais se démentir, malgré ses remords. — Apostrophe de M. d'Hauterive à M. de Talleyrand, instigateur de ce crime. — Mot célèbre de Fouché 157

CHAPITRE VIII

Procès et jugement de Cadoudal, Moreau, Polignac. — Commutation de la peine de Moreau. — Le salon de Mme Pastoret; celui de Mme de Beaumont. — Charmes des réunions mondaines à cette époque. — M. de Chateaubriand et Mme de Beaumont, fille de M. de Montmorin. — La défaveur causée en Europe par l'exécution du duc d'Enghien. — Les avantages qu'en tire le parti anglais. — Bonaparte nommé Empereur. — Considérations qui déterminent le pape Pie VII à venir à Paris sacrer Napoléon. — Le nouveau pouvoir légitimé par la religion. — La troisième coalition contre la France. — L'amiral Villeneuve. — M. Daru. — La levée du camp de Boulogne et le transport immédiat de l'armée au cœur de l'Allemagne. — Bataille d'Austerlitz. — Enthousiasme de la France. — Entrée de M. Pasquier au Conseil d'État en qualité de maître des requêtes 201

CHAPITRE IX

Situation de la France à l'avènement de l'Empire. — L'organisation du régime impérial. — Le pouvoir absolu. — Les assemblées délibérantes. — La liberté de la presse et la liberté individuelle. — Au dehors, conséquences heureuses de la bataille d'Austerlitz. — Les négociations pour le mariage de la princesse Amélie de Bavière avec Eugène de Beauharnais. — Lettre confidentielle, à ce sujet, de M. de Talleyrand à M. de Thiard. — Prompte élévation des membres de la famille de l'Empereur. — Joseph, roi de Naples. — Murat, grand-duc de Berg. — Louis, roi de Hollande. — Bataille navale de Trafalgar. — Suprématie de l'Angleterre sur la mer. — Adhésion dévouée du clergé à la couronne impériale. — Organisation nouvelle de la France. — Les deux législations nécessaires à la constitution d'une société. — Les influences particulières acceptées par Napoléon. — MM. Lebrun et de Cambacérès. — Portrait de Fouché. — M. de Talleyrand, sa vie publique et sa vie privée. — M. Portalis père. — M. Maret, duc de Bassano. — M. de Laplace. — M. Chaptal. 224

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE X

Le Corps législatif. — Le Tribunat. — L'institution du Conseil d'État et la nature de ses travaux. — Le Comité du contentieux. — Principaux membres du Conseil d'État. — MM. Defermon et Lacuée, présidents de section. — MM. Gaudin et Mollien, ministres. — Les conseillers Regnaud, Treilhard, Berlier, Merlin, Réal. — Les mesures réclamées contre les Juifs. — Assemblée des Juifs notables convoquée à Paris. — MM. Molé, Portalis et Pasquier, commissaires de l'Empereur auprès de cette assemblée. — Les Juifs « portugais ». — M. Furtado, de Bordeaux. — Déclaration des docteurs et des rabbins. — L'intérêt de l'argent; l'usure. — Les usages entre Juifs. — Le pouvoir sacerdotal des rabbins. — Les *Talmudistes*. — Convocation par l'Empereur d'un grand Sanhédrin et son ouverture le 9 février 1807. — Déclaration doctrinale du grand Sanhédrin sur les devoirs civils et politiques des Israélites et l'organisation de la société juive en France. 256

CHAPITRE XI

La guerre contre la Prusse. — Enthousiasme de la France après Iéna et désir général d'une paix durable. — Attitude menaçante de Napoléon à Berlin. — Le blocus continental : ses effets pénibles; ses résultats prodigieux. — Prodromes de la guerre d'Espagne. — Nouveaux préparatifs belliqueux de Napoléon. — Immense correspondance de Napoléon. — Marche agressive des Russes. — La journée d'Eylau. — Appréciation du général Jomini. — Le siège de Dantzig. — La victoire de Friedland. — La paix de Tilsit. — Influence de Napoléon sur l'empereur Alexandre. — Humiliation de la Prusse. — Le roi de Suède Gustave IV dépossédé de sa couronne. — Alliance du Danemark avec la France. 290

CHAPITRE XII

Rentrée de Napoléon à Paris. — *Te Deum* chanté en grande pompe à Notre-Dame. — Mariage de Jérôme, nouveau roi de Westphalie, avec la fille du roi de Wurtemberg : magnificence de cette cérémonie. — Nomination de M. de Talleyrand aux fonctions de vice-grand électeur. — Refroidissement des rapports de l'Empereur avec ce diplomate. — Nomination de M. Pasquier au poste de procureur général près le conseil du sceau des titres. — Les procédés de M. Decrès, ministre de la marine. — Abus de l'administration impériale et dénis de justice. — Affaire de M. Pichon, ex-consul de France en Amérique. 307

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XIII

Traité secret conclu par Napoléon avec Godoï, prince de la Paix, favori de Charles IV d'Espagne. — Envahissement du Portugal par les Français. — Abdication du vieux roi d'Espagne dont le trône est donné à Joseph Bonaparte. — Occupation de Rome par les troupes françaises. — Bref comminatoire de Pie VII adressé à Napoléon. — Soulèvement général en Espagne contre les Français suivi de l'insurrection de Portugal. — Retraite de Junot devant l'armée anglaise. — Rentrée en scène de M. de Talleyrand à l'occasion de l'entrevue décidée entre Napoléon et l'empereur de Russie. — Le congrès d'Erfurt. — Étude des graves questions politiques débattues dans cette réunion de souverains. — Lettre de l'empereur Alexandre à l'empereur Napoléon. — Examen de l'action diplomatique de M. de Talleyrand : sa rare duplicité et les raisons de sa complaisance pour l'Autriche. — La Comédie-Française avec Talma à Erfurt. 321

CHAPITRE XIV

Retour de l'Empereur. — Enquête confiée à M. Pasquier entre Metz et Mayence. — Entrée dans cette dernière ville du corps d'armée du maréchal Victor. — Protestation du préfet de Mayence, Jean Bon Saint-André, ancien membre du Comité de salut public. — Formation de la nouvelle noblesse donnée à la France. — Institution des majorats avec dotations. — Mme de Montmorency obligée d'accepter, malgré elle, le titre de comtesse. — Rétablissement en France, sans nulle opposition, des distinctions héréditaires. — Physionomie particulière du conseil du sceau. — Occupation de Madrid par Napoléon. — Retraite de l'armée anglaise poussée par le maréchal Soult. — Motifs du retour précipité de l'Empereur à Paris. — Les nouveaux armements de l'Autriche. — Cessation de toute hostilité entre M. de Talleyrand et le ministre de la police Fouché. — Accord de ces deux personnalités en prévision de la mort possible de Napoléon. — Choix fait par eux de Murat pour la succession à l'Empire. — Découverte de cette intrigue communiquée à l'Empereur par M. de La Valette et le prince Eugène. — Scène faite par Napoléon à M. de Talleyrand, dans la salle même du Trône. — Disgrâce momentanée de ce diplomate. 342

CHAPITRE XV

La guerre avec l'Autriche. — Bataille d'Essling. — Mort du maréchal Lannes. — Réunion des États romains à l'empire français. — Bulle d'excommunication de Pie VII. — Enlèvement du Pape par les autorités françaises. — Victoire de Wagram. — Retour de Napoléon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et son séjour à Fontainebleau. — Dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine. — Dernière soirée, à Fontainebleau, de l'impératrice délaissée. — Nomination de M. Pasquier comme conseiller d'État. — Projet de mariage entre Napoléon et la grande-duchesse Anne, sœur de l'empereur de Russie. — Inquiétudes de l'Autriche à la nouvelle de cette alliance. — Ouvertures faites par le cabinet de Vienne pour offrir à Napoléon la main d'une archiduchesse d'Autriche. — Motifs qui déterminèrent l'Empereur à préférer cette alliance. — Convocation d'un conseil extraordinaire. — Exposé des opinions : celles de Fouché, de Talleyrand, de Cambacérès. — Arrivée à Compiègne de la future impératrice. Célébration, au Louvre, du mariage religieux. — Colère et représailles de Napoléon contre les cardinaux absents de cette cérémonie. — Grande fête publique à l'occasion de cette union. — Dîner imprévu offert à M. de Metternich, ainsi qu'à l'ambassadeur du Czar. — Explications singulières et blessantes données à la cour de Russie pour justifier le renoncement de Napoléon à la main de la sœur d'Alexandre. 361

CHAPITRE XVI

Les souffrances de la Hollande par suite du blocus continental. — Nomination d'une commission d'études présidée par M. Pasquier. — Sur l'initiative secrète du roi Louis, envoi à Londres de M. de Labouchère en vue d'amener une pacification générale. — Tentative de même nature faite par M. Fouché avec M. Ouvrard pour intermédiaire. — Complet insuccès de ces ouvertures auprès du cabinet anglais. — Colère de Napoléon à la révélation de ces démarches faites à son insu. — Arrestation de M. Ouvrard et envoi à Rome, comme gouverneur, de M. Fouché remplacé au ministère de la police par M. de Rovigo. — Rapport de M. d'Hauterive sur cette intrigue. — M. de Labouchère appelé à Paris par l'Empereur. — Version du roi de Hollande sur cette tentative de négociation. — Portrait de Louis Bonaparte : ses qualités, ses défauts. — La reine Hortense. — Conflit politique entre Louis et Napoléon. — M. Decazes, attaché au cabinet de Madame mère. — Investissement d'Amsterdam par les troupes françaises. — Indignation du roi Louis, son abdication, son départ définitif. — Réunion de la Hollande à l'empire français. — Allocution caractéristique de Napoléon au fils du roi Louis. — Caractère particulier des Bonaparte. — Lucien, prince de Canino. — Joseph Bonaparte. — Jérôme Bonaparte. — Les trois sœurs de Napoléon : Élisa, Pauline, Caroline. — Nouvelle disgrâce de M. Fouché. — M. de Las Cases et M. Fiévée au Conseil d'État. — Particularités de la nomination de M. Pasquier comme préfet de police. . . 387

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XVII

Installation du nouveau préfet de police. — Nomination, le même jour, du cardinal Maury à l'archevêché de Paris. — Portrait de ce prélat. — Composition du conseil supérieur de la police. — M. Frochot, préfet de la Seine. — Visite dans les prisons. — Deux détenus de Bicêtre : M. Desol de Grisolles, ancien chouan; M. Hervagault, précurseur des faux Dauphins. — Un greffier de Saint-Lazare en place depuis la Terreur. — Les audiences de l'Empereur : le grand lever; le petit lever. — Les bulletins quotidiens adressés à l'Empereur par le préfet de police et le ministre. — L'encombrement des rues et boulevards de Paris. — La ferme des jeux. — Les cinq ou six polices de l'Empereur se contrôlant entre elles. — La garde des Tuileries et les mesures de sûreté. — Le dépouillement secret des correspondances. 412

CHAPITRE XVIII

Annonce officielle de la grossesse de l'impératrice Marie-Louise. — Refus du Pape d'accorder les bulles d'institution demandées pour plusieurs évêques. — Commission d'ecclésiastiques assemblée par Napoléon pour obvier aux embarras créés par le Saint-Siège. — Appréciations de cette commission sur les bulles apostoliques, sur le recours à un concile général, sur les fulminations pontificales. — Nouvelles nominations par l'Empereur aux sièges vacants de Nancy et de Paris. — Brefs lancés par Pie VII contre ces nominations. — Résistance du cardinal Fesch aux volontés de Napoléon. — Agitation dans le chapitre de Paris contre le cardinal Maury. — Vive allocution de l'Empereur, le 1er janvier 1811, aux vicaires généraux et son apostrophe à l'abbé d'Astros dont l'arrestation est ordonnée. — Violente sortie de Napoléon, au Conseil d'État, contre M. Portalis, confident de l'abbé d'Astros. — Exil de ce conseiller, malgré l'intercession de M. Pasquier. — Perquisition opérée à Savone dans le cabinet même du Pape. — Arrestation de plusieurs prélats et membres du Sacré Collège. — Terreur répandue sur le clergé de France. 432

CHAPITRE XIX

L'administration intérieure de la préfecture de police. — Utilisation singulière des livres saisis. — Sort réservé aux ouvrages politiques. — Agents secrets du gouvernement. — L'inspecteur général Veyrat — L'employé Perlet. — Le général Danican. — Réformes ou améliorations introduites par M. Pasquier. — Mesures à l'égard des domestiques. — Personnel du dispensaire de la préfecture. — Réorganisation militaire du corps des pompiers. — L'approvision-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nement de Paris. — Réglementation des rapports du préfet de police avec les commissariats de la capitale 451

CHAPITRE XX

Retraite opérée en Espagne par le maréchal Masséna, le premier homme de guerre après Napoléon. — Conséquences de la mésintelligence entre Ney et Masséna. — Marmont à la tête des troupes. — Le maréchal Suchet en Catalogne. — Naissance du roi de Rome. — Joie de Napoléon et joie publique. — Discours hautain de l'Empereur à l'ouverture du Corps législatif. — Convocation d'un concile national. — Envoi au Pape, à Savone, d'une députation d'évêques. — Première séance du concile, le 17 juin, à l'archevêché de Paris. — Graves difficultés entre les Pères du concile et Napoléon. — Opposition énergique de l'archevêque de Bordeaux et de plusieurs évêques. — Dissolution du concile par décret du 10 juillet. — Arrestation et incarcération à Vincennes des évêques de Tournay, de Troyes et de Gand. — Déplorable effet produit par ces violences. — Craintes d'un schisme. — Négociations pour conjurer ce danger. — Nouvelle réunion du concile. — Députation de prélats envoyée de nouveau au Pape qui finit par donner un bref d'approbation. — Rejet du bref pontifical par le Conseil d'État. — Refus de Pie VII de faire de nouvelles concessions. — Mise en liberté des évêques emprisonnés, sous condition de démission. — Conduite impolitique de Napoléon à l'égard de l'Église 464

CHAPITRE XXI

Le bail des jeux. — Accusations portées contre M. de Rovigo. — Nomination d'une commission d'enquête à ce sujet. — Nouvelle réglementation des maisons de jeu. — M. Pasquier et le duc de Rovigo. — La récolte de 1811. — Système adopté pour le service de la boulangerie. — Nécessité de se défendre contre la fraude des boulangers et celle des consommateurs. — La mise en régie de l'approvisionnement de réserve. — Rareté du pain. — Élévation successive du prix des denrées. — Désir chez Napoléon de rétablir un *maximum*: sa méfiance à l'égard du commerce. — Propositions de M. Pasquier au Comité des subsistances. — Procès-verbal de la séance du conseil extraordinaire tenu chez l'Empereur en vue de conjurer la gravité de la disette. — Émeutes et pillages par des bandes affamées. — Répression rigoureuse. — Taxation définitive du prix du blé 489

CHAPITRE XXII

La levée de 1812 et l'organisation nouvelle de la garde nationale. — Les griefs de Napoléon contre la Russie. — Les traités d'alliance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entre la France, la Prusse et l'Autriche. — Situation politique de la Suède sous la pression de Napoléon. — Négociations et entente finale de Bernadotte avec la Russie et l'Angleterre. — L'Empereur se prépare à la lutte. — Fêtes et bals magnifiques dans l'hiver de 1811 à 1812. — Associations secrètes des étudiants de l'Allemagne du Nord. — Complot en vue d'assassiner Napoléon. — Arrivée à Paris, dans ce but, d'un étudiant de Leipzig; son arrestation et son internement. — Trahison d'un employé du ministère de la guerre soudoyé par la Russie. — Découverte, par l'agent Vidocq, d'un contrefacteur. — Fabrication en grand, protégée par la police de l'Empereur, de faux billets de la banque russe et de la banque de Vienne. — Conversation de M. Pasquier avec Napoléon, la veille du départ de celui-ci pour la campagne de Russie 510

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

APR 11 1936
4-12-36
RECEIVED
MAY 3-'68-9 AM
OCT 4 1939
MAR 30 1942 E
LIBRARY USE
SEP 27 1952
MAR 26 1970 06
SEP 27 1952 LU
REC'D LD
17Sep'63 21
APR 13 1970
REC'D LD
SEP 6 1963
OCT 29 1980
REC. CIR. JUL 1 '80
DEC 9 1967 94

LD 21-100m-7,'33

Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Histoire de mon temps. P2A1
v.1

DEC 5 1922 Georges DEC 16 1923
DEC 19 1922 DEC 16 1923
FEB 24 1930 de Lucas FEB 28 1930
NOV 24 1930 Billard JUN 5 1932
APR 12 1936 Walon APR 21 193
OCT 4 1939 Crous SEP 27 1939
MAR 30 1942 E Guffenhoff MAR 19 1942

355086

DC146
P2A1
v.1

Pasquier

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA